This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

17 vol

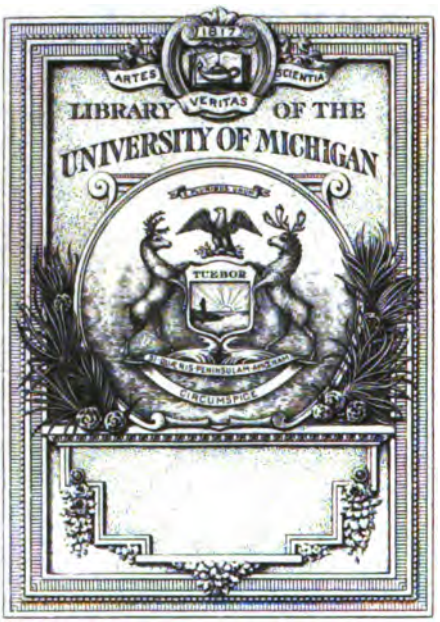
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

X 0

AP
24
.A6

S. N. H. LINGUET.

Né à Rheims en 1736.

J. B. Greuze pinx. 1780 *Aug. de St. Aubin sculp.*

ANNALES
POLITIQUES, CIVILES,
ET
LITTÉRAIRES
DU
DIX-HUITIEME SIÈCLE;

Ouvrage Périodique,

PAR M. LINGUET.

Uno avulso, non deficit alter.

TOME PREMIER,
N°. I.

A LONDRES;

M,DCC,LXXVII.

Rom. lang.
Quarenile
5-20-37
33983
V-1-17

A SA MAJESTÉ

LE ROI DE FRANCE.

SIRE,

MALGRÉ le respect connu de VOTRE MAJESTÉ *pour la Justice, une violence injuste m'a enlevé mon Etat dans ma Patrie; ensuite elle m'a forcé d'abandonner un travail utile, qui, avec de l'encouragement & de la liberté, auroit pu devenir honorable.*

Je le reprens sous une Domination étrangere, mais non pas sous des Auspices étrangers: c'est à VOTRE MAJESTÉ *que j'en fais l'hommage. Mes Ennemis ne m'ont laissé que ma Plume & mon Cœur. L'une ſera, jusqu'à mon dernier soupir, employée à exprimer les sentimens dont l'autre est rempli pour la* FRANCE & VOTRE PERSONNE SACRÉE.

Je ne manquerai aucune occaſion de publier cette maniere de penſer.

Après avoir uſé ma vie à combattre pour des opprimés, je ſuis, à mon tour, victime de l'oppreſſion. Je n'en conſerve pas moins la ferme confiance que VOTRE MAJESTÉ *m'en vengera, quand l'obſtacle qui empêche mes plaintes de parvenir juſqu'à Elle, ſera évanoui. Si ma vie ſe termine avant que j'aie pu jouir de cette conſolation, j'aurai du moins celle d'appeller, en expirant, au jugement de la Poſtérité : elle dira, en baignant de larmes quelques-uns de mes Ecrits, " Après ſon Innocence, rien ne lui fut plus cher " que ſon Prince & ſa Patrie."*

Je ſuis, avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

le très-humble,

très-ſoumis,

& très-fidèle ſujet,

LINGUET.

A LONDRES, ce 24 Mars, 1777.

REFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

LA premiere moitié de ce Siècle a déja été remplie des ſingularités les plus imprévues, en tout genre. La minorité de *Louis* XV, livrée aux orages financiers, qui ont eu tant d'influence ſur le reſte de ſon règne ; la création de la *Ruſſie*, par un Légiſlateur qui s'étoit créé lui-même, & enſuite les révolutions qui ont ébranlé ſon Trône, ſans nuire à ſes reformes ; l'éclat ſubit de la *Pruſſe*, & le ſuccès avec lequel un Electeur de *Brandebourg* a ſoutenu un choc qui a coûté à *Louis* XIV ſa gloire & preſque ſa Couronne ; la formation d'une nouvelle Maiſon Impériale, au milieu des guerres entrepriſes pour la détruire ; la conquête de la *Lorraine* entiere, conſommée ſans obſtacles, d'un trait de plume, ſous le miniſtère d'un vieillard puſillanime, tandis qu'avec les armées les plus aguerries, commandées par les *Turennes* & les *Condés*, la *France* n'avoit pas pu s'en approprier un village ; la réconciliation des Maiſons de *Bourbon* & d'*Autriche* ; la ſuppreſſion des *Jeſuites*, digne,

ſous quelque point de vue qu'on l'enviſage, de tenir ſa place parmi les évènemens remarquables de ce ſiècle; la métamorphoſe de tout l'Ordre Judiciaire en *France*, & enſuite ſon rétabliſſement dans ſon premier état; la fléxibilité avec laquelle nous avons vu cette redoutable Hiérarchie ſe diſſoudre, & ſe ranimer à la ſeule parole du Souverain; l'humiliation de la *Pologne*, le partage de dix de ſes provinces, propoſé ſans prétexte, conſommé avec tranquillité entre trois de ſes Voiſins, & conſidéré avec indifférence par les autres Potentats de l'*Europe*; enfin la défection des *Américains*, & leur prétention à l'Indépendance, ſont autant d'objets qui étonneront la Poſtérité. Mais ce qui nous reſte à parcourir de la même période, lui prepare peut-être un ſpectacle encore plus piquant.

En attendant le développement de cet avenir ſubordonné aux calculs des Politiques, ou plûtôt au haſard qui les maîtriſe, fixons préciſément le point où nous ſommes: examinons la Situation du Monde, à l'inſtant où j'entreprens ces Annales.

*De l'*ETAT POLITIQUE *actuel du Globe.*

A commencer par l'*Europe*, nous y voyons la *France* humiliée par des déſaſtres & des pertes au dehors; tourmentée au dedans par l'eſpèce de fatigue qui reſte après les grans mouvemens, en quelque genre que ce ſoit, & par des variations dont la cauſe eſt plus facile à trouver que le remède; conſervant la conſidération que donnent de vaſtes domaines, plutôt que celle qui réſulte d'une grande Puiſſance; écraſée par une dette nationale prodigieuſe, qui, s'augmentant de jour en jour, eſt un obſtacle aux reſſources qu'un Miniſtre habile pourroit encore ſe flatter de trouver dans ce

Royaume ; mais en ayant une très-précieuſe dans la jeuneſſe & les bonnes intentions de ſon Roi ;

L'*Angleterre*, à peine parvenue au comble de la gloire & de la puiſſance, qu'elle en a éprouvé les inconvéniens ; accablée de ſa grandeur & de ſes conquêtes ; éprouvant les horreurs de la guerre civile, ſous un Prince univerſellement cheri par ſa bonté, & les ravages du luxe, malgré l'éloignement du même Prince pour le faſte, malgré la ſimplicité dont il donne l'exemple ; réduite, quel que ſoit le ſuccès de la guerre d'*Amérique*, à ne voir déſormais dans ſes enfans que des ennemis acharnés, ou des eſclaves redoutables ; payant par des taxes énormes l'honneur de tenir le premier rang dans l'*Europe*, & par la perte de ſes mœurs, celui d'être l'entrepôt de l'or de preſque tout le globe ; ne jouiſſant, au milieu de cette richeſſe inconcevable des particuliers, que d'une richeſſe publique, idéale ; richeſſe qu'un inſtant peut faire évanouir, & qui ne laiſſeroit à ſes poſſeſſeurs déſabuſés que les regrets, la corruption, les combats, & le deſpotiſme ;

L'*Italie*, réduite à rien, ou du moins à la jouiſſance d'un climat délicieux, avec un gouvernement foible, à force d'être doux, & un ſéjour décoré par les débris de la magnificence antique ; monumens, dont la beauté ſemble à chaque inſtant, aux yeux des propriétaires, ſe rajeunir par l'admiration des étrangers, & qui conſolent peut-être les uns de ce qu'ils ne ſont plus, par la ſurpriſe que cauſent aux autres les reſtes de ce qu'ils ont été ;

L'*Eſpagne* n'offrant qu'un grand nom, & une ombre de ſon ancien pouvoir ; ombre qui couvre encore plus de terrein que n'en a jamais occupé

l'Empire des *Céſars*, mais qui cedera bientôt à l'éclat de la Liberté, ſi elle reſte aux *Américains*;

L'*Allemagne* à la veille d'éprouver un changement déja réaliſé depuis trois ſiècles autour d'elle; travaillant, à chaque minute, à accélérer le moment où la feodalité qui l'enerve encore diſparoîtra devant une véritable Monarchie, où ſes Princes ne ſeront plus, les uns que les *Pairs* de la Cour Impériale, & les autres ſes *Chapelains*;

La *Suede* ſecouant le joug d'une Ariſtocratie humiliante & deſpotique, comme le ſont toutes les Ariſtocraties; cherchant un refuge dans l'autorité abſolue d'un ſeul, contre les inconvéniens du pouvoir borné, & diviſé; & renouvellant, en partie, l'exemple déja bien plus autentiquement conſacré par ſes voiſins, d'un Peuple qui ſe donne un Maître, pour n'avoir plus à gémir ſous mille Tirans.

La *Pologne* recevant de ſes bleſſures un principe d'activité qui lui rendra plus de force que ſa ſécurité apparente ne lui en donnoit; n'attendant qu'un Roi *héréditaire* pour étonner, peut-être pour effrayer ſes voiſins; & ſe venger un jour, à leurs dépens, de l'humiliation où elle paroît aujourd'hui tombée;

La *Pruſſe*, la *Ruſſie*, naiſſantes, & développant, comme *Hercule*, dès le berceau, des forces qui ne ſont ordinairement pas le partage de l'enfance; n'ayant à craindre que la vigueur précoce qu'elles annoncent, & qui a trop tôt ouvert les yeux ſur leur accroiſſement;

La *Ruſſie* offrant de plus le ſpectacle de quatre règnes de *Femmes*, conſécutifs, tous quatre fermes, tous quatre glorieux, ſur-tout le dernier; exemple qui confirme ce que l'Auteur de ce Journal a dit

ailleurs, que les *Loix* SALIQUES *étoient encore plus inconſéquentes qu'injuſtes*; moins parce que les talens de l'Adminiſtration peuvent être communs aux deux Sexes, que parce que, dans ce rang élevé, il faut des conſeils & des appuis; qu'il eſt naturel de les chercher dans un ſexe différent: qu'ainſi, tout Trône dont les femmes ſont exclues, ſera ſubjugué par elles; au lieu que celui qu'elles rempliront aura des hommes pour ſupport. Avec cette différence eſſentielle, que les Favorites, à qui la Couronne maſculine ſera aſſujettie, ne devant leur aſcendant qu'à des charmes flêtris par le vice, étant elles-mêmes dirigées par des Courtiſans corrompus, qui les font ſervir d'inſtrumens à leurs paſſions; & n'ayant d'autre intérêt que de profiter promptement d'une fortune toujours dépendante du caprice, toujours attaquée par l'envie, elles ne peuvent guere qu'avilir le règne qu'elles dominent; au lieu qu'une femme, conſacrée par l'Onction Royale, a néceſſairement des vues plus nobles. la légitimité de ſon élévation lui éleve l'ame, en même tems que ſon intérêt perſonnel l'attache au bien public. Elle jouit plus, & mieux qu'un homme, de la gloire qu'elle procure à ſa Nation, parce qu'on attendoit moins d'elle. Le goût de ſon ſexe pour les grandes choſes, & le ſentiment de ſa foibleſſe la rendent plus ſuſceptible d'eſtime pour le mérite, & d'attention dans ſes choix. Enfin, un homme appellé par ſa Souveraine dans un Conſeil où il eſt ſûr d'avoir des rivaux & des contradicteurs, n'a pas, pour haſarder une propoſition déshonorante, ou une intrigue criminelle, les mêmes facilités que donnent dans un Cabinet particulier, aux inſinuations de la Concubine, le miſtère & le plaiſir.

Si delà nous jettons les yeux ſur l'*Aſie*, nous y voyons le *Turc* nourriſſant le deſir de la vengeance; n'attendant, pour l'exercer avec gloire, ou pour conſommer ſa propre ruine par une tentative malheureuſe, qu'un *Viſir* capable de donner de la ſtabilité à cette machine immenſe, ou un Miniſtre *Européen*, aſſez adroit pour la déterminer à des mouvemens dont ſa Cour recueilleroit les fruits;

La *Perſe* livrée pendant cinquante ans à des convulſions abſolument pareilles à celles qui ont déshonoré les derniers ſiècles de l'Empire *Romain*; mais reprenant, une ſeconde fois, ſous un nouveau *Thamas*, une conſiſtence que les Dominateurs des deux *Romes* n'ont jamais recouvrée, après l'avoir perdue;

L'*Indoſtan*, & toute cette vaſte preſqu'île des *Indes*, ravagée moins par des guerres que par des pirateries; paſſant de mains en mains, ou plûtôt de voleurs en voleurs, parmi leſquels il eſt triſte de diſtinguer des *Européens*, devenus des maîtres en brigandage, en cruauté, dans ces contrées familiariſées avec tous les crimes que peuvent inſpirer l'avarice & l'ambition;

En général l'*Aſie* entiere, cet ancien ſejour des Arts, ce théatre du luxe, de la magnificence & de la corruption des Maîtres du Monde, ſoumis aujourd'hui à un joug moins brillant, mais moins onéreux; déſolé paſſagérement par des troubles inteſtins, mais ayant, dans la douceur de ſon adminiſtration,(*) dans la fertilité de ſon terroir, dans les beſoins des étrangers, des moyens de rétabliſſement auſſi prompts qu'intariſſables.

(*) Voyez la *Théorie des Loix Civiles*, feſant le 16e volume de la Collection des Ouvrages de M. *Linguet*, qu'il va publier à *Londres*.

Quant à l'*Afrique*, elle n'eſt preſque plus comptée pour rien dans le Syſtême du Monde, quoiqu'une partie de ſes rivages fume encore du Sang Chrétien, & brille de l'éclat d'une victoire. Ravagée d'un côté par des *Nomades* barbares, & de l'autre, ſurchargée d'Eſclaves ſtupides, elle n'exiſte plus que pour fournir, à l'*Europe*, des tréſors pernicieux, à l'*Amérique*, des cultivateurs dégradés. Mais la Philoſophie peut obſerver que ce centre du Monde eſt peuplé tout à la fois des hommes les plus vils, & des animaux les plus fiers; comme ſi la Nature avoit voulu fortifier les *Nègres* contre le penchant qu'elle leur donnoit à la ſervitude, en plaçant auprès d'eux les lions indomptés; ou figurer, ſous ce terrible emblême, le deſpotiſme auquel elle condamnoit ces malheureuſes contrées. (*)

Enfin, paſſant dans l'autre Hémiſphère, nous trouvons l'*Amérique* réduite, depuis ſa Découverte, à n'être qu'une métairie de l'*Europe*, métairie toujours épuiſée, & ſouvent enſanglantée par ſes nouveaux Propriétaires; ſoumiſe, dans toute ſon étendue, à des principes auſſi extraordinaires que ſes productions: diviſée aujourdhui, preſqu'entiere, entre deux portions dont le coup d'œil eſt bien différent; gémiſſant, dans l'une, ſous tous les fléaux qui accompagnent l'opulence & la ſuperſtition; conduite, dans l'autre, à la guerre civile, par la *Philoſophie*, & reclamant à main armée une Liberté dangereuſe peut-être pour elle-même, autant que pour l'*Europe*.

Le ſort des Colonies *Angloiſes* étant une fois ſoumis à celui des armes, il n'eſt plus queſtion d'exa-

(*) Je ſuis loin de confondre les gouvernemens de l'*Afrique* avec ceux de l'*Aſie*. Cette diſtinction eſt établie dans la *Théorie des Loix*.

miner ſi elles ont des droits, ou non, à l'indépendance : la victoire ſeule ſervira déſormais de titre pour ou contre elles : mais a-t-on bien réfléchi, dans les deux Hémiſpheres, aux ſuites qu'auront leurs ſuccès, ſi elles en obtiennent ?

D'abord ces ſuccès ne ſeront-ils pas, dans leur propre ſein, une ſource de diviſions ? D'après la marche de l'eſprit humain, l'ambition ſe naturaliſera dans le *Congrès*, ou dans ſes démembremens, comme dans toutes les Ariſtocraties, où le patriotiſme eſt plus faſtueux, & encore moins réel que dans les Monarchies. L'exemple de ſept petites Provinces, qui ont conſervé, auprès du *Zuiderzée*, l'union après la victoire, & la liberté malgré la richeſſe, ne tire pas à conſéquence, pour des dominations preſque ſans limites, que la frugalité ne défend pas, comme la *Hollande*, de la corruption ; qui n'ont point, comme la *Hollande*, l'excès du malheur pour motif de leur défection ; qui ayant toutes des productions perſonnelles, & des intérêts directs, n'étant pas, comme la *Hollande*, bornée au ſimple courtage ; ne pourront pas, comme la *Hollande*, avoir une communauté de vues, de plans, & d'opérations ; mais trouveront, dès qu'elles jouiront d'une exiſtence affermie & d'un commerce libre, mille motifs de rivalité, contre un ſeul d'intelligence : qui enfin, ſans avoir eu beſoin de *Brutus*, & peut-être ſans en produire, rencontreront bientôt des *Céſars*, & regretteront, ſous la peſanteur d'un Deſpotiſme national, le joug d'un Gouvernement éloigné, aſſez fort pour les défendre, mais trop foible pour les opprimer.

Enſuite, la premiere opération des *Américains* reconnus libres, devant être néceſſairement l'ouverture d'un aſile pour tous les *Européens* qui vou-

dront venir fertiliſer ces domaines vacans, il en réſultera une émigration ſans bornes de l'ancien continent au nouveau. Cette foule d'eſprits actifs, de génies remuans, que l'eſpérance d'une meilleure fortune attirera ſur ces bords brillans des rayons de la Liberté naiſſante, y multiplieront les ſources de déſordres; ils y porteront leurs vices, leur avidité, leur averſion pour le repos, comme pour un travail utile, leur facilité à embraſſer des projets; ils fourniront plus de Complices à l'ambition d'un Oppreſſeur, que d'Aſſociés actifs à l'Agriculture & au Commerce.

Ce n'eſt pas tout. Perſonne n'ignore combien les tranſplantations ſont funeſtes à la Génération qui les éprouve. Elles le ſeront, ſur-tout en *Amérique*, où la culture, déja en vigueur, s'eſt emparée de tous les terreins favoriſés par la Nature. L'expérience des anciens Colons ne laiſſera aux nouveaux que des ſables rebelles, des montagnes eſcarpées, ou des marais mal-ſains. Ceux-ci, redoutés par leur nombre, affoiblis par le changement de nourriture & de climat, perſécutés par les maladies & la miſere; bientôt odieux par leurs plaintes, & ſuſpects par leurs murmures, périront ſur ce rivage meurtrier, en déplorant l'erreur qui les y aura conduits: ils diſparoîtront ſans laiſſer de poſtérité. L'*Europe* les aura perdus, & l'*Amérique* ne les aura pas gagnés: la premiere ainſi évacuée, ayant toujours à ſupporter les charges fiſcales dont les règnes précédens n'auront ceſſé d'accabler leur poſtérité, ſera forcée de les repartir entre les ſujets reſtans: il faudra augmenter ici les Contributions, en raiſon de ce que le nombre des Contribuables diminuera; & qui ſait les cataſtrophes auxquelles peut donner lieu, parmi ce réſidu infortuné, l'excès de la miſere, joint à celui de l'oppreſſion?

En ſuppoſant que ces preſſentimens ne fuſſent pas fondés, & que le Nouveau Monde pût ſe procurer, de ſon propre fonds, une population qui ne coutât rien au reſte de l'Univers, au moins on ne peut ſe diſſimuler que cette moitié du Globe, une fois fécondée autant qu'elle peut l'être, ne doive parvenir, en très peu de tems, à ſe paſſer de l'*Europe*. Son climat modifié, dans les parties les plus rudes, par le travail des hommes, & mis à profit dans les autres par une induſtrie active, la diſpenſera du commerce périlleux & fatiguant de nos parages. Ses habitans, entourés des mers les plus poiſſonneuſes, maîtres des mines les plus riches, voiſins des îles les plus favoriſées de la Nature, faiſant en deux mois, avec des vents toujours favorables, des voyages qui nous coûtent des années, au milieu des plus horribles tourmentes; recevant ſans peine & ſans danger, d'un côté le ſucre, l'indigo, & les fruits délicieux, & de l'autre, les épiceries, les pierres précieuſes, & les toiles fines; attirant ainſi à eux, par la ſeule volonté, les richeſſes & les jouiſſances des deux Hémiſphères, deviendront, avant peu, les Arbitres de notre deſtinée.

Alors nous dépendrons d'eux par la néceſſité des choſes, plus encore qu'ils ne dépendoient de nous par le délire, ou, ſi l'on veut, la ſageſſe des Loix Prohibitives: ils diſpoſeront ſeuls du Commerce des deux Mondes. Ce n'eſt plus par le *Caire*, ni par le Cap de *Bonne-Eſpérance* que nous viendront les tréſors de l'*Afrique*, ou les productions parfumées de l'*Aſie*; c'eſt par les Comptoirs qui s'établiront dans les Mers de l'*Amérique*: & avec quoi les payerons-nous, miſérables regratiers que nous ſommes, aux Propriétaires du *Pérou*, aux Dominateurs du *Breſil*?

Ceux-ci regorgeant d'or & de diamans, auront encore, pendant quelque tems, ſur notre caduque indigence, la ſupériorité que donne aux Etats, ainſi qu'aux hommes, la vigueur de la jeuneſſe, jointe au ſentiment de la proſpérité. Leur ſplendeur étant le fruit d'une révolution rapide: n'ayant point paſſé par les périodes ſucceſſives qui amenent, pour les autres Peuples, le développement de leurs forces; n'ayant point ainſi uſé leurs vertus, ou cette élevation de l'ame qui en tient lieu, dans les querelles, ou les humiliations que tous les Empires ont éprouvées au tems de leur accroiſſement, ils ſe trouveront tout d'un coup avoir la conſiſtence de la maturité, avec l'énergie d'une conſtitution naiſſante; ils n'en ſeront que plus terribles. Leurs diviſions inteſtines ſeront même peut-être pour eux un principe préſervateur, qui empêchera les progrès trop promts de la corruption.

Alors, ou ils écraſeront l'*Europe* par les arts qu'ils auront perfectionnés: ils viendront étonner & ſubjuguer leur Métropole confuſe, accablée de la gloire de ces enfans dépayſés; ou s'ils l'oublient, s'ils ne daignent pas ſe venger des maux qu'elle a faits à leurs Prédeceſſeurs, c'eſt à ſa miſère qu'elle en ſera redevable. Elle ne ſera pas conquiſe par eux, parce qu'elle n'en vaudra pas la peine, & que la barbarie où elle ſera déja retombée n'inſpirera que du dégoût aux Poſſeſſeurs des plus brillans Empires que la Politique ait encore formés.

Le tems de cette révolution eſt incertain; mais elle eſt inévitable ſi l'*Amérique* devient libre & floriſſante: c'eſt aux Politiques de l'*Europe* à juger juſqu'à quel point la raiſon, la juſtice, & l'humanité permettent de travailler à l'accélérer, ou à la retarder; c'eſt à eux à voir ſi la Génération préſente,

en y concourant, s'épargne plus de maux qu'elle n'en assure à ses Descendans; s'il est même encore tems de s'y opposer, & si nos Ministères absorbés dans leurs petites spéculations éphémères n'ont pas trop négligé ce grand intérêt général, le plus vif, le plus pressant, de maniere ou d'autre, que le cours des choses ait encore présenté au Genre-humain, depuis sa civilisation.

De l'Etat actuel de la LÉGISLATION *en Europe.*

QUELQUE influence que doive avoir un jour la destinée de l'*Amérique* sur celle du reste du Globe, & en particulier de l'*Europe*, on peut regarder comme éloignées les catastrophes qui en seront le fruit. La Génération actuelle est en droit de se tranquilliser sur des désastres qui ne semblent menacer que ses Descendans. Mais la Législation est un besoin de toutes les minutes: il n'est pas permis de l'envisager avec indifférence; il n'y a pas d'être humain, vivant aujourd'hui, qui n'ait à frémir des méprises qu'elle peut commettre, ou des abus qu'elle croiroit pouvoir tolérer. Le sort de chacun de nous, celui de nos familles, de nos amis, de tout ce qui nous est cher, dépend de ce pouvoir impérieux. Nous devons donc en souhaiter la perfection. Or, il faut avoir le courage de ne le pas dissimuler, nous sommes bien loin, non seulement de cette perfection, mais même des préliminaires qui y conduisent. On seroit, en quelque sorte, en droit de dire qu'il n'en existe pas en *Europe*.

Quand à celle qui tient à l'Administration, qui fixe les droits des Peuples, & ceux des Souverains, hors l'*Angleterre* & le *Dannemarc*, pas une Nation n'en a la moindre idée. Ces deux-là seules sont parvenues, l'une en accordant tout à ses Rois, l'au-

tre en leur diſputant tout, à ſçavoir du moins ce qu'eſt chez eux la Couronne, & comment il faut conſidérer l'Individu qui la porte. Par-tout ailleurs il n'y a rien de plus incertain.

En *France*, par exemple, le Monarque ſe dit la Nation; les Parlemens ſe diſent la Nation; la Nobleſſe ſe dit la Nation; il n'y a qu'elle qui ne puiſſe dire ce qu'elle eſt, ni même ſi elle eſt. En attendant que ce point s'éclairciſſe, tout reſte confus; tout ſert de matiere à des prétentions & à des diſputes. L'autorité royale avançant ou reculant ſans ceſſe, ne connoît ni limites qu'elle ne puiſſe franchir, ni bornes au-delà deſquelles on ne puiſſe la forcer de rétrograder.

C'eſt la même choſe en *Eſpagne*, en *Allemagne*, &c. Les Souverains, toujours entre la perte & l'uſurpation, ont ſans ceſſe des droits à envahir ou à défendre: ils vivent avec leurs ſujets comme avec des ennemis, ſur qui toutes les priſes ſont légitimes; ils regardent l'établiſſement d'un impôt comme une dépouille, & la deſtruction d'un privilége comme un trophée; eſpèce de guerre inteſtine, qui étouffe des deux côtés la confiance & l'amour, & où les ſuccès ſont encore plus honteux que les défaites. Il en réſulte les abus effrayans dont nous parlerons aux articles de l'Etat Militaire, & de la Finance.

A l'égard de la *Juriſprudence*, de ce droit qui établit les propriétés des particuliers, & termine avec le glaive ou la balance de la Juſtice, les combats privés que les paſſions élèvent entre les membres de chaque ſociété, la confuſion eſt encore plus effraiante, s'il eſt poſſible. La *Pruſſe*, la *Sardaigne*, la *Ruſſie*, ont eſſaié ſur cet article des tentatives honorables pour leurs Souverains. De tous

les autres peuples, il n'y en a pas un ſeul qui ait des loix faites avec réflexion, & pour lui ; pas un qui ait même penſé à ſe rendre compte des conditions ſous leſquelles il doit exiſter, contracter, teſter, ſe marier ; pas un qui s'eſtime aſſez pour ſe croire en état de concilier dans un Code, la Raiſon & l'Humanité.

Des coutûmes groſſières, fondées ſur les caprices de l'ignorance & de la ſtupidité, dans la nuit de l'anarchie féodale, incompatibles avec les changemens ſurvenus depuis dans tous les genres, voilà nos loix nationales. Leur bizarrerie & leur multiplicité les mettent à chaque inſtant en contradiction les unes avec les autres, & plus encore avec le ſens-commun.

L'embarras augmente tous les jours par les Ordonnances journalieres, par les déciſions des Tribunaux, qui, ne les aboliſſant jamais, & y dérogeant ſouvent, fourniſſent un ample champ aux ſubterfuges de la chicane ; & enfin le Droit *Romain*, ou plutôt la compilation extravagante, faite ſous ce nom, par un Juriſconſulte pervers, & un Empereur imbécille, ayant conſervé, en quelque pays, l'autorité d'une loi, & étant cité dans tous par les Praticiens, qui lui donnent, avec une juſteſſe digne d'eux, le nom de *Raiſon Ecrite*, acheve de rendre le déſordre auſſi effrayant qu'incurable.

Si, dans la Matiere des *Peines*, quelques mains plus hardies ont oſé toucher à la Juriſprudence, ce n'a été que pour la rendre tout à la fois abſurde & atroce. La *Torture*, cette invention du deſpotiſme républicain, vient, à la vérité, d'être abolie par deux Femmes, dans deux des principales dominations de notre hémiſphere : mais elle a encore

des apologiſtes, & des obſervateurs dans les autres; malgré les écrits lumineux, qui ont été publiés ſur cet objet & ſur pluſieurs autres parties de la procédure criminelle, elle n'en conſerve pas moins, preſque par-tout, une imperfection ſcandaleuſe & barbare.

En *France*, & ailleurs, l'inſtruction n'en eſt pas moins ſecrette; elle n'en dépend pas moins d'un ſeul homme, qui informe, qui entend les témoins, qui décrette, qui ne pouvant ôter à un particulier la poſſeſſion d'un écu, eſt le maître de lui enlever ſa liberté, de le plonger dans les cachots, ſous le prétexte, *que ce qui eſt bon à prendre*, diſent les graves & ſenſés Juriſconſultes, *eſt bon à rendre*. Cette procédure a toujours l'air d'une conſpiration tramée entre le Juge & les témoins, contre un innocent, bien plutôt que des recherches de la juſtice pour la conviction d'un coupable.

En *Angleterre*, cet inconvénient n'a pas lieu, non plus que la torture; mais il eſt remplacé par un autre, non moins redoutable peut-être, c'eſt la rapidité de l'inſtruction: en un jour le procès, qui décide de la vie d'un homme, eſt commencé & fini. En un jour les Juges ſont nommés, les témoins ſont appellés & entendus, & l'accuſé interrogé, condamné, ou abſous. Tout ſe fait en public: mais cette preſteſſe n'en eſt pas moins ſuſpecte, ſoit qu'elle préjudicie à l'innocence, ſoit qu'elle favoriſe l'impunité du crime.

Cette matiere eſt ſuſceptible d'une infinité de réflexions qui paroîtront ſucceſſivement dans ce Journal à meſure que les Evènemens journaliers pourront y donner lieu.

*De l'*ETAT MILITAIRE *actuel de l'Europe.*

Alexandre, avec quarante mille hommes, entreprit, & exécuta, la conquête de la plus vaſte partie du Monde connu. Cinq Légions, qui n'égaloient pas ce nombre de ſoldats, faiſoient les plus fortes armées des *Romains*. On en comptoit quarante à la bataille où le ſang du vertueux *Brutus* ſcella le triomphe du lâche *Octave*: mais cet effort momentané de la Liberté mourante, & du Deſpotiſme favoriſé par la fortune, n'influa point ſur les maximes du Gouvernement: juſqu'aux invaſions des Barbares, les provinces furent toujours contenues & protégées, comme elles avoient été conquiſes par de petites armées.

Que le différence aujourd'hui! L'*Europe* comprend juſqu'à cinq Puiſſances qui ſoudoyent chacune, en pleine paix, plus de troupes que n'en avoient les *Céſars* dans les criſes les plus cruelles. Au premier coup de tambour la quantité s'en augmente à un point que l'on n'oſeroit calculer. On voit ſe réaliſer ce que l'Hiſtoire raconte, ou ce que l'imagination ſuppoſe de ces déluges de Barbares, qui fondoient par millions ſur la contrée où le caprice les pouſſoit. L'*Europe* a eu, pendant toute la derniere guerre, plus de douze cens mille hommes en armes.

Ces ſauterelles dévorantes ſont dévorées elles-mêmes par les maladies, ſuite de la misère & de la débauche; & par la maniere de ſe battre, devenue plus meurtriere, en raiſon de ce que les inſtrumens de deſtruction ſe ſont perfectionnés. A chaque campagne, il faut non pas ſeulement recruter, mais recréer les régimens; & ſi l'on y joint toutes les calamités que la guerre entraîne, la dé-

vaſtation des pays ravagés par les armées, & celle des contrées paiſibles en apparence, mais qui ſouffrent autant des exactions de la *Finance*, que les autres des maſſacres dont elles ſont le théatre; l'expatriation des habitans, qui, en fuyant l'inſulte & la mort chez eux, les retrouvent dans l'aſile même qu'ils ont cherché; le poiſon mortel à l'innocence, à la population, que le libertinage des troupes répand & naturaliſe par-tout où elles paſſent, on verra qu'une ſeule période comme celle qui s'eſt écoulée depuis 1756 juſqu'en 1762, a englouti plus d'hommes qu'il n'en faudroit pour peupler pluſieurs Mondes.

Le droit accordé aux Souverains de l'*Europe*, ou plûtôt uſurpé par leurs Miniſtres, de lever des troupes indéfiniment, eſt un des plus cruels fléaux qui affligent cette contrée. De là ſont venues, en quelques pays, les *Milices*, uſage moderne & commode, ſubſtitué à l'*Arriereban*, mais beaucoup plus tirannique, en ce que celui-ci ne tomboit que ſur des Gentilshommes oiſifs, deſtinés à la guerre par le préjugé de leur Naiſſance, au lieu que l'autre arrache un cultivateur paiſible à ſa charrue, ou un artiſan foible & induſtrieux à ſon attelier, pour les dévouer à une profeſſion qui veut des ames féroces, & des tempéramens robuſtes. Delà la cruauté générale avec laquelle ſont punies l'inconſtance ou la fierté qui ſe dérobent à cet eſclavage, & les prétendues loix qui, mettant au rang des crimes l'infraction d'un engagement forcé, traitent un *déſerteur* comme un meurtrier.

Qu'une République appelle tous les Enfans de la Patrie au ſecours de la Patrie; que quand la Souveraineté eſt attaquée elle arme toutes les mains qui la partagent, & qu'elle puniſſe comme

criminel de Lèze-majeſté le traitre qui, abjurant ſon droit à la Couronne, proſtituant ſa gloire & ſa conſcience, vend ſes ſervices aux ennemis de la cité dont il eſt membre, elle ne fait rien que de juſte & de raiſonnable. Le transfuge de *Rome* & d'*Athènes*, avoit joui des avantages contre leſquels il conſpiroit: il avoit concouru à la loi qui prononçoit la peine de mort contre le crime dont il ſe rendoit coupable. Il manquoit à ſes ſervices, à ſon propre intérêt, à ſa dignité.

Mais le Mercénaire dont on a achetté la ſignature au meilleur marché poſſible, ou qu'un billet noir a livré au *Subdélégué* chargé de décimer ſon village, n'a point d'intérêt à la querelle dont on le conſtitue le ſoutien. Il n'a jamais eu envie de vendre ſon ſang ni ſa liberté: la violence qui le métamorphoſe en Guerrier lui ôtant tout, & ne lui donnant rien, ne peut le lier. La loi qui le condamne à être pendu ou arquebuſé, ou chargé de chaînes le reſte de ſes jours, quand il ſe rappelle qu'il eſt né homme & libre, eſt un véritable aſſaſſinat.

Ce n'eſt pas tout. De ceux qui reſtent conſtamment au drapeau, les uns périſſent, ou dans les combats, ou par les mines des ſiéges, ou par la paille des hôpitaux, & ſont perdus pour leur patrie. Ceux qui ſurvivent, lui deviennent plus funeſtes par leur exiſtence que les autres par leur perte. Ou on les réforme à la fin de la guerre, & ils ſont une pépiniere de brigans, qui ayant pris l'habitude de la vie oiſive & licentieuſe des camps, ne peuvent plus ſe ſoumettre aux travaux pénibles & honnêtes de la campagne. Ces prétendus défenſeurs de l'Etat en deviennent les ennemis. La Juſtice eſt forcée de leur déclarer une guerre où

les reſſources ne ſont pas égales : ils finiſſent par trouver au gibet la mort qui les a épargnés dans les batailles.

Les retient-on ſous l'uniforme ? la force impérieuſe de la diſcipline en fait les tirans de leur patrie, après en avoir fait l'effroi de ſes rivaux. Une fois enrégimentés, ce ne ne ſont plus que des inſtrumens aveugles, à qui l'uſage même du raiſonnement eſt interdit.—On a tant crié contre les *Moines !* Eh ! nos ſoldats ſont-ils moins eſclaves, moins liés à l'obéiſſance paſſive, qui exclud l'examen ? Les premiers ont du moins, pour indemnité, le repos & l'opulence ; ils ont la certitude d'une vie paiſible, d'une ſubſiſtence dont rien ne les peut priver. Il y a plus : la Religion, en recevant leur ſerment de ne penſer, & de n'agir déſormais que par une impulſion étrangere, leur promet d'enchaîner auſſi les maîtres qu'ils ſe donnent. Ces pieux automates, en ſe chargeant d'un joug fabriqué au nom de Dieu, ont pu ſe flatter que le crime ne le ſouilleroit jamais ; & que la Vertu, prétexte du ſacrifice, veilleroit à la pureté des victimes.

En eſt-il de même du ſoldat ? N'eſt-ce pas à ſervir les paſſions les plus violentes qu'il ſe dévoue par eſſence ? Son premier devoir, & ſon plus grand mérite n'eſt-il pas d'être ſourd, impitoyable, obéiſſant comme ſon fuſil ? La diſcipline ne lui en fait-elle pas même une néceſſité ? Si le deſpotiſme qui le meut lui ordonnoit de pouſſer la bayonnette dont il l'arme dans la poitrine de ſon propre pere, il n'auroit pas même à choiſir entre le parricide & la rébellion. Il faudroit commencer par le crime, & au moindre ſoupir la verge de fer qui le ſubjugue le puniroit, non pas du meurtre, mais

du remords ; vérité affreuſe, mais inconteſtable, & ſur laquelle il faudroit que les Princes méditaſſent enfin ſérieuſement pour leur gloire tout à la fois & leur propre ſûreté.

Ce n'eſt pas à eux que cet appareil meurtrier importe. On les trompe cruellement quand on leur perſuade qu'ils en ont beſoin pour être vénérés & obéis. C'eſt à leurs Miniſtres ſeuls qu'il eſt utile, parce que ceux-ci ne jouiſſant que d'un pouvoir emprunté, & faiſant même conſiſter cette jouiſſance dans l'abus ; voulant exercer impunément des préférences, s'approprier des richeſſes, perdre leurs rivaux, élever leurs créatures ; ils ne peuvent étouffer les plaintes que par la terreur, & ſubjuguer la réſiſtance que par la force. C'eſt à eux que les bataillons ſont néceſſaires comme les lettres-de-cachet.

Mais le Prince à qui la loi ſert de garde, dont l'intérêt & l'honneur ſont inſéparables de celui de l'Etat, qui ne peut pas avoir de deſir plus preſſant que celui de faire le bien, de beſoin plus eſſentiel que celui d'être inſtruit, ne devroit-il pas être plus effrayé encore que ſes peuples, de ces barrieres aigues qui les écartent de lui ? L'exemple des Dominateurs de l'Empire ne devroit-il pas faire trembler les Souverains qui donnent avec tant d'imprudence dans le luxe des armées ? Dès que les Empereurs n'eurent plus que des ſoldats pour confidens, ils n'eurent plus auſſi que des ennemis pour ſujets. Ils pouvoient tout contre la Nation, mais les ſoldats pouvoient tout contr'eux. La loi qu'ils avoient laiſſé anéantir ne les garantiſſoit plus des revoltes ; & ces terribles appuis du Trône l'enſanglanterent plus ſouvent qu'ils ne le défendirent.

Et ce qu'il y a de plus etonnant encore, c'eſt

que ces agens mercenaires de deſtruction ont perdu autant, & plus peut-être, que les peuples à la dépravation qui les multiplie: en les rendant redoutables leur nombre les avilit. La facilité avec laquelle on ſe les procure les dégrade aux yeux de leurs Chefs. La néceſſité d'en avoir beaucoup a fait, peu-à-peu, imaginer & réuſſir les deux plus inconcevables opérations peut-être que le mépris de la pólitique pour les hommes, lui ait jamais fait hazarder.

La premiere eſt la diminution de la paye du ſoldat, exténuée de nos jours, au point que le plus curieux, mais le plus difficile de tous les problêmes œconomiques, ſeroit de ſavoir comment un ſtipendiaire en uniforme peut vivre avec ſa ſolde.

Ce n'eſt pas qu'on lui ait rien retranché en apparence; au contraire, on a ſemblé faire quelques pas vers une augmentation. Mais en s'attachant aux dénominations anciennes, tandis que les vraies valeurs changeoient; en tenant le prêt journalier du militaire à cinq ou ſix ſols, comme au quinzieme ſiècle, tandis que les denrées coûtent vingt & trente fois plus; en appuyant cette excroquerie miniſtérielle des reſſources que donne la diſcipline contre la multitude qu'elle contient, on eſt parvenu à faire du métier qui donne droit de diſpoſer de la vie des autres, un eſclavage qui ne procure pas même à ſes victimes de quoi entretenir la leur.

Pour avoir une idée du ſort de nos ſoldats, comparé à celui de leurs prédéceſſeurs, examinons ce que ceux-ci recevoient à une époque déterminée de l'Hiſtoire, au règne de *Louis* XI, par exemple, règne célèbre, ſi injuſtement calomnié, déteſté comme funeſte, parce que le Prince étoit méchant, au lieu qu'il auroit fallu conclure préciſément le contraire.

Alors un *Franc Archier*, c'eſt-à-dire un Fantaſſin, touchoit 4 liv. tournois de paye par mois. Sa ſolde étoit donc de 48 liv. par an, ſur quoi il étoit obligé de s'habiller, de ſe nourrir, & de s'armer. Mais auſſi, dans ce tems-là, le bled ne valoit couramment que 20 ſols le ſeptier, le vin ordinaire 30 ſols la piece, & le bon drap commun 22 à 24 ſols l'aune. (*)

Un *Franc Archier*, garçon, en buvant deux pieces de vin par an, en conſommant trois ſeptiers de bled, en ſe donnant un bon habit de drap, avec ſon entretien journalier, employoit donc à peine le quart de ſa paye. Les 36 liv. de ſurplus lui faiſoient, au prix où étoient alors les denrées, évalué ſur celui qu'elles ont de nos jours, un revenu annuel, équivalent à plus de 600 liv. de notre monnoie, pour ſes plaiſirs, s'il étoit voluptueux; pour ſon luxe, s'il aimoit l'éclat; ou pour s'aſſurer un fonds dans ſa vieilleſſe, s'il étoit économe & prévoyant.

Et s'il étoit marié, on voit qu'il pouvoit, ſans peine, fournir à l'éducation de ſa famille, aux petites fantaiſies de ſa femme, qui, travaillant utilement de ſon côté, contribuoit à l'aiſance de la maiſon. (†)

(*) Voyez la Chronique Scandaleuſe, & les Mémoires du Tems.

(†) Eloigné de mon cabinet, privé de mes livres & de la plus grande partie de mes papiers, je ne puis citer que de mémoire: je crois cependant ne pas me tromper. Quand il y auroit ici erreur de ma part, elle ne pourroit être que dans le prix partiel d'une des denrées citées, que j'appliquerois à l'autre. La conſéquence du total n'en ſeroit pas moins évidente: il n'en ſeroit pas moins vrai que l'état d'un Soldat équivaloit alors à celui d'un de nos Commis Sédentaires à cent piſtoles de gages; & qu'un Stipendiaire de nos jours touche à peine le dixieme de ce que recevoit un Satellite de *Louis* XI.

Y a-t-il un ſeul de ces mots-là qui ſoit à l'uſage de nos fantaſſins ? Leur prêt n'eſt-il pas conſommé par les 24 onces de mauvais pain, & les 8 onces de mauvaiſe viande qu'on leur donne à l'étape ? Et ne croit-on pas les avoir traités avec magnificence, quand on y a joint l'habit écourté, de gros drap ſans ſubſtance, fourni par un Entrepreneur dont les malverſations ſont d'autant plus impunies, qu'elles ſont plus criminelles, en ce qu'étant alors plus lucratives, elles trouvent plus aiſément des protecteurs ? Auſſi, la misère l'ignominie, & la mendicité ſont-elles leur perſpective pour l'avenir, & une diſette journaliere leur jouiſſance préſente. On va juſqu'à juſtifier, par le calcul, l'économie qui préſide à leur nourriture. Vous entendez des *Co-*

Il y a des variations entre les Ecrivains ſur ces comptes, parce qu'aucun d'eux, à ce qu'il me ſemble, n'a pris la route qui conduit à la vérité. Voici, ſuivant moi, la ſeule méthode qui puiſſe fournir une démonſtration dans cette matiere.

Le marc d'argent, ſous *Louis* XI, valoit environ 10 livres (argent de *France.)* Le bled, à la même époque, coûtoit à-peu-près une de ces livres le ſeptier. On avoit donc dix ſeptiers pour un marc. Le *Franc Archier*, qui en touchoit cinq dans ſa ſolde annuelle de 48 liv. pouvoit ſe procurer par an près de cinquante ſeptiers, ou tout ce que l'on achettoit avec l'argent produit de la vente d'une pareille maſſe de grains.

Aujourd'hui le marc eſt à 52 liv. le ſeptier de bled vaut couramment 20 liv. Nous n'avons donc que deux ſeptiers & demi pour un marc d'argent. Quand notre fantaſſin en recevroit auſſi cinq pour ſa paye annuelle, il ne pourroit en tirer au plus que douze à treize ſeptiers. Il ſeroit donc déja plus pauvre des trois quarts que ſon camarade du 15me ſiècle.

Mais il ne reçoit pas même ces cinq marcs : ſix ſols par jour lui en produiſent à peine deux. Il ne jouit donc, au plus, que de cinq ſeptiers par an. Notre infanterie n'a donc réellement qu'un dixieme de ce que le Succeſſeur de *Charles* VII donnoit à la ſienne. Auſſi le métier de Soldat étoit-il alors un très-bon métier ; mais celui de Miniſtre valoit un peu moins qu'il ne vaut aujourd'hui.

lonels dire froidement à table, qu'un ſoldat ayant peu d'ouvrage à faire, a peu beſoin d'alimens ; & que pourvû qu'il ait la force de ſe préſenter avec grace à la Parade, c'en eſt aſſez pour eux & pour lui. C'eſt préciſément le propos d'*Harpagon*, qui croit être diſpenſé de nourrir ſes chevaux quand il ne les fait pas travailler.

Et ce qui prouve que cette inconcevable ſpéculation eſt bien réellement fondée ſur des calculs réfléchis, c'eſt qu'une des premieres Puiſſances de l'*Europe*, ayant, pendant la derniere guerre, ajouté *quatre onces* de *ris* à la ration journaliere des troupes, ce ſoulagement a été ſupprimé à la paix.

On a plus d'égard pour les chevaux : ils ont toujours le même ordinaire, parce qu'on ſent bien qu'ils ont toujours les mêmes beſoins. Si l'on demande pourquoi l'évidence, qui a conſervé à ces animaux utiles l'intégrité de leur portion, n'a pas eu le même pouvoir en faveur des hommes, la raiſon en ſera facile à trouver : c'eſt que, quelque diſciplinables que ſoient les premiers, cependant l'éducation ne dompteroit pas leur eſtomach auſſi facilement que leur bouche ou leurs jambes ; miracle dont la perfectibilité de la nature humaine la rend ſuſceptible.

En voici un autre bien plus étrange. Non ſeulement la vanité intéreſſée de commander à trois cens mille fuſils portés par des machines habillées en hommes, a fait attenter à la ſubſiſtance journaliere de ces miſérables, mais elle a diminué la valeur de l'Individu même. On ne s'eſt pas contenté de léſiner ſur la maniere de ſoutenir ſa vie : on eſt devenu encore plus avare ſur celle de le ſouſtraire à la mort. On eſt enfin arrivé au point de l'expoſer aux coups ſans défenſe, parce qu'il en coûteroit plus pour le rendre invulnérable que pour le remplacer.

Ceci eſt une idée abſolument neuve, & qui mérite d'être approfondie.

Les Conquérans les plus impitoyables, les plus prodigues de la vie des hommes, dans les ſiècles paſſés, ont cependant pris ſoin de celle de leurs ſoldats. On couvroit leur tête avec des caſques, leur poitrine avec des cuiraſſes. A ces remparts fixes, on ajoutoit encore un préſervatif mobile, qui défendoit les premiers : le bras chargé d'un bouclier, alloit au-devant des javelots & des épées ; & le ſoldat vainqueur, qui rentroit dans ſa tente, devoit ſon ſalut & ſa gloire à la triple enceinte qui avoit écarté de lui cent fois la mort dans le combat.

Mais depuis qu'une ſimple province de l'Empire *Romain* aſſemble ſous le drapeau, à la moindre querelle, plus de Mercenaires que cet Empire n'avoit de Citoyens, les armes défenſives ont diſparu des batailles & des ſiéges. Dans le même tems que, d'une part, nos *Salmonées* modernes s'armoient d'un tonnerre plus effrayant, plus deſtructeur que celui du Ciel ; de l'autre, les infortunés, dévoués ſoit à le lancer, ſoit à en éprouver l'effet, renonçoient aux moyens de s'en garantir.

On a prétendu que la cauſe de cette révolution étoit la violence de l'artillerie : les éclats des caſques & des cuiraſſes, a-t-on dit, auroient pu devenir dangereux : métamorphoſés eux-mêmes, par l'impétuoſité du choc, en d'autres eſpèces de boulets, loin d'être un obſtacle au carnage, ils en ſeroient devenus les inſtrumens. On a fait, à ce ſujet, une infinité de raiſonnemens adoptés par les Militaires eux-mêmes, dont la complaiſance pourroit ſurprendre, ſi l'expérience ne prouvoit que dans tous les arts les hommes qui en ont l'exercice journalier, ſont ceux qui en examinent le moins les détails.

Quand réellement un agent, pouſſé par la poudre, auroit la propriété d'écarter ainſi latéralement des lames de métal en les frappant, & de leur communiquer une ſi terrible divergence, cet effet ne pourroit être produit que par le canon ou la bombe. Les caſques & les cuiraſſes n'en ſeroient pas moins des abris ſûrs contre la mouſqueterie, l'épée & la bayonnette. Les inſtrumens tranchans s'y émouſſent. La balle, ou s'y applatit, & ne fait que des contuſions, ou gliſſe ſur la convexité polie qu'elle rencontre: ſi elle trouve à côté, ou derrière, le même obſtacle, elle ira toujours en perdant de ſa force par les réflexions ſucceſſives qui en changent la direction, & finira par mourir innocemment, avant que d'avoir pû ſe raſſaſier du ſang qu'elle a cherché.

Et quant à la groſſe artillerie, il eſt abſolument faux que la cuiraſſe du malheureux qu'elle emporte, puiſſe acquérir une rotation meurtriere. Si un boulet choque une pierre de taille iſolée, ſans doute il en fera rejaillir au loin les éclats: ſi une bombe perce la terre par ſon poids, & la déchire enſuite par ſon exploſion, elle écraſe ou enſevelit tout ce qui ſe trouve à portée du Volcan momentané qu'elle produit: mais la ſurface de métal qui n'offre à l'action du fer fulminant, ni une maſſe roide & caſſante comme la pierre, ni des parties diviſibles & ſans liaiſon, comme celles dont la terre eſt compoſée, n'eſt pas ſuſceptible de cette extenſion redoutable. Le boulet n'écarte pas la cuiraſſe qu'il briſe: le morceau qu'il touche il l'emporte avec la poitrine qui eſt deſſous: il devance bien-tôt dans ſon vol ces déplorables fragmens, qui n'ayant ni ſa dureté, ni ſa forme ne peuvent acquérir ſa vîteſſe, & ne tardent pas à s'en détacher. Ils retombent ſans action aſſez près du tronc ſanglant, dont ils ont fait partie; laiſſant

le globe meurtrier continuer ſeul ſes ravages; loin qu'on puiſſe les accuſer d'en être les complices, ils en ont affoibli la rapidité par leur poids, & par l'effort qu'il a employé contr'eux. Il n'eſt donc pas vrai, que la nudité actuelle de nos armées, quand elles vont braver la mort, ſoit le fruit d'une raiſon charitable & prévoyante.

Mais comment a-t-elle pû s'introduire & s'établir? Le voici.

En centuplant le nombre de leurs ſoldats, les hommes puiſſans, ont bien pû les reduire à ne conſommer pour une compagnie entiere, que la même ſolde, dont ſe contentoit à peine autrefois un ſeul individu; ils les ont amenés, à n'avoir pas même du pain en ſuffiſance, en ſervant d'inſtrumens pour aſſurer à leur Maître tous les tréſors des Etats, dont la garde leur eſt confiée. La diſcipline, la vanité, le préjugé, le libertinage, ont opéré ce prodige. Mais, on n'auroit pas trouvé dans les fourniſſeurs civils la même docilité. Ils n'auroient pas vendu leur cuivre au même prix qu'un ſoldat ſe donne; on en a un pour dix écus: il en auroit fallu plus de trente pour l'armer. Les Miniſtres philoſophes ont donc fait un calcul très-ſimple: trouvant qu'il en coûtoit moins pour achetter & nourrir un fuſilier, que pour le vêtir de bronze, ils ont pris le parti de le livrer au feu tout nud; par-là, il s'eſt trouvé de toutes les denrées nuiſibles, celle qu'on ſe procure, & qu'on prodigue à meilleur marché. On a eu ſans frais, ſans inquiétude, des armées prodigieuſes, que l'on recrute avec auſſi peu d'embarras; & l'on n'a plus appréhendé l'artillerie, que parce que le ſalpêtre eſt cher.

C'eſt à cette combinaiſon infernale ſeule, qu'eſt due la ſuppreſſion des armes défenſives. Ce ſe-

cret des Cours éclos, & renfermé dans le cabinet des Miniſtres, n'en étoit pas encore ſorti : c'eſt aux Militaires à l'aprécier, à voir ce qu'ils ont gagné à la politique moderne, d'après laquelle ils ne coûtent qu'à celui qui les tue.

Les réflexions que l'on vient de voir, pourroient également s'appliquer à la *Marine*. De tous les arts que les anciens nous ont tranſmis, c'eſt celui que l'induſtrie moderne a le plus perfectionné. L'imagination elle-même ne peut guère aller au-delà d'un vaiſſeau de cent canons, voiturant d'un hemiſphère à l'autre des armées entiéres, maîtriſant la mer & les vents, vomiſſant le feu de toutes parts, & portant au loin ſur la terre la deſolation & la mort.

Si l'on entre dans les détails de ſa conſtruction, ſi l'on examine l'artifice de ſes mouvemens, la complication des reſſorts qui concourent pour donner à cette maſſe la légéreté, la force & la vie, l'incrédulité ſe joint preſque à l'admiration : il ſeroit plus aiſé de la regarder comme un preſent de la Divinité, que comme le fruit de la hardieſſe humaine. Mais, quand on réfléchit à ſa deſtination ; quand enſuite on en pénétre l'intérieur ; qu'en deſcendant ſous les ponts on y trouve la barbarie, l'oubli preſque de tout ſentiment, hors un courage féroce, & une docilité ſans réſerve, pour toutes vertus, la crapule, la débauche établies parmi les matelots, avec les maladies qui en ſont la ſuite, & celles que la mer y joint ; quand on penſe à chaque départ qu'au moins la moitié des mercenaires qui appellent le vent avec tant de joie, ſera dévorée par le ſcorbut ; que des autres, aucun peut-être ne reverra ſa patrie, ſans avoir éprouvé ou cauſé des calamités, qui ſembleroient fabuleuſes, même dans un roman,

ce n'eſt plus qu'aux génies infernaux qu'on eſt tenté d'attribuer cette invention. On pleure ſur la fatalité qui donne aux hommes tant de moyens pour ſe détruire, & ſi peu pour ſe conſerver.

La politique ſuit ſur la mer & les côtes le même ſyſtême qui lui procure à ſi bon marché, dans l'intérieur des terres, des mains meurtrières & ſerviles. A la vérité les gages des matelots ſont augmentés; on les paye aujourd'hui plus cher, au moins numériquement, que *Colomb*, ou *Villegagnon* ne payoient les leurs; n'étant pas, comme les ſoldats, de ſimples inſtrumens de carnage; ſervant aux combinaiſons pacifiques du commerce, comme aux opérations ſanglantes de la guerre, il s'eſt élevé entre les Puiſſances, & les Négotians une rivalité qui a tourné au profit des gens de mer employés par les uns & par les autres: ils ſont, en général, mieux payés, mieux nourris que les troupes de terre.

Mais comme le ſervice des Marchands eſt plus doux que celui des Rois, & plus lucratif, ceux-ci, même en donnant une ſolde égale, n'auroient jamais obtenu la préférence, ſi le matelot exercé avoit conſervé la liberté du choix: il auroit fallu, pour le décider, lui faire de plus grans avantages, & par conſéquent avoir de moindres flottes, ou y dépenſer beaucoup plus d'argent. Qu'a-t-on fait pour peupler ſans frais les vaiſſeaux de guerre à volonté? On s'imagine en *France*, les *Claſſes*; & en *Angleterre*, la *Preſſe*; eſpèce d'enrôlement inconnu dans le reſte du monde, & dont une nation éclairée n'auroit pas, ce ſemble, dû donner l'exemple.

Les *Claſſes* dévouent bien à la Marine Militaire tout ce qui a le malheur de naître ſous le nom de matelot, à une certaine diſtance de la mer. On

exerce sur eux le même empire qu'ils s'attribuent sur les poissons de la côte. Au premier besoin, les Amirautés étendent le filet royal, qui les enveloppe tous : elles ne relâchent de cette malheureuse espece que ce qui leur paroît nécessaire pour la perpétuer : mais la *Presse* est un bien autre affront fait à la liberté, aux loix, à l'humanité.

Sur un simple ordre ministériel, sans avertissement, sans formalités, des troupes armées inondent les ports de la *Grande-Bretagne* : elles saisissent, ou elles veulent, quiconque leur paroît avoir la physionomie marine. Ce titre seul autorise toutes les violences.

On fait des descentes jusques sur les vaisseaux marchands, regardés pourtant comme la ressource, comme les nouriciers de l'*Angleterre*. On y enléve, en plein jour, les équipages qui s'y sont loués sous la foi publique. Le Négotiant, témoin de la guerre civile qu'on lui déclare, voit ses spéculations détruites, sa fortune compromise, par l'immobilité forcée des Agens à qui il l'a confiée : le commerce languit ; les denrées augmentent ; il en résulte une taxe réelle sur le peuple, qui est forcé de payer plus cher ses premiers besoins, par la rareté des mains nécessaires pour lui en apporter les objets.

Et il y a plus encore : ces voleurs d'hommes trouvent quelquefois des esprits peu dociles : on leur résiste ; alors ils tuent, ou ils sont tués, sans qu'on paroisse même s'en appercevoir. La loi qui abhorre le sang en *Angleterre* plus qu'ailleurs, se tait sur ce meurtre commis à ses yeux, comme sur le rapt des survivans. La reclamation qui suit l'enlévement, n'est pas plus efficace que la défense qui l'a précédé ; de sorte que sur les

bords de la *Tamise*, il y a une portion des membres de l'Etat, on pourroit même dire la plus utile, qui eſt exclue de la protection des loix.

L'abus n'eſt pas tout-à-fait ſi ſenſible, ni ſi ſcandaleux en *France* dans les *Claſſes*, ni même dans les *Milices* : il ſembleroit que ces deux royaumes, rivaux dans tout le reſte, ſe ſont diſputé auſſi à qui adopteroit des méthodes plus barbares, pour procurer des Défenſeurs à la Patrie ; & dans cette lutte honteuſe, c'eſt à la Nation qui ſe dit la plus Philoſophe, que l'avantage reſte dans un ſiècle réputé philoſophique.

De l'Etat des FINANCES *en Europe.*

LA multiplication indiſcrette des bataillons a néceſſité celle des impôts. Pour avoir beaucoup de ſoldats, il faut ſe procurer beaucoup d'argent ; & avec beaucoup d'argent on a beaucoup de ſoldats : c'eſt à ce cercle terrible que ſe réduit aujourd'hui à-peu-près toute la politique miniſtérielle de l'*Europe*. L'objet preſque unique des délibérations dans les plus auguſtes Conſeils, c'eſt de trouver le moyen le plus adroit & le plus ſûr de fouiller avec l'épée dans la poche des bourgeois.

Cet abus, ſans doute, eſt très-grand : il annonce à notre Poſtérité un eſclavage bien rigoureux, ou une indépendance qu'il faudra payer par bien des orages. Mais, ce n'eſt pas là préciſément ce qu'il y a de plus étonnant dans la poſition de l'*Europe*, quant à la levée des impôts : ce qui doit ſurprendre, accabler un Spéculateur éclairé, c'eſt l'obſcurité des droits, ſur leſquels porte cette levée ; c'eſt la confuſion qui régne dans cette

partie de l'administration ; c'eſt l'impuiſſance, où croient être tous les Miniſtères de la réformer ; c'eſt ſur-tout l'augmentation de la Dette Nationale, pouſſée dans les deux principaux Etats de l'*Europe* au point, que ſi l'on en vendoit tous les habitans, tête par tête ; & tous les domaines, arpent par arpent, il eſt fort douteux que l'on pût acquitter les ſommes auxquelles le terrain & ſes cultivateurs ſont hypothéqués.

Quant aux ténèbres que la *Finance* répand ſur ſa marche, à la foibleſſe que l'on a de ſe laiſſer dévorer par elle en détail, au lieu de s'en débarraſſer une bonne fois par de l'ordre, & de l'économie, c'eſt un mal ancien & preſque incurable ; c'eſt un ulcère qui attaque & ronge les Etats, en raiſon de ce qu'ils ſemblent proſpérer davantage d'ailleurs ; mais ſa malignité eſt plus ſenſible, & plus rebelle aujourd'hui. La variation dans la valeur des monnoies, jointe au hauſſement des denrées, ayant diminué les revenus publics, en même tems que le faſte, l'habitude de ne plus voir que l'argent dans les grandes places, & de regarder le luxe pouſſé juſqu'à l'indécence, comme la premiere vertu d'un homme élevé en dignité, ont accru les dépenſes, il a fallu trouver moyen de ſuppléer au vuide trop ſenſible du fiſc.

Des impôts clairs, dont on auroit calculé d'un coup d'œil le produit & l'étendue, auroient effrayé. Propoſez, ſans précaution, à un propriétaire, d'abandonner au Roi le quart de ſon bien, il criera au brigandage, à la tyrannie. Qu'a fait le deſpotiſme accort des Gens de Cour ? Il a diviſé en mille parties, fait porter ſur mille objets différens, la taxe qui auroit effarouché par une maſſe indiſcrette. On a compoſé les impôts comme

nos habillemens modernes : morcellés en une infinité de chiffons preſqu'imperceptibles, ils conſomment beaucoup plus d'étoffe, & ſemblent cependant plus portatifs que s'ils n'étoient que d'une ſeule piece. Avec des Actes de Parlement, ou des Edits enregiſtrés, on s'arrange de maniere qu'au lieu d'un effroi éclattant, on ne fait éprouver aux ſujets qu'une gêne ſourde. Par la diſpoſition ténébreuſe des taxes, il n'y en a pas un qui ne ſe trouve avoir payé à la fin de l'année, ſans preſque s'en appercevoir, le tiers, ou même la moitié de ſon revenu.

Cet eſcamotage ingénieux, mais inſultant pour la raiſon humaine, eſt le grand ſecret de la Finance. *Suetone* aſſure que ſous *Auguſte*, un Intendant des *Gaules*, voyant qu'on payoit, dans ſa province, les impôts par mois, imagina d'en mettre quatorze dans l'année. D'une ſeule opération il gagnoit ainſi un ſeizieme du revenu public. Ce Maltotier incomparable a laiſſé ſon eſprit à ſes Succeſſeurs dans toute l'*Europe*. Elle eſt couverte d'établiſſemens auſſi cruellement ridicules, que la multiplication inventée par ce modèle des *Controlleurs Généraux*.

Mais pour rendre cette ſubtilité lucrative, il a fallu l'appuyer par la force. Il a fallu imaginer la *Contrebande*, l'eriger en crime, la ſoumettre aux mêmes peines ; verſer le ſang du ſpeculateur actif & utile, comme celui du brigand meurtrier : enfin établir cette juriſprudence des Douanes, autoriſées à prononcer la peine de mort contre l'avidité qui les brave, tandis qu'elles dévouent à un eſclavage rigoureux, à des humiliations amères, la probité même qui les reſpecte. Tel eſt aujourd'hui le ſpectacle qu'offre aujourd'hui la Légiſlation Financiere d'un bout de l'*Europe* à l'autre ; & c'eſt la ſeule partie du Monde où les traitans aient ainſi

des bourreaux pour eſcorte. Le prétendu deſpotiſme de l'*Aſie* n'a jamais connu ce délire ſanguinaire; il eſt particulier aux peuples qui ſe diſent les plus civiliſés, les plus éclairés du Globe.

L'*Angleterre*, à la vérité, n'a pas prononcé préciſément une peine capitale contre l'introduction frauduleuſe des marchandiſes prohibées: mais comme, en cas de réſiſtance, les Commis Fiſcaux ont le droit de tuer, auſſi-bien que les *Preſs-Gangs*; comme la Douane de *Londres* eſt l'inquiſition la plus atroce, la plus ſcandaleuſe qui exiſte ſur la terre; comme les foyers même du Citoyen, cet aſile ſacré, dans tous les pays du monde, ne ſont pas, dans cette île, à l'abri des fouilles fiſcales; qu'au moindre ſoupçon, les Satellites de la Régie peuvent, au nom de la Nation, violer le ſecret des familles, & porter légalement leurs yeux, leurs mains dans ce Sanctuaire, que le plus violent deſpotiſme reſpecte par-tout ailleurs, il me ſemble que les *Anglois* ne ſeroient pas fondés à propoſer ici une exception en leur faveur.

C'eſt bien pis, ſi nous examinons le Syſtême Européen ſur ce qu'on appelle la *Dette Nationale*. L'art de tranſmettre ainſi d'une génération à l'autre un fardeau accablant, en le groſſiſſant toujours, eſt une invention abſolument moderne. Elle eſt particuliere au dix-huitieme ſiècle, & n'eſt pas un des traits les moins propres à le caractériſer. Il y a peu de Gouvernemens, aujourd'hui, qui ne ſoient plus ou moins affectés de cette lèpre redoutable. Mais ce ſont ſur-tout la *France* & l'*Angleterre* qui en ſont accablées. A cet égard, ſi leurs charges ſont à-peu-près les mêmes, il s'en faut bien que leurs engagemens ou leurs dangers ſoient pareils.

La *Grande-Bretagne*, admiſe en ſon nom dans les contrats paſſés avec ſes créanciers, s'eſt livrée elle-même pour ſûreté de ces contrats; mais ſa rivale, privée de ce funeſte honneur, n'en a pas non plus les inconvéniens. Si la *France* gémit ſous la maſſe effroyable des dettes des deux derniers règnes, c'eſt le fruit de cette enfance de notre Légiſlation, qui livre l'état des hommes & de leurs Chefs au hazard, & ne permet ni aux uns ni aux autres d'avoir des idées fixes ſur la nature de leur gouvernement.

D'après la vérité, d'après la raiſon, d'après les principes reçus, dans tous les pays où la Couronne eſt héréditaire, & l'Adminiſtration abſolue, le Prince régnant n'en eſt que l'uſufruitier. Une ſubſtitution perpétuelle lui en ôte la propriété fonciere: il ne peut diſpoſer ni de la totalité, ni des parties; elle paſſe entiere, même malgré lui à l'Héritier que la loi déſigne. De ce côté-là, comme il y avoit un intérêt particulier, preſſant, à prevenir l'incertitude, la Légiſlation a acquis toute la clarté dont elle eſt ſuſceptible. La maniere de recueillir eſt inconteſtable; il n'y a que celle de jouir qui ne l'eſt pas. Pour la décider, il ne falloit que réſoudre une queſtion.

Si ce Titulaire paſſager ne peut pas intervertir l'ordre de ſa ſucceſſion, ni donner aux Membres à venir de l'Etat qu'il gouverne, un autre Souverain que celui qui eſt appellé au Trône après lui, peut-il éluder cet arrangement, en conſommant d'avance les revenus de ſes Succeſſeurs, & ce qui eſt bien pis, la propriété même de leurs ſujets; en les donnant tous, avant leur naiſſance, pour ſûreté d'un emprunt dont il diſſipe arbitrairement le capital? En un mot, la Nation appar-

tient-elle au Prince vivant d'une maniere plus spéciale que la Couronne ?

Jusqu'au commencement de ce siècle, personne n'avoit songé même à examiner cette singuliere espèce de problème, qu'on n'avoit pas encore intérêt d'approfondir. Ce n'étoit qu'en tremblant, par des voies indirectes, & pour de modiques sommes, que les Princes avoient donné des créanciers éternels à leurs Etats. *Louis* XII, *François* Premier, n'avoient osé vendre que des Offices, aliéner que des Domaines ; & dans ces deux manieres d'emprunter, c'étoient les prêteurs qui couroient le plus grand risque. Sous *Henri* III, la déprédation fut plus hardie, parce que la foiblesse étoit plus grande ; mais on croyoit si peu le Corps de la Nation solidaire envers les Usuriers *Italiens* à qui les Ministres la livroient, qu'on leur confioit la perception des revenus royaux, non comme un gage auquel ils eussent droit, mais comme un moyen plus facile & plus prompt de les rembourser.

Le vertueux *Sully*, devenu, après de violentes tempêtes, le principal Agent d'un Roi qui avoit encore plus acheté que conquis sa Couronne, songea moins à incidenter sur la nature des dettes qu'il avoit à éteindre, qu'à se libérer des arrérages usuraires & meurtriers, en liquidant le fonds au meilleur marché possible. Sous *Louis* XIII, & dans la Minorité de *Louis* XIV, il y eut encore des ventes scandaleuses de titres de toute espèce ; mais presque point d'emprunts directs faits par le Chef de la Nation, avec soumission de sa part d'en constituer des rentes régulieres. *Louis* XIV, devenu majeur, voluptueux, conquérant, opiniâtre, est vraiment le premier qui ait présenté cet appas à la confiance, ou plûtôt à l'avidité publique ; &

il ſe permit d'en abuſer à un point vraiment intolérable.

Le moment étoit venu, à ſa mort, de donner l'exemple d'enſevelir ſes engagemens avec lui, & de ſoulager la Nation, mineure comme ſon nouveau Prince, des calamités ſous leſquelles elle ſuccomboit: Mais le *Régent*, dépoſitaire momentané du pouvoir; entouré d'ennemis; redoutant le cri des hommes intéreſſés à la perpétuité des abus, toujours plus fort que celui des peuples qui en gémiſſent; ignorant même probablement ce principe inconteſtable, qui l'autoriſoit à déclarer ſon Pupille libéré, ne vit pas combien cette opération auroit été juſte, ſenſée, humaine, utile, préférable en tout ſens, au baladinage cruel avec lequel il amuſa, pervertit, & ruina la *France*. Il ſuppoſa donc que les dettes royales, en changeant de Titulaire, n'avoient pas changé de caution, & qu'il falloit ou les payer, ou continuer de les ſupporter.

Ce premier pas fait, on n'a plus balancé à reduire en axiome le principe, qu'il n'y avoit, à cet égard, aucune différence entre le *Monarque* & la *Monarchie*. Il a fait la baſe des opérations du règne du feu Roi: ce Prince, & ſes Miniſtres ſe ſont toujours regardés comme les propriétaires abſolus des biens des ſujets. Il n'y a point d'exemple dans l'Hiſtoire, d'une époque à laquelle les impôts aient été multipliés avec auſſi peu de ménagement, promulgués avec auſſi peu de formalités, & levés plus deſpotiquement; il n'y en a point non plus où, en écraſant ainſi, par des exactions journalieres, la race préſente, on ait grévé la Poſtérité d'une maniere plus funeſte par des emprunts.

Ce Prince infortuné en eſt venu au point de déclarer publiquement, dans une Aſſemblée réputée

Nationale, & qui avoit pour objet de faciliter quelque aſſiſe fiſcale, car il n'en convoquoit pas d'autre, que la Nation *réſidoit en lui ſeul.* Parmi tous les Légiſtes qui l'écoutoient, il ne s'eſt pas trouvé un homme aſſez éclairé, ou aſſez courageux pour établir, ni alors, ni depuis, la diſtinction eſſentielle, indeſtructible, qui exiſte, par la nature des choſes, entre ces deux objets.

Le préjugé autoriſé par de tels exemples, & conſacré, en quelque ſorte, par une preſcription ſi bien ſoutenue, a donc prévalu. On a cru ſérieuſement qu'un Roi de *France* qui empruntoit, avoit autant de garans que de ſujets. A l'avènement du nouveau Monarque, on lui a perſuadé que ce ſeroit de ſa part un acte d'équité, autant que de bienfaiſance, de ne pas ſéparer les dettes de ſes Ancêtres de leur Couronne.

Voilà comme on abuſe de la bonté même du cœur des Rois, comment la cauſe des Peuples, qui n'ont jamais de défenſeurs à la Cour, eſt ſacrifiée, ſans réflexion, aux intérêts de la cupidité qui trouve toujours des Avocats pour la faire valoir.

C'eſt ſans doute un trait magnanime de la part d'un héritier, quand appellé à recueillir une propriété grévée contre les regles, pouvant repouſſer les créanciers avec la loi, il préfère l'honneur de l'Auteur de ſes jours à ſon aiſance perſonnelle, & ſe prive de ſes droits, plûtôt que de fruſtrer des prêteurs confians. C'eſt lui-même alors qu'il dépouille ; il donne du ſien, & le ſien en ſe réduiſant ainſi à l'étroit ; mais en eſt-il de même d'un Roi, & ſur-tout d'un Roi de *France*, dans la même conjoncture ? Eſt-ce là ſa poſition ? Sont-ce là ſes devoirs ? Qu'il ait des dettes, ou non, rien change-t-il dans ſon état & ſes jouiſſances ? Il eſt

obligé, ſans doute, à des égards envers le nom de ſes Ayeux ; mais il en doit encore de plus grands aux Sujets dont l'Onction Sacrée l'a conſtitué le Pere. En prenant ſur lui les engagemens de ſes Prédéceſſeurs, ce n'eſt pas lui qu'il charge d'un fardeau public ; c'eſt le public entier qu'il hypotheque aux dettes de ſa Famille.

Ctte mépriſe eſt inconcevable & triſte. Encore une fois, elle honore l'ame honnête à qui on l'a fait adopter. Le motif qui en a été le prétexte la rend reſpectable : le jeune Roi a cru remplir un devoir, & ſatisfaire à ce que la juſtice & la piété exigeoient de lui. Combien il auroit été plus heureux pour ſes Peuples, & par conſéquent pour lui, qu'une voix courageuſe, lui préſentant en ce moment la vérité qu'il cherchoit, eût oſé lui dire : " Prince, c'eſt à porter la Couronne, & non pas à " dreſſer des bilans, que la Providence vous ap- " pelle. Cette Couronne, en vous arrivant, eſt " libre & pure. Ne vous occupez du paſſé que " pour le faire oublier ; ne voyez, dans l'avenir, " d'autre obligation que de vérifier l'eſpoir qu'ont " donné vos vertus. La Juſtice & la Loi vous " déclarent quitte de tout engagement pécuniaire, " contracté avant vous : (*) tachez ſeulement que " votre Succeſſeur ne ſoit pas dans le cas de les " importuner à ſon tour pour ſe dégager des " vôtres."

(*) On ſent bien qu'il ne s'agit ici que des *Emprunts*, des *Marchés onéreux*, &c. & de tout ce qui rentre dans la claſſe des contrats paſſés dans la vue d'un bénéfice. Les penſions accordées pour ſervices rendus à l'Etat, ſont des charges de l'Etat : c'eſt le ſeul cas où l'uſufruitier qui l'adminiſtre peut le ſoumettre à une charge auſſi longue que la vie du ſujet gratifié. C'eſt la ſeule exception au droit rigoureux qui purge toutes les dettes d'une Couronne, à chaque mutation de Titulaire.

Cette opération, comme je viens de le prouver, n'auroit rien eu que de juſte. Elle auroit été beaucoup plus équitable que le Retrait indéfini des Domaines, qui paſſe cependant pour un droit inconteſtable de la Couronne. Si un Prince n'a pas le droit de vendre même les propriétés particulieres de ſa famille, il a bien moins encore celui d'aliéner les poſſeſſions de toutes les familles de ſon royaume. Or, des emprunts dont le capital n'eſt pas employé, ſont évidemment une aliénation faite au profit du prêteur, du fonds chargé du rembourſement.

Mais combien d'avantages politiques réunis à la juſtice rigoureuſe dans cette occaſion! Quelques particuliers en auroient ſouffert, & encore n'auroient-ils eu à ſe plaindre que d'eux-mêmes: la Nation en auroit béni l'auteur. Suppreſſion des impôts, facilité pour le rétabliſſement de l'ordre, deſtruction des abus, retour de l'abondance en tout genre, reſtauration des mœurs même; voilà les fruits inapréciables de cette douleur d'un moment.

Ils ſe ſeroient étendus juſqu'à l'avenir: au lieu que l'autre ſyſtême, en préparant des tortures à la Poſtérité, en fait déja éprouver au ſiècle qui la précède, celui-ci, en procurant la joie des peres, auroit aſſuré la liberté des enfans. Un grand exemple ayant une fois conſtaté que dans les emprunts royaux, c'eſt le *Roi* qui s'engage, & non le Royaume, cette voie facile de ſe ruiner, interdite par la loi aux mineurs qu'elle protege, n'auroit plus été regardée, par les Agens de la Souveraineté, comme une de ſes plus agréables prérogatives. Les Miniſtres, ne pouvant plus propoſer la Couronne pour gage auroient été moins tentés de devenir les complices de ſes créanciers, & de faire à leurs

enfans de vaſtes patrimoines des lambeaux de celui de l'Etat. L'agiotage des effets décrédités n'auroit plus été l'occupation d'un monde d'uſuriers, & le gouffre honteux où circule tout l'argent d'une Capitale : cette reſſource ennemie du commerce & des mœurs, n'auroit plus occaſionné des fortunes ou des chûtes également ſcandaleuſes, & auſſi funeſtes les unes que les autres à la proſpérité commune.

Enfin une différence bien intéreſſante entre ces deux ſpéculations, c'eſt que dans l'une, deux bons règnes conſécutifs donneroient à un Etat une force, une vigueur irréſiſtible ; & l'influence des mauvais finiſſant avec chacun, la prodigalité des Princes évanouis ne ſeroit pas un obſtacle aux bonnes intentions de celui qui les remplace. Au lieu qu'aujourd'hui les vices d'une adminiſtration lui ſurvivent néceſſairement. La voracité fiſcale ſe perpétue ſous une Régie économique. Par la néceſſité d'acquitter les arrérages, les Peuples ſont d'autant plus à plaindre que le Succeſſeur d'un Tiran a plus de ſcrupules. L'ame bienfaiſante d'un *Titus* eſt forcée de payer, à leurs dépens, les diſſipations d'un *Tibere*.

Quiconque daignera y réfléchir, ſans partialité, verra que ce droit, méconnu juſqu'ici des Publiciſtes, d'appliquer à la Couronne le principe des ſubſtitutions, eſt un des plus précieux avantages des Monarchies abſolues. Il n'appartient point aux Etats qui approchent de la forme de République, à ceux chez qui la Nation eſt repréſentée, ou eſt cenſée l'être, par une Aſſemblée de ſon choix, qui vote de ſon aveu, en ſon nom ; & c'eſt une de leurs plus grandes infortunes. L'*Angleterre*, par exemple, en ce moment, eſt dans ce cas. C'eſt le

Peuple qui dépenſe : c'eſt lui qui emprunte : c'eſt lui qui s'engage. Le Roi, dans cette île, n'eſt donc point tenu à la dette publique. Les Créanciers n'y ont pas plus qu'en *France*, la Couronne pour obligée ; mais ils ont hypothéque ſur la Nation elle-même : elle eſt ſolidaire dans toutes ſes parties pour les charges acceptées par ſon Parlement.

L'anéantiſſement de la dette publique en *France*, à chaque génération, ſeroit une opération ſage, humaine, légitime : elle ſeroit, chez ſes voiſins, une banqueroute honteuſe & criminelle ; différence capitale entre les deux Empires, qui ne peut, indépendamment de leurs reſſources foncieres, manquer d'en produire à la fin une terrible dans leur deſtinée. J'aurai ſoin, dans ce Journal, de graduer la marche des deux Nations ſur cet article. Si l'on eſt étonné de l'ignorance des vrais principes dans l'une, on ne le ſera pas moins peut-être, du peu de précautions que l'on prend dans l'autre contre les calamités inévitables qu'ils lui annoncent.

Du COMMERCE.

Le Commerce, juſqu'au ſeizieme ſiècle, n'avoit joui d'aucune conſidération, ſur-tout dans les Monarchies ; c'étoit un eſclave utile & mépriſé, qui rempliſſoit obſcurément ſes fonctions, loin des Maîtres de la maiſon, & dont ils ne daignoient pas même connoître la phiſionomie, quoique, tant qu'ils pouvoient, ils s'emparaſſent de ſon *pécule*. Quelques Républiques profitoient ſourdement de cette fierté barbare. Elles ſupportoient ſans peine l'humiliation attachée au nom de Marchand, en conſidération de l'opulence qui en étoit auſſi inſéparable.

La découverte de l'*Amérique*, a changé, en partie les idées ſur cet objet. Les fermes établies dans le Nouveau Monde, étant devenues la ſource des richeſſes de l'ancien ; la proſpérité des Nations, c'eſt-à-dire, leur part au numéraire des eſpèces ſe meſurant ſur celle qu'elles ont, ou à la propriété, ou au débit des fruits de ces exploitations éloignées, & le commerce étant ſeul l'entremetteur de ces reviremens néceſſaires entre l'*Europe* & ſes Colonies, il en a été plus conſidéré, parce que ſes ſervices ont été plus ſenſibles. Il s'eſt même annobli parce qu'il a été, en partie, la cauſe des dernieres guerres. Il a motivé les efforts des *Anglois* ; & il a profité de l'éclat de leurs victoires. En voyant une République de Marchands faire trembler tous les Rois, & dominer dans les deux Hémiſphères, il étoit difficile de continuer à mépriſer le métier qui les avoit élevés ſi haut.

Cependant il eſt ſi difficile auſſi aux hommes de ſe guérir entierement d'un ancien préjugé ; ou bien les beſoins auxquels le malheureux Syſtême Militaire moderne a ſoumis toute l'*Europe*, ſont ſi dévorans, qu'il n'y a pas une ſeule contrée, depuis la *Mer Noire* juſqu'à la *Baltique*, depuis *Cadix* jujqu'à *Petersbourg*, où le Commerce ſoit eſtimé pour lui-même, où il ſoit favoriſé en vue du bien qu'il peut faire aux Peuples. Ce que l'on calcule uniquement, c'eſt ce qu'il doit rapporter au fiſc.

La faim de tous les Gouvernemens, ſans exception, eſt ſi violente, qu'ils ne laiſſent pas même à ſes établiſſemens le tems de ſe former : ce n'eſt pas aux branches de l'arbre qu'ils vont chercher les fruits, c'eſt aux racines. Avant que le Négociant ſache ſi ſa ſpéculation ſera récompenſée par le ſuccès, la *Finance* lui a déja ravi une partie du bénéfice

futur. Il n'y a point de rivage où le Commerce, en arrivant, ne ſoit traité comme un ennemi : c'eſt avec des bayonnettes que l'on reçoit ſes pacifiques ballots. Des traitemens outrageans, des extorſions ſcandaleuſes, voilà l'accueil qu'il trouve ſur toutes les frontieres. Dès qu'un Marchand entend, à la porte d'une ville, prononcer le nom du *Roi*, il peut être ſûr qu'on lui prépare un affront ou une rapine.

Jamais, depuis que la Société exiſte, l'excès n'a été pouſſé plus loin en ce genre que de nos jours. Nous n'avons point d'Adminiſtration qui ne renouvelle à chaque minute la démence de l'Avare d'*Eſope*, & qui n'éventre ſa poule, au lieu d'attendre l'œuf qu'elle lui auroit donné.

C'eſt en vain que des écrits lumineux ont montré la vérité ſur cette matiere : c'eſt en vain que l'intérêt univerſel & particulier ſe joint à la raiſon pour attaquer cette Régie abſurde & cruelle : il ſemble que les Gouvernemens ſe roidiſſent contre la lumiere, en raiſon de ce qu'elle ſe manifeſte avec plus d'évidence. L'*Angleterre*, malgré tous les motifs qui devroient l'engager à donner l'exemple de la réforme & de la liberté, ne donne, au contraire que celui de l'obſtination & de l'eſclavage. Elle n'eſt déſabuſée, ni par le tort que lui fait à elle-même cette tirannie déſolante, ni par la conſidération de l'inutilité des loix fiſcales, toujours d'autant plus aiſément violées, que le bénéfice de l'infraction eſt plus grand ; ni par la crainte que quelque Puiſſance voiſine, briſant enfin les liens de l'habitude & d'une cupidité extravagante, affranchiſſant ſon Commerce, ouvrant ſes ports, à l'abondance que l'inquiſition financiere ſeule en écarte, ne s'aſſure tout d'un coup ſans effort, ſans

guerre, l'avantage de devenir le Marché Univerſel, &, par conſéquent, la premiere Puiſſance du Monde.

Si c'étoit la *France* qui ſe décidât à cette opération; ſi, en ſe libérant un jour, comme je viens de le dire dans l'article précédent, ou même en ſe libérant, dès-à-préſent, par une Adminiſtration fidèle & ſévère, elle ſe mettoit en état d'offrir, au Commerce ſur toutes ſes côtes, un aſile dégagé des redoutes fiſcales & meurtrieres dont la *Grande-Bretagne* a hériſſé les ſiennes; celle-ci ſeroit anéantie ſans reſſource. Elle n'auroit plus d'autre parti à prendre que de ſe plonger dans la mer qui l'entoure, pour fuir la honte d'un déſaſtre dont elle ne pourroit accuſer que ſon propre aveuglement.

Malgré ces entraves cependant, il faut l'avouer, le Commerce fleurit. L'égalité de ſervitude qu'il éprouve d'un bout de l'*Europe* à l'autre, équivaut preſque, du moins par rapport à nous, à la Liberté. Perſonne ne pouvant avoir d'idée des ſuccès que lui faciliteroit l'indépendance, il eſt permis de regarder comme une proſpérité ſa ſituation actuelle. Si nos Marchands guerriers ont pillé les *Indes*, ils ont enrichi l'*Europe*. L'induſtrie, malgré ces obſtacles, a fait quelques tentatives heureuſes: différentes branches de trafic ſe naturaliſent d'un pays à l'autre; il s'en établit tous les jours de nouvelles.

Dans ce Diſcours ſur l'Eſprit général du Siècle, il n'eſt pas permis d'en paſſer ſous ſilence une d'un genre abſolument inconnu juſqu'ci, qui ne deviendra probablement pas commune; mais qui n'en fera pas moins époque dans l'Hiſtoire de notre Tems. Je veux parler du Traité conclu entre l'*Angleterre* & les Princes *Allemans*, pour fournir des troupes contre les *Colonies*.

Il n'y a certainement point de reproches à faire

à la *Grande-Bretagne.* Ayant beſoin de ſoldats, trouvant moins aiſément chez elle des hommes qui s'eſtiment aſſez peu pour mettre leur exiſtence à un prix journalier, que de l'argent pour les ſoudoyer, elle s'attache par cette voie, ceux qui veulent bien lui vendre leurs bras & leur ſang. C'eſt ce qui s'eſt toujours pratiqué, ſurtout par les Républiques marchandes : c'eſt ce que *Tyr, Carthage, Veniſe,* ont fait, ſans qu'il ſoit poſſible de les en blamer, du moins d'après les principes reçus. Rarement elles ont tiré de ces ſecours mercenaires l'avantage qu'elles s'en étoient promis : des ames que l'argent ſeul leur donnoit ne pouvoient porter ni un courage bien ferme dans les dangers, ni un attachement bien conſtant dans les revers. Mais ſi cet arrangement étoit imprudent du côté de la Politique, il n'avoit rien de criminel en *Morale.*

D'ailleurs, dans ces ſortes de traités, chaque ſoldat concouroit pour ſa part à l'arrangement qui l'attachoit à un ſervice nouveau. C'étoit librement, volontairement qu'il vendoit ſa main & ſes armes : parlà il s'incorporoit à la Nation qu'il venoit défendre. Il recevoit une eſpèce de caractère qui l'autoriſoit à tuer, ou à être tué légitimement. L'armée à qui on l'oppoſoit ne pouvoit ſe plaindre qu'on achettât des Eſclaves pour ſubjuguer des Hommes. La Liberté, qui préſidoit au contrat, annobliſſoit, légitimoit ce qu'il auroit eu ſans elle d'odieux & d'injuſte.

On a même vû, ſans ſcandale, des peuples étrangers à une querelle, y entrer comme *Alliés,* & verſer en qualité d'*Auxiliaires,* dans des campagnes auxquelles ils ne prétendoient rien, ou leur ſang, ou celui d'une Nation qu'ils ne haiſſoient pas.

Mais au moins une eſpèce de fraternité avec celle qu'ils alloient ſecourir, avoit précédé leur marche. L'aſſiſtance qu'ils portoient, devoit en pareil cas, être rendue à leur patrie. Le Prince qui les dépêchoit, ne comptoit pas ſur leur mort, pour s'enrichir, après avoir vendu leur vie.

Le Duc de *Lorraine* même, dans le dernier ſiécle; le Duc de *Veymar*, après la mort de *Guſtave Adolphe*; l'Evêque guerrier de *Munſter*, en conduiſant leurs troupes par-tout où on les appelloit avec de l'argent, avoient cependant des prétextes honnêtes, pour couvrir cette complaiſance intéreſſée.

Enfin ſi l'uſage a prévalu chez les *Suiſſes*, Nation ſi ſage d'ailleurs, ſi reſpectable, ſi douce, ſi ennemie de la guerre pour elle-même, de ſe dévouer à la faire pour autrui; de n'examiner, dans ces diſcuſſions ſanglantes, que la ſolde offerte par celui qui les entreprend; de s'armer machinalement au moindre ſigne de la Puiſſance qui les paye: cependant des engagemens antérieurs, & toujours ſubſiſtans, juſtifient ce dévouement aveugle. Leurs régimens ſont compris déja dans l'état des forces nationales qu'ils vont augmenter. Ce n'eſt pas une vente du moment, au bénéfice de laquelle le Gouvernement ſacrifie une partie de ſes ſujets.

Au lieu qu'ici, les *Allemans* expédiés pour l'*Amérique*, ſont de véritables objets de commerce; ni eux, ni leurs maîtres, ne s'intéreſſent à la ſoumiſſion des *Colonies*, ou à la grandeur de l'*Angleterre*. Ce n'eſt pas en vertu d'une alliance qu'ils paſſent les mers; c'eſt pour ſolder un marché: ils deviennent partie de la cargaiſon, comme les bœufs que l'on y tranſporte; ils appartiennent de même, ſans exception, aux entrepreneurs qui les ont achetés, & qui les charrient. Si on les conſerve vivans, ſi

on ne les fait pas ſaler, pour s'épargner les frais de la nourriture dans le paſſage, c'eſt que l'on a plus beſoin de leurs bras, que de leur chair.

Et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'eſt que, par la tournure de la négociation, leurs anciens Maîtres ſont, en quelque ſorte, plus intéreſſés à les faire périr, que les ennemis qu'ils vont attaquer. Les *Américains* ne gagnent à leur mort que l'affoibliſſement de l'armée *Angloiſe*; mais les Princes *Allemans*, en recevant une prime, pour chaque tête de bétail humain, qui ſort de chez eux, ont ſtipulé une indemnité pour toutes celles qui n'y rentreront pas: & ce prix du ſang, ce rembourſement de la vie de tant de malheureux, n'eſt pas deſtiné à la famille des morts; il rentre au Marchand, comme celui de la facture: il va ſe confondre dans la même caiſſe avec le produit de la premiere vente.

Les deſpotes d'*Angola* & de *Juida*, vivent du même commerce, mais ce rafinement uſurier leur eſt encore inconnu.

Non ſeulement cet accord inoui eſt contre les régles de la *Morale*; non ſeulement il eſt honteux & criminel, à l'enviſager du côté de la juſtice, & de l'humanité, mais il eſt encore plus imprudent du côté de la politique. Tous ces Princes appellent *Liberté*, la conſervation de leurs jouiſſances: rien ne leur paroît ſi intéreſſant à maintenir que l'Anarchie féodale, à laquelle ils doivent leur grandeur; & peut-être au fonds, eſt-il bon, pour le repos du reſte de l'*Europe*, que cette forme abſurde & barbare de gouvernement ne ſoit pas ſitôt détruite dans la vaſte contrée qu'elle fait languir; mais ils ne voyent pas que s'il y a une manœuvre propre a en accélérer la ruine, c'eſt la vente de

tant de *Nègres blancs*, dont ils dépeuplent leurs Domaines.

C'eſt après les évacuations des *Croiſades*, que les Rois ont trouvé tant de facilité à s'élever au-deſſus de leurs pairs. Les Couronnes *Ducales*, &c. ayant perdu leurs ſupports dans ces expéditions auſſi folles que ſanglantes, n'ont pu reſiſter à l'aſcendant de la *Royauté*. Les ſujets écraſés par la magnificence ruineuſe de tant de petits tyrans, ſe flattèrent de trouver du repos & de la ſûreté, à l'ombre d'un Trône unique : ils crurent redevenir hommes, en s'efforçant de parvenir à faire partie de ces vaſtes troupeaux qu'on appelle *Monarchies*.

Qui ſait ſi la même choſe ne va pas arriver en *Allemagne*; ſi l'une des trois Puiſſances qui peuvent en ambitionner le Domaine ſuprême, ne ſaiſira pas le moment où les provinces épuiſées de défenſeurs offrent une proie auſſi facile que la *Pologne*; ou les ſujets indignés ſe donneroient ſans peine à un Potentat puiſſant, qui ne feroit pas de leur vie & de leur mort une ſpéculation fiſcale? Les ombres de leurs freres, errantes ſur les rivages de l'*Amérique*, reviendront-elles défendre les Deſpotes qui les ont ſacrifiées? Les guinées dont ceux-ci auront rempli leurs tréſors, prévaudront-elles contre des invaſions, où la force ſecondera l'adreſſe, où l'empreſſement des peuples légitimera l'iniquité des uſurpations?

De la RELIGION

Depuis la grande Sciſſion du *ſeizième* ſiècle, l'*Europe* n'a pas éprouvé de révolution réligieuſe conſidérable. Chaque parti, content de ſes conquêtes ſpirituelles, a cultivé en paix l'héritage

qu'il s'étoit aſſuré pour lors. Les *Quakers*, les *Janſeniſtes*, les *Moraves*, & quelques autres, ont eſſayé depuis, avec des talens & des ſuccès bien peu ſemblables, de fonder des Egliſes particulieres: mais ces tentatives, bornées à des efforts, les uns ridicules, les autres malheureux, n'ont pas troublé la Société. Les *Quakers* ſeuls ſont devenus une Puiſſance, mais une Puiſſance à qui leurs propres principes & l'état actuel de l'*Europe* ne permettent pas plus d'accroiſſement que de durée.

En général, la fureur de dogmatiſer eſt éteinte chez les particuliers. Celle de punir des mépriſes ſpirituelles par le fer & par le feu, n'agite plus les Hommes Puiſſans. *Rome*, à qui l'on a fait tant de reproches, dont il ſeroit peut-être aiſé de la juſtifier; *Rome*, qui n'a fait, comme les autres Conquérans, qu'employer à ſa grandeur les armes dont elle diſpoſoit; *Rome*, dont on a blâmé l'ambition avec excès, & dont on n'a point aſſez loué l'habileté, la ſageſſe même, donne aujourd'hui l'exemple de l'indulgence. L'Inquiſition a perdu partout de ſon pouvoir & de ſa cruauté. Elle n'eſt plus qu'une police exercée, il eſt vrai, par des hommes avec l'état de qui ſes fonctions font un contraſte; mais qui d'ailleurs ont abſolument abandonné les principes de leurs dévanciers.

S'il y avoit un pays où ils ſe perpétuaſſent encore, & une compagnie qui les mît en pratique; il faudroit les chercher l'un & l'autre bien loin de l'*Italie*. On les retrouveroit peut-être dans ce procès affreux, où l'on a vu, il y a peu d'années, briller des flammes meurtrieres contre ce qu'on appelle l'*irréligion*, & des Hommes de Robe faire expirer un Enfant Innocent, d'après un Jugement en forme, dans un ſupplice que les plus abomi-

rables forfaits juſtifieroient à peine. Il eſt vrai que le fanatiſme n'y entroit pour rien: il a eu des cauſes bien plus atroces, bien plus honteuſes, & par-là il n'en reſſembloit que mieux aux procédures de l'ancienne Inquiſition. (*) D'ailleurs, cet aſſaſſinat judiciaire a été déſavoué par la Nation: il n'en eſt pas moins certain que l'eſprit de tolérantiſme s'établit & s'affermit d'un bout de l'*Europe* à l'autre.

Bien loin même que ce ſoit l'Egliſe aujourd'hui qui perſécute, c'eſt elle qui ſe défend à peine des entrepriſes ſans nombre dont elle eſt l'objet. Non ſeulement ſes dogmes ſont méconnus, ſes pratiques dédaignées, ſa morale enfreinte; mais ſes propriétés même ſont en danger. L'eſprit général du ſiècle eſt d'attaquer les richeſſes de ce Corps célèbre, qui a conſervé dans les pays Catholiques tant d'influence ſur l'Adminiſtration. La jalouſie ancienne des Compagnies de Magiſtrature, qui, au fonds, n'ont jamais combattu la tirannie ſacerdotale, que pour faire prévaloir la leur; l'avidité des Courtiſans; les beſoins réels & ſans ceſſe renaiſſans des Gouvernemens, ſont autant d'ennemis acharnés & infatigables qui menacent le temporel de l'Egliſe. La Philoſophie moderne leur a fourni des armes, par des réflexions & des argumens qui auroient la même force contre toute eſpèce de poſſeſſion, contre toute nature d'autorité. Les mêmes petits Eſprits, que la ſuperſtition rendoit autrefois furieux, & qui faiſoient gémir la Réligion de leurs excès, en croyant la ſervir, ſont aujourd'hui fanatiques de la prétendue gloire de la renverſer. Il y a peu de particuliers, de ceux qui

(*) Voyez l'Hiſtoire du Chevalier de la *Barre* & de ſon procès, dans le premier volume de la Collection que je vais publier à *Londres*.

ſe piquent de penſer philoſophiquement, dans les royaumes de la Communion Romaine, qui ne deſirent une révolution au moins dans les biens du Clergé, & ne ſoient diſpoſés à encourager le Gouvernement qui s'en empareroit.

Il eſt fort douteux cependant que cette opération fût auſſi avantageuſe qu'on le croit communément. Sans ſe perdre dans une théorie qui paroîtroit toujours ſuſceptible de diſcuſſion, on n'a qu'à voir le fruit qu'en a tiré le *Neron* de l'*Angleterre*, ce monſtre ſcrupuleux qui aſſaſſinoit avec la loi, & transformoit ſes Parlemens en bourreaux de ſes propres Femmes. Gorgé de richeſſes eccléſiaſtiques, il ne s'en trouva que plus pauvre. Deux ans après ces rapines, il fut obligé de faire banqueroute : & ſon pere en mourant lui avoit laiſſé preſque autant de tréſors que ſon avidité en vola depuis à ſes Egliſes.

Il n'eſt pas néceſſaire de chercher dans l'intervention divine la cauſe de cette contrariété apparente : il eſt aſſez naturel qu'une opulence ſubite & imprévue irrite les paſſions d'un homme tout puiſſant : il l'eſt que des richeſſes arrachées par violence ſoient mal gérées, & que les complices de ce brigandage en abſorbent une grande partie pour leurs ſalaires : il l'eſt que l'infidélité de la Régie trompe les calculs de l'avarice, & que des caiſſes qui avoient paru pleines de loin, ſe trouvent vuides, dès qu'il eſt queſtion d'en réaliſer le contenu.

Si l'on veut un exemple plus moderne de la volatilité, en quelque ſorte qu'acquierrent des biens eccléſiaſtiques, dès que des hommes d'un autre état, & ſur-tout des Hommes de Robe, y mettent la main, on le trouvera dans la cataſtrophe des *Jéſuites*. Quels cris n'a-t-on pas jetté contre leurs richeſſes ? Quelles maſſes d'or ne devoit-on

pas trouver dans leurs dépouilles ? Quels revenus n'avoient-ils pas eu l'art d'incorporer, aux dépens de l'Egliſe elle-même à leurs maiſons? Il ſembloit qu'il n'y eût pas en *Europe* de tréſor aſſez vaſte pour dépoſer ce butin qu'on leur arrachoit. Qu'a-t-il produit cependant ? Hors quelques Bénéfices que les Collateurs ont revendiqué à tems, tout s'eſt évanoui. Les *Liocy* eux-mêmes, ces créanciers auteurs ou prétexte de leur déſaſtre, ne ſont pas encore payés : il eſt probable qu'ils ne le ſeront jamais. Ces exemples doivent faire balancer les princes ſages ſur la tentation d'imiter *Henri* VIII.

De la CULTURE *de l'*ESPRIT.

JAMAIS le goût des Arts n'a été plus répandu, jamais les plaiſirs de l'Eſprit n'ont été plus recherchés, & les Lettres plus univerſellement cultivées qu'en ce moment. L'Imprimerie a facilité entre les hommes de tous les pays une correſpondance de penſées, qui a multiplié les connoiſſances. La gêne abſurde & tirannique à laquelle quelques Gouvernemens, ou plutôt quelques Miniſtres intéreſſés, l'ont aſſujettie chez eux, n'a produit qu'une partie de ce que ces Ennemis de la Vérité en eſperoient. Cette proſcription n'ayant pas été générale ; l'*Angleterre*, la *Suiſſe*, la *Hollande*, ayant conſervé la Liberté de leurs Preſſes, les meſures du deſpotiſme, à cet égard, ont été inutiles. Les productions qu'il redoutoit ont toujours tranſpiré à travers les digues qu'il s'efforçoit d'épaiſſir. (*)

(*) Obſervons que les précautions du deſpotiſme, en ce genre, vont préciſément contre ſon objet. La Liberté de la

Mais en a-t-il réſulté quelque avantage réel pour les Peuples ? Avec des mœurs plus polies, des écrits plus méthodiques, une maniere de jouir plus délicate, en tout genre, les Gouvernemens ſont-ils plus doux, la Légiſlation plus éclairée, les guerres moins ſanglantes, la Finance moins deſtructive ? J'ai déja répondu d'avance à ces queſtions dans les articles précédens.

La Littérature & les Arts ſont des eſpèces de fleurs avec leſquelles la Providence ſemble vouloir de tems en tems conſoler le Genre humain des maux dont elle l'accable : l'éclat des uns eſt preſque toujours gradué ſur le redoublement des autres. C'eſt ſur-tout au milieu des diſcordes civiles, & des ravages de l'ambition qu'ils ont acquis, à toutes les époques, leur plus grande perfection.

L'*Eloquence*, la *Poëſie*, la *Peinture*, la *Sculpture*, illuſtrerent *Athènes* quand, après avoir briſé le joug

---

Preſſe eſt l'unique remède aux inconvéniens qu'elle peut quelquefois produire ! Elle perd de ſon influence ſur le Public en raiſon de ce qu'elle eſt moins gênée ; & l'eſclavage auquel on la ſoumet eſt le moyen ſûr d'en rendre les productions plus piquantes. On en a la preuve en *Angleterre*, où le dernier des hommes a droit de demander compte, publiquement, aux Chefs de la Nation de leur conduite. Les accuſations qu'on leur intente ſont à peine remarquées. Le Miniſtre, même reprehenſible, eſt preſque juſtifié d'avance par l'exemple de tous les hommes irréprochables, qui ont été compromis injuſtement de la même maniere.

Il eſt vrai, que pour ôter auſſi le premier rendre meilleurs à la Vérité ſes droits, au hazard d'armer la calomnie, il faudroit un Miniſtre bien pur. Où en trouver dans les pays deſpotiques, d'aſſez honnêtes pour faire, à leurs dépens, l'eſſai de la Liberté de la Preſſe ? Il n'y en a jamais eu qu'un : il eſt de nos jours ; & au bout de ſix mois, il a fui ſa place.

des Barbares, la *Grece* employa, pour ſe déchirer, les mains de ſes propres enfans. Elles germerent à *Rome* ſous le ſang dont *Octave* & ſes complices inondoient l'*Italie*. Quand, ſous Léon X, elles ſortirent de l'aſſoupiſſement mortel où dix ſiècles de groſſiéreté les avoient plongées, des guerres étrangeres & civiles, avec toutes leurs horreurs, pourſuivoient les Artiſtes dans ces mêmes contrées. Sous *Louis* XIV, c'eſt au bruit du canon que les Arts ſe produiſirent en *France*. La Muſique naiſſante fut proſtituée à chanter des meurtres ſous le nom de victoires; la Poëſie à en conſerver le ſouvenir, la Peinture à en multiplier les images & les monumens. Enfin, dans notre ſiècle même, l'époque la plus brillante des Arts a été celle où deux guerres de ſix années chacune, dans l'eſpace de vingt ans, ont coûté à l'*Europe* pluſieurs millions d'hommes, & cauſé infiniment plus de calamités dans les deux Hémiſphères, que les convulſions de la Nature qui ont englouti *Lima* dans l'un, & *Liſbonne* dans l'autre.

L'Art du Théatre, goûté dans toute l'*Europe*, ſemble cependant n'être exercé avec ſuccès que par trois Nations à qui toutes les autres en cedent la gloire; les *Italiens*, dont on eſtime la Muſique & les Chanteurs; les *François*, dont on recherche les Pieces & les Comédiens; & les *Anglois*, dont les Spectacles ne ſont jamais ſortis de leur île, mais qui les louent avec tant d'enthouſiaſme, & les payent ſi cher, qu'il a été impoſſible de n'en pas concevoir, ſur leur parole, une bonne opinion.

Les *Allemans*, s'eſſaient, dit-on, avec ſuccès dans cette carriere. On a vu, à la fin de 1774, jouer à *Pétersbourg*, un Opéra *Ruſſe*, exécuté par des Acteurs & un Orcheſtre *Ruſſes*, & dont les Paroles &

la Muſique étoient *Ruſſes* auſſi. Ces tentatives prouvent une émulation honorable; mais les fruits n'en ſont pas encore aſſez ſenſibles pour piquer la curioſité des étrangers. La Lice Dramatique n'en paroît pas moins excluſivement remplie par les trois Peuples que je viens de nommer; & c'eſt aux *François* que l'avantage ſemble être accordé par le ſuffrage univerſel. Ils ſont la Pépiniere des *Comédiens* pour l'*Europe*, comme l'*Italie* l'étoit autrefois des *Uſuriers*, comme elle l'eſt encore des *Violons* & des *Soprano*. C'eſt un petit avantage: mais enfin il y a des momens où il ne faut rien négliger.

L'ancien fonds du Théatre *François*, lui aſſure une ſupériorité reconnue. Aujourdhui même, ſi la Tragédie eſt morte à *Paris* de ſes complaiſances pour un *Timoléon*, pour un *Menzikoff*; ſi la Comédie, devenue précieuſe ou barbare, ne ſait plus qu'ennuyer ou effrayer, la Scène de cette Capitale s'eſt dédommagée par le ſecret de marier une Muſique vive & pittoreſque à des Dialogues que l'adreſſe des Acteurs fait animer. Les *Opéras Comiques* modernes, quoique très-foibles, en général, très-inſipides du côté des Drames, ſont cependant un très-grand plaiſir à la repréſentation; ils diſent quelque choſe à tous les ſens. Les *Philidor*, les *Monſigny*, les *Gretry*, parlent au cœur & à l'eſprit, en flattant l'oreille. Leurs chants tiennent à une action quelconque: ils expriment des idées; ils ſont rendus par des Etres caractériſés, par de véritables Hommes, par de véritables Femmes, qui ont le jeu, & le ſentiment de leur ſexe; ils ſont, par cela ſeul, infiniment au-deſſus de ces caſcades Italiennes, exécutées par de miſérables Moitiés, qui font demander, quand on les entend, quel eſt le ſens trompeur de la vue, ou de l'ouie.

La tentative du dernier *Pape*, pour ſupprimer cette eſpèce ridicule & malheureuſe, eſt une anecdote honorable au Saint Siege ; mais la force de l'habitude & l'avarice l'emportent ſur la ſageſſe de la loi. Tant qu'il ſe trouvera des hommes aſſez fous, des Amateurs d'un goût aſſez dépravé pour payer cherement ces ſons énervés, il ſe trouvera auſſi des parens aſſez dénaturés pour ſacrifier leurs enfans à cette honteuſe préférence.

L'occaſion ſe préſentera ſouvent dans ce Journal de comparer enſemble ces trois Théatres, d'en approfondir les caractères, d'en analyſer les productions ; d'en apprécier les Acteurs ; l'*Angleterre* a fait, depuis peu, une perte qu'on dit irréparable en ce genre, celle du fameux *Garrick*. Cependant on aſſure qu'il doit ſe reproduire encore quelquefois en public. En ce cas, je ne manquerois pas de le voir, & de rendre, de maniere ou d'autre, juſtice à ce Prodige, ſur le compte duquel il eſt encore permis aux étrangers, qui ne l'ont pas vu, de reſter dans l'incertitude.

La ſupériorité que la *France* doit à ſes Théatres, elle l'auroit acquiſe d'une maniere plus ſûre encore & plus brillante par ſa Littérature uſuelle, par ſes bons Ecrits en proſe & en vers, ſans une fatalité qui en a totalement arrêté les progrès : une langue transmiſe des *Racines*, des *Boſſuets*, des *Fenelons*, aux *Voltaires*, aux *J. J. Rouſſeaux*, aux *Buffons*, ne pouvoit manquer de devenir la Langue univerſelle ; parce que la juſteſſe des idées, la méthode dans les raiſonnemens, & la nobleſſe des images, ornées des graces de la diction, plaiſent à tous les hommes.

Ces Ecrivains, abſolument originaux dans leur genre, ayant créé en quelque ſorte, chacun une nouvelle eſpèce d'Eloquence ; ayant fait connoître

à l'eſprit humain des forces, des reſſources qu'il ne ſe ſoupçonnoit pas, il étoit impoſſible que l'enthouſiaſme allumé par leurs Ecrits ne leur procurât des Succeſſeurs dignes d'eux.

Malheureuſement l'eſſor des Génies qui auroient pu prétendre à cette gloire, a été déconcerté par l'exploſion ſucceſſive de deux ſectes nées l'une de l'autre, & fortifiées par une alliance étroite ; Sectes qui s'étant partagé l'Empire univerſel de l'Eſprit, ayant pris pour domaine, l'une la *Littérature*, les *Sciences*, & la *Morale* ; l'autre la *Politique* ; ſe diſant chargées d'un Apoſtolat excluſif, pour tout ce qui touche à ces objets ; étant convenues d'écraſer tous les talens qui n'auroient pas adopté leur livrée, & n'ayant pu en trouver de véritables qui daignaſſent la porter ; ont mis un obſtacle invincible au développement des lumieres, & donné à notre ſiècle le ſpectacle d'une ligue de Savans tyranniques & de Philoſophes perſécuteurs.

Ce ſcandale a été une maladie particuliere à la *France*. Elle ſeule a eu des *Encyclopédiſtes*, des *Economiſtes*, comme elle ſeule auſſi a eu des *Janſéniſtes* & des *Moliniſtes*. Ce délire de l'Eſprit de parti, né de la même ſource, aidé des mêmes moyens, mais devenu beaucoup plus furieux, plus dangereux, ſous le manteau de la Philoſophie, que ſous celui de la Religion, n'a fourni aux Etrangers que des ſcènes amuſantes. Il a influé, en *France*, ſur les mœurs, ſur l'état des particuliers, ſur le Gouvernement même, pendant quelques minutes.

C'eſt une ſingularité unique dans l'Hiſtoire, & qui ne pouvoit avoir lieu qu'à *Athènes* ou à *Paris*, qu'une Aſſociation formée pour compoſer un Alphabet de Sciences ſe ſoit métamorphoſée en un parti puiſſant ; que cet ouvrage imparfait, cette

compilation diſparate, pleine de Plagiats non déguiſés, & d'erreurs intolérables, ſoit devenue un Monument ſacré; que le Gouvernement l'ayant proſcrit, & n'ayant, en cela, que dévancé le goût & la raiſon, on en ait fait, ſous ſes yeux, un objet de culte, qu'il faut adorer pour conſerver les droits de Citoyen; que les circonſtances ayant amené une époque où la Vertu ſembloit reprendre ſes droits ſur le Trône, après un long triomphe du Vice, où un Prince, jeune encore, demandoit dans la pureté de ſon cœur, des Miniſtres dignes de lui, & étendoit la main pour en chercher, on l'ait dirigée préciſément ſur un des Patriarches du Nouvel Evangile; qu'alors l'Adminiſtration entiere d'un grand Royaume, toutes ſes forces, ſes reſſources, aient été livrées ſans réſerve à une petite Ariſtocratie philoſophique, compoſée ſur-tout de Femmes ſéduites, & de Beaux Eſprits pédans; que dans ce Gynécée auſſi ridicule, & beaucoup plus fougueux que celui d'*Eliogabale*, la fortune des particuliers ait été compromiſe avec autant de légéreté, & de deſpotiſme que la deſtinée de l'Etat; qu'enfin ce que *Platon* avec ſon Eloquence, *Confucius* avec ſa ſageſſe, *Julien* avec toutes les forces de l'Empire, n'ont pu exécuter, quelques Sectaires obſcurs, avec de l'intrigue & du fanatiſme, aient été à la veille de le réaliſer; c'eſt-à-dire, d'opérer un changement abſolu dans la conſtitution d'un grand Royaume, une ſubverſion totale dans ſon Gouvernement.

Le Génie Protecteur de la *France* l'a ſauvée de ce danger. L'*Encyclop-Economie* a baiſſé dans l'opinion de la plus ſaine partie de la Nation. Son aſcendant ſur le Trône eſt évanoui: mais ſes Chefs n'ont perdu ni la fierté que donne un parti nombreux, ni les eſpérances que ſuſcite une cabale

puiſſante, ni les reſſources que facilite l'habitude de l'intrigue. Forcés de ſe rejetter ſur la Littérature, ils y dominent, au moins par la terreur qu'ils inſpirent, & le mal qu'ils y font.

Les *Académies* ſont dans leur dépendance: la *Magiſtrature* eſt pleine de leurs Elèves. L'*Egliſe* même eſt étonnée de trouver pluſieurs de ſes Membres qui ont reçu leur ſcéau. Toutes les voies qui menent à la gloire, à la fortune, & ce qu'il y a de plus cruel, à l'eſtime publique, ſont en leur pouvoir. Ils perdent ſans retour quiconque a le malheur de refuſer de s'inſcrire dans leur milice.

Jamais les *Jéſuites*, contre qui l'on s'eſt élevé avec tant d'acharnement, n'ont eu ni une ambition ſi furieuſe, ni un fanatiſme ſi cruel, ni une prépondérance ſi étendue. Ils étaloient leurs rivaux & ne les déshonoroient pas; au lieu que nos Philoſophes, c'eſt la calomnie qu'ils employent pour ſe défaire de leurs ennemis. Celle qu'ils ont une fois répandue devient indeſtructible; c'eſt en vain qu'on la réfute: pour toute réponſe, ils la recommencent; & l'homme qu'ils redoutent, c'eſt dans l'opinion publique qu'ils vont l'aſſaſſiner.

Les Etrangers, & les *Anglois* ſur-tout, à qui l'idée même d'une perſécution littéraire eſt inconnue, ne peuvent ſe laſſer d'admirer celle dont la *France* eſt le théatre, & les évènemens qu'elle produit. Ce ſera un des morceaux de l'Hiſtoire de ce Siècle. le plus piquant, mais le plus rempli d'anecdotes incroyables.

N. B. *L'eſpace me manquant, je ſuis obligé de rejetter au No. prochain les Reflexions ſur l'état actuel des* Sciences, *des* Mœurs, *& de la* Société *en général. Il y a, comme dans celui-ci, de bien des mépriſes à indiquer, & des idées nouvelles à preſenter, pour en preparer d'autres.*

Je joindrai l'Hiſtoire & le Réſumé du Procès de M. le Duc de Gülnes *contre ſon Sécrétaire: il a dû être Jugé Samedi, 22 Mars, au* Parlement *de* Paris.

Des Arts *&* *des* Sciences.

Non-seulement les progrès de l'esprit de l'homme ont des bornes générales, comme les forces de son corps ; non-seulement il y a des limites au-delà desquelles la nature ne lui permet pas de s'élancer : mais il semble même que dans la carriere qui lui est ouverte, il ne puisse en parcourir que de certains espaces à la fois : il arrive de tems-en-tems des époques où il franchit tout d'un coup, avec rapidité, un intervalle surprenant, & après cet effort il s'arrête sans qu'on sache pourquoi, lorsque tout semble au contraire l'inviter à pousser plus loin ses tentatives, & lui en faciliter les moyens ; sans qu'il soit possible d'en donner d'autres raisons qu'une fatalité invincible, qui veut, en tout genre, que la langueur succede à l'activité, & le repos au mouvement.

Si jamais cette observation a été placée, c'est au moment où j'écris. Après les succès du siecle dernier, sur-tout avec le secours de l'Imprimerie, quelles espérances n'étoit-il pas permis de concevoir ? Quelle perfection n'alloient pas donner aux Sciences des hommes qui ayant eu les *Descartes*, les *Leibnitz* pour prédécesseurs, les *Cassinis*, les *Newtons* pour instituteurs & pour modeles, avoient la certitude de n'avoir pas perdu une seule de leurs idées ? Cependant ces espérances se sont réduites à rien ; depuis bien des années on n'a ni inventé, ni même perfectionné quoi que ce soit, si ce n'est dans les Arts du luxe & des commodités frivoles, dont le rafinement n'est pas plus honorable qu'utile.

L'Aſtronomie eſt reſtée où l'ont laiſſée les hommes que je viens de citer : les principes qui la rendent intelligible, les inſtrumens qui la ſervent, les expériences qui l'enhardiſſent, ils ont tout fait, tout trouvé ; c'eſt le cathéchiſme rédigé par eux que bégaient aujourd'hui les Eleves qui occupent leurs places ſans les remplir. Non-ſeulement on n'a rien ajouté au *Téleſcope* dont *Newton* a calculé & déterminé l'effet, mais on n'y a rien ſuppléé qui puiſſe le faire oublier. Les Méridiennes de *Caſſini* ſont encore les modeles de tous les ouvrages de ce genre que l'on peut entreprendre.

Quant au grand ſyſtême du monde, quant aux loix éternelles qui dirigent les Aſtres & font rouler cette machine immenſe, dont nous ne ſommes qu'une portion imperceptible, tout ce que nous pouvons faire, c'eſt de vénérer la main qui en a dreſſé le code : il ne nous eſt pas ſeulement venu dans l'eſprit d'ajouter à ſes découvertes ; le faſte même, le fracas avec lequel nous avons été faire, à l'*Equateur* & aux *Poles*, de petites expériences deſtinées à les confirmer, prouve la ſupériorité prodigieuſe de *Newton*, qui les a tracées du fond de ſon cabinet, & par la ſeule force de ſon eſprit. Nous avons remué les deux hémiſphères pour meſurer, & encore avec incertitude, quelques toiſes de terrein dans l'un & dans l'autre. Le Philoſophe *Anglois* embraſſoit & ſubjuguoit tout l'Univers entier ſans même ſe déplacer : toute notre gloire s'eſt réduite à vérifier ſes aſſertions par des calculs, où l'envie de ſe trouver d'accord avec lui a peut-être dirigé les calculateurs plus que l'évidence. Nous ne ſavons depuis lui rien de plus que ce qu'il nous a appris.

Dans la *Géométrie* on ſe diſpute de même les dépouilles du ſiecle précédent : le plus grand homme parmi nous eſt celui qui a ſu s'en approprier le plus grand lambeau ; ſouvent même c'eſt celui qui a eu l'art de ſe donner l'apparence de ce larcin, légitime, mais qui ne devient honorable que quand il ſert de fondement à une opulence tirée enſuite du fonds propre de l'uſurpateur. Les exemples n'en ſeroient pas difficiles à citer ; l'intrigue, les cabales influent dans ce tems-ci juſques ſur la réputation des *Géometres* : dans une Science qui ſemble ne pouvoir porter que ſur l'évidence la plus évidemment démontrée, on ne peut pas même être certain du mérite de ceux que la voix publique ſemble couronner.

Si cette eſpece de décadence, ou du moins d'inertie, ſe fait remarquer dans les études qui ne dépendent que de l'eſprit, & qui ont pour objet les ſpéculations les plus ſublimes, à combien plus forte raiſon deviennent-elles ſenſibles dans les matieres où l'induſtrie a plus d'influence, où le génie eſt en quelque ſorte eſclave de la main, comme la *Phiſique* & la *Méchanique ?*

La *Pompe à feu*, par exemple, cet agent dont la force ſemble n'avoir d'autres bornes que celles de la Nature ; cet art de combiner deux élémens pour les aſſervir l'un à l'autre, & réaliſer, par leur union, ce que dit *Homere* de ces trépieds merveilleux, doués par *Vulcain*, d'une vie mécanique, & qui ſe remuoient d'eux-mêmes ; cette invention admirable eſt encore dans ſon enfance. Suſceptible de toutes les formes, de tous les mouvemens, de tous les ſervices, elle n'eſt ap-

pliquée qu'à un ſeul ; & encore, dans celui-là, eſt-on reſté infiniment loin du degré où il étoit facile de parvenir (*).

Il en eſt de même de l'*Electricité*. On ne peut douter que ce ne ſoit la clef de la Nature, l'ame de l'Univers. La *Phiſique*, la *Médecine*, la *Métaphiſique* même devoient en tirer des ſecours, ou des inſtructions ſans nombre. La Providence, par cette faveur réſervée pour notre ſiècle, ſembloit avoir voulu nous initier à ſes plus ſecrets myſteres. Malheureuſement les grandes vérités qu'elle nous offroit, étoient couvertes d'une enveloppe trop brillante par elle-même. Nous avons fait comme les enfans à qui l'on donne un livre utile, accompagné de gravûres agréables. Nous nous ſommes bornés à la partie curieuſe & aiſée qui frappe les yeux : celle qui exige de la réflexion & de la ſuite, nous l'avons négligée au point que l'*Electricité* n'a pas fait un pas effectif depuis ſes inventeurs.

Cette immobilité eſt d'autant plus étrange, que la Nature ſemble avoir tout fait pour nous encourager à la vaincre. On diroit qu'elle regrete de nous voir négliger un ſecret dont elle vou-

(*) Elle a cependant été perfectionnée d'une maniere très-ingénieuſe par M. *Perrier*, Machiniſte de M. le Duc d'*Orléans*, dont le nom & les talens méritent d'être connus. C'eſt lui qui va rendre enfin à *Paris* le plus précieux des ſervices, en fourniſſant de l'eau à cette Capitale, qui en a été dépourvue juſqu'ici, quoique traverſée par une grande riviere ; il a eu le courage de vaincre les premiers obſtacles qu'oppoſe à tout Inventeur, la méfiance du Gouvernement, & la timidité deſpotique de ſes Agens. Reſte à ſavoir s'il pourra ſurmonter de même ceux que lui prépare l'indifférence du public, pour le bien public.

loit nous inſtruire, en nous laiſſant cependant le mérite de le deviner : après nous avoir fait rencontrer, par ce qu'on appelle *haſard*, l'*Electricité* artificielle: voyant notre négligence à en étudier les effets, elle nous a remis dans les mains, tout nouvellement, une *Electricité* vivante, un animal inconnu juſqu'ici, dépoſitaire plus ſenſiblement qu'aucun autre, de ce feu ſalutaire & redoutable.

Au moment où j'écris, on voit à *Londres* un Poiſſon qui produit, par le ſeul contact, tous les phénomenes que le plateau le plus actif & le plus parfait peut montrer : il a en lui-même une ſource de ce fluide infiniment actif, qui ébranle, traverſe, & quelquefois foudroie les objets vers leſquels on le détourne. Son reſervoir n'eſt pas inépuiſable ; mais il réſiſte à de fortes pertes, & il les repare par le repos. La conſtruction de ſes organes eſt telle, que leur ſimple méchanique reproduit ſans ceſſe ce tourbillon qui affecte avec violence tout ce qui l'approche, & dont nous ne connoîtrons peut-être le véritable genre que quand nous le chercherons, d'après la nouvelle leçon que nous donne aujourd'hui la Nature, avec une méthode toute différente de celle qui nous a été juſqu'à préſent ſi infructueuſe.

La *Médecine*, la *Chimie* ſont reſtées dans la même langueur. On a parlé de beaucoup de ſecrets ; aucun n'a ſoutenu l'examen. Seulement on a diſſerté ſur ces Arts avec plus d'élégance. Les méthodes pour guérir ne ſont pas plus ſûres ; mais on les expoſe généralement en meilleurs termes, & d'une maniere plus claire. L'affectation à éviter l'apparence de la charlatanerie,

eſt même devenue une de ſes reſſources. On a vu des Médecins ſe faire tout d'un coup une réputation univerſelle, uniquement pour s'être exprimé dans leurs Ecrits d'une maniere intelligible. La clarté avoit été ſi peu d'uſage dans cette matiere, que celui qui a paru ne pas chercher d'autre gloire, a été ſur le champ jugé digne de la confiance publique. On a été juſqu'au fond des *Alpes* chercher à grands frais un *Hipocrate*, dont le principal mérite étoit de parler raiſon.

L'unique découverte réelle de ces derniers tems dans la *Chimie*, c'eſt l'évaporabilité du diamant; acquiſition puérile & ruineuſe, qui n'apprend rien, qui ne ſert à rien, qui n'en eſt par-là que plus digne du tems où elle a été faite, & des *Académies* chez qui elle a fait plus de bruit.

Le goût de l'Hiſtoire Naturelle eſt devenu commun. Les pays riches ſont remplis de Cabinets amaſſés à grands frais. Ils ſont la gloire & la joie des Propriétaires, ſur-tout quand ils ont le bonheur de trouver des gens qui ont du tems à perdre pour voir leurs Collections. Ce Spectacle de la Nature morte & diſſéquée, pour ainſi dire, eſt plus fait pour la curioſité que pour l'inſtruction. Il ne formera ni un bon Phiſicien, ni un grand Chimiſte, comme les vaſtes bibliothéques ne ſont ni des Poëtes ni des Orateurs : mais il ſoulage quelquefois de leur ennui des hommes pour qui l'exiſtence & la richeſſe ſont des fardeaux. Ils pourroient employer l'une & l'autre d'une maniere plus utile, mais non pas plus innocente.

La Peinture eſt un des Arts, qui, au moment

où je parle, a le moins dégénéré, du moins en *France*. N'ayant pas été en *Italie*, il m'eſt impoſſible de rien dire des Succeſſeurs des *Raphaels* & des *Michel-Anges* : Mais à *Paris* l'Ecole *Françoiſe* ſe ſoutient avec honneur. Les *Vernet*, quoique trop-peu variés, conſervent leur réputation. Les deux Académies promettent des Sujets qui conſoleront des pertes que le cours des années rend prochaines en ce genre. Un homme qui vaut ſeul pluſieurs Académies, eſt encore dans la fleur de ſon âge & de ſon génie. C'eſt celui qui a conſacré ſon pinceau à la Morale; qui a mis la vertu en action; qui, en ennobliſſant le genre de *Teniers*, a fait de chacun de ſes Tableaux un Poëme dont les héros, pris dans la claſſe du Peuple, n'en ſont que plus expreſſifs & plus touchans: il n'a ni Rivaux ni Eleves. M. *Greuſe* paroît s'être frayé une route où perſonne n'oſe le ſuivre.

Il y a cependant un Art qui ſemble être excepté de la décadence univerſelle en ce moment, au moins dans un ſens; c'eſt l'*Architecture*, & ce qu'il y a de ſingulier, ce qui caractériſe peut-être autant que tout le reſte le génie inverſe de notre ſiecle, c'eſt que ce n'eſt pas la partie la plus brillante de l'Architecture qui a reçu des accroiſſemens, mais la plus utile. La décoration dans ces grands édifices, où le luxe & l'orgueil ſe complaiſent, n'a plus de mains qui ſachent la ſaiſir: nous ne pouvons atteindre à ces monumens, dont les *Grecs*, les *Romains*, & depuis eux les *Italiens* & les *Anglois* au der. ſiécle ont oſé être jaloux. *S. Pierre* de *Rome*, *S. Paul* de *Londres*, nous en retracent, au jugement des gens de l'Art, la véritable

idée. Nos conſtructions modernes ſont au-deſſous non-ſeulement de ces édifices admirés, mais des prétendus colifichets gotiques, pour leſquels nos Artiſtes annoncent un mépris, peut-être intéreſſé. Quelque juſtes que ſoient les critiques que l'on en fait, il eſt certain cependant qu'ils ont plus de grandeur, plus de véritable nobleſſe que la régularité froide & maſſive de nos Egliſes. Celles-ci reſſemblent à des *Palais*; on s'attend à n'y trouver que des hommes. Les autres ſont de véritables *Temples*; on éprouve en y entrant une certaine horreur religieuſe, que nos Chapelles du jour n'inſpirent pas.

Mais, ſi nos Architectes, en cette partie, ſont reſtés au-deſſous des *Grecs* & des *Romains*, en s'efforçant de les imiter, & des *Gois*, en les cenſurant avec amertume, ils les ont ſurpaſſé de beaucoup dans une partie infiniment plus utile, dans la Conſtruction des *ponts*, portée aujourd'hui à un degré de perfection qui laiſſe peu de choſe à faire à la poſtérité. Les *Romains*, toujours grands, toujours ſupérieurs aux difficultés, domptoient la Nature & les Elémens à force de bras, & par des ouvrages que le tems lui-même étoit forcé de reſpecter: ils dirigeoient les rivieres à volonté par des aqueducs; ils les chargeoient de ponts qui en bravoient la rapidité : mais ces maſſes roides, peſantes, ſembloient être plutôt en effet des chaînes jettées ſur le fleuve, qu'un ſecours préparé pour le commerce & les beſoins de la vie; ils ne ſavoient donner à leurs arches que la courbure du *demi-cercle*, forme peu agréable qui néceſſite un talus très-élevé en-deſſus, ou laiſſe un intervalle

très-borné en deſſous; qui exige la multiplicité des piles; qui embarraſſe par conſéquent la navigation & la rend plus dangereuſe, tant en augmentant la rapidité de l'eau, qu'en diminuant l'eſpace néceſſaire aux navigateurs.

Quoique quelques-uns de leurs monumens en ce genre, tels que le *Pont-du-Gard* en *Languedoc*, & celui d'*Alcantara* en *Eſpagne*, jettent à la premiere vue le ſpectateur dans une ſurpriſe mêlée en quelque ſorte d'épouvante; c'eſt plutôt la grandeur de l'entrepriſe qu'on admire, que l'artifice de l'exécution. L'énormité du fardeau dont il a fallu écraſer la terre, paroît d'autant plus accablante que rien ne la déguiſe: le vuide des arches paroît plutôt une défectuoſité périlleuſe, que l'ouvrage d'une induſtrie raiſonnée.

Aujourd'hui l'élégance, la légéreté ſe réuniſſent dans cette Architecture, à la ſolidité comme à la nobleſſe. Les ponts ſont un ornement & non une charge pour les rivieres : leurs eaux continuent de couler majeſtueuſement, ſans ceſſer d'offrir au commerce des reſſources sûres & faciles. L'ignorant en les appercevant, ſe recrie ſur la beauté qui les diſtingue; l'homme inſtruit, en les examinant, admire que l'agrément des formes ne nuiſe pas à la force des appuis, & que la ſolidité de la conſtruction en égale la délicateſſe.

Londres & *Paris* offrent des preuves convaincantes de ce que j'avance ici : peut-être même la derniere de ces capitales peut-elle s'attribuer la ſupériorité en ce genre ; le dernier pont de *Neuilly* paroît être le dernier effort de l'induſtrie

humaine, dans cette partie, du moins juſqu'à préſent.

Des Mœurs.

Les Moraliſtes auſteres prétendent qu'elles ſont aujourd'hui plus corrompues qu'elles ne l'ont jamais été : à les en croire, la dépravation générale excede maintenant celle dont les ſiecles paſſés nous ont tranſmis la mémoire ; & ils s'autoriſent dans cette cenſure amère des déſordres des hommes puiſſans, que leur élévation rend plus publics, & l'impunité plus hardis.

Peut-être ces plaintes ſont-elles exagérées ; les hommes ayant toujours eu les mêmes paſſions, il eſt bien probable qu'elles ont toujours produit les mêmes effets : la différence d'un ſiecle à l'autre en ce genre, ſe réduit peut-être à un peu plus ou un peu moins de ménagement dans l'extérieur, & même, ſi l'on conſulte l'hiſtoire, on n'en verra aucune.

Nous avons été affligés, avec raiſon, de voir de nos jours un des principaux trônes de l'*Europe* ſouillé ſans ceſſe par des amours illégitimes, & l'Infortuné qui l'occupoit, jouet des paſſions de ſes courtiſans, plus encore que des ſiennes, paſſer ſa vie d'opprobre en opprobre, & de ſcandale en ſcandale. Mais remontez plus haut, vous trouverez *Louis XIV* enlevant Madame de *Monteſpan* à ſon mari, mettant la nation indignée aux genoux d'une adultère impérieuſe : vous verrez *Henri IV*, dans ſa vieilleſſe, tâchant de ſéduire une jeune parente, la mariant dans l'eſpérance d'en triompher avec plus de facilité, & expirant au milieu des préparatifs d'une guerre entrepriſe, non pas pour les intérêts de l'Etat, mais pour punir ce mari ombrageux qui lui avoit ſouſtrait

l'objet de ſa paſſion ; vous verrez *Guillaume III*, imiter *Céſar* dans ſes débauches comme dans ſon uſurpation, & *Charles II* énerver par les voluptés ce même trône, que ſon pere avoit couvert de ſon ſang, &c.

Les recherches pouſſées plus loin confirmeroient la même vérité ; elles prouveroient que ce n'eſt guere ni ſur le trône, ni autour du trône qu'il a été juſqu'ici permis de chercher la vertu, & des mœurs pures ; ce ſiecle-ci même a peut-être de ce côté-là un avantage réel. Jamais on n'a vu tant de Princes perſonnellement ſe piquer d'une conduite eſtimable. En *France*, en *Eſpagne*, en *Angleterre*, à *Vienne*, à *Turin*, à *Florence*, c'eſt de la régularité que les Souverains donnent l'exemple ; c'eſt par leurs actions qu'ils combattent les déſordres de leur Cour : c'eſt peut-être une époque unique dans l'hiſtoire, que l'anecdote de tant de Maiſons Royales, exemptes à la fois des vices qui ſemblent être en général un des attributs inſéparables de la Couronne.

Il eſt vrai que cette réforme n'influe pas ſur les particuliers ; mais ceux-ci même ſont encore loin de la licence, des tems où, comme dans le nôtre, les paſſions ont paru recevoir une vivacité nouvelle de la perfection des arts, & le libertinage trouver des reſſources dans les progrès de l'eſprit. On peut voir par la lecture des anciens auteurs, que les *Romains* & les *Grecs* conſervent ſur nous cette honteuſe ſupériorité, & il eſt à croire qu'ils la conſerveront encore longtems.

La Religion, malgré ſa décadence, malgré les outrages dont l'accable une philoſophie peu réfléchie, rend encore aux mœurs un ſervice que

cette philoſophie ne leur rendroit pas; elle les ſoutient : elle nourrit le préjugé des petits, qui ſert de frein aux grands ; car, quoiqu'il ſoit vrai de dire que la corruption paſſe des ſeconds aux premiers, il ne l'eſt pas moins que la cenſure de ceux-ci eſt un obſtacle qui retarde la dépravation des autres.

Un article qui fait partie des mœurs, & ſur lequel cependant il faut avouer que nous ſommes au-deſſous de tous les ſiecles, c'eſt le mépris de la *foi publique* ; c'eſt un penchant univerſel depuis les Princes juſqu'aux derniers ſujets, à regarder les ſuccès comme un droit, & à ſe croire innocent quand on n'a pas échoué. De ce côté-là on le diſſimuleroit inutilement, la corruption eſt au comble : jamais la *foi punique* n'a mieux mérité d'être décriée que la *foi Européenne*.

Je ne parle pas ſeulement de nos brigandages aux *Indes*, de la vénalité atroce qui en écraſe les peuples, & qui diviſant enfin les uſurpateurs entr'eux, fait voir aujourd'hui à *Madras* un Gouverneur chargé de fers par ſon Conſeil, & le Repréſentant du Prince perdant la liberté juridiquement, par la main des complices de ſes pillages, indignés de n'y avoir pas eu une aſſez groſſe part. Je ne parle pas de la conduite du miniſtere *Anglois*, dans la guerre de 1756, ni de ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans celle des *Colonies*; de ces ſecours clandeſtins, accordés & niés par des Nations voiſines, qui s'expoſent par-là au reproche de perfidie, ſans pouvoir prétendre à la reconnoiſſance de la généroſité ; ni de ces variations qui, changeant à chaque minute les intérêts des Cours, nous ont montré dans la même campagne, les mêmes troupes s'égorgeant & s'embraſſant ſuc-

ceſſivement d'un jour à l'autre ; variations qui prouvent le mépris que font les Princes de la vie des hommes, & métamorphoſent toutes nos guerres en autant de longs aſſaſſinats : car l'intérêt de l'Etat n'avoit sûrement pas changé par l'avénement du *Czar Pierre III* au trône. Les *Ruſſes* armés pour détruire les *Pruſſiens*, & forcés tout d'un coup de les défendre, n'étoient donc que des meurtriers criminels auparavant, ſi leur défection étoit juſte, ou le devenoient après, ſi leur premiere alliance avec l'*Autriche* avoit eu quelque choſe de légitime.

Mais malheureuſement la lecture de l'Hiſtoire ne familiariſe que trop avec tous ces traits de perfidie politique : ils ne paroîtroient pas un caractere diſtinctif, propre à prouver combien eſt altérée notre morale publique, cette eſpèce de bienſéance qui doit régler les actions des grands, & tenir lieu aux Etats de la probité qui dirige les particuliers ; il y en a un unique, auquel notre ſiécle ſera toujours reconnoiſſable : c'eſt le partage de la *Pologne*.

On avoit bien vu des conquêtes injuſtes, (& y en a-t-il d'équitables ?) mais juſqu'ici les uſurpateurs avoient eu le ſcrupule de cacher leur épée ſous des manifeſtes, & de n'employer les ſoldats qu'après avoir eſſayé d'établir des droits. Dans les invaſions les moins motivées, telle que celles de *Louis XI* & de *Louis XIV*, au moins les ſucceſſions dont ils s'approprioient une partie, étoient-elles vacantes. La mort de l'ancien poſſeſſeur ſembloit annoncer un changement dans ſa propriété : les Etrangers qui en déchiroient l'héritage, réclamoient des loix obſcures, incertaines, il eſt vrai, mais qui auroient legitimé

leurs expéditions, ſi elles avoient exiſté. Leurs efforts pour les interpréter en leur faveur, étoient toujours un hommage qu'ils rendoient à la Juſtice, même en la violant. Enfin, en dépouillant les enfans, ils alléguoient, ou des mariages antérieurs, qui coloroient leurs prétentions, ou des outrages paſſés, dont la ſpoliation préſente étoit la peine.

Au lieu qu'ici, c'eſt du vivant du propriétaire; c'eſt dans le ſein de la paix, ſans grief, ſans prétexte, même apparent, que la Couronne des *Sarmates* a été miſe en pieces par des mains amies. La foibleſſe de l'une, la puiſſance des autres, ont été les ſeules raiſons invoquées & admiſes. Le terrible principe, que la force eſt le meilleur argument des Rois, ſi ſouvent pratiqué, mais toujours ſi ſoigneuſement déguiſé, a été, pour la premiere fois, produit, mis en pratique, ouvertement & ſans voile (*).

(*) On ne manquera pas de m'objecter que je ſuis en contradiction avec moi-même. Les Abbé *Morrellet*, ſi communs dans le monde, diront que telle eſt ma méthode; qu'ici je blâme l'invaſion de la *Pologne*, & que dans un Ecrit nouvellement publié, j'ai annoncé que dès 1771, j'avois donné au Miniſtère de *France* un projet pour envahir ce Royaume. Pour fermer la bouche aux A. *Morrellet*, ou leur donner une pâture plus abondante, je joins ici ce Mémoire ſur la *Pologne*, remis en effet en 1771 à M. le Duc d'*A*... On le trouvera à la fin de ces Réflexions.

Je ne prétends pas en juſtifier tout-à-fait la morale; mais je ſupplie ſeulement les Lecteurs d'obſerver trois choſes au moins, pour mon excuſe.

1°. Ce n'étoit pas à l'intérêt particulier ſeul de deux ou trois Puiſſances que j'aurois voulu faire ce ſacrifice; c'étoit à la ſûreté générale de l'*Europe*; & peut-être en regardant cette partie du monde comme une grande famille, pourroit-on appliquer ici cet axieme célèbre; *Salus Populi ſuprema lex eſto*.

Il n'appartient pas aux particuliers d'imiter en grand des exemples ſi brillans. La ſévérité des loix, & la force qui les ſoutient, aſſurent encore la proſcription de quiconque, enhardi par ces brigandages royaux, oſeroit en tirer la conſéquence très-juſte, & conclure qu'il peut s'emparer de la bourſe ou de la maiſon de ſon voiſin, au même titre d'après lequel des Souverains acquierrent des provinces; mais il ne faut pas croire cependant qu'il n'en tranſpire pas quelque choſe imperceptiblement dans les mœurs générales. L'infidélité preſque naturaliſée dans le commerce, les banqueroutes multipliées, l'imprudence avec laquelle les débiteurs en bravent l'ignominie, l'indulgence des créanciers, & leur promptitude à étouffer ces eſpèces de larcins, qui ſurpaſſe preſque celle des coupables, ſont évidemment les fruits de cette maniere de penſer.

Et ce qu'il y a d'affligeant, c'eſt que dans le même tems où les mœurs ſont aſſez perverties pour ôter aux loix la force de punir ce délit, infiniment préjudiciable à la ſociété, elles n'ont pas aſſez de prépondérance pour adoucir une

---

2°. Le conſentement univerſel que je ſuppoſois, étoit une eſpèce de ratification capable de légitimer ce que la choſe en elle-même pouvoit avoir d'irrégulier.

3°. Du côté des avantages politiques, ce projet étoit infiniment au-deſſus de celui qu'on a eu la foibleſſe de laiſſer exécuter; il donnoit pour défenſeurs à l'*Europe*, pour ſurveillans à la *Ruſſie*, les deux Etats qui, maintenant, d'après l'union qu'on leur a permis de contracter avec elle, ſont intéreſſés à favoriſer ſon agrandiſſement, pour affermir leurs uſurpations. La négligence du midi de l'*Europe* ſur ce qui ſe paſſe dans le *Nord*, eſt inconcevable; j'avois tâché d'en prévenir les effets.

des mépriſes les plus barbares, les plus abſurdes que la légiſlation ait jamais commiſes : c'eſt l'*empriſonnement pour dettes* ; loi abſurde, parce qu'en privant l'Etat de ſes ſujets, elle ne facilite pas le paiement du créancier ; loi barbare, en ce qu'elle met le débiteur dans l'impuiſſance de s'acquitter en raiſon de ce qu'il a été plus ſcrupuleux, avant que de laiſſer éclater ſa détreſſe ; loi injuſte, en ce qu'il n'y a aucune proportion entre l'objet que répete le créancier & le dédommagement qu'elle lui aſſigne. La ſomme dont il pourſuit le paiement n'eſt qu'une partie de ſon ſuperflu, puiſqu'il a pu s'en priver pour le prêter ; mais il ôte tout à ſon débiteur, quand il ſe ſaiſit de ſa perſonne. Il lui cauſe un tort bien plus grand que celui qu'il ſouffre lui-même. Ce qu'il riſque de perdre par une trop longue patience, ne peut jamais entrer en compenſation avec la liberté qu'il enleve à ce malheureux par une violence prématurée.

Il ne faut pas dire que la loi a, d'une part, mis ſous les yeux du débiteur le danger qu'il court, & que, de l'autre, ce n'eſt qu'à l'extrêmité qu'elle ratifie le droit rigoureux dont il eſt la victime. Ces prétendus ménagemens ſont illuſoires ; avertiſſements & délai, tout concourt à la proſcription du pauvre. Il ne peut profiter ni des uns, ni des autres : ce ſont des piéges qui le trompent, & non des étais qui le ſoutiennent.

Les délais ne ſont un avantage que pour celui qui a des reſſources sûres. La loi qui les accorde ſoulage bien moins l'indigence abſolue, qu'elle n'acheve de l'accabler, en rendant ſa faillite plus odieuſe. Elle lui ôte plutôt des prétextes

pour s'excuſer, qu'elle ne lui laiſſe des moyens pour s'acquitter. Les frais de la demande & de la condamnation judiciaire, qui en ſont inſéparables, deviennent une nouvelle ſurcharge. C'eſt une uſure auſſi réelle que terrible, ajoutée à la maſſe principable, & la chûte du malheureux qui la porte n'en eſt que plus cruelle, pour avoir été un peu moins précipitée.

Quant aux prétendus avertiſſemens, quant à cette connoiſſance des conditions auxquelles on l'aſſiſte, qui ne voit qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'y réfléchir ? Un homme preſſé par le beſoin, eſt bien plus flatté du ſoulagement préſent que lui procurera la ſomme qu'il emprunte, qu'il n'eſt effrayé par la crainte éloignée d'une punition terrible, s'il ne la rend pas au jour marqué. Il n'y a perſonne qui, dans le ſein de l'infortune, ne ſe flatte d'un avenir plus heureux. L'eſpérance vit encore dans les bras de la plus affreuſe indigence, quoique celle-ci ſemble faite pour l'étouffer ; le plus miſérable des mortels, quand il implore le ſecours d'un riche, ſe promet d'être bientôt en état de s'acquitter, & ce n'eſt point ordinairement parmi les pauvres qu'on trouve des gens capables d'emprunter, avec le deſſein bien formé de ne rien rendre.

Dans tous les cas, il y a une barbarie extrême à forcer un homme, un pere de famille à hypothéquer ſa perſonne pour ſûreté d'une dette quelconque.

Voilà un des abus dont il ſeroit bien à ſouhaiter que la douceur, ou plutôt la moleſſe de nos Mœurs opérât la réforme : mais il n'y a pas lieu de s'en flatter, quand on le voit enra-

ciné plus profondément que par-tout ailleurs, dans la partie de l'*Europe* où la philoſophie, la raiſon ſemblent avoir fait le plus de progrès ; quand on penſe que la liberté n'eſt nulle part plus légérement ravie, & la perſonne des citoyens outragée à plus bas prix que dans une Iſle regardée comme le Temple de la Liberté, comme l'aſile de la franchiſe des perſonnes, en *Angleterre :* pour *deux guinées* on y fait mettre un débiteur en priſon.

Et il ne faut pas même de titre pour exercer cette tyrannie ; le ſimple ſerment du créancier, vrai ou faux, ſuffit pour obtenir l'ordre légal qui arrache un citoyen à ſes foyers : de ſorte que la loi accorde au plus mépriſable impoſteur la confiance & le pouvoir qu'elle refuſe au Chef de la nation. Il n'y a pas de meſures qu'on n'ait priſes contre le danger aſſez rare des abûs d'autorité commis au nom du Roi : & non-ſeulement on n'en a pris aucune contre le danger journalier d'un menſonge, auquel l'impunité, le beſoin, la vengeance, preſque toutes les paſſions peuvent inviter un cœur pervers, mais on ſemble s'être occupé de tous les moyens capables de l'encourager.

Enfin le ſilence des Mœurs ſur cette extravagance juridique, eſt d'autant plus révoltant, qu'il n'eſt pas même dans l'eſprit de la loi. Quand celle-ci a été établie, aſſurément le Légiſlateur n'a pas fait à ſa nation l'affront de n'évaluer la liberté perſonnelle de chaque individu, qu'à ce que nous appellons 40 ou 42 ſhellings ; cette dénomination déſignoit alors une ſomme beaucoup plus forte ; cependant la valeur de la

ſomme a changé, & la rigueur que cette valeur pouvoit ſeule excuſer eſt reſtée la même. C'eſt la même choſe d'un bout de l'Europe à l'autre; & nous diſons que nous avons des Mœurs douces! Nous nous diſons Philoſophes!

De la SOCIE'TE' *en général.*

*Révolution ſinguliere dont l'*EUROPE *eſt menacée.*

Pour qui s'en tient aux apparences, jamais la ſociété n'a été plus floriſſante, du moins dans les grands Etats de l'*Europe*: quoiqu'en général tout tende au deſpotiſme dans cette partie du monde; quoique l'autorité arbitraire y ſoit preſqu'à ſon comble; quoique la Puiſſance Militaire portée à l'excès le plus déplorable, comme je l'ai dit, n'y laiſſe plus d'aſile ni d'eſpérance à la liberté; quoique la multiplicité des impôts, & plus encore la maniere de les percevoir, y ſoit une tyrannie habituelle auſſi humiliante que douloureuſe, il eſt pourtant vrai que ſes Annalles ne préſentent pas encore d'époque où elle ait paru plus paiſible & plus heureuſe.

Les villes reçoivent de toutes parts des embelliſſemens qu'une émulation ſoutenue promet encore de multiplier. Les communications ſont faciles & ſûres: le commerce ou le plaiſir couvre les routes de voyageurs, qui en cherchant l'opulence ou la variété les portent avec eux. Les campagnes ſont peuplées de châteaux, où le luxe réunit aux recherches de l'art tout ce que la fécondité de la nature

peut produire. Il y a peu de maiſons particulieres, même dans ce qu'on apelle la *baſſe bourgeoiſie*, où la propreté, l'élégance, ſoit des meubles, ſoit de la table, ſoit des ajuſtemens, dans le goût particulier de chaque nation n'annoncent l'abondance & la félicité : jamais elles n'ont renfermé plus d'individus ſatisfaits, & en droit de l'être ; jamais les jouiſſances n'ont été plus générales, plus faciles & plus communes.

Mais, d'un autre côté auſſi, jamais les privations n'ont été plus univerſelles, plus meurtrieres pour la claſſe qui y eſt condamnée ; jamais peut-être, au milieu de ſa proſpérité apparente, l'*Europe* n'a été plus près d'une ſubverſion totale, d'autant plus terrible que le déſeſpoir en ſera la cauſe, ou d'une depopulation d'autant plus effrayante que nous n'aurons pas pour la reparer les reſſources qu'ont eues nos ancêtres dans des cas à-peu-près pareils. Nous ſommes arrivés par un chemin directement oppoſé, préciſément au point où ſe trouvoit l'Italie quand la guerre des *Eſclaves* l'inonda de ſang, & porta le carnage avec l'incendie aux portes de la Maîtreſſe du Monde. Mais cette révolte éteinte laiſſoit encore à l'Etat des ſujets affectionnés, & aux particuliers des ſerviteurs ſoumis. Au-lieu que ſi l'exploſion trop prochaine a une fois lieu en *Europe*, il n'y reſtera que des propriétaires déſolés, avec de vaſtes ſolitudes où rien ne repouſſera les habitants que la miſere en aura chaſſés. Elle ſera redevable de cette criſe cruelle à une opération que la philoſophie, bien plus ſujette aux préjugés que l'erreur même, a oſé louer, à l'affranchiſſement des *Serfs* : ceci eſt une

idée qu'il eſt encore bon de développer.

Quand je l'ai haſardée la premiere fois, en 1767, dans la *Théorie des Loix*, une huée très-peu philoſophique s'eſt élevée de la part des hommes qui prétendent aujourd'hui cultiver excluſivement la ſageſſe, &, ce qui eſt moins philoſophique encore, ils m'ont voué une haine implacable à ce ſujet; ils ſe ſont permis des manœuvres criminelles pour me punir de n'être pas de leur avis (*). L'homme qui paroiſſoit regretter la ſervitude domeſtique, ils l'ont décrié dans le public comme le fauteur du deſpotiſme civil; ſi la cruauté de ma deſtinée ne m'avoit ſecouru contre celle de leurs imputations; ſi depuis dix ans je n'étois la victime la plus ſignalée de cette tyrannie, dont ils m'ont accuſé d'être le panégiriſte, ma réputation ſeroit peut-être flétrie à bien des yeux : leurs calomnies auroient prévalu en cette occaſion, comme en tant d'autres, ſur la vérité évidente, leurs propos ſur des preuves inconteſtables, leurs aſſertions menſongeres & verbales ſur des écrits imprimés.

En paſſant à *Londres*, je ne m'attendois pas à y trouver non-ſeulement un refuge contre l'oppreſſion qui m'accabloit dans mon pays, mais une protection puiſſante contre la malignité philo-

(*) Voyez, ſi pourtant ils exiſtent encore, les écrits du ſieur *Dupont*, du ſieur *Beaudau*, contre moi, & ſur-tout la *Théorie du Paradoxe* de l'Abbé *Morellet*, libelle qui joint à tout le fiel, à toutes les impoſtures dont jamais la plume d'un Ecrivain a pu ſe ſouiller, l'opprobre d'avoir été compoſé pour plaire à un Miniſtre tout-puiſſant & prévenu, contre un homme irréprochable, mais malheureuſement écraſé autant que l'innocence & l'honneur peuvent l'être.

ſophique des ſophiſtes qui le vexent en feignant de l'éclairer. C'en eſt une ſans doute de ce genre, pour un ſyſtême inculpé comme favorable à la tyrannie, que d'avoir été préſenté ſérieuſement par un partiſan zélé de la Liberté, à une Aſſemblée de *Républicains*, comme un ſpécifique infiniment utile : or c'eſt ce qui eſt arrivé au mien au ſiecle dernier. En 1698, *Fletcher*, Ecoſſois, connu par la liberté de ſa plume & l'énergie de ſon éloquence, parlant en plein Parlement ſur la décadence de l'*Ecoſſe*, & les moyens d'en faciliter la reſtauration, n'en a pas trouvé de plus efficace que de rétablir la *ſervitude perſonnelle* ; il a prouvé que c'étoit le ſeul remede capable de guérir les plaies qu'a faites à l'humanité ſociale ce fantôme meurtrier de *liberté domeſtique*, qui éblouit les petits & les égare, en même-tems qu'il aſſervit les grands & les corrompt.

Il s'eſt trompé, à la vérité, en attribuant au *Chriſtianiſme* la ſuppreſſion de l'eſclavage : la Religion n'eſt entrée pour rien dans cette politique terrible ; mais dans le reſte il a raiſon. Devenu plus hardi ſur ce terrein déja battu ſous les enſeignes de la Liberté publique par un apologiſte de la ſervitude particuliere, je craindrai moins de remettre mes idées au jour ; elles ont fait juſqu'ici le malheur de ma vie, mais elles peuvent éclairer & ſervir mes contemporains ou la poſtérité.

Il eſt d'autant plus important de ne les pas laiſſer étouffer, que le bavardage philoſophique, la déraiſon faſtueuſe de ce qu'on appelle les *Economiſtes* de nos jours, ont épaiſſi les ténebres qui

couvroient cette matiere intéreſſante. En diſant des vérités très-utiles, ils ont fait un très-grand mal, parce qu'ils ſont partis d'un principe faux : leurs adverſaires, en relevant leurs erreurs, n'ont pas rendu juſtice à ce qu'ils avançoient d'inconteſtable, & quand j'ai voulu impartialement tenir la Balance ; quand j'ai eu l'indiſcrétion de me préſenter au nom de la vérité, de l'humanité, pour réclamer leurs droits, méconnus par les deux partis, ceux-ci ſe ſont réunis, comme il arrive toujours, pour me fermer la bouche. Eſſayons s'il ſera enfin poſſible, d'ici, de faire entendre la raiſon.

L'eſſence de la Société eſt d'exempter le riche du travail : c'eſt de lui donner de nouveaux organes, des membres infatigables, qui prennent ſur eux toutes les opérations laborieuſes dont il doit s'approprier le fruit. Voilà le plan que l'*eſclavage* lui permettoit d'exécuter ſans embarras. Il achetoit les hommes qui devoient le ſervir ; il avoit ſur eux des droits certains dérivant du prix qu'il en avoit donné. Ce titre étoit ſi ſacré que le plus ſage des Légiſlateurs, un politique inſpiré par DIEU même, déclare innocent un maître qui aura maltraité ſon eſclave au point qu'il en meure deux jours après, *parce que*, dit-il, *c'eſt ſon argent* (*).

Cette dépendance cruelle n'étoit pas ſans compenſation : les Serfs y gagnoient une ſubſiſtance aſſurée, garantie, non par la généroſité, par l'humanité du maître, la caution auroit été trop

(*) *Exod.* Cap. 21, Verſ. 21.

douteuſe, mais par ſon intérêt propre, par ſon avarice, caution puiſſante, qui le forçoit à les eſtimer, à les ménager, en raiſon des eſpérances qu'il fondoit ſur leur travail, ou de la ſomme qu'ils lui avoient coûtée. En les achetant, il contractoit l'obligation de les nourrir, ou de les revendre au plutôt, dès qu'ils lui ſeroient à charge, à quelqu'un qui en eût la faculté : il n'etoit pas à craindre qu'il les négligeât tant qu'il les garderoit ; il ne l'étoit pas qu'il les gardât au-delà de ce que lui permettoient ſes reſſources : la crainte d'en diminuer la valeur, en altérant leur ſanté par des travaux exceſſifs ou de mauvais traitemens manuels, les défendoit contre la brutalité du deſpotiſme auquel ils ſembloient ſoumis. Ils vivoient donc ſans inquiétude, ſans embarras, vraiment libres, malgré la flétriſſure de la ſervitude, & libres du plus cruel de tous les jougs, ſous lequel ils voyoient plier leurs maîtres, celui du beſoin journalier, de la néceſſité de pourvoir à tous les leurs.

Ce calme les invitoit à ſe reproduire dans une poſtérité à qui la même condition aſſuroit les mêmes avantages. Chaque maiſon renfermoit pluſieurs générations ſoumiſes & cheres, l'une par les ſervices préſens, l'autre par l'eſpérance des ſervices à venir, & la troiſieme, courbée par l'âge, ſuſpecte peut-être à l'avarice, mais cependant ménagée par elle, comme un frein pour la premiere, & un modele pour la ſeconde. L'éducation de l'enfance des maîtres même étoit l'aſile des eſclaves devenus par la vieilleſſe incapables des autres emplois ; à chaque âge de la vie ils voyoient ainſi ſe renouveller les liens

entr'eux, & le propriétaire de leur perſonne, qui ne pouvoit jouir de ſon domaine qu'en le ménageant : ils couloient paiſiblement leurs jours, & ne ſouhaitoient, en mourant, à leurs enfans, qu'une carriere auſſi heureuſe, avec une fin auſſi douce.

Le contentement particulier de tous les individus devenoit la force & la ſûreté des adminiſtrations. Chaque famille étant un petit état réuni ſous les ordres abſolus d'un ſeul, il ne falloit, pour contenir la grande famille univerſelle, que veiller ſur les Chefs de chaque diviſion : auſſi les gouvernemens étoient-ils ſimples ; auſſi la forme *républicaine* étoit-elle la ſeule connue preſque par toute la terre, tant en *Europe*, où la Démocratie ſubſiſtoit avec ſes orages & ſes variations, qu'en *Aſie*, où elle avoit acquis de bonne heure la ſolidité inébranlable qu'elle y conſerve encore, ſous des *Dictateurs* héréditaires & perpétuels, mais ſujets à la punition, quand ils abuſent du pouvoir ſans bornes qui leur eſt confié (*).

(*) On eſt étonné qu'il n'exiſte plus de République en *Europe*. Les Ecrivains ſe ſont bien fatigués à en chercher la cauſe. Elle étoit facile à trouver ; il n'y en a pas d'autre que la ſuppreſſion de l'eſclavage : c'eſt ce que j'ai démontré dans la *Théorie des Loix*. La liberté civile ne va & ne peut aller qu'avec la ſervitude domeſtique. Le deſpotiſme approche dès que celle-ci diſparoît : & réciproquement toute adminiſtration où l'eſclavage perſonnel ſe ſoutient eſt incompatible avec le deſpotiſme ; d'où ſuit la conſéquence, juſtifiée par une infinité d'autres preuves, que les Gouvernemens de l'*Aſie* ne ſont pas deſpotiques.

Je me ſuis cru long-tems le premier ecrivain qui eût ainſi enviſagé les Adminiſtrations *Orientales*. L'eſpece d'horreur

Le repos public n'eſt ordinairement troublé que par deux eſpèces d'hommes, ceux qui n'ont rien à perdre, & ceux dont les richeſſes ſont aſſez portatives pour ſe dérober aiſément à l'inſpection vengereſſe des loix. Or, tant que l'eſclavage a eu lieu, il n'y avoit pas d'hommes aſſez pauvres pour ſe regarder abſolument comme iſolés ; il n'y en avoit pas qui fuſſent aſſez riches, ou riches d'une maniere aſſez commode, pour ſe tranſporter ſans riſque du pays qu'ils avoient voulu troubler, à celui qui leur auroit aſſuré l'impunité. Il falloit avoir des eſclaves, ou l'être ; il n'y avoit point d'état mitoyen ; & rien n'étoit

---

avec laquelle le fanatiſme philoſophique a accueilli mes idées, m'avoit confirmé dans cette ſuppoſition. Je ſuis bien étonné aujourd'hui, que j'ai plus le tems de lire, & de voir, de trouver que je n'en ſuis pas à beaucoup près le premier apôtre. Indépendamment de *Fletcher*, qui les propoſoit, comme je l'ai dit, à un Corps de Légiſlateurs, il y a beaucoup d'Écrivains qui en ont été frappés, & qui y ont rendu hommage. Le C. *Marſigli* va juſqu'à appeller l'Adminiſtration *Turque* une *Démocratie*. M. de *Voltaire* a fait l'honneur à mes *Idées ſur le Pain* de les incorporer dans ſes Ouvrages : il n'a pas dédaigné d'adopter également mes ſpéculations ſur l'injuſtice que nos préjugés font depuis tant d'années aux Gouvernemens *Orientaux*. Miledi *Montagu*, M. *Porter* à *Londres*, faiſoient impunément avant moi les mêmes obſervations : ils les appuyoient par des exemples que leur qualité de témoins oculaires rendoit inconteſtables. Je n'avois pas beſoin de ces témoignages pour être ſûr qu'elles étoient juſtes : je ne les cite que pour prouver qu'elles ne ſont pas ſi extraordinaires. Il a été bien plus facile de crier que les conſéquences qui en réſultent ſont affreuſes, que d'y répondre. On les retrouvera fortifiées par de nouvelles preuves dans l'édition de la *Théorie des Loix*, qui fait partie de ma Collection.

plus embarraſſant que ce mobilier humain : rien n'étoit plus difficile à contenir dans une révolution ; rien n'étoit moins favorable à la manie de théſauriſer. Cette eſpèce d'opulence ſe rongeoit elle-même en ſe reproduiſant ſans ceſſe. Il étoit preſqu'impoſſible d'amaſſer beaucoup d'argent comptant avec tant de ſerviteurs à nourrir, à habiller, à payer, à ſoigner, ainſi que toutes leurs familles. Or, c'eſt l'argent comptant qui rend un brouillon redoutable. Perſonne alors n'en ayant pour ſoudoyer les eſclaves d'autrui, & n'oſant riſquer les ſiens, tout le monde ſe réuniſſoit tacitement pour maintenir la concorde : quand elle étoit troublée, c'étoit par des circonſtances étrangeres, plus fortes que le principe de cette harmonie intérieure ; circonſtances qui détruiſoient les États, malgré la ſolidité de leur conſtitution, comme il y a des maladies

---

Mais je dois répéter ici d'avance ce que j'ai déjà dit pluſieurs fois ; la ſervitude ſalutaire que je regrette, n'eſt pas cette abjection ouverte, même des apparences de l'humanité, que nous appellons *eſclavage* dans nos Colonies. Nous avons trouvé moyen, nous autres Peuples *Chrétiens*, *Philoſophes*, &c. d'enchérir ſur la barbarie même. Il n'y a point de mots pour exprimer la maniere dont nous agiſſons envers les Negres que nous allons voler dans la *Guinée*, & qui cultivent en *Amérique* nos ſucres & notre indigo. Dans nos villes de l'*Europe*, dans ces retraites de la liberté, des lumieres, de la police, les hommes ſont traités bien plus mal que les chevaux & les chiens : mais, dans le nouvel hémiſphere, les *Negres* ſont mille fois plus dégradés encore que les hommes dans le nôtre. J'en indiquerai la cauſe dans mes Réflexions ſur la *Servitude* & la *Mendicité*. Je ferai voir comment tout s'eſt perverti dans le nouveau Monde, & ce qui y a altéré les principes au point de corrompre l'eſclavage même.

qui tuent les tempérammens les mieux organisés.

Ainsi toute la Hiérarchie sociale se maintenoit dans l'ordre & le bonheur, en portant sur ce fondement plus douloureux en apparence qu'en réalité. Le propriétaire avoit des jouissances, l'esclave des dédommagemens, & l'Administration une sécurité qui contribuoit à la rendre plus douce. Ce que nous appellons la *misère* n'étoit pas alors connu dans le monde, & ne pouvoit pas l'être. Il n'y avoit point de *mendians*. La Société n'avoit pas à redouter cette espèce d'hommes, toujours voisine du crime, & presque excusable de s'y livrer; dévorée par les maladies les plus honteuses; foyers pestilentiels ambulans, qui promenent sans cesse d'une peuplade à l'autre la débauche & ses fléaux; que nos loix n'ont pu se promettre de contenir, qu'en leur présentant la mort pour frein à chaque écart, & qu'elles ne contiennent pas par une menace contre laquelle l'horreur de leur existence les aguerrit.

La proportion entre le prix des denrées & le travail manuel d'un esclave, s'étoit nécessairement établie, elle se soutenoit nécessairement telle, qu'un de ces agens utiles suffisoit avec ses bras à la subsistance de son maître & à la sienne propre. Cette balance est indispensable; elle subsiste encore parmi nous à l'égard des chevaux, parce qu'ils ne sont pas assez malheureux pour qu'on ait jamais pensé à les affranchir, en faisant toujours dépendre leur nourriture de leurs services. Le propriétaire d'un cheval ne peut pas mourir de faim; ou il le loue, & retire du loyer

un prix ſupérieur à la ſubſiſtance journaliere de l'animal ; ou il le vend, & en applique la valeur à ſes propres beſoins. C'étoit la même choſe du temps de la ſervitude.

L'eſclave nourriſſoit ſon maître : quand celui-ci, pourſuivi par le malheur, avoit épuiſé toutes les reſſources pour ſubvenir à ſa détreſſe ; qu'il s'étoit défait même de l'aſſocié laborieux, qui l'en avoit juſques là préſervé, ce n'étoit pas dans la *mendicité* qu'il cherchoit un aſile : les avantages que la *liberté* ne lui offroit plus, il en retrouvoit les équivalens dans la bienfaiſante *ſervitude*. Sa vie, qui n'avoit plus aucune valeur, acquéroit un prix dès qu'elle devenoit partie de la propriété d'un autre. Il ceſſoit d'être un homme, cela eſt vrai, mais un homme mépriſé, rebuté, rongé d'inquiétude, placé préciſément au-deſſous du dernier rang de la Société ; il devenoit un être précieux à toute cette Société : il acquéroit un protecteur, une exiſtence ſure, & une exemption abſolue de tous les chagrins qui avoient juſques là empoiſonné la ſienne.

Telle a été pendant plus de cinq mille ans la politique univerſelle du genre humain ; telle elle eſt encore, dans toute l'*Aſie*, dans l'*Afrique*, &c. & elle continue également d'y être la ſauvegarde inviolable du bonheur reſpectif de tous leurs habitans ; c'eſt-à-dire, de celui que la nature de leur état leur permet à chacun de goûter.

Mais quand la *féodalité*, échapée des glaces & des ſapins du Nord, eut ravagé l'*Europe* ; quand les propriétaires, doux, ſoumis, paiſibles, qui avoient juſqu'alors peuplé & cultivé le

monde à l'abri des loix, & avec l'aide des animaux appellés *eſclaves*, ſe furent métamorphoſés en autant de petits tyrans, jaloux des prérogatives de la Souveraineté, & empreſſés ſur-tout d'en développer les vices & les excès, l'ambition des chefs titulaires de ces tumultueuſes anarchies, introduiſit une politique nouvelle, un ſyſtême inconnu. Honteux de leur humiliation & de leur foibleſſe ; ne pouvant par eux-mêmes combattre les petits rivaux qui les accabloient par leur nombre, ils imaginerent d'appeller la multitude au ſecours de la Couronne dégradée ; ils firent briller le preſtige impoſant de la Liberté, dont les adorateurs les plus furieux ſe trouvent toujours préciſément dans la claſſe la moins faite pour en jouïr & l'apréeier. Ils déchaînerent cette foule, qui, connoiſſant la peſanteur des fers de ſes maîtres, & ignorant ce que peſent ceux des Rois, ſe réunit avec tranſport ſous les enſeignes de ceux-ci : ce fut vraiment le Cheval des Forêts qui ſe vengeoit du Cerf.

Ils ne tarderent pas à ſentir ce que devoit leur coûter cette ſatisfaction du moment. Dès lors la Société ſe trouva diviſée en deux portions, l'une des riches, des propriétaires de l'argent, qui l'étant auſſi, par conſéquent, des denrées, s'arrogerent le droit excluſif de taxer le ſalaire du travail qui les produiſoit ; & l'autre des *journaliers* iſolés, qui n'appartenant plus à perſonne, n'ayant plus de maîtres, ni par conſéquent de protecteurs intéreſſés à les défendre, à les ſoulager ; ſe trouverent livrés ſans reſſources à la diſcrétion de l'avarice même qu'ils enrichiſſoient. Preſſés par la faim, ils couroient, comme

les *Egyptiens* du tems de *Joseph*, à ces greniers dont elle gardoit la porte. Ils firent avec elle un traité bien plus onéreux que l'*esclavage*, un traité qui ne leur laissa de la *liberté* que ce qu'elle a d'accablant, en leur enlevant toutes les consolations de la *servitude*.

Ils se soumirent à ne retirer du travail le plus opiniâtre, qu'une solde à peine suffisante pour leur conserver la vie pendant le jour qu'ils y sacrifioient, & à ne pouvoir l'exiger le lendemain, si personne n'empruntoit leurs bras encore languissans des fatigues de la veille : ils se soumirent à prélever sur cette somme, déja si modique, leur entretien personnel, la nourriture de leurs femmes, & de leurs enfans ; les frais inséparables des maladies, & de tous les actes civils, chaînes dont l'esclave étoit exempt, mais dont on a chargé la vie & la mort de l'homme libre. Ayant une fois cessé de faire partie d'un troupeau subordonné, mais cher à son maître : étant devenus membres de l'état, ils eurent à en supporter toutes les charges. Ils connurent les *impôts* ; & ce fut sur eux que les taxateurs opulens en rejetterent le fardeau le plus intolérable ; faisant, par leur grand nombre, la portion la plus intéressante de la recette ; prêtant davantage à l'oppression par l'impossibilité de se défendre, c'est à eux sur-tout que la finance fit éprouver sa rapacité & son orgueil : & ce fut encore sur leur solde casuelle, déja morcellée, presque réduite à rien, qu'il fallut déduire de quoi la satisfaire.

Ce n'est pas tout, on joignit la dérision à l'inhumanité, & l'insulte à la tyrannie. En les

complimentant ſur leur liberté, on rétablit pour une grande partie d'entr'eux, l'eſclavage, & le plus affreux de tous. Dédaigné de ſon maître; rangé, parce qu'il avoit ceſſé d'être homme, au nombre des animaux domeſtiques, incapables de nuire, l'eſclave n'étoit point forcé de partager la prétendue gloire, & le péril réel de ces débats, ſouvent ſans objet, qui enſanglantent la terre. On avoit du moins cette juſtice de ne le pas contraindre à expoſer ſa vie pour des intérêts qui ne pouvoient jamais devenir les ſiens: mais les infortunés qui prenoient ſa place avec des patentes d'affranchiſſement, devinrent préciſément la pâture que l'ambition dévora avec moins de ſcrupule, dans ſes accès ſanguinaires. Les Héros eſtiment leurs exploits par le nombre de meurtres qu'ils ont commis ou fait commettre. Une meſquinerie très-compatible, comme je l'ai prouvé ci-devant, avec leur grandeur, leur a ſuggéré un moyen tout ſimple de ſe procurer ſans frais, des complices ou des victimes. Le *payſan*, le journalier qui s'eſt cru *libre*, eſt décimé au premier coup de tambour, ſur la terre qu'il fertiliſoit: on le traîne, chargé de fers, au régiment, où il reçoit, avec un uniforme, le droit d'aſſaſſiner. S'il y reſte, ſon métier eſt de recevoir ou de donner la mort: s'il le quitte, on le tue, ou on le flêtrit ſans retour, pour le punir: & quoique cette maniere d'enrôler les Héros ſubalternes, appellée *la Milice*, ne frappe que des individus, on l'exerce de maniere qu'elle intéreſſe l'Eſpece entiere: c'eſt au *ſort* que l'on confie les choix dont on a beſoin, afin que la chimère de la Liberté dont ces miſérables pourroient s'enor-

gueillir, ſoit d'autant mieux détruite, puiſque peu ſeulement devant ſubir la métamorphoſe, tous cependant ſont forcés de paſſer par l'épreuve qui la détermine ; & c'eſt à des hommes ainſi traités, qu'on a oſé dire qu'ils étoient *libres !*

On peut voir dans la *Théorie des Loix* (*), & dans le *Traité du Pain & du Bled*, une infinité d'autres réflexions, qui toutes confirment ce triſte & inconteſtable principe, que la claſſe inférieure de la Société a tout perdu à cette transformation infernale, & que ſon annobliſſement ſuppoſé n'a été que la plus horrible dégradation.

Auſſi, à peine les contemporains avoient-ils goûté de ce fruit funeſte, que l'yvreſſe qui le leur avoit fait deſirer ſe diſſipa. La franchiſe parut ſi peu précieuſe aux eſprits juſtes, qui avoient attendu l'expérience des autres pour s'y ſoumettre, qu'ils n'en voulurent plus. Les Rois, dont cette réflexion déconcertoit les projets, ſe hâterent de l'étouffer par la violence. Ils s'étoient mis à vendre des libertés. Leur marchandiſe ſe trouvant ſur le champ décriée, ils furent réduits à faire des loix pour contraindre les hommes à s'en charger. *Louis Hutin* ordonna à ſes *Baillis* d'affranchir de force ceux-même qui

(*) Premiere édition, liv. 5, chap. 30 & ſuiv. En refondant cet ouvrage, j'ai fait de l'article de la *Servitude* un Traité particulier, beaucoup plus étendu, qui ſe trouvera dans ma Collection, avec des réflexions ſur la *Mendicité*, & les moyens de la ſupprimer ſans violence, eſpèce de problême politique, dont on s'eſt beaucoup occupé, & que perſonne n'a encore réſolu.

le refuſeroient, & de leur faire payer de groſſes amendes. Les malheureux qu'on inveſtiſſoit ſi tyranniquement de ce privilege meurtrier, s'indignerent ; ils armerent pour s'en défendre. La *Jacquerie* en *France*, des émeutes pareilles en *Allemagne*, en *Angleterre*, furent des témoignages non douteux de l'horreur qu'inſpiroit aux hommes nés ſans richeſſes, la cruelle obligation de ne tenir à rien. La Nobleſſe, couverte de fer, exercée aux armes, & réunie en corps, les tailla en pieces ſans peine. La faim réduiſit les ſurvivans à recevoir le joug qui conſommoit leur aviliſſement & leur ruine, ſous une apparence brillante. Ils furent, malgré leurs réclamations, *libres* & miſérables.

Ces inconvéniens ſenſibles dès le commencement, n'ont fait depuis que s'accroître. La variation dans ſes monnoies & dans le prix des denrées, eſt devenue pour eux un fléau qui a paſſé tous les autres. Leurs ſalaires, comme je l'ai obſervé, ayant été réduits à la ſubſiſtance du jour laborieux, ne ſuffiſoit pas à beaucoup près pour les nourrir dans les jours vacans. Mais quand, avec la néceſſité de payer de ſiècle en ſiècle beaucoup plus cher, la vile & inſuffiſante ſubſiſtance qui faiſoit tout l'objet de leurs vœux, ils ont eu à ſubir les eſcroqueries de l'opulence, attentive à conſerver les anciennes dénominations, en altérant les valeurs, leurs reſſources, déja ſi foibles, ſe ſont encore ſucceſſivement affoiblies ; & elles iront toujours en décroiſſant : car, comme je l'ai déja obſervé dans la *Théorie des Loix*, l'inſuffiſance même de la paye du journalier eſt une raiſon pour la diminuer. Plus il

eſt preſſé par le beſoin, plus il ſe vend à bon marché. Plus la néceſſité eſt urgente, moins ſon travail eſt fructueux : les deſpotes momentanés, qu'il conjure en pleurant d'accepter ſes ſervices, ne rougiſſent pas de lui tâter, pour ainſi dire, le poux, afin de s'aſſurer de ce qu'il lui reſte encore de forces : c'eſt ſur le degré de ſa défaillance qu'ils reglent la rétribution qu'ils lui offrent : plus ils le ſentent près de périr d'inanition, plus ils retranchent de ce qui peut l'en préſerver ; & les barbares qu'ils ſont, lui donnent bien moins de quoi prolonger ſa vie que de quoi retarder ſa mort.

Tel eſt cependant l'état dans lequel languiſſent en *Europe*, depuis le don empoiſonné de la liberté, les dix-neuf vingtiemes de chaque nation.

Les choſes en ſont peu-à-peu venues au point qu'on eſt en droit de faire ſur leur exiſtence la même réflexion que j'ai déja faite au ſujet des ſoldats ; c'eſt qu'elle eſt un véritable problême. En comparant ce qu'ils reçoivent avec ce qu'ils ont à dépenſer pour vivre, il eſt impoſſible de concevoir comment ils en viennent à bout.

Un calcul ſimple juſtifiera mon étonnement. Je prendrai pour terme de comparaiſon la *France*, où les denrées ne ſont pas exceſſivement cheres, & deux de ſes provinces, qui réuniſſent à l'avantage de la fertilité, celui de la population, la *Picardie* & l'*Artois*. Le ſalaire habituel d'un ouvrier eſt de dix ſols par jour en hyver, & de 12 à 13 au plus en été. Je le ſuppoſe conſtamment à 12 : il faut d'abord ôter ſur l'année au moins cent jours pour les *Di-*

manches, pour les *fêtes*, pour les temps de *pluie*, de *gelée*, & pendant leſquels le riche propriétaire ſe garde bien de ſoudoyer cette canaille qui périt de faim à ſa porte. C'eſt plus d'un quart à déduire. L'année la plus fructeuſe ne peut pas lui rendre plus de 170 à 180 livres, encore faut-il qu'il n'ait pas eu de férie extraordinaire ; que l'ouvrage ait été abondant, &c. Voilà ſa recette : examinons maintenant ſa dépenſe.

Je ſuppoſe qu'il a une femme & deux enfans ; quatre perſonnages, réduits à du pain pour tout aliment, ne peuvent conſommer moins de 12 ſeptiers de bled. Il vaut couramment, dans les pays que j'ai nommés, de 15 à 20 livres, je le compte à 15 liv. c'eſt déja plus de 180 liv. voilà donc la finance de l'année évanouie & au-delà ; où trouvera-t-il de quoi ſubvenir à ſa cotte de *taille*, de *capitation*, d'*uſtencile*, de *garde-côtes*, & ſur-tout de SEL ? Où prendra-t-il des haillons pour couvrir ſa nudité, & celle de ſa famille ? Où trouvera-t-il le prix de ſon loyer, celui du bois qu'il faut conſommer pour cuire ce pain ſi amer & ſi cruellement achetté, pour tiédir ce lavage inſipide, appellé *ſoupe*, dont il l'arroſe, & qui n'eſt aſſaiſonné que de ſes larmes ? Comment ſe procurera-t-il le peu de linge néceſſaire pour garantir ſes enfans naiſſans d'être rongés tout vivans par la pourriture, & la contribution plus conſidérable ſans laquelle le Chirurgien ne remarquera ſa porte que pour la fuir ; & l'autre impôt, perçu par l'artiſan en fer ou en bois, ſur les outils néceſſaires à ſa ruſtique induſtrie, outils que l'opulence à laquelle il con-

ſacre ſes forces épuiſées ne veut pas même lui fournir ? Enfin comment ſubſiſtera-t-il ?

Je porte aux Philoſophes enthouſiaſmés de la *liberté domeſtique*, & Panégyriſtes aveugles de ce fléau de me répondre. Je les ſomme de déclarer s'ils conſentiroient à cultiver aujourd'hui leurs terres avec des eſclaves, à la charge, de les acheter d'abord, en raiſon de leur vigueur, ou de leurs talens ; de les loger enſuite, de les entretenir de tout, eux, leurs femmes, leurs enfans ; de les ſoigner malades ; de payer leurs Notaires, leurs Curés, leurs Médecins ; enfin, de les traiter au moins comme les chevaux, dont ils peuplent leurs écuries. S'ils ſont forcés d'avouer que ce marché leur ſeroit onéreux, peut-on douter que celui qui exiſte aujourd'hui, ne ſoit accablant pour les infortunés ſur leſquels je gémis ?

C'eſt à leurs tyrans ſeuls qu'il eſt avantageux ; en augmentant l'indigence du pauvre, il a accru l'opulence du riche, dans la même proportion. Celui-ci, garanti des non-valeurs que les maladies, l'intempérance des ſaiſons, les obſtacles de toute eſpèce pouvoient cauſer dans le travail des mains qu'il employoit, a économiſé tout ce qu'elles coûtoient autrefois au maître de l'eſclave. Ce n'eſt plus la perſonne de l'homme actif, induſtrieux, qui a été eſtimée dans les comptes paſſés entre le propriétaire inſolent & l'humble poſſeſſeur d'une liberté réduite à deux bras pour tout cortége : c'eſt le profit effectif que le premier a pu tirer de l'emploi du ſecond, & dans cette évaluation, les minutes ont été ſoigneuſement calculées : le riche n'a plus payé que les momens qui lui ont été ſacrifiés ; de ſorte

que ſes tréſors ne peuvent jamais qu'augmenter par ſes dépenſes, & ſont toujours accrus par l'intérêt uſuraire des portions qu'il en détache ; obſervation ſinguliere, que perſonne n'a encore faite, & qui prouve combien l'opération que je déplore a pérverti dans tous les points les fondemens de l'adminiſtration politique.

De là cette diſproportion effroyable dans les fortunes, qui expoſeroit les Gouvernemens aux orages les plus redoutables, ſans le luxe, qui énerve d'un côté ces coloſſes d'argent, & le deſpotiſme militaire qui de l'autre les enchaîne ; mais ces palliatifs momentanés ne ſont pas des remédes : ce ſont plutôt des poiſons qui ne font qu'altérer de plus en plus l'organiſation intérieure, & preſſer le moment de la grande révolution que j'ai annoncée en commençant cet article ; les principes qui l'amenent inſenſiblement fermentent déja de toutes parts. Nous avons vu en *Bohême*, en *Italie*, les payſans révoltés, demander à main armée, un changement dans leur état, devenu intolérable : nous avons vu en *France*, à une époque ou tout ſembloit annoncer le calme, une étincelle allumer un grand incendie, & porter juſques ſur le trône une lueur ſédicieuſe.

Dans tous ces Royaumes, les malheureux, auteurs ou complices de ces émeutes, ſe ſont mépris ſur la raiſon qui les y pouſſoit. Aigris par leur détreſſe, ils ſe ſont livrés à des mouvemens aveugles ; ils ont demandé des adouciſſemens vagues à une *misère* dont leur groſſiéreté ne leur permettoit pas de démêler la cauſe.

On leur a répondu avec des bayonnettes &

des gibets : mais en les diſſipant, en les calomniant, en les aſſaſſinant, on n'a éteint, ni la rage journellement renouvellée qui bouillonne au fond de leur cœur, ni le dénument qui n'en modere les tranſports qu'en énervant la force qui les rendroit redoutables. Ainſi, de deux choſes l'une, ou contenus par l'appareil militaire, qui fait d'une partie d'entr'eux la chaîne du reſte, ils gémiront, ils mourront en ſilence ; la génération préſente ſe fondra dans les larmes, ſans laiſſer de ſucceſſeurs pour recueillir ſon abominable héritage ; & l'*Europe*, couverte d'oſſemens, verra enfin périr, faute de pâture, le monſtre qui, l'abuſant ſi longtems, en aura dévoré les peuples ; ou quelque *Spartacus* nouveau, enhardi par le déſeſpoir, éclairé par la néceſſité, appelant les camarades de ſon infortune à la véritable *liberté*, briſant les loix meurtrieres & trompeuſes qui la font méconnoître, obtiendra pour les uns, un partage abſolu des biens de la nature, & pour les autres la reſtitution de cette douce ſécurité, qui aſſuroit aux eſclaves le repos de l'eſprit, en échange de la richeſſe, qu'ils laiſſent à leurs maîtres, & une vie paiſible, en récompenſe de la domination dont ils acceptoient & chériſſoient le joug. L'une ou l'autre de ces calamités eſt inévitable, & je ne manquerai pas, dans ce Journal, de faire obſerver les circonſtances qui de jour en jour nous en rapprochent.

MEMOIRE

Remis en 1771, *par l'Auteur de ces Annales, à M. le Duc d'*Aiguillon, *Miniſtre des Affaires Etrangeres de* France, *ſur un Partage de la* Pologne.

" L'on propoſe au nouveau Miniſtre des Af-
" faires Etrangeres un projet qui peut le com-
" bler d'honneur, changer le ſyſtême de l'*Eu-*
" *rope* en mieux, & procurer à la *France* l'agran-
" diſſement le plus honorable, ſans verſer une
" goute de ſang : voici d'abord les réflexions
" qui l'on fait concevoir.

" Si l'*Europe* a aujourd'hui quelqu'invaſion
" étrangere à craindre, c'eſt de la part des *Turcs*
" ou de celle des *Ruſſes*; peut-être même la
" guerre actuelle qui ſemble éloigner le moment
" où l'une de ces deux Puiſſances ſe débordera
" ſur nous, eſt-elle très-propre à l'accélérer.
" Si les *Turcs* ne ſont pas détruits, & il me pa-
" roît impoſſible qu'ils le ſoient, ils ſeront
" aguerris, ils deviendront donc beaucoup plus
" redoutables qu'ils n'ont jamais pu l'être, quand
" ils céderoient pour la paix la moitié de leur
" Empire : ſi les *Ruſſes* ne perdent que des con-
" quêtes, & je ne vois pas qu'ils puiſſent per-
" dre autre choſe, ils en conſerveront toujours
" la mémoire ; or cette idée ſubſiſtant dans une
" nation, peut la porter un jour à d'autres en-
" trepriſes, moins audacieuſes & mieux con-
" certées que celle dont nous ſommes témoins.
" Il faut donc indiſpenſablement mûrer pour

« ainſi dire l'*Europe* de ce côté-là, où s'attendre « tôt ou tard aux plus terribles incurſions.

« Cependant nous n'avons point de barriere « dans cette partie : la *Pologne* eſt le ſeul rem- « part qui nous couvre à l'*Eſt*, & contre les « *Ruſſes* ; mais cette République ſans forme, « cette Monarchie ſans Roi, cet Etat ſans ſu- « jets, eſt incapable du moindre effort ; l'anar- « chie & la diviſion l'épuiſent ; elle préſentera « toujours à quiconque l'attaquera avec des « troupes réglées, une proie bien plutôt qu'un « obſtacle.

« L'*Allemagne* ſemble placée pour nous dé- « fendre au Midi contre les *Turcs*, & nous ne « pouvons nous diſſimuler qu'elle nous a ſauvés « déja pluſieurs fois ; mais ce vaſte Etat a dans « ſa conſtitution preſque les mêmes défauts, « & par conſéquent à-peu-près la même foi- « bleſſe que la *Pologne* : s'il renferme des Do- « minations conſidérables, la maniere dont elles « ſont compoſées les énerve ; elles ſont formées « de parties iſolées, trop éloignées les unes « des autres pour qu'il en réſulte une véritable « Puiſſance. Ces Domaines interceptés par des « poſſeſſions étrangeres, ne ſervent qu'à affoi- « blir leur maître, à multiplier les occaſions de « querelle avec les voiſins, & à embrouiller les « négociations.

« Les *Electorats* Eccléſiaſtiques ne ſont con- « ſidérables que dans la vacance du Trône « Impérial ; les *Electorats* Laïques, le *Hanovre*, « la *Saxe*, la *Baviere*, le *Palatinat*, avec l'Eclat « de la Souveraineté, ſont fort éloignés d'avoir « la vigueur qui la caractériſe ; l'approche ſeule

" de la guerre les conſume, & cependant ils " ſont forcés ſans ceſſe d'appeller la guerre à " leur ſecours. Toujours jaloux, toujours in- " quiets, toujours intriguants; obligés même " pour leur conſervation d'avoir ces défauts, " ils ne vivent, pour ainſi dire, que de leur " défiance; le moindre ſoupçon leur fait jetter " les plus grands cris: & ce qu'il y a de fâ- " cheux, c'eſt que ces cris répandent l'allarme " dans les Cours; les grands Etats s'émeuvent " du glapiſſement de ces inſectes: ce ſont des " mouches qui font battre des aigles, & l'*Eu-* " *rope* eſt bouleverſée.

" Il faudroit donc trouver le moyen ou de " détruire imperceptiblement ces fantômes de " Souverains, ou de leur donner le pouvoir, " la force dont ils n'ont que le vain extérieur; " il faudroit les mettre en état, d'une part, de " ſe défendre eux-mêmes, ſans agiter toute la " *Chrétienneté*, & de l'autre, de repouſſer ſans " nous, quoique pour nous, les inſultes des " Cours de *Péterſbourg* ou de *Conſtantinople*.

" En creuſant encore plus avant dans la conſ- " titution actuelle de l'*Allemagne*, on y peut " faire une découverte aſſez ſinguliere: c'eſt que " le grand ſyſtême de la balance univerſelle, " qui ſemble garantir le repos de l'*Europe*, eſt " peut-être à la veille d'être détruit; l'expé- " rience de la guerre derniere prouve trop que " l'union d'une Puiſſance Maritime prépondé- " rante, avec une Puiſſance Méditerrannée, ſuffit " pour tenir toutes les autres en échec; la co- " lique *hémoroidale* de *Pierre III* n'eſt pas une " anecdote honorable à la Philoſophie; mais

« enfin, ſans ce *coup d'Etat*, que devenoit l'Al-
« lemagne, & par conſéquent l'équilibre ? Que
« n'auroit pas fait le Roi de *Pruſſe*, avec un
« *Czar* pour ſon Lieutenant-Général, & les
« *Anglois* pour ſupport ? Il forçoit tout l'Em-
« pire à embraſſer ſa cauſe ; il prenoit peut-
« être pour lui la Couronne Impériale ; le Parti
« Evangélique étoit ſur le Trône, & le Catho-
« liciſme, ainſi que les pays où il regne, ſub-
« jugués ſans reſſource, d'où ne pouvoit man-
« quer de réſulter une révolution univerſelle.

« La Balance générale eſt donc évidemment
« expoſée par la ſituation du Nord de l'*Europe*.
« Il y a, comme je viens de l'obſerver ci-deſſus,
« trop de petits Etats, & point aſſez d'Etats
« puiſſans. L'égalité ſubſiſte, & ſubſiſtera long-
« tems au *Midi* & à l'*Occident*. L'*Eſpagne*, la
« *France*, l'*Angleterre*, ſont de puiſſans contre-
« poids dont chacun eſt capable de rétablir
« l'équilibre, en ſe jettant tout d'un coup du
« côté qui paroît le perdre ; mais en *Allemagne*,
« on n'a point cette reſſource. Les deux plus
« grandes Puiſſances qu'elle contienne, l'*Autriche*
« & la *Pruſſe*, ſont, comme je viens de le dire,
« dans une poſition qui les expoſe à des guerres
« continuelles. Dans la graine de Princes
« (s'il eſt permis de ſe ſervir de ce terme) qui
« les environe, il n'y en a aucun qui puiſſe ſe
« faire reſpecter : ils ſont opprimés avant que
« d'avoir pû s'unir. Leur confédération, quand
« elle a lieu, ne fait que produire des dévaſta-
« tions nouvelles & multiplier les ravages.

« En rapprochant toutes ces idées, il m'a paru
« que la *France*, malgré la dépopulation trop

" effective qu'un ſyſtême meurtrier y cauſe, " malgré le déſordre de ſes finances, malgré " une infinité de maux dont le remede eſt plus " facile à trouver qu'à appliquer, eſt la maî- " treſſe en ce moment de faire la conquête la " plus flatteuſe : elle doit la *Bretagne* à une " *femme*, la *Lorraine* & l'*Alſace* à des *Prêtres*, la " *Franche Comté* à un *Homme de Robe* ; pourquoi " un Miniſtre militaire ne travailleroit-il pas " à lui aſſurer l'ancien patrimoine de la Mai- " ſon de *Bourgogne ?*

" *Louis* XI l'a pû faire, & ne l'a pas voulu ; " *Louis* XIV l'a voulu, & ne l'a pas pû ; *Louis* " XV s'eſt déja vu un inſtant en poſſeſſion de " ce riche domaine ; mais il n'auroit pû alors, " ſans une extrême imprudence, eſſayer de le " retenir. Le jour eſt venu de réparer les fautes " ou l'impuiſſance de ſes Prédéceſſeurs, & de " faire la loi à la fortune de qui il l'a reçue en " 1748. Rien de ſi facile que de lui aſſurer " les *Pays-Bas*, en ſatisfaiſant toutes les Puiſ- " ſances de l'*Europe*, en rempliſſant les vues que " je viens de développer ci-deſſus ; voici com- " ment :

" Je ſuppoſe, 1°. qu'on donne à la *Pologne* " un Roi *héréditaire*, & qu'on rende ce Roi " puiſſant ; ce changement dans l'Adminiſtra- " tion ne pourra exciter de plainte. Une Cou- " ronne élective n'appartient à perſonne ; elle " reſſemble aux biens des couvents. Le Gou- " vernement peut, ſans injuſtice, en faire ce " qu'il veut, dès que les derniers poſſeſſeurs " ſont contents ou éteints, puiſqu'ils ne laiſſent " pas d'héritiers en droit de réclamer.

" Dans la circonſtance actuelle, où tous les " partis en *Pologne* ſont mal ſatisfaits de leur " Roi, & même de leur façon d'être, je ne " doute pas qu'il ne fût très-aiſé d'en enga- " ger un à aſſurer le Trône dans une famille " à perpétuité : il importeroit peu que l'Aſſem- " blée où cette grande opération ſe conſomme- " roit fût nombreuſe ou non. Si le Roi ainſi " créé avoit pour lui les ſuffrages & les ſecours " de toute l'*Europe*, les *Palatins*, avant trente " ans, ne ſeroient plus que des *Ducs & Pairs*. " C'eſt la route qu'ont ſuivie les Rois de *France*, " d'*Eſpagne*, d'*Angleterre*, &c. La différence " qu'il y auroit entre lui & eux, c'eſt qu'eux " ont eu tout à combattre, & qu'il auroit tout " en ſa faveur. Il a fallu aux autres trois ſiecles " d'adreſſe, de négociations, & de bonheur. Il " n'auroit pas beſoin de la dixieme partie de " ce tems pour poſſéder le Trône le plus ſolide " & un des plus brillans de l'*Europe*.

" 2°. Mais s'il conſervoit tout le domaine " de la République, il deviendroit peut-être, " avant peu, trop redoutable. Il faut qu'il " paye ſa Puiſſance, avant même que d'y être " parvenu. Qui empêche de donner à la Mai- " ſon de *Brandebourg* toute la partie de la *Baſſe* " *Pologne*, qui eſt à ſa bienſéance, en lui laiſ- " ſant le ſoin de ſe fournir, avec le tems, de " ports ſur la Mer *Baltique*, ce qui ne pourroit " lui manquer, puiſqu'elle enclaveroit *Dantzick* " & les autres villes *Anſéatiques*. Elle com- " menceroit par les protéger, & finiroit par " les aſſujettir, comme nous avons fait à l'é- " gard de l'*Alſace*, de *Strasbourg*, &c.

« Quant à la Maiſon d'*Autriche*, on lui ſeroit « un arrondiſſement aux dépens de la *Haute* « *Pologne*, mais ſur-tout de la *Turquie* d'*Europe*. « Le Sultan de *Conſtantinople* eſt dans une po- « ſition à ſe ſoumettre à tout ce qui lui ſera « demandé au nom d'une Ligue auſſi impo- « ſante ; & la *Czarine* n'eſt pas dans celle de « refuſer la médiation des Puiſſances intéreſſées « à conſommer ce partage.

« Les deux barrieres ſe trouveroient donc « poſées à l'*Eſt* & au *Midi* : la *Pruſſe* nous ga- « rantiroit en ſeconde ligne contre la *Ruſſie*, & « l'*Autriche* ainſi fortifiée nous ſuffiroit contre « les *Turcs*.

« Dans cette eſpece de convulſion politique, « dans cette ſorte de déménagement des grands « Etats, il ſeroit aiſé de trouver l'avantage des « petits. La *Pruſſe*, en s'élargiſſant dans la *Po-* « *logne*, laiſſeroit de la place à la *Saxe*. La Cour « de *Vienne* abandonneroit quelque choſe à la « *Baviere* ; on pourroit même trouver à pro- « curer des établiſſemens honnêtes à l'un des « *Archiducs*, ou peut-être à tous deux. Les « détails de l'opération méritent d'être combi- « nés & réfléchis avec maturité ; mais en voilà « le fondement poſé, & le plan tracé.

« 3°. La *France*, en propoſant à ces Cours « une révolution ſi avantageuſe, n'eſſuyeroit « point de reproches, & ne courroit riſque « d'exciter aucune allarme, ſi elle demandoit « pour elle les *Pays-Bas* entiers : elle les obtien- « droit ſans doute, & l'*Impératrice Reine* ſeroit « fort éloignée d'en regarder l'abandon comme « un ſacrifice.

" 4°. Ce que la *Pruſſe* poſſéde dans les Du-
" chés de *Berg* & de *Juliers*, deviendroit partie
" du *Palatinat*, dont le Maître pourroit alors
" ſoutenir avec quelque dignité le nom d'Elec-
" teur. La Principauté de *Neufchâtel* ſeroit cé-
" dée aux *Suiſſes*.

" 5°. La Maiſon d'*Autriche*, en reculant ſes
" limites du côté de la *Hongrie*, ne prétendroit
" pas ſans doute conſerver ſes poſſeſſions en
" *Italie*. Le *Milanois*, &c. ſeroit à la bien-
" ſéance du Duc de *Savoie*.

" La *Sardaigne* conviendroit au Roi des *Deux*
" *Siciles*, la *Corſe* au Grand Duc de *Toſcane*; en-
" fin pour que l'*Eſpagne* ſe ſentît auſſi de la ré-
" génération commune, je voudrois qu'un article
" du grand Traité fût la reſtitution de *Gibraltar*
" & de *Minorque*.

" Je ſais que c'eſt ici la partie défectueuſe, en
" apparence, du projet; les *Anglois* n'y gagnent
" rien, & je parle de leur ôter ce qu'ils ont, ſans
" les indemniſer: je l'avoue, mais je ne penſe
" pas qu'il pût en réſulter le moindre obſtacle.

" D'abord, ſi toutes les Puiſſances étoient
" d'accord, cette Nation oſeroit-elle combattre
" ſeule un partage agréé unanimement? Quand
" elle auroit cet excès d'audace, ſeroit-il difficile
" à réprimer? Pourroit-elle tirer du ſecours de
" la *Ruſſie*, épuiſée par ſa gloire même, & que
" le nouveau Roi de la *Pologne-Pruſſe* tiendroit
" en allarme? En tireroit-elle du *Turc*, occupé
" à réparer ſes pertes, & craignant de devenir à
" ſon tour l'objet de cette confédération redou-
" table? S'adreſſeroit-elle à la *Hollande*, qui
" entendroit la *France* à ſes portes; qui trem-

« bleroit de voir ſa marine & ſon commerce an-
« néantis dans leur ſource ?

« Enſuite la Maiſon Royale ne travailleroit-t-
« elle pas de toutes ſes forces à faciliter l'acceſſion
« au Traité commun ? N'appréhenderoit-t-elle
« pas pour le *Hanovre ?* Le gros même de la
« Nation n'auroit-il pas des allarmes ſur le *Por-*
« *tugal*, endroit ſenſible, ſur lequel dans la der-
« niere guerre, on n'a fait que marquer la place
« où il auroit fallu frapper, & qui peut coûter la
« vie à l'*Angleterre*, ſi jamais on y porte ſérieuſe-
« ment le coup fatal.

« Enfin quand il y auroit ici une léſion effecti-
« ve pour elle, & quelques obſtacles à appréhen-
« der de ſa part, ce ne ſeroit pas une raiſon
« pour abandonner ce plan, ni pour craindre
« qu'il puiſſe échouer par là ; ce n'en ſeroit
« qu'une au contraire pour le ſuivre avec plus
« d'ardeur, & s'efforcer, à quelque prix que ce
« ſoit, de le réaliſer.

« Il eſt ſûr que l'*Angleterre* eſt trop puiſſante
« pour le bien commun, & l'honneur de l'*Eu-*
« *rope* ; ſon éclat eſt humiliant, autant que ſes
« forces ſont redoutables. Les brouilleries de
« la Métropole avec les Colonies ſembloient
« préparer le moment où ce coloſſe alloit être
« réduit à ſa juſte meſure ; mais leur reconci-
« liation détruit cette eſpérance. *Caton*, dans
« le Sénat de *Rome*, terminoit toujours ſes avis
« par dire : *& de plus, j'opine à ce qu'on détruiſe*
« CARTHAGE ; pour moi, ſans être Sénateur de
« la maîtreſſe du monde, je perſiſte toujours à
« dire à mes contemporains : l'*Angleterre* vous
« menace par mer, comme le *Ruſſe* & le *Turc*

" par terre : affoibliſſez ſa vigueur, ſi vous
" voulez conſerver la vôtre (*).

" Ce projet n'eſt pas plus injuſte dans le droit,
" ni plus impraticable dans le fait, que ceux
" qui ont donné autrefois tant de poſſeſſions,
" & de nos jours la *Toſcane*, à la Maiſon d'*Au-*
" *triche*, la *Sicile* & *Naples* à celle d'*Eſpagne*, la
" *Loraine* à celle de *France* : il eſt plus noble,
" plus grand, plus vraiment utile, plus aiſé à
" exécuter que celui du Cardinal de *Richelieu*.
" C'eſt, je l'avoue, une des plus prodigieuſes
" machines qu'on ait jamais eſſayé de mouvoir
" en politique ; mais qu'on y prenne garde, les
" reſſorts ſont tout prêts & tout placés : une
" entrepriſe qui ſeroit ruineuſe, accablante pour
" un ſeul agent, devient d'une facile exécution
" quand on y applique une infinité de mains,
" toutes intéreſſées au ſuccès.

" Enfin une raiſon qui doit déterminer la
" *France* à en haſarder la propoſition, c'eſt que
" pour peu qu'elle tarde, il eſt impoſſible qu'elle
" ne ſoit pas prévenue ; l'idée de s'enrichir aux
" dépens d'un voiſin foible & opulent, eſt ſi
" naturelle ; les ſcrupules, dans tous les tems,
" ont été comptés pour ſi peu de choſe en poli-
" tique ; la *Pologne*, dans l'état où elle eſt, offre
" une proie ſi aiſée, que certainement avant peu
" elle ſera envahie. Or, quel que ſoit celui de

(*) Je crois donner aux *Anglois* une marque d'eſtime, en publiant ce Mémoire chez eux, & dans le tems où je viens y chercher la liberté : ils ne ſauront pas, ſans doute, mauvais gré à un *François*, d'avoir trouvé, il y a ſix ans, qu'ils étoient trop puiſſants, & de l'avoir dit au Miniſtre de ſon Roi.

" ſes voiſins qui s'en appropriera la totalité, ou
" même une portion, il en réſultera pour lui un
" ſurcroît de Puiſſance redoutable à l'Europe.

" Si c'étoit la *Ruſſie* qui formât cette ſpécula-
" tion lucrative ; que préférant une conquête
" riche & limitrophe à la dévaſtation auſſi in-
" fructeuſe que brillante de la *Morée*, elle fît
" valoir ſes anciens droits ; que la *Czarine*, en
" donnant ſa main au Roi de *Pologne*, ſans lui
" abandonner ſon pouvoir, ſe montrât tout-à-
" coup aux *Sarmates* en Reine légitime & toute
" puiſſante, & qu'après un mariage qui feroit
" ſon premier titre, elle en deployât un plus
" puiſſant encore, ſon argent & ſes troupes,
" pour rendre à l'avenir leur trône héréditaire
" comme celui de *Ruſſie*, & confondre enfin les
" deux Couronnes, il eſt impoſſible de prévoir
" ce que l'*Europe* auroit à craindre de cette *Val-*
" *demar* nouvelle, & de calculer les ſuites ou le
" terme de la révolution qui en réſulteroit. "

Incident relatif au Procès de M. le Duc de GUINES,
contre ſon Secrétaire.

J'AVOIS compté donner ici l'hiſtoire & le réſumé de ce Procès, devenu célebre, comme tant d'autres, bien moins par le fonds, que par les acceſſoires : alors je le ſuppoſois fini ſans retour ; mais on annonce de toutes parts que le ſieur *Tort* n'a perdu ni le courage, ni même l'eſpérance, quoique cela ſoit fort difficile à croire ;

on aſſure qu'il veut tenter la voie de la *caſſation*. J'attendrai donc, pour m'occuper du Procès même, que ce bruit ſoit évanoui ou confirmé, & que l'on connoiſſe les raiſons aſſez fortes pour opérer une réſurrection ſi peu vraiſemblable. Je me bornerai, quant à préſent, à rendre compte d'un incident aſſez intéreſſant, qui en eſt abſolulument détaché.

La conduite & la nature des ſuccès du ſieur *Gerbier* au Palais, ſont connues. Accuſé directement dans l'affaire du Duc de *Guines*, d'avoir, par un excès de zèle, fabriqué, dans l'ombre, des pieces calomnieuſes & des ſuggeſtions deſtinées à les appuyer, il a trouvé moyen au *Châtelet*, d'arracher une demie abſolution : ſes tentatives au *Parlement* ont été moins efficaces ; il n'a pu y éviter une demie condamnation. Ce qu'on lui imputoit, c'eſt d'avoir compoſé un écrit clandeſtin & faux, intitulé *Apperçu*, contre le Duc de *Guines*, & dreſſé un plan de dépoſition pour un des *Anglois* appellés en témoignage dans cette affaire. Le *Châtelet* l'avoit d'abord décrété ſur ce grief : enſuite il avoit annullé la plainte & le décret. Le Parlement a au contraire annullé la ſentence en cette partie, & a ſimplement mis le ſieur *Gerbier* HORS DE COUR.

Dans les mœurs & la Juriſprudence *Françoiſes*, cette formule, en matiere criminelle, emporte une tache flétriſſante ; elle indique un homme préſumé coupable, qui n'échappe que par le ſcrupule des Juges ; uniquement parce qu'ils n'ont pas trouvé les preuves aſſez complettes pour le condamner ; car s'il n'y avoit que du doute, leur délicateſſe & les loix les forceroient de l'abſoudre.

Le ſieur *Gerbier* a fait ſes efforts pour obtenir la réformation de cet Arrêt ; les Avocats ont concouru à l'aider : cet *ordre* ombrageux, que l'on a vu dans ces derniers tems marquer tant de fureur, & prodiguer des fanfaronades de vertu ſi étranges contre un concurrent à qui il n'a jamais oſé reprocher qu'une roideur inflexible en faveur de la vérité, eſt intervenu au ſecours d'un confrere que l'on ne ſoupçonnoit pas de ce délit honorable. Les papiers étrangers ont même annoncé le triomphe anticipé du ſieur *Gerbier*. Dans la Gazette des Pays-Bas du Lundi 7 Avril 1777, No. 28, on a lu ces mots :

" Le hors de Cour prononcé contre Me. " *Gerbier*, dans l'Arrêt du Parlement, donné en " faveur de M. le Duc de *Guines*, ne pouvoit " manquer de faire paroître coupable ce fameux " Avocat, aux yeux de ſes confreres ; & ſe ſouve- " nant qu'il avoit plaidé pendant le dernier exil, " ils ſe propoſoient de le rayer du tableau ; mais " les amis puiſſans qui lui reſtoient ont obtenu, " dit-on, la réformation de l'Arrêt : ce qui ne " peut s'opérer que par une voix unanime de " tous les Juges, ſans qu'un ſeul s'y oppoſe."

Sur ces bruits M. le Duc de *Guines* a cru devoir adreſſer aux Juges des repréſentations qui courent dans *Paris* ; on m'en a communiqué une copie. Cet ouvrage étant deſtiné à ſervir de dépôt aux pieces intéreſſantes, comme aux faits, j'ai cru devoir la conſigner ici : on verra ſans peine qu'elle eſt précieuſe à plus d'un égard.

COPIE de la Lettre de M. le Duc de GUINES, *adreſſée à Meſſieurs du Parlement.*

"Permettez-moi, M. d'avoir l'honneur de vous " adreſſer quelques obſervations ſur les intri- " gues qu'on emploie encore en ce moment, " dit-on, pour altérer par la forme de la rédac- " tion, l'Arrêt que votre juſtice m'a accordé. Je " fais parvenir les mêmes obſervations à tous " mes Juges, & je vous ſupplie d'y donner l'at- " tention la plus ſérieuſe.

" La juſtification éclatante qui m'eſt aſſurée " par votre Arrêt, j'oſe croire qu'il étoit impoſ- " ſible de la refuſer, & j'ai peine, quant à la " punition de *Tort*, à en être flatté comme d'un " triomphe ; cette punition ne m'intéreſſe " qu'autant qu'elle démontre au public le de- " gré d'atrocité de ſa calomnie.

" Mais ſi l'*Europe* peut être convaincue des " manœuvres qui *ſeules* ont donné naiſſance à ce " procès, & qui *ſeules* l'ont dirigé ; ſi les *auteurs* " ou les *complices* de ces manœuvres peuvent " être couverts de confuſion, j'avoue qu'après " ſix ans d'amertume je goûterai quelque ſatiſ- " faction, & je crois que peut-être cette ſatiſ- " faction là m'eſt due.

" La prudence a pu ſur ce point important " balancer la juſtice ; je n'en murmure point, " puiſque j'ai concouru moi-même à prévenir " tout ce qui auroit été capable, en m'accor- " dant une réparation ſi déſirable, de produire " des troubles.

" Mais, ce que j'ai obtenu par votre Arrêt " m'appartient, & l'intrigue n'a pas le droit de " me le diſputer.

" Je tiens le précis de l'Arrêt de M. le Rapporteur. Voici comment il étoit conçu en ce qui concerne Me. *Gerbier*.

" *Sur la plainte portée au Châtelet, contre Me. Gerbier, reçoit le Procureur-Général appellant de l'Arrêté du Châtelet; faiſant droit ſur ledit appel, met ledit Gerbier* HORS DE COUR.

" Parvenu au terme d'une ſi longue carriere d'horreurs & de calomnies, j'ai dû m'empreſſer de répandre dans *Paris*, & de faire publier dans tous les papiers de l'*Europe*, le précis de mon Arrêt, & la juſtice que vous m'aviez rendue. Je l'ai fait, & toutes les Gazettes contiennent aujourd'hui ce précis, tel que me l'a fait parvenir la Cour elle-même, par l'organe du Magiſtrat à qui j'ai dû m'adreſſer.

" Le précis parvenu à M. le *Garde des Sceaux*, & mis par lui ſous les yeux du Roi, contient les mêmes expreſſions.

" C'eſt une choſe auſſi étrange, que tout ce qui m'eſt arrivé dans mon procès, de voir qu'une intrigue nouvelle puiſſe encore dans de telles circonſtances me diſputer les termes de l'Arrêt que j'ai obtenu, & que les partiſans de Me. *Gerbier* aient la hardieſſe de publier qu'ils réuſſiront à les faire changer.

" *Il s'agit*, dit-on, *de lui donner acte des déclarations que j'ai faites dans mon interrogatoire au Châtelet, & dans l'un de mes mémoires; déclarations qui*, ſuivant Me. Gerbier, *ont eu pour objet de le juſtifier*, & au moyen deſquelles on voudroit altérer le ſens précis du *hors de Cour* que le *Parlement* a prononcé contre lui.

" Je doute que l'indulgence que j'aurois eue

" de ne point rendre plainte contre Me. *Gerbier*,
" pût affoiblir l'impreſſion d'un *hors de Cour* qui
" auroit pu être prononcé malgré cette modé-
" ration de ma part; mais je ne m'en tiendrai
" pas à cette ſeule réflexion, & j'aurai l'honneur
" de vous obſerver, Monſieur;

" 1°. Qu'il n'a point été queſtion de mes dé-
" clarations, lorſque le *hors de Cour* a été déli-
" béré.

" 2°. Qu'il n'en eſt pas queſtion dans le pré-
" cis des mains de M. le *Rapporteur*, publié dans
" toute l'*Europe*, ni dans celui qui, parvenu
" juſqu'au Roi par la voie de M. le *Garde des*
" *Sceaux*, devient par là mon titre irrévocable,
" celui d'un Ambaſſadeur outragé dans les de-
" voirs de ſa place, & après ſix ans d'horreurs
" juſtifié auprès de ſon Roi.

" 3°. Qu'ayant par une requête préciſe dé-
" noncé les auteurs *quelconques*, & les fauteurs
" de l'*Apperçu* (déclaré *faux & calomnieux* par la
" Cour), & de toutes les manœuvres qui y ont
" été relatives, j'ai dû d'autant moins me prêter
" à la propoſition captieuſe qui me fut faite
" lors de mon interrogatoire, de reſtreindre pré-
" ciſément mon accuſation à Me. *Gerbier* ſeul,
" que la pourſuite de ce délit étoit entrepriſe
" contre lui par la *partie publique*, à laquelle j'ai
" dû m'en rapporter & m'en ſuis rapporté en
" effet dans mon interrogatoire: conduite éga-
" lement éloignée & de cette juſtification que
" Me. *Gerbier* prétend y trouver, & de l'eſprit
" de paſſion & d'aigreur que je me ſuis toujours
" interdit.

" 4°, Qu'à l'égard de mon Mémoire inti-

« tulé *Eclairciſſemens*, n'étant point & n'ayant « pas voulu être accuſateur d'un homme déja « accuſé par le *Procureur du Roi*, j'ai dit que « quelles que *fuſſent les intentions, les interpréta-* « *tions de cet accuſé, ſa conduite n'en étoit ni moins* « *inexcuſable ni moins dangereuſe pour moi*; que « de la douceur de mes expreſſions, inſpirée par « mon caractere, & par le parti que je prenois « de ne pas joindre ma plainte à celle du miniſ- « tere public; de mon indulgence à ne pas aller « rechercher Me. *Gerbier* dans ſes motifs, il ne « réſulte de ma part aucune variation ſur la « gravité des faits, que j'ai toujours ſoutenu « être très-criminels; que la modération de ces « expreſſions a paru à Me. *Gerbier* lui-même ſi « peu juſtificative, qu'il l'a priſe pour une *iro-* « *nie* dans ſon écrit intitulé *Réponſe aux Eclair-* « *ciſſemens*, &c. où il parle ainſi page 1ère. . . . « *L'indulgence dont M. le Comte de Guines m'ho-* « *nore dans ſon nouvel écrit, me paroît du même* « *genre que la modération à laquelle il a dû le ſuccès* « *de ſon premier mémoire*; & page 12: *quand je* « *compare l'aménité de ces expreſſions avec le fond de* « *la choſe, j'imagine que l'excès de bonté de M. le* « *Comte de Guines n'eſt qu'une adroite ironie*; « qu'en effet tout le public a vu comme Me. « *Gerbier* dans ma modération à ſon égard, non « pas un aveu de ſon innocence, impoſſible à « concilier avec les faits dont il s'eſt rendu cou- « pable, & ſur aucun deſquels je n'ai mollí dans « ma défenſe; mais la ſeule réponſe qui fut di- « gne de moi, quand j'avois à combattre le plus « ridicule ſubterfuge qu'eût jamais employé un « accuſé convaincu de ſa propre main, quand

« j'avois, par exemple, à prouver *qu'un projet*
« *de dépoſitions pour Herſuello, important à en-*
« *voyer par le prochain courier*, n'étoit pas une
« ſimple note de ce que l'on croyoit que devoit
« dépoſer *Herſuello*, une note que Me. *Gerbier*
« demandoit par ſon inſtruction, qu'on dut lui
« envoyer ſur le *Quai des Théatins*; qu'en con-
« ſéquence j'ai toujours ſoutenu, page 5 de l'é-
« crit intitulé *Eclairciſſemens*, que la lettre de
« Me. *Gerbier* prouve une *ſuggeſtion employée en-*
« *vers Herſuello*; *que cette piece contient la preuve*
« *du délit* : ſur quoi Me. *Gerbier*, dans ſa réponſe
« p. 5, ſe recrie avec une telle amertume, que
« l'on voit aiſément combien il étoit loin alors
« de demander acte de mes déclarations; qu'en-
« fin il n'y a en effet *aucun acte à lui donner*, &
« qu'il ſeroit fondé tout au plus à demander
« acte de l'inculpation de *ſuggeſtion*, ou, s'il aime
« mieux, de l'*ironie* de mes mémoires.

« 5°. Pour mieux juger encore de l'eſprit
« qui a dicté cette modération, dont on vou-
« droit abuſer aujourd'hui dans une affaire où
« l'oppreſſion la plus manifeſte me preſcrivoit
« un ſtyle tout oppoſé; pour mieux apprécier
« la ſageſſe avec laquelle la Cour a ſu allier dans
« ſon arrêt ce que demandoit ſa Juſtice, & ce
« qu'elle pouvoit accorder à l'indulgence, je
« vous ſupplie, M. de péſer avec maturité &
« de réunir ſous un même coup d'œil tout l'en-
« ſemble de la conduite de Me. *Gerbier*, telle
« qu'elle eſt établie par les pieces du procès.

PREMIER FAIT.

« L'Apperçu *faux & calomnieux* qui a penſé
« me perdre dans l'eſprit du feu Roi, a été

« adreſſé à ſon *Miniſtre* (*) par Me. *Gerbier*.
« Cela eſt prouvé par l'imprimé intitulé *Correſpondance*, page 18 & 19.

SECOND FAIT.

« A cet envoi étoit joint une lettre de Me. « *Gerbier* au *Miniſtre* (†); *Correſpondance* ibid.

« Ces deux premiers faits ſeuls, établis par « le témoignage public du *Miniſtre* (‡), contre « lequel Me. *Gerbier* n'a jamais réclamé ; éta- « blis même dans un des interrogatoires de « *Tort*, relatifs à une piece flétrie par l'arrêt, « ſuffiroient peut-être pour motiver quelque « choſe de plus qu'un *hors de Cour*.

TROISIEME FAIT.

« Cet *Apperçu* contient, entr'autre calomnie, « une *fauſſe Copie* avec guillemets, & un *faux* « *expoſé* de deux dépoſitions qui n'exiſtoient pas.

QUATRIEME FAIT.

« Pour raccorder, du moins poſtérieurement, « avec ce faux expoſé les dépoſitions des deux « témoins, Me. *Gerbier* imagine de faire en- « voyer un projet de dépoſitions pour *Herſuello* « & *Theluſſon*, banquiers *Anglois*, & cliens de « Me. *Gerbier*, ainſi qu'ils le déclarent tous « deux. Cela eſt prouvé par ſa lettre trouvée « ſous les ſcellés de *Tort*, qui porte :

« *Et le projet de dépoſitions pour Herſuello, vous* « *ne l'envoyez pas ? C'étoit là l'important.*

« *Voyez ſi vous voulez remettre au prochain cour-* « *rier à recommencer.*

(*) M. le Duc d'Aiguillon.
(†) M. le Duc d'Aiguillon.
(‡) Toujours M. le Duc d'Aiguillon.

" Il écrit à la Dame de *Moriencourt* une let-
" tre, par laquelle il l'engage de déclarer dans
" une ſeconde dépoſition des faits conformes à
" l'*Apperçu* : cela eſt prouvé par la lettre origi-
" nale de *Thelusſon*.

CINQUIEME FAIT.

" Me. *Gerbier*, dans ſon mémoire *Quod Ge-*
" *nus hoc hominum*, page 28, & dans ſa Réponſe
" page 15 à mon mémoire, ſur la partie qui me
" concerne dans le ſien, ne trouve pour échap-
" per à cette fatale lettre que le miſérable ſub-
" terfuge de dire : " que le projet de dépoſition
" pour *Herſuello*, *ſi important à envoyer par le*
" *prochain courier*, étoit une ſimple note de ce
" qu'on préſumoit que dépoſeroit Herſuello, à
" envoyer par *Tort* chez lui Me. *Gerbier* quai
" des Théatins. "

SIXIEME FAIT.

" La lettre dont il s'agit eſt datée du mois
" de Décembre 1773 ; fait avoué par *Tort* dans
" ſon interrogatoire du 30 Avril 1774, dont il
" ſuit qu'il étoit impoſſible qu'en Décembre,
" Me. *Gerbier* demandât la note de ce que *dé-*
" *poſeroit* un témoin qui avoit dépoſé dès le 17
" Septembre précédent.

SEPTIEME FAIT.

" *Herſuello*, qui en Septembre *avoit dépoſé*, &
" à qui l'on prête dans l'*Apperçu* de Novembre
" une dépoſition contradictoire avec ce qu'il
" avoit dépoſé en Septembre, dépoſe *de nouveau*
" le 4 Février 1774, poſtérieurement au projet
" de dépoſition dont il eſt queſtion en Décem-
" bre, & cette fois *d'une maniere conforme à l'Ap-*
" *perçu*.

HUITIEME FAIT.

" La Dame de *Moriencourt*, dont la premiere " dépoſition étoit fauſſement copiée dans l'*Ap-* " *perçu*, eſt invitée littéralement par *Theluſſon* " à dépoſer de nouveau d'une maniere confor- " me : elle dépoſe, mais on craint qu'elle ne dé- " veloppe à la confrontation toute cette ma- " nœuvre, &, pour l'empêcher d'y paroître, on " lui fait parvenir des modeles de lettres, qu'elle " déclare dans ſa confrontation lui avoir été " envoyés de l'*avis de ſes Conſeils*, & qui ſe trou- " vent être corrigés & apoſtillés d'une *main* " *étrangere*, dont le caractere n'aura pas ſans " doute échappé aux regards de la Cour.

" Obſervez, je vous prie, M. que ce fait n'é- " toit pas connu au *Châtelet* ; il ne l'a été que " depuis, par la confrontation de la Dame de " *Moriencourt*, & n'a par conſéquent rien de " commun avec cette modération de mes mé- " moires antérieurs, à cette nouvelle décou- " verte.

NEUVIEME FAIT.

" M. *Gerbier* a écrit à *Tort* le 13 Novembre, " datte avouée par lui, pag. 27, à la note de " ſon Mémoire intitulé, Réponſe à l'écrit in- " titulé, Mémoire de *M. le Comte de Guines*. Il " lui fait parvenir avec cette lettre un extrait " de dépoſitions, & lui préſente l'idée de dé- " terminer le Commiſſaire *Cheau* à donner, " *comme ſon propre travail*, cet extrait de dépo- " ſitions à M. de *Sartines*, pour le convaincre " QUE M. DE GUINES EST UN FRIPON ; & " l'*Apperçu* donné au *Miniſtre* (*) le 13 Novem-

(*) M. le Duc d'Aiguillon.

« bre, envoyé *ſuivant ce Miniſtre*, par Me. *Gerbier* lui-même, n'eſt autre choſe qu'un *faux extrait des dépoſitions*, & évidemment donc, le même écrit, qu'il vouloit faire paſſer pour l'*ouvrage même du Commiſſaire*, dans la vue d'y donner plus de poids, & d'accréditer d'autant ſa calomnie.

« De tels faits, Monſieur, ont-ils été trop ſévérement reprimés par un *hors de Cour?* Et la modération de mes Mémoires, priſe pour une *ironie*, par M. *Gerbier* lui-même, peut-elle lui donner lieu d'obtenir acte de mes déclarations? Peut-elle motiver un changement, un adouciſſement quelconque, dans la rédaction d'un Arrêt qui m'appartient aujourd'hui, qui eſt devenu mon titre, que je tiens de mon Rapporteur, que le Roi lui-même tient de ſon *Parlement*, & qui a dû être publié à l'inſtant dans toute l'*Europe*, comme il l'eſt en effet?

« Je vous prie de vous rappeller, Monſieur, que ces mouvemens dont je me plains, on les retrouve par-tout dans mon procès, qu'ils en ont été le principe, la cauſe, & en ont tiſſu toutes les parties; & qu'enfin ma ſageſſe, couronnée par celle de la Cour, a pû ſeule m'empêcher de conclure ſur des faits qui, depuis ſix ans, font le tourment de ma vie.

« Ainſi, M. le Procureur du Roi a montré la plus grande partialité dans l'expoſé de ma conduite & de celle de *Tort*, pages 201, 202, & 203 de la *Correſpondance*, dans un mé-

" moire qu'il a adreſſé au Miniſtre (*) du feu " Roi, en le priant, page 198, de la remettre " ſous le yeux de Sa Majeſté, en lui rendant des " actions de grace, page 208, de lui avoir fait " honneur près du Roi, des motifs de ſon opi- " nion, tendant à me décréter ; enfin, dans les " extraits infidèles de mes dépêches : extraits ſur " leſquelles j'ai été jugé au Châtelet, & dont " j'ai expoſé les conſéquences fatales pour moi, " dans ma Requête produite à la Cour.

" Ainſi le Miniſtre du feu Roi (†) a mis ſous " les yeux de Sa Majeſté, *à mon inſu* & pendant " *mon abſence*, les récriminations contenues dans " le quatrieme & cinquieme interrogatoire de " *Tort* à la *Baſtille* ; il s'eſt ſervi de ce moyen " pour me faire rappeller & m'ôter mon am- " baſſade, dans le tems qu'on me laiſſoit à " *Londres*, perſuadé que *Tort* n'accuſoit que lui- " même, & que l'on me conſultoit ſur ſa puni- " tion. Ce même Miniſtre ſupprime dans ſon " édition de la *Correſpondance* la lettre par la- " quelle il prononce au nom du Roi, que les " imputations de *Tort* ſont détruites. Il m'an- " nonce le 24 Avril en *Angleteterre*, où je ſuis " retenu pour le ſervice de l'Etat, que l'inten- " tion du Roi eſt d'empêcher les effets du plan " de récrimination de *Tort* ; il garde enſuite le " ſilence avec moi juſqu'au 3 Janvier 1773, & " pendant ce tems il permet à *Tort* de *rendre* " *ſa plainte, voit* cette plainte, la *reçoit* le 4 " Octobre 1772, y *raie le fait de la machination*

(*) M. le Duc d'*Aiguillon*.

(†) Toujours le même, c'eſt-à-dire M. le Duc d'*Aiguillon*.

« *de* TORT & de SALVADOR à *Montreuil*, & « m'annonce le 3 Janvier 1773, qu'on vient de « lui donner avis de cette plainte, *comme s'il* « *l'avoit ignorée juſqu'alors*; & après en avoir au- « toriſé le principe, me propoſe d'en empêcher « la ſuite; il ajoute que le ſervice du Roi rend « ma préſence indiſpenſable à *Londres* : il me « mande en conſéquence, au nom du Roi, qu'il « ne ſera rien ſtatué ſur cette plainte; puis « il permet au nom du Roi l'information *ſans* « *m'en avertir*; puis *Tort* vient à *Calais*, & auto- « riſé par le Miniſtre *au nom du Roi*, il fait in- « former publiquement que l'*Ambaſſadeur de Sa* « *Majeſté à Londres y a fait une banqueroute frau-* « *duleuſe*, dans le tems que cet Ambaſſadeur y « étoit dans la confiance qu'il ne ſeroit rien ſta- « tué ſur la plainte du ſieur *Tort*; puis ce Mi- « niſtre reçoit de Me. *Gerbier* un *Apperçu*, qui « préſente *comme vraies* des *dépoſitions fauſſes*, dans « un moment où il étoit queſtion de perſuader « au Roi, que rien n'étoit plus juſte que de me « *décréter* & de m'ôter mon ambaſſade. Il ne « me communique pas l'*Apperçu*, quoi qu'il diſe « page 18 de la Correſpondance, qu'il me l'a « communiqué; il me refuſe la lettre de Me. « *Gerbier*, qui accompagnoit cet *Apperçu*, ainſi « qu'une autre dudit Me. *Gerbier*, adreſſée à ce « même Miniſtre, & qui m'accuſoit, moi & mes « Conſeils, d'*avoir corrompu le Procureur* de *Tort*, « (pages 153, 155, 182, 183 & 184 de la Cor- « reſpondance).

« Tous ces faits ſont vrais, ſont prouvés au « procès; je les ai ſus, je n'en ai parlé qu'avec la « circonſpection dont je m'étois fait une loi dans

" cette affaire. Dira-t-on que par là j'ai prétendu juſtifier *les coupables?* Non, Monſieur, on ne m'en ſoupçonnera pas. La Cour paroît avoir approuvé ma ſageſſe, mais elle n'en a pas conclu l'innocence des auteurs de ces faits; des raiſons ſupérieures ont motivé le ſilence de l'Arrêt, à l'égard de quelques-uns. Je le répète, je ne m'en plains pas; mais encore eſt-il important pour moi qu'on ſache du moins par l'Arrêt même, qu'il y a eu des manœuvres, qu'elles n'ont pas échappé aux Magiſtrats. Cette diſpoſition de l'Arrêt, telle que M. le Rapporteur me l'a remiſe, qui par là m'eſt acquiſe, que connoît le *Roi*, que connoît l'*Europe* entiere, forme avec la flétriſſure de l'*Apperçu*, la partie la plus noble de mes ſuccès. C'eſt ce qui les diſtingue eſſentiellement d'une abſolution ordinaire. Je ne puis ni ne dois m'en départir, & votre juſtice me l'a garantie à jamais.

" Au reſte, ſi Me. *Gerbier* trouve que le hors de Cour eſt une tache qu'il n'a pas méritée, & qui doit être lavée par la juſtice, il a, dit-on, la voie de l'*oppoſition*: s'il ne l'emploie pas il faut bien qu'il ſe trouve heureux du ſort qu'on lui a fait; s'il l'emploie, la Cour prononcera contradictoirement *& d'après les faits du procès*, ce qui eſt dû à ſa conduite; mais il n'eſt ni poſſible, ni ſatisfaiſant pour lui-même, ni digne de la délicateſſe de ſes amis, d'obtenir par de *ſourdes ſollicitations*, un adouciſſement quelconque, à une diſpoſition qui, telle qu'elle ſoit, ne peut être pour lui un titre d'honneur, & qu'il doit, ou ſubir toute

" entiere, ou faire entiérement rétracter par une " voie jurique."

En conſéquence des *ſourdes ſollicitations* de Me. *Gerbier*, & des repréſentations éclatantes du Duc de *Guines*, il y a eu une aſſemblée des Chambres, demandée & indiquée; elle a eu lieu Vendredi 11 du préſent mois d'Avril, & d'une voix unanime, le prononcé contre le ſieur *Gerbier* a été confirmé en ces termes:

" *Faiſant droit ſur la plainte contenue au requiſi-* " *toire du &c. & ſur le décret d'aſſigné pour être oui* " *contre Jean-Baptiſte Gerbier*, met ledit *Gerbier* " HORS DE COUR."

Je ne me permettrai qu'une réflexion à ce ſujet. J'ignore encore le parti que prendra le ſieur *Gerbier*; j'ignore la conduite que tiendront envers lui les *Avocats*, à qui le *Parlement* a irrévocablement aſſuré le droit de prononcer ſur la deſtinée de leurs confreres: ce qui eſt certain, c'eſt qu'ils l'ont ſecouru dans l'intervalle de temps qui s'eſt écoulé entre les deux Arrêts; ils ont travaillé à lui épargner la flétriſſure du premier; & les raiſons qui ont déterminé le Parlement à la confirmer, leur étoient connues comme aux Juges.

Qu'on daigne maintenant ſe rappeller leur conduite il y a deux ans? L'homme qu'ils pourſuivoient alors avec tant d'indécence, à l'inſtigation de ce même Sr *Gerbier*, n'étoit pas accuſé d'avoir cherché à *corrompre des témoins*; on ne lui reprochoit pas une flexibilité rampante, mercénaire, toujours prête à devenir l'inſtrument de la Puiſſance vindicative & de la prodigalité opulente. Loin d'avoir à obtenir la *rétractation* d'un Arrêt

ignominieux, il ne demandoit que la confirmation d'un Arrêt accordé à la voix publique, & plus honorable encore pour la juſtice que pour lui-même. Qu'ont fait alors les Avocats ?

On ſe ſouvient de la Conſultation faſtueuſe qu'ils ont oſé publier, ſous le nom de *Conſultation ſur la Diſcipline de l'Ordre* ; c'eſt là qu'ils diſent que le ſeul *ſoupçon* rend indigne de leur miniſtere, & qu'on ne peut pas reſter dans leur ordre, *avec une probité qui auroit paru* ENVIRONNE'E *de quelques nuages.*

Qu'on ſonge que ce ſont les rédacteurs de ces principes, les hommes qui en ont fait leur code, qui ſe ſont déclarés les ſoutiens du ſieur *Gerbier*. Un innocent, reconnu innocent par un Arrêt, ils ont exigé ſa perte : ils ont ſubjugué le Parlement par la crainte d'une révolte, s'il ne le leur ſacrifioit pas ; ils l'ont forcé à ſe contredire, pour les ſatisfaire, pour perdre un rival irréprochable ; & ce ſont eux qui ont oſé le preſſer de ſe contredire, pour leur conſerver un ! . . .

Ah ! jugez, jugez-nous, ames honnêtes, dont j'ai ſans ceſſe invoqué le ſuffrage, & dont la déciſion moins bruyante m'a toujours conſolé du triomphe honteux de mes rivaux !

Au reſte, je fais des vœux ſincères pour que le ſieur *Gerbier* ſoit conſervé ſur le *Tableau* des Avocats de *Paris* ; ma deſtitution ne commenceroit à me paroître ignominieuſe, qu'au moment où il ſembleroit la partager.

N.B. *Je ne pourrai parler qu'au No. prochain des Débats intéreſſans dans les deux Chambres à* Londres, *ſur l'augmentation de la* Liſte civile, *ſur la ſuſpenſion de l'*Habeas Corpus, *&c. & de l'arrivée de l'*Empereur *à* Paris.

CONSTANTINOPLE.

TOUT autoriſe à préſumer que la *Porte* ſonge ſérieuſement à ſe venger de ſon humiliation paſſée : elle paroît s'occuper des préparatifs de la guerre, & ce n'eſt que la *Ruſſie* qu'ils peuvent concerner. La *Crimée* d'une part, la *Pologne* de l'autre, ſeront entre ces deux Puiſſances des ſujets de diſcorde, qui ſauveront l'*Europe* du danger auquel leur union auroit pu l'expoſer. En la preſſant entre elles, l'une par le *Nord*, l'autre par le *Midi*, elles lui auroient fait éprouver la ſituation la plus périlleuſe peut-être qu'elle ait eue à redouter depuis les dévaſtations des Barbares.

Ce nouveau choc ſera un ſpectacle intéreſſant, aux yeux du moins des Lecteurs qui comptent pour rien l'effuſion du ſang humain, & qui, dans ce ſiècle de philoſophie, applaudiſſent ſans pudeur aux exploits qui le font couler. Chacun de ces deux Empires trouve dans ſon adverſaire un rival digne de lui, quoique la récompenſe dont le vainqueur peut ſe flatter, ne ſoit peut-être pas proportionnée au riſque auquel il s'expoſe.

Tous les deux, dans leur Conſtitution, ont des points remarquables de reſſemblance & de contrariété.

Ils ont l'un & l'autre des poſſeſſions immenſes ; mais plus de déſerts encore que de contrées peuplées : tous deux jouiſſent d'un pouvoir abſolu, mais tempéré par la crainte du châtiment, dont le Trône même ne garantit pas le coupable ; tous deux reconnoiſſent un ordre de ſucceſſion à la Couronne, & cependant la Couronne y eſt plus

élective encore qu'héréditaire ; tous deux ont une gloire nationale à défendre, & un nom à ſoutenir ; mais dans l'un l'effervescence de cette chimère éblouiſſante eſt nouvelle, dans l'autre elle eſt rallentie par un long repos & une jouiſſance ancienne ; tous deux ſont peuplés d'hommes robuſtes, & propres à braver la fatigue comme les dangers : mais l'un tient encore à ſes vieux uſages, que l'on appelle *barbarie*, l'autre l'attaque avec toutes les reſſources de l'induſtrie, & de la diſcipline Européenne ; reſſources qui ne tiendroient peut-être pas contre le vrai courage, & ne ſerviroient pas plus les inventeurs que le feu *Grégeois*, s'il ſe trouvoit des aggreſſeurs aſſez nouveaux & aſſez hardis pour les mépriſer ; dans l'un l'humiliation du ſexe, & ſa dépendance, entretienent une ſorte de férocité dans les mœurs, qui le préſerve de la corruption, & prouve l'exiſtence d'une Liberté civile avec toute ſa vigueur ; dans l'autre, une femme d'un eſprit élevé, eſt encore animée par le deſir d'honorer & de venger ſon ſexe ; elle fait paſſer dans le cœur des hommes qu'elle dirige, l'enthouſiaſme qui remplit le ſien ; & ſi elle les précipite vers le deſpotiſme, c'eſt au moins avec tous les adouciſſemens que l'adreſſe & la beauté peuvent mettre dans ce paſſage. Il faudra voir ce que la Fortune ordonnera de leur deſtinée.

En attendant les attaques ſérieuſes, on prélude par de petits artifices, dont il ſemble que les grandes Puiſſances devroient dédaigner de ſe ſervir ; & ce n'eſt pas la magnanimité Orientale qui en donne l'exemple. Le commerce étant devenu libre entre les deux Nations, les vaiſſeaux *Ruſſes* ſont admis ſans peine dans le port de *Conſtantinople*.

On a été ſurpris dernierement d'en voir paſſer aux *Dardanelles* trois d'une grandeur extraordinaire, & qui ſe diſant marchands, n'avoient pour cargaiſon que des ſoldats & des canons. Quoique les *Turcs* liſent peu *Homere* & *Virgile*, ils n'en ont pas moins pénétré l'intérieur de ce nouveau *cheval de Troie*. Avant que perſonne deſcendît de ces bâtimens; & au lieu de leur permettre d'aller plus loin, ils ont propoſé à ceux qui les montoient de s'occuper de ce qui ſembloit être leur métier: ils les ont envoyé chercher du bled dans l'*Archipel*, pour le compte de la *Porte*. Ceuxci n'étant pas aſſez forts pour refuſer, ont accepté la commiſſion: mais à peine ſe ſont-ils trouvés de l'autre côté du Détroit, qu'ils ont pris une autre route que celle de la *Morée*. Il eſt bien probable que ſe voyant devinés, ils ont abandonné le maſque, déſormais inutile, du commerce, & qu'ils vont attendre des ordres de leur Cour dans quelques ports où leur ſejour ſera moins ſuſpect.

Au reſte, on aſſure que la *Porte* eſt enhardie par des ſuccès obtenus contre la *Perſe*. Il eſt aſſez étrange que nous n'ayons des nouvelles de ce dernier Etat que par ſes ennemis. On en ignore abſolument la ſituation; mais ſi les *Turcs* en battent les armées, & s'en enorgueilliſſent, il faut bien qu'il ait encore des forces redoutables.

Ce vaſte Empire des *Ottomans* auroit bien un autre danger à craindre que celui dont peuvent le menacer les *Perſans* ou les *Ruſſes*, ſi l'Auteur d'une brochure nouvelle & *philoſophico politique* en étoit cru. C'eſt, à ce qu'il paroît, le fruit de l'effervéſcence qu'ont allumée dans la tête d'un

jeune homme d'eſprit l'impunité & les ſuccès du partage de la *Pologne*. Ce ne ſera probablement pas le dernier rêve de ce genre que l'on publiera pour l'inſtruction des Souverains. Ils doivent être tous conſignés dans un tableau de l'eſprit du ſiècle.

Cet Auteur déclare les *Turcs* indignes de poſſéder des terres en *Europe*, parce qu'ils *ſont les ennemis éternels & naturels des Chrétiens*, & *d'ailleurs les ennemis jurés des Sciences & des Arts*. Il les vaincra ſans peine, parce que les TURCS *ſe ſont laiſſés battre par les* RUSSES, tant que ceux-ci ont voulu, & que *trente mille ſoldats* de *Cathérine* ont *conſtamment défait deux ou trois cens mil'e Oſmanlis*, d'où il réſulte qu'ils réſiſteront encore bien moins à un Philoſophe.

Celui-ci, devenu maître de tout le terrein entre le *Nieſter* & le Golfe *Adriatique*, ne le gardera pas pour lui : il en fait généreuſement le partage entre quatre Puiſſances de l'Europe, l'*Empire*, la *France*, la *Ruſſie* & la *Pruſſe* ; & voici le lot qu'il aſſigne à chacune dans ſes libéralités.

Il *livre & abandonne* à la Maiſon d'*Autriche*, la *Walachie* & la *Bulgarie*, juſqu'aux montagnes de *Bulkam*, avec la *Servie*, où eſt *Belgrade*, la *Sclavonie* & la *Boſnie*, ſans y comprendre la ville de *Raguſe*, qui feroit ſans doute dans cette portion un poids trop conſidérable.

La part de la *France* ſeroit l'Iſle de *Candie*, l'Iſle de *Chypre*, la *Morée*, le *Négrepont*, & une grande partie des Iſles de l'*Archipel Grec*. Rien n'eſt plus ſortable que cette aſſignation. Il n'y a que les *François* dignes de relever, dans l'Iſle de *Chypre*, les Autels de la Mere des Amours. Les *Ecos-*

nemiſtes iroient adorer à *Sparte* le Buſte de *Lycurgue*; avec un léger changement dans le nom, ils en feroient l'anagramme de celui d'un de leurs plus zélés proſélites. Les *Athéniens* qui voyageroient en *France*, retrouveroient à *Paris* leurs mœurs, leur eſprit, leurs petites cabales, leurs ſophiſtes, leurs courtiſannes; peu d'*Aſpaſies*, à la vérité, mais beaucoup de *Laïs*; point de *Périclés* ni de *Socrates*, mais une infinité de *Lycophrons*, de *Therſites* politiques & littéraires; pas tout-à-fait l'Académie de *Platon*, mais celle de M. d'*Alembert*; &, comme tout ſe perfectionne, quarante tyrans au *Louvre*, au lieu des trente qui ſubjuguerent quelque tems l'*Aréopage*.

Au Roi de *Pruſſe*, on lui offre la *Moldavie*, la *Beſſarabie*, tout l'eſpace que renferment entr'eux le *Nieſter* & le *Danube*, juſqu'à la *Mer-Noire*. On a oublié, pour condition, de le ſoumettre à rendre au premier de ces fleuves le nom de *Boriſthene*, bien plus ſonore, plus flatteur que celui de *Nieſter*; mais peu importe: cette propoſition, quoiqu'ajoutée après coup, ne ſera ſûrement pas rejettée par un Prince ami des Arts, grand Muſicien, & qui doit conſéquemment compter pour quelque choſe, dans l'énumération de ſes domaines, le plaiſir de l'oreille. On ajoute à ce magnifique préſent, un peu de la *Pologne mineure*, un peu de la *Ruſſie-Rouge*, un peu de l'*Halitie*; & comme l'Auteur, en procédant ainſi aux diviſions, a en main une balance très-ſcrupuleuſe, trouvant que toutes ces conceſſions ne ſuffiroient pas encore pour maintenir l'équilibre de l'*Europe*, il y ajoute la *Courlande* & la *Samogitie*.

La *Ruſſie* eſt la plus mal partagée; on la re-

pouſſe dans la *Crimée* : on ne lui donne que la permiſſion de ſe faire des indemnités aux dépens du terroir d'*Oczakoff*, & vers la mer d'*Azoff*, ce qui eſt un peu dur, attendu que les *Tartares* ne ſont pas merveilleuſement dociles.

Enfin, trouvant de reſte ſous ſa main de petits excédens tombés de chaque lot, tandis qu'il les équarrit avec une exactitude mathématique, tels que *Conſtantinople*, la *Thrace*, la *Macédoine*, l'*Albanie*, la *Romélie*, l'Auteur ſe détermine à en gratifier la République de *Véniſe*. Il faut bien en effet l'indemniſer de ſes prétentions ſur le trône de *Minos*, & la priſon du Pere d'*Icare*. D'ailleurs, elle poſſede déja quelque choſe de la *Dalmatie*, ce qui lui donne un droit clair ſur les environs ; & ce qui vaut bien mieux, le Gouvernement de *Véniſe* eſt celui qui peut plus aiſément qu'aucun autre, *par ſa politique, par ſa vigilance, & ſur-tout par ſes loix juſtes, réhabiliter ces malheureux en nations policées, & les rendre plus dignes de leurs ancêtres & de leurs contemporains en Europe.*

On pourroit croire, d'après ce paſſage, que l'Auteur n'a voyagé que ſur la carte : s'il ne connoît pas mieux les *Turcs* que le Gouvernement de *Véniſe*, il eſt naturel qu'il ne les aime pas. La République l'inſcrira ſans doute ſur ſon livre d'or, en récompenſe d'un ſi beau don. Je lui ſouhaite ſeulement la Lieutenance des pays dont il aſſure au Sénat la propriété.

En partageant ainſi les fonds du défunt Empire des *Turcs*, on ne nous dit pas à qui en appartiendra le mobilier. Si les femmes des *Sérails* en ſont partie, je conſeille à l'Auteur d'ordonner qu'il en ſoit fait un *encan* à *Londres* & à *Paris* : il en ti-

rera probablement l'argent qui ſera néceſſaire pour mener ſon projet à ſa fin. Je ne ſais pas ce que pourroient valoir dans ces deux Capitales les *Circaſſiennes* qui y ſont peu connues; mais, pourvu que la dépouille du *Sultan* & de ſes *Bachas*, produiſe ſeulement une centaine de *Grecques*, auſſi étonnantes que Mlle. de *Tott*(*), je réponds à l'Auteur qu'il aura de quoi conquérir l'Univers.

Ce qui étonnera quelques Lecteurs, ce ſont les raiſons qu'apporte ſérieuſement M. de *C.* pour juſtifier ſon opération. D'abord, tous les pays dont il diſpoſe ont appartenu, dit-il, à *Conſtantin*: or *Conſtantin* étoit *Chrétien*, & comme le Roi de *France* eſt *Catholique* par excellence, que Leurs MM. *Impériales* ſont *Apoſtoliques*, & que de leur côté, *Catherine II.* & *Frédéric* ſont d'excellens *Chrétiens*, leur Foi leur donne à tous un titre inconteſtable à la ſucceſſion du Prince qui a rendu le plus de ſervices au Chriſtianiſme. Enſuite, en accablant ainſi les quatre Couronnes de nouveaux domaines, il ſe flatte de rendre l'équilibre de l'*Europe* imperturbable, & les Souverains, ſuivant lui, *auront enfin le tems de s'occuper de leurs ſujets.*

Ce ſecond principe emporte avec lui ſa démonſtration, auſſi évidente que les principes des *Economiſtes*. D'après l'expérience, on ne peut pas

---

(*) Fille du célebre Chevalier de *Tott*, que l'on dit retourné à *Conſtantinople*, & qui probablement mettra quelque obſtacle à ces largeſſes philoſophiques. Elle eſt actuellement à *Lion* avec ſa mere, *Grecque* auſſi. Il n'eſt pas étonnant que les Arts conſacrés à reproduire la beauté, aient brillé avec tant d'éclat en *Grece*, ſi les Artiſtes avoient ſouvent ſous les yeux de ſemblables modeles.

douter qu'un Empire ne ſoit d'autant mieux gouverné, qu'il eſt plus étendu : mais le ſecond auroit quelque danger ; car enfin l'*Europe* entiere a été ſoumiſe à des *Payens* avant que d'être régie par le fils de *Ste. Hélene*. S'il ſe trouvoit un jour par malheur, dans cette partie du monde, quelqu'adorateur de *Jupiter*, il faudroit donc lui reſtituer la ſucceſſion du Cathécumene *Conſtantin*, & cela ſeroit embarraſſant.

Je crois qu'il vaut mieux, en pareil cas, ne pas raiſonner du tout : les *Turcs*, d'ailleurs, valent-ils la peine qu'on cherche à légitimer une Spoliation que leur nom ſeul juſtifie ? Il ne faut que leur oppoſer l'*ultima ratio Regum*. Cet argument eſt ſi bon, même entre les Chrétiens ! Le mal eſt que ces miſérables infideles ont auſſi des fondeurs & de la poudre. Si jamais M. le Chevalier *de Tott* leur apprend à tirer juſte, il eſt bien à craindre qu'au lieu de reſtituer la partie de l'héritage de *Conſtantin*, qu'ils ont encore, ils ne viennent un jour redemander à leurs co-héritiers celles qu'ils n'ont pas : & ce ſera une *licitation* qui dérangera un peu les calculs philoſophiques.

Au reſte, je le repete, ce Roman politique ne peut venir que d'un homme de beaucoup d'eſprit, & très-inſtruit. J'eſpere qu'il voudra bien s'amuſer du mien ſur la *Pologne*, comme j'ai cru pouvoir le faire de celui-ci ; *banc veniam petimusque damusque*. Mais, ſi tous les particuliers ſe mettoient ainſi à examiner comment on peut dépécer les Empires, il en réſulteroit cependant un bien général. Les Souverains voyant avec quelle facilité l'injuſtice les dépouille eux-mêmes quand elle eſt jointe à la force, en viendroient peut-être

à ſentir que celle-ci ne doit pas ſeule avoir leur confiance : l'équité leur paroîtroit mériter un peu plus d'égards, & leurs ſujets y gagneroient autant que leurs voiſins.

De la Pologne.

La nouvelle adminiſtration ſemble s'affermir : elle acquiert l'eſpece de conſiſtence que peut avoir une *Ariſtocratie* odieuſe à une partie de la Nation, née de la violence, ſoutenue par des forces étrangeres, dans un pays rempli encore de vaſſaux plus puiſſans que ſon chef. On fait beaucoup de loix ; on en publie même de gros recueils ; on vient d'imprimer un *infolio* qui contient non ſeulement toutes les déciſions de la derniere Diete, mais tous les diſcours que l'on y a prononcés, & tous les mémoires qui lui ont été adreſſés. C'eſt le Sécretaire de l'Aſſemblée qui a fait ce préſent à ſa patrie, & quelques papiers publics l'en ont loué.

Parmi ces loix, on trouvera ſans doute celles qui ont été faites ſur les *finances*, par la Diete. A ce ſujet, je ne me permettrai qu'une réflexion.

Que des peuples, dont le gouvernement déjà ancien n'a été compoſé que piece à piece, & où les impôts ſe gliſſent par ſubtilité, quand on n'oſe les aſſeoir avec violence, ayent une légiſlation imparfaite ſur cet article ; qu'à chaque page de leurs Codes en ce genre, il ſe trouve autant d'abſurdité que de barbarie ; qu'on y admette une Régie ridicule & ruineuſe, avec le régime meurtrier des *prohibitions*, qui néceſſite la *contrebande*, & les recherches & les punitions ; qu'enfin le nom ſacré du Prince y ſoit preſque toujours employé pour

autoriſer des ſpoliations abuſives, il n'y a rien d'étonnant.

Mais que chez une nation régénérée en quelque ſorte, chez une nation à qui l'excès du malheur a produit une eſpèce de naiſſance nouvelle, un Corps de Légiſlateurs, maître de choiſir la forme de perception la plus convenable pour les revenus publics, aſſemblé exprès pour délibérer ſur cet objet eſſentiel, ſe détermine à choiſir avec réflexion celle qui n'a été imaginée ailleurs que par l'impuiſſance de faire mieux; qu'ils ne profitent ni des malheurs de leurs voiſins, ni des lumieres qu'ils ont produites, ni des plaintes dont l'*Europe* entiere rétentit contre l'aminiſtration fiſcale & infortunée qui la déſole; c'eſt ce qui doit ſurprendre & affliger. Quel eſpoir peut-il reſter aux vrais Citoyens en tout pays, d'obtenir jamais une réforme des abus établis, quand ils les voyent appeller & naturaliſer de ſang-froid par la Légiſlation dans les contrées qui avoient le bonheur d'en être exemptes?

Cette triſte remarque eſt juſtifiée par l'établiſſement d'une *ferme* ou *régie* du tabac en *Pologne*. Il eſt vrai que ce ſont des *Commiſſaires* qui l'adminiſtrent: mais qu'importe le nom, puiſque le débit eſt excluſif, & le commerce reſtraint par une loi? En voici la teneur:

" 1°. Les négocians & fabriquans de tabac, " de quelque eſpèce qu'il ſoit, ſeront tenus de " dreſſer deux régîtres, l'un du tabac vendu de- " puis le 13 Avril 1776, juſqu'au 7 Mars 1777; " l'autre du tabac reſtant en magaſin.

" 2°. Ils certifieront par ſerment la fidélité de

" ces régîtres pardevant leurs Gouverneurs reſ-
" pectifs ; & payeront en même temps les droits,
" conformément aux ordonnances de la Diete de
" 1775, concernant les tabacs vendus, & les ta-
" bacs reſtans.

" 3°. Les marchands & négocians préſenteront
" aux Officiers prépoſés par la Commiſſion du
" Tréſor, tous leurs tabacs reſtant, ſur leſquels
" ſera appoſé le ſceau de cette Commiſſion.

" 4°. Tous les tabacs, ſoit importés, ſoit fa-
" briqués dans le pays, ſeront marqués, & paye-
" ront les droits preſcrits par les reglemens de la
" Commiſſion.

" Le tabac en feuille, cultivé en *Pologne*, ſera
" aſſujetti à un droit de trois gros de cuivre par
" livre, payable par celui qui le débitera aux
" conſommateurs. Le même tabac, vendu en
" gros aux fabriquans, ne payera aucun droit.

" 5°. Tous les tabacs, venant de l'étranger,
" payeront, en entrant, les droits preſcrits, & ſe-
" ront ſcellés ; en arrivant à leur deſtination, ils
" ſeront partagés en différentes boëtes, & ſcellés
" de nouveau, L'importation, au reſte, ne ſera
" permiſe qu'à ceux à qui la Commiſſion du
" Tréſor en aura accordé la permiſſion expreſſe.

" 6°. Tous contrevenans à cet article, ſeront
" condamnés à trois ducats d'amende. Les tabacs
" non-ſcellés, ſeront confiſqués ; & en cas de ré-
" cidive, l'amende ſera doublée. Cette punition
" ſera également infligée aux vendeurs & aux
" achetteurs, en cas de connivence.

" 7°. Perſonne ne pourra vendre de tabac,
" ſans en avoir préalablement obtenu la permiſſion
" de la Commiſſion du Tréſor, & ſans être inſcrit

" ſur la liſte des Marchands autoriſés à faire ce
" trafic.

" 8°. Il eſt également défendu de fabriquer le
" tabac ſans permiſſion ; il faut, pour en avoir le
" droit, paſſer un contrat avec la Commiſſion.

" 9°. Quiconque oſeroit fabriquer du tabac en
" fraude, ou contrefaire le ſceau de la Commiſſion,
" encourroit la peine portée contre ceux qui dé-
" tournent à leur profit les deniers publics.

" 10°. Il y aura ſur toutes les frontieres des
" bureaux de viſions ; il y en aura auſſi pour
" les tabacs qui paſſeront de la *Lithuanie* en *Po-*
" *logne.*

" 11°. Les Officiers du Tréſor ſont autoriſés à
" viſiter, toutes les fois qu'ils le jugeront à pro-
" pos, les boutiques où ſe débite le tabac, & les
" fabriques où il ſe travaille.

" 12°. On publiera un réglement particulier
" pour les fabriques établies en *Pologne*, & pour
" celles qui s'y établiront par la ſuite."

Quand on ſe rappelle que dans toute l'*Europe* cette plante funeſte eſt ainſi un ſujet d'oppreſſion ; quand on ſonge que dans pluſieurs Royaumes le *ſel*, plus ſalutaire par lui-même, devient également un préſent empoiſonné de la nature, par la cruauté qu'ont eue quelques Gouvernements d'en uſurper le débit excluſif ; quand on voit ailleurs, & de nos jours encore, une Puiſſance nouvellement reſtaurée s'occuper auſſi ſeule du débit des liqueurs diſtillées, & faire de la compoſition de ces poiſons un Droit Royal, ne doit-on pas trouver admirables les déclamations de nos voyageurs philoſophes, contre l'inhumanité & le deſpotiſme des Rois *Né-*

gres, qui veulent être ſeuls marchands dans leurs Etats ? Qu'eſt-ce donc que les *Gabelles*, les *Aides*, les *Acciſes*, ſur la *Bierre*, ſur les *Eaux-de-Vie*, &c. ſinon un commerce excluſif ; & pourquoi ce qui flétrit à nos yeux le Gouvernement à la *Cote-d'Or*, ne nous paroît-il dans nos climats ſeptentrionaux qu'un uſage légitime de l'autorité ?

On prétend que la République s'occupe du projet de reprendre, dans la hiérarchie diplomatique de l'*Europe*, le rang que tant d'années d'humiliation & d'aſſujettiſſement lui ont fait perdre. Elle va, dit-on, envoyer des Ambaſſadeurs aux autres Puiſſances, & en recevoir. Ce ſera une dépenſe de plus ; mais, pour la conſidération, il vaudroit mieux avoir des forces chez ſoi, que des Miniſtres chez les autres.

On diſpute toujours ſur la grande affaire de la démarcation du côté de la *Pruſſe*, & rien n'eſt encore fixé. On combat par de petits mémoires qui, de part & d'autre, ſe préſentent & ſe diſcutent gravement. Il eſt bon que l'on mette tant de ſcrupule dans la fixation des limites, après en avoir mis ſi peu dans l'invaſion. Qu'importent quelques arpens de plus ou de moins, pour ceux qui ont perdu, comme pour celui qui a pris ?

Les révélations ſont rares ; mais l'imprudence ou le fanatiſme qui les contrefont ne le ſont pas. Dernierement à *Varſovie* on a vu deux nouveaux *Jonas*, qui ont prédit que la ville ſeroit bientôt détruite, ſuivant l'un, par le *feu*, par l'*eau* ſuivant l'autre : tous deux ont été arrêtés. Quelques pa-

piers publics annoncent que le premier ſera puni rigoureuſement, & l'autre ſeulement renfermé comme fou : on ne donne pas la raiſon de cette différence dans la punition d'un crime égal ; peut-être le premier a-t-il paru plus coupable, parce qu'un incendie eſt plus facile à opérer qu'un déluge.

RUSSIE.

De Pétersbourg. Tandis que les vaiſſeaux de guerre *Ruſſes* tâchent de ſe gliſſer dans la Mer *Noire*, ſous une apparence pacifique, & de s'ouvrir ainſi un chemin à de nouveaux exploits, l'Impératrice erige des monumens propres à éterniſer la mémoire des anciens. L'*Egypte* a donné les premiers exemples connus de ces eſpeces de livres ouverts à la vue du vulgaire, & deſtinés à lui rappeller les événements paſſés. Elle en conſervoit le ſouvenir par ſes célebres aiguilles chargées d'hiéroglyphes, dont nous avons perdu la ſignification. Les *Grecs* & les *Romains* ont préféré, à la forme pyramidale, les colonnes qui s'élevant avec plus de proportion ſur une baſe artiſtement détachée du fût, offrent à l'œil quelque choſe de plus flatteur, quoique la raiſon pût bien ſe permettre de les critiquer quand elles reſtent iſolées, & qu'elles ne ſoutiennent rien.

C'eſt ce dernier genre qu'on vient d'adopter à *Pétersbourg* : l'Impératrice a fait tailler une colonne de marbre, de quarante-huit pieds de hauteur, comme un trophée, pour la conquête de la Crimée. Le marbre vient de *Sibérie* ; elle peſe 78,000 livres ; c'eſt à *Czaskozelo* qu'elle a été poſée. On ne nous apprend pas de quelles inſcriptions elle eſt, ou ſera chargée, mais ſans doute

la légende ſe trouvera digne de l'eſpece de médaille dont elle doit être le commentaire.

Si l'on en croit quelques papiers publics, la *Czarine* s'occupe du projet de réédifier un monument plus difficile à relever qu'une colonne. Il ne s'agit, dit-on, de rien moins que de reſſuſciter les *Jéſuites*. On aſſure que le pere *Czernicwiez*, Recteur du college de *Polocz*, a reçu ordre d'ouvrir dans cette ville une Maiſon de Noviciat. La réponſe que l'on ſuppoſe au pere Recteur doit embarraſſer un peu les ennemis de la Société. Ils ont toujours dit, ils diſent encore, qu'elle ne ſe croit pas éteinte, même par le concours des deux Puiſſances. Cependant le Recteur a, dit-on, ici obſervé humblement qu'il ne pouvoit rien faire ſans le conſentement de la Cour de *Rome*. On ajoute que le Miniſtère de *Petersbourg* a fait demander cette permiſſion au *Pape*, & l'on a imprimé la copie d'une lettre qu'on prétend avoir été écrite au *Deucalion* de la Société, par M. de *Czernichew*, Gouverneur de la *Ruſſie-Blanche*. La voici.

" J'ai reçu aujourd'hui, mon R. P. une ſe-
" conde lettre de l'Impératrice de *Ruſſie*, ma Sou-
" veraine, dont l'attachement augmente de jour
" en jour à l'égard de votre Société. S. M. I.
" daigne me ſignifier qu'elle approuve l'érection
" d'un Noviciat de votre Inſtitut dans la *Ruſſie-*
" *Blanche*. Néanmoins, avant que les difficultés
" qui s'y oppoſent, ſoient levées, & qu'on ait
" pris les précautions néceſſaires pour l'entier
" ſuccès de cette entepriſe, S. M. I. votre Sou-
" veraine vous ordonne de commencer du moins

« le bâtiment de ce Noviciat. Cette nouvelle
« preuve des intentions de Sa Majeſté, que je ſuis
« chargé de faire connoître à votre Révérence,
« engageront ſans doute ceux de votre Inſtitut à
« en être éternellement reconnoiſſans. J'ai lieu
« d'attendre de votre ſoumiſſion, en particulier,
« que vous donnerez tous vos ſoins tant à la
« conſtruction d'un Noviciat, qu'à ſon ameuble-
« ment. En attendant j'ai l'honneur d'être, avec
« la même conſidération, &c.

Je ſuis bien loin de garantir la vérité du fait, ou l'authenticité de la lettre : mais le Roi de *Pruſſe* a déja montré la même eſtime pour la Société, & le même deſir de la conſerver. Ce ſeroit une révolution digne de la biſarrerie qui ſemble préſider aux événemens de ce ſiècle, que de voir un Inſtitut proſcrit dans le Midi de l'*Europe*, & dans toute la Catholicité, comme trop ſoumis au *Saint-Siege*, appellé, favoriſé dans le Nord par des Puiſſances eſſentiellement ennemies de l'Egliſe *Romaine* : & des Princes éclairés, bien inſtruits de tout ce qui a été dit depuis deux cens ans, contre les Enfans de *St. Ignace*, les accueillir au moment où ils ſemblent avoir ſuccombé ſous ces imputations. Comment, après de tels exemples, peut-on avoir quelque confiance dans l'Hiſtoire, & faire quelque cas du ſuffrage des hommes ? A moins qu'on ne regarde comme un dédommagement ces hommages tardifs ; mais

— — — Quid cineres juvat iſta ſepultos
Gloria ?

Au reſte, quand la Cour de *Rome* refuſeroit ſon conſentement, il ſeroit difficile d'empêcher la Sou-

veraine des *Ruſſes* de donner ſa ſanction à un établiſſement fondé ſur des conſtitutions étrangeres. Nous avons chez nous des Moines qui ont adopté la régle de St. *Baſile*; d'autres ſe ſont ſoumis à celle de St. *Auguſtin*. Le Reſtaurateur de la *Trappe* a fait revivre chez lui une partie du Régime de la *Thébaïde*. Il ne ſeroit pas plus extraordinaire de voir le *Jéſuitiſme* tranſplanté à *Moſcow*: ſeulement alors ce ſeroient des *Jéſuites* GRECS, & non pas des *Jéſuites* CATHOLIQUES.

ESPAGNE.

De Madrid. De grands préparatifs, des mouvemens continuels dans les arſenaux & dans les garniſons, & par conſéquent d'énormes dépenſes, ſont maintenant tout ce qui occupe les eſprits dans ce Royaume. On prétend qu'on y conçoit des allarmes des diſpoſitions que paroît faire de ſon côté le *Dey* d'*Alger*. Il ramaſſe auſſi des troupes & des vaiſſeaux, & quelques politiques craignent qu'il n'ait la tentation de rendre à l'*Eſpagne* les maux dont elle a, dans ſa derniere deſcente, menacé l'*Afrique*. C'eſt ce qui n'eſt gueres vraiſemblable. Le ſuccès de ces eſpeces d'invaſions eſt bien rare. Les *Algériens* ſont encore moins en état d'en haſarder que les *Eſpagnols*, & cette imprudence ne feroit probablement que préſenter à ceux-ci un moyen de ſe venger.

On continue à *Madrid* le tirage de la Lotterie du Canal de *Murcie*. On aſſure que le débit des billets de cette Lotterie s'accrédite dans les pays étrangers. C'eſt un grand bonheur, après le ſort qu'a éprouvé l'inventeur de cette combinaiſon

ingénieuſe, chargé de la premiere diſtribution de ces billets à *Paris*.

C'eſt un *Genevois* appellé *de la Corbiere*: ſon plan avoit été d'abord deſtiné à la liquidation des dettes d'un grand Etat, eſpece de ſpécifique dont toutes les Puiſſances de l'*Europe* ont beſoin. Mais, comme ces malades redoutables & aveugles comptent parmi leurs privileges celui de mépriſer les remedes, & de maltraiter leurs médecins, le Sieur *de la Corbiere* n'a pu faire agréer ſes idées à aucun politique en exercice. On lui a propoſé de les appliquer en petit à l'entrepriſe d'un canal projetté de temps immémorial en *Murcie*, & deſtiné à ranimer la fécondité dans un pays où elle n'a pas d'autre ennemie que la ſéchereſſe: il y a conſenti. Une Compagnie s'eſt formée; les privileges les plus flatteurs lui ont été prodigués. Le ſieur *de la Corbiere* a été chargé à *Paris* d'une diſtribution dans laquelle il a mis l'exactitude & l'intégrité la plus ſcrupuleuſe. Bientôt, par des intrigues ſecretes, cette même Compagnie, qu'il avoit créé, l'a calomnié & dépouillé: nous l'avons vu, l'année derniere, mis en priſon à *Paris*, à la réquiſition du Miniſtre d'*Eſpagne*, trompé ſans doute, comme il arrive ſouvent aux Hommes en Place, relâché par la conviction de ſon innocence, & réduit à ſe croire trop heureux, comme il arrive ſouvent auſſi, de recouvrer ſa liberté ſans réparation, en abandonnant ſes idées à la Compagnie qui s'en eſt emparée & qui en recueille le fruit.

PORTUGAL.

De Lisbonne. La mort d'un Prince deſpotique n'amene ſouvent que des changemns légers dans l'Adminiſtration qu'il abandonne. Le Souverain régnant croit toujours devoir quelques égards à la mémoire de celui dont il a recueilli la dépouille : l'idée de l'impunité, attachée à la poſſeſſion d'une Couronne, énerve d'ailleurs la juſtice du Succeſſeur, quelqu'honnête qu'il ſoit : elle enchaîne juſqu'au reſſentiment des victimes de l'oppreſſion paſſée. On s'accoutume à regarder comme un ſimple malheur, qu'il faut oublier, les excès d'une tyrannie qui n'exiſte plus, & les cris de joie qu'excite un regne nouveau, étouffent les gémiſſemens qu'arrachent encore les abus de l'ancien.

Il n'en eſt pas de même de la chûte d'un Miniſtre qui a régné ſous le nom de ſon Maître : les malheureux qu'il a écraſés ſe croient tout permis, contre un ſubalterne qu'on peut pourſuivre, dès qu'il ceſſe d'être puiſſant. Redevenu ſimple particulier, on ſe fait un devoir de lui rendre les outrages qu'il a prodigués dans le tems de ſa grandeur, & le peuple toujours aveugle, toujours mû par les paſſions d'autrui, court briſer les ſtatues du *Séjan* infortuné, avec autant de fureur qu'il mettoit de baſſeſſe dans l'adoration de la veille. Mais l'acharnement eſt bien plus grand encore, quand c'eſt par la mort du Prince ſubjugué que le Miniſtre ſe trouve ainſi iſolé. La rage alors n'a pas de bornes, parce que perſonne n'eſt intéreſſé à la contenir, & qu'une infinité de gens le ſont à l'allumer. C'eſt ce qui arrive en ce moment en *Portugal.*

Le Roi *Joſeph* eſt mort le 25 Mars 1777. Sa fille la Princeſſe du *Bréſil*, a été reconnue Reine, ſous le nom de *Marie*, & auſſitôt s'eſt évanoui l'aſcendant du célèbre *Carvailho*, connu depuis longtemps ſous le nom du Marquis de *Pombal*.

Nous l'avons vu pendant vingt ans régir ce Royaume en Monarque tout-puiſſant. Son Adminiſtration vigoureuſe, mais ſombre & ſanguinaire, a reſſemblé preſqu'en tout point à celle de notre Cardinal de *Richelieu* : il a ſubjugué de même un Prince aſſez foible pour ſe laiſſer gouverner, mais aſſez ferme pour perſiſter dans ſes choix. C'eſt auſſi ſur l'échaffaut qu'il a traîné ſes ennemis ; c'eſt avec l'épée de la Juſtice qu'il a exercé ſes vengeances, en ne la faiſant agir que ſous prétexte du *bien de l'Etat*. Il a de même étalé le faſte d'un Souverain, obtenu des gardes pour la ſûreté de ſa perſonne, forcé les familles les plus illuſtres à recevoir ſon alliance, & contracté avec elles des unions garanties par les loix civiles & religieuſes.

Mais le Cardinal de *Richelieu* n'a pas eu le malheur de ſurvivre à ſon autorité. Mort avant ſon Maître, il n'emporta au tombeau que le regret peut-être de n'avoir pu couronner toutes ſes injuſtices. Les priſons à la vérité, s'ouvrirent d'elles-mêmes ; les infortunés qu'elles receloient par ordre de ce Viſir mîtré, furent ſans peine rendus au jour ; mais la liberté fut la ſeule conſolation qu'ils reçurent. La mémoire de leur perſécuteur, & ſa famille, continuerent d'être ſacrées, parce qu'il laiſſoit après lui un complice puiſſant des excès qui les avoient rendues odieuſes.

Une carriere trop longue a privé le Marquis

de *Pombal* de cette reſſource. C'eſt bien de lui qu'on peut dire qu'*il ne faut appeller perſonne heureux avant ſa mort*. A peine le bras qui le ſoutenoit s'eſt ſeché, qu'il a vu tout ſon pouvoir ſe flétrir. Les établiſſemens qu'il avoit abolis ont été recréés, & ceux qui lui devoient l'exiſtence anéantis. Ses créatures ont été plongées dans les cachots, dont ſortoient ſes ennemis : ſes enfans, de l'un & de l'autre ſexe, livrés à un opprobre ineffaçable, lui ont coûté plus de larmes que leur éclat momentané n'avoit pu lui faire de plaiſir. Enfin, il eſt réduit à trembler pour lui-même. Il s'éleve de toutes parts des cris qui demandent vengeance ; il n'y a pas de cataſtrophe que ces clameurs ne puiſſent juſtifier.

Celles des familles de *Tavora* d'*Aveiro*, & de leurs amis, ſont les plus furieuſes ; mais les plus redoutables, peut-être, ſont celles des partiſans de la défunte Société. C'eſt de la main du Marquis de *Pombal* qu'eſt partie la foudre qui l'a terraſſée ; c'eſt lui qui a donné l'exemple & fait naître l'idée de la proſcrire, d'en flétrir les membres ; violences, imputations, procédures, il a tout pratiqué pour la perdre : ſi les morts conſervoient du ſentiment au fond du tombeau, l'on ne peut douter que le ſang de ce Miniſtre ne fût un ſacrifice bien doux aux manes du Corps fameux qu'il y a précipité.

Cet article devant être probablement un des principaux griefs, ſecrets ou publics, de ſon procès, s'il eſt deſtiné à ſubir cette humiliation, qu'il me ſoit permis de communiquer à mes Lecteurs quelques idées, qui peut-être leur en feront naître

d'autres. Cette affaire importante a été juſqu'ici bien rarement diſcutée de ſang froid. Le fanatiſme, d'un côté comme de l'autre, n'a gueres permis à la raiſon de s'y montrer. Si le Marquis de *Pombal* & ſes imitateurs ſont repréhenſibles, il faudroit tâcher de déterminer en quoi ils méritent des reproches.

Le *Portugal* n'eſt ni le premier, ni le ſeul pays auquel les *Jéſuites* aient été ſuſpects & odieux. Il y a deux ſiecles, l'*Angleterre* les avoit déja chaſſés ; elle avoit attaché la peine de mort à leur retour dans ſon ſein : & en cela les *Anglois* n'étoient ni inconſéquens ni barbares. Un particulier eſt aſſurément bien le maître de ne laiſſer entrer chez lui que les perſonnes qui lui conviennent. Les Empires ont au moins le même droit en général que chacun de leurs membres en particulier. Perſonne n'eſt obligé de ſe faire *Jéſuite*. Quiconque oſe, avec cet habit, forcer la porte qui lui eſt interdite, & braver la défenſe affichée de pénétrer dans la maiſon, juſtifie la rigueur avec laquelle on le punit : il doit être traité comme un voleur ; & le propriétaire eſt en droit, ſans difficulté, de tirer ſur lui. La ſévérité de la *Grande-Bretagne*, dans ce cas-ci, n'a donc rien que de légitime.

Mais les Puiſſances Catholiques, & ſur-tout le *Portugal*, avoient reçu & même appellé les *Jéſuites* ; elles les avoient protégés ; elles avoient comblé leurs établiſſemens de faveurs. Comment concilier ces longues effuſions de confiance & de tendreſſe avec les procédés ſubits dont l'*Europe* a été témoin, & le Marquis de *Pombal* le premier mobile ?

Le *Régime*, dit-on, étoit coupable ! Il falloit tuer le *Régime* : mais les particuliers ne l'étoient pas ; il falloit donc reſpecter les particuliers. On pouvoit diſſoudre leurs vœux ; on pouvoit leur défendre de porter l'habit, de vivre en communauté, de reconnoître un Supérieur étranger, parce qu'enfin toutes ces obſervations ſont du reſſort de la Police, & qu'un Souverain a le droit de prohiber ou de naturaliſer chez lui tel ou tel inſtitut, tel ou tel uniforme ; parce que tous ces engagemens ſont ſubordonnés à celui qui nous conſtitue citoyens. Il n'auroit été permis d'exporter les *Jéſuites*, de les bannir, que dans le cas où un refus obſtiné de leur part de ſe ſoumettre à la loi authentiquement promulguée, en auroit fait autant de rebelles. Mais les chaſſer avant même qu'ils ſe fuſſent expliqués, mais leur envier la conſolation de reſpirer l'air de leur patrie, ſans démontrer qu'ils fuſſent coupables envers cette patrie ; mais les accabler d'imputations déshonorantes, ſans en prouver aucune ; mais les chaſſer avec ignominie, en laiſſant, comme on l'a fait dans un grand royaume, leur crime & ſes preuves *dans le cœur royal* ; mais ſubſtituer, comme on ſe l'eſt permis à *Lisbonne*, des griefs ridicules & chimériques à des accuſations affreuſes, & probablement fauſſes ; les livrer aux plus affreux ſupplices, comme *ſorciers*, après les avoir empriſonnés, & dénoncés aux Nations comme *régicides* ; c'eſt, il faut le dire hautement, trop préſumer de la crédulité publique ; c'eſt ſe jouer trop cruellement de la vie & de l'honneur des hommes.

Quel beſoin avoient donc les Souverains que

l'on a trompés en cette occaſion, de tant de petits artifices pour expliquer leur volonté? Si les *Jéſuites* étoient réellement coupables, il falloit approfondir leurs attentats, & en mettre la démonſtration au jour, afin d'en juſtifier le châtiment: il falloit accabler leurs partiſans, par l'évidence du délit, & ſubjuguer la voix publique en la forçant, avec des preuves, de prononcer elle-même l'Arrêt. S'ils n'étoient que ſuſpects à l'autorité; ſi ce qu'on leur reprochoit étoit ſimplement une dépendance dangereuſe, & une ſoumiſſion trop ſervile à un maître de leur choix, il ne falloit pas chercher d'autre grief pour les ſupprimer, puiſque celui-là ſuffiſoit. Il ne falloit pas avilir le Trône, en l'abbaiſſant juſqu'à employer des prétextes: l'autorité a deja tant de penchant à ſe dégrader par la violence. Pourquoi lui apprendre encore à ſe déshonorer par l'impoſture? Quel aſile reſtera-t-il aux foibles; ſi leurs maîtres joignent contr'eux la fraude à la toutepuiſſance?

Il ne falloit pas ſur-tout donner à ces prétextes illuſoires une forme juridique, & la tournure ſérieuſe d'une inſtruction criminelle. Les barbaries qui nous font frémir dans l'hiſtoire des Empereurs *Romains*, n'étoient que des aſſaſſinats dont ils s'inquiétoient peu de déguiſer l'horreur. Elles ſe bornoient à un petit nombre de têtes, que leur deſpotiſme redoutoit; & l'injuſtice des condamnations étant toujours préſumée, l'honneur du prétendu coupable ſurvivoit au meurtre commis ſur ſa perſonne. Quiconque périſſoit de la main de ces brigands, deſcendoit au tombeau avec la gloire ſouvent peu méritée de l'innocence. Mais

ici ce ſont des proſcriptions judiciaires : on a feint d'articuler des griefs & des raiſons. Le Marquis de *Pombal* a rempli l'univers des bruits d'une conjuration ; & il eſt encore très-douteux qu'il y ait eu une conjuration, ou du moins que les *Jéſuites* en ayent été complices. (*) Dans leur procès, la juſtice a paru mouvoir ſa balance, tandis qu'elle ne faiſoit uſage que de ſon glaive, & la plus grande attention des gouvernemens a été de mettre des bâillons aux condamnés, dans le temps où l'on les exécutoit.

Encore une fois, je répéterai ici ce que j'ai déja ſouvent dit ailleurs : je ne ſuis point *Jéſuite*, je n'aime point les *Jéſuites*. Je crois même, & j'ai imprimé hautement (†) qu'il falloit les éteindre ; mais il ne falloit pas leur ſuppoſer des crimes : il ne falloit pas abuſer, pour les perdre, des formalités de la juſtice ; c'eſt ce que je dirai toujours. Ce que j'ai ſouffert moi-même de cet abus, me donne bien le droit de les plaindre, & de les défendre, au moins de ce côté-là.

Quoi qu'il en ſoit, par l'avénement de la Reine de *Portugal*, voilà trois Trônes dans l'*Europe* occupés par des *femmes*. On peut même obſerver que celui de *France* eſt le ſeul de cette partie du

(*) Voyez les Mémoires publiés dans le temps ſur cette étrange avanture. Ils ſont faits pour confirmer l'incrédulité, quoique publiés par le Miniſtre même. Depuis on a promulgué en *Portugal*, une défenſe authentique de parler, ni en bien ni en mal, de cette affaire, & de l'expulſion des *Jéſuites*, ſous peine de MORT. Eſt-ce là le procédé d'un Miniſtre qui a des preuves ?

(†) Dans l'Hiſtoire impartiale des *Jéſuites*.

monde dont elles ſoient exclues. Ceux de *Sardaigne* & de *Pruſſe* ſont trop nouveaux pour qu'on puiſſe les citer ; & d'ailleurs leur légiſlation ne paroît pas encore fixée ſur cet article : c'eſt toujours le beſoin & l'occaſion qui font les loix.

Ce qui confirmera peut-être les réflexions préſentées à ce ſujet, dans le premier N°. de ces *Annales*, c'eſt la conduite de la nouvelle Reine. On ſait quelles ſemences de guerre avoit laiſſé le dernier regne, entre l'*Eſpagne* & le *Portugal* : on craignoit même que l'incendie dont ces deux Empires étoient menacés, ne devînt commun à toute l'*Europe*. Le Cabinet actuel de *Liſbonne* n'a employé, pour l'éteindre, que de la nobleſſe, de la confiance, une effuſion tendre & honorable ; reſſources malheureuſement trop peu connues des Politiques, & qui réuſſiroient peut-être ſouvent mieux que tout le cahos de leurs négociations. La Reine a fait, de ces débats qui alloient tout embraſer, une ſimple affaire de famille : le Roi d'*Eſpagne* eſt ſon oncle ; elle l'a conſtitué arbitre abſolu de ſes propres prétentions. C'eſt une maniere délicate de le forcer d'en faire le ſacrifice.

On diſtribue des copies d'une eſpèce de Teſtament fort court, adreſſé par le feu Roi à la Princeſſe ſa fille : il conſiſte en ſix articles. Il lui recommande la Reine Douairiere, & ſes autres filles, ſes domeſtiques, une égliſe commencée ; mais ſur-tout *d'obſerver la Juſtice & les Loix*, de *payer ſes dettes*, & de faire *grace aux Criminels d'Etat à qui il pardonne*. C'eſt une des foibleſſes les plus ordinaires aux mourans de croire, en avertiſſant leurs Succeſſeurs de faire le bien, s'excuſer de ne l'avoir pas fait eux-mêmes.

FRANCE.

De Paris. L'arrivée de l'*Empereur* à *Paris*, eſt en ce moment l'incident qui fixe le plus l'attention publique. Cette capitale n'avoit pas vu, depuis *Charles-Quint*, de *Ceſar* dans ſon enceinte ; & ſi l'on comparoit enſemble ſoit les motifs des deux voyages, ſoit le caractère des deux Princes, ſoit leur conduite, ce n'eſt pas au plus ancien que reſteroit l'avantage du parallele.

Charles-Quint, forcé par ſes intérêts de traverſer un royaume ennemi, prodigua ce que la baſſeſſe & la fraude ont de plus vil pour tromper un Roi crédule & généreux. L'effroi l'accompagnoit même dans les cérémonies les plus brillantes : ſon cœur, toujours ſerré par la crainte, croyoit ſans ceſſe entrevoir des menaces dans les hommages rendus à ſa dignité. Son jeune ſucceſſeur, dirigé par la tendreſſe fraternelle, & le deſir de s'inſtruire, inſpire autant de joye qu'il en éprouve : il fait naître partout l'admiration & le reſpect.

La ſimplicité même de l'étiquette qu'il s'eſt preſcrite ajoûte à ces ſentimens. Il a changé de nom. C'eſt un des reſtes de la barbarie Gothique que cette invention de l'*incognito*, & la néceſſité où eſt un Prince de nos jours, pour éviter un cérémonial importun, de ſe couvrir d'un maſque qui ne le couvre pas. Mais c'eſt le ſeul tribut que paye le Comte de *Falkenſtein* à la tyrannie de l'uſage : dans tout le reſte, la raiſon eſt ſon conſeil, & une ſage curioſité ſon guide. Depuis ſon entrée en *France*, il n'a ceſſé de viſiter les monumens publics, les établiſſemens ſoit civils, ſoit militaires, dignes des recherches d'un Prince. De

toutes les vertus qui lui concilient la vénération publique, ſon extrême affabilité eſt cependant celle qui frappe le moins. La Reine a accoutumé les *François* à la regarder comme le caractere diſtinctif de ſa famille.

De toutes les affaires, plus célebres qu'embarraſſantes, qu'une veine ſinguliere, & ſans doute la révolution arrivée dans les eſprits comme dans la politique, a produites depuis dix ans au Parlement de *Paris*, il n'en reſte plus qu'une, celle du Maréchal de *Richelieu*. Le Jugement, que l'on regarde camme prochain, enlevera bientôt cette pâture à la malignité. Il faudra que les converſations cherchent d'autres reſſources. En attendant on les nourrit avec abondance : il paroît de toutes parts des *Mémoires* que les partiſans de chaque côté vantent comme des *chefs-d'œuvres*. On diſtingue, d'une part, des *Réflexions d'un Magiſtrat*, qu'on attribue en effet à M. de *Caſtillhon*, Procureur Général au Parlement d'*Aix*, & publiées en faveur de la Dame de *St.-Vincent*. Le Maréchal de *Richelieu* y a répondu par un autre Ecrit qui n'eſt pas moins loué, & qu'on diſtribue ſous le nom du ſieur *Gerbier*.

Je ne l'ai pas encore vu, mais, s'il eſt en effet de cet Avocat, & s'il juſtifie les éloges, le talent d'écrire lui eſt venu tard. On ſait trop qu'une voix ſonore, & un débit ſéduiſant, ont été juſqu'ici ſon unique mérite au Palais. Si, à ſon âge, il devient éloquent *par écrit*, il pourra dire comme l'oncle de M. de l'*Empyrée* :

Que dans ſa tête un jour ce talent ſe trouva.

Il eſt bien plus probable qu'ayant à effacer la

tache du *hors de Cour*, dont le Parlement n'a pas voulu le ſoulager, & ſe flattant de faire, par des preuves apparentes de talent, diverſion à cet incident fâcheux, il a acheté la complaiſance de quelques plumes mercénaires, qui lui ont cédé leur gloire.

Cette reſſource eſt petite; il eſt trop facile de l'apprécier. Le ſieur *Gerbier* en a trouvé une plus efficace dans le courage de l'ORDRE des *Avocats*. Aſſemblés par lui pour décider ſi le *hors de Cour* pouvoit lui préjudicier dans ſon état, ils ont décidé pour la négative; & leur motif eſt curieux : c'eſt qu'il n'y a eu *aucune inſtruction nouvelle contre lui, depuis que le Châtelet l'a jugé irréprehenſible dans l'affaire du Duc de Guines.* Il eſt difficile d'infirmer avec plus d'audace l'arrêt du Parlement.

Si quelque choſe pouvoit étonner, dans ce cahos de biſarreries & de condradictions dont la *France* eſt depuis dix ans le théatre, ce ſeroit de voir qu'en 1775 le Parlement n'ait pas pu faire prévaloir, contre les Avocats qui lui ſont ſubordonnés, une réhabilitation juſte, & qu'en 1777 les Avocats aient la hardieſſe d'éluder, malgré le *Parlement*, une dégradation non moins équitable.

Cette réflexion, au reſte, n'eſt pas contraire à celle qui termine la page 130 du ſecond numéro de ces Annales : bien loin de là, elle la confirme.

Si par le Jugement prochain de l'affaire du Maréchal de *Richelieu*, le Palais ſe trouve enfin délivré de ces procès ſcandaleux, où l'eſprit de parti a ſi ſouvent étouffé la juſtice, & où les êtres ſeuls qui n'avoient rien à perdre ont gagné ce qu'on veut bien appeller de la *gloire*, il ne faut pas crain-

dre cependant que cette Scene orageuſe reſte vacante. Deſtinée à ſervir de théatre encore plus que de rampart aux excès produits par les paſſions des hommes, elle a un fonds inépuiſable de ſpectacles que leur ſource rendra toujours ſinguliers & intéreſſants.

Il s'en éleve maintenant une, dont ma qualité d'Hiſtorien impartial me force de précéder le jugement, contre le principe que je me ſuis fait dans celle de M. le Duc de *Guines*, & de M. le Maréchal de *Richelieu*. Mais, dans ces deux là, des circonſtances particulieres ſeules pouvoient guider les Juges, & ils avoient ſeuls auſſi le moyen de s'en inſtruire, il y auroit eu du danger à ſe permettre de loin des réflexions qui auroient pu les égarer. Aulieu qu'ici c'eſt un fait public & iſolé dont il s'agit. Il n'eſt pas queſtion d'examiner ſi l'on prouve que les accuſés ſoient coupables, mais s'il y a réellement un délit qui puiſſe attirer l'animadverſion de la Juſtice. Sur cette matiere, tout homme honnête peut & doit communiquer ſes idées, quand ſon cœur lui rend le témoignage qu'elles peuvent ſervir l'innocence, & celle-ci contient des anecdotes qui méritent d'être connues.

L'affaire dont je parle eſt celle du ſieur *Delille*, condamné par le Châtelet de *Paris*, le 21 Avril dernier, au *banniſſement perpétuel*, c'eſt-à-dire, à l'une des peines les plus graves que la loi prononce en *France*, après le dernier ſupplice.

Cet Ecrivain, jeune encore, tourmenté de bonne heure du déſir de publier ſes idées, & de fixer ce fantôme de gloire qui trompe ſes adorateurs dans la carriere de la Littérature, plus cruellement en-

core que dans toutes les autres, a composé un Ouvrage intitulé *la Philoſophie de la Nature*. On y reconnoît par-tout une ame exaltée, mais honnête; un ſtyle vif, mais peu formé; trop d'admiration pour ce libertinage de l'eſprit que l'on appelle aujourd'hui *philoſophie*, & tantôt des reminiſcences, tantôt des commentaires de certaines expreſſions conſacrées dans des Ouvrages débités impunément; enfin aſſez de talent pour faire ſouhaiter que l'Auteur les cultivât par des réflexions profondes & un travail aſſidu.

Cet Ouvrage a été préſenté à la *cenſure*, préliminaire indiſpenſable en *France* pour quiconque veut jouir des honneurs de la preſſe. Un Cenſeur, Eccléſiaſtique des mœurs les plus douces & les plus réglées, l'a approuvé. Sur l'approbation, des Imprimeurs l'ont imprimé; un Libraire l'a vendu: il a été accueilli comme le coup d'eſſai d'un jeune homme: pendant trois ans l'auteur a joui des complimens de ſes amis avec la plus parfaite ſécurité. Il a depuis ajouté, avec les mêmes précautions, trois volumes aux trois premiers qui avoient ſeuls paru d'abord; le Cenſeur de ceux-ci étoit un Chirurgien eſtimé: on y a trouvé les mêmes preuves de talens, & le même goût; le calme n'a pas été troublé.

Par malheur, le Libraire *Saillant* a penſé à ſe retirer; il a cherché à réaliſer ſon fonds. L'édition de la *Philoſophie* ne s'étoit pas vendue entiere; il a préféré de la céder à un étranger, plutôt que d'en charger ſes enfans, qui ſuccédoient à ſon commerce. Il a donc expoſé en vente, dans un encan public, fait ſous l'autorité des Magiſtrats, ce qu'il lui en reſtoit.

Un homme dont je veux bien taire le nom, mais dont je ne puis diſſimuler l'état, parce qu'il a influé prodigieuſement ſur le procès, un Magiſtrat, connu par une dévotion publique, & des ſuccès qu'on en croit la récompenſe, a formé le projet d'acheter le reſte de l'édition pour en faire un ſacrifice à ſa Religion. Il s'étoit perſuadé que l'Ouvrage pouvoit corrompre l'eſprit des jeunes gens ; c'étoit à ſes yeux un holocauſte honorable à offrir pour l'édification commune. Il s'eſt rendu enchériſſeur ; la maſſe des ſix volumes lui a été adjugée moyennant une ſomme de 2000 écus.

Revenu chez lui, & réfléchiſſant ſur ce qu'alloit lui coûter ſon œuvre pie, il a d'abord trouvé que deux mille écus étoient chers. De réflexion en réflexion, il lui a paru que le Libraire devoit, pour l'aquit de ſa conſcience, entrer dans les frais de l'expiation ; il lui a fait propoſer, ou de reprendre l'article entier, & de ne pas exiger de paiement, ou du moins de rabattre moité ſur la totalité du marché, qui auroit alors ſubſiſté pour le ſurplus.

Saillant, perſuadé qu'il pouvoit faire ſon ſalut tout ſeul, n'a pas cru devoir contribuer à l'économie avec laquelle M..... vouloit faire le ſien ; il a réfuſé l'accommodement. L'Homme de Robe a bientôt paſſé de la priere à la menace. Le Libraire eſt reſté inflexible. On s'eſt retiré, & peu après le Procureur du Roi du Châtelet a rendu plainte contre la *Philoſophie de la Nature*, contre l'*Auteur*, contre les *Imprimeurs*, contre les *diſtributeurs*, *fauteurs* & *adhérens* (*). *Paris* a vu avec ſurpriſe

(*) Il faut rendre au Procureur du Roi du Châtelet la juſtice qui lui eſt due. Il s'eſt long-tems réfuſé à cette vexation : & c'eſt malgré lui qu'il a été forcé d'y prêter ſon miniſtere.

les décrets les plus rigoureux, lancés au ſujet d'un Ouvrage à peine connu, quoiqu'ordinairement ceux qui peuvent juſtifier cet éclat acquierent avec promptitude l'eſpece de célébrité qui réſulte du crime ou de la prohibition. L'Imprimeur a été décrété d'*aſſigné*; le Libraire, d'*ajournement perſonnel*; & l'Auteur, avec un des Cenſeurs, de *priſe de corps*.

Tous avoient des amis; le Libraire *Saillant* étoit chef en ce moment de ſa Compagnie: il jouit d'ailleurs d'une eſtime univerſelle, & d'une fortune conſidérable. Le ſieur *Delille*, le Cenſeur nommé *Cretien* ſont perſonnellement conſidérés par leur mérite & la pureté de leurs mœurs. Les gens de Lettres, qui ne ſe réuniſſent gueres que pour ſe dégrader, mais dont les voix même iſolées ont cependant quelquefois une ſorte d'influence dans la ſociété, s'expliquerent en cette occaſion avec énergie. Le *Parlement*, juge ſupérieur du *Châtelet*, ſur l'appel des décrets, les adoucit: mais c'étoit de ſon ſein que partoit la main qui donnoit le mouvement au procès. Il n'en jugea pas le fonds: il en laiſſa l'inſtruction au *Châtelet*.

Peut-être l'homme pieux ſe ſeroit rallenti. En débitant une partie de ſon acquiſition, depuis que l'éclat du procès l'avoit rendue précieuſe, il ſe ſeroit ménagé le moyen de brûler le reſte avec honneur, & ſans dépenſe: auſſi les pourſuites du *Châtelet* ont-elles été ſuſpendues. Mais un Libraire étranger, indiſcret, a dérangé cette combinaiſon.

L'opportunité du moment l'a frappé auſſi. Il a réimprimé l'Ouvrage proſcrit, &, afin de piquer la curioſité du public, il a annoncé qu'il le donnoit avec tout ce qui en avoit été retranché de la pre-

miere édition par la délicateſſe des Cenſeurs. On devoit en effet deſirer de voir ce qui avoit pu être retranché comme trop fort, d'un Ouvrage qui, après la mutilation, expoſoit encore ſon Auteur à une inſtruction criminelle. La premiere édition alors devenoit ſuperflue; il n'y avoit plus ni indemnité à ſe promettre en la vendant, ni gloire à eſpérer à la brûlant. Il ne reſtoit que le plaiſir de la vengeance, & le *Châtelet* a repris le procès.

Il a été décidé le 21 du mois dernier, par une ſentence qui condamne l'Imprimeur & un des Cenſeurs à une *admonition*, l'autre Cenſeur, l'abbé *Crétien*, au *blâme*; & l'Auteur au *banniſſement perpétuel*, avec *confiſcation de biens*, c'eſt-à-dire à la *mort civile*. Il y a appel au *Parlement*. Mais l'abbé *Crétien* & le ſieur *Delille* ſont en priſon.

La Juriſprudence *Françoiſe*, parmi les autres horreurs dont elle n'a pu ſe purger, compte celle de ne pas regarder comme une peine, la perte de la liberté. Si ces infortunés, comme il eſt bien permis de s'en flatter, ſont abſous par le *Parlement*, ils n'auront aucune indemnité à prétendre de l'opprobre qu'ils auront ſubi, du tems qu'ils auront perdu, des angoiſſes dans leſquelles ils auront traîné tous les jours qui vont s'écouler entre la ſentence inique contre laquelle ils réclament, & la réhabilitation ſalutaire qu'ils attendent.

Celle-ci ſera même reculée indéfiniment par le procès du Maréchal de *Richelieu* avec Mde. de *St.-Vincent*. Cependant M. le Maréchal de *Richelieu* & Mde. de *St.-Vincent* ne ſont pas en priſon : cependant les ordonnances enjoignent aux Juges de ne pas perdre un moment pour la déciſion des affaires criminelles, & il eſt bien permis

de croire que le vœu du Légiſlateur a été que celles où les accuſés ſouffroient le plus, obtinſſent la préférence : cependant les priſons, en *France* ſur-tout, ſont un ſéjour affreux & peſtilentiel. Parmi les hommes, aſſez malheureux pour y reſter plongés un certain tems, il y en a peu qui n'en rapportent des principes de contagion, indépendamment du tort que doivent faire à leurs organes & à leur tempéramment la mélancolie, l'oiſiveté forcée de l'ennui, les convulſions de la douleur & de la crainte, que ne peut pas toujours appaiſer, ſur-tout pour un innocent, la confiance dans l'équité des Juges ; parce qu'en les ſuppoſant incorruptibles, on ne peut pas être ſûr que leurs lumieres égalent leurs ſcrupules.

C'eſt à quoi ne ſongent pas aſſez ceux à qui eſt confié ce pouvoir terrible de vie & de mort : ils ne devroient jamais oublier que leur plus beau droit c'eſt celui de protéger l'innocence, & d'adoucir la punition du crime.

Dans l'intervalle que la forme néceſſite, j'exhorte le moteur de cet odieux procès à n'employer le crédit qu'il a ſur ſes collegues qu'en faveur de la juſtice. Si les accuſés étoient condamnés, je le préviens que je renoncerois à la réſerve dont j'uſe ici ; je le nommerois hautement, & je croirois rendre un ſervice à la poſtérité comme à mes contemporains.

Je crois devoir auſſi prévenir le public que je n'écris pas ceci à l'inſtigation des accuſés. Je n'ai jamais vu M. *Delille* qu'une fois, il y a ſix ans. J'ai connu, il y a plus de vingt ans, un *abbé Crétien*, que je ſoupçonne être l'homme reſpec-

table qui languit dans les fers du *Châtelet*; mais j'en avois dix-neuf alors : je ne l'ai pas revu depuis. Je n'ai reçu d'eux ni ſollicitations, ni renſeignemens; en réclamant pour eux, au milieu de l'oppreſſion qu'ils éprouvent, je ne ſonge qu'à remplir le devoir d'un homme ſenſible en général, & je ne fais qu'exécuter l'engagement perſonnel & particulier que j'ai contracté en prêtant le ſerment d'*Avocat*, & renouvellé en commençant cet Ouvrage.

Les anecdotes dont je viens de rendre compte m'ont été connues dès le principe de l'affaire; j'avois été conſulté par un des intéreſſés les moins maltraités, & je les ai depuis vérifiées. Je deſire que ce que j'en révele ici touche aſſez fortement le cœur du vrai coupable, pour l'engager à ſe répentir, à devenir l'inſtrument de la réparation, après avoir été l'auteur de l'offenſe. Pour lui faciliter cette fonction honnorable, je vais lui fournir des armes, par quelques réflexions très-ſimples ſur le fonds de l'affaire.

On y voit un *Auteur*, un *Cenſeur*, & un *Imprimeur* impliqués; mais la préſence du ſecond juſtifie ſeule les deux autres.

Que dans un pays où la fécondité littéraire eſt abſolument indépendante, quand elle vient à produire des monſtres, on en rende reſponſables toutes les mains qui ont contribué à leur naiſſance, il n'y a dans cette rigueur rien que de juſte. Les Ouvrages ne portant aucun ſceau, aucune marque qui en garantiſſe la pureté, l'Imprimeur doit les examiner & les apprécier avant que de s'en charger, &, s'ils ſont coupables, il en devient le complice :

mais il n'en eſt pas de même en *France* : tout livre manuſcrit propoſé à un Imprimeur, étant muni de la ſignature, de l'autoriſation d'un homme choiſi par le Gouvernement, l'Ouvrier que l'on appelle pour fabriquer, s'il eſt permis de le dire, un corps à ces penſées, n'a ni le beſoin ni le droit de les examiner : il doit les croire innocentes & légitimes, puiſqu'elles ont obtenu la ratification de l'homme public qui en a été conſtitué le juge. Ainſi, dans aucun cas, l'Imprimeur ne peut, ſuivant les regles de la juſtice, être inquiété pour avoir mis ſous preſſe un manuſcrit approuvé ; il eſt exactement comme le ſoldat qui tue avec ſécurité dès que le Général le lui ordonne.

Le meme raiſonnement juſtifie l'*Auteur* : il eſt dans la meme dépendance ; il a par conſéquent la meme caution. Les Ecrivains en *France* ſont, comme je l'ai dit ailleurs, " des enfans que l'Adminiſtration tient dans des braſſieres éternelles ; " la loi les ſoumet à des guides deſpotiques ſous " le nom de *Cenſeurs*, ſans l'aveu deſquels ils ne " ſauroient faire un pas. Dès qu'ils ont cet aveu, " ils n'ont plus de reproches à eſſuyer ; chacun " d'eux eſt en droit de dire aux Magiſtrats : ſi " vous voulez me punir de l'abus que je ferai de " ma liberté, laiſſez-moi-la donc ; mais ne me " faites pas un crime de marcher, quand je ſors " avec des fers, ſur leſquels vous-mêmes avez " écrit qu'on pouvoit marcher avec ſécurité pourvu " qu'on les porte.

" Un Ecrivain ne ſeroit criminel qu'autant " qu'il auroit trompé le *Cenſeur*, qu'il auroit ajouté " au manuſcrit, approuvé des augmentations poſ- " térieures & dangéreuſes. " Or ce n'eſt pas ce

qu'on impute au ſieur *Delille* (*). " Mais il eſt " néceſſairement innocent, dès qu'il s'eſt aban- " donné ſans réſerve au tuteur que l'Adminiſtra- " tion lui a choiſi ".

" J'avoue que ſi par un concours de déprava- " tions bien rare, l'ouvrage ſe trouvoit contenir " de ces principes que toutes les loix proſcrivent; " ſi l'Auteur y avoit conſigné, ſi le Cenſeur y " avoit approuvé une morale empoiſonnée; ſi " l'on y démêloit le triomphe du vice, & l'anéan- " tiſſement de la vertu, le pupille pourroit avec " raiſon partager le châtiment du pédagogue: " l'Ecrivain licentieux réclameroit en vain la " ſauve-garde de l'Inſpecteur corrompu." Mais ce n'eſt pas là de quoi l'on peut accuſer la *Philoſophie de la Nature.*

On y trouvera, comme je l'ai dit, quelques expreſſions peu meſurées, quelques-unes de ces apoſtrophes hardies que le goût n'inſpire pas, mais qu'un jeune homme ſenſible & ardent eſt excuſable de prendre pour les élans du génie. Cet ouvrage ne contient rien qui ne ſoit conforme à la ſaine morale: la chaleur trop factice qui s'y fait ſentir eſt ſi peu le fruit de la dépravation que l'Auteur s'y livre en parlant de la vertu, comme en parlant

(*) On avoit bien eſſayé d'abord de trouver lieu à cette imputation, mais il n'y a pas eu moyen de la ſoutenir. On avoit bien fait plus; on avoit ſouſtrait le manuſcrit approuvé; de ſorte qu'on auroit eu le droit de punir l'Auteur, l'Imprimeur, & le Libraire, comme ayant publié un Ouvrage contre les réglemens; cela n'a pas encore réuſſi: on ne s'eſt déterminé à faire un crime du fond, que quand on a déſeſpéré de trouver la moindre fraude dans la forme.

des plaiſirs & de la beauté. (*) Toutes ces matieres enflamment une imagination ſuſceptible : elle ſe flatte de rendre l'enthouſiaſme dont elle eſt animée, en enflant en quelque ſorte ſon langage ; c'eſt à l'expérience à la déſabuſer, & non pas au Gouvernement à l'en punir. C'eſt pêcher contre le goût, & non pas contre les loix.

Les endroits les plus repréhenſibles, ſont infiniment moins forts que ce qu'on tolere, ce qu'on cite, ſouvent ce qu'on loue dans l'*Encyclopédie*, dans les *Eloges académiques* du jour, dans nos Romans philoſophiques modernes, dans tant de productions éphémères, dont les Auteurs jouiſſent de la plus grande conſidération au milieu de *Paris*, & rempliſſent les premieres places, ſoit dans la ſociété, ſoit dans la littérature : ils n'approchent pas de ce qu'on trouve à chaque page d'un *Lucrece*, qu'on ne ceſſe de vanter aux jeunes gens, & qui circule dans

(*) On jugera de ſa morale par une de ſes maximes, qu'on dit être une de celles qui ont le plus ſcandaliſé les Juges : " Le bonheur, dit-il, eſt pour les êtres ſenſibles " une ſuite d'inſtans voluptueux. Comme ils ne peuvent " continuer d'exiſter que par le ſentiment du plaiſir, il " s'enſuit que le bonheur eſt dans la Nature..... Si " l'homme peut être heureux, ce n'eſt que par un noble " uſage de ſes facultés. Je réduis donc ce livre à un " principe : je connoîtrai le bonheur ſi je n'altere pas l'or- " ganiſation de mon corps, ſi je dirige mon entendement " à la vérité, & ſi j'exerce ma volonté à la vertu." Ce n'eſt pas là ſans doute attaquer les mœurs. Un Caſuiſte ne pourroit pas donner une définition plus édifiante du bonheur. Ce que l'Auteur dit de la volupté, il le prend évidemment dans le ſens d'*Epicure*, & jamais on n'a fait le procès à *Epicure*. L'Abbé *Batteux*, tout nouvellement, vient d'en faire l'apologie, & le *Châtelet* n'a pas banni l'Abbé *Batteux*.

colleges, dans plusieurs ouvrages de *Ciceron*, devenu un des instituteurs élémentaires de notre enfance. On a décrété *J. J. Rousseau* pour son *Emile*, mais on n'a pas mis l'*Imprimeur* en prison, quoique l'ouvrage n'ait pas été approuvé; & l'on n'auroit pas osé y mettre l'Auteur, s'il avoit attendu les huissiers. La *Pucelle* se débite publiquement, & une infinité des vers de ce poëme sont devenus proverbes. Je ne prétends pas décider que dans tous ces exemples, l'indulgence soit conséquente; mais je soutiens qu'ici la rigueur est injuste. Jamais on n'a été plus en droit de rappeller l'apologie admirable des *Animaux malades de la peste.*

Si, d'après le soin qu'a le Gouvernement de soumettre toutes les émanations des cerveaux *François* à une révision préliminaire, l'*Imprimeur* & *l'auteur* sont à l'abri de toutes poursuites, que doit-on penser du traitement fait ici par des Magistrats aux hommes chargés de ce ministère déja très-délicat par-luimême?

Je suppose qu'il y ait des erreurs dans la *Philosophie de la Nature*, elles ne sont pas bien sensibles, puisque pendant plus de trois ans, elles n'avoient pas été apperçues, puisqu'aucun Journaliste ne les avoit relevées, puisqu'aucun ennemi de l'Ateur ne les lui a reprochées. Elles auroient donc échappé au *Censeur*, comme à cent mille lecteurs peut-être, qui n'ont rien vu dans l'ouvrage que d'innocent: Mais les *Censeurs Littéraires* sont-ils donc, de tous les hommes, les seuls à qui il ne soit pas permis de se tromper?

Ils ſont, par leurs fonctions, conſtitués Juges des penſées dont l'examen leur eſt renvoyé. Un Juge eſt malheureux de ſe méprendre; mais ſes écarts mêmes ne le rendent pas coupable, ſi ſon cœur n'eſt pas complice. S'il ferme volontairement les yeux, pour ſe dérober aux rayons de la vérité il devient criminel: mais s'il l'outrage, faute d'organes pour la voir, il n'eſt qu'à plaindre.

A-t-on fait le procès aux Magiſtrats qui ont traîné *Calas* ſur la roue? Le fera-t-on à ceux qui ont allumé le bûcher du Chevalier *de la Barre*, ou aiguiſé le fer qui a égorgé l'infortuné *Lalli?* On demande déja la réformation de l'arrêt rendu contre ce dernier. On ſe pourvoira, tôt ou tard, contre la condamnation de l'autre. Mais la punition des Juges ne ſe bornera-t-elle pas à leurs propres regrets? C'eſt une conſolation pour le genre humain, au milieu de tant d'aſſaſſinats juridiques, de pouvoir en accuſer l'aveuglement plûtôt que la prévarication: on peut inſtruire des hommes ignorans, mais on ne régénere pas des hommes corrompus.

Si, dans des matieres auſſi ſérieuſes, des Magiſtrats en Corps ont pu, ſans crime, ſe couvrir du ſang innocent, verſé au nom des Loix, & avec tout l'appareil d'une procédure, n'eſt-il pas affreux de condamner à l'infamie un malheureux *Cenſeur*, qui n'a pas cru devoir, dans ſon cabinet, chicaner un Ecrivain ſur quelques phraſes indifférentes? Quand réellement il ſeroit coupable de négligence; quand, ſéduit par le ſtile, il auroit laiſſé paſſer des expreſſions moins ſtrictement exactes; quand, fatigué de l'examen, il auroit donné quelqu'indulgence à la jeuneſſe de l'Auteur, & à

la nature même de l'ouvrage, qui comportoit néceſſairement quelques idées extraordinaires, eſt-ce donc là un crime qui doive flétrir à perpétuité un homme vertueux, tel que l'abbé *Crétien*, irréprochable d'ailleurs, honoré d'un caractere reſpectable, & digne de ce caractere par une réputation de cinquante ans d'honneur ?

Je ſuppoſe encore que l'Eccléſiaſtique ſoit moins aiſé à juſtifier en raiſon de ſon état, quoiqu'il ſeroit toujours affreux de faire dépendre l'exiſtence civile d'un citoyen honnête, de ſa rigueur à peſer toutes les ſyllabes d'un manuſcrit ; mais, le *Chirurgien*, qu'a-t-il à démêler avec les matieres & la ſévérité théologiques ? Sa profeſſion étoit connue. En lui envoyant à feuilleter les trois derniers volumes de la *Philoſophie de la Nature*, on ſavoit fort bien que ce ne ſeroit pas la partie dogmatique à laquelle il s'attacheroit ; on n'a pas entendu exiger de lui qu'il vérifieroit ſi tous les termes étoient ortodoxes ; on ne l'a pas même aſtraint à peſer trop ſcrupuleuſement la décence des expreſſions, puiſque ſon art, accoutumé à conſidérer la Nature dans toute ſa nudité, a la permiſſion de la peindre ſans voiles.

Cependant il eſt aſſocié à une condamnation qui a pour prétexte des licences contraires à la Religion, ou aux Mœurs. N'eſt-ce pas là une inconſéquence bien cruelle ? Quel ſera donc à l'avenir le ſort des Cenſeurs & de la Littérature en général ?

Tout homme promu à ce grade de confiance, par celle du chef de la Librairie, croira, en voyant arriver un manuſcrit, recevoir ſa ſentence de mort. L'idée ſeule d'exercer ſes fonctions le remplira

d'effroi ; ou il s'armera d'une ſévérité injuſte & préjudiciable à la Littérature ; ou il faudra qu'il ſoit aſſez généreux pour braver le ſort de ſes collegues, en faveur des progrès de l'art. Les Lettres, déja trop avilies, réſiſteront-elles au ſurcroît de flétriſſure que leur fera éprouver une ſemblable inquiſition ? Lorſque tant de cauſes contribuent à les dégrader, lorſque le deſpotiſme des ſectes qui les déſhonorent, la lâcheté des cotteries qui les tyranniſent, la baſſeſſe des rivalités qui les déchirent, les livrent déja de toutes parts au mépris public, & n'annoncent que la mort des vrais talens, eſt-ce aux Magiſtrats à leur porter le dernier coup, par une rigueur judiciaire, effrayante dans ſes effets, & plus ſcandaleuſe encore dans ſes motifs ?

Je ſoumets ces réflexions aux ames ſenſibles. Je le répete : je les publie ſans intérêt, ſans ſollicitations, par le ſeul deſir d'être utile à l'innocence, & de remplir le devoir auquel j'ai ſacrifié ma vie, celui de ſécourir les opprimés, devoir que ce qu'il m'a coûté me rend plus précieux.

On a lieu d'attendre ici des Juges ſuprêmes, d'autant plus d'exactitude & de juſtice, que dans ce moment les exemples ſont nombreux d'arrêts contre leſquels on réclame. Il eſt dur pour des Magiſtrats ſenſibles & délicats, comme ſans doute ils le ſont tous ou le doivent être, d'entendre d'abord la voix publique ſe recrier contre les ſupplices qu'ils ordonnent, & de voir enſuite l'autorité en reconnoître l'injuſtice. Ce n'eſt pas préciſément, j'en conviens, parce qu'on caſſe leur arrêt qu'ils

doivent éprouver des remords ; mais, cette obligation où ſe trouve le Souverain au nom de qui ils prononcent, de les déſavouer, de rétracter ſolomnellement ce qu'ils lui ont fait dire, doit les rendre bien plus circonſpects ſur l'emploi qu'ils font de ſon pouvoir.

La requête pour la reviſion du procès du Comte de *Lally* eſt admiſe : celle du Chevalier de *Bellegarde* l'eſt auſſi. Tous deux, comme on ſait, ont été condamnés, l'un par des gens d'Epée, l'autre par des gens de Robe, ſous prétexte d'avoir trahi les *intérêts de la nation*, le premier en ſe battant mal, le ſecond en lui ôtant les moyens de ſe battre. Je donnerai par la ſuite l'extrait de chacun de ces procès, comme de ceux de M. le Duc de *Guines* & de M. le Maréchal de *Richelieu*.

A l'égard de ce dernier, je ne puis me refuſer à une queſtion qu'il eſt bon de réſoudre, au moins pour l'avenir. Les Avocats qui ont défendu le Chevalier de *Bellegarde* ont été punis par l'exil ; & l'on a oſé avancer dans un Ecrit imprimé, que *les loix du Royaume ne permettoient pas de défendre un homme accuſé devant un Conſeil de Guerre*. Cette loi exiſte-t-elle ? peut-elle exiſter ?

Si, dans toutes les affaires dont je viens de parler, les juges ſe ſont cruellement mépris, en ſe montrant inexorables, il s'en préſente une, à la honte du cœur humain, où il ſemble qu'ils ne doivent craindre que de paroître trop indulgens, en ſuppoſant que le crime ſoit vérifié. C'eſt un de ces exemples de ſcélérateſſe rares, un de ces crimes combinés avec un ſang froid, une réflexion qui font preſque regretter d'être hommes, quand on

penſe que c'eſt un homme qui en a été capable; je parle de l'aſſaſſinat dont on accuſe le ſieur de *Buri des Rues*. Voici ce qu'on en raconte :

Un particulier de *Villeneuve-le-Roi* ayant aux environs de cette ville une terre à vendre, reçut des propoſitions d'un ſieur *des Rues*, ancien marchand épicier ; ils convinrent de prix à 130,000 livres : la ſomme étoit payable à *Paris*. Le vendeur ne pouvant s'y rendre, on décide que ſa femme y viendroit avec ſa procuration, & elle fit en effet ce voyage. *Des Rues*, prévenu de ſon arrivée, la reçut & la logea chez lui. Elle avoit un fils âgé de 16 ans dans une penſion à *Paris* : elle le retira & le garda auprès d'elle, comptant à ſon retour ramener chez elle le jeune homme & l'argent.

Au bout de quelques jours celui-ci n'en reçut plus de nouvelle ; il s'informe à un de ſes amis, qui va chez *des Rues* : il ne peut parvenir à parler à l'étrangere. Enfin le mari lui-même ſe rend à *Paris* : alors on lui repréſente un contrat ſous ſeing-privé (*), quittance en bonne forme, & dépoſé par le prétendu acquéreur chez un Officier public ; & on l'aſſure que la dame *de la Motte* eſt partie depuis pluſieurs jours, de ſorte qu'il ſe trouve avoir perdu tout à la fois ſa femme, ſa terre & ſon argent.

Il étoit impoſſible qu'il vécût long-tems dans cette incertitude ; le Gouvernement a cru lui devoir des ſecours dans une poſition auſſi cruelle.

(*) Quelques Gazettes ont publié que le contrat avoit été paſſé par-devant Notaire, & les eſpeces délivrées.

On a commencé par ſuivre *des Rues* & l'interroger. Des réponſes ſuſpectes de ſa part on déterminé le Magiſtrat qui préſide à la Police à le faire arrêter. On cherchoit cependant de tous côtés la dame *de la Motte* & l'enfant, & l'on ne découvroit rien.

Une femme tenant auberge dans une petite rue de *Paris* (*), eſt venue faire ſa déclaration, qu'elle avoit depuis deux mois loué une cave chez elle à un particulier qu'elle ne connoiſſoit pas, & q..i après y avoir fait tranſporter deux panniers de vin n'avoit point reparu. La Police, à *Paris*, ne néglige aucun indice : on s'eſt tranſporté dans la cave, on y a fait fouiller la terre. On ne dit pas ce qui en a donné l'idée à l'Officier chargé de cette inſpection ; mais, à cinq pieds de profondeur on a rencontré le cadavre d'une femme, parfaitement conſervé : on l'a reconnu pour être celui de l'infortunée qu'on cherchoit, & par l'ouverture du corps, les Chirurgiens ont cru pouvoir décider qu'elle étoit morte *de poiſon*.

Dans le même tems on retrouvoit la piſtole de l'enfant, & ce n'étoient que de nouveaux coups de poignards portés au cœur du pere par la même main. Le jeune *de la Motte* avoit été emmené à *Verſailles* par le ſieur *des Rues*. Sans doute il lui avoit fait prendre du poiſon Le jeune homme n'avoit ceſſé de vomir ſur la route ; il étoit mort dans une auberge, où *des Rues*, ſe diſant ſon oncle, avoit paru le pleurer, & avoit pris le ſoin de le faire inhumer.

(*) Rue de la Mortellerie.

Tel eſt le compte rendu, juſqu'à préſent, de cette affaire ; compte qui laiſſe, il eſt vrai, bien des difficultés, & dont il ſera peut-être impoſſible de connoître jamais à fonds les détails.

C'eſt ici qu'il eſt bien permis de regretter l'uſage admirable de la procédure *Angloiſe*, uſage qui n'eſt, à ce que je crois, conſervé qu'en *Angleterre*, & qui ſuffiroit ſeul pour aſſurer à l'adminiſtration de cette île un rang diſtingué dans l'eſtime du genre humain. Toute l'inſtruction ſe fait en public ; les ſpectateurs, admis à ce combat de preuves & de juſtifications, qui va enlever ou rendre un homme à la Société, jugent & les témoins & l'accuſé, & les Juges eux-mmêes. Il y a peut-être des reproches à faire, comme je l'ai obſervé, à la promptitude avec laquelle les Juges ſont forcés de ſe décider à l'indiſcrétion qui a multiplié les cas où la mort eſt employée pour châtiment, à l'égalité qu'elle a établie, quant à la peine entre les délits légers & les crimes les plus énormes ; mais on ne peut qu'admirer la néceſſité où ſont les accuſateurs & les témoins de produire leurs preuves, en préſence d'un auditoire nombreux & impartial qui les apprécie.

On ne peut trop le répéter : la clandeſtinité qui flétrit en *France*, & ailleurs, la procédure criminelle, donne aux arrêts les plus équitables la forme d'un aſſaſſinat. Les premiers Juges ſont bien obligés de motiver leurs ſentences ; mais cette ſujettion, ordonnée par la loi, eſt illuſoire. Ce n'eſt que le prétexte de la condamnation qu'elle les contraint de publier, & non pas les preuves qui la juſtifient. Or, on ſait bien que quand des

hommes, aſſemblés pour en condamner un autre, ſe déterminent à l'envoyer à la mort, ils ont du moins un motif apparent à donner à leur rigueur. L'injonction faite aux Juges inférieurs, de rappeller dans leurs jugemens le titre de l'accuſation, n'eſt donc pas une reſſource contre leurs mépriſes.

Quant aux *Cours Souveraines*, elles ne ſont pas même aſtraintes à ce préſervatif inutile. Leur fierté s'eſt refuſée même à l'ombre de la dépendance, dans l'exercice de leur terrible miniſtère. Elles condamnent à mort *pour les cas réſultans du procès*; & comme ce procès eſt un miſtère impénétrale, avant & après le jugement, il eſt très-rare qu'on puiſſe non ſeulement démontrer les mépriſes, mais même les ſoupçonner.

Les *Grecs* repréſentoient la Juſtice avec un *bandeau*: en *France* elle en a bien un auſſi; mais c'eſt ſur les yeux des ſpectateurs qu'elle l'applique. Elle croit qu'il eſt de ſa gloire de n'opérer que dans les ténèbres. Quel préjugé! & qu'il eſt dangereux, dans la partie d'une Nation conſtituée dépoſitaire de la fortune, de la vie, de l'honneur de tous les membres de cette Nation,! Que la forme *Angloiſe* eſt ſage, humaine, reſpectable à cet égard!

Une autre différence non moins importante ſur le même article, entre les Tribunaux des deux Peuples, c'eſt que dans ceux de la *Grande-Bretagne*, où la preſſe eſt libre, où tous les détails d'un procès ſont connus, où chacun peut en parler hautement, on n'imprime rien de tout ce qui s'y paſſe, que la diſcuſſion des preuves & le jugement. Par-là le Public eſt inſtruit, & rarement

trompé. Une éloquence faſtidieuſe & mercénaire ne l'accable pas de ſes efforts pous déguiſer les attentats d'un coupable, L'innocent, pourſuivi par des cabales criminelles, ne tremble pas, qu'à force de multiplier les écrits & les préjugés, on n'étouffe la voix iſolée qui oſe s'élever en ſa faveur,

En *France*, au contraire, où la preſſe eſt eſclave, où la loi défend de rien laiſſer tranſpirer d'une procédure criminelle, les Juges & le public ſont livrés à ce qu'on appelle des *Mémoires*, productions mercénaires, où la langue eſt preſque toujours violée, & la raiſon méconnue ; où de prétendus Juriſconſultes argumentent vaguement ſur des points qui ne peuvent pas leur être connus ; ou, ce qui revient au même, dont ils ſont cenſés n'être pas inſtruits. Ces mémoires ſe multiplient indéfiniment, parce que l'adverſaire craint toujours de laiſſer ce qu'on lui objecte ſans réponſe : ils finiſſent par dégénérer en une licence ſcandaleuſe, comme on l'a vu dans tant d'affaires, & ſurtout dans celle du Comte de *Morangiés*, où les criminels, écraſés par la Juſtice, ont eu la ſatisfaction de fouiller le triomphe de leur adverſaire, & de le percer, même en ſuccombant, avec des traits empoiſonnés, dont les arrêts les plus authentiques ne guériſſent pas la bleſſure ; parce qu'il n'y a pas de remède à celles que fait la calomnie. Sur cet article, comme ſur le précédent, la Juriſprudence *Angloiſe* a une prodigieuſe ſupériorité ſur celle de *France*.

Puiſque je viens de parler de l'affaire du Comte de *Morangiés*, il n'eſt pas inutile de rappeller que cet honnête *des Rues* eſt, à ce que l'on aſſure, un des témoins qui ont combattu en faveur des *Verons*. Voilà au moins le ſixieme des ſoutiens de

cette famille reſpectable qui retombent, dans un court intervalle, entre les mains de la Juſtice. On n'a pas oublié que dans le temps de l'inſtruction même, un nommé *Cauſſin*, témoin des plus précieux, a été roué. La *Tourtera*, uſuriere célèbre, nourrice de *Dujonquay*, ſortoit, pour la troiſieme fois, de la *Salpétriere*, quand elle eſt venue dépoſer, *ſur ſon Dieu*, en leur faveur. La fille *Hériſſé*, ſurnommée *Tempête*, étoit deja flétrie par un arrêt qui la condamnoit au *fouet* & à la *marque*, quand, ſur ſa dépoſition, *unique*, le Comte de *Morangiés* a été décrété. L'illuſtre *Gilbert*, ce Cocher généreux, qui ſe dévouoit à tout pour le ſoutien de la vérité, a été mis au *Carcan* & aux *Galeres perpétuelles*, pour crime de *faux*. Nous venons de voir le ſieur *Gerbier*, patron zélé de ces orphelins, & couché par reconnoiſſance ſur le teſtament de la veuve *Véron*, pour 15,000 liv. à prendre ſur les cent mille écus du Comte de *Morangiés*, mis *hors de Cour*, ſur une accuſation en *ſuggeſtion* de *témoignage*. Nous allons voir *des Rues*, auſſi appellé au ſecours de l'innocence de *Dujonquay*, expier ſur la roue un des plus abominables forfaits qui aient ſouillé l'hiſtoire.

Et les yeux ne s'ouvrent pas, & voilà la ſociété à laquelle une infinité de gens honnêtes ont prêté leur appui ; voilà les êtres en faveur de qui une partie de la Nation s'eſt déchaînée, & dont bien des ames pures déplorent encore l'infortune. Il faut toujours le dire, à quoi ſert la vérité ? Quel cas faut-il faire de ce qu'on appelle *l'opinion publique*, puiſque des circonſtances comme celles qui ont favoriſé les *Vérons*, ont pu prévaloir dans tant de têtes ſur les preuves de toute eſpèce qui devoient les accabler.

Après avoir affligé peut-être les Lecteurs par des réflexions auſſi graves, eſſayons de les ramener à des idées plus agréables. Donnons la petite piece de ces cruelles tragédies.

Les Courſes de Chevaux ſemblent ſe ſoutenir en *France :* les appréciateurs cenſés doutent cependant qu'elles y produiſent jamais les bons effets qu'on leur attribue en *Angleterre.* Ils prétendent qu'elles n'exciteront au-delà du Pas de *Calais* qu'un enthouſiaſme frivole & ruineux. Elles engagent les *Anglois* à nourrir, à élever des chevaux à perfectionner les races qu'ils naturaliſent chez eux : quoique l'objet ſoit de produire des coureurs, auſſi inutiles qu'étonnans, il arrive cependant de cette paſſion, comme de celle des *Alchymiſtes* ; ils ont trouvé des ſecrets très-avantageux, en cherchant celui de faire de l'or. De même les *Hyppomanes* de la *Grande-Bretagne*, en travaillant à ſe procurer des Combattans pour les Stades d'*Epſom* ou de *Newmarket*, multiplient les chevaux propres à des emplois plus utiles, & moins brillans. Ceux qui ne peuvent ſe faire admirer par une légéreté & une vigueur extraordinaire, en ont encore aſſez pour rendre des ſervices infinis dans l'uſage habituel de la vie, & ils deviennent une branche de commerce importante pour la Nation. Mais il faut, pour réuſſir dans une ſpéculation de ce genre, avoir ce qu'y apportent les *Anglois*, de grands fonds, un goût conſtant pour les choſes ſolides, peu de diſtractions, & la patience d'attendre que les fruits ſoient mûrs pour les cueillir.

Chez nous, le luxe de la Capitale énerve preſ-

que toutes les fortunes. Il eſt difficile qu'un homme qui met 30,000 liv. à une voiture, ou à quelque choſe de plus frivole encore,& de moins ſolide, veuille conſacrer la même ſomme à l'achat d'un bel étalon. S'il a un cheval de cette valeur, il ſe gardera bien de l'enſevelir dans un haras, & d'attendre ſept ou huit ans, au milieu de tous les haſards, qu'une poſtérité noble & fiere vienne lui rendre l'intérêt tardif de ſes avances ; il voudra jouir de ſa gloire, & s'enyvrer de l'hommage des curieux. L'*Eclipſe* (*), dans uneécurie *Françoiſe*, auroit été pendant ſix mois l'idole de tous les papillons de *Paris*, & ſeroit mort, après ce temps, de l'oubli d'un palefrenier.

D'ailleurs, l'*Opéra-comique*, le grand *Opéra*, la néceſſité d'intriguer pour faire entrer un protégé à l'*Académie*, & enſuite pour l'y ſoutenir ; les démêlés entre *Gluck* & *Piccini* ; l'embarras de concilier enſemble le reſpect pour *Lully*, l'admiration pour *Rameau*, l'amitié pour *Gretry*, abſorbent toutes les idées de nos illuſtres. Ils veulent bien faire courir, parier, avoir des *Jockeys*, & faire parler d'eux dans les Gazettes ; mais, pour tout cela, il eſt bien plus court d'acheter des chevaux tout faits que d'en élever.

Voilà pourquoi juſqu'ici, malgré le deſir de nos Princes, on n'a encore vu paroître que des coureurs étrangers ſur l'arêne de la *plaine des Sablons*, nom qui n'eſt pas tout-à-fait auſſi harmonieux que celui d'*Olympie*. Il eſt vraiment plaiſant que l'on faſſe paſſer la mer à grands frais à des

(*) Coureur célèbre, regardé comme un des chevaux les plus vîtes qui aient encore paru en Angleterre.

chevaux *anglois*, & qu'on ſoit enſuite tout émerveillé de les voir courir auſſi bien ſur du gravier *françois* que ſur celui de leur Iſle.

Ce n'étoit pas là le plan ſur lequel cette gymnaſque a été d'abord adoptée par nos Princes. M. le Comte d'*Artois* & M. le Duc de *Chartres* ont fait tous leurs efforts pour obtenir qu'on ne préſentât dans l'arêne que des chevaux *françois*; c'étoit même la condition expreſſe des courſes, ſtipulée par un acte paſſé chez un Notaire à *Paris*(*). Mais l'eſprit général d'une nation l'emporte ſur les meilleurs réglemens; il ſubjugue juſqu'à ceux même qui en ſentent mieux l'inconvénient, & deſireroient le plus de le combattre. Nous courons donc à l'*angloiſe* avec des chevaux *anglois*, juſqu'à ce que cette manie momentanée faſſe place à une autre folie du jour, qui s'éclipſera avec le tems & ſera ſuivie d'un autre travers.

On parle d'une autre innovation dans laquelle nous avons plus lieu d'eſpérer nous diſtinguer: on aſſure qu'enfin le projet d'un ſecond théatre à *Paris* va être adopté, & que ni le public, ni les auteurs ne ſeront plus rançonnés par une troupe dont un privilege excluſif nourrit l'inſolence, & favoriſe la médiocrité. S'il y a quelque choſe d'étonnant, ce n'eſt pas qu'on ſe prête aujourd'hui à un établiſſement auſſi raiſonnable, c'eſt qu'on ait balancé auſſi long-tems à le permettre. *Paris*, dans un tems où il n'étoit pas la moitié de ce qu'il eſt aujourd'hui, où les ſpectacles n'étoient pas

(*) Me. Duclos de Freſnoy.

à beaucoup près ſi courus, a eu juſqu'à trois théâtres *François* ; & c'eſt alors que *Corneille*, *Racine* *Moliere* les ont enrichis de leurs chefs-d'œuvres. Alors auſſi les *Comédiens* faiſoient quelques efforts pour mériter l'eſtime générale, & les travaux d'un Ecrivain dramatique conſervoient quelque dignité. Si les cabales en étoient plus vives, elles étoient auſſi moins dangereuſes ; elles pouvoient être favorables aux *la Harpe* du tems : mais elles ne tuoient pas les vrais talens, comme le privilege excluſif d'aujourd'hui. La *Phedre* de *Pradon*, reçue la premiere de nos jours, nous auroit privés de celle de *Racine*. Un ſecond théatre nous a ſauvé de cette perte. Le public, voyant à la fois les deux pieces, a pu les comparer & avec le tems les juger. Les *Ducs* & *Pairs*, protecteurs de *Pradon*, n'ont pu faire au génie qu'un affront paſſager. On ne ſe ſouvient d'eux que pour les mépriſer, & l'Ouvrage immortel qu'ils ſe ſont efforcé d'enſévelir, eſt devenu le plus brillant monument de leur honte. Je conviens que nous avons aujourd'hui beaucoup d'imitateurs de *Pradon*, & très-peu de *Racine* ; mais enfin, quand nous aurions quelques-uns de ceux-ci, l'ordre du *répertoire* ſeroit leur tombeau. Le talent eſt perdu, quand il exiſte des deſpotes privilégiés à qui ſeuls appartient le droit de lui donner la vie.

Ce n'eſt pas ſeulement à l'eſprit que cette tyrannie peut nuire : elle flétrit juſqu'au cœur des *Ecrivains* ; elle les aſſujettit aux Comédiens ; elle les réduit à s'en faire les camarades & même les ſatellites. Des Auteurs, preſſés d'être joués, & jaloux d'obtenir la préférence, n'en voyant pas d'autre moyen que de flatter les patriciens de l'ariſtocratie comique, s'aviliſſent peu à peu juſqu'à ce

rôle affligeant; ils deviennent les courtiſans des Hiſtrions, & une fois deſcendus là, ils ne remontent plus; ils portent dans la ſociété le même eſprit de baſſeſſe & d'intrigue : ayant fléchi le génoux devant les *Bathilles*, à qui pourroient-ils dans le monde refuſer leur hommage ? Mais auſſi, aigris par le ſentiment intime de cette proſtitution, il n'y a pas un de leurs rivaux à qui ils ne tâchent d'en faire partager l'opprobre; & ceux qui ſe reſpectent aſſez pour s'y refuſer, ils les perſecutent, les décrient, & s'efforcent, ne pouvant leur ôter l'honneur, de leur fermer les accès de la gloire.

Cette cauſe a plus contribué qu'on ne le croit à la dégradation de la Littérature. Qu'on examine, parmi les hommes qui la cultivent, ceux qui ſe ſont le plus diſtingués par un eſprit de lâcheté tout à la fois & de deſpotiſme, qu'on voie quels noms ſont les plus déſhonorés par des ſuccès ténébreux & des violences criminelles, on verra que ce ſont des Ecrivains qui ont fait leur apprentiſſage au *théatre* : fameux par des chûtes, ce n'eſt qu'en ſe mettant aux pieds des *Comédiens* qu'ils obtenoient d'eux le moyen de braver de nouveaux revers, & en même-tems la facilité d'écarter des rivaux plus fortunés. Ainſi, accoutumés de bonne heure dans les *foyers* à la ſoupleſſe, & aux voies qui la rendent utiles, ils ſe ſervent ſur un plus grand théatre de ces reſſources odieuſes, & y obtiennent de plus grands ſuccès.

Les hommes de Lettres, vraiment eſtimables, à qui ce manege eſt inconnu, n'ont acquis ni crédit auprès des *Comédiens*, ni prépondérance dans le monde. Si l'on veut un exemple frappant de ce que je dis, que l'on compare le ſort, l'exiſtence

de M. *Marmontel* à celle de M. *Lemierre*. Celui-ci honnête, fier, mal-adroit comme l'eſt le talent, n'ayant pour lui que ſon nom & ſes ouvrages, eſt reſté même ſans laurier *accadémique*. L'autre.....

On aſſure que M. *Marmontel* s'eſt chargé de rajeunir *Quinault*. Il entreprend de vernir à la moderne le *Roland* de ce Poëte célebre. La piece ainſi traveſtie ſera miſe en muſique par M. *Piccini*. Il eſt fâcheux qu'un Muſicien auſſi renommé ſe rende complice d'un pareil attentat. Qui a donc donné à M. *Marmontel* le droit de violer les tombeaux, & de déſhonorer par ſon écharpe les cendres d'un mort illuſtre ? Il n'y a pas d'homme de Lettres qui ne dût ſe révolter contre cette audace ſacrilege. Si les drames de *Quinault* ne ſont plus du goût philoſophe de nos jours, ſi un compatriote de *Lulli* ne les croit pas, tels qu'ils ſont, dignes de ſa muſique, qu'il commande quelque canevas nouveau, plus proportionné à ſes talens. Que M. *Marmontel* & ſes amis lui faſſent des drames *lyrico-encyclopédiques*, dignes de cet honneur. Ils ont bien fait le *Silvain*, *Lucille*, &c. & ces autres chefs-d'œuvres de morale, qui forment le *cœur* & l'*eſprit* au théatre d'*Arlequin* ; mais n'eſt-il pas étrange qu'ils oſent porter la main ſur des monumens conſacrés par le tems, & que n'ayant pas la hardieſſe même d'eſſayer d'en élever de pareils, ils ſe bornent à dégrader ceux qui exiſtent ? On ſe ſouvient que M. *Marmontel* a déja refait ainſi le *Venceſlas* : au premier moment il retaillera de même *Corneille* & *Racine*, pour donner à l'un de la nobleſſe, & à l'autre des graces.

On parle d'un tyran qui faiſoit coucher ſur ſon lit tous les malheureux qui tomboient entre ſes

mains : ceux qui étoient plus petits, on les tiroit avec des poulies juſqu'à ce qu'ils euſſent acquis la meſure juſte : ceux qui l'excédoient on leur coupoit les pieds juſqu'à une parfaite égalité. M. *Marmontel* fait ſur les anciens cette opération philoſophique ; avec la différence pourtant, que ne trouvant perſonne parmi eux dont la taille ne ſurpaſſe la ſienne, ſon unique application eſt de les mutiler pour les y réduire.

☞ *Au moment ou l'on achevoit d'imprimer cette Feuille, on annonce le jugement du procès de M. le Maréchal de* Richelieu : *voici la notice qu'on m'en fait paſſer.*

On ſe rappelle que pour appuyer ſa plainte en *faux*, tant contre les billets que contre les lettres produites pour les juſtifier, M. le Maréchal de *Richelieu* avoit fait entendre un grand nombre de témoins qui l'établiſſoient : Mde. de *St.-Vincent*, de ſon côté, pour détruire leurs dépoſitions, avoit rendu plainte en ſubornation de témoins contre le *Maréchal*.

Celui-ci, d'ailleurs, avoit enveloppé dans ſes dénonciations, & le Lieutenant-Criminel dans les décrets, une multitude d'accuſés qui ont ſubi toutes les rigueurs de l'inſtruction, tels que les ſieurs *Vedel*, *Benavent*, *Caron*, les abbés de *Villeneuve Flacoſy*, *de Tranſe*, *Froment*, & les ſieurs *Rubit*, *Aléon des Goutes*, &c.

De plus, pluſieurs des billets conteſtés avoient été depuis négociés & eſcomptés par le meme ſieur *Rubit*, fripier de *Paris*, & par le ſieur *Préville*.

Enfin les parens de la Dame de *St.-Vincent* avoient demandé à intervenir dans l'affaire, & s'étoient rendus plaignans contre le *Maréchal* pour

cauſe de *rapt* commis par lui en la perſonne de leur parente. Cette requête avoit été honorée d'une longue liſte de noms qui lui donnoient, par leur célébrité aux yeux du public, un poids que la forme de cette juriſprudence leur refuſoit.

Par arrêt du 7 Mai, la Cour, ſans s'arrêter à cette derniere plainte, déclare *faux* les billets, ainſi que les 22 lettres attribuées au *Maréchal*.

Sur la plainte de *faux*, dirigée nommément contre Mde. de *St.-Vincent*, met les parties *hors de Cour*.

Enjoint aux ſieurs *Vedel* & *Benavent* d'être plus *circonſpect à l'avenir*, & cependant condamne le *Maréchal* aux dépens envers eux, par forme de dommages-intérêts.

Décharge *Caron* de l'accuſation, lui enjoint d'être plus *circonſpects* à l'avenir, & lui fait défenſe de plus altérer des billets, ou autres actes par des acceptations ſimulées; condamne le *Maréchal* envers lui en 3000 liv. de dommages-intérêts.

Décharge de l'accuſation les abbés de *Villeneuve Flacoſy*, de *Tranſe*, & *Froment*; condamne le *Maréchal* envers eux en tous les dépens, & en 30,000 liv. de dommages-intérets envers le premier, 10,000 liv. envers le ſecond, & 3000 liv. envers le troiſieme, applicables, de leur conſentement, au pain des pauvres.

Décharge également de l'accuſation les ſieurs *Rubit*, *Aléon des Goutes*, veuve *Leroi*; condamne le *Maréchal* aux dépens envers eux, & en 2000 liv. de dommages-intérêts envers le ſieur *Rubit*, 6000 liv. envers le ſieur *Aléon des Goutes*, 1000 l. envers le ſieur *Préville*, 1000 l. envers la veuve *Leroi*.

Condamne Mde. de *St.-Vincent* à payer aux ſieurs *Rubit* & *Préville* le montant des billets à eux négociés par elle, eſcomptés par eux, & déclarés

faux, avec les intérêts à compter du jour de l'échéance, ce qui fait un objet de plus de 140,000 l.

Supprime les termes injurieux imprimés dans les mémoires.

Sur la plainte des parens, en rapt, contre le *Maréchal*, déclare qu'il n'y a lieu à plainte.

Compense les dépens entre le *Maréchal* & la Dame de *St.-Vincent*.

Ordonne que l'arrêt sera imprimé, & les lettres arguées de faux lacérées.

Tel est le jugement qui termine cette affaire trop célebre, mais non pas l'incertitude du public sur les faits essentiels; voilà douze billets & 22 lettres déclarées *fausses*: mais le coupable n'est pas connu. Le faussaire échappe à la Justice, & le *hors de Cour* prononcé sur le point fondamental, prouve qu'elle-même, en se déterminant, n'a pas été suffisamment éclairée. M. le Maréchal de *Richelieu* paye cherement la précipitation avec laquelle il a entamé & suivi la procédure. Voilà plus de 60,000 liv. de dommages-intérêts, & sa part des dépens ira bien au-delà : on en peut juger par le seul arrêt interlocutoire de l'année derniere. Cet arrêt seul a coûté 12,000 liv. à lever, y compris, à la vérité, les épices des deux Rapporteurs, taxées à 3000 liv. chacun.

Quant à la Dame de *St.-Vincent*, indépendamment des billets faux, dont elle s'est rendue caution, en les négociant, & au sujet desquels il étoit impossible qu'elle évitât la condamnation, elle a encore sa portion des dépens. Ces deux objets, que la famille sans doute ne se hâtera pas de payer, équivalent presque, pour sa perte, à un arrêt qui l'auroit condamnée.

ANGLETERRE.

Londres. Au lieu d'entamer ici des objets que la briéveté de l'eſpace ne me permettroit que d'annoncer, je préfere de renvoyer au N°. prochain le tableau infiniment intéreſſant que préſentent en cet inſtant les dernieres réſolutions du Parlement, & la ſituation des affaires aux Indes. Je me contenterai d'annoncer deux faits preſque auſſi ſinguliers l'un que l'autre. Le premier, c'eſt le rappel du Conſeil de *Madras*, ainſi que du Lord *Pigot*, ordonné par les Chambres.

Ma foi, Juge & plaideurs, il faudroit tout lier,

dit un perſonnage d'une comédie *Françoiſe*. On adopte ici cet adage. Il paroît qu'il y a de grands reproches à faire aux deux partis : mais ce qui eſt étrange, c'eſt que rien n'eſt encore éclairci ; & ce qui eſt plus croyable, c'eſt qu'à l'arrivée des perſonnages mandés, la confuſion s'accroîtra peut-être encore plus que la lumiere. C'eſt preſque toujours l'effet des diſcuſſions, & ſur-tout des diſcuſſions politiques.

L'autre fait, non moins remarquable, c'eſt l'enlevement d'un *paquebot* des lettres d'*Angleterre* en *Hollande*, exécuté le 2 Mai 1777, par un armateur *Américain*, monté ſeulement de ſix canons, mais d'un équipage nombreux. C'eſt une entrepriſe hardie, & qui répand dans le commerce de cette Iſle un effroi trop bien juſtifié. Il eſt probable cependant que le corſaire du Nouveau Monde, ne ſe ſeroit pas haſardé ſi loin de ſes parages, s'il n'avoit été ſûr de trouver dans ceux-ci des retraites. On obſerve que dans les guerres les plus acharnées, la correſpondance de cette Iſle par la poſte n'a jamais eſſuyé que trois fois ce déſaſtre.

ANECDOTE

TIRÉE D'UNE HISTOIRE MANUSCRITE DE FLORENCE.

Qui habet aures, audiat.

EN un noble *Florentin* nommé *Warchy* fut accuſé d'une eſcroquerie dont il étoit innocent. Ses adverſaires étoient nés dans la plus vile populace. Des circonſtances particulieres leur firent des protecteurs puiſſans. S'ils avoient réuſſi, ils lui auroient arraché, avec ignominie, *cent mille Séquins*, & ils avoient promis de partager cette proie avec toutes les mains qui ſe proſtitueroient pour les aider; ce qui étoit, comme dit *Tacite*, *pretium feſtinandi.*

Tous les Orateurs de la ville s'étoient laiſſés ſéduire ou effrayer; un ſeul oſa entreprendre la défenſe de l'infortuné. Dégoûts, menaces, dangers, on employa tout pour lui fermer la bouche. Voici le commencement d'un des diſcours qu'il prononça devant le Sénat, dans un des momens où on lui montroit plus de fureur.

« Il y a en faveur de *Warchi* de bien terribles « choſes à dire; mais qui les dira? Qui aura la « démence généreuſe de s'expoſer ſoi-même

« pour ſauver un honnête homme indignement « opprimé ; de haſarder, pour la rédemption « de l'innocence, ſon repos, ſon honneur, ſon « état, ſa perſonne, car toutes les eſpeces de « périls ſont ici réunis : de s'élever ſeul contre « une cabale acharnée & protégée, contre une « ligue que rien ne déconcerte, contre une « aſſociation qui réuſſit à proſtituer au ſoutien « du crime, les plus ſaintes reſſources que les « Loix aient ménagées à la Juſtice pour le con- « fondre ?

« C'eſt moi, je le ſens bien, & moi ſeul que « cet honorable & périlleux miniſtere concerne. « Mais, d'après ce qui s'eſt paſſé, & ce qui ſe « paſſe encore, trouverai-je en moi-même aſſez « de fermeté pour le remplir ? S'il n'y avoit « que des dangers attachés au perſonnage de « défenſeur de *Warchi*, je n'aurois jamais ba- « lancé à continuer de m'en charger ; mais on « veut y joindre l'opprobre : j'avois du cou- « rage contre les menaces, en aurai-je contre « l'humiliation ? Les auteurs du complot cruel, « qu'il faut démaſquer, ſavent bien que de « toutes les épreuves par leſquelles on peut ſe « flatter d'ébranler une ame ſenſible, celle-là « eſt la plus rude. Auſſi eſt-ce la derniere reſ- « ſource dont ils ont fait uſage pour enlever « enfin au triſte objet de leur cupidité, un dé- « fenſeur intraitable, avec qui il n'y a point « d'accommodement à eſpérer, & dont le zele « s'accroiſſant avec les obſtacles, ſe meſure « toujours, non pas ſur les facultés de ſes cliens, « mais ſur leurs beſoins & le degré de l'op- « preſſion qu'ils éprouvent.

« C'eſt peu d'avoir voulu me rendre ce zele « funeſte, ils ont travaillé, ils travaillent encore « à le rendre honteux.

« Dans une de ces productions clandeſtines, « que la malignité accueille, que la baſſeſſe « débite, & que tous les vices enſemble ont « fabriquées, on a bien oſé affirmer que mon « attachement à la cauſe de l'Infortuné avoit « ſa ſource dans la complicité du délit; que je « ne travaillois ſi vivement à effacer l'idée de « ſon larcin, que parce qu'il avoit eu l'adreſſe « de m'appeller à en partager le fruit, & que « l'or des.... étoit prodigué pour ſoudoyer « l'Orateur mercénaire qui en nioit l'exiſtence. « Toutes ces horreurs ſont non-ſeulement con- « nues, non-ſeulement impunies, mais juſqu'ici « elles ſont encouragées, récompenſées.

« Et quelle eſt l'ame honnête qui pourroit « réſiſter à de pareilles attaques? Voilà donc « au prix de quels affronts il eſt permis dans « ces jours infortunés d'être véridique & ver- « tueux.

« On voit dans un Poëme célebre des Guer- « riers, ſoutenus de leur ſeul courage & de l'a- « mour du bien public, pénétrer dans une forêt « enchantée, malgré les obſtacles ſans fin que « la rage des enfers a multipliés ſous leurs pas; « ils ont à combattre des géans furieux & des « monſtres de toute eſpece; ils ſont tantôt en- « vironnés de flammes dévorantes qui mena- « cent de les conſumer, tantôt plongés dans « des ténebres épaiſſes dont mille hurlemens « augmentent l'horreur, & qui paroiſſent devoir « pour toujours leur dérober la lumiere. La

« Poéſie tolere à peine ces fictions que le ſeul « délire d'un génie exalté ſemble avoir pu « créer. Les laiſſera-t-on impunément ſe réa- « liſer dans une carriere qui devroit plus que « toute autre les exclure ? Souffrira-t-on qu'il « faille déſormais plus d'héroïſme pour les ex- « péditions paiſibles du Barreau, qu'on n'en a « jamais ſuppoſé dans les exploits fabuleux de « la Chevalerie ? Ne ſera-ce plus, comme les « *Tancredes* & les *Renauds*, qu'à travers une « infinité de monſtres agiſſans & armés, que « nous pourrons voler au ſecours de la Juſtice « qu'on viole, & de l'innocence que l'on ſa- « crifie ? Les Miniſtres de l'une verront-ils « ſans intérêt outrager ſous leurs yeux les ven- « geurs de l'autre, & ne ſentiront-ils pas que « s'il pouvoit jamais être périlleux pour nous « de la défendre, il le ſeroit bientôt pour eux « de la protéger ?

« Je ne vante point mon déſintéreſſement ; « c'eſt la qualité caractériſtique & inſéparable « de mon état : malheur à quiconque, en exer- « çant cette profeſſion ſublime, a beſoin de « prouver qu'il ne la ſouille pas ; ma juſtifica- « tion eſt dans le cœur de tous ceux qui m'ont « honoré de leur confiance, & qui ont réclamé « mes ſecours. Qu'il s'en préſente un, un ſeul « qui puiſſe dire que mon zele ait ſuivi les « gradations de ſa reconnoiſſance, & je con- « ſens à paſſer pour le plus infâme des hom- « mes. Mais enfin ſi, ſur cet article, comme « ſur tous les autres, j'ai rempli dans toute leur « rigueur les devoirs que la délicateſſe & l'hon-

« neur m'impoſoient, n'eſt-il pas affreux qu'il « n'y ait ni frein ni châtiment pour les ca- « lomniateurs qui oſent ainſi, contre le témoi- « gnage de leur propre conſcience, m'accuſer « d'avoir violé le plus ſacré de tous ?

« Ils ne tireront pourtant de ce dernier rafi- « nement d'audace & d'impoſture, que l'avan- « tage momentané de m'avoir fait héſiter un « inſtant. S'il étoit poſſible que, d'après mon « exemple, *Warchi* trouvât un homme aſſez « zélé, aſſez déſintéreſſé, aſſez intrépide pour « le défendre, comme il doit être défendu, je « me condamnerois ſans balancer au ſilence ; « en remettant ſur le champ ſa cauſe en d'autres « mains, je prouverois aſſez que le motif qui « me l'a fait embraſſer ſi chaudement n'a rien « d'ignominieux. Mais, puiſque lui & moi « nous ſommes privés de cette reſſource, puiſ- « qu'il eſt perdu, s'il ne ſe trouve un homme « aſſez détaché de tout pour ſe dévouer à ſon « ſalut, & que cet homme ne peut être que « moi ſeul, eh bien ? je me dévouerai. Je ſerai le « *Curtius* qui fermerai, au riſque de tout ce qui « peut en arriver, le gouffre d'iniquité dans le- « quel une famille reſpectable eſt près d'être « engloutie.

« Eſſayons, pour la premiere fois de ma vie, « de montrer ce courage patient qui apprécie « l'outrage & le dévore, cette fermeté concen- « trée, qui ne connoît d'aviliſſement que celui « du crime, & qui laiſſant à l'avenir le ſoin de « ſa vengeance, ſait ne s'occuper dans le mo- « ment préſent que de ſa juſtification. »

Cet Orateur tint parole : il ſauva *Warchi ;* il força les Juges d'en conſacrer l'innocence. Mais, comme il l'avoit prévu, le coup détourné par ſes efforts retomba ſur lui. Sacrifié à des rivaux jaloux, à des reſſentiments plus puiſſans encore, il chercha un aſile en *Angleterre*, Iſle renommée par ſon amour pour la Liberté.

La haine & la calomnie l'y ſuivirent ; elles paſſerent la mer pour venir l'y tourmenter. On attaqua ſon ame, ſes mœurs, ſa conduite perſonnelle. Les calomnies qu'il avoit détruites cent fois à *Florence*, on les réveilla à *Londres ;* quelques *Anglois*, pour qui elles étoient nouvelles, ſe hâterent de les croire vraies, ſans même s'informer ſi elles n'avoient pas été réfutées. Il fut tout ſurpris, après quatre mois de ſéjour au bord de la *Tamiſe*, de ſe trouver entouré des mêmes ſerpens qu'il avoit écraſés cent fois ſur ceux de l'*Arno*. Ennuyé de leurs attaques ſourdes & meurtrieres, il s'écria enfin un jour :

« *Anglois*, qui voulez qu'on vous croie « des hommes *libres* & *juſtes*, donnez donc « l'exemple de la juſtice, & ne blâmez pas « dans un Etranger l'amour de la Liberté, qui « eſt, dites-vous, votre Idole.

« Vous voyagez ſouvent dans le Continent : « ceux d'entre vous qui vont à *Florence*, ſont « flattés d'y être reçus dans ce qu'on appelle « les *bonnes maiſons ;* mais ſongez que dans ces « *bonnes maiſons* il y a ſouvent des gens très-*méchans ;* que ce ſont ceux-là qui y dominent,

« comme par-tout ailleurs; que s'ils ſont partie « d'une Secte, leur malignité en devient en- « core plus dangereuſe, parce qu'elle a plus de « bras & plus de langues à ſa diſcrétion. Flat- « tez-les quand vous êtes avec eux, ſi vous « pouvez vous avilir juſques-là, & que les dî- « ners ou les ſoupers qu'ils vous donnent, avec « les déclamations *économiques* dont ils vous ac- « cablent, vous paroiſſent dignes de ce retour; « j'y conſens : mais ne rapportez pas dans votre « Iſle les impreſſions empoiſonnées dont ils s'ef- « forcent de vous remplir. N'ayez pas la lâ- « cheté de leur ſacrifier un homme integre à « qui ils font l'honneur de le haïr, parce qu'ils « n'ont pu le corrompre ni l'intimider.

« Vos Loix proſcrivent le vol; elles ſont im- « pitoyables pour les meurtriers : comment de- « venez-vous ſi aiſément complices des ma- « nœuvres qui ont pour objet d'enlever l'hon- « neur à un particulier, ou des propos qui le « tuent ? L'examen, je le ſais, eſt une peine; « mais la crédulité eſt un crime : ſoyez neu- « tres au moins, ſi vous n'êtes pas inſtruits, ou « ſi vous ne voulez pas vous inſtruire. Quand « un homme fier, mais honnête, vous demande « une ſimple hoſpitalité, quand il n'attend de « vous que la permiſſion de reſpirer votre air, « ſur l'aſſurance tant de fois donnée que cet « air eſt libre, ainſi que la terre ſur laquelle il « peſe, ne ſoyez pas ſes patrons; il eſt bien « éloigné d'attendre de vous cette faveur; mais « ne ſoyez pas ſes aſſaſſins : il exige de vous « cette juſtice.

« La diffamation, & la facilité à s'en rendre « les inſtruments, ſont peut-être les plus re- « doutables fléaux qu'ait à craindre la Vertu. « La diffamation eſt au moral ce qu'eſt l'em- « poiſonnement au phyſique : c'eſt la reſſource « des lâches. C'eſt un genre d'attaque contre « lequel il eſt impoſſible de ſe défendre ; & « comme il eſt mille fois plus aiſé de répandre, « d'accréditer un propos qui tue l'honneur « d'un Citoyen, que de faire paſſer dans ſon « corps une compoſition mortelle, les peines « deſtinées à ces deux eſpeces de meurtriers « devroient être proportionnées à la facilité « qu'ils trouvent à commettre leurs attentats, « à la difficulté de s'en garantir.

« Ce principe eſt d'autant plus vrai, qu'il « y a des remedes contre le poiſon, & qu'il « n'y en a pas contre la calomnie ; ſi l'on a une « fois échappé au premier, on n'en redoute plus « rien : au lieu que le venin verbal de l'autre « prend des forces en raiſon de la réſiſtance « qu'on y apporte. Le breuvage funeſte ne « peut être verſé que par une ſeule main, par « une main que le remords peut arrêter, par « une main que la crainte du ſupplice au moins « peut ébranler, par une main déja corrompue, « & parvenue à ce degré d'endurciſſement « bien rare qui familiariſe avec le crime ; au « lieu que la diffamation paroît être un des « jeux de la ſociété, une de ſes reſſources con- « tre l'ennui. C'eſt gaiement, à table, dans « les cercles, que l'on égorge un Citoyen, qu'on « le dévoue à l'horreur, à la malédiction pu- « blique. Ce ſont de beaux Eſprits, de jolies

« Femmes, des Hommes réputés plaiſans qui le « diſſequent & l'anathématiſent.

« Comme il n'eſt pas-là pour ſe défendre, « parce que s'il y étoit, on ſe tairoit, & que « dans ces converſations legeres, tout ce qui « n'eſt pas contredit paſſe pour inconteſtable, « bientôt l'impoſture la plus révoltante acquiert « la force de la vérité : on n'examine pas ſi la « choſe eſt vraie ; on ſe ſouvient ſeulement qu'on « l'a entendue, & on la répete à des auditeurs « pourvus d'une ſécurité auſſi crédule : bientôt « un cri univerſel s'éleve qui prononce la con- « damnation de l'infortuné, que perſonne ne « connoît ; on ſe trouve enfin au point où la « vertu elle-même ſe croit obligée d'y ſouſ- « crire. Les hommes qui la jouent le proſcri- « vent, pour faire croire qu'ils ne lui reſſem- « blent pas ; & ceux qui la pratiquent, pour « débarraſſer la Société d'un Membre qu'ils « croient propre à la deshonorer. Voilà exacte- « ment mon hiſtoire.

« Depuis deux ans, depuis dix ans même, « depuis que mon malheur m'a jetté dans une « carriere où j'ai mes rivaux pour Juges, je ſuis « l'objet d'une diffamation qui n'a pas d'exem- « ple, par ſa continuité, par ſon acharnement, « & ſur-tout par ſon injuſtice. La licence en « ce genre eſt pouſſée à un point vraiment « effrayant. La poſtérité ne croira pas qu'un « Particulier retiré, ſans prétention dans aucun « genre, qui n'a jamais rien diſputé à perſonne « dans la carriere de l'ambition, de la gloire, « de la fortune, qui s'eſt borné à rendre des « ſervices utiles, à ſoutenir loyalement devant

« les Tribunaux les droits de l'innocence, ait « pu exciter un déchaînement auſſi implaca- « ble.

« Des productions étrangeres à ma profeſſion, « ma conduite privée, mes mœurs, ma per- « ſonne, ſont ſoumiſes à leurs recherches & à « leur ſatyre. Mes liaiſons particulieres, mes « démêlés intérieurs, mes lettres, qu'on n'a pas « vues, leur fourniſſent des griefs. Le ſecret « de mon cœur eſt, non pas révélé, mais in- « terprêté.

« Enfin on va fouiller juſque dans mon en- « fance : on y ſuppoſe des faits abſurdes, qui « ſeroient ſans conſéquence, quand ils ſeroient « vrais, qui en dévoueroient les inventeurs à « toute la ſévérité des Loix, ſi leur coupable « hardieſſe étoit conſtatée. On les débite, on « les adopte dans l'obſcurité : au lieu de porter « les yeux ſur la partie de ma vie, qui eſt con- « nue & conſtamment irrépréhenſible, on les « fixe avec complaiſance ſur l'eſpece d'*incognito* « qui enveloppe ma jeuneſſe, comme celle de « tous les hommes, que de grands noms, de « grandes places, où des talens prématurés n'in- « diquent pas de bonne heure au Public : l'art « des Charlatans qui me pourſuivent y fait « apparoître des fantômes auxquels une crédu- « lité intéreſſée ſuppoſe une exiſtence certaine.

« Et quoiqu'à l'inſtant même où l'on y porte « la main, ils s'évanouiſſent, quoiqu'il ſoit im- « poſſible d'en conſtater, je ne dis pas la réalité, « mais même le ſoupçon ; quoiqu'il ne ſoit pas « aiſé de préſumer qu'un homme né avec le « goût du travail, & perpétuellement occupé,

« ait eu celui des vices que donne l'oiſiveté; « quoique des baſſeſſes deshonorantes duſſent « paroître incompatibles avec cette ame fiere, « inflexible, qu'on me reproche; quoique de « tous les êtres humains qui ont eu des liaiſons « de quelque genre qu'elles puiſſent être, avec « moi, il n'y en ait pas un, pas un ſeul, qui « ſe préſente pour m'accuſer, & qu'on en trouve « mille qui dépoſent en faveur de mes mœurs, « de ma conduite, de l'eſpece de ſimplicité dont « je ne rougis pas, & qui me rend auſſi inca- « pable de nuire que de tromper; cependant « mes détracteurs n'en ſont ni moins audacieux, « ni moins accueillis.

« Et quand je me plains, quand je montre « mes bleſſures & leurs auteurs, le poignard « qui m'a percé, & la main ſanglante qui l'a « laiſſé dans la plaie, on murmure, on s'irrite « encore: on me fait un crime même de mes « ſanglots. Il y a moins d'injuſtice, moins de « cruauté dans ces lieux de carnage où la vie des « animaux eſt ſacrifiée à l'entretien de la nôtre. « Les Bouchers qui les égorgent leur pardon- « nent au moins de repouſſer le couteau: ils ne « s'offenſent pas des gémiſſemens lugubres avec « leſquels tout leur ſang s'écoule ».

Quand il eut fini, un *Quaker* s'approcha de lui, & lui dit: L'Ami, en raiſonnant très-juſte, tu déraiſonnes très-ridiculement. As-tu le jarret nerveux, & battrois-tu bien l'*entrechat* huit fois de ſuite avant que de toucher la terre? Non aſſurément, reprit avec ſurpriſe le *Florentin:* je ne ſais même pas danſer. Tant pis, dit le pacifique

inſtituteur. Mais peut-être es-tu *Muſicien ?* As-tu une de ces voix..... que *Ganganelli* n'aimoit pas, apparemment parce qu'il avoit été *Cordelier ?* Je n'ai pas cet honneur. Tu ſais donc toucher quelque inſtrument ? Tu *démanches* avec grace ſur la *chanterelle*, & tu en tires de ces ſons aigus, qui nous font frémir, nous autres gens groſſiers; mais qui jettent dans l'extaſe du plaiſir, à *Paris* & à *Londres*, tous les gens de la *bonne Compagnie ?* Je n'ai pas plus ce talent-là que les autres, reprit le *Juriſconſulte*. En ce cas, l'ami, dit le *Primitif*, que viens-tu donc faire ici ?

ANGLETERRE.

Londres. Il m'eſt encore impoſſible de préſenter, dans ce N°.-ci, le tableau des affaires d'*Angleterre*. Pour être vrai ſur ce ſujet, il faut dire des choſes ſi nouvelles, &, pour oſer les haſarder, il faut les avoir ſi ſûrement approfondies, que les Lecteurs curieux de la vérité, ne déſapprouveront pas mes ſcrupules. Si ce pays-ci eſt celui de l'*Europe* où il eſt le moins dangereux, en apparence, de la dire, c'eſt peut-être auſſi celui où il eſt plus difficile de la trouver. Chaque parti ayant le droit de parler hautement, toutes les opinions trouvant des défenſeurs, & les gens les mieux inſtruits étant ſouvent ceux à qui il importe le plus que perſonne ne le ſoit; un nuage épais environne *Londres*, au moral comme au phyſique. La vérité y eſt auſſi ſouvent obſcurcie que le Soleil; pauvre vérité ! ce

qu'on appelle la Liberté t'eſt donc auſſi funeſte que l'eſclavage.

Si l'on veut un trait de l'incertitude où ſont les *Anglois* eux-mêmes ſur leurs propres affaires, que l'on examine ce qui ſe paſſe aux *Indes*, & ce que l'on en fait : il eſt impoſſible d'aſſeoir aucune eſpece de jugement ſur les relations contradictoires qui s'en débitent. Il eſt conſtant que le Conſeil eſt révolté contre le Gouverneur; que le Gouverneur a été mis en priſon ; que le partage des tréſors du *Nabab* en a été la cauſe; que ce tyran adroit & prodigue a imité la politique de *Médée*, en ſemant l'or ſur la route des ennemis qui ſe préparoient à le dépouiller : mais les détails de leurs débats, mais les ſuites qu'ils ont occaſionnées, mais les deſſeins des auteurs de cette entrepriſe, ſont encore dans une nuit profonde. On n'a que des ſoupçons & des craintes.

Les Spéculateurs les plus déliés vont juſqu'à ſoupçonner le Gouvernement de cacher des projets d'uſurpation ſous une indifférence affectée: ils publient que le Miniſtere, regretant de voir dans les mains d'une Société de Marchands, des domaines qui offrent une moiſſon ſi riche, travaille ſous main à la dépoſſéder; que les troubles entre le Conſeil de *Madras* & ſon Chef ont été fomentés ſecrétement par des manœuvres dont le foyer ſe trouve à *Londres ;* & qu'à l'expiration, très-prochaine, de la conceſſion faite à la Compagnie, le Roi s'emparera de ces terreins, où elle a recueilli tant de richeſſes.

D'autres politiques, auſſi mal fondés peut-être, ſoutiennent que ces vues & cette marche

ne ſont pas ignorées à *Madras*. Ils calculent les reſſources du Conſeil, & l'intérêt des membres qui le compoſent. Ils appréhendent que l'ordre de la révocation univerſelle qu'on va leur porter n'y ſoit pas mieux accueilli, que ne l'ont été en *Amérique* les impôts ſur le thé. Ils gémiſſent ſur une précipitation qui va peut-être allumer aux *Anglois* une ſeconde guerre civile. Ils accuſent hautement d'imprudence le Miniſtere, qui ayant fait perdre à la nation la moitié du nouveau Monde, l'expoſe à ſe voir encore enlever les tributs de la plus opulente partie de l'ancien. Que peut faire, que peut dire un Etranger impartial, au milieu de ces chocs de combinaiſons & d'allarmes ?

Au défaut de nouvelles ſérieuſes, afin du moins de parler de l'*Angleterre*, je crois devoir inſérer ici la lettre ſuivante.

Lettre à l'Auteur de ces ANNALES.

MONSIEUR,

« Vous publiez, à ce qu'on m'aſſure, un Ou-
« vrage périodique nouveau, où vous vous pro-
« poſez de donner l'Hiſtoire des Arts, comme
« celle des hommes, & de faire la peinture
« des mœurs, en même-tems que le récit des
« événements politiques ; voulez-vous bien y
« inſérer cette Lettre, qui donnera peut-être
« aux Etrangers, comme moi, quelque petite
« idée du *Théâtre Anglois*.

« Je ſuis à *Londres* depuis peu de jours.
« Je n'ai pu refuſer à une ſœur que j'ai de l'a-
« mener avec moi, quoiqu'une *Françoiſe* ne ſoit

« pas un bagage abſolument commode pour « un Voyageur. Accoutumée à l'adulation « dont on accable le ſexe par-delà la mer, elle « trouve bien de la différence ſur les bords de « la *Tamiſe*. Les eſprits penſeurs de la *Grande-Bretagne* ne s'abaiſſent pas aux petits ſoins, « comme les brillantes poupées de *Paris;* mais « au fond je ne ſuis pas fâché, pour ſon mari « futur, qu'elle tâte un peu de ce régime, « qu'elle voie qu'il exiſte une contrée en *Europe* où les femmes ne ſont pas tout-à-fait les « maîtreſſes.

« Cependant elle a déja ſaiſi, avec une ſagacité particuliere au ſexe, une obſervation « vraie & qui m'étonne : c'eſt qu'il n'y a pas « de pays au monde où les femmes faſſent plus « de dépenſe que celui-ci ; il n'y en a pas où « les Marchandes de modes & de frivolités de « toute eſpece, faſſent une fortune plus rapide : « d'où elle conclut qu'il n'y en pas où les « maris ſoient plus complaiſans & plus généreux. Moi qui ſuis encore tout étourdi du « fracas des voitures *angloiſes*, & de l'admiration qu'inſpire néceſſairement à un Etranger « le premier coup d'œil des *rues*, des *lanternes*, & des *trottoirs* de *Londres* (*), je n'ai pu

(*) Ces trois objets ſont en effet ce qu'il eſt poſſible d'imaginer de plus ſatisfaiſant. La largeur des rues, le coup d'œil de l'illumination du ſoir, la commodité des chemins tracés aux piétons pour braver les voitures dans les paſſages les plus dangereux, ſont une beauté à laquelle rien ne peut être comparé dans ce genre en *Europe*. L'ancienne *Rome* pouvoit être plus magnifique ; la ſituation de *Naples* & celle

« juſqu'ici diſcuter à fond la queſtion de l'empire « qu'y peuvent avoir les femmes, & de la ſource « de leur dépenſe : c'eſt ce que je ferai à loiſir ; « ma lettre a un tout autre objet.

« Je remplis de mon mieux, & avec tout le « ſcrupule poſſible, mes fonctions d'*Anglois* « adoptif. Je bois mon thé deux fois par jour ; « je mange mes *toſtes* bien beurrées ; je lis dé- « votement ma *Gazette* tous les matins & tous « les ſoirs, & je ris de grand cœur d'y voir « les Miniſtres paſſés en revue nom par nom, « comme les particuliers. C'eſt-là, Monſieur, « ce qui s'appelle la *vraie Liberté.*

« Depuis quelques jours je voyois ſur chaque « Annonce, *for the Benefit ;* je demandai ce que « cela ſignifioit : j'appris que chaque acteur ou « actrice, attachée aux théâtres de *Londres*, a « une repréſentation à ſon profit, qui eſt ce « qu'on appelle un *bénéfice.* Pour peu qu'un « Comédien ſoit aimé du public, ſa ſoirée lui « rend 5 à 6 cens pieces, ce qui, joint à des « gages de la même valeur, lui compoſe un re- « venu annuel d'environ 30, 000 liv. pour ſix « mois de travail (*).

---

de *Conſtantinople* ſont certainement plus favorables ; mais ce n'eſt qu'à *Londres* qu'on trouve des communications auſſi bien percées, des illuminations journalieres auſſi ſuperbes, & une attention auſſi flatteuſe pour la ſûreté du peuple. On ſera bien plus étonné, ſi l'on penſe que cette décoration, & la moitié de la ville ſont l'ouvrage de vingt ans.

(*) Les théâtres à *Londres* ſont fermés depuis le mois de *Juin* juſqu'en *Automne ;* police très-ſage & très-ſalutaire, qu'il eſt bien étonnant qu'on n'adopte pas univerſellement.

« Ces bénéfices là valent mieux que ceux de « nos Chanoines Catholiques; il eſt vrai que les « derniers ſe ſauvent, & que les autres ſe damnent: mais ils ont le malheur de ne s'en ſoucier gueres, & tant pis pour eux.

« J'attendois avec impatience qu'il ſe préſentât quelqu'une de ces pieces conſacrées « par des applaudiſſemens univerſels, du divin « *Shakeſpear*, par exemple. J'en avois bien vu « une de lui en arrivant : on m'avoit mené « admirer la *Tempête;* je n'y avois couru qu'une « eſpece de danger. Comme j'étois dans une « loge ſur le théâtre, je me trouvois près des « acteurs, & ſur-tout du monſtre *Caliban :* à un « certain geſte que fit le matelot qui s'approche « de lui, en ſe bouchant le nez, je craignis d'en « partager les influences. Ce monſtre & ſon « atmoſphere ne m'avoient pas paru abſolument tragiques. Les *Anglois* à qui j'oſai en « faire l'obſervation, convinrent que la *Tempête* n'étoit pas une *tragédie ;* mais ils ſoutinrent que ce n'en étoit pas moins une piece « admirable. M^rs. *Letourneur* & Compagnie l'ont « dit auſſi, &, comme je ſuis facile à ſubjuguer « par les autorités, j'ai cru.

« Avant-hier je lus ſur l'affiche, *Othello :* allons, dis-je à ma ſœur, il faut voir *Othello.* « Je me gardai bien de lui en apprendre le « ſujet, dont j'étois inſtruit par la lecture du « *Shakeſpear François.* L'idée d'un Héros étranglant ſa femme, de ſes propres mains, dans « ſon lit, avec tout l'appareil, toute la lenteur, « toute la réflexion qu'un bourreau de *Thyburn* « pourroit apporter à cette exécution, lui ſu-

« roit paru bien moins une tragédie qu'une farce « abominable ; & ne pouvant ſavoir combien le « divin *Shakeſpear* a mis de nobleſſe, d'énergie, « de décence, tant dans le dénouement que dans « les préliminaires qui y conduiſent, la ſeule idée « l'en auroit fait évanouir.

« Nous ſommes donc arrivés à *Covent Garden ;* « nous avons voulu prendre des billets pour les « *boxes* (*), il n'y avoit point de place.

« Nous avons voulu entrer à la premiere « galerie (†), tout étoit plein.

« Je propoſois de monter à l'*uper-galerie* (¶) ; « on m'a obſervé que ce poſte étoit quelque- « fois dangereux ; que dans certains momens « de gaieté, les ſpectateurs *libres* qui l'occu- « poient ſe débarraſſoient de leurs voiſins, en les « faiſant deſcendre par le vague de l'air dans le « *pit* ou *parterre*, qui eſt au-deſſous. Ma ſœur « fit un cri de terreur : je la raſſurai, en lui « obſervant que cet uſage de *précipiter* avoit été « connu & pratiqué de tous tems chez les *peu-* « *ples* LIBRES ; que les *Romains* avoient leur *Ca-* « *pitole* & leur roche *tarpienne*, où ils ſe don- « noient ce plaiſir ; que les *Juifs* moins puiſſans, « mais non moins célebres, précipitoient quel- « quefois leurs prêtres de la terraſſe du Tem- « ple ; que *Jonas* avoit été précipité dans la « mer ; que les *Grecs* révéroient le rocher de « *Leucate*, où les amans malheureux ſe préci-

(*) Premieres Loges.
(†) Secondes Loges.
(¶) Troiſiemes Loges.

« pitoient pour ſe guérir ; qu'enfin le ſaut du « haut en bas étoit un des exercices les plus chers « à l'eſprit humain, dans l'état d'indépendance, « puiſque tous ces exemples étoient tirés des « Républiques ; qu'il n'étoit donc pas étonnant « qu'ils ſe renouvellaſſent en *Angleterre*, où l'on « eſt *libre*, & ſur-tout au théâtre, où il y a « encore plus de liberté qu'ailleurs. Elle me ré- « pliqua qu'elle n'étoit ni *amante déſolée*, ni *Pro-* « *phéteſſe*, ni *Iſraélite*, ni *Romaine*, & qu'aſſuré- « ment elle n'entreroit point à l'*uper-galerie*.

« Reſtoit donc le *pit ;* nous y deſcendîmes ; « il n'y avoit pas de place. Je conſentis à reſter « debout ; un coin de banc découvert, à force « de pouſſer, offrit à ma compagne de quoi s'aſ- « ſeoir à moitié, je la ſoutins de l'autre côté ; « la curioſité nous fit paſſer ſur cette poſition « incommode. Tout étoit brillant ; la forme « de la ſalle, carrée, couverte de dorure dans « une partie, griſe dans l'autre, ſans accord, « ſans objet, n'avoit rien d'impoſant ; mais la « foule des ſpectateurs, la quantité des lumieres, « l'attention de tous les viſages animés de l'intérêt « qu'excite une piece du divin *Shakeſpear*, for- « moient un enſemble très-frappant.

« A peine étions-nous établis, qu'un corps « léger, mais vigoureuſement lancé, me raſa la « joue droite ; comme un mouvement involon- « taire m'avoit fait détourner le viſage, un autre « réjailliſſant de deſſus le chapeau (*) de ma ſœur,

(*) Une partie eſſentielle de la coeffure d'une femme à *Londres*, c'eſt un chapeau plat & rond, qui eſt une des plus adroites inventions de la coquetterie : il releve la

« m'atteignit au nez du côté gauche : je reſtai « immobile, ne ſachant quel parti prendre pour « éviter ces traits incommodes qui ſembloient « me chercher. Un de mes voiſins voyant ma « ſurpriſe, me dit en riant; Ne vous inquiétez « pas : de ce côté-ci vous avez reçu une peau « d'orange, & de l'autre il vous eſt arrivé un « cœur de pomme : Et pourquoi, s'il vous plaît, « m'écriai-je, cette pomme & cette orange, à « moi qui ne nuis à perſonne ? Ce ſont, me « répliqua mon inſtituteur, les fruits de la li- « berté. Point du tout, lui dis-je, les oranges « croiſſent en *Portugal*, où il y a l'Inquiſition, « & à *Malthe*, où je ne crois pas que la liberté « ait un temple bien aſſuré. Ah ! dit-il, vous « ne m'entendez pas; un des plus beaux pri- « vileges du peuple *Anglois*, c'eſt de dire tout « ce qu'il veut, & de faire ici tout ce qui lui « plaît : or le bon plaiſir de ceux qui ont mangé « cette orange & cette pomme ayant été de « vous envoyer les reſtes au viſage, la conſti- « tution exige que vous l'enduriez.

« Cet argument ne me ſembloit pas déciſif; « j'allois lui répliquer, & citer l'exemple des

---

beauté, il déguiſe la laideur; il donne du jeu & de la grace à la phiſionomie. Il eſt impoſſible d'imaginer les reſſources qu'une *Angloiſe* tire de ſon chapeau.

Ce qui pourra paroître ſingulier, c'eſt qu'il eſt exclus de leur parure de cerémonie. Elles l'abandonnent dans des occaſions d'éclat. On ne paroît ni à la Cour, ni dans les Aſſemblées, ni même aux premieres Loges aux Spectacles, en *chapeau* : des robes *Françoiſes*, des chignons *François*, des plumes *Françoiſes* ſont la décoration forcée dont l'étiquette charge alors les femmes de *Londres*.

« *Grecs*, des *Romains*, qui étoient *libres*, qui « avoient des pommes & des oranges auſſi, &c. « quand je vis ſortir d'une des couliſſes un homme « grave, avec un grand ballai à la main. Prévenu « que dans les pieces du divin *Shakeſpear* il n'y « a pas de fonction de la vie qui ne ſoit repré- « ſentée; connoiſſant de réputation les foſſoyeurs « d'*Hamlet*, & ayant vu moi-même le monſtre de « *la Tempête*, je crus fermement qu'*Ottello* com- « mençoit par un *ballai*. Je m'arrangeois de toutes « mes forces pour écouter.

« Je m'étois trompé, ce n'étoit qu'un gagiſte « qui venoit nettoyer le devant du théâtre. En « y faiſant attention, je m'apperçus que le *proſ-* « *cenium* étoit en effet couvert de ces débris de « l'appétit de l'*upper-gallerie* dont j'avois éprouvé « quelques échantillons; & mon voiſin m'aſſura « que, d'après cet effet de la conſtitution, le coup « de ballai étoit un préliminaire indiſpenſable « dans toutes les pieces *Angloiſes*.

« Enfin la véritable piece commença: n'ayant « pas le bonheur d'entendre la langue, il m'a « été impoſſible de juger du dialogue; je n'ai « pu en ſaiſir que ce qui me frappoit les yeux, « comme le teint d'*Othello*, par exemple; c'eſt « le premier *Negre* que j'aie vu jouer un rôle hé- « roïque en *Europe*. Apparemment cette cou- « leur fait quelque choſe au fond de la piece, « ſans quoi je ne concevrois pas pourquoi le « divin *Shakeſpear* l'auroit choiſie; ce qui me « confirme dans cette idée, c'eſt que l'acteur « ennégrillonné pouſſe l'exactitude du coſtume « juſqu'au ſcrupule: il a de petits cheveux de « laine, un viſage pointu, un nez épaté, de

« groſſes levres, des yeux très-jaunes, de très-
« belles dents : jamais il n'y a eu d'imitation ſi
« parfaite, & cette perfection devient encore
« plus ſenſible, par le ſoin qu'a *Brabantio* de ſe
« teindre en blanc les ſourcils & la barbe. Les
« oppoſitions & les contraſtes étant un des
« grands ſecrets de l'art dramatique, on ſent
« tout ce que la repréſentation gagne au teint
« de jeai du héros mis à côté du poil ſouppe de
« lait de ſon beau-pere.

« On eſt ſi affamé de nouveautés à *Paris !*
« J'eſpere qu'on eſſaiera au plutôt celle-là
« ſur un de nos théâtres. Ce ſera pour nos au-
« teurs une ſource de richeſſes toutes nouvelles.
« Un Héros bien noir, de la façon de M. *de la*
« *Harpe*, par exemple, ſeroit une choſe admi-
« rable. Ce Poëte y réuſſiroit d'autant mieux
« que ſes vers ont déja une très-grande affinité
« avec le glouſſement des *Hottentots*, & l'idiome
« dur de *Juida*.

« Dans le fond, il n'y aura que la nuance à
« changer ; les acteurs *françois* ſe barbouillent à
« préſent de rouge : une couche de ſuie ne ren-
« droit pas leurs traits plus méconnoiſſables,
« & l'intérêt tragique pourroit en être prodi-
« gieuſement accru. J'en juge par ce que j'ai
« vu d'*Othello* : quand il regarde ſon confident,
« le blanc de ſes yeux fixés avec immobilité
« au milieu de ce maſque d'ébenne, fait un
« objet d'une difformité vraiment effrayante.
« Quand enſuite *Jago* lui enfonce à coups re-
« doublés le poignard de la jalouſie dans le
« cœur, l'acteur ayant ſoin de faire ſucceſſive-
« ment & à point nommé toutes les grimaces

« d'un homme qui ſouffre, l'émail de ſes dents,
« relevé par la nuance charbonnée de tout le
« reſte, forme une eſpece d'éclair qui porte
« dans le cœur l'épouvante & la compaſſion.
« Je ſoupçonne que c'eſt-là vraiment le φοβος
« και ελεος des *Grecs*, dont notre Corneille &
« notre Racine n'ont jamais eu d'idée.

« De peur que les Spectateurs ne ſuccombent
« ſous ces convulſions douloureuſes, le divin
« *Shakeſpear* a eu ſoin, à ce qu'il m'a paru, de
« leur préparer des repos, d'abord dans les bouf-
« fonneries d'un des perſonnages, & enſuite
« dans l'yvreſſe d'un autre. Je ne crois pas qu'on
« puiſſe eſcamoter avec plus d'adreſſe des verres
« vuides, les remplir avec plus de promptitu-
« de, & les ſabler avec plus de rapidité : c'eſt
« encore un reſſort tragique, abſolument neuf,
« qui m'a paru faire un prodigieux plaiſir à
« l'*upper-galerie*, au *pit*, & même aux *boxes* : car
« on en rioit de bon cœur.

« Les ames dilatées par cette joie ſubite exi-
« geoient apparemment plus de place : je me
« ſentis tout d'un coup froiſſé, d'un côté, par
« un de mes voiſins, qui m'appuyant le revers
« de ſa main fermée, de toute ſa force ſur le
« *ſternum*, s'en faiſoit un point d'appui pour
« s'élever & admirer de plus près. Je me dou-
« tai bien que cela ſe faiſoit en vertu de la
« *Conſtitution* ; mais, comme dans toutes les
« choſes humaines le remede eſt à côté du mal,
« j'appellai auſſi la *Conſtitution* à mon ſecours.
« La Nature m'a doué de deux bras nerveux :
« j'en pliai un en arc ; j'en fis un angle de 45
« degrés, dont j'appliquai bruſquement la pointe

« ſur les reins de mon oppreſſeur : il s'écria « *G—d d—m !* & me delivra de l'angoiſſe où ſa « curioſité m'avoit tenu.

« Tout alla bien de là juſqu'à la fin du qua- « trieme acte ; alors les ſpectateurs autour de « moi parurent partager la démence du Nègre « furieux : leur reſpiration étoit convulſive ; ils « ſembloient répéter ſon rôle, & vouloir s'é- « lancer eux-mêmes ſur le théâtre pour le par- « tager. Après quelques mouvemens déſor- « donnés, ils commencerent tout d'un coup à « ſe jetter les uns ſur les autres. Trois, grimpés « ſur les épaules de leurs devanciers, donnerent « l'exemple de monter ſur les bancs. Un d'eux, « pour s'y élever plus ſûrement, me ſaiſit par « les cheveux. Ma ſœur, épouvantée de ces « commotions ſubites, ignorant les reſſources & « les franchiſes de la *Conſtitution*, reſtoit à ſa « place demie-morte. Un des Spectateurs lui « appuya ſa main ſur l'épaule, & plaçant un « talon ſur ſes genoux, s'en ſervit comme de « gradin pour s'élancer ſur le banc qu'il con- « voitoit. La douleur lui arracha un cri ; elle « tomba à la renverſe. Je la ſoutenois : le vuide que « ſa chûte avoit fait fut rempli par la foule, qui « ne prenoit pas ſeulement garde à ſes gémiſſe- « mens : je vis l'inſtant où elle alloit être ſuffo- « quée, avant *Deſdemona*, & d'une maniere « encore plus cruelle.

« L'effroi me donna des forces : je fis ſentir à « ceux qui la preſſoient de plus près la vigueur « de mes poignets ; & le tumulte inſéparable « de ce choc ayant enfin excité l'attention, j'ai « eu le bonheur de l'arracher meurtrie, ſang-

« lante, de deſſous les pieds des Spectateurs qui « donnoient tant de larmes aux tranſports « d'*Othello*. Nous ſommes ſortis violemment « émus & ſurpris de penſer qu'en allant voir « une tragédie à *Londres*, on pouvoit tout d'un « coup s'en trouver les Héros.

« Tout cela tenant à la Conſtitution & à « la Liberté nationale, je ſuis bien loin de m'en « plaindre : j'oſerai ſeulement vous propoſer « quelques queſtions, que je vous ſupplie de « vouloir bien engager les Juriſconſultes de ce « pays à réſoudre.

1°. « Seroit-ce manquer à la Conſtitution, « quand on va à la comédie, au *pit*, de s'y pré- « ſenter avec un caſque, la viſiere baiſſée, « pour s'y garantir des préſens de l'*upper-gal-* « *lerie* ?

2°. « Pourroit-on être accuſé de *Haute trahi-* « *ſon*, ſi l'on ſe muniſſoit, dans le même cas, « d'une cuiraſſe, comme celles que le Roi de « *Pruſſe* donne à ſes Cavaliers, c'eſt-à-dire, « d'une armure à double face, afin de n'avoir « à redouter ni pardevant, ni par derriere, les « coups de poing des curieux que l'ardeur du « ſpectacle met hors d'eux-mêmes.

3°. « La Conſtitution ne défendant pas de « ſemer des pointes, des *chauſſes-trapes*, dans les « jardins pour enclouer les voleurs, une femme « qui eſt forcée, faute de place, d'aller au *pit*, « ne pourroit-elle pas avoir ſur ſes genoux quel- « ques planches armées de clous bien aigus, « afin de ſe garantir de ſervir d'eſcalier ?

4°. « Le droit de monter ſur les épaules des « Spectateurs bien placés, eſt-il une préroga-

« tive inhérente à la qualité d'*Anglois ?* & un « étranger leſte ne pourroit-il pas auſſi bien en « uſer qu'un naturel du pays ?

« Je ne veux pas retourner au ſpectacle que « ces problêmes ne ſoient réſolus, & ce ſeroit « une perte pour le divin *Shakeſpear*, que je « ſuis diſpoſé à vénérer bien ſincerement, quoi « qu'en ait dit cet imbécille de M. *de Voltaire*, « ſi victorieuſement réfuté par l'admirable Au- « teur de la *Quinzaine Angloiſe à Paris* (*).

FRANCE.

Paris. Des procès, & le ſéjour de l'*Empereur* ſont en ce moment ce qui occupe toute la *France*. Le Jugement de celui du Maréchal de *Richelieu* occaſionne bien des réflexions auxquelles il eſt impoſſible de ſe refuſer.

Les billets ſont déclarés *faux*: il y a donc un coupable ? quel eſt-il ? Il y a une accuſation en *ſubornation de témoins ;* l'arrêt ne prononce qu'un *hors de Cour :* cette accuſation n'eſt donc pas ſans fondement. Pluſieurs des accuſés ſont avertis d'être *plus circonſpects à l'avenir ;* il y en a un à qui il eſt enjoint de ne *plus altérer des billets par des acceptations ſimulées :* il y a donc quelque choſe de repréhenſible dans leur conduite ; & cependant tous ont des *dommages-intérêts.*

Les Lecteurs qui prennent la peine de réfléchir, ſont étonnés de ces obſcurités ; elles paſſeroient preſque pour des contradictons, ſi la

(*) Petit Roman ordurier, qui n'a pas même le mérite du ſtyle, & bien moins encore celui de l'imagination. Les Courtiſannes de *Paris* ſeroient bien moins dangereuſes, ſi elles étoient auſſi dégoutantes que les Héroines de ce Roman.

profonde ſageſſe de la Cour qui a prononcé cet arrêt permettoit d'en recevoir l'idée. C'eſt là le cas peut-être d'appliquer ce que diſoit le Cardinal de *Richelieu* aux Commiſſaires chargés par lui du procès d'un autre *Maréchal* de *France* : « On voit bien que Dieu donne aux *Juges* des « lumieres ſupérieures à celles des autres hom- « mes ».

Au reſte, on ne peut qu'applaudir à la juſte réprimande faite au Lieutenant-Criminel du *Châtelet*. Ce Magiſtrat, en décrétant de *priſe de corps* les parens & les amis de la Dame de *St.-Vincent*, avoit inſéré dans ſes ordonnances, que ces décrets étoient aux *riſques, périls & fortune du Maréchal* ; formule auſſi indiſcrete que dangereuſe, qui décéloit trop de complaiſance de la part du Juge ; hommage illuſoire rendu par lui à la vérité, qu'il ſe croyoit obligé de ſacrifier au crédit d'un adverſaire trop puiſſant. D'ailleurs le procès avoit commencé par des *Lettres-de-cachet* : le Maréchal avoit fait enfermer & interroger les accuſés à la *Baſtille* ; il avoit obtenu que ces interrogatoires fuſſent portés au *Châtelet*, & ce Tribunal en avoit fait la baſe de la procédure, dans l'inſtruction ſubſéquente.

Le Lieutenant Criminel mandé à la barre de la Cour, le Parlement lui a dit, par la bouche du Premier Préſident : « La Cour déſapprouve la « ſévérité avec laquelle vous vous êtes conduit « dans le décret que vous avez prononcé contre « l'abbé de *Flayoſc*. Elle entend que vous évi- « tiez de vous ſervir à l'avenir de termes qui

« s'écartent de l'exacte impartialité du Juge, & « que vous ne décerniez des décrets que con- « formément à l'Ordonnance, ſuivant la qualité « du délit, la nature des charges, & la qualité « des perſonnes. Retirez-vous ».

Le *Procureur du Roi* avoit auſſi été mandé; le Premier *Préſident* lui a dit: « obſervez à l'ave- « nir de ne plus requérir que des procédures « non revêtues des formes juridiques, ſoient « jointes au procès, pour y ſervir & valoir ce « que de raiſon; mais qu'elles ſoient dépoſées « au Greffe pour y ſervir de mémoires. La « Cour entend auſſi que vous ne vous ſerviez « pas à l'avenir de termes non-uſités dans les « Concluſions tendantes à décret. Retirez- « vous ».

Les papiers publics ont rendu compte de l'exécution de *Bury Desrues*, eſpece d'*Eroſtrate* nouveau, à qui l'énormité de ſes crimes vaudra la ſorte d'immortalité qui ſuit en effet les grands attentats; mais ils n'ont pas parlé de la révolution qui s'eſt faite dans les eſprits depuis ſa mort. Le lendemain le peuple en achetoit les cendres & les os: il pleuroit ſur la fin d'un ſcélérat qu'il auroit mis en pieces la veille, ſi l'on avoit voulu lui en confier le ſupplice.

Une inconſéquence de la part du peuple n'eſt pas un trait qui mérite d'être conſigné dans l'hiſtoire; mais ce qui la motive n'en eſt pas indigne. La fermeté du coupable, ſa douceur, ſon courage, ſes ſentimens de religion même, ont offert un ſpectacle vraiment étonnant. Il a perſiſté à ſoutenir ſon innocence ſur l'article du

poiſon ; Il a fait venir ſa femme : il lui a recommandé d'élever chrétiennement ſes enfans, de travailler par la ſuite à ſa juſtification, & non pas à ſa vengeance, & de tâcher d'obtenir la reviſion de ſon procès : il eſt mort avec la tranquillité d'un innocent ſacrifié.

Il étoit impoſſible qu'une réſignation, accompagnée de tant de nobleſſe, ne produiſît pas ſur les témoins une vive impreſſion, & les termes de la ſentence confirmée par l'arrêt, l'ont encore augmentée. *Desrues* y eſt déclaré *atteint & convaincu d'avoir empoiſonné, de deſſein prémédité, la dame de Lamotte*, SOIT *dans une médecine*, SOIT *dans des piſanes ;* mais cette incertitude ſur l'inſtrument du crime, n'en laiſſe-t-elle pas, dit-on, une pareille ſur le crime même ? L'accuſé a toujours nié : on n'a donc pu le convaincre que ſur des dépoſitions étrangeres : mais qu'ont pu dire les témoins de convaincant, puiſqu'ils n'ont pu indiquer le moment où le *poiſon* a été donné ?

Quels témoins, d'ailleurs, a-t-on pu avoir ? La ſentence elle-même prouve qu'il n'y en a pas eu. On y obſerve que *Desrues* avoit eu *la précaution d'envoyer ſa ſervante à la campagne pour deux ou trois jours*, & qu'il a *écarté tous les Etrangers de la chambre de la Dame de Lamotte :* celle-ci n'eſt plus : *Desrues* a tout nié : les Juges ont pu, comme hommes, le croire coupable ; mais, dit-on, ont-ils pu, comme *Juges*, le déclarer *convaincu ?*

Ils ont fait uſage de la même formule au ſujet du fils de la Dame de *Lamotte* : ils déclarent

auſſi *Desrues* atteint & *convaincu* d'avoir *pareillement empoiſonné* cet enfant, SOIT *dans du chocolat pris le 12 Février*, SOIT *dans des breuvages & médicamens adminiſtrés audit de Lamotte pendant les 12, 13, 14 & 15 Février.* Eſt-il permis, ajoute-t-on, à des hommes revêtus du droit de diſpoſer de la vie de leurs ſemblables, de dire, « cet accuſé eſt coupable : ſi ce n'eſt pas un tel jour, c'eſt le lendemain », & de le livrer à la mort en conſéquence ?

Ces réflexions ſont triſtes, mais néceſſaires : il s'en préſente à ce ſujet une autre non moins affligeante. Si *Desrues* eſt en effet criminel, comme il ſemble qu'on ne puiſſe en douter, il eſt bien fâcheux qu'il ait pu, juſqu'au dernier moment, ſoutenir le rôle de nobleſſe & d'intrépidité qu'il a joué. En expirant ainſi, il ſe ſeroit rendu coupable d'une ſeconde ſcélérateſſe, plus atroce encore, en quelque ſorte, que la premiere. Il n'auroit, par celle-ci, arraché la vie qu'à la Dame de *Lamotte ;* mais, par la ſeconde, il compromet peut-être cent innocens, dont la confiance & la ſécurité ne leur ſerviront de rien, quand on penſera que c'eſt un maſque à l'uſage de l'hypocriſie comme de la vertu. Quand les *Çalas* envoyés à la roue proteſteront de leur innocence avec cette effuſion de cœur qui devroit la caractériſer, des Juges en garde contre la pitié, penſeront que les *Desrues* en diſoient autant.

Ne devroit-on pas, à des ſignes certains,
Reconnoître le cœur des perfides humains ?

Si, dans ces deux arrêts, le crime ſemble éludé,

ou mal-adroitement condamné, dans celui qui vient d'intervenir au ſujet de la *Philoſophie de la Nature*, la Juſtice a du moins pris un parti, décidé: le 14, par arrêt du Parlement, les *Libraires*, les *Cenſeurs* de cet Ouvrage, ont été déchargés de l'accuſation. Le *Chirurgien* a reçu injonction de ne plus ſe charger d'examiner d'autres livres que ceux de ſon métier: le *Théologien* a été averti de ne plus cenſurer d'ouvrage de *Théologie*, & il ſemble que cette injonction n'étoit pas néceſſaire: l'abbé *Crétien* doit être guéri pour ſa vie du deſir de donner des *approbations*. Quant à l'*Auteur*, il a été admoneſté; je ne puis à cet égard, que renvoyer les Lecteurs à ſon Ouvrage, & aux réflexions que j'ai développées dans le Numéro qui précede celui-ci, page 160, & ſuivantes.

On ſe ſouvient d'un procès entamé par le ſieur *Luneau de Boisgermain*, contre les *Libraires* de *Paris*, Editeurs de l'*Encyclopédie*. Cette affaire, après pluſieurs alternatives, avoit été *appointée* par le Parlement en 1774. Elle vient d'être jugée définitivement par cette Cour, en Mai 1777, & le ſieur *Luneau* a été déclaré *non-recevable*. Ses amis ſoutiennent qu'ayant été *Jéſuite*, il ne pouvoit, dans la circonſtance actuelle ſur-tout, ſe promettre la faveur de la Cour: mais cette idée eſt trop injurieuſe au Tribunal auguſte qui vient de le condamner; qui ne ſait combien la faveur en eſt écartée, & avec quelle rigoureuſe impartialité la Juſtice y rend ſes oracles, ſur-tout depuis la révolution?

Une remarque plus naturelle & plus ſurpre-

nante ; c'eſt que le ſieur *Luneau* ayant eu à la *Grand'Chambre* un nombre de ſuffrages phyſiquement égal à celui de ſes adverſaires, il eſt bien étrange qu'il ait perdu d'une voix unanime à la premiere des *Enquêtes*, où ce partage l'avoit fait renvoyer. Une ſeule voix de plus à l'autre Chambre, il gagnoit : une ſeule voix a donc fait ſon ſort : les vingt Juges qui opinoient pour lui la premiere fois ſe ſont-ils trompés ? Les quarante qui ſe ſont réunis contre lui au ſecond jugement, ne ſe ſont-ils rendus qu'à l'évidence ?

Non noſtrum inter vos tantas componere lites.

Ce qui réſulte de plus clair de cette Anecdote, & de tous les jugemens en général, c'eſt qu'il eſt bien triſte d'être réduit à plaider. La ſtatue de *Nabuchodonoſor*, avec ſa *tête d'argent*, & ſes *pieds d'argile*, eſt peut-être l'emblême le plus expreſſif que l'on puiſſe préſenter de la Juſtice : rien de plus éblouiſſant que ſon buſte ; mais voyez-la marcher.

Le Chevalier de *Beltegarde* a obtenu ſa liberté proviſoire : il pourſuit la réviſion de ſon procès, qui eſt renvoyé par-devant des Conſeillers d'Etat, Commiſſaires nommés à cet effet. De ſon côté, M. de *Lalli* ſollicite vivement la réhabilitation de ſon pere, & il demande qu'une affaire où il n'eſt queſtion que de faits militaires, ſoit ſoumiſe à un tribunal compoſé de *Gens d'Epée* : de ſorte qu'on va voir le jugement d'un *Conſeil de Guerre*, réviſé par des *Gens de Robe*, & un arrêt du Parlement jugé par un *Conſeil de*

Guerre. Si l'on ne ſavoit combien en *France* les préjugés d'Etat ont peu d'influence ſur les perſonnes, combien les Juges ſont impitoyablement ſourds à toute autre eſpece de conſidération que celle de la juſtice, il ſeroit poſſible de prévoir l'iſſue de ces deux événemens : on s'attendroit à voir les Réviſeurs juger préciſément le contraire, & détruire, avec la plus ſcrupuleuſe égalité, l'ouvrage de leurs devanciers. Mais qui oſeroit adapter ce pronoſtic malin à des Militaires *François*, & à des Magiſtrats *François* ?

Enfin une autre cauſe moins ſérieuſe, mais beaucoup plus biſarre, partage en quelque ſorte l'attention du public.

Que ce ſoit l'*Amérique*, ou non, qui ait empoiſonné les ſources de la génération, & que la plus affreuſe de toutes les maladies ſoit devenue le châtiment, ou ſeulement la compagne des exploits meurtriers qui ont dévaſté le Nouveau Monde, très-peu importe. Ce qui n'eſt que trop ſûr & que trop évident, c'eſt que depuis le 15e ſiecle un fléau dévorant & honteux fait la guerre à la Nature, & qu'en attaquant le genre humain par les organes deſtinés à le reproduire, il ſemble en préſager l'anéantiſſement.

L'art de guérir, effrayé d'abord de cet ennemi nouveau, a cependant découvert un ſecret pour le dompter : mais un préſervatif vaudroit mieux qu'un remede. L'homme qui préſenteroit à ſes ſemblables une cuiraſſe pour ſe garantir des bleſſures, en mériteroit mieux ſans doute la reconnoiſſance que ceux qui ne peuvent que les

panſer. Pluſieurs Médecins habiles ont cherché ce bouclier ſalutaire. M. *Valentin*, Chirurgien né pour ſa profeſſion, comme le Prince de *Condé* pour la guerre, doué par la Nature de ce coup d'œil perçant qui ſaiſit les vérités, que les yeux ordinaires ne peuvent pas même entrevoir, a prouvé, dans un mémoire lû à l'Académie de Chirurgie de *Paris*, que les ſimples lotions, promptement adminiſtrées, ſuffiſoient pour préſerver de toutes les maladies contagieuſes : ſuivant lui, la *rage*, les *maux vénériens* même, &c. ne ſont pas à craindre, en s'aſſujettiſſant avec ſcrupule à l'uſage de ce topique bien facile.

Un Docteur-Régent de la Faculté de *Paris*, nommé *Préval*, s'eſt annoncé dans le public, comme ayant une reſſource plus efficace, comme compoſant une liqueur qui rendoit invulnérable contre les traits de l'amour dégénéré. Il étoit impoſſible que la promeſſe d'une découverte auſſi intéreſſante ne fît pas beaucoup de bruit. Des perſonnes d'un rang très-élevé ont eu la curioſité de l'approfondir. Il falloit des épreuves pour autoriſer la confiance. Communément l'Inventeur ſe charge lui-même des premieres expériences deſtinées à accréditer ſon ſecret. Le Docteur *Préval* a cru devoir ſubir cette loi ; &, s'il n'a pas démontré par-là l'efficacité de ſon ſpécifique, il a au moins convaincu les ſpectateurs de ſa propre hardieſſe.

C'étoit l'*Hydre* qu'il attaquoit. Les combats de ce nouvel *Hercule* ont acquis une célébrité un peu ſcandaleuſe. La Faculté de Médecine a trouvé mauvais qu'un de ſes membres ſe prêtât

à de pareilles démonſtrations. Elle a commencé par lui ôter le droit de préſence dans ſes *Aſſemblées*. Le Docteur excommunié s'eſt pourvu au Parlement en 1773.

Le principe de la diſcipline deſpotique des Corps, ſur les particuliers qui les compoſent, n'étant pas encore bien établi, la Cour alors n'a rien décidé : elle a même laiſſé entrevoir plus de répugnance à ſoutenir le ſieur *Préval*, que de deſir de l'appuyer.

Cette doctrine a été fixée irrévocablement par le même Tribunal en 1775 : cependant, par une fatalité aſſez biſarre, le ſieur *Préval* & ſa cauſe y ont trouvé une protection bien plus puiſſante. La Cour a ordonné qu'il ſeroit admis aux Aſſemblées, qu'il en partageroit les émolumens, qu'il ſeroit en tout & par-tout traité comme un vrai Médecin. Les Docteurs ont refuſé d'obtempérer à l'arrêt du Parlement ; ils ont rayé de leur *Tableau* le confrere rébelle ; & le Parlement vient d'en décreter trois, le Doyen, avec les deux Officiers du Corps, les plus diſtingués. Maintenant on va plaider. Voici les raiſons des deux parties.

Le perſonnage que vous avez joué, dit la Faculté, eſt aviliſſant : il eſt toujours honteux de ſe donner en ſpectacle ; mais la nature de celui où vous avez été le principal acteur, en augmente l'opprobre : il ne ſuffit pas qu'un Médecin ſoit courageux & inſtruit, il faut encore qu'il reſpecte l'honnêteté. Il doit guérir les corps, mais il ne lui eſt pas permis de bleſſer les mœurs. Nous ſommes des Docteurs, *graves*

par eſſence. Etiez-vous l'un ou l'autre, dans cette arêne crapuleuſe, où vous braviez, ſous des yeux moqueurs, les dangers de la débauche, ſous prétexte d'enſeigner le moyen de s'y ſouſtraire ? Plus les témoins étoient illuſtres, plus votre infamie étoit publique, & plus par conſéquent vous êtes devenu coupable.

Votre docilité, d'ailleurs, peut tirer à des conſéquences très-funeſtes pour nous. Faudra-t-il, dorénavant, quand un malade nous appellera pour le délivrer de la fievre, que nous partagions ſon *quinquina* ? Quand nous conſeillerons à un patient que la pierre tourmente, de ſe *faire tailler*, ſerons nous obligés de nous laiſſer inciſer la veſſie, pour prouver qu'on n'en meurt pas ?

Ma découverte, répond le ſieur *Préval*, intéreſſe l'humanité entiere : ſi elle eſt réelle, j'en ſuis le bienfaiteur. Je viens lui apprendre à déſarmer la furie la plus terrible qu'elle ait à redouter. Elle me doit des ſtatues, & vous m'accablez d'outrages.

Toutes les expériences de phyſique, ſur le grand objet de la génération, peuvent être mal interprêtées, & cenſées contraires aux mœurs. Les calculs microſcopiques de *Leuvenhoek* & de ſes ſucceſſeurs rappellent des idées très-indécentes ; leur en a-t-on fait un crime ? M. *Nicolas Venette* a compoſé ſur le mariage un traité ſi libre, que les jeunes gens corrompus en ont fait un des arſénaux du libertinage ; la Faculté de *Montpellier* l'a-t-elle jugé répréhenſible ?

En tout, le mal eſt à côté du bien : la même action peut ſouvent être indifférente à l'un ou à l'autre : l'intention ſeule la caractériſe.

J'ai fait mes épreuves moi-même ; mais qui pouvois-je y employer ? Un Etranger, en s'y expoſant ſur ma parole, n'y auroit ajouté aucun poids. On l'auroit regardé comme un inſtrument criminel ou ſéduit. Ce n'eſt qu'en bravant le danger moi-même, que j'ai pu perſuader les ſpectateurs de ma bonne foi.

J'ai ſouffert des témoins : mais quelle authenticité auroit eu l'épreuve, ſi elle avoit été ſolitaire ?

Ces témoins étoient illuſtres : mais la vérification d'un ſecret précieux n'en peut-elle avoir que de mépriſables ?

Les Docteurs repliquent : nous ſommes trop complaiſans de vous avoir donné des raiſons ; nous aurions dû ne vous oppoſer que notre volonté. Nous valons bien ſans doute les *Avocats* : ils ne font que ſolliciter des arrêts, & nous en rendons. Ceux qu'ils obtiennent ſont ſujets à des examens, à des réviſions, à des caſſations ; les nôtres ſont ſans appel : ils ne diſpoſent que de la fortune des hommes ; c'eſt leur vie qui eſt ſous notre empire. Le *College Salubre* peut donc à tous égards, réclamer l'égalité avec l'*Ordre* Babillard. Or, les arrêts des 4 Février & 29 Mars 1775, aſſurent aux membres de cet *Ordre* le droit de rayer, ou de conſerver, qui il leur plaît, *ſans donner de motifs*, SANS MÊME EN AVOIR : notre College revendique la même prérogative : il eſt impoſſible que le Parlement nous la refuſe, & vous ſerez *rayé*.

EDIT DU ROI,

Concernant les Sujets du Roi, qui étoient engagés dans la Société & Compagnie des Jéſuites.

Donné à Verſailles au mois de Mai 1777.

Regiſtré en Parlement le treize Mai mil ſept cent ſoixante dix-ſept.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. Le Roi notre très-honoré Seigneur & Aïeul, par ſon Edit du mois de Novembre 1764, uſant du droit qui lui appartenoit eſſentiellement, auroit ordonné que la Société & Compagnie des Jéſuites n'auroit plus lieu dans ſon Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de ſon obéiſſance ; il auroit néanmoins permis à ceux qui avoient été membres de cette Société de vivre en particulier dans ſes Etats, ſous l'autorité ſpirituelle des Ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du Royaume, & en ſe comportant en tout comme bons & fideles Sujets ; il auroit en outre ordonné que toutes procédures criminelles qui auroient été commencées, ſoit à l'occaſion de l'Inſtitut & Société deſdits Jéſuites, ſoit relativement à des Ouvrages imprimés ou autrement, contre quelques perſonnes que ce fût, de quelqu'état, qualité & condition qu'elles puſſent être, ſeroient & demeureroient éteintes & aſſoupies, & auroit impoſé ſilence à cet effet à ſon Procureur Général ; il auroit en même tems, par d'autres Réglemens, pourvu à la ſubſiſtance de ceux qui avoient été dans ladite Société & Compagnie, ainſi qu'au paiement des dettes qu'elle avoit contractées & à l'emploi des biens qu'elle avoit acquis pendant ſon exiſtence. Les ſages précautions du Roi, notre très-honoré Seigneur & Aïeul, ayant opéré ſans retour l'extinction totale de cette Société & Compagnie dans notre Royaume, ſon anéantiſſement & l'extinction abſolue de ſon régime dans tous les Etats Catholiques, ne laiſſent plus aucun eſpoir qu'elle puiſſe jamais être rétablie. Dans ces circonſtances nous avons réſolu d'expliquer nos intentions ſur les moyens qui nous ont paru les plus convenables pour faire participer les Eccléſiaſtiques qui ont été membres de

ladite Société & Compagnie, d'une maniere plus parfaite, aux effets de la bienveillance & de l'amour dont nous ſommes remplis pour tous nos Sujets, en prenant néanmoins les précautions que notre ſageſſe exige pour éviter tout ce qui pourroit troubler l'ordre & la tranquillité que nous voulons maintenir dans notre Royaume. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, nous avons, par cet Edit perpétuel & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné, diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

CEUX de nos Sujets qui étoient engagés dans ladite Société & Compagnie des Jéſuites, & qui avoient été promus aux Saints Ordres, continueront de vivre dans nos Etats comme particuliers, & ainſi que les autres Eccléſiaſtiques ſéculiers, ſous l'autorité ſpirituelle des Ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du Royaume.

II.

ILS ne pourront ſe réunir pour vivre pluſieurs enſemble en ſociété, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

III.

NOUS leur faiſons expreſſes inhibitions & défenſes d'avoir ni entretenir aucun commerce ni aucune correſpondance avec les Etrangers qui auroient été de ladite Société & Compagnie, ſur-tout avec ceux qui auroient eu ci-devant quelqu'autorité dans ladite Société.

IV.

VOULONS que ceux des ci-devant Jéſuites qui ſont conſtitués dans les Saints Ordres, ne puiſſent poſſéder aucuns Bénéfices à charge d'ames dans les villes, ni exercer dans leſdites villes les fonctions de Vicaires : leur permettons ſeulement de poſſéder dans leſdites villes & ailleurs des Bénéfices ſimples ou ſujets à réſidence.

V.

LEUR permettons pareillement de poſſéder des Cures

dans les campagnes, & d'exercer les fonctions de Vicaires dans leſdites Paroiſſes de campagne ſeulement.

VI.

NE pourront néanmoins exercer les fonctions de Supérieur de Séminaires, de Régens dans les Colleges, ni autres relatives à l'éducation publique.

VII.

CEUX deſdits ci-devant Jéſuites, mentionnés ès articles précédens, ſeront à l'avenir capables de recevoir tous legs & donations, de teſter, contracter & jouir de tous les effets civils ainſi que nos autres Sujets; ſans néanmoins que ceux qui auroient quitté ladite Société après avoir atteint l'âge de trente-trois ans accomplis, ou qui auroient atteint ledit âge de trente-trois ans accomplis lors de l'Edit du mois de Novembre 1765, puiſſent recueillir aucune ſucceſſion.

VIII.

NE pourront prendre poſſeſſion d'aucun Bénéfice, ni exercer aucune fonction de Vicaire, ſans avoir préalablement rapporté un acte de ſoumiſſion, ſigné d'eux, de ſe conformer aux diſpoſitions de l'Edit du mois de Novembre 1764, & de notre préſent Edit; lequel acte ils ſeront tenus de paſſer en préſence du Juge Royal dans l'enclave duquel ſera ſitué le Bénéfice dont ils auront obtenu la collation, ou la Paroiſſe où ils exerceront leſdites fonctions de Vicaires; ſera ledit acte dépoſé au Greffe du Siege, & l'expédition à eux délivrée ſans frais.

IX.

LES ci-devant Jéſuites continueront de jouir des penſions qui leur ont été accordées, juſqu'à ce qu'ils aient été pourvus d'un Bénéfice de mille livres de revenu; nous réſervant d'augmenter leſdites penſions à raiſon de l'âge ou des infirmités de ceux qui n'auroient pas de Bénéfice.

X.

FAISONS expreſſes inhibitions & défenſes à tous nos Sujets d'écrire & faire imprimer ou débiter aucuns ouvrages concernant la ſuppreſſion de ladite Societé & Compagnie des Jéſuites, impoſant un ſilence abſolu ſur tout ce qui peut concerner ladite Société.

XI.

VOULONS que l'Edit du mois de Novembre 1764, enſemble notre préſent Edit, ſoient exécutés dans toutes leurs diſpoſitions, nonobſtant tous Réglemens & Arrêts à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par le préſent Edit. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que notre préſent Edit ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelui garder, obſerver & exécuter pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, & nonobſtant toutes choſes à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir ; &, afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous y avons fait mettre notre Scel. DONNÉ à Verſailles au mois de Mai, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-dix-ſept, & de notre regne le quatrieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi, AMELOT. *Viſa* HUE DE MIROMÉNIL. Et ſcellé du grand ſceau de cire verte, en lacs de ſoie rouge & verte.

Regiſtré, oui & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur ; à la charge, ſous le bon plaiſir du Roi, que les ci-devant ſoi-diſant Jéſuites ſeront tenus de ſe retirer & réſider dans les Diocèſes de leur naiſſance, ſi ce n'eſt dans le cas où ils pourront poſſéder ailleurs des Bénéfices ; qu'ils ne pourront poſſéder Canonicats ni dignités dans les Cathédrales & Collégiales des Villes ; qu'ils ne pourront exercer dans les Villes aucune fonction publique du Miniſtere ; & que ceux qui ſeront pourvus de Bénéfices ou Vicariats ne pourront les poſſéder que la ſoumiſſion exigée par l'article huit du préſent Edit ne contienne en outre celle de maintenir & profeſſer les libertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment les quatre articles de la Déclaration du Clergé de 1682 ; expéditions deſquelles ſoumiſſions ſeront envoyées au Procureur Général du Roi, pour être dépoſées au Greffe de la Cour ; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, pour y être lues, publiées & regiſtrées : Enjoint aux Subſtituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le treize Mai mil ſept cent ſoixante-dix-ſept.

Signé *YSABEAU.*

ANECDOTES

DU

SEJOUR DE L'EMPEREUR A PARIS.

Nous liſons avec intérêt, dans les Hiſtoires anciennes, toutes les Anecdotes conſervées par *Plutarque* & ſes Imitateurs : il y en a cependant beaucoup de douteuſes, un très-grand nombre ne ſont même que des répétitions, & elles n'honorent, ou ne dégradent, que des perſonnages qui nous ſont néceſſairement indifférents par eux-mêmes. Je crois remplir le devoir d'Hiſtorien, en conſignant ici celles qu'on m'écrit de la capitale de *France*, au ſujet du Voyageur célebre qui y fixe aujourd'hui tous les yeux : elles joignent au mérite de la vérité, à ce que je crois, celui de la nouveauté. Quand elles ne ſeroient pas toutes bien exactes, il faudroit encore les conſerver. Quels Romans plus reſpectables, plus utiles, que ceux qui tendent à inſpirer la vertu & l'affabilité aux hommes faits par leur élévation pour en donner l'exemple ? Le Journal de *Charles V*, comme je l'ai déja obſervé, n'en préſenteroit pas de pareilles.

La premiere viſite du Comte de *Falkenſtein* a été à l'*Hôtel-Dieu*. C'eſt le nom que l'on donne à *Paris* à l'établiſſement tout à la fois le plus reſpectable par l'intention, & le plus terrible peut-être dans la pratique, dont les Annales du genre humain puiſſent conſerver le ſouvenir.

Que les eſprits durs & aveugles, qui croient la *ſuppreſſion de l'eſclavage* un bien, parcourent

ces retraites, qu'elle ſeule a rendues néceſſaires; qu'ils ſongent que ce ſont des hommes *libres* qui y expirent dans la fange, & qui n'y ſont ainſi accumulés que parce qu'ils ſont *libres*; qu'ils réfléchiſſent aux horreurs que ces victimes d'une opération meurtriere éprouvent, avant que d'entrer dans ces prétendus aſiles, quand elles y ſont, & quand elles en ſortent; à la mortalité qui en fait autant de gouffres où la population s'engloutit; aux malheurs que les ſacrifices même de la piété la plus courageuſe, & de la généroſité la plus bienfaiſante ne peuvent prévenir, dans ces enceintes, où l'empreſſement de faire le bien eſt un obſtacle au bien, & où les beſoins ſont toujours au-deſſus des reſſources; &, s'ils n'ont pas le cœur à l'épreuve des ſentimens de la véritable humanité, comme leur eſprit eſt en garde contre les démonſtrations de la raiſon, ils conviendront en gémiſſant de leur mépriſe.

L'Empereur a voulu tout voir. Il a goûté du bouillon: il vit panſer un bleſſé: il a admiré le zele, trop peu apprécié, des femmes qui, ſouvent du ſein des délices & de l'opulence, ſe conſacrent au miniſtere obſcur, exceſſivement pénible, & plus dégoûtant encore du ſervice des malades. Les hommes ont attaché la gloire à tout ce qui peut leur nuire: ils n'en ont attaché aucune à ce courage, ſupérieur peut-être à tout ce qu'offre d'éclatant l'héroïſme militaire.

Le cœur du Prince *Allemand* leur a rendu juſtice. Il a été indigné de voir dans le même lit, un *mort*, un *mourant*, un *malade* & un *convaleſcent*, gradation affreuſe, qui doit combattre l'effet des remedes, & métamorphoſer en autant de

tombeaux les grabats, dont un pareil ſpectacle doit perpétuellement éloigner la ſanté. Un Médecin célebre a dit, & répéte ſouvent dans ſes leçons publiques, que les malades guériroient plutôt ſeuls, ſur la paille, avec un robinet d'eau fraîche à leur portée, que dans ces Salles, où on les entaſſe ſi cruellement les uns ſur les autres pour les ſoigner.

L'Empereur a voulu voir les autres maiſons publiques, qui correſpondent à celle-là, ſoit par leur emploi, ſoit par leurs diſpoſitions, telles que les *Enfans-Trouvés*, l'*Hôpital-général*, *la Pitié*, *Bicêtre*, &c. Il n'a pu diſſimuler ſa ſurpriſe, de les voir tous accumulés autour de *Paris*, comme les malades le ſont à l'*Hôtel-Dieu*, dans leurs lits. Comment, dans une ville où la police eſt ſi vigilante, conſerve-t-on des foyers d'infection, dont la dépenſe eſt accablante par ce voiſinage, & qui deviendroient, en éloignant, des aſiles auſſi ſalutaires, que peu coûteux ? Ces réflexions ſont celles de tous les bons citoyens: peut-être, après avoir frappé un Souverain Etranger, en acquéreront-elles plus de poids : on aſſure que l'*Empereur* n'a pu s'empêcher de les communiquer à la *Reine*.

Il a été aux *Invalides:* il n'y a pas vu la deviſe admirable de la maiſon de ce genre à *Berlin*, *Læſo, ſed invicto militi:* mais il y a admiré le bâtiment, le dôme, pluſieurs tableaux: la maniere d'apprêter les alimens & de les ſervir, l'ont étonné, dit-on. Il auroit trouvé à *Chelſea*, célebre hôpital de *Londres*, une police, ſur ces

points, & d'autres encore, plus dignes de ſes éloges.

En le voyant, ces braves ſoldats n'ont pu s'empêcher de témoigner leurs regrets de n'avoir encore pu jouir de la préſence du Roi, ni de celle des Princes ſes freres. On en donne une raiſon bien étrange. Les *Gardes du Roi*, dit-on, veulent l'accompagner juſques dans l'intérieur de l'Hôtel; les *Invalides* prétendent que ce ſeroit faire un affront à ce *Prytannée*, habité par des ſoldats qui portent preſque tous, ſur leur corps, des preuves honorables de leur dévouement pour la perſonne de leur Maître, que de la leur confier avec ces précautions. Pour éluder ce conflit, le Roi s'interdit une preuve de bonté qui feroit quatre mille heureux, &, *ſuivant l'étiquette*, ſes freres ne pouvant aller dans les maiſons de ce genre avant lui, celle-là ſe trouve privée de l'occaſion de marquer ſon zele & ſon reſpect à toute la Famille Royale.

Quel fléau que l'*étiquette!* Auſſi eſt-ce un fruit du *Nord*. Il ſort du même tronc que la *féodalité* & la *liberté des Serfs*.

L'*Empereur* a viſité les Artiſtes les plus célebres de *Paris*, les Savans diſtingués. Il a rendu à M^r. de *Buffon* un hommage devenu plus flatteur par les circonſtances. Le Peintre de la Nature étoit malade, & dans le négligé qu'exige cette ſituation. Le Prince ne lui a permis de quitter ni ſa *robe de chambre*, ni ſon *bonnet de nuit*: il l'a entretenu pendant deux heures, en ſemant ſa conſervation de tout ce qui pouvoit plaire au malade. Ce trait rappelle celui de

François premier viſitant *Léonard de Vinçi* au lit de la mort, & en recevant le dernier ſoupir. On ne peut que remercier la Providence de n'avoir pas rendu l'imitation parfaite.

L'*Empereur* a été pluſieurs fois au *Palais*, bâtiment gothique, honteux pour un ſiecle, où *Paris* ſe remplit de monumens élevés par le luxe des particuliers, & qu'un incendie a preſque rendu le ſervice de détruire, il y a deux ans. Il étoit ſeul : il pria un jeune Avocat de lui indiquer la Grand'Chambre : *Si Sa Majeſté Impériale veut bien le permettre.... Je ne ſuis point Majeſté Impériale*, dit le Prince : *eh bien, ſi M. le Comte le veut*, reprit le jeune homme, *j'aurai l'honneur de l'y accompagner. — Volontiers, dit* l'Etranger. Dans la Grand'Chambre, il n'y eut rien qui ne valut au guide l'honneur de donner des éclairciſſemens au premier Prince de l'*Europe.*

On fut bientôt inſtruit de ſa préſence. Le *Premier Préſident* s'empara de lui, le conduiſit par-tout, & donnoit de lui-même des renſeignemens : l'*Empereur* ne répondoit rien ; enfin il lui a dit : *M. le Premier Préſident, excuſez mes diſtractions, c'eſt que je penſois à ce qui s'eſt paſſé ici il y a ſix ans :* c'eſt tout ce que le *Premier Préſident* en a tiré.

Il honore ſouvent les Spectacles de ſa préſence. On a vu dans les papiers publics ce qui s'eſt paſſé le jour qu'il s'eſt trouvé à l'*Opéra* avec la Reine & la Famille Royale : mais ce n'eſt pas là ſeulement qu'il a reçu des hommages flatteurs, d'un public ingénieux, attentif à ſaiſir les

allusions, & qui a toute la délicatesse des *Athéniens*, comme il en a la légéreté. Le 14, il assistoit à la *Comédie Françoise*, à une représentation d'*Œdipe*. Au quatrieme acte, *Jocaste* récite ce couplet :

Ce Roi, plus grand que sa fortune,
Dédaignoit, comme vous, une pompe importune;
On ne voyoit jamais marcher devant son char,
D'un bataillon nombreux, le fastueux rempart :
Au milieu des sujets, soumis à sa Puissance,
Comme il étoit sans crainte, il marchoit sans défense:
Par l'amour de son peuple il se croyoit gardé.

Les applaudissemens les plus vifs & les plus respectueux lui en ont fait l'application. Malgré l'*incognito*, il a cru devoir remercier le public avec une noblesse, qui lui en a attiré de nouveaux.

En passant sur le *Pont-Neuf*, il arrêta un Ecolier d'une phisionomie heureuse : il le questionnoit ; on souffla à l'enfant qu'il parloit à l'*Empereur :* aussi-tôt il s'interrompit, balbutia, & se mit à pleurer. « Pourquoi ces larmes, dit le « Prince ? — Je voudrois vous faire un compli- « ment, & rien ne me vient. — Quelle place « avez-vous dans votre classe ? — Je suis le *Pre-* « *mier.* — Le *Premier !* N'y a-t-il pas un autre « terme pour désigner ce rang ? — Quand vous « ne serez plus à *Paris*, je serai *Empereur.* — Eh « bien, mon ami, il ne faut donc pas de com- « pliment : d'*Empereur* à *Empereur*, il n'y a que « la main. » Et en parlant ainsi, il la lui prenoit, & accompagnoit ce geste d'une libéralité.

Peu d'étrangers ignorent les talens, le déſintéreſſement, & les ſuccès de l'*Abbé de L'épée*, qui rend aux ſourds & muets l'uſage de la parole, ou plutôt de la raiſon, induſtrie étonnante, d'autant plus merveilleuſe, que les ſujets qu'il reſtaure ainſi, manquent de l'organe le plus néceſſaire, ce ſemble, pour recevoir la communication des idées. *L'Empereur* n'a pas manqué d'aller lui payer ſon tribut d'admiration.

Il parut curieux de connoître ſes principes. *L'Abbé* diſtribua aux perſonnes de la ſuite l'ouvrage où il a développé ſa méthode, & joignit un paquet cacheté, en demandant en grace qu'il ne fut ouvert qu'à *Vienne*. Nous ſommes à *Vienne*, dit l'*Empereur*, & il décachette: il trouve le même livre relié avec ſes armes en or. Comme il s'eſt fait une loi de ne rien accepter de ce qui s'adreſſe à l'*Empereur*, il balança s'il accepteroit: mais après un moment de réflexion, il dit, « Ce « livre eſt ſurement à moi, puiſqu'il porte mes « armes. »

L'Abbé de L'épée étant au-deſſus d'une libéralité pécuniaire, le Prince lui a envoyé ſon portrait, avec une ſomme d'argent pour ceux de ſes éleves qui ſont moins bien traités de la fortune.

Parmi les traits de ſenſibilité qui caractériſent une belle ame, il ne faut pas omettre le compliment qu'a fait ce Prince à *Mesdames*, tantes du Roi régnant, en les abordant. On ſe rappelle avec quel courage elles ſe ſont renfermées auprès du feu Roi, dans ſa derniere maladie, avec quel zèle elles l'ont ſervi elles-mêmes, juſqu'au dernier moment, courage d'autant plus héroïque, qu'elles

n'avoient pas eſſuyé la maladie affreuſe qui le dévoroit, & qu'elles la redoutoient vivement : « Je ſuis enchanté, » leur a dit le Souverain qui les viſitoit, « de pouvoir vous aſſurer de vive-« voix, combien j'ai été pénétré de la conduite « que vous avez tenue auprès de *Louis XV*, « votre pere, que j'aimois. Le ſacrifice géné-« reux de votre propre vie pour conſerver la « ſienne eſt un trait du plus grand héroïſme : « il ne s'effacera jamais de ma mémoire ».

Preſque toutes les courſes que l'*Empereur* a faites par curioſité, il les a faites ſeul. Allant à la ménagerie de *Verſailles*, qui eſt éloignée d'une demie lieue du château, & iſolée dans le parc, il ſe préſenta ſans ſuite : le *Suiſſe* chargé de la montrer, lui dit d'attendre : « Il va paſſer, ajouta-t-il, « une meſſagerie, qui arrête ordi-« nairement ici : ceux qui ſont dedans s'amu-« ſent à voir les animaux : vous les verrez « enſemble ». Volontiers, dit l'*Empereur* : il s'aſſit ſur une borne, cauſa avec le *Suiſſe* juſqu'à l'arrivée de la diligence ; elle ne contenoit que deux curieux : il entra avec eux, vit avec eux & comme eux : ce ne fut qu'en ſe quittant, & en ſe trouvant la main pleine d'or, que le *Suiſſe* devina qu'il avoit fait attendre le frere de la Reine.

Ce trait m'en rappelle un qui a été publié dans le tems, & qu'il faut conſigner ici, parce que ceux qui annoncent de la bonté dans les Princes, encore une fois, ne peuvent être trop connus. L'*Empereur* étant à *Florence*, voulut partir bruſ-

quement pour *Rome* : il envoya, ſans ſe nommer, chercher des chevaux à la Poſte. Ils étoient tous retenus par un *Anglois*. Le Prince renvoya une ſeconde fois ſupplier qu'on voulut bien détacher quatre chevaux. L'*Anglois* déclara qu'il vouloit tout. Eh bien, dit l'*Empereur*, je ne partirai que ce ſoir, quand ils ſeront revenus.

Il arriva à *Rome* quatre heures plus tard qu'il ne l'avoit deſiré; mais plutôt cependant qu'on ne l'y attendoit. Il ſe rend chez la Princeſſe *Juſtiniani*, qui s'écrie : Quoi! c'eſt Sa Majeſté Impériale! on ne nous l'annonçoit que dans deux jours. J'y ſerois encore arrivé plutôt, dit l'*Empereur* en riant, ſi j'avois pu trouver des chevaux à *Florence*; mais un *Anglois* les avoit tous retenus. Ah! Sire, dit un homme qui ſe trouvoit-là, que je ſuis humilié! . . . . . Point, point, répliqua l'*Empereur*; vous étiez preſſé; je ne l'étois pas : d'ailleurs, j'étois chez moi; il falloit bien que j'en fiſſe les honneurs.

On raconte auſſi du vertueux *Antonin*, qu'ayant été loger à *Epheſe*, chez un Sophiſte, des plus riches de la ville, nommé *Polémon*, qui étoit abſent, celui-ci revint au milieu de la nuit : il trouva fort mauvais que l'*Empereur* eût pris ſa maiſon. Impatient, & audacieux comme un philoſophe, parce qu'il avoit affaire à un Prince ſans fiel (*), il fit tant de bruit,

(*) Cette remarque eſt importante : il n'y a rien de ſi lâche que les Philoſophes, ou de ſi inſolent, ſuivant les

qu'*Antonin* délogea, & chercha retraite dans une auberge.

Quelque tems après, un *Préteur*, traverſant la même ville, fut adreſſé chez *Polémon*, qui refuſa de le recevoir : il ne tarda pas à rejoindre l'empereur : il lui fit de grandes plaintes de l'inſolence de l'*Encyclopédiſte ;* il en ſollicitoit la punition. Et quelle heure étoit-il, dit *Antonin*, quand il vous a fermé ſa porte ? — Midi — Bon ! il m'a bien chaſſé, moi, qui vous parle, à minuit, & j'ai pris patience.

On trouve plus de *Polémons*, que d'*Antonins* & de *Joſephs.*

PHYSIQUE.

Une des principales occupations de la *Chirurgie* aujourd'hui, c'eſt de remédier aux ſuites des cruautés de la guerre. Cent mille hommes d'un côté, & autant de l'autre, s'aſſemblent dans une plaine : ils ſe battent, non pas comme les *lions*, qui ont toujours un objet, & qui d'ailleurs n'en viennent jamais à cette extrémité que pour

---

circonſtances. Sous un regne vigoureux, ils fatiguent le Prince & les Miniſtres d'un encens ſervile. Les ſentent-ils débonnaires, ils les outragent, & ils font gloire de cette audace, qui n'eſt qu'une baſſeſſe de plus.

A l'égard des particuliers, c'eſt tout le contraire : ils accablent d'éloges ceux qu'ils mépriſent, parce qu'on en fait par-là des prôneurs intrépides, & des partiſans aveugles : ils n'oublient rien pour perdre ceux qu'ils redoutent, parce qu'ils y voient des adverſaires dangereux : & cependant il y a des ſiecles où ils ſont la deſtinée des hommes, avec leurs ſatyres ou leurs panégyriques.

leur propre compte, mais, n'en déplaiſe à nos Héros, comme ces animaux aſſervis, dont le courage eſt toujours commandé, & qui n'ont d'autre intérêt dans le danger que de ſervir les paſſions d'un maître. On donne, on reçoit des bleſſures, & ceux qui ſurvivent aux coups, appellent vîte des *Chirurgiens* pour les panſer : il ſemble qu'il auroit mieux vallu ne pas ſe battre ; mais cette folie étant preſqu'auſſi ancienne que le monde, & n'étant pas encore près de ſa fin, ſelon les apparences, il eſt aſſez inutile de s'y arrêter.

Chez les anciens du moins, l'art dont on imploroit le ſecours, pour en réparer les effets, étoit bien plus ſimple & plus facile. Leurs armes de jet écraſoient preſque toujours les victimes qu'elles atteignoient, & les délivroient de l'horreur du panſement. Les bleſſures auxquelles on pouvoit appliquer la main, avec quelqu'eſpérance, n'étoient opérées que par des fers aigus, ou tranchans. Les dards traverſoient le corps : les cimeterres en ſéparoient les membres : on étoit *percé* ou *découpé*, mais non pas *contus* & *roué*. On ne perdoit du moins que ce que l'arme meurtriere avoit touché. Le ſoldat, ſorti mutilé du champ de bataille, en déplorant la partie de lui-même qu'il y abandonnoit, ne craignoit pas que les *Chirurgiens*, pour le ſauver, fuſſent obligés de lui enlever ce que l'ennemi lui avoit laiſſé.

Les *Archiatres* avoient donc peu d'amputations à faire. Ne ſachant même pas ſe rendre maîtres du cours du ſang, ni aſſujettir l'impétuoſité des arteres, ils ne coupoient que dans les

parties condamnées par la cangrene : le *ſphacele* leur ſembloit une indication indiſpenſable pour haſarder une ſeconde mutilation : ils ne faiſoient qu'exécuter un retranchement déja preſcrit par la Nature, & preſque toutes les amputations alors étoient heureuſes. *L'hémorragie*, qui en fait le plus grand danger, ne pouvoit pas avoir lieu, parce que le propre de l'oblitération, qui produit la *cangrene*, eſt d'interrompre la circulation du ſang, dans les parties qu'elle affecte : elles peuvent donc être détachées ſans riſque.

Aujourd'hui l'art de la guerre eſt changé, comme les inſtrumens du carnage. Les Héros s'aſſomment avec des globes arrondis, au lieu de ſe hacher avec des lames affilées. Il a bien fallu que la *Chirurgie* ſe fît d'autres méthodes. La violence avec laquelle les balles & les boulets ſont chaſſés, rend les ſuites du coup bien plus terribles que le coup lui-même. Cette foudre de plomb déchire les nerfs; elle briſe les os. Il faut donc que la main ſalutaire aille chercher, plus haut que la bleſſure, les parties qui en ont partagé l'ébranlement. Si c'eſt au-deſſus du poignet que le bras eſt fracturé, il faut preſque toujours l'enlever juſqu'au coude : ſi c'eſt la jambe, il faut que le *biſtouri* remonte juſqu'auprés du genou : & ſi la cuiſſe eſt touchée, c'eſt vers l'articulation ſupérieure qu'il faut porter le ſecours & la deſtruction.

De nouveaux beſoins ont fait imaginer des reſſources nouvelles. Les gens de l'art, forcés de devenir plus cruels que le canon, & d'en completter l'ouvrage, ont cherché à procéder

avec quelque ſûreté. Ils ont travaillé à contenir le ſang. Ils y ſont parvenus par les tourniquets, avec leſquels on en intercepte en effet l'effuſion, en coupant au-deſſous de la ligature : mais la révulſion violente du fluide, arrêté par cette barriere, occaſionne des accidens plus redoutables ſouvent que la bleſſure. Si le patient ne meurt pas de l'*hémorragie*, il périt très-ſouvent du panſement.

Le même M. *Valentin*, de qui j'ai parlé ci-deſſus, page 224, réfléchiſſant ſur la méthode des anciens, & combinant le ſuccès de leurs amputations, pratiquées ſeulement dans les parties *ſphacélées*, avec les malheurs ſans nombre qui réſultent de la méthode moderne, avoit imaginé de procurer aux membres qu'on étoit obligé de ſéparer du tronc, une cangrene artificielle, & de n'opérer que quand le ſentiment détruit, comme le cours des liqueurs, épargneroit au malade la douleur & le riſque : le moyen en étoit facile; il ne s'agiſſoit que d'employer le tourniquet plutôt, & d'écraſer, par une compreſſion violente, les vaiſſeaux nourriciers, afin de tuer d'avance le membre qu'il étoit impoſſible de conſerver.

Cette cangrene locale n'avoit aucune eſpece de danger : elle procuroit le moyen de faire une opération facile, ſans ſouffrance & ſans inquiétude; l'idée en devoit donc être adoptée : point du tout. Elle n'a pas manqué de trouver des contradicteurs acharnés. M. *Valentin*, quoique convaincu de la vérité de ſes principes, héſitoit à faire une expérience à laquelle il devoit être

difficile de déterminer un malade, & dont il auroit fallu que le Chirurgien prît ſur ſoi tous les haſards; heureuſement la Nature, indignée de ces obſtacles, eſt venue elle-même au ſecours de ſon vengeur : elle lui a offert, dans ces derniers tems, une démonſtration éclatante de la ſolidité de ſes réflexions.

Aux *Ormes*, château célebre par la retraite d'un Miniſtre aimé, reſpecté, même après ſa diſgrace, chez M. le Marquis de *Voyer* ſon fils, un aide de cuiſine fut bleſſé un jour au haut de la cuiſſe, tout près de l'aine, par le timon d'un caroſſe. Le coup avoit porté ſur l'artere crurale : elle avoit été entierement affaiſſée. Les ſecours furent inutiles pour lui rendre l'élaſticité; ce qui devoit arriver arriva : la cangrene parut à l'extrémité du pied.

Heureuſement on n'en ſoupçonnoit pas la cauſe. Le Chirurgien de la maiſon, voyant un ſphacele bien décidé, coupa ſans inconvénient la portion attaquée.

Bientôt les mêmes ſymptômes ſe firent remarquer ſur la jambe : ils gagnerent le genou : il fallut emporter tout ce qui étoit au-deſſous; & peu après on vit qu'on n'avoit rien fait : la cuiſſe fut couverte des mêmes ſignes, dont on croyoit avoir détruit le principe. On propoſa alors de faire l'opération dans le vif. On preſſoit le Chirurgien d'aller ainſi au-devant du mal, & de tuer en quelque ſorte la cangrene, en la prévenant, comme on ſe délivre du feu qui dévore une maiſon, en abattant celles d'à côté, quoique l'incendie ne les ait pas encore gagnées.

C'étoit un homme d'eſprit, & bon obſervateur. Voyant que la nature s'étoit ainſi défait d'elle-même de ce que quelque principe ſecret la forçoit d'abandonner, & trouvant d'ailleurs, dans le ſujet, les ſimptômes d'une conſtitution vigoureuſe, que les pertes n'affoibliſſoient pas, il voulut attendre l'événement, avant que d'employer encore le *biſtouri*. La cangrene ſe développa toujours : elle gagna la tête de la cuiſſe, préciſément dans la hanche. Ce fut là ſon terme. Etant alors arrivée à la ſource, elle eſt tombée avec la cuiſſe malade. Le patient s'eſt parfaitement rétabli. Il exiſte encore aujourd'hui chez M. le Marquis de *Voyer ;* il n'a qu'une cuiſſe : l'autre eſt abſolument détruite, juſques dans les ligamens de la jointure, & cela ſans effuſion de ſang, ſans tortures, ſans inſtrumens.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ce *monopede* ſemble ne pas ſouffrir d'être réduit à un ſeul point d'appui. Il n'a pas daigné ſe faire un ſupport artificiel, comme le font ordinairement les infortunés qui n'ont perdu qu'une portion de ce qui lui manque en entier. Son corps ne porte que ſur la jambe qui lui reſte. Un ſimple bâton à la main lui ſuffit pour conſerver l'équilibre. Il ſe tranſporte par-tout avec autant d'agilité qu'il a jamais pu en avoir. Il ſert à la cuiſine. Il monte les eſcaliers. Il porte de l'eau : il rend tous les ſervices qu'on pourroit attendre d'un homme complettement organiſé. Il a même, dans ces derniers tems, pris du goût pour la chaſſe, & conſacre à cet exercice tous les momens que ſon état lui laiſſe.

Cette derniere partie de ſon hiſtoire peut amuſer les curieux : mais l'autre doit occaſionner aux véritables gens de l'art, des réflexions bien profondes. Elle devroit, ce ſemble, amener une révolution entiere dans les procédés de toutes les opérations chirurgicales.

Probleme intéreſſant de MORALE.

Le Lord *F....*, homme très-riche, étoit auſſi très-avare, deux qualités qui vont ſouvent enſemble, en *Angleterre* comme ailleurs. Son unique attention étoit de théſauriſer. Il n'avoit jamais voulu ſe marier, par la frayeur que lui inſpiroit l'entretien d'une femme : il n'avoit point d'amis : il paſſoit preſque toute ſa vie à la campagne, ſans autre ſociété que celle d'un vieux Valet-de-chambre *François*, qui le ſervoit depuis cinquante ans. Il rendit les derniers ſoupirs entre les bras de ce domeſtique, dans un château éloigné.

Son héritier, qu'il n'avoit jamais voulu voir, étoit un pauvre gentil-homme, du fond de l'*Ecoſſe*. Le Valet-de-chambre lui écrivit de ſe rendre au plutôt à ..... qui lui appartenoit par le décès de ſon parent. Le nouveau riche accourut avec l'empreſſement que donne une pareille nouvelle.

A ſon arrivée, le domeſtique lui rendit un compte exact des meubles du château, & des revenus de la terre dont il avoit eu long-tems la direction : il le termina par remettre à l'héritier 90, 000 livres ſterlings en billets de banque, qu'il avoit trouvés dans le cabinet du

mort, & dont il s'étoit rendu dépoſitaire, pour en empêcher la diſtraction.

Pour ſentir le mérite de cette action, il faut ſavoir que cette ſomme compoſe plus de deux millions, argent de *France*, que les billets de banque étant au porteur, ils appartiennent, ou du moins ſont payés, à quiconque s'en trouve nanti; & qu'ici le gardien de ce tréſor en avoit ſeul connoiſſance.

Le gentilhomme reçut le préſent, parcourut le porte-feuille avec une avidité taciturne, & après un long ſilence, *Eſt-ce bien là tout?* dit-il à ſon bienfaiteur. Pour réponſe, les larmes inonderent le viſage du généreux domeſtique. Alors l'héritier détacha du paquet un billet de dix pièces (dix Louis), en le lui offrant, pour prouver ſa reconnoiſſance. Le *François* ſe retira en ſanglotant. Il eſt mort, il y a deux ans, dans la miſere, à *Londres*, entre les bras du Docteur *Legoux*, Chirurgien Accoucheur, auſſi honnête qu'habile, de qui je tiens cette anecdote, & qui m'a permis de le citer.

Que doit-on y admirer le plus, de la fidélité du domeſtique, ou de l'ingratitude de l'héritier?

Cet homme, ſi reſpectable, & ſi mal récompenſé, ſe nommoit *Furaut*. Les *Grecs* & les *Romains* ont célébré & immortaliſé des noms qui le méritoient bien moins.

RÉPONSE

A un Souſcripteur impatient.

VOUS trouvez mauvais, Monſieur, que je ne ſois pas encore entré dans le détail des affaires de l'*Angleterre*. Vous croiez que j'élude le moment de donner la deſcription de cette Iſle fameuſe ; vous me faites l'honneur de penſer que je réuſſirai à réſoudre les difficultés qui vous arrêtent journellement dans les queſtions que vous vous faites à vous-même ſur ce pays très-ſingulier : L'empreſſement que vous avez d'être inſtruit, vous fait ſupporter avec peine le retard que j'apporte à l'exécution de mes promeſſes ; enfin vous m'aſſurez qu'il y a en *France* & ailleurs beaucoup de perſonnes qui le partagent ainſi que vos plaintes. Je vous remercie de l'un : je ſuis fâché d'occaſionner les autres ; mais en vérité il ne dépend pas de moi de vous ſatisfaire plus promptement : & peut-être ſeriez-vous bien étonné ſi je m'y décidois. Je pourrois vous dire comme *Phedre* à *Œnone* :

« Quel fruit eſperes tu de tant de violence ? »

Il y a long-tems que je l'ai dit, pour mon malheur ; la *philoſophie* a autant au moins, & peut-être plus accrédité de préjugés, que l'ignorance & la ſuperſtition. Rien de ſi dange-

reux que de les attaquer, ſur-tout quand ils ſont devenus l'idole d'une ſecte : & de toutes les ſectes je n'en connois pas de plus furieuſes, de plus aveugles, de plus injuſtes en tout ſens, que celles qui choiſiſſent pour cri de guerre, la *raiſon* & la *liberté*. Or, il en exiſte une aujourd'hui qui maîtriſe la plus grande partie des eſprits prétendus penſeurs de l'*Europe* : elle a pris pour ſigne de ralliement ces mots impoſans, *& la Grande Bretagne* pour objet de ſon culte, tant au moral qu'au phyſique, au politique, &c. Ses panégyriques, & la fortune, ont fait de la nation *Angloiſe*, le premier peuple du monde. Un ſimple particulier doit-il ſe permettre même d'examiner les fondemens de cette renommée, ſans avoir pris les plus grandes précautions, d'une part, pour bien s'inſtruire, afin de ne pas bleſſer la vérité en la cherchant, & de l'autre pour ne pas riſquer de devenir la victime de ſes découvertes ?

Pour avoir oſé dire que les premiers monſtres qui ont deshonoré, à *Rome*, la couronne d'*Empereur*, n'étoient peut-être pas des imbécilles ridicules, comme l'aſſure *Suétone*, je me ſuis fait des ennemis violens ; j'ai eſſuyé des calomnies qui me ſuivront juſqu'au tombeau. On ne m'a pas pardonné d'avoir démontré que la *liberté* n'étoit, pour les trois quarts des hommes, que le droit de *mourir de faim ;* que le ſort d'un cheval bien nourri, bien panſé, bien garanti des injures de l'air, bien traité dans les maladies, étoit préférable à celui du malheureux manouvrier *libre*, mais mépriſé univerſellement,

rebuté universellement ; condamné aux plus pénibles travaux, dans l'Eté, aux plus rigoureuses privations dans l'Hyver; toujours incertain de savoir si la chétive nourriture qu'il a gagnée aujourd'hui, par le sacrifice d'une partie de son existence, il pourra se la procurer demain au même prix; passant sa vie entre la misere & le desespoir, & ne se reproduisant dans une postérité, que pour voir doubler ses chagrins, ses maux, & ses douleurs. On a soutenu que c'étoit-là un traité complet de despotisme, & qu'un cerveau où se développoient des idées aussi affreuses, ne pouvoit appartenir qu'à un homme abominable. Un très-brave & très-révérend ecclésiastique, a imprimé avec *approbation*, que la *vérité & l'humanité n'avoient rien de commun avec les ouvrages d'un pareil auteur.* Ce sont les suites de cette conséquence judicieuse qui ont contribué beaucoup à m'amener ici. On a cru ne devoir aucun égard à un homme qui passoit pour enseigner qu'on n'en devoit pas au genre humain. Sur ces assertions, qu'on n'a pas même daigné approfondir, beaucoup de gens honnêtes & foibles, m'ont regardé comme un nouveau *Phalaris*, très-justement brulé dans son taureau.

Si des spéculations philosophiques & certainement bien désintéressées, sur des anecdotes de deux mille ans, ou sur des individus isolés, sans considération dans le monde, ont pu me rendre l'objet de tant de haines, & m'attirer tant d'injures, avec tant d'infortunes, jugez, je vous prie, combien je dois réfléchir avant que de hasarder

mon avis ſur une nation puiſſante, accoutumée aux hommages, à l'encens de tous ſes voiſins; dont les principaux moteurs ont les plus fortes liaiſons avec mes ennemis; dans laquelle on n'a pas manqué de répandre à mon arrivée, & depuis mon ſéjour, que mes écrits marquoient peu d'eſtime pour elle, & dont les yeux par conſéquent ſont plus ouverts ſur tout ce qui pourroit m'échapper à ſon ſujet.

D'ailleurs on m'a tant reproché d'aimer les *paradoxes*, de ne vouloir jamais voir ce qu'on avoit vu juſqu'à moi, & de préférer une choſe nouvelle, pourvu que je me trouvaſſe le premier à la dire. Si j'allois haſarder ce qui m'a frappé à la premiere vue, ce que l'expérience journaliere me force de me perſuader de plus en plus, & ce dont je tâche cependant à me déſabuſer tant que je puis, les cris redoubleroient avec plus de fureur.

Si, par exemple, je diſois que dans l'ancienne *Albion*, dans ce ſanctuaire du patriotiſme, défendu & nourri par les formes républicaines, il n'y en a point, mais point du tout; que l'argent eſt le ſeul Dieu de cette iſle; que les champions les plus zélés de la nation, ne le ſont que juſqu'au moment où le Miniſtere les rend muets avec un baillon doré; que tous les *Démoſthenes* du Parlement ſe trouvent enrhumés, dès qu'une charge, un titre, ou une penſion, les viennent accueillir de la part de la cour; qu'enfin ce changement eſt ſi naturel, ſi fréquent, ſi bien dans l'eſprit de la nation, qu'il n'a rien de flétriſſant; que quand on voit l'orateur *Whig* de la veille, devenu *Tory* ardent le lendemain, on ne marque ni ſurpriſe, ni co-

lere; qu'on s'informe ſeulement du prix qui a été mis à ſa converſion, & que l'on conçoit d'autant plus de vénération pour le perſonnage, qu'il a été payé plus cher; je dirois la vérité; je pourrois l'appuyer de mille exemples: mais on ne manqueroit pas de s'élever contre moi; quoique ces faits ne ſoient que trop connus des *Anglois* mêmes, quoique leurs Gazettes en retentiſſent, on m'accuſeroit en *France* d'audace & d'ingratitude; les *philoſophes* crieroient qu'à peine arrivé à *Londres*, j'abuſe de l'aſyle que j'y trouve; & les *Anglois*, échos de ces déclamations meurtrieres, trouveroient bientôt que j'ai tort de publier des choſes, abſolument publiques chez eux, mais qu'on affecteroit de regarder comme un ſecret, dès qu'il s'agiroit de m'accuſer de les avoir révélées.

Si je diſois que la nation *Angloiſe* en *général* eſt douce, humaine, paiſible; que le peuple, loin d'être *inſolent*, *féroce*, comme tant de menteurs hardis l'ont écrit, eſt d'une bon-hommie qui approche de la prévenance, & que je ne connois pas de pays où un étranger ſoit plus en ſureté qu'en *Angleterre*, même de la part de la populace, aſſurément je ne craindrois pas d'être démenti par les honnêtes gens: mais ne voyez-vous pas que j'allumerois la fureur de tous ces faiſeurs de relations, qui s'illuſtrent à peu de frais dans leurs livres, & les cercles, en racontant à combien de dangers ils ont été expoſés de la part de la canaille de *Londres*? Toutes mes autres obſervations deviendroient ſuſpectes d'après la fauſſeté évidente de celle-là. Que peut-on attendre de vrai d'un homme qui

assureroit que les *Anglois* ne sont pas des brutaux ? Le sage, le véridique, le scrupuleux Abbé *Morellet* ne pourroit-il pas même y voir une flatterie insigne, & l'envie pleine de bassesse d'acquérir, à la faveur de ce mensonge insidieux, le droit de calomnier impunément la nation, dans tout le reste ? N'en feroit-il pas un supplément à la *Théorie du paradoxe ?*

Si j'assurois que malgré la douceur de la jurisprudence ici, malgré les soins, les égards même des juges, pour les coupables, ceux-ci sont traités avec plus de cruauté réelle qu'en *France*, je ne ferois pas embarrassé pour le démontrer: je ferois observer, que par-de-là la mer, un accusé n'est instruit de son jugement, que le matin même du jour où il doit subir la peine: par-là ses tourmens sont abrégés; la justice ne se fait pas un jeu de ses douleurs; l'espérance, cette consolatrice si souvent mensongere, mais toujours si puissante, ne l'abandonnant qu'à l'instant où il va être retranché de la société; & les soins de la religion, les exhortations du ministre ecclésiastique, la remplaçant aussi-tôt, produisent dans l'ame du patient une distraction presqu'aussi efficace; il n'a, pour ainsi dire, pas le tems de sentir l'horreur de sa destinée.

Ici, à l'instant où il est condamné, son sort lui est connu, & cependant son exécution est différée, d'une *session* à l'autre, c'est-à-dire, à six semaines; ainsi, après lui avoir ôté l'espérance, on lui conserve la vie, comme pour lui faire mieux sentir les angoisses de la mort, qu'il a sans cesse devant les yeux, dans ce long intervalle. Il semble que la Loi se repaisse de cette

torture de l'eſprit, plus cruelle, plus inhumaine que celle du corps qu'elle a abrégée : elle ne livre ſa victime à la mort phyſique, qu'après avoir laiſſé le plus impitoyable des bourreaux, l'imagination, lui déchirer le cœur en détail, & épuiſer, pour la tourmenter, ce que l'idée d'une deſtruction inévitable, & dont le moment eſt fixé, a de plus affreux.

La Loi *Angloiſe* joint même ſur cet article l'inconſéquence à la cruauté : c'eſt le ſimple *vol* qui eſt ſoumis à cette immenſité de ſupplices. Pour le *meurtre*, genre de délit plus redoutable, plus abhorré ici, comme ailleurs, la peine eſt adoucie, puiſque le tems eſt abrégé ; l'aſſaſſin eſt exécuté 24 heures après ſa condamnation : de ſorte que c'eſt au crime le plus grave que ſa loi montre de la tolérance, & c'eſt au moindre attentat qu'elle a prodigué ſa rigueur.

Ces réflexions ne ſeroient pas ſuſceptibles de répliques : mais n'entendez-vous pas d'ici les clameurs de toute la tourbe philoſopheſque ? ne les voyez-vous pas accourir avec des pierres dans les mains pour lapider le monſtre qui oſe prononcer de pareils blaſphêmes ? Au milieu de cette cohue, feroit-on ſeulement attention à mes raiſonnemens ? Ne ſe trouveroit-il pas dans la foule quelque docte Abbé, qui m'accuſeroit d'avoir dit qu'on *ne peut trop hâter le ſupplice d'un accuſé ;* qui affirmeroit que les *ménagemens à l'égard de cette eſpece d'hommes, me paroiſſent une conjuration contre l'humanité ;* qui jureroit que je l'ai *écrit ;* que j'ai fait un reproche aux *Anglois* de les obſerver ? Ces aſſertions

honnêtes impudemment haſardées, non moins impudemment ſoutenues, n'acquerroient-elles pas bientôt une conſiſtance, comme tant d'autres de la même eſpèce dont j'ai été l'objet & la victime?

Si la juriſprudence criminelle offre ici des contraſtes auſſi ſinguliers, combien ne ſeroit-on pas ſurpris d'apprendre qu'en matiere civile même, la loi n'a pas montré plus d'égard pour les perſonnes; que ſur la moindre réclamation d'intérêt, le premier mouvement de la juſtice eſt un *décret de priſe de corps*; ſur la ſimple dénonciation d'une dette même ſuppoſée, c'eſt à la liberté du prétendu débiteur que la loi attente?

Il eſt vrai que le créancier eſt ſoumis à la formalité du ſerment; mais multiplier auſſi indiſcretement cette reſſource, n'eſt-ce pas la rendre vaine? n'eſt-ce pas faire naître la tentation du parjure, que d'attacher à une cérémonie, ſur laquelle il eſt ſi facile de s'étourdir, la certitude du ſuccès?

Il eſt vrai encore qu'en donnant caution le défendeur redevient libre: mais cette facilité, qui eſt très-rarement une faveur, peut ſouvent être une très-grande injuſtice. De ce qu'un homme dérangé dans ſes affaires, peu connu, peu aimé, ne trouveroit pas d'ami aſſez généreux pour devenir ſon garant, s'enſuit-il que la demande intentée contre lui ſoit vraie? Si cependant il ne trouve pas la protection qui ſeule peut déſarmer la loi, il reſte dans les fers d'une *ſeſſion* à l'autre, & une répétition fauſſe peut lui cauſer un déſordre effectif, ou achever de combler ſa ruine.

Dans ce cas le parjure eſt puni : mais ſon châtiment eſt-il une indemnité ? On le livre au *pilory*, à l'indignation publique : mais ſon ennemi en a-t-il moins ſubi l'humiliation & la dépenſe de la priſon, & les dangers, & les pertes de l'abſence, & toutes les ſuites qu'entraîne néceſſairement dans une famille, la cataſtrophe qui la prive ſubitement de ſon chef ? Ces réflexions, & bien d'autres, donneroient de la Juriſprudence civile *Angloiſe* une idée peu favorable ; mais ne voyez-vous pas que l'on s'accorderoit à les trouver ridicules ? On ne manqueroit pas d'aſſurer qu'elles partent d'un orgueil indiſcret, & que c'eſt pour ſoutenir ma qualité de *Juriſconſulte* expatrié, que je me permets ce bavardage, ſur des objets que je veux faire croire de mon reſſort ?

Si j'examinois l'induſtrie *Angloiſe* ; ſi je déclarois qu'elle eſt bien au-deſſous de ce que l'on en penſe ; que le préjugé ſeul a pu lui faire décerner, par toutes les nations de l'*Europe*, & ſur-tout par la *Françoiſe*, une ſupériorité qui n'eſt pas fondée, je me trouverois d'accord avec l'expérience. Je ferois voir qu'en aucun genre les ouvriers voiſins de la *Tamiſe*, ne l'emportent ſur ceux qui boivent les eaux de la *Seine*, ou de la *Some*, ou de la *Meuſe*, & qu'il y en a très-peu où ils ſes égalent ; que les draps de *Van-Robais*, de *Louviers*, de *Sedan*, peuvent ſoutenir la comparaiſon, ſous des yeux impartiaux, avec tous ceux qui ſe fabriquent par-delà le *pas de Calais* ; qu'en ouvrages d'acier, en clincaillerie, *Londres* & *Birmingham* ont à craindre, en *Allemagne* & en *France*, des rivaux redoutables ; que pour les *dorures*, les *ſoiries*, l'*argent*

orfèvri, dans tout ce qui exige un goût fin & recherché, avec une matiere riche, c'eſt à l'étranger que les *Anglois* eux-mêmes ſont forcés de s'adreſſer; que leurs femmes ont pour les *étoffes*, les *gazes*, les *rubans* venus du dehors, la même fureur que les nôtres ont pour celles de toutes ces frivolités que les paquebots introduiſent chez nous, en dépit des réglemens & de la ferme, avec le nom *Anglois*; ce qui prouveroit au moins une égalité de mérite des deux parts; que ſi dans la ſeule manipulation de l'acier, l'éclat & la fineſſe du poli offrent à l'œil, en *Angleterre*, ce qu'il trouve rarement ailleurs, cet avantage n'eſt dû qu'au prix exceſſif qu'on y met; qu'en payant auſſi généreuſement nos ouvriers, ils feroient encore mieux, parce qu'ils joindroient la délicateſſe & le goût des idées, à la perfection de la main-d'œuvre; qu'enfin la pareſſe & l'indiſcipline ſont ce qui diſtingue les ouvriers de *Londres*, & que, loin de les réprimer, la légiſlation les encourage; d'abord, parce qu'elle ne proſcrit pas les aſſemblées ſéditieuſes dans leſquelles ils forment des aſſociations pour tyranniſer leurs maîtres, & par conſéquent le public; & enſuite, parce que quand on porte des loix pour mettre une barriere à cette tyrannie, c'eſt contre les maîtres, & non contre les ouvriers, qu'on les dirige; de ſorte, par exemple, qu'il eſt défendu aux *Tailleurs*, à peine de priſon, de donner à leurs garçons plus de 18 ſols par jour de ſalaire, tandis qu'il ne l'eſt pas aux garçons d'en exiger 40; ce qui produit une police défectueuſe, & une loi toujours violée. Des obſervateurs déſinté-

reſſés, après le premier moment donné à la ſurpriſe, avoueroient peut-être que je n'ai pas tort : les *Anglois* eux-mêmes conviendroient tout bas que je n'ai pas mal vu : mais les *Anglomanes*, qui ne veulent ſoumettre leur barbe qu'à des raſoirs d'*acier fondu*, qui veulent ſe faire les ongles avec des *ciſeaux de Londres*, qui ſe croient plus de mérite quand ils peuvent dire qu'ils ont une épée du *petit Dunkerque*, ignorant qu'il n'y a pas d'*acier fondu*, & que les trois quarts des ferrailleries brillantes dont les boutiques ſont remplies à Londres même, viennent d'*Allemagne*, & quelquefois de *Paris*, feroient une ligue contre le ſpéculateur imprudent qui viendroit les détromper. Furieux comme le fou d'*Horace*, qui ne ſe conſoloit pas d'avoir été guéri de l'illuſion par laquelle il ſe croyoit propriétaire de tous les vaiſſeaux du *Pirée*, ils ſe joindroient aux *Philoſophes* pour décréditer ſans reſſource le médecin indiſcret qui viendroit détruire leur bonheur.

Si j'allois conteſter aux *Anglois*, même l'amour des arts, & le reſpect pour le génie ; ſi je portois un examen impartial ſur les éloges décernés avec tant d'emphaſe à leur empreſſement pour honorer les hommes qui ont illuſtré la nation ; ſi je me haſardois à avancer que l'envie n'y eſt pas moins active qu'ailleurs, quoique par la conſtitution nationale & le caractere primitif des *Bretons*, elle ait moins de reſſources ; que ſi en *France* une perſécution éclatante eſt preſque toujours le ſort des talens fiers & ſupérieurs, en *Angleterre* une indifférence obſcure en eſt la mort, quand ils ne ſont pas accompagnés de l'eſprit d'intrigue & de ſoupleſſe, qui fait par-tout les

ſuccès d'un artiſte, au moins pendant ſa vie; qu'il y a même beaucoup à rabattre des idées que nous nous faiſons des hommages rendus aux noms qui ont illuſtré la *Grande-Bretagne*, après la mort de ceux qui les ont portés, je ne ſerois embarraſſé que du choix des preuves.

Je ferois voir *Milton*, *Butler*, mourant dans la miſère, & preſque réduits, comme *Plaute*, à un travail journalier, pour ſoutenir une vie accablée de tous les maux qui accompagnent l'indigence. Je montrerois *Newton* parvenu dans ſa vieilleſſe à un poſte lucratif, non par ſa philoſophie, ou par la découverte des loix qui dirigent l'univers, mais par les charmes d'une niece docile, qui avec moins d'efforts lui valut une fortune, dont les travaux de ſon cabinet n'auroient jamais été le principe.

Je nierois nettement que le droit de ſépulture accordé dans l'égliſe de *Weſtminſter*, ait rien en effet de glorieux, ou de flatteur, qu'il ſoit le fruit de l'eſtime publique, comme on l'a dit tant de fois. J'apprendrois à l'*Europe* qu'avec de l'argent, il n'y a perſonne qui ne puiſſe aſpirer à repoſer dans cette abbaye, auprès des monarques de la *Grande-Bretagne*; qu'en ouvrant à la vanité le champ de ces petites apothéoſes, c'eſt l'argent qu'apporte le vivant, & non pas le nom du mort, que le Chapitre, dont ces permiſſions dépendent, conſidere; que ſi *Newton*, *Shakeſpear*, *Congreve*, y ont des mauſolées, ils ont pour aſſociés des bourgeois & des bourgeoiſes, dont la renommée n'a jamais franchi leur quartier; que bien loin que le faſte royal s'adouciſſe ſur ce théâtre de la mort, & que les

particuliers partagent, avec les reſtes des ſouverains, l'eſpece de gloire qu'on attache à l'idée d'un mêlange, il n'y a point de lieu où la ſéparation ſoit plus frappante; une barriere inexorable ferme l'enceinte où ſont réfugiés les *Porte-Sceptres*, encore enorgueillis d'une grandeur évanouie : Le public ne peut repaître ſa curioſité que des épitaphes du vulgaire, qui lui ſont abandonnés; il faut des protections & de l'argent pour pénétrer dans le ſanctuaire où la Majeſté royale a cherché un aſile, en murmurant contre la cupidité du Chapitre, qui lui donne de ſemblables voiſins, & les ombres de *Newton*, de *Shakeſpear*, errent comme les autres dans la *nef*, ſans pouvoir approcher du *chœur*, dont le mépris & l'inſolence gardent la porte.

Vous voyez bien que ce ſont là des vérités capables d'armer contre moi toute la foule des écrivains qui ont cru, & répété avec enthouſiaſme, ſur la foi de M. de *Voltaire*, qu'un marbre à *Weſtminſter* étoit le ſceau de la gloire, & le prix du talent en tout genre.

Si j'examinois les études des *Anglois*, le fruit qu'ils retirent de leurs voyages, le but qu'ils s'y propoſent; en rendant juſtice à quelques individus diſtingués, faits pour honorer toutes les nations où la nature auroit pu les faire naître, je ſerois forcé de dire, que le reſte de leurs compatriotes, malgré leurs courſes & leurs relations journalieres avec le continent, ſont en tout genre d'une ignorancce & d'une indifférence incroyables ſur ce qui s'y paſſe; que, pour ne parler que des lettres & des arts, il n'y a pas un Artiſte célebre en *Europe*, pas un Savant

distingué, qui puisse se flatter que sa réputation ait franchi les sept lieues qui séparent *Douvres* de *Calais*. Les paquebots se chargent des passagers, des marchandises, mais point des renommées.

M. de *Voltaire* est connu ici, parce qu'il y a fait un séjour long, parce qu'il a beaucoup parlé des *Anglois*, & qu'il les a prodigieusement loués : quelques-uns des intriguans de *Paris*, qui se font appeller *Philosophes*, sont connus à *Londres*, c'est-à-dire, qu'ils ont des liaisons avec dix ou douze maisons, dont les maîtres vont porter tous les ans leur ennui & leurs guinées par-delà la mer; mais hors ce cercle borné, la nation ne soupçonne pas même leur existence; & elle est aussi peu instruite de celle des écrivains vraiment estimables, qui contribueront à la gloire du siecle. Tandis que la traduction des ouvrages *Anglois*, même médiocres, fait chez nous le plus grand bruit; qu'une histoire de Charles V, par exemple, translatée par un affilié de la philosophie, a tourné toutes les têtes frivoles de *Paris*, nos meilleurs livres n'ont fait ici qu'une sensation médiocre, ou même n'en ont fait aucune. Nos pieces de théâtre ne peuvent y être transplantées, qu'avec des additions ou des mutilations qui les rendent ridicules.

Hors les *Gazettes*, les *Anglois* en général lisent peu, même de leurs productions nationales, & leur genre de vie est incompatible avec des études profondes & suivies; il n'y a pas de peuple chez qui la journée de travail commence plus tard, & finisse plûtôt, dans toutes les

conditions, dans tous les ordres : il n'y en a pas où les profeſſions de toute eſpece ſoient plus aiſées à remplir : tout ſe fait à l'aiſe, toujours par des intermédiaires, tant qu'on le peut ; ce qui rend ſans doute la vie plus douce, mais eſt un obſtacle invincible à la culture de l'eſprit, au développement des talens, aux progrès de l'inſtruction.

Voilà ce qu'il faudroit dire, ſi je touchois à cet article, qui tient de ſi près aux mœurs, à la Conſtitution. Il faudroit appuyer mes aſſertions par des détails dont mes papiers d'obſervations ſont déja remplis ; mais la foudre ſortiroit de ce nuage diſſipé ; les idoles & les adorateurs ſe réuniroient pour étouffer des remarques que leur vérité rendroit choquantes, & leur nouveauté ſuſpectes.

Si de leur maniere d'enviſager la littérature étrangere, & du mépris qu'ils font des fruits d'un autre terroir, je paſſois à leur littérature nationale, à leur éloquence, civile, religieuſe, ou politique ; ſi je me permettois, comme il le faudroit bien, de dire quelque choſe de leurs *théâtres*, de leurs *plaidoieries*, de leurs *ſermons*, de leurs harangues *au Parlement*, combien d'attaques encore je ſerois obligé de livrer, non ſeulement à l'opinion générale, mais même à la conviction perſonnelle du peuple, dont me voilà devenu le Commenſal ; à la jouiſſance où les *Anglois* ſe maintiennent, non-ſeulement de ſe dire, mais d'être regardés comme les rivaux de la *France*, en bien des genres, & ſes vainqueurs dans tout ce qui tient à la force de

l'eſprit, à la vigueur de l'ame, & à l'énergie du langage.

Pourrois-je me diſpenſer d'obſerver que leur théâtre, n'ayant jamais réuſſi que chez eux, eſt par cela ſeul déclaré inférieur à ceux de la *France* & de l'*Italie*; parce que dans cette eſpece de combat de l'eſprit, ce ſont les étrangers qui prononcent ſur la véritable ſupériorité: ils forment le partere devant lequel chaque nation vient préſenter ſes pieces & ſes acteurs ſur la grande ſcene de l'*Europe*: c'eſt leur empreſſement à adopter les productions de l'une, en négligeant celles de l'autre, qui décerne la couronne. Ne pouvant être conduits dans leur choix que par le plaiſir qu'ils éprouvent, leurs jugemens ne peuvent non plus être ſuſpects: le théâtre auquel ils donnent la préférence vaut inconteſtablement mieux que celui qui ne plaît qu'aux compatriotes. Cela ſeul, à mon avis, termineroit l'eſpece de doute où l'on ſemble être encore entre les ſcenes de *Paris* & de *Londres*.

Je ne ſerois pas embarraſſé à juſtifier cet arrêt rendu d'un commun accord par l'*Europe* entiere; mais alors il faudroit toucher aux autels de *Shakeſpear*, & jamais l'*Arche du Seigneur* n'a été plus redoutable pour les irrévérends, que la renommée de ce Dieu du théâtre *Anglois*. Ce n'eſt pas du reſpect, ce n'eſt pas un hommage, que ſes dévots exigent de nous; c'eſt un culte, & un culte d'autant plus difficile, qu'il doit être abſolument fondé ſur la foi.

Nous n'entendons rien de ce Dramaturge adoré. Nous demandons qu'on le traduiſe, & ils

répondent *qu'on ne ſauroit traduire Shakeſpear.* (*). Nous ſupplions qu'on nous en donne au moins une idée : on nous aſſure que cela ne ſe peut pas ; « qu'il eſt plus libre dans le choix de ſes « expreſſions que le vent ſur l'océan, pour le dire « à ſa maniere ; que ſon dialogue eſt tantôt « en vers blancs, tantôt en vers rimés, tantôt « en proſe, & n'a tantôt qu'un mot ou deux à « la place d'un vers ; que ſa langue ſe ſoumet à « tout cela ſans broncher. » (†) Nous haſardons d'en eſſuyer quelques repréſentations ; nous y trouvons un mêlange plus abſurde, à nos yeux, que toutes les reveries de *la fleur des Saints* & du *Talmud :* nous y ſommes choqués par les perſonnages qui nous offrent l'apparence la plus extravagante, tels que le monſtre de la *Tempête*, &c. On nous ferme la bouche en jurant que cette imagination eſt le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, que le grand mérite de *Shakeſpear* eſt d'avoir enfanté pluſieurs caracteres, « dont on n'a jamais eu l'idée *en* « *France*, *ni ailleurs* (¶) ; que celui de *Caliban*, « entr'autres, ne peut être aſſez admiré (§) ; « qu'il faut avoir la cervelle bien poëtique pour « inventer un tel homme, & le rendre tout-à- « fait vraiſemblable, malgré l'*impoſſibilité* de « ſon exiſtence !

(*) Diſcours ſur *Shakeſpear* & ſur M. de *Voltaire*, par M. *Baretti*, Secrétaire de l'Académie Royale Britannique, pag. 35.

(†) Voyez même diſcours, pag. 23.

(¶) Voyez le même diſcours, cité ci-deſſus, pag. 69.

(§) Ibid. pag. 70.

« Figurez-vous, ajoute-t-on, une *ſorciere* « ſcélérate tranſportée pour le reſte de ſes jours « dans une petite iſle déſerte, & laiſſée là à la « merci du ſort. Elle eſt actuellement groſſe « d'un eſprit malin : à ſon arrivée dans l'iſle, « elle accouche d'un garçon, qu'elle nourrit « comme elle peut pendant un tems : elle « meurt, & le laiſſe là tout petit : cependant « il ne périt pas ; mais à l'aide de ſon inſtinct, « il trouve moyen de conſerver ſa vie comme « tout autre animal. C'eſt à cette créature-là « que *Sakeſpear* a donné de la raiſon & de « l'amour. Mais, quel amour ! quelle raiſon ! « ni plus ni moins qu'en devoit avoir un monſ- « tre né des œuvres d'un *eſprit malin*, & d'une « *ſorciere* des plus méchantes. Que d'idées « neuves ! que de ſentimens uniques ! Ils n'en « ſont pourtant pas moins puiſés dans le plus « *grand vrai de la nature.* «

Je répondrois tout bas que cette idée qu'on nous donne de *Sakeſpear* eſt propre à nous faire croire préciſément le contraire de ce que l'on veut nous perſuader ; que ſi ſon talent conſiſtoit en effet dans la force des penſées, dans l'énergie des caracteres, il devroit être infiniment aiſé à traduire ; que les écrivains à qui cette épreuve eſt funeſte, ou qui ôtent l'envie de la leur faire ſubir, ſont ceux dont les petites graces, les mignardiſes locales périroient ſous la main du copiſte. (*)

(*) L'exemple de *Tacite* n'eſt pas contraire à ce principe ; il le confirme. Ce n'eſt que par un préjugé, ou une mépriſe de mots, que l'on dit *Tacite* difficile.

Que la liberté dans les arts n'eſt pas, & ne doit pas être, une licence ; qu'un dialogue coupé, déſordonné comme on nous repréſente celui de *Sakeſpear*, doit à chaque inſtant cauſer une ſurpriſe déſagréable à des oreilles délicates ; qu'un habit compoſé de morceaux de différentes couleurs eſt ſupportable dans des farces, ou dans des maſcarades, qui en ſont une eſpece ; mais qu'on ne s'aviſe pas de s'en parer pour une fête auguſte.

Que la bizarrerie n'eſt un mérite en aucun genre ; que ce n'en eſt un d'imaginer des caracteres nouveaux, des ſituations nouvelles, qu'autant que les uns & les autres ſont dans la nature ; que ſi l'admiration étoit le prix des enfantemens monſtrueux dans les lettres, il y auroit peu de productions auſſi révérées que le *petit poucet*, & la *barbe bleue* ; que le *Caliban* en particulier, dont on fait un ſi magnifique éloge, eſt le fruit de la démence la plus folle, la plus baſſe, & la plus contradictoire tout à la fois ; que ſes ſentimens ne ſont pas puiſés dans le *grand vrai de la nature*, puiſque ſon exiſtence eſt *impoſſible* ; que cet être fantaſtique eſt d'une ſtupidité morale qui révolte autant que ſa groſſiereté phyſique ; que ſon caractere abject & brutal eſt directement oppoſé à l'origine que lui ſuppoſe le caprice de ſon auteur ; que le fils d'une *ſorciere* & d'un *malin eſprit*, devroit avoir quelque choſe d'*aërien* ; que *Sakeſpear* en a fait moins qu'un demi homme, & qu'il devroit être une eſpece de demi-dieu.

Ces réflexions & bien d'autres, haſardées à petit bruit, convaincroient peut-être quelques cenſeurs de bonne foi ; ils y applaudiroient ſans

fracas : mais la horde des enthouſiaſtes les forceroit bientôt à cacher leur approbation, ou même à la déſavouer.

Enfin je ne pourrois me diſpenſer, en parlant du théatre, de dire un mot des acteurs qui l'animent : en appréciant les pièces, il faudroit rendre compte de la déclamation qui les ſeconde, des beautés illuſoires & paſſageres qu'elle peut y ajouter ; & combien mon perſonnage redeviendroit encore dangereux ?

Les regrets ne finiſſent pas ſur la retraite de *David Garrick*. Il ſemble, à entendre les *Anglois*, que rien ne puiſſe, dans le paſſé, ni dans l'avenir, lui être comparé. L'enthouſiaſme pour ce *Roſcius* de la *Tamiſe*, eſt à un point dont peut-être jamais aucun homme vivant ne s'eſt vu l'objet.

Les étrangers qui ne l'ont pas entendu, cherchent à s'en faire une idée, d'après les comédiens qui le remplacent dans ſes rôles. Ceux-ci, étant tous ſes contemporains, ayant été témoins de ſes ſuccès, & de la méthode à laquelle il les a dus, ayant joué avec lui long-tems, nous nous perſuadons qu'ils ont retenu, au moins de mémoire, quelques-unes de ſes inflexions, quelques-uns de ſes geſtes : par tout, & en tout genre, les hommes vraiment originaux ont fait des éleves, inférieurs, ſans doute, au maître, mais dont l'imitation, même ſervile, en retrace la maniere.

Les *Anglois* ne nous permettent pas de juger *David Garrick* d'après ce principe. Pour nous mieux accabler de l'admiration qu'ils lui pro-

diguent, ils préferent de nous abandonner tous leurs acteurs du jour ; pour lui faire plus d'honneur, ils outragent ſans ſcrupule tous ſes camarades ; la diſtance entr'eux & lui, diſent ſes admirateurs, eſt infinie. Ce comédien, ſi l'on les en croit, eſt le *Melchiſedec* du théatre ; comme il n'a pas eu de Pere, il ne laiſſe pas de Poſtérité.

Il me ſeroit impoſſible de me ſoumettre à ce préjugé, dont la cauſe n'eſt pas ſi difficile à démêler qu'on le croiroit bien ; mais alors il faudroit avoir pour ennemis tous les fanatiques du Roi *Lear :* ils crieroient avec fureur, qu'on ne peut pas juger de ce que l'on n'a pas vu, ce qui eſt vrai ; que je prétens juger leur idole, ce qui n'eſt pas vrai ; & que je ſuis le ſeul homme au monde capable d'en conteſter l'apothéoſe, ce qui ne l'eſt pas davantage.

L'éloquence exigeroit de moi un article étendu. C'eſt l'arme &, dit-on, la compagne de la liberté. Les lecteurs, dans cette idée, attendroient des détails ſatisfaiſans ; mais comment remplirois-je leur eſpérance ?— On demandoit à *Ciceron* quelle étoit la principale partie de l'orateur ? *habitus*, répondit-il, ou le *débit :* la ſeconde ? *habitus :* & la troiſieme ? *habitus ;* réponſe à laquelle le nom de l'auteur doit donner le plus grand poids, & dont l'expérience a confirmé la juſteſſe dans tous les ſiecles.

Si le véritable orateur eſt celui qui perſuade en parlant, il eſt certain que la véritable éloquence pour les grandes aſſemblées, eſt celle du débit. La raiſon, la méthode, l'élégance, la clarté, la

force, l'enchainement des preuves, ſont pour le cabinet. En public, une voix ſonore, adroitement maniée, des geſtes qui ajoutent à l'expreſſion, ſans annoncer trop l'art qui les dirige, une certaine onction qui faſſe croire que l'on eſt perſuadé ſoi-même de ce que l'on dit, voilà le ſecret de regner ſur les eſprits: ſéduiſez les yeux & les oreilles: c'eſt par ces deux portes que l'on parvient plus ſurement juſqu'à l'ame, & s'il eſt permis de le dire, ce ſont celles dont les *Anglois* n'ont pas encore trouvé la clef. Je ſerois forcé d'avouer que je n'ai trouvé ni au *barreau*, ni dans la *chaire*, ni même au *Parlement*, rien qui approche de cette idée que nous donnent de l'éloquence les maîtres dont elle faiſoit à *Rome* ou à *Athenes*, la fortune & la gloire.

Dans la *chaire*, une lecture froide & morne; au *barreau*, une lecture monotone & glacée de même, ou des interpellations bruſques, découpées, ſuivant les cas; au *Parlement*, une affluence impétueuſe, ſans étude, ſans grace, j'oſerois même dire ſans méthode; plus d'attention à faire du bruit, qu'à le juſtifier; plutôt des alluſions malignes, ou des ſorties indécentes, que des raiſons perſuaſives; une chaleur qui tient de l'emportement, & dont un étranger eſt tout ſurpris, quand on lui interprête le texte dont elle eſt l'accompagnement, voilà ce qui m'a paru caractériſer l'éloquence *Angloiſe*, & ce qui m'a fort étonné, dans un pays où cette carriere eſt, comme dans l'ancienne *Rome*, le chemin des honneurs; dans un pays, où le talent de la parole ne connoît ni gêne, ni ſcrupule, ni entraves; où il s'applique aux plus grands objets qui puiſſent élever l'eſprit humain; où il

trouve, ſoit dans l'eſtime publique, ſoit dans les récompenſes de la cour, tout ce qui peut l'encourager.

Or, à qui de ceux, d'entre les hommes qui liſent, qui parlent, & qui n'ont jamais réfléchi, ces obſervations ne paroîtroient-elles pas inſupportables ? & dès-lors ne ſeroient-elles pas proſcrites preſque univerſellement ? Les *Anglois* eux-mêmes ne m'accableroient-ils pas d'exemples d'après leſquels on m'accuſeroit d'ignorance ou de mauvaiſe foi ?

J'aurois beau répondre que des exceptions ne tirent pas à conſéquence ; que je crois les *Anglois* auſſi bien organiſés pour l'éloquence, que les autres peuples ; que la lenteur de leurs progrès en ce genre, vient peut-être de leur éducation, de leurs uſages & de leurs loix, parce que l'éducation pédanteſque & mélancolique des *univerſités* étouffe les germes du talent, au lieu de les développer ; parce que leurs mœurs bornant la profeſſion d'avocat à une ſeule claſſe d'hommes, comme celle de prédicateur, & n'exigeant de chacune ni travaux ni efforts, tandis que leurs loix ont réduit les procès civils à de ſimples combats de procédure, & les inſtructions criminelles, de la part des conſeils, en jeux d'eſprit, en efforts de ſubtilité, elles ont ôté au Parlement *Anglois* les ſeminaires, où ſe formoient à *Rome* les athletes qui devoient un jour ſe produire dans le Sénat, ou à la Tribune. Je m'épuiſerois en vain pour chercher des raiſons plauſibles d'un fait inconteſtable, je n'en obtiendrois pas plus mon pardon, de la part des gens qui

s'imaginent qu'il y a de l'éloquence par-tout où l'on prononce le mot de *liberté*.

La Religion entreroit dans le tableau général de la *Grande-Bretagne*; & qui pourroit ſouffrir de m'entendre dire que les *Anglois* ont été plus ſuperſtitieux, & ſont encore plus intolérans que les *Papiſtes*; qu'eux qui décrient avec tant de chaleur & de juſtice l'*inquiſition*, en ont ſurpaſſé, par des loix réfléchies, la barbarie & l'iniquité ? On ſe recrieroit à ces mots avec emportement; on diroit, « Voyez la rage qu'il a de mordre, de blâmer les *Anglois* qui ſouffrent tous les cultes.....»

Mais l'*inquiſition*, même dans ſes cruautés, ſuppoſe des formes : elle admet des différences tant dans les délits que dans les peines : ce qu'elle punit, c'eſt moins le malheur d'avoir été engagé dans un culte erroné, que l'obſtination à y perſiſter : les premieres chûtes ne ſont châtiées que par des pénitences eccléſiaſtiques : elle n'appelle le bras ſéculier & les ſupplices que contre les relaps : ſes principes ſont de ménager le ſang des hommes, en corrigeant leurs mépriſes. Ce que les paſſions de ſes Miniſtres y ont ajouté de défectueux dans la pratique, n'eſt pas dans l'eſprit de ſon inſtitution.

En *Angleterre*, la proſcription du *Papiſme*, la peine de mort prononcée contre ſes Miniſtres, ne ſont ſuſceptibles ni de modification, ni d'adouciſſement ; il ſuffit qu'un *Prêtre Catholique* ſoit convaincu d'avoir exercé quelqu'une de ſes fonctions pour être dévoué, & envoyé au gibet.

Cette légiſlation, comme je l'ai obſervé dans un des N^os^. précédens, n'eſt pas inconſéquente : mais elle eſt atroce. Nos *Chapelains* ſont les maîtres ſans doute de ne pas venir dire la meſſe

à *Londres :* mais la loi qui attache un ſupplice ignominieux à un délit de cette nature, eſt une loi plus qu'inquiſitoriale : il ſied mal à ceux dont la religion préſente des potences pour prix d'un zele indiſcret, de trouver à redire aux *Carochas* & aux *San-benito*, des *Auto da fé*.

J'avoue que l'humanité des juges élude ſouvent cette loi infernale ; les papiers publics ont raconté dans ces derniers tems, à ce ſujet, un trait du célébre Lord *Mansfield*, qui fait autant d'honneur à ſon caractere qu'à ſon génie : mais cela même n'eſt-il pas une critique de la Loi? Quelle plus forte preuve qu'elle eſt injuſte, que les efforts de ceux qui doivent la faire exécuter, pour ſe diſpenſer d'en ordonner l'exécution?

Vous ſentez quel commentaire il faudroit attacher à ce texte fécond ; & que diroit-on, quand j'en viendrois à examiner ce qu'a produit en *Angleterre* la liberté des croyances, hors de la *Romaine ;* la nullité des religions, ſuite néceſſaire de leur multiplicité ; la diſſolution des liens civils, fruit inévitable de cette nullité ; la licence du peuple, que rien ne contient, dès que vous avez briſé ces liens imperceptibles, qui ſuppléent, par la conſcience, aux regles de l'honneur, & qui donnent *Dieu* pour témoin des actions que l'on peut dérober aux yeux des hommes ; la défiance qui en réſulte entre les individus ; le peu de ſécurité d'un maître dans ſa maiſon, d'un pere dans ſa famille, de tout homme qui, n'ayant avec ſes ſubordonnés d'autres rapports que l'intérêt, & d'autre caution de leur fidélité que la crainte du châtiment

légal, tremble toujours d'être la victime de leur cupidité, dès qu'ils pourront s'y livrer avec l'eſpérance de l'impunité.

Et ſi à ce tableau frappant, ſuſceptible d'un détail infiniment étendu, je joignois celui de l'attachement minutieux à des pratiques de diſcipline qu'une piété éclairée modifie ou abroge ailleurs ſuivant les circonſtances, de la célébration du *Dimanche* par exemple! Dans les pays *Catholiques* c'eſt une époque non-ſeulement de repos, mais de joye: les divertiſſemens dont les riches oiſifs ſe gorgent le reſte de la ſemaine, le peuple laborieux les partage ce jour-là: les théâtres ſont ouverts, & même preſque toujours remplis de ſpectacles de ſon goût. A *Londres*, une triſteſſe morne eſt ce qui le diſtingue ſpécialement: tout ce qui s'appelle *jeux publics*, eſt interdit avec une ſévérité rigoureuſe; la police ſévit même contre les joies privées: une inertie Judaïque s'empare de la nation *Angloiſe*; jamais la race de *Jacob* n'a marqué ſon *Sabat* par une immobilité plus ſcrupuleuſe que celle qui glace le ſeptieme jour de la ſemaine dans toute la *Grande Bretagne*.

Si de ces réflexions ſur les mœurs, j'oſois m'élever à la politique, & jetter un coup d'œil ſur la révolution actuelle, ſur ſes cauſes, ſur les meſures que l'on prend pour y remédier, ſur la conduite qu'ont tenue les *Anglois* depuis cinquante ans en *Europe*, ſur leurs procédés envers leurs ſujets, leurs amis, & leurs rivaux, quelle carriere s'ouvriroit devant moi, & quels périls!

Je ne pourrois conſidérer l'*Angleterre* que comme un corps *hydropique*, appuyé ſur deux jambes, dont la premiere ne tient plus au tronc, que par un filet prêt à rompre, & la ſeconde annonce déja des ſymptômes de cangrène, qui en opéreront également la ſéparation avant peu. Il faudroit avouer que les ravages commis par les *Eſpagnols*, dans la découverte du nouveau monde au ſeizieme ſiecle, ont été ſurpaſſés par les *Anglois*, dans l'*Indoſtan*, au dix-huitieme, & que les circonſtances de ces barbaries modernes ſont plus atroces encore, plus épouvantables, que celles des anciennes; il faudroit s'étonner de l'imprudence, & gémir ſur la cruauté, l'avarice, qui ont déja fait couler tant de ſang humain, ſur ces rivages malheureux, ſur l'aveuglement qui y perpétue les maſſacres; il faudroit enfin articuler nettement que l'*Angleterre* ne doit ſa brillante exiſtence du milieu de ce ſiecle, qu'aux fautes de ſes voiſins; qu'elle a eu une criſe, plutôt qu'une époque de gloire, qui lui ſera funeſte; & qu'avant peu, par le cours ſeul des choſes, il faut qu'elle redevienne, ce qu'elle eſt par la nature, une puiſſance au plus du ſecond ordre en *Europe*, avec une influence très-bornée dans les autres parties du monde. A ces mots mes compatriotes ne me prendroient-ils pas pour un rêveur abſurde, & les *Anglois* pour un déclamateur dangereux?

Cependant, pour dire la vérité, il faudroit bien mettre au jour celles-là: elles ſont conſtantes & ſenſibles.

L'*Angleterre*, fixée, par la nature de ſon ſol, par celle de ſa ſituation, au commerce, aux entrepriſes paiſibles du négoce, a preſque toujours ambitionné l'éclat deſtructeur de la guerre. Malheureuſement pour elle, la fortune a paru ſouvent favoriſer cette maladie. Elle n'a jamais oublié que ſes Rois ont vaincu trois fois les *François* en bataille rangée, & qu'un d'eux a été couronné Roi de *France* dans *Paris*. Dépouillée bientôt des fruits de ſes victoires, elle a eu longtems la ſageſſe ou le bonheur de ſe borner au rôle le plus ſûr, & vraiment le plus honorable de tous, au rôle déſigné par cette deviſe ingénieuſe, *qui j'aide eſt maître*.

Les intrigues & les beſoins de *Guillaume* III, le préjugé, fondé peut-être, contre *Louis* XIV, l'ont précipitée dans des guerres, que les talens du Duc de *Marlborough*, & de quelques autres hommes ſupérieurs, ont rendues, vers la fin, plus glorieuſes qu'utiles. Dans ces derniers tems, un Miniſtere fatal à la marine de la *France*, a laiſſé celle des *Anglois* ſans barriere en *Europe*, & aux *Indes*, & alors elle a inondé le globe entier. C'étoit le moment de ſe fixer des bornes à elle-même, de montrer, pour la premiere fois, aux hommes étonnés, une puiſſance prépondérante & modérée. Cette réſerve, digne d'une nation qui prétend en corps aux honneurs de la philoſophie, auroit été également conſeillée par la politique: mais les philoſophes & les politiques ſe turent, ou peut-être furent-ils eux-mêmes ſubjugués par l'yvreſſe du ſuccès.

La manie des conquêtes gagna la nation. L'eſprit de conquête a amené la dureté envers

les Colons éloignés : au lieu d'imiter la politique admirable des *Romains*, qui n'établiſſoient, dans la grande famille de la République, qu'un rapport de protection de la part de la mere, & de reconnoiſſance de celle des enfans, les *Anglois* ont voulu ſoutenir une relation de dépendance & d'autorité : ne voyant pas que des amis libres & zélés valent mieux à 1500 lieues, que des ſujets indociles & mécontens, ils ont cru augmenter leurs forces en aſſerviſſant l'*Amérique* : ne conſultant, ni les tems, ni les circonſtances, ils ont voulu traiter ces établiſſemens devenus adultes, & ſubſiſtans par leurs propres forces, comme ils les avoient traités dans leur enfance : au lieu d'un traité d'alliance & de commerce, ils ont voulu leur impoſer un joug plus humiliant qu'onéreux ; & comme la vanité produit ſouvent plus de révolutions encore que l'intérêt, la perte d'un continent immenſe a été le prix de l'oppreſſion méditée par ces fiers inſulaires.

Je dis la *perte*, parce que la victoire même ne leur rendroit pas l'*Amérique*. Ce membre bleſſé, quand la force le réuniroit pour le moment à leur empire, ne feroit que l'accabler par ſa peſanteur, par l'immenſité des dépenſes néceſſaires pour le contenir. Ce ne ſeroit qu'à force d'or & de troupes que le pavillon *Anglois* ſeroit maintenu ſur toutes les rives du nouveau monde : & de ſemblables poſſeſſions ſont la ruine du propriétaire.

Du côté de l'*Inde*, quels horribles exploits un hiſtorien ſincere auroit à raconter, ſi cepen-

dant ſa plume pouvoit en ſoutenir le récit! Sans doute ce ſont des brigands bien coupables que les *Pizarres*, les *Almagro*, & tous les prétendus conquérans, qui s'abreuvant du ſang des *Américains*, prenoient poſſeſſion du nouveau monde, en le couvrant de cadavres: mais ils avoient des prétextes, s'ils n'avoient pas d'excuſes. Leur petit nombre, leur impuiſſance pour gouverner des peuples que la premiere ſurpriſe avoit diſſipés, & qui, ſeulement en ſe preſſant autour d'eux, pouvoient les étouffer; la nouveauté des objets, l'yvreſſe même produite par des exploits ſi étranges, par des incidens ſi extraordinaires; enfin leur genre de vie, avant que de devenir les rois d'un hémiſphere inconnu, ſont, non pas des raiſons capables de juſtifier leurs barbaries, mais des cauſes qui ſemblent les motiver. L'avarice du moins n'y eſt compriſe qu'en dernier ordre, & les dévaſtateurs les plus ſanguinaires de l'*Amérique* n'étoient pas les plus cupides.

Mais leurs imitateurs au *Coromandel*; mais les complices du Lord *C....*, mais ces héros plus inhumains que les chevaux dont *Hercules* fit juſtice, en leur feſant dévorer leur maître, quel principe les pouſſoit ſur ces rives déſolées? Quel prétexte les armoit contre des hommes paiſibles, coupables uniquement d'être riches & foibles?

Les ſucceſſeurs de *Cortez* étrangloient les *Caſiques*; mais les compagnons du Lord *C.....* fuſilloient les *Rajas*. Les premiers livroient les *Américains* nuds à des dogues furieux; mais

les ſeconds dévouoient les *Indiens* aux horreurs de la faim. Du haut des magaſins dont l'or ſeul pouvoit ouvrir la porte, & où ils avoient renfermé la ſubſiſtance de toute une province, ils encourageoient la mort à hâter ſes ravages, afin de rendre plus lucratif l'empreſſement du reſte de ces peuplades exterminées. Ceux-là employoient des ſupplices cruels & honteux pour arracher aux anciens poſſeſſeurs d'une terre maudite, la révélation de leurs tréſors; mais c'eſt à ceux-ci qu'eſt due l'invention d'une culotte remplie de rats, de lézards, d'inſectes plus mordans que venimeux, & ce ſont des femmes qu'ils ſoumettoient à ce genre de torture, dont les annales même de l'enfer n'offriroient pas d'exemple (*).

Si ces abominations ont moins éclaté que celles dont *Cuba*, le *Mexique*, & le *Pérou*, ont été les théâtres, c'eſt que les plus récentes

(*) A la honte de ma Nation, je ne puis pas dire que les *François* aient été moins coupables : ils ont été poſſédés du même vertige; ils ont commis autant d'horreurs par le même principe. De toutes les Colonies établies ſur ces triſtes rivages, je ne vois gueres que celle des *Danois* à laquelle les Propriétaires puiſſent penſer ſans rougir : elle n'a pas été bâtie avec du ſang : des oſſemens humains n'en ſont pas les fondations : elle proſpere ſans éclat, ſans orgueil, & ſur-tout ſans cruautés. En dirai-je la raiſon? C'eſt parce qu'elle appartient à un peuple qui a fait volontairement, & avec réflexion, le ſacrifice de ſa liberté politique, pour s'aſſurer la liberté civile. Il ne connoît ni chez lui, ni dans ſes Colonies, ces fermentations de l'indépendance, qui coûtent ailleurs tant de larmes au genre humain, ce prétendu eſprit républicain, qui ne feint d'en réclamer les droits que pour l'opprimer impunément.

n'ont pas trouvé de *Las Caſas* pour les révéler ; c'eſt que tous les témoins en étoient les complices ; c'eſt que dans ce ſiecle philoſophe on ſe familiariſe avec les atrocités, à force de feindre de les déplorer, & qu'enfin le partage de ces dépouilles ſanglantes a fermé les bouches qui auroient dû les dénoncer, & déſarmé les mains dont le devoir étoit de les punir.

Et encore une fois, ce n'étoit pas à des peuples redoutables qu'ils déclaroient cette guerre, auſſi lâche qu'horrible ; ce n'étoit pas à leur ſûreté qu'ils immoloient ces victimes : c'étoit à l'avarice ſeule, au deſir de revenir opulens en *Europe ;* & les auteurs de ces rafinemens, dont l'idée fait frémir, n'étoient pas des hommes groſſiers, familiariſés par la miſere avec la douleur, ſurpris, éblouis de leur élévation, & qui euſſent à venger, dans un âge avancé, ſur des êtres plus heureux, les maux qui avoient flétri leur jeuneſſe : c'étoient des officiers, fiers d'une éducation polie, parvenus par dégrés aux emplois dont ils feſoient un ſi horrible abus, & dont les premieres années s'étoient paſſées dans l'aiſance, à l'étude des loix, de la juſtice, de l'humanité.

Ce qui devoit arriver, arrive, ou arrivera bientôt : ou les peuples aſſervis, devenus enfin courageux à force de tourmens, & implacables par le reſſentiment des barbaries paſſées, expieront leur longue patience par un maſſacre général de leurs impitoyables oppreſſeurs ; ou ceux-ci, comme ils ſemblent s'y préparer, don-

neront à leurs eſclaves, le ſpectacle conſolant d'une deſtruction qui les vengera. L'or arraché aux *Mogols*, ſera pour ces brigans le ſang de *Neſſus* : en corrompant leurs ames, il portera dans leurs veines un feu ſéditieux : percés mutuellement de leurs propres traits, ils périront ſur ces côtes étrangeres, aux acclamations des habitans, dont ils auront été ſi long-tems la terreur & le fléau.

Que deviendra l'*Angleterre* alors, dépourvue des deux ſources qui entretiennent aujourd'hui ſa richeſſe & ſa fierté? Et ſi les yeux de l'*Europe* s'ouvrent; ſi tant de nations outragées, ſi tant de pavillons avilis, ſi tant de puiſſances bravées ſe réuniſſent, quel rampart oppoſeroit à une ligue univerſelle, un peuple dont toutes les démarches ſemblent avoir eu pour but de la néceſſiter? *Veniſe* étoit moins riche, moins orgueilleuſe, moins puiſſante au 16e ſiecle, quand tous les Potentats de l'*Europe* ſe réunirent pour en partager les dépouilles. Elle ſe ſauva, parce que l'imprudence agitoit alors tous les trônes, parce qu'un délire inconcevable de perfidie, d'avarice, de crédulité, de trahiſon, regnoit dans tous les conſeils : mais ſi les hommes, ſans devenir meilleurs, s'éclairent; ſi les diſcuſſions tant réitérées ſur les forces, les prétentions & les reſſources, ſoit de l'*Angleterre*, ſoit des autres états, montent enfin la tête d'un véritable politique, & que dans un tems où le ſcrupule n'eſt plus un obſtacle aux uſurpations, les puiſſances de la terre ſe diſent, « Briſons le ſceptre de cette *Rome* de la mer; » que fera-t-elle?

Ses escadres la rassurent : mais ce n'est peut-être pas une des moindres erreurs de ce siècle, que la confiance presque exclusive donnée à la marine, dans le choix des moyens de défense, c'est-à-dire de destruction, & l'idée où l'on est qu'elle fait la destinée des états. La philosophie menteuse & inconséquente de nos jours, porte ses méprises dans la politique comme dans la morale. Elle a persuadé aux *Rois* que l'empire de la mer donnoit nécessairement celui de la terre : à force de le répéter; à force d'abuser, en faveur de ce système, de quelques événemens qui avoient un tout autre principe, on en a fait une espece de vérité. En ce genre, comme dans tout le reste, on a pris des incidens particuliers pour des preuves générales : de ce qu'une puissance supérieure, ayant fait des fautes sans nombre, sur terre & sur mer, a été forcée à une paix humiliante, par une puissance bien inférieure, mais mieux servie par ses *flottes*, on en a conclu que les *flottes* étoient l'arme prépondérante dans les *duels* d'empire à empire, & qu'avec de gros vaisseaux on étoit sûr de subjuguer l'univers.

C'est encore là un des préjugés qu'il faudroit attaquer dans l'histoire des *Anglois*. Il faudroit faire voir que les prospérités appuyées sur ce fondement mobile, n'ont jamais été durables, & que l'instabilité de la mer se communique aux conquêtes dont cet élément est le moyen. Dans tous les tems, les *matelots* ont fini par céder aux *soldats*. En général, dès qu'un empire tourne ses spéculations & ses efforts du côté de la mer, il est perdu.

Les *Athéniens* ſous *Thémiſtocles* battirent les *Perſes*. Cette victoire les énorgueillit : ils devinrent marins : ils éblouirent un moment la *Grece* & l'*Aſie* de leurs ſuccès : mais tant de ſplendeur aboutit à s'épuiſer, à perdre l'aſcendant qu'ils avoient eu ſur leurs voiſins, à être vaincus & aſſujettis par les *Lacédémoniens*, qui n'avoient ni ports, ni marine.

Tyr, *Carthage*, *Rhodes*, *Alexandrie*, ont joué autre fois un grand rôle ſur le théâtre du monde : elles ont été célébres par le commerce & l'opulence : elles couvroient les mers de vaiſſeaux, & elles ont été ſubjuguées par des ennemis qui n'en avoient pas.

Dans ces ſiecles modernes, *Veniſe*, *Gênes*, *Piſe*, ont eu des momens de gloire, & de puiſſance navale, qui les ont élevées au-deſſus des plus redoutables monarchies. Mais cet éclat ſubit s'eſt évanoui, dès qu'elles ont été attaquées de pied ferme, avec des piques & des bataillons.

Le *Portugal* & l'*Eſpagne*, ſont des preuves non moins frappantes de la juſteſſe de ma remarque. Ces deux états ſe ſont ruinés dans l'ancien & le nouveau monde. Voyez le fruit qu'ils en ont retiré. On a dit du *Roi d'Eſpagne* que le ſoleil ne ſe couchoit jamais ſur ſes domaines ; & cela eſt vrai ; mais qu'y éclaire-t-il ? Un ſquelette languiſſant, que ſes rayons n'ont pas la force de réchauffer.

Quelle a été l'époque du dépériſſement de la *France* ? L'inſtant où *Louis* XIV, par vanité, voulut avoir des vaiſſeaux de ligne, & des opéra, où il bâtit des ports & *Verſailles*. La vigueur étonnante du corps dont il corrompoit

ainſi l'organiſation, l'a ſoutenu : les reſſources qu'il tiroit de l'intérieur, ont rendu moins ſenſibles les pertes qu'il faiſoit par les ſaignées imprudentes, ouvertes de toutes parts ſur ſes côtes. Mais l'affoibliſſement n'en eſt pas moins réel, & ſi ce n'en eſt pas là la ſeule cauſe, c'en eſt une des plus actives.

On n'en ſera pas étonné, ſi l'on ſonge à combien d'obſtacles ſont ſujettes les expéditions maritimes, combien de contre-tems peuvent les faire échouer ; ſi l'on calcule la conſommation effroyable de matéraux de toute eſpèce, mais ſur tout d'hommes, qu'elles entraînent. Les guerres de terre ſont affreuſes : mais elles ont des intervalles, & des adouciſſemens. Quand on eſt las de tuer, de piller, de ſaccager, on ſigne ces menſonges politiques, que l'on appelle des *traités*. Les ſujets qui ne ſongeoient hier qu'à ſe déchirer, vont s'embraſſer aujourd'hui. Des meutes enragées de la veille, un morceau de papier fait le lendemain des troupeaux de moutons innocens, qui n'ont pas plus la force de ſe nuire, qu'ils n'en ont la volonté. On licencie les troupes, & quelquefois les frontieres que l'on en débarraſſe, en renvoyent plus de moitié aux provinces dont on les a tirées.

Mais la marine eſt une guerre éternelle déclarée à tous les élémens, ou du moins une excurſion ſur l'un d'eux, que tous les autres concourent à venger. L'eau & l'air marient leurs fureurs : le feu trop ſouvent les ſeconde ; & la terre, indignée contre des enfans ingrats qui l'abandonnent, pouſſe au milieu de l'*Océan* des

écueils qui en augmentent les dangers. La faim, la ſoif d'ailleurs, toutes les maladies dont l'eſpece humaine eſt le partage, s'emparent d'une eſcadre à l'inſtant où le vent commence à en agiter les voiles; elles attendent, pour s'y montrer, que l'éloignement des ſecours favoriſe leurs ravages.

Ainſi pourſuivis par toute la nature, les marins ajoutent encore à ces périls ceux dont la malheureuſe induſtrie des héros a pu enrichir leur art. Un ſeul vaiſſeau porte plus de canons, que l'armée de terre la plus nombreuſe n'en traîne à ſa ſuite. Chaque bordée vomit plus de morts que la flotte entiere ne fournit de têtes à briſer. Toutes les manieres de périr ſe réuniſſent dans ce petit eſpace, & ſouvent, après des efforts de valeur, après des preuves de magnanimité qui ne trouveroient point de créance, ſi elles étoient connues, le champ de bataille diſparoît avec tout ce qui le couvre; vainqueurs & vaincus ſont engloutis, & ce fracas, qui pourroit faire croire aux habitans des gouffres de la mer, que les Dieux ſe battent ſur leurs têtes, finit par devenir leur pâture.

Si l'on vouloit tenir, dans les Amirautés, des regiſtres exacts, & en rendre compte au public, j'oſe l'aſſurer, on y trouveroit la preuve que la mer dévore ainſi ſucceſſivement les deux tiers des hommes qu'on lui confie. Il n'eſt donc pas étonnant qu'elle énerve les Empires, qui en font leur unique reſſource: & je ne doute pas qu'avant peu, les *Anglois* à leur tour ne vérifient

ce pronoſtic effrayant, dont les preuves ſont déja tant multipliées dans l'hiſtoire.

L'exemple des *Hollandois* ne tire pas à conſéquence. D'abord ils ne ſont pas plus exempts que leurs voiſins de la fatalité attachée à ces inciſions que la mer produit. Nous ne ſommes pas aſſez loin de leur naiſſance, pour qu'il ſoit permis de dire qu'ils échapperont à la loi générale. Leur état actuel en eſt déja une confirmation.

Mais, d'ailleurs, l'exiſtence même des *Hollandois* eſt une exception à toutes les regles. Une nation qui ſubſiſte, comme celle-là, contre toutes les loix de la nature, chez qui, comme je l'ai dit ailleurs, tous les élémens ſont pervertis; qui fait du feu avec de la boue; qui ne reſpire que des brouillards; chez qui l'eau eſt toujours au-deſſus de la terre, & qui renouvelle à chaque inſtant le miracle des flots du *Jourdain*, ſuſpendus & contenus par une force étrangere; une telle nation ne peut pas être citée contre un principe appuyé, dans tout le reſte du monde, ſur l'expérience.

Une marine eſt ſans doute néceſſaire, quand on veut avoir des poſſeſſions ſéparées par l'*océan*: il faut à l'*Eſpagne* des vaiſſeaux pour aſſervir à la fois le *Mexique* & les *Philippines*. Il en faut aux *Anglois* pour dominer à *Madras* & au *Canada*; mais le moment arrive bientôt, & les *Anglois* y ſont déja, où ce lien devient inſuffiſant: il ſe briſe par la force indomptable du cours des choſes. Dès que l'état éloigné, qui n'eſt contenu

que par des flottes, a acquis une certaine conſiſtence, il ſe joue de cette entrave fragile : nouveau *Samſon*, il arrache les étoupes, dont on a cru l'enchaîner ; la puiſſance vexatrice déjà affoiblie par les ſacrifices qu'elle a faits pour ſe peupler, s'affoiblit encore par les tentatives qu'elle multiplie pour l'abattre. Elle équippe, à grand frais, des eſcadres qui vont gronder ſur la côte : plus elle s'acharne à recouvrer des droits évanouis, plus elle perd de ſa vigueur réelle ; réduite enfin à des vaiſſeaux vuides, à des caiſſes épuiſées, à des villes déſertes, elle eſt forcée de convenir que ſi les expéditions maritimes ſont ſéduiſantes dans les premiers inſtans, elles deviennent toujours funeſtes à la fin.

Jamais une invaſion, qui n'a eu que la marine pour ſupport, n'a réuſſi. Voyez, parcourez l'hiſtoire, & cherchez une deſcente qui ait produit, ou l'établiſſement, ou même la reſtauration d'un empire. *Cyrus* avoit fondé, ſans vaiſſeaux, le Royaume qu'*Alexandre* détruiſit de même, quoique la plus grande partie de ſes poſſeſſions fût baignée par la mer. Les *Romains* ont toujours regardé la navigation comme un art dangereux & ſervile. Les croiſades les plus déſaſtreuſes ſont celles qui ont eu des flottes pour agens.

Les exploits des *Portugais* en *Aſie*, au 15e ſiecle ; les uſurpations *Européennes* au 16e dans le nouveau monde, ſont les fruits de la nouveauté des armes, de la ſupériorité de l'eſprit, de la violence des paſſions, & non des preuves de l'aſcendant inſurmontable d'une marine. Les avantages des *Anglois* dans la derniere guerre, en *Aſie* & en

Amérique, ne prouvent rien, non plus, parce que ce n'étoit pas une puiſſance qu'ils y attaquoient, mais une ombre, & une ombre qui n'ayant pas les mêmes moyens de réſiſtance, n'en vouloit cependant pas employer d'autre.

Vous ne trouverez d'exemple d'une conquête ſolide, conſommée par une flotte, qu'en *Angleterre* même. Cette iſle eſt peut-être le ſeul pays au monde, qu'un uſurpateur ait ſoumis avec des vaiſſeaux : & quand les *Anglois*, aidés par les circonſtances, par l'indiſcipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des ſujets, ont envahi les trois quarts de nos provinces, ils n'en ont pas moins été chaſſés, quoique tout ſemblât leur promettre une domination inébranlable, quoique des victoires brillantes euſſent ſignalé leurs armes.

Après avoir épuiſé la *France* du ſang de ſes défenſeurs, après avoir eu un de ſes rois priſonnier à *Londres*, & un des leurs ſacré dans *Paris*; après avoir, comme les *Cartaginois*, gagné ſucceſſivement des batailles de *Traſimène* & de *Cannes*, ils ont fini, comme les *Cartaginois*, par tout perdre, & par ne ſe ſervir de leurs vaiſſeaux que pour fuir devant des Guerriers, chez qui la charge d'*Amiral* étoit alors un titre ſans fonctions.

Ce n'eſt pas que je diſe qu'il faille négliger une marine, quand on a des côtes & des ports. Sans doute, ſi nous étions aſſez ſages pour fermer les nôtres aux productions étrangeres, ou du moins pour ne les plus aller chercher ; ſi nous avions, comme les *Chinois*, & ſur-tout les *Japon-*

nois, assez de force d'esprit pour rendre les besoins du reste du monde tributaires des nôtres, pour réduire le commerce à ses vraies fonctions, à celles de serviteur soumis & empressé, & le forcer à venir nous apporter la matiere de ses échanges, comme à s'en charger, quand ils sont consommés, des vaisseaux nous seroient superflus : d'autant plus courtisés que nous serions plus fiers, il n'y a point d'humiliations auxquelles ces orgueilleux Marins ne se soumissent, pour obtenir la permission d'être nos facteurs.

Voyez si l'avilissement, l'esclavage, la prison même qui les attendent à *Canton*, à *Nangasaki*, les en écartent. Ce n'est pas avec leurs canons que les pavillons *François*, *Anglois*, *Hollandois*, s'en ouvrent l'entrée : c'est avec des supplications, & au prix des plus flétrissans outrages. Mais nous sommes trop au-dessous de la magnanimité, des lumieres de ces peuples que nous osons appeller barbares, pour sentir la noblesse de cette politique. Nous voulons ramper nous-mêmes, & recueillir en personne tous les profits attachés à la dégradation : en ce cas, je l'avoue, il faut une marine.

Les esclaves les plus mépriſés sont souvent les plus pointilleux entr'eux. La meute qui tremble sous le fouet du piqueur, ne s'en déchire pas moins, par jalousie, à la curée. Nous qui lèchons les pieds d'un *mandarin*, pour lui vendre des montres & de la clincaillerie, & pour en obtenir du vernis, ou du thé, nous sommes avec les *Européens* d'une délicatesse admirable : à la moindre concurrence, il faut se battre, & pour cela, au point où sont aujourd'hui les choses,

il faut des frégates, & des matelots : cela eſt évident : mais ſçachons du moins apprécier l'inſtrument, dont notre inquiétude, & notre aveuglement nous forcent de nous ſervir : ne nous flattons pas qu'il puiſſe maîtriſer long-tems la fortune, & attendons-nous à éprouver bientôt les revers dont il a été l'avant-coureur, pour tous ceux qui ont eu avant nous l'indiſcrétion d'en faire trop d'eſtime.

Je puis me tromper ; mais c'eſt au moins de bonne foi : mon erreur ſeroit excuſable, puiſqu'elle eſt juſtifiée par des faits, qui ſont les preuves les moins ſuſceptibles d'erreur : & croyez-vous cependant, Monſieur, que je ferois beaucoup de proſélites ? Croyez-vous qu'on ne s'éleveroit pas contre des maximes auxquelles juſqu'ici tous les breviaires des politiques ſont oppoſés ?

D'après ces faits, j'oſerois aſſurer qu'il n'y a qu'une ſeule marine utile, une ſeule qui mérite l'attention des ſouverains, & qui faſſe la force réelle des empires : c'eſt celle qui, ſous le nom de *Cabotage*, porte, ſans bruit, la nourriture & la vie de côte en côte ; elle marche modeſtement, & ſans fracas, comme les êtres vraiment bienfaiſans ; elle n'expoſe pas la vie des hommes qu'elle employe, parce qu'elle ne les éloigne jamais du port ; elle ne connoît d'autres ennemis que les *Douanes*, & d'autres dangers que la rapacité *financiere*. Celle-là ne peut être trop encouragée : elle a les mêmes avantages que la navigation intérieure : elle

offre, par la pêche, la ſource de ſubſiſtance la plus féconde, la moins pénible, la moins ſujette aux accidens : elle ne peut faire de mal, & produit des biens infinis : quand un état eſt ſitué de maniere à pouvoir en faire uſage, il ne peut trop la favoriſer.

Mais des vaiſſeaux guerriers ſont une arme qu'il ne faut fabriquer qu'au beſoin, & qu'on doit ſur-tout bien ſe garder de trop multiplier.

Et ne penſez pas que la création en ſoit difficile. On ne ceſſe de répéter qu'une marine militaire eſt le fruit du tems, que c'eſt la ſeule choſe qu'on ne puiſſe ſe donner avec de l'argent, que c'eſt la ſeule perte qui ne ſe répare pas avec de la puiſſance. Quand j'apprécie toutes ces aſſertions d'après l'expérience, je ſuis bien étonné d'être forcé de croire préciſément le contraire.

J'ouvre l'hiſtoire, ce recueil de leçons que le préjugé falſifie ſi ſouvent, & dont il empêche preſque toujours que les ſiécles à qui elles ſont offertes ne tirent du profit : je vois que pour devenir puiſſant ſur mer, il ne faut que le vouloir ; qu'il n'y a pas de Prince, propriétaire d'un rivage, qui n'ait pu vérifier la fanfaronade de *Pompée*, & faire ſortir du ſable, des eſcadres victorieuſes, en le frappant du pied. La marine militaire eſt un de ces arts, où il ne faut pas d'apprentiſſage. Les ſervices y ont toujours battu les maîtres.

Les *Athéniens*, que j'ai déja cités, n'avoient pas de flottes, aſſurément, quand l'oracle leur dit de ſe *ſauver dans des murs de bois*. Les *Perſes*

couvroient les mers de la *Grèce* de vaiſſeaux. *Themiſtocles* en fit conſtruire, à la hâte, un petit nombre. Avec ces bâtimens à peine exercés, il marche aux ennemis : il eſt vainqueur.

Les *Romains* n'étoient pas des navigateurs merveilleux, quand ils conçurent l'idée d'attaquer ſur la mer les *Carthaginois*, qui en avoient l'Empire : ſi même on s'en rapporte aux anciens auteurs, ils n'avoient jamais vu de galeres. La fortune en fait échouer une ſur un des rivages de l'*Italie* : on en prend les dimenſions : des Conſtructeurs ſans connoiſſance dirigent des Charpentiers ignorans. Trois cens galeres ſortent de cet attelier ridicule : elles ſe trainent aux *Carthaginois* qui s'en mocquoient, avec raiſon en apparence, & cependant elles les battent. *Duilius*, Amiral ſans avoir jamais vu la mer, avec des laboureurs pour matelots, revient garnir la Tribune des éperons des vaiſſeaux ennemis, & ériger, ſous les yeux des *Romains* étonnés de leurs ſuccès, une *colonne Roſtrale*.

Les *Eſpagnols* étoient les Dieux de l'*Océan*, ſous *Philippe II* : l'or du *Mexique* & l'argent du *Pérou* s'élançoient des entrailles de la terre pour enrichir cet heureux Tyran. On ne connoiſſoit que ſon pavillon ſur les mers : il épuiſe les deux mondes pour conſtruire ſa fameuſe *Invincible*. Ces châteaux flottans vont fondre ſur l'*Angleterre*, qu'ils ſemblent devoir culbuter de leur choc ſeul : elle ne peut leur oppoſer que des bâtimens imperceptibles, & des matelots ſans uſage. Cependant l'*Invincible* eſt vaincue. Les vents, à la vérité, combattent pour le parti le plus foible ; jaloux de l'or-

gueil de l'*Armada*, ils ſe font un plaiſir de la briſer : mais enfin il eſt très-douteux qu'avec des vents favorables, elle eût réuſſi, & il n'en eſt pas moins certain qu'ici, comme dans les autres traits du même genre, l'expérience & la force céderent à des mains foibles & inexpérimentées.

Louis XIV n'eut-il pas des vaiſſeaux quand il voulut en avoir ? N'eut-il pas l'empire de la mer, dès qu'il le deſira ? Fallut-il autre choſe qu'un ordre de ſa main, pour remplir l'Univers des trophées de la marine *Françoiſe* ? Il dit à ſes ſujets : ſoyez marins, & vainqueurs, & ils le furent.

Enfin le *Czar Pierre* n'a-t-il pas renouvellé, de nos jours, ce prodige ſi ſouvent répété qu'il devient naturel ? D'une chaloupe copiée, comme les galeres *Romaines*, ſur celle d'un bâtiment *Hollandois*, à demi pourrie, il s'éleva, en moins de vingt années, à des vaiſſeaux de ligne. Ce fut par des batailles navales gagnées, que l'*Europe* apprit que les *Ruſſes* étoient marins : & nous venons, tout récemment, de voir cette Puiſſance exécuter, avec cette même marine, que la ſituation de ſes ports & le caractere de ſes ſujets ſembloient condamner à une langueur éternelle, des exploits que l'audace des nations les plus exercées n'auroit pas oſé imaginer.

La création d'une marine militaire n'eſt donc pas un miracle : c'eſt un effort qui épuiſe : mais cet effort, il n'y a perſonne qui ne le tente avec ſuccès, dès qu'il voudra en courir le riſque. Ce n'eſt donc ni un mérite, ni un avan-

tage. C'eſt un beau ſpectacle ; celui qui le donne ſe fait admirer, & ſe ruine. Voilà ce que je ſerois forcé de publier dans l'analyſe de l'*Angleterre*, & quoique je ne mette, dans ces paradoxes apparens, ni orgueil, ni ſingularité ; quoique je ne les haſarde, que parce que j'en ſuis convaincu ; quoique je ne les avance que ſous l'eſcorte des preuves les plus déciſives, ſoyez sûr que des haines ſans fin en ſeroient le fruit. Les gens du métier croiroient que je veux les humilier, les anéantir ; je deviendrois l'ennemi du Corps, & l'objet de tous ſes reſſentimens. Les gens qui ne ſont pas du métier crieroient que ce n'eſt pas non plus le mien ; qu'il ſied mal à un petit *Avocat rayé du Tableau* de parler *marine* ; & quoiqu'aſſurément ce *Tableau* & la marine n'aient rien de commun, il y a beaucoup d'eſprits ſur qui ce rapprochement feroit infiniment plus d'impreſſion que l'énumération de mes preuves.

Pourrois-je paſſer ſous ſilence, en parlant de l'*Angleterre*, ſon adminiſtration intérieure ? Ne faudroit-il pas m'occuper des reſſorts qui la dirigent, & de cette balance tant admirée, que les autres peuples envient, ſans l'avoir jamais bien examinée ? Je dirois que l'état actuel de la conſtitution *Angloiſe*, cet objet des hommages du P. de *Monteſquieu*, eſt un état de violence, & de contrainte, qui ne peut pas durer ; que le prétendu équilibre des pouvoirs eſt une chimere, dont le premier moment fera voir l'illuſion ; que la balance entr'eux, ou plutôt la faculté qu'ils ont de ſe choquer, juſqu'à ce que le prépondérant renverſe & écraſe les autres, eſt

le fruit des circonſtances, & non pas d'une ſageſſe combinée, ni d'un choix réfléchi; que le gouvernement d'*Angleterre* par lui-même eſt ſi propre au deſpotiſme, qu'à la moindre circonſtance favorable pour ce ſyſtême, l'autorité arbitraire peut s'y réintégrer, ſans être obligée de rien changer, même dans les formules extérieures; & que le tyran le plus abſolu prendroit la place du Roi le plus gêné, ſans ſeulement qu'on s'aperçût de la moindre différence entre les titres, les procédés de la veille & ceux du lendemain; ces héréſies politiques inſpireroient une horreur inexprimable à tous les fauteurs de la Liberté, à tous les dévots qui ſe tournent vers *Londres*, pour lui adreſſer leurs Vœux, comme les *Muſulmans* vers la *Mêque*, dans leurs ablutions.

Cependant avec quelle facilité on les démontreroit, ſi l'on en vouloit prendre la peine! Comme en ſuivant l'hiſtoire depuis *Henri* VIII, on verroit combien les prétendues chaînes de la royauté ſont devenues flexibles, dès qu'il s'eſt trouvé ſur le trône un Prince aſſez robuſte pour n'en être pas embarraſſé: Les Parlemens, ſous *Henri* VIII & ſous *Eliſabeth*, n'ont été que les exécuteurs des volontés, des caprices même de la Couronne. Si *Jacques* I n'avoit pas été le plus foible, le plus mépriſable des hommes, *Charles* I le plus imprudent, *Charles* II le plus mou, & *Jacques* II le plus extravagant; ſi *Guillaume* III n'avoit pas eu le plus vif intérêt à paroître ménager la nation, pour s'affermir ſur un trône uſurpé; ſi la reine *Anne* n'avoit

pas été contenue par le même beſoin, & la crainte éternelle du vengeur que la *France* conſervoit le droit & le pouvoir d'armer; ſi la maiſon de *Hanovre* n'avoit juſqu'ici joint à ces motifs de modération qui arrêtoient ſes prédéceſſeurs, l'embarras réſultant d'une phiſionomie étrangere, au milieu d'une nation tumultueuſe & défiante, le danger de deux guerres terribles qui ont ſucceſſivement enſanglanté l'*Europe*; l'obligation de traiter doucement les ſujets de la Couronne, pour les amener à ſe ſacrifier eux-mêmes en faveur des états du Prince; ſi toutes ces raiſons ne s'étoient ſucceſſivement remplacées, & quelquefois mutuellement aidées, pour ſuſpendre les entrepriſes du miniſtere, les *Anglois* conſerveroient-ils même ce ſimulacre de liberté à l'abri duquel ils ſemblent dormir ſi tranquillement? Voyez ce qui eſt arrivé ſous *Cromwell*, & quel aſcendant ſubit reprit ſur la nation l'ombre même de la Couronne fixée ſur la tête d'un uſurpateur abſolu.

Le fonds du gouvernement *Anglois* eſt ſi bien deſpotique, qu'aux yeux de la légiſlation, le Roi eſt *infaillible:* c'eſt un principe conſacré, & dans ces tems modernes, que le Roi *ne peut mal faire;* qu'il *ne peut faire de tort à ſes ſujets;* les Miniſtres ſeuls ſont coupables des mépriſes, ou des uſurpations de la couronne.

Ailleurs le même principe eſt bien admis dans la pratique, & il faut qu'il le ſoit: mais les caſuiſtes politiques ont eu la prudence de n'en jamais donner la théorie; ils n'ont pas approfondi une poſſibilité à laquelle il eſt bon

qu'on répugne de croire : mais ils n'ont affranchi les Princes, ni des reproches de leur conſcience, ni des inquiétudes que peuvent leur cauſer les plaintes des ſujets vexés : ils n'ont pas enchaîné le lion ; mais ils n'ont pas poſé en axiome, qu'en mordant, il ne faiſoit pas de mal. Ce n'eſt qu'à *Londres* que cette maxime a été rédigée, diſcutée, & conſacrée, comme une prérogative de la Couronne.

Preſque tous les délits qui troublent la ſociété, ſont qualifiés ici par la loi du nom de *félonie*, c'eſt-à-dire, d'attentat contre le Souverain. C'eſt l'offenſe faite au Roi qu'elle conſidere, & punit, plus encore que le tort que ſouffre l'ordre public violé. Tous ceux qui ont pour objet la moindre dévaſtation ſur les domaines royaux, juqu'à la chaſſe dans les forêts de la couronne, ſont punis d'une peine corporelle ; non-ſeulement le Monarque, aux yeux de la loi, eſt un Dieu par l'infaillibilité ; mais il l'eſt encore par la grandeur : c'eſt un être contre lequel il n'y a pas de petite offenſe.

Le délire de la tyrannie naiſſante à *Rome*, n'a jamais enfanté d'accuſations auſſi puériles & de loix auſſi barbares, que celles dont la Juriſprudence *Angloiſe* eſt remplie, contre le crime de *leze-Majeſté*. C'eſt à *Londres*, qu'un Marchand, ayant pris pour enſeigne une *Couronne*, & ayant dit, *Mon fils héritera de la Couronne*, fut condamné à mort, comme coupable de *haute-trahiſon*. C'eſt ſous *Edouard* IV que cet exemple affreux a été donné : que diroit-on, ſi on liſoit dans *Tacite* un pareil trait attribué à *Tibere* ou à *Neron*.

Les cas multipliés de *petite trahiſon*, donnent au Prince un droit exiſtant, auquel rien ne reſſemble dans toute la terre. Les coupables ſont condamnés à mort, & *le Roi aura leurs biens*, dit un Juriſconſulte *Anglois* eſtimé (*), *pendant un an & un jour, & peut y commettre tout le dégat qu'il juge à propos, ce qui s'appelle* L'AN ET LE JOUR ET LE DÉGAT DU ROI. Ainſi non-ſeulement la loi accorde au Souverain une double vengeance, mais elle lui en laiſſe encore l'exécution. Elle lui livre à la fois le ſang & la fortune de l'accuſé; elle le charge d'exercer ſur les biens l'office qu'a rempli le bourreau ſur la perſonne. Trouvera-t-on, dans les annales du genre humain, une adminiſtration où le deſpotiſme s'exhale d'une maniere plus ſenſible par tous les pores? La conſtitution du moment, je le ſçais, réprime cette évaporation funeſte: le caractere du Prince régnant ſuffiroit ſeul pour en arrêter l'exploſion: mais il ne faut qu'une autre circonſtance pour lui rendre toute ſon activité, & cette circonſtance, à quoi tient-elle?

Peut-on regarder comme libre un pays où le premier Magiſtrat, héréditaire, irrévocable, & infaillible légalement, a dans ſa main tous les moyens de corrompre & de ſubjuguer; où il commande arbitrairement les troupes; où il fait arbitrairement la paix & la guerre; où il donne arbitrairement tous les emplois, & nom-

(*) M. *Blackſtone*, dans ſes commentaires ſur les loix *Angloiſes*, tom. 6, édition de *Bruxelles*.

me à tous les bénéfices; où il n'impose pas à la vérité les taxes, mais les fait percevoir quand elles sont établies; où les Ministres se dispensent de rendre des comptes de l'emploi qu'ils en font; où enfin, à ce que l'on prétend, en distribuant à propos une partie de la levée de l'année précédente, ils sont certains d'obtenir, des Représentans de la Nation, le droit de lever l'année d'après ce qui leur convient?

Peut-on appeller libre un pays où le peuple n'a pour organes, pour défenseurs, que des hommes qui ont commencé par le corrompre lui-même, pour fixer son choix sur eux, & qui ayant acheté de lui, en détail, le droit de soutenir ses privileges, doivent être naturellement sans cesse tentés de les revendre à la main qui tient d'eux de quoi fournir au prix qu'ils jugent à propos d'y mettre?

Peut-on regarder comme libre un pays où le droit même de respirer l'air est taxé, où la disproportion des fortunes est portée à un excès où elle n'étoit pas parvenue dans *Rome* même, victorieuse de toutes les nations, & enrichie des dépouilles de l'univers; un pays où les vices & l'or de l'*Asie* fluent par tous ses rivages; un pays où la frugalité originelle apparente n'est pas un préservatif contre les recherches du luxe le plus rafiné, & où la cherté des jouissances semble en augmenter le goût?

Qu'importe que, dans un pays ainsi dépravé, il y ait des bornes apparentes aux entreprises de l'autorité, & des établissemens qui annoncent des ressources contre ses progrès? Sont-ce les mots ou les choses qui font le sort réel des Etats?

Que veulent dire ces dénominations révérées, dont le ſens change à chaque ſiecle, & qui ne ſont jamais plus faſtueuſement étalées que quand elles préſentent une idée toute contraire à leur inſtitution ? Le droit d'aſſeoir les impôts au nom du peuple, celui de refuſer ou d'accorder les taxes, ſignifie-t-il plus pour la liberté de ce peuple, que celui de ſe faire ſervir à genoux, ou de charger ſon caroſſe de deux Licteurs dorés, avec la hache & les faiſceaux, ne décide en faveur du Roi le pouvoir abſolu de la Couronne ?

Tout tient aux conjonctures : ſeulement elles produiſent de plus violens effets, & avec plus de rapidité, quand dans les révolutions les nouveaux principes trouvent d'anciens débris, à l'ombre deſquels ils peuvent s'introduire & s'affermir. C'eſt alors que ſe vérifie cette maxime terrible, que j'ai oſé le premier avancer, & qui eſt l'abrégé de toute la véritable politique, que les corps ſont bien plutôt les armes du deſpotiſme, que les gardiens de la liberté ; qu'un peuple où il ſe forme des *compagnies intermédiaires*, ſera aſſervi ſans retour, dès qu'il ſe trouvera à ſa tête un homme qui ſache faire le ſeul uſage auquel elles ſont propres. Ces compagnies ſont le lacet paſſé au cou d'un patient : il ne l'incommode point, tant qu'on ne le tire pas : il l'étrangle dès qu'une main vigoureuſe le ſerre.

Le ſeul regne de *Henri VIII* n'eſt-il pas une époque qui devroit à jamais épouvanter les *Anglois*, & les déſabuſer ſur la nature des fondemens ruineux de leur liberté ? N'y avoit-il pas

alors une *charte* ? N'y avoit-il pas un *Parlement* ? Les deſirs du Roi n'étoient-ils pas dès-lors ſoumis à la réviſion des *deux Chambres* aſſemblées avec appareil, & ſans la ratification deſquelles aucun réglement ne pouvoit acquérir dans le Royaume le nom & l'autorité de Loi ? Et cependant y a-t-il un ſeul peuple dont l'hiſtoire préſente une ſuite de baſſeſſes, de tyrannies, d'atrocités plus épouvantables ?

N'eſt-ce pas à *Londres* & en *Parlement* qu'a été propoſée, adoptée, conſacrée la loi qui ordonnoit que tout accuſé, *attaqué pour crime de leze-majeſté, ſeroit jugé ſans pouvoir demander à ſe juſtifier, & ſans qu'il fût beſoin de diſcuter les preuves* ? Et *Cromwell*, auteur de cette Juriſprudence, n'en fut-il pas la victime, après avoir été le favori du Monarque, dont on ne gagnoit le cœur que par de ſemblables offrandes ?

N'eſt-ce pas à *Londres* & en *Parlement* qu'a été paſſé l'acte qui prononçoit *la peine de* MORT contre tout homme qui, *ayant connoiſſance des déſordres d'une Reine, n'en donneroit pas avis à la Cour en toute diligence ;* contre toute fille qui *ayant eu des foibleſſes, n'en avertiroit pas le Roi, s'il la vouloit épouſer ;* & enfin indiſtinctement contre toute perſonne qui, *ſachant que le Roi ſe prépareroit à ſe marier à une fille qui ne ſeroit pas vierge, balanceroit à en faire ſa déclaration* ?

N'eſt-ce pas en *Parlement* qu'a été promulguée la défenſe, *ſous peine de* MORT, non-ſeulement de rien *écrire*, de rien *dire* contre le Roi & la Reine *Anne de Boleyn*, cette femme qu'il fit depuis périr, par acte du *Parlement* auſſi,

ſur un échaffaut ; mais même de rien *imaginer* ?

N'eſt-ce pas le *Parlement* qui, ſous ce regne unique, a ſtatué qu'on eût *à obéir déſormais à une ſimple Déclaration du Roi, ou du Conſeil de Régence, pendant une minorité, avec autant de ſoumiſſion qu'à un acte émané du Parlement* ?

Enfin n'eſt-ce pas avec des actes du *Parlement* que les ſujets ſe voyoient ruinés par des banqueroutes royales & les impôts, tandis que les Egliſes étoient pillées par les courtiſans ? N'eſt-ce pas avec des actes du *Parlement*, qu'on dreſſoit les échaffauts où les meres des héritiers du trône alloient expier le malheur d'avoir donné de l'amour au plus abominable des Tyrans ? N'eſt-ce pas ſous les yeux du *Parlement*, & de ſon aveu, qu'on allumoit les buchers où la main ſanglante du deſpote précipitoit également les *Catholiques*, les *Luthériens*, les *Prêtres*, les *Guerriers*, les *Magiſtrats*, les *femmes*, les *enfans*, toutes victimes immolées à ſa fureur de dominer ſur les eſprits, comme ſur les corps ? Je le répete, les Annales de l'*Orient* contiennent-elles une criſe auſſi horrible d'aviliſſement ?

Les monſtres qui enſanglantent quelquefois, dans cette partie du monde, les palais remplis d'eſclaves, aſſaſſinent, & ne jugent pas : c'eſt avec le fer, & non avec des loix qu'ils poignardent ; & ce n'eſt que ſur des particuliers que tombe leur fureur : la violence qui l'accompagne néceſſairement eſt un ſymptôme fatiguant pour celui même qui s'y livre, & un obſtacle au retour de ſes accès.

Mais le deſpote qui égorge, avec l'épée de

la Juſtice, qui trouve toujours des formes prêtes à conſacrer ſes attentats, les commet avec une ſécurité toute propre à les multiplier. Il échappe aux deux ſeuls freins capables de contenir quelquefois la ſcélérateſſe toute puiſſante, au remord qui agit ſur le cœur, à la crainte qui peut arrêter la main. La loi, cet aſile du foible, cette reſſource de l'innocence, une fois devenue complice & inſtrument du crime, exiſte-t-il rien dans la nature qui puiſſe raſſurer ou conſoler les Sujets? Peuvent-ils compter ſur un moment de vie & d'honneur, dès que la gloire & l'exiſtence de chacun d'eux ſont ſoumiſes à des furies ſerviles, qui n'attendent, pour les flétrir ou les déchirer, que le ſignal du démon, à qui tous leurs mouvemens ſont vendus?

Ces loix ſont déſavouées aujourd'hui, mais elles ne ſont pas toutes révoquées: on ne les exécute pas; mais elles ont exiſté: mais l'organe qui leur a donné la ſanction n'eſt pas détruit: mais, indifférent de ſa nature au bien comme au mal, ce ſont les tems ſeuls qui décident ſon emploi: peut-être même eſt-il plus propre à gêner les bonnes intentions d'un Prince vertueux, qu'à combattre les caprices d'un tyran, parce que ce n'eſt que ſous le premier que l'oppoſition eſt impunie; encore une fois, qu'il reparoiſſe un *Henri VIII*, & vous entendrez bientôt, de la bouche eſclave, conſacrée en apparence aux droits des peuples, ſortir le tonnerre infernal qui prononçoit, pour lui plaire, tant de proſcriptions contre le genre humain.

Ce ſont là, Monſieur, des vérités auſſi terribles que nouvelles; des vérités auxquelles je crois du plus profond de mon cœur; des vérités qui, pour mon malheur, m'ont frappé dès que j'ai pu ouvrir les yeux ſur ce qui ſe paſſoit dans le monde, ſur l'hiſtoire des tems préſens, comme des tems paſſés, & qu'au lieu de ſuivre aveuglement la routine des préjugés, fortifiés, accrus par la baſſeſſe réfléchie des impoſteurs qui s'apppellent *philoſophes*, j'ai oſé conſulter la raiſon & l'expérience pour apprécier ces cahos de violences, de fraudes, de cruautés, de menſonges, qu'on appelle *Gouvernemens*.

J'ai vu que par-tout où le pouvoir étoit partagé, le peuple étoit malheureux.

J'ai vu que par-tout les Grands étoient deſpotes dans le cœur; qu'ils tendoient, par le vœu commun, à l'*ariſtocratie*, parce que ne pouvant tous être *Rois*, leur ambition ſe conſole ou s'amuſe de l'eſpece de dépendance où ils tiennent la Royauté; & que par le vœu particulier, ils ſont prêts à tout faire pour l'affranchiſſement du trône, parce qu'il leur faut un Monarque tout-puiſſant, pour en recevoir le prix qu'ils mettent à leurs ſervices.

J'ai vu que plus l'aſſociation à l'autorité acquéroit d'étendue, plus on donnoit de ſurveillans au Prince, & d'Inſpecteurs à ſes Agens, plus on leur préparoit de complices, plus on multiplioit les facilités à l'uſurpation; parce que plus une compagnie eſt nombreuſe, plus elle renferme d'ames lâches & intéreſſées; parce que la vraie vertu eſt rarement accompagnée du

zele dévorant qui entraîne les autres hommes; parce que les cœurs honnêtes n'ont point ce babil impétueux, ce bavardage éblouiſſant & intariſſable qui ſubjugue les eſprits dans les grandes aſſemblées; parce qu'ils ne ſavent s'y rendre ni redoutables, ni néceſſaires; n'ayant eu beſoin que d'appercevoir le bien pour l'aimer, ils croient que pour lui donner des partiſans, il ne faut que le montrer : & quand ils voient avec quelle audace on oſe inſulter leur divinité; quand ils voient avec quelle froideur la foule en contemple l'image, la ſurpriſe ou l'indignation les rendent muets : ils dédaignent de prendre les peines néceſſaires pour réchauffer ces cœurs glacés, ou ils n'en ont pas l'adreſſe.

Les agens de la corruption, au contraire, étant plus vifs, parce que ce ſont des paſſions qui les animent; plus habiles, parce que l'habitude du manege rend l'eſprit ſouple & délié; plus patiens, parce que ce n'eſt qu'en déguiſant leurs vues qu'ils peuvent parvenir à les faire adopter; plus opinâtres, parce qu'un grand intérêt perſonnel leur défend de ſe démentir, ils réuſſiſſent toujours à s'attirer la majorité des ſuffrages.

Voilà, encore une fois, ce que la réflexion m'a appris; voilà ce qu'on m'a puni d'avoir oſé dire autrefois, & le prétexte ſous lequel on m'a repréſenté dans toute l'*Europe*, comme un partiſan furieux du deſpotiſme : voilà ce qu'il ne me ſeroit pas permis de taire, dans l'hiſtoire d'une nation qui fournit les plus fortes preuves de la juſteſſe de mes idées : & me pardonneroit-

on d'avoir eſſayé, pour la ſeconde fois, de tirer le rideau qui dérobe à la vue des hommes cette effrayante, mais utile perſpective ? Se trouveroit-il ici, plus qu'ailleurs, des ames aſſez déſintéreſſées pour ſentir que, même en me trompant, je rendrois ſervice à la nation, ſi mon erreur amenoit enfin un examen qui établît, d'une maniere invincible, la vérité combattue par moi ? S'en trouveroit-il d'aſſez courageuſes pour avouer qu'au moins les faits ſont en ma faveur, ſi les mots & les déclamations me ſont contraires ; pour convenir que des cris de fureur ne ſont pas des raiſonnemens, & que proſcrire un Ecrivain ce n'eſt pas le réfuter ?

Sans doute ce ſyſtême étoit aſſez nouveau, aſſez étrange, aſſez oppoſé à toutes les idées reçues, pour animer des contradicteurs, s'il y avoit eu un ſeul homme qui ſe fût flatté de le combattre au moins avec une apparence de ſuccès. Or, il ne s'eſt pas trouvé un critique qui ait oſé deſcendre dans l'*Arène*, & attaquer de front des principes qu'une infinité de bouches calomnioient de loin. On a prodigué les inſultes & les manœuvres : on s'eſt bien gardé d'entamer une diſcuſſion. Toute la huaille philoſophique a fait autour de moi un grand cercle, d'où ſont parties des injures, des menaces, des impoſtures, des libelles : mais pas un de ces ſanſonnets, courageux dans la foule, n'a eu la confiance d'engager un combat direct : c'eſt toujours la perſonne qu'on s'eſt efforcé de décrier & d'écraſer, parce qu'il ne faut pour cela que des menſonges & du pouvoir : jamais on n'a diſ-

cuté les principes, parce qu'il auroit fallu ou nier les faits qui les juſtifient, ce qui eſt difficile, ou éluder les conſéquences qui en réſultent, ce qui n'eſt pas aiſé.

Si mes ennemis vouloient être ſinceres, ils avoueroient, j'en ſuis ſûr, que pluſieurs d'entr'eux ont pris la plume pour ébranler ce monument que la franchiſe de la mienne a conſacré au genre humain, & qu'ils l'ont briſée, dans la rage de la trouver impuiſſante : en liſant, en cherchant des réponſes, ils n'ont apperçu que des raiſons de céder. Surpris, comme *Balaam*, de ſe ſentir prêts à bénir, après être venus dans l'intention de maudire ; mais, plus maîtres de leur bouche que le Prophete *Iſraélite*, ils l'ont forcée à continuer les outrages, au lieu des aveux & des réparations que la conſcience leur dictoit.

Et qui m'aſſurera que je trouverai déſormais plus de bonne foi, plus d'équité ? Je veux annoncer la vérité : c'eſt mon devoir, c'eſt mon ſerment : mais eſt-ce le peuple pour le repos de qui je la publie, qui l'entendra & s'en rendra le défenſeur ? Et, parmi les gens inſtruits, quel eſt celui qui, après l'avoir ſaiſie, oſera lui rendre hommage ? Quand on leur parle de cette Vierge céleſte, ne diſent-ils pas tous, comme *Pilate*, *Qu'eſt-ce que la Vérité ?* Et ne fuient-ils pas tous, comme lui, de peur de recevoir la réponſe ?

Vous voyez, Monſieur, combien j'ai de raiſons, non pas pour m'interdire de parler des affaires de l'*Angleterre*, mais pour ne m'y ha-

ſarder qu'après avoir pris toutes les précautions que la prudence exige de la part d'un homme qui ne veut ni tromper perſonne, ni ſe tromper lui-même, s'il eſt poſſible. Je crois, par cette réſerve, donner à mes Lecteurs & aux *Anglois* en général, une marque de reſpect qui ne peut leur déplaire. Malgré ce que je viens de vous dire de cette Nation & de ſon Gouvernement, je ſuis prêt à lui rendre juſtice : mon cœur n'aſpire qu'à en publier les vertus. J'ai déja eu occaſion, & je l'ai ſaiſie, de rendre hommage à la ſageſſe, à la douceur de ſa Juriſprudence criminelle, juſqu'à l'exécution. Par-tout où la Légiſlation n'a pas été ſubordonnée au beſoin de corrompre, par-tout où les gémiſſemens de l'humanité n'ont pas été étouffés par les cris de l'ambition, ils ont été entendus & accueillis ici avec un empreſſement honorable autant que ſalutaire.

S'il eſt dangereux que *deux témoins*, dans tous les cas, ſuffiſent pour néceſſiter une condamnation ; s'il eſt cruel que dans certains cas, dont peut-être la loi n'auroit pas dû prendre connoiſſance, une ſeule dépoſition, une dépoſition ſuſpecte à tous égards, motive un ſupplice, & que le principe ait prévalu à *Londres*, comme ailleurs, que *plus un crime eſt difficile à prouver, moins on doit être difficile ſur la preuve* (*); rien

(*) Ce n'a pas été ſans ſurpriſe que j'ai vu M. *Blakſtone*, dans ſon *Commentaire ſur les Loix Angloiſes*, déſaprouver une réflexion du P. de *Monteſquieu* à ce ſujet. L'Ecrivain *François* obſerve que les *Loix qui condamnent un*

de plus conſolant que la publicité de l'examen, rien de plus ſatisfaiſant pour les ames ſenſibles, que l'attention du Magiſtrat à ſe déclarer le protecteur de l'accuſé, à le ſoutenir contre la

---

homme à mort, dans quelqu'affaire que ce ſoit, ſur la dépoſition d'un ſeul témoin, ſont fatales à la liberté. L'Anglois, qui cite ce paſſage, s'écrie : *c'eſt porter les choſes un peu loin. Il y a des crimes dont la nature exclut la poſſibilité d'avoir plus d'un témoin : faut-il pour cela qu'ils reſtent impunis ?* Sans doute il le faudroit bien, ſi vous ne voulez pas que la Juſtice dégénere en aſſaſſinats ; il eſt déja terrible que le concours de deux hommes ſuffiſe pour arracher juridiquement l'honneur & la vie à un troiſieme : mais il y a du moins pour l'accuſé la reſſource d'oppoſer l'un à l'autre, d'éluder le concert par des queſtions différentes, d'embarraſſer la fraude par des queſtions imprévues, de tirer parti des réponſes du premier, pour engager le ſecond dans des éclairciſſemens redoutables au menſonge : la Loi & la Juſtice lui doivent ces ſecours, & c'eſt la certitude qu'il en fera uſage qui les a déterminées apparemment à ſe décider d'après une accuſation qui a ſubi cette épreuve. Mais elle n'a plus lieu quand le Jugement ſe rend ſur la foi d'un ſeul adverſaire : auſſi tous les peuples policés ont-ils conſacré l'axiome de la Juriſprudence *Romaine*, *Teſtis unus*, *Teſtis nullus*, & il eſt fort étonnant que ce ſoit un Juriſconſulte *Anglois* qui le réprouve.

La Juſtice n'a jamais beſoin de punir : elle a toujours celui d'être inſtruite. Des crimes dont la nature ſeroit de ne *pouvoir être prouvés que par un témoin*, ſeroient auſſi par leur nature des attentats ſecrets qu'il vaudroit mieux laiſſer dans une impunité obſcure, que d'en manifeſter le ſcandale par un châtiment éclatant : d'ailleurs, par leur nature auſſi, le témoin en étant néceſſairement le complice, devroit perdre aux yeux du Juge l'eſpece de créance imparfaite à laquelle ſa ſolitude le réduit.

En général, n'accoutumez pas la Juſtice à verſer le ſang légérement. Un Tribunal où un ſeul témoignage ſuffit pour juſtifier un arrêt de mort, ſera facilement amené à regarder une préſomption comme une preuve, & cela va loin.

crainte, à le précautionner contre les méprises, à faire valoir ce qui le juſtifie, à encourager ſes efforts contre ce qui le charge : l'Adminiſtration de la Juſtice criminelle en *Angleterre*, eſt un monument érigé à la bienfaiſance, qui mérite l'hommage & l'admiration de tous les hommes.

La tranquillité du pays, & ſur-tout de *Londres*, avec tant de motifs de troubles, & ſi peu de préparatifs pour les prévenir ; cette paix intérieure maintenue ſans police, ſans violence, ſans l'appareil de terreur, & de guerre, qu'on croit indiſpenſable par-tout ailleurs, eſt honorable aux mœurs & au caractere de la Nation : elle prouve combien en général tous ſes membres ont de confiance dans la loi, qui les protége ſeule, & cette confiance ne peut être fondée que ſur une conviction intime qu'elle ſera impartialement exécutée.

Il y a une infinité d'autres points où la Légiſlation *Angloiſe* mérite les plus grands éloges. On ne joue pas un rôle, comme celui que cette Nation ſoutient en *Europe* depuis deux ſiècles, ſans une force réelle, & un mérite effectif ; je l'ai dit ailleurs, la Conſtitution n'influe point ſur l'idée que l'on peut avoir d'une Nation, parce que ſon caractere primitif, que rien n'étouffe, eſt un préſent de la nature, au lieu que ſes loix, qui changent à chaque minute, ſont le fruit des événemens & de la fortune.

Il en eſt des peuples comme des individus : une fievre qui dévore quelquefois ceux-ci, une frénéſie qui les agite, une léthargie qui les

aſſoupit, ne ſont aucun tort à leurs qualités : on les plaint quand ils ſouffrent de ces maladies : on les pleure quand ils y ſuccombent ; mais leur mémoire n'en eſt pas flétrie : il en eſt de même des Empires : un mauvais régime peut en altérer l'organiſation, la changer, la diſſoudre même, ſans les deshonorer. Les grandes actions des particuliers, les intervalles de gloire, de nobleſſe, qui précedent les criſes de dégradation, reſtent dans le ſouvenir des hommes ; c'eſt en les rapprochant que la poſtérité, qui les compare, fixe ſon jugement : or les *Anglois* ont déja fourni, ils fourniront ſans doute encore des traits dignes de charger ſa balance, dans un ſens comme dans l'autre : & l'emploi le plus honorable de cet ouvrage, à mes yeux, ſera d'en être le dépôt.

VENDREDI, 6 Juin de cette année, le Roi d'*Angleterre* s'eſt rendu au Parlement : il a donné ſon approbation à pluſieurs *bills* propoſés & adoptés pendant le cours de la ſeſſion. Son diſcours n'a pas été long ; il ne contenoit que des remerciemens pour les ſubſides de cette année, & pour l'augmentation de la *liſte civile*, avec des eſpérances d'un heureux ſuccès en *Amérique*.

Ces ſubſides ne ſont pas un petit objet ; ils montent à près de 400 millions de livres de *France*. Pour les fournir, aux autres impôts déja exiſtans, on a ajouté des taxes nouvelles, ſur le *verre*, ſur les *briques*, ſur les *ventes*, ſur le *papier timbré*, & enfin une *capitation* ſur les

domeſtiques mâles. En voyant cette ſomme levée ſur un peuple *libre*, qui ne fait pas le tiers de la *France*, on ſera tenté peut-être de demander où elle ſe trouvera? Ce n'eſt pas cependant la queſtion qu'il faudroit faire; ce qui ſeroit vraiment curieux, c'eſt de ſavoir qui la payera en définitif.

Le *Parlement* a été prorogé au Lundi 21 Juillet.

La cérémonie de l'introduction du Roi d'*Angleterre* au Parlement, dans la chambre des *Pairs*, eſt un ſpectacle dont il eſt difficile aux étrangers de ſe former une idée. Peut-être n'y en a-t-il pas de plus propres à faire voir combien les apparences ſont trompeuſes. Le Monarque s'y rend, précédé de ſes gardes, au bruit du canon, dans un caroſſe qui, ſans ſa péſanteur, pourroit être regardé comme un char de triomphe. Il entre dans l'aſſemblée, la couronne en tête, entouré de ſes grands officiers: on porte devant lui le ſceptre & l'épée. Si la ſalle étoit plus grande, & le trône plus élevé, plus ſéparé du reſte de l'aſſemblée, la Majeſté Royale y paroîtroit dans toute ſa pompe.

Par la porte oppoſée, entre, fort mal à ſon aiſe, l'*Orateur* de la chambre des Communes, repréſentant de ſon corps: il eſt obligé de fendre les flots d'une foule peu reſpectueuſe; il eſt arrêté à une barriere placée très-loin du Roi, qu'il peut à peine entendre, & même voir. Il y reſte debout: il eſt reçu ſans formalités, congédié ſans cérémonie; cependant de quel côté eſt la réalité du pouvoir?

Une des ſingularités les plus frappantes, de cet appareil, c'eſt la maniere dont s'opère la ratification des *bills*. Un huiſſier en lit, à haute voix, le titre en *Anglois* : & à chacun, un autre huiſſier prononce, à haute voix auſſi, ces mots en *François : Le Roi mercie ſes bons ſujets ; il accepte leur bénévolence, & ainſi le veut* : voilà la formule, quand il s'agit de ſubſides, c'eſt-à-dire d'impôts : quand il eſt queſtion de reglemens de police, ou d'ordonnances ſur tout le reſte de l'adminiſtration, on dit ſeulement, *Le Roi le veut* : de ſorte que les mots ſacramentaux, en quelque ſorte, de la légiſlation *Angloiſe*, ceux qui conſacrent le vœu de la nation, & lui impriment le caractere de loi, ſont tirés d'une langue qu'elle n'entend pas, ou n'eſt pas cenſée entendre. Eſt-ce une abſurdité, ou une politique ? Eſt-ce de leur part un monument d'humiliation, ou de grandeur ? Leurs annales autoriſent l'une & l'autre de ces idées : ſous *Henri* V, quand ils parloient *François*, c'étoit un acte de ſupériorité ; ſous *Guillaume le Bâtard*, c'en étoit un de ſervitude.

Quoique la ſaiſon s'avance, la curioſité publique n'eſt encore ſatisfaite ſur aucun des articles, dont il ſemble que cet Eté doit amener le dénouement.

Les *Ruſſes* & les *Turcs* ſe menacent : ils ſe meſurent des yeux. Les troupes même font des mouvemens qui annoncent un orage prochain : mais rien n'eſt encore déterminé.

On a reçu la nouvelle que l'eſcadre *Eſpagnole*

avoit pris aux *Portugais* l'iſle de *Ste. Catherine* : ce ſeroit un evénement important, ſi l'on pouvoit croire que cette conquête ſoit poſtérieure à la nouvelle de la mort du Roi de *Portugal*, & du changement ſurvenu dans les diſpoſitions de cette cour : mais comme ce point n'eſt pas éclairci, il ne réſulte de ce que l'on apprend de certain, que de nouvelles incertitudes.

L'*Empereur* a quitté *Paris* ; il y laiſſe un long ſouvenir. On peut obſerver, qu'autrefois c'étoient les *Philoſophes* qui voyageoient : il ſemble qu'aujourd'hui ce ſont les *Princes*. Les hommes ne peuvent qu'y gagner.

On attend des événemens de l'*Amérique* : on n'en connoit point encore qui méritent d'être publiés : des eſcarmouches & des projets ſont tout ce que nous ſavons des affaires de cette partie du monde. Mais le Congrès ſemble y ſuivre, ſur deux articles eſſentiels, des maximes bien propres à étonner les ames honnêtes, qui en ont embraſſé la cauſe, parce qu'elle leur a paru être celle de l'humanité, comme de la liberté.

D'abord cette aſſemblée de patriotes introduit la peine de mort contre la *déſertion*. Un jeune homme de 22 ans, a déja ſubi les arrêts de ce deſpotiſme, dont les puiſſances fondées ſur le droit de l'épée rougiſſent aujourd'hui. Il eſt un peu étrange que ce ſoient des Républicains qui l'adoptent, pour ſoutenir l'Indépendance. S'ils ne veulent que des citoyens pour défen-

leurs, il ne faut pas les traîner au combat par la contrainte ; s'ils veulent des eſclaves, comment font-ils un crime à l'*Angleterre* de les attaquer avec des *Allemands* mercénaires.

Cette inconſéquence, je l'avoue, m'a vivement affligé. Admirateur des *Américains*, ſans croire leur défection fondée ; applaudiſſant à leurs efforts, parce que juſqu'à ce qu'ils ſoient ſoumis, ou au gouvernement qu'ils abjurent, ou à celui qu'ils ſe feront eux-mêmes, ils diſcuteront du moins des principes utiles au genre humain, & que de ces débats ſortiront des vérités que l'on n'auroit jamais eu, ſans eux, l'occaſion de dire, je ne me conſole pas de leur voir ſouiller les étendards de la liberté par des aſſaſſinats. De quel droit, puniſſent-ils le ſoldat qui les quitte, eux qui ne combattent que pour ſe juſtifier d'avoir quitté *George* III ?

L'autre article dont je parle, ce ſont les repréſailles auxquelles ils ſe livrent. Un de leurs généraux a été victime des viciſſitudes de la guerre. M. *Lée* fait priſonnier eſt rigoureuſement enfermé par les vainqueurs : non-ſeulement ſes anciens camarades ont menacé de ſacrifier à ſes manes, ce qu'ils ont entre leurs mains d'officiers *Anglois*, ou *Allemands*, ſi la Couronne offenſée ſignaloit, ſur cette tête précieuſe, ſon reſſentiment ; mais même ils font déja éprouver à pluſieurs de ces infortunés une dureté, dont M. *Lée* eſt le prétexte. Ils annoncent que la vie du Colonel *Campbell*, & de pluſieurs autres, n'eſt aſſurée qu'autant que celle de ce général ſera reſpectée. C'eſt en vertu du droit de *repréſailles*

qu'ils font ces déclarations inhumaines ; c'eſt en tenant d'une main la patente de leur affranchiſſement, qu'il font briller de l'autre l'épée dont ils comptent armer leur bourreau.

Maintenant, un citoyen qui, ſans avoir prêté ſerment au Congrès, combattroit auſſi de ſon mieux en *Europe*, pour l'humanité, n'auroit-il pas le droit de leur dire : les repréſailles ſont, de toutes les folies, de toutes les horreurs de la guerre, la plus folle & la plus horrible. Les autres ſe commettent dans le délire : elles ont pour excuſe, l'ambition ou la néceſſité : celle-là ſuppoſe du ſang froid, & de la réflexion. C'eſt ſpécialement l'innocent que l'on immole, pour l'expiation chimérique d'un attentat qu'il n'a pas été en ſon pouvoir d'empêcher.

C'eſt bien-là, en général, le caractere de la guerre, dans toutes ſes opérations : mais quand elle n'exerce cette rage ſanguinaire que ſur des êtres libres, qui peuvent ſe défendre & s'exempter de la mort, en la donnant, il ſemble qu'on eſt moins porté à plaindre le vaincu : il y a, en quelque ſorte, de ſa faute à n'avoir pas tué le premier.

Mais quand c'eſt un priſonnier que vous tirez de ſon cachot, pour le mener à la potence ; quand c'eſt un homme déſarmé, que vous égorgez de ſang froid, ſur la tombe de celui que vous regrettez, ce n'eſt ni la guerre que vous faites, ni l'honneur qui vous anime. Plus lâches que les ſacrificateurs du Dieu des *Mexicains*, plus cruels, moins excuſables, c'eſt à la haine que vous offrez ce ſacrifice affreux,

Ils teignoient de ſang les levres de leur abominable & inſenſible idole ; c'eſt votre cœur qui boit celui où vos mains ſe trempent : oſez-vous les élever, ainſi ſouillées, vers les autels de l'humanité ?

Ah ! laiſſez les *tigres* ſe piquer de rendre autant de coups de griffes qu'ils en reçoivent : laiſſez à d'autres animaux plus féroces encore, aux tyrans, à des *Louis* XI, l'effroyable délicateſſe de faire pendre cinquante hommes honnêtes, parce qu'un de leurs officiers aura été malheureuſement l'objet d'une perfidie : mais vous, citoyens généreux, vous aſſociés d'une Déeſſe qui ne veut que le culte des cœurs, ne deshonorez pas vos armes par des indemnités auſſi honteuſes.

La guerre ſeule peut malheureuſement décider de votre deſtinée. Il eſt poſſible que le ſort trahiſſe vos vertus, au lieu de les récompenſer. Mais faut-il, en y renonçant vous-mêmes, diminuer les regrets que pourroient inſpirer vos revers, ou l'admiration qu'exciteront vos ſuccès ? En tout genre, le ſang des martyrs eſt une ſemence féconde : en touchant la terre, il produit des héros. La Liberté eſt une eſpece de religion, & ne doit pas avoir moins d'énergie. Chacun de vous, en s'armant pour elle, a dû s'attendre à lui ſacrifier ſa vie. Plaignez le Général *Lée*, s'il eſt la victime d'un complot odieux : mais ne le vengez que ſur le champ de bataille : tâchez d'avoir ſur vos perſécuteurs la ſupériorité de la magnanimité, comme celle du courage : laiſſez-leur la honte & le remords

d'une injuſtice de plus, & n'aſſaſſinez ni vos ſoldats, ni vos ennemis.

Voilà ce qu'un homme honnête & impartial pourroit dire au *Congrès :* & plus d'un lecteur ſera de ſon avis.

PORTUGAL.

CHAQUE Royaume a une formalité particuliere pour l'inauguration de ſes Rois : autrefois on la regardoit comme une priſe de poſſeſſion indiſpenſable, à laquelle étoit attachée l'autorité même. Les prêtres s'en étant rendus les miniſtres, en avoient rigoureuſement prêché l'efficacité. Aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une cérémonie d'uſage, un ſpectacle pompeux & couteux, dont jouit un moment le peuple qui le paye.

En *Turquie*, elle ſe fait en mettant ſur la tête du ſouverain un *turban* conſacré à cet emploi, avec une aigrette particuliere : le *Kan* des *Tartares* eſt inſtallé ſur un *cuir*, où on le place pieds nuds : tous les électeurs poſent le pied auſſi ſur le même *cuir*, & diſent au Prince qu'ils créent : *Souviens-toi de la poſition où te voilà : elle deviendra plus miſérable encore : il ne te reſtera plus que ce cuir, ſi tu manques au ſerment que tu as fait d'obſerver les loix & de protéger le foible :* ce qui n'empêche pas les *philoſophes* d'aſſurer que ce pays-là eſt l'école du deſpotiſme.

Les Rois de *Lombardie* étoient couronnés dans une égliſe, avec un cercle de fer ; les *Papes* ſont couronnés à *Saint Pierre*, avec une mître chargée de trois cercles d'or, enrichis de pierreries, pour déſigner l'empire univerſel. En *France*, le Roi eſt ſacré avec une huile ſainte, qui dure depuis *Saint Remy*, &

dont tout le monde ſçait l'hiſtoire. En *Angleterre*, on n'a pas d'*ampoule* : mais l'onction a toujours lieu, avec des cérémonies biſarres. Dans tous ces pays les eccléſiaſtiques ont conſervé la prérogative de jouer le principal rôle dans cette pompe religieuſe. Il paroît qu'en *Portugal* on en a fait une ſimple proclamation civile.

Elle a eu lieu le 13 Mai dernier : les appartemens du palais étant magnifiquement décorés; après un grand repas, car les repas ſont toujours pour quelque choſe dans les cérémonies les plus auguſtes, la Reine, accompagnée du Roi, ſon mari, & de toute la cour, s'eſt rendue à une galerie ouverte, donnant ſur une place remplie de tous les curieux du Royaume. Elle a prêté ſerment de maintenir *les Loix du Royaume*, d'*adminiſtrer équitablement la juſtice*, &c. Ce ſerment a été ſuivi de ceux du Roi, du Prince de *Brésil*, & des grands officiers de la couronne; après quoi la Reine a été proclamée, avec l'applaudiſſement & les cris de joye, comme on s'en doute bien, de toute la multitude.

On dit que cette fête coute deux millions de *Cruſades*, ou envion quatre millions de *France*. Ce n'eſt pas trop, ſi l'on ſonge au ſerment dont elle eſt l'occaſion; ſerment précieux, dont l'équivalent ſe trouve dans toutes les inſtallations des Rois; ſerment qu'on ne pourroit leur faire prêter avec trop de pompe, ſi c'étoit un moyen de leur en inculquer le ſouvenir: mais ils le prêtent tous: pendant leur vie, on les loue tous de l'avoir gardé; comment donc oſe-t-on ſi ſouvent ſe plaindre qu'il eſt violé ?

Il eſt triſte que la nouvelle de la priſe de l'Iſle de Sainte *Catherine* ait concouru avec les réjouiſſances du couronnement. On ignore toujours, ſi le cabinet d'*Eſpagne* regardera cet incident comme un malheur qu'il doit réparer, ou comme un préſent de la fortune dont il peut profiter.

D'après les détails qu'on en reçoit, cette conquête a été peu pénible. Jamais troupes n'ont été plus dociles, plus complaiſantes que celles des *Portugais*. Les *Eſpagnols* n'ont eu que la peine de marcher, pour ſe trouver les maîtres de tout : en trois jours, l'iſle entiere a été évacuée, & 4000 hommes de garniſon, envoyés pour la défendre, priſonniers de guerre. Le tems n'eſt plus, où deux vaiſſeaux de cette nation faiſoient trembler l'*Afrique* & l'*Aſie*; les *Almeyda*, les *Albukerque*, ne ſubſiſtent plus que dans l'hiſtoire, & ſi ce que les papiers publics racontent de la diſpoſition des eſprits à *Lisbonne* eſt vraie, on ne ſe prépare pas à leur donner des ſucceſſeurs.

On aſſure que le goût, non pas de la *littérature*, mais de la *philoſophie* MODERNE, s'introduit dans cette capitale. Quelques jeunes gens d'eſprit, dit-on, ont formé une eſpéce de petite académie clandeſtine, qui lit & traduit furtivement nos ouvrages du jour les plus piquans. Il y a même des écrivains aſſez inconſidérés pour en féliciter la nation : ils regardent comme un avantage pour elle, la poſſibilité d'arriver plutôt que les *Eſpagnols* au dégré où d'autres peuples de l'*Europe* ſont déja parvenus.

Des hommes qui réfléchiroient, penſeroient peut-être tout le contraire. Quand la corruption du goût, la dépravation des mœurs, l'oubli des bienſéances, le mépris des loix, la pente au deſpotiſme, enfin, tout ce qui accompagne, dans ce qu'on appelle un ſiecle *philoſophique*, l'abus des lumieres, n'eſt que le fruit forcé de leur développement; quand on ne devient brillant, frivole, raiſonneur, & lâche, qu'après avoir été grand, noble, éclairé, magnanime, on a dans la ſplendeur paſſée, de quoi ſe conſoler de l'humiliation préſente : les *Romains*, réduits à *Séneque* & à *Lucain*, pouvoient ſe reporter avec quelque complaiſance vers *Ciceron* & *Virgile*.

Mais un peuple reſté dans l'ignorance, tandis que ſes voiſins s'inſtruiſoient, & qui les voyant arrivés au point où mene néceſſairement la ſatiété de l'étude, les prend pour modèles & pour guides en ce moment-là; qui cherche à s'approprier tout d'un coup leurs progrès, ſans s'aſſujettir à paſſer par les mêmes périodes, ne fait que partager leur décadence : il n'a pas les plaiſirs, l'éclat que donne la jeuneſſe des arts : il ne s'aſſocie qu'aux malheurs attachés à leur décrépitude : c'eſt, je ne crains pas de le dire, ce qu'éprouvera le *Portugal*; c'eſt ce que vérifiera la *Ruſſie*, qui s'eſt hâtée de jouir de même d'une maturité accélérée contre le cours ordinaire des choſes.

En tout genre, ce n'eſt jamais impunément qu'on interrompt la marche de la nature. S'il y avoit un moyen de métamorphoſer tout d'un coup un enfant en un homme fait, qui peut douter que cet accroiſſement ſubit n'affoiblît

ſes organes, & que le paſſage trop promt du premier âge à la virilité, ne fût ſuivi d'une chute plus rapide encore vers la vieilleſſe ?

Quelque prochaine que puiſſe être la révolution littéraire dans ce Royaume, elle ne ſera jamais auſſi étonnante, ni auſſi complette que celle qui s'y voit actuellement dans l'adminiſtration : il n'y a point d'exemple d'une ſubverſion auſſi abſolue. Ce qui étoit *élevé* eſt *humilié*, & ce qui étoit *humilié* au contraire eſt *élevé*. Les amis du Marquis de *Pombal* expient cruellement l'abus qu'ils ont pu faire du crédit de leur protecteur ; & comme leur chute a du moins l'apparence d'une punition, ils n'ont pas même dans leur revers, le dédommagement illuſoire, mais conſolant, de s'entendre plaindre.

Parmi les victimes d'une vengeance qu'il ſeroit difficile de déſapprouver, on diſtingue un moine de *Cîteaux*, parent & grand ami du Miniſtre diſgracié, nommé *Mendoça*. Il étoit *aumônier* du feu Roi. On vient de l'enfermer pour ſa vie dans un couvent, où l'on a ordre de l'employer aux plus bas offices de la maiſon, &, ce qu'il y a d'aſſez étrange, de lui apprendre le *catéchiſme*. La juſtice en *Portugal*, ſe permettroit-elle des *épigrammes* ?

Un autre favori du *Richelieu* de *Liſbonne*, appellé *Monſilha*, eſt encore en priſon. Celui-là réuniſſoit deux qualités, qui ne pouvoient guères être compatibles que dans les pays arroſés par le *Tage* : il étoit *prieur général* des *Do-*

minioains, & directeur de la compagnie exclusive des vins d'*Alto Duero*.

Il n'y a pas jusqu'aux Saints qui gagnent ou qui perdent à ce changement, suivant qu'ils ont été amis, ou ennemis du dernier Ministre. Saint *Ignace* & Saint *François de Borgia*, en qualité de *Jésuites*, avoient perdu leur gloire & leurs honneurs en *Portugal*. On avoit supprimé leurs offices : le tribunal érigé par le Ministre Marquis avoit condamné leur mémoire : ils viennent d'être pompeusement réhabilités : La Reine a réintégré Saint *Borgia* dans ses fonctions de Protecteur du Royaume.

Le Marquis de *Pombal*, brouillé avec la cour de *Rome*, avoit aussi dégradé *Grégoire VII*, ce fameux *Hildebrand*, ce promoteur actif du pouvoir Apostolique. Le Saint Siége l'a mis au rang des Saints ; cela étoit juste. A *Lisbonne*, le Marquis de *Pombal* l'avoit rayé du calendrier ; cela étoit conséquent : on vient de l'y rétablir.

Tandis que les vivans & les morts recouvrent ainsi les avantages dont les avoit privés un despotisme momentané, il est naturel que leur ennemi éprouve les humiliations attachées à la disgrace. J'ai déja observé que des mariages par lesquels il avoit cru assurer le sort & l'illustration de sa famille, avoient été cassés avec opprobre. On sçait de quelles amertumes a été accompagnée sa retraite, & de quelles craintes elle est encore suivie. La destruction de tous les établissemens créés par lui, a dû porter à son

cœur des atteintes profondes ; la cataſtrophe de ſes amis en a redoublé journellement les douleurs.

Il reſtoit de lui à *Lisbonne*, un monument que ſa ſituation paroiſſoit rendre reſpectable. Au pied d'une ſtatue érigée au feu Roi, l'amour indiſcret de la gloire, ou peut-être la flatterie, avoient placé le médaillon du Miniſtre régnant alors. Le peuple a pris cette figure en averſion. Le jour même où le décès de *Joſeph* a été notifié, la populace a couru en foule à ce médaillon pour le briſer. Ce n'eſt qu'en faiſant marcher des troupes, qu'on eſt parvenu à le préſerver. Le même mécontentement ſubſiſtant toujours, la cour s'eſt déterminée à le faire arracher : on y a ſubſtitué les armes de la ville de *Lisbonne*, & le peuple ſe croit au comble du bonheur, parce qu'on a enlevé d'une place publique une plaque de cuivre qui le choquoit.

Obſervons que ce peuple ſi acharné, ſi impitoyable, n'eſt pas la partie de la nation qui ſouffroit de la tyrannie, contre laquelle il déclame. Au contraire, le Marquis de *Pombal* a favoriſé l'établiſſement des manufactures : il a fait ce qu'il a pu, pour réduire une autre tyrannie, moins effrayante, en apparence, que la ſienne, mais réellement plus nuiſible, celle des commerçans *Anglois*, qui eſt une des ſources de l'abâtardiſſement du *Portugal*. Les victimes du déſaſtre de 1756, ont trouvé, dans ſa généroſité, dans ſon courage, dans ſes lumieres, des reſſources qu'un autre adminiſtrateur n'auroit pas offertes. Il avoit détruit l'*inquiſition*, dont le joug écraſoit tous les

ordres de l'état : le tribunal qu'il y avoit substitué n'étoit dangereux qu'à la classe élevée : il avoit simplifié l'administration des finances. Sous un certain point de vue, le peuple auroit donc pû le regarder comme son bienfaiteur : mais dans quel tems, & dans quel pays, le peuple a-t-il des yeux ?

Il veut déchirer le Marquis de *Pombal*, sans sçavoir pourquoi, comme nous l'avons vû, dans un autre pays, pendre, rouer en effigie, des Ministres qu'il ne haïssoit, qu'à cause d'une révolution, dont les effets ne s'étoient pas étendus jusqu'à lui ; comme il a essayé de déterrer *Colbert*, qui ne s'étoit égaré, que par le desir excessif de lui être utile ; comme il a brûlé le cadavre du Maréchal d'*Ancre*, après en avoir mangé des morceaux, quoique le Maréchal d'*Ancre* n'eût jamais fait de mal à aucun bourgeois ; comme il traîna aux *Gemonies*, & mit en pièces, au premier signe d'un tyran impur, le favori *Séjan*, qui ne s'étoit rendu redoutable qu'aux *Sénateurs*. Ce qui se passe aujourd'hui en *Portugal*, est l'histoire de tous les siècles.

Seulement on ne se pique pas par-tout d'une aussi grande sincérité sur les abus de pouvoir commis par le Ministere éteint. On publie ici la liste des infortunés engloutis dans ces abîmes, creusés par la vengeance privée, & que l'on ose appeller *prisons d'état*. Elle monte à près de 9000 personnes, dont on retrouve à peine 800. On raconte en détail plusieurs anecdotes déplorables, très-propres à faire voir combien l'existence des hommes à été peu ménagée par la main qui signoit depuis 20 ans les lettres de cachet en *Por-*

tugal. Une ſemblable tyrannie eſt affreuſe, ſans doute : mais ſi toutes les adminiſtrations de l'*Europe* étoient forcées de publier leurs regiſtres, & qu'on révélât ces miſteres, qu'on appelle les ſecrets du gouvernement, combien s'en trouveroit-il dont les membres puſſent, ſans rougir, ſoutenir la lecture des imputations que l'on fait au Marquis de *Pombal?*

N'omettons pas que tandis qu'on ſemble occupé à réparer le déſordre cauſé par ſes excès, on vient de publier, dans tout le Royaume, une défenſe, *ſous peine de mort*, de mal parler de tout ce qui s'y fait aujourd'hui. Quelques témoins déſintéreſſés obſerveront peut-être, que ſi l'on veut détruire la tyrannie, il ne faudroit pas en conſerver les formules.

Avant de terminer cet article, je crois devoir conſigner ici le diſcours prononcé par le *Saint Pere*, dans le conſiſtoire, en apprenant aux Cardinaux, la mort du Roi de *Portugal.* Il eſt curieux en tous ſens.

« VÉNÉRABLES FRERES,

« COmme nous ſommes tous Enfans d'un Pere Prévaricateur, nous ſommes tous également aſſujettis à la loi de la « mort, & cet Ouvrier ſuprême, qui paîtrit tous les Hommes de la même argile, fait quels Vaſes il doit rompre & « quelle eſt l'heure qui décidera de leur ſort. C'eſt donc « par un effet de la volonté du Tout-Puiſſant, & de la « foibleſſe de notre nature, que nous ſommes obligés, « *Vénérables Freres*, à vous préſenter aujourd'hui un ſpectacle affligeant: nous avons perdu notre très-cher Fils « *Joſeph* Roi *Très-Fidèle* de *Portugal.*

« Accablé d'une fâcheuſe & longue maladie, il regarda « la mort des yeux de la Foi, & voyant que celui qui juge « la juſtice même, étoit ſur le point d'arriver, il ne ſe « plaignit pas & ne perdit point courage, quoique tout le « monde pleurât autour de lui ; mais il donna toute ſon « application à réformer, ce qu'il crut n'avoir pas été bien « fait pendant tout le tems de ſon règne, & ayant conſulté « la Reine ſa très-pieuſe Epouſe, il voulut qu'on tirât des « priſons ceux qui y avoient été long-tems enfermés & qui « étoient oubliés.

« Parmi ces Priſonniers ſe trouva le digne Evêque, qui « devenu victime de la violence, avoit été deſiré ſi long- « tems par l'Egliſe ſon Epouſe : le Roi délivra ce véné- « rable Prélat du joug qui l'accabloit, & fit une eſpece de « ſatisfaction à l'Ordre ſacré des Paſteurs qui doit les « flatter, de ſorte que *Saint Bernard* répéteroit peut-être à « cette occaſion : *notre triſteſſe s'eſt changée en joie ; ils « élargiſſent avec honneur l'oint du Seigneur, ſur lequel ils « avoient oſé mettre les mains.*

« Le Roi a encore fait autre choſe : il a rendu le premier « éclat à la dignité de l'Egliſe troublée & renverſée, y « compris l'Office des *Lévites ;* il a montré par tout ceci « combien ſon cœur étoit droit & de quel zele pour la Re- « ligion il étoit enflammé ; car tout ce qui s'étoit gliſſé « contre l'ancienne Diſcipline, doit *être attribué moins à ſa « mauvaiſe volonté, qu'à une trop grande méfiance de ſes « propres lumieres.*

« Ses ſens commençant à s'affoiblir de plus en plus, il « fit appeller l'Archevêque de *Petra*, Nonce de ce *S. Siége « en Portugal*, & reçut de lui la Bénédiction Pontificale ; & « pour que nous ſachions que ſes dernieres actions étoient « conformes à ſes ſentimens, il eſt à propos d'aſſurer, qu'il « fit connoître *par des ſignes* (car il avoit perdu la parole « par une ſuite de ſa maladie) qu'il *n'avoit rien approuvé « de tout ce qui s'étoit commis ſi méchamment* il y a 17 ans « contre l'autre Nonce *Apoſtolique.*

« Cependant tandis qu'il penſoit à ſon ame, & qu'il ſe « recommandoit aux prieres des Fideles, il n'oublioit pas « le bien de ſes Sujets : il donna à la Princeſſe ſa Fille, « qu'il a reconnue Héritiere du Royaume, des préceptes « excellens & immortels, leſquels étant devenus publics « par l'impreſſion, ajoutent au titre de Roi une *Couronne « encore plus éclatante* : il lui dit entr'autres, *de gouverner*

ſes Peuples avec un eſprit de paix & de douceur, de veiller « à leur bonheur temporel & éternel; de faire obſerver les Loix « Divines, de défendre la vraie Religion, & d'entretenir toujours l'union entre l'empire & le ſacerdoce.

« Après avoir donné ces preuves *indubitables* d'une *vertu « ſolide*, le Roi *Joſeph*, épuiſé par ſa longue maladie, quitta « ce ſiecle contagieux, le 24 du mois de Février.

« Qui eſt-ce qui laiſſa *jamais une leçon plus illuſtre* à tous « ceux qui gouvernent les Peuples, afin qu'ils appriſſent & « qu'ils ſuſſent que perſonne ne peut ſe ſouſtraire au pouvoir du Tout-Puiſſant, & qu'ils doivent s'attendre à *une « fin inquiete & fâcheuſe de leur Domination*, toutes les fois « qu'ils auront porté atteinte aux droits de l'Egliſe Epouſe « de *Jeſus-Chriſt?*

« Ah! ſi le Roi défunt avoit eu le tems de finir tout ce qu'il « avoit commencé pour la tranquillité de ſes Peuples & pour « *l'éclat de l'Ordre Eccléſiaſtique*, il auroit ſans doute rappellé ce Royaume de la crainte à la joie, & il ſe ſeroit « concilié l'affection de ſes Sujets; mais il eut cette confiance que ce qu'il n'avoit qu'entamé, ſa très-chere Fille « ne manqueroit pas de l'achever. Cette Princeſſe nous « ayant envoyé une Lettre très-obligeante, pour nous notifier la mort de ſon Pere, & que la ſucceſſion du Royaume « lui étoit dévolue, nous avons cru, après avoir tourné nos « penſées vers elle, devoir arrêter nos pleurs, parce que « nous ſavons que cette Princeſſe d'une Religion pure eſt « faite pour être à toute la poſtérité un modele de vertus « véritables. Pour ſuivre exactement les Leçons de ſon « Pere, elle vient de remettre en ſon poſte un autre Paſteur, « & elle a ordonné de rendre la liberté à pluſieurs Magnats, « à de ſaints Miniſtres, à des Perſonnes de toute condition « qui avoient conſumé ſous une chaîne de miſeres le plus « beau de leur âge juſqu'à la vieilleſſe. Dès que ces malheureux parurent en public, ils frapperent d'étonnement « tous ceux qu'ils rencontrerent, & qui crurent voir des « hommes nouveaux & des gens reſſuſcités.

« Les affaires de *Portugal* ayant donc entiérement changé « de face, & le pouvoir *arbitraire* étant réprimé, quelle « tranquillité n'en ſera pas la ſuite? quelle ſera la gloire de « celle qui gouverne? quel ſera ſon bonheur & ſa félicité en « récompenſe de ces mérites? puiſque le Seigneur protege

« & rend heureux ceux qui ſouhaitent & maintiennent la « charité & la concorde.

« La Reine régnante, après avoir obéi à l'amour & à la « piété, n'a pas négligé de ſuivre ſon penchant pour la « juſtice, & de punir les coupables qu'elle a fait mettre en « priſon, en livrant les autres, *qu'elle fait n'être pas ſujets* « *au bras ſéculier*, au pouvoir de l'Archevêque de *Petra*; & « comme il eſt impoſſible ſans le fondement ſolide de la Re- « ligion d'exercer une pareille juſtice & d'exécuter d'auſſi « ſaintes Loix, c'eſt pareillement par un ordre Royal que « des extrêmités du *Portugal* le célébre Edit de *Théodoſe-* « *Auguſte* & de ſes Collégues dans l'Empire, adreſſé aux « Habitans de *Conſtantinople*, vient frapper nos oreilles. On « y lit: *Nous voulons que tous les Peuples qui ſont gouvernés* « *par notre clémence, perſévérent dans la Religion que* Saint- « Pierre *a enſeignée aux Romains*. Leg. 1. tit. 1. Lib. 1. « Cod. *Juſtinien*.

« A juger par ce qui s'eſt fait juſqu'à préſent, nous ne « doutons pas qu'on n'extermine de ces Etats le nombre « immenſe de ces productions exécrables qui inſinuent des « opinions infectées, & qui, inſidieuſes pour la majeſté des « Souverains, communiquent le poiſon de leurs infâmes « erreurs preſqu'à tous les eſprits. Pour nous, nous ne « manquerons pas d'exhorter la très-pieuſe Reine à le faire, « & nous avons une pleine confiance qu'elle donnera à nos « Conſeils cette attention que ſemblent exiger d'elle non- « ſeulement l'excellence de ſon caractere, la force de ſon « ame & la grandeur de ſa vertu, mais auſſi le bien général « du Royaume & le ſalut de ſes Peuples. De notre côté, « nous contribuerons toujours avec plaiſir, affection, bien- « veillance, & tout le pouvoir qui eſt en nous, à ce qui « pourra augmenter ſa gloire & ſa félicité.

« Par le récit que nous venons de faire des commence- « mens eſtimables & des ſuccès heureux de notre très- « chere Fille *Marie-Françoiſe*, nous ne croyons rien avoir « ôté à l'éloge dû au feu Roi, puiſque c'eſt à lui que nous en « rapportons la plus grande partie. L'ayant élevée dans « tout ce qu'il y a de plus noble, il voulut encore par ſes « derniers préceptes l'exciter davantage à pratiquer les ver- « tus dont elle avoit commencé à donner de ſi beaux « exemples. C'eſt pourquoi ſa mémoire nous étant chere, « nous croyons devoir modérer notre douleur pour ſa perte, « & ne devoir pas tant pleurer un événement commun à

« tous les êtres vivans, que tâcher d'obtenir par nos prières « réunies, que le tems de l'expiation lui soit diminué, & « que la rigueur des peines pour tout ce qui lui reste à effacer « des erreurs de sa vie, soit mitigée : celui qui vit encore « (dit *Leidrad* de *Leon*, Ep. 2. ad Soror.) *doit tâcher d'as-* « *sister les défunts, parce que celui qui est mort, n'a pas besoin* « *de larmes inutiles, mais de prieres efficaces.* C'est en con- « séquence qu'en notre particulier nous avons aussi rempli « les devoirs de la charité paternelle; qui est le seul service « qu'on peut lui rendre à cette heure, & d'ici en trois jours, « comme il a été dit, nous les remplirons solemnellement « avec vous dans notre Chapelle Pontificale, afin que le « Seigneur miséricordieux, touché de nos prieres & des « vôtres, daigne recevoir au nombre des ames bienheureu- « ses, le Roi qui est actuellement dépouillé de son corps & « arraché aux liens qui le tenoient attaché à la Terre ».

Les réflexions se présentent en foule : il n'y a pas de lecteur qui ne les fasse.

On ne sera pas moins édifié de la lettre pastorale, écrite par le même Pontife, à la Reine de *Portugal*. Il y appuie sur-tout sur la nécessité de renvoyer dans leur diocèse, tous les *Evêques* qui suivent la cour : Le *Saint Pere* observe que leurs revenus y seront beaucoup plus utilement dépensés, & que des pasteurs ne doivent pas quitter leurs brebis. On ne peut pas douter, d'après ces avis, que tous les *Evêques* de l'état Ecclésiastique ne donnent l'exemple d'une résidence scrupuleuse.

ESPAGNE.

Le repos de l'*Europe* vient d'être singulierement compromis, & d'un côté par lequel on ne devoit pas attendre de si grands dangers.

La garnison de *Gibraltar* est, comme il est juste, entretenue par l'*Angleterre*; mais au lieu

d'envoyer directement des ports de cette isle, ce qui lui est nécessaire, on le lui a fait passer, cette fois, par un bâtiment qui sembloit s'être pourvu à *Cadix :* il portoit sur-tout une somme assez considérable en *piastres.* Comme la sortie de ces espèces est prohibée, à moins que les droits ne soient acquittés, le Capitaine avoit eu soin d'acquitter pour une somme quelconque.

A la vue de *Gibraltar*, un garde-côte *Espagnol* a voulu le visiter. Il a fait des difficultés. Le *Douanier* se sentant le plus fort, a fait valoir ce droit qui abrège les disputes ; il a saisi l'étranger. Des frégates *Angloises*, qui étoient à *Gibraltar*, s'appercevant de cette manœuvre, ont armé leurs chaloupes & les ont envoyées pour reprendre leur compatriote : les *Espagnols* l'ont fait échouer à la côte, sous le feu d'une batterie nationale, qui n'a pas empêché les *Anglois* d'entrer dans le bâtiment & d'en enlever l'argent. Après leur retraite, les *Espagnols* ont relevé le vaisseau, & l'ont emmené.

Des violences moins sérieuses ont quelquefois causé des guerres sanglantes : mais il paroît que celle-ci n'aura pas de suites ; d'abord, parce que les *Anglois* ne doivent pas chercher, dans le moment actuel, à se faire des ennemis ; & ensuite, parce que probablement le vaisseau arrêté étoit un contrebandier. Les lettres de *Gibraltar* n'avouent que 13, 000 *piastres*, dont, disent-elles, la Douane avoit été payée : mais les *Espagnols* soutiennent qu'il en portoit plus de 40, 000, & ils assurent qu'on n'avoit payé les droits de 13, que pour se faciliter le moyen de frauder ceux de 27 ; explication très-probable, dont la douceur des *Anglois* paroît être un aveu.

L'année derniere, on a établi en *Eſpagne*, une Société Royale ÉCONOMIQUE des *amis du pays*. Elle a propoſé des prix d'*agriculture*, d'*induſtrie*, &c. qui viennent d'être diſtribués le 10 du mois dernier, dans une aſſemblée publique. Les lecteurs des autres nations ſeroient peu inſtruits, quand je leur apprendrois qu'un des athletes couronnés ſur cette arène ſe nomme Dom *Joſeph-Cécilio-Coello* y *Borgo*, natif d'*Aſtigis*, qui a eu le prix pour avoir fort bien raiſonné d'agriculture dans un mémoire; qu'il a eu pour rival Dom *Vincente-Calvo* y *Julian*, Chanoine de *Terra Zona*; que Dona *Maria-Juliana-Tenorio* y *Tenorio* a emporté le prix du filage, & que perſonne n'en a approché, ſi ce n'eſt *Maria-Antonia* del *Roſario*, éleve de Dona *Maria-Fernandez Hidarga*. Ces petites palmes perdent tout leur éclat par l'éloignement : quelque reſpectable qu'en puiſſe être l'objet, elles ne pourroient jamais procurer qu'une gloire locale & bornée; mais eſt-il vrai que la politique qui les multiplie ſoit bien éclairée? Doit-on une vénération réelle, à ces hochets dont l'enfance, vers laquelle la prétendue philoſophie *économique* de nos jours nous précipite, a rempli les états où elle s'eſt accréditée?

Si l'*Eſpagne* ſe flatte de repeupler ſes campagnes par les phraſes diſertes qu'aura conſignées ſur le papier un agriculteur théoriſte, elle s'abuſe étrangement; & ſi elle s'imagine que ſes manufactures vont renaître, parce qu'une fille dirigée par un économiſte enthouſiaſte, au lieu d'un confeſſeur, aura filé dans une année deux ou trois livres de lin plus que ſa voiſine, elle ne s'abuſe pas moins.

Il y a long-tems que je l'ai dit & imprimé ; ces ſortes d'établiſſemens ſont les diſtractions de l'impuiſſance, & non les ſymptômes de la vigueur. Ils ne réparent rien, ils n'obvient à rien : il ne produiſent rien que du mal. Il ne faut pas croire que l'eſpoir très-incertain d'un prix de huit ou dix Louis ſoit jamais un appas aſſez vif pour engager un ouvrier pareſſeux ou mal-adroit à vaincre l'inertie à laquelle ſon tempérament le porte ; ceux qui ſont actifs & intelligens par eux-mêmes, le ſont avant & ſans les prix, & ceux à qui la nature a refuſé ces qualités, ne les acquierent pas ſur l'invitation qu'on leur fait d'y prétendre.

D'ailleurs ces prix ne ſe diſtribuent pas tout ſeuls ; quand les juges ſeroient équitables ; quand ils n'auroient pas beſoin, comme ceux qui décident des fortunes, d'être ſollicités, il faudroit toujours les inſtruire. L'ouvrier, après avoir conſommé beaucoup de tems à ces expériences, eſt obligé d'en employer encore davantage à en rendre compte ; ſi l'on admet au concours ceux des villages, la dépenſe des courſes néceſſaires pour ſe faire connoître les ruine : ſi l'on n'admet que ceux de la ville, la concurrence & l'émulation ſont détruites. Dans tous les cas, le tems donné à une théorie très-inutile, eſt perdu pour la pratique : de tous les rivaux qui en ont fait le ſacrifice, un ſeul eſt récompenſé ; il ne reſte aux autres que le regret d'une perte irréparable, le mécontentement, & peut-être le ſoupçon d'une injuſtice. Ainſi des cabales avant, des haines, des reſſentimens

après, voilà en général le fruit de ces institutions.

Elles ne sont pas plus utiles en *politique*, & en *morale*, qu'en *littérature*. Qu'on cite un homme d'un vrai talent qui ait été couronné par les *académies*. Qu'on produise une invention estimable sortie de ces registres de sociétés *pro patriâ*, d'*amis du pays*, d'*agriculture*, d'*encouragement*, tant multipliées depuis quelques tems en *Europe*. En tout genre, ce sont les particuliers isolés qui font les grandes choses. Les compagnies ne font que de grands discours.

L'*Espagne* a réveillé, dans ces derniers tems, une institution bien autrement redoutable; c'est l'Inquisition. On m'écrit qu'elle a repris dans ce Royaume toute sa force, c'est-à-dire, tous ses abus. Ce n'est pas une chose indigne de remarque, que ce tribunal se soit ainsi remis en possession, de nos jours, de deux états, où il avoit été détruit, ou dumoins restraint. Il est difficile d'imaginer ce que les Souverains, & même les Ministres s'en promettent.

Ce qu'il y a d'assez singulier encore, c'est que les *Jésuites*, contre qui l'on a tant crié, dont ces cris ont enfin entraîné la perte, n'aient jamais été *inquisiteurs*; eux que l'on a tant accusés d'ambitionner l'empire universel, n'ont jamais été curieux d'exercer ces fonctions redoutables, qui semblent être un des plus sûrs moyens d'y parvenir. Les *Dominicains* spécialement dévoués pour remplir cette juridiction abhorrée, n'ont excité ni les mêmes plaintes, ni les mêmes alarmes. N'est-ce pas une preuve, entre mille

autres, de la fatalité qui conduit les affaires de ce monde ?

POLOGNE.

Si la ſomptuoſité des fêtes, & la dépenſe des cours étoit un ſigne certain de la proſpérité d'un état, il n'y en auroit pas de plus heureux, de plus puiſſant en *Europe*, que la *Pologne*. On ſe rappelle que la guerre même n'y a pas interrompu les repréſentations d'appareil ; nous étions tous ſurpris de lire dans les gazettes, d'un côté le détail des ravages dans les campagnes, & de l'autre le récit des joies de *Varſovie*. On ſe battoit d'un bout du royaume à l'autre pour la religion, & dans la capitale pour des actrices. Ce goût, comme on s'y attend bien, n'a pas été diminué par la paix. Voici ce que dit une gazette eſtimée, d'une fête célébrée le 8 Mai dernier.

« Avant hier, jour de *St. Staniſlas*, dont le « Roi porte le nom, cette fête fut célébrée ici « avec les démonſtrations de cette joie pure, « dont des ſujets fidèles, aimés de leur Souve- « rain, & lui témoignant le plus parfait retour, « peuvent donner des preuves. Vers les 11 heures « du matin, Sa Majeſté reçut les complimens « de tous les Seigneurs actuellement préſens à « *Varſovie* ; après quoi, elle ſe rendit à l'égliſe « de *Ste. Croix*, avec un cortege très-brillant, « tant de caroſſes de parade accompagnés de « leur magnifique livrée, que d'une cavalcade « remarquable par la beauté des montures & « le rang des cavaliers. La marche étoit ouverte « par un détachement de la cavalerie légère, & « fermée par un détachement des gardes à che- « val de la couronne. Après le ſervice divin,

« le Roi créa douze nouveaux chevaliers de « l'ordre de *St. Staniſlas.*

« Après la cérémonie, Sa Majeſté retourna au « château, où il y eut un dîner ſomptueux, pour « tous les chevaliers de l'ordre de *St. Staniſlas*, « préſens à *Varſovie.* La ſanté du Roi & celle des « chevaliers furent bues, au bruit des canons « & des fanfares, qui ſe faiſoient entendre au « bas du château, tandis que la chapelle de Sa « Majeſté exécutoit dans la ſalle, différens mor- « ceaux de muſique. Le ſoir, il y eut une « brillante aſſemblée dans les nouveaux appar- « temens, conſtruits depuis peu, & ornés dans « un goût & avec une magnificence digne d'un « ſouverain. »

Que penſez-vous de ma fête? diſoit *Charles VII*, réduit aux ſeules villes de *Bourges* & d'*Orléans*, à un guerrier, qui venoit lui demander de l'argent & des ſoldats, & qu'il avoit mené au bal, pour toute réponſe. Ce que j'en penſe, reprit le Militaire, c'eſt qu'on ne peut pas perdre un Royaume plus gaiement.

Tant de cérémonies néceſſitent le goût de la parure; il faut indiſpenſablement des *perruquiers* à des têtes qui doivent ſe produire ſur un théatre ſi brillant. Auſſi obſerve-t-on que les progrès de cette partie intéreſſante des arts ſont très-rapides à *Varſovie*, & que les mains qui s'y conſacrent, ſe multiplient journellement dans cette capitale. On compte plus de 500 *coeffeurs* pour hommes, capables de diſputer, pour l'élégance du coup de peigne, à ceux de *Paris*.

L'eſprit de finance eſt aſſez ordinairement compagnon du goût de l'*accommodage*. On a ſpéculé

qu'une taxe ſur ces emplois lucratifs devien-droit fort avantageuſe à la République. En conſéquence, on les a ſoumis à un impôt de 25 florins *Polonois* par perſonne, ce qui produira plus de 13,000 florins de revenu, & ne peut manquer d'être une grande reſſource pour l'état.

Les papiers publics rapportent un autre trait qui n'eſt pas moins extraordinaire. Une femme ſe trouvant ſeule dans une voiture près de *Lublin*, a été attaquée par des voleurs. Elle s'eſt défendue avec des piſtolets, & a mis les brigands en fuite. Pendant le combat, une partie de la troupe avoit déja pillé la voiture; l'Amazonne les a pourſuivis avec tant de vivacité, qu'elle les a forcés de tout abandonner, pour ſe ſauver plus promptement. Cette *Pallas Polonaiſe* s'appelle Mde. *Biſzeuska.* C'eſt dommage qu'elle n'ait pas commandé les Palatins, les années paſſées, ou que les *Palatins* n'aient pas eu un peu de ſon courage.

PRUSSE.

La ſanté du Roi, après avoir paru longtems chancelante, eſt entierement raffermie. Il eſt plus néceſſaire que jamais à ſon Royaume. Les conquêtes qui l'ont aggrandi, ont beſoin encore de ſon nom, & de ſa main, pour ſe conſolider. D'ailleurs, il ne lui eſt pas permis de mourir, avant que de s'être ouvert les portes de *Dantzik.*

Il eſt un peu étonnant, qu'après la facilité avec laquelle le reſte des trois lots de la *Pologne* a été englouti, ce petit morceau paſſe ſi difficilement. Toutes les manieres poſſibles d'en

préparer la déglutition, ont cependant été miſes en uſage. On aſſure aujourd'hui que le projet du Roi eſt de conſtruire une nouvelle ville dans le voiſinage de l'ancienne, en lui donnant le même nom.

Jeudi, 5 Juin, l'académie Royale de *Pruſſe* a tenu ſon aſſemblée publique. Le Profeſſeur *Formey* y a prononcé un diſcours auſſi intéreſſant dans ſon genre, auſſi ſingulier que celui du *Pape* dans le conſiſtoire.

« MESSIEURS, a dit l'Académicien, » Le projet d'une « Paix perpétuelle reſſemble à la doctrine de l'immortalité « de l'Ame, conſidérée ſous le point de vue philoſophi- « que. C'eſt une douce illuſion dont on aime à ſe bercer ; « & l'on dit avec *Cicéron* : *Si je me trompe, c'eſt volontiers ; « & je n'aime pas à être détrompé.*

« La perſpective de cette Paix vient d'être préſentée ſous « un nouvel aſpect, qui paroît moins répugner à la poſ- « ſibilité morale que le plan de l'Abbé de *Saint-Pierre.* « Qu'un certain nombre de grandes Puiſſances affermiſ- « ſent leur domination au point de poſſéder des Empires « ou des Royaumes d'une étendue & d'une conſiſtance, qui « en faſſent des maſſes inébranlables, il ne ſera plus poſ- « ſible aux Etats du ſecond ordre d'entreprendre aucune « Guerre : L'accord des Maîtres du Monde impoſera « ſilence à quiconque voudroit altérer les arrangemens « une fois décidés ; & l'*Europe*, ſur-tout ſi le *Croiſſant* eſt « relégué en *Aſie*, bien loin d'avoir déſormais des ſecouſſes « violentes, reſſentiroit à peine les plus légères émotions.

« Pourquoi *Auguſte* fit-il fermer le Temple de *Janus* ? « Parce qu'il exerçoit une autorité ſuprême ſur tout l'Em- « pire *Romain*, en ſorte que les grands Royaumes, entre « leſquels il s'agit aujourd'hui d'entretenir la Balance, ne « faiſoient qu'un Tout aſſujéti aux mêmes Loix. On ne « verra plus, ſelon les apparences, de *Monarchie Univerſelle* ; « & l'on ne doit pas ſouhaiter d'en voir. Si pendant un « tems ces Monarchies ſe ſoutiennent par leur propre « poids, elles ne tardent pas à être affaiſſées par le même

« poids. L'expérience l'a démontré ; & l'illuſtre *Monteſ-*
« *quieu* a donné l'analyſe de cette démonſtration dans un
« de ſes excellens Ouvrages. Il paroît donc que l'union
« ſolide & durable des grandes Puiſſances produiroit
« un effet beaucoup plus avantageux, ou même conduiroit
« au but deſiré.

« Mais le nœud de la difficulté ne demeurera-t-il pas toujours dans cette union ? Elle ſera, j'en conviens, dans
« le cas des choſes humaines, dont aucune n'eſt indeſtructible & impériſſable. Cependant il me ſemble, que les
« acheminemens à la Pacification conſtante de l'*Europe*
« n'ont jamais été plus marqués, ni les aſpects plus favorables. Le progrès des connoiſſances en tout genre a
« placé ſur le Trône des Souverains, qui ſavent régner, &
« qui laiſſent aux Siècles futurs des leçons & des exemples,
« que les Siècles paſſés n'avoient point offerts. Quelle
« époque a jamais réuni autant de Têtes tout-à-la-fois
« couronnées & penſantes, autant de Souverains, dont les
« uns poſſedent à fond la théorie de toutes les parties de
« l'Adminiſtration, & les autres l'étudient avec autant
« d'application que de ſuccès ? En fixant nos premiers
« regards ſur notre grand Monarque, parce que c'eſt à lui
« que nous devons notre gloire & notre bonheur, & que
« d'ailleurs il jouit de la prérogative d'être le *Neſtor* de
« nos jours, quels caractères, quels talens, quelles vertus
« ne forment pas le Cercle de lumière le plus radieux
« autour des auguſtes noms de JOSEPH & de CATHERINE,
« de LOUIS & de GUSTAVE ! Or, voici la conſéquence
« que je tire de ces prémiſſes. Tant de Princes également
« éclairés & puiſſants, qui connoiſſent enfin les vraies
« ſources de la félicité publique, qui ont en mains les moyens
« les plus efficaces de la procurer, qui ſont remplis les uns
« pour les autres de la plus haute eſtime & de la plus ſincère
« affection, ne s'immortaliſeroient-ils pas par ce Monument
« unique dans ſon genre, par l'établiſſement de cette Paix,
« accompagnée de toutes les ſanctions qui pourroient la
« rendre imperturbable ? Semblables à la Divinité qu'ils
« repréſentent, ils n'ont qu'à *vouloir*, & la choſe aura ſon
« *être*.

« Quel raviſſement, MESSIEURS, ſi dans quelqu'une
« des Solemnités, qui ſuivront celle-ci, nous pouvions
« vous montrer ce magnifique fleuron ajouté au Diadème
« de FREDERIC !

Il n'eſt pas poſſible de ſoupçonner l'auteur d'avoir voulu faire une ironie : cependant, a-t-il pu dire ſérieuſement que jamais les *acheminemens à une pacification conſtante de l'*Europe *n'ont été plus marqués & les aſpects plus favorables qu'en cet inſtant ?* Les préparatifs de l'*Eſpagne*, ceux de la *Ruſſie*, & de la *Suède*, ſont donc des diſpoſitions pacifiques ? Les troupes qui ſont en marche dans l'*Autriche*, la *Hongrie*, la *Moldavie*, & ſur toutes les nouvelles frontieres de la *Pologne*, n'y vont que pour recommander la paix ? Les mouvemens qui agitent les arſénaux maritimes de la *France*, n'ont d'autre objet que la paix perpétuelle ? Voilà d'étranges *prémiſſes*, pour les *conſéquences* du Secrétaire perpétuel de *Berlin !*

On ſait bien que les diſcours académiques ne ſont pas les archives de la vérité : mais encore faut-il quelque eſpèce de ménagement. Il y faut louer les princes & les confreres : mais il ne faut pas démentir ſi groſſierement les faits. D'ailleurs on avouera que de préſenter le Roi de *Pruſſe*, comme le plus ardent promoteur de la paix univerſelle, n'eſt pas une idée heureuſe, ni une tournure adroite.

ROME.

Le St. *Pere* a été violemment incommodé ces jours paſſés ; mais on aſſûre que ſa ſanté eſt parfaitement rétablie : ainſi les craintes & les eſpérances que ne peut manquer de produire à *Rome* la maladie d'un *Pape*, ont été bientôt diſſipées.

J'ai obſervé, à l'article de l'*Eſpagne*, combien le rétabliſſement de l'*Inquiſition* dans ce royaume, y avoit répandu d'alarmes. Elle a recouvré en *Portugal* toute l'étendue de ſes prérogatives. C'eſt tout le contraire à *Rome :* elle y perd tous les jours de ſon influence. Ce n'eſt pas en cela ſeulement que les ſages *Romains* ont donné au reſte de l'*Europe* des exemples de modération peu ſuivis.

Je vois beaucoup d'écrivains qui ont crié, contre l'ambition de cette cour, contre ſon avidité, contre ſon adreſſe à ſaiſir toutes les conjonctures favorables à l'extenſion de ſon pouvoir, contre la miſere où languiſſent ſes ſujets. Ce ſont, ſans doute, des imperfections : mais quel eſt le gouvernement auquel on n'auroit pas de reproches à faire ſur tous ces articles ?

Je ne vois perſonne qui rende juſtice à la douceur de ſon adminiſtration, aux ménagemens obſervés pour les ſujets & pour les étrangers, à la beauté, à la grandeur de ce projet, qui tendoit à relever ſur la baſe dont avoit été renverſé le trône ſouillé, deshonoré des *Céſars*, une autorité plus reſpectable, plus pure, plus utile, fondée ſur la religion, & la confiance, une autorité qui n'eſt devenue nuiſible aux hommes, que par la jalouſie du pouvoir ſéculier ; car enfin, il faut l'avouer, ce n'eſt que pour les dominer ſans rivaux, que les *Magiſtrats* ſe ſont attachés à contrarier les *Prêtres :* c'eſt la concurrence, & non le deſir du bonheur public, qui a armé la *robe* contre le *ſurplis*.

Chacun chez ſoi écrit, & fait écrire qu'il ne faut pas de ſouverain étranger ; qu'on ne doit être ſoumis qu'aux Loix de ſon pays, &c. Cela eſt vrai ; mais ſi les Loix de ce pays avoient ordonné de reconnoître pour chef de l'autorité civile, le Pontife, directeur ſuprême de la hiérarchie eccléſiaſtique, quel mal en auroit-il réſulté ? Les *Céſars* étoient adminiſtrateurs du culte, comme de la politique. Perſonne n'étoit humilié d'obéir à leurs Lieutenans.

Si les ſucceſſeurs de *Grégoire* VII avoient eu les mêmes vues, le même courage, & des circonſtances heureuſes ; ſi la ſcélérateſſe d'*Alexandre* VI, les violences de *Jules* II, les voluptés de *Léon* X, les perfidies de *Clément* VII, la hauteur de *Paul* IV, n'avoient pas aliéné les eſprits ; ſi *Luther* avoit été réprimé de bonne heure, & qu'au milieu des guerres auſſi folles que ſanglantes qui ruinoient l'*Italie* au XVIe ſiecle, une ſuite de Pontifes vertueux eut montré aux peuples un abri ſûr à l'ombre du trône de Saint *Pierre ;* qu'un *Pape*, rempli de courage & de grandeur, eut fait valoir ce titre impoſant de Pere commun des fidèles, pour citer à ſon tribunal quiconque eut oſé troubler la paix de l'*Europe*, pour faire un exemple ſur le rebelle, & mettre en ſa place un adminiſtrateur plus docile & plus humain ; n'auroit-il pas mérité des ſiècles à venir une éternelle reconnoiſſance ? Le Saint Siege ne ſeroit-il pas devenu l'aſyle des malheureux ? Malgré les abus attachés inſéparablement à toutes les inſtitutions humaines, ne ſeroit-ce pas celle-là qui auroit fait le moins de mal à notre eſpèce, & qui lui en auroit le plus épargné ?

Cette révolution, très-poſſible, n'a pas eu lieu : un autre ordre de choſes a ouvert, en *Europe*, des ſources de diſcorde, qui coûteront à nos deſcendans autant de ſang qu'elles en ont déja fait verſer à nos peres. Mais depuis plus d'un ſiècle, le Saint *Siège* n'y prend de part que pour eſſayer de les tarir. C'eſt la paix qu'il a toujours recommandée, avec un ſilence, reſpectueux dans les matieres délicates, ou politique dans les choſes indifférentes, pour leſquelles on avoit la folie de s'échauffer ailleurs. Ce n'eſt pas lui qui a allumé dans les *Pays-Bas*, & enſuite en *France*, les guerres théologiques, qui y ont cauſé tant de malheurs & de puérilités, tant d'exils & d'extravagances, tant d'abus du pouvoir & de la raiſon. Les décrets qui y ont ſervi de prétexte lui ont été arrachés.

Si *Louis XIV* avoit été moins foible ; ſi la Cour de *France* avoit eu le courage de dédaigner les tracaſſeries de quelques intrigans obſcurs, de ne pas regarder comme une affaire d'état le ſens de quelques paſſages inintelligibles de deux Docteurs *Flamands*, & des réflexions d'un moine inconnu, le Royaume n'auroit pas été troublé par des débats, dont les ſuites ſe font ſentir encore : on ignoreroit ces noms abſurdes de *Janſéniſtes*, de *Moliniſtes*, dont on a toujours ri à *Rome*, tandis qu'ils feſoient prodiguer ailleurs ce que l'autorité a de plus violent. Les *Papes*, dans les affaires de religion, ſe ſont preſque toujours conduits comme des politiques pleins de ſageſſe & de douceur ; & les Miniſteres ſéculiers, trop ſouvent comme des fanatiques, remplis d'acharnement & de ſuperſtition.

Quand on étudie l'hiſtoire avec le ſang froid, l'impartialité de la vraie philoſophie, on eſt ſurpris, effrayé même de l'injuſtice des préjugés les plus accrédités, & de la facilité des hommes à ſe remplir d'idées démenties par les faits préciſément que l'on cite pour les juſtifier.

On ne ceſſe de répéter que l'eſprit de la cour de *Rome* a toujours été ſanguinaire. On la rend reſponſable des barbaries exercées d'un bout de l'*Europe* à l'autre, ſous prétexte de religion, & cependant jamais elle ne les a exigées : rarement elle les a ratifiées. Ce n'eſt pas elle qui condamna *Jean Hus* & *Jérôme de Prague* ; c'eſt un Empereur qui dreſſa le bucher : ce ſont des Prélats *Allemands*, *François*, *Eſpagnols*, qui l'allumerent : *Rome* alors, dans l'humiliation, n'eut pas de part à ces aſſaſſinats religieux.

Il n'y avoit pas de *Légats* à la tête des bouchers qui dévaſterent les vallées de *Cabrieres* & de *Mérindol* : Ils avoient pour guide un *premier Préſident*, & un *Avocat général* d'un Parlement. C'étoit au nom du Roi, & non pas en celui du *Pape*, que le ſang des cultivateurs inondoit ces roches, devenues fertiles par leurs travaux.

On a prêché la *Croiſade* contre les *Albigeois* : des inquiſiteurs y parurent pour légitimer par leur préſence les fureurs guerrieres : mais ce n'étoient pas des *Italiens* : c'étoient des *François*. Ils avoient été appellés & demandés par les ſéculiers : *Simon* de *Montfort* étoit le véritable inſtigateur de ces brigandages. L'étendard *Papal* n'en étoit que le Complice.

Jules II, s'il en faut croire les mémoires du

tems, payoit un *ſequin* par chaque tête de *François* qu'on apportoit à ſon tréſor : ce trafic n'étoit pas digne, ſans doute, du S. *Pere :* mais la conduite des *François*, dans cette *Italie* déſolée ſous le bon *Louis XII*, ne le rendoit-elle pas, en quelque ſorte, moins odieux ? Qu'y faiſoient-ils autre choſe que de la ravager ? De quelles lâchetés, & de quelles perfidies ne s'y ſouilloient-ils pas ? Quels égards devoit-on aux ſatellites du bâtard d'*Alexandre VI*, à des guerriers capables de tout ſacrifier à l'alliance de l'empoiſonneur le plus hardi, de l'aſſaſſin le plus lâche, dont l'hiſtoire ait conſervé le ſouvenir ? Les crimes de *Jules II* & de ſon prédéceſſeur, ſont une tache dans l'hiſtoire des *Papes :* mais ils n'ont pas eu la religion pour objet, ni même pour prétexte.

L'imbécille *Grégoire XIII* eut la ſtupidité de louer, en plein conſiſtoire, le maſſacre de la Saint *Barthelemy ;* de laiſſer frapper des médailles pour éterniſer ce triomphe de l'*égliſe militante :* mais cet opprobre paſſager fut bientôt effacé. Jamais la *Ligue* ne put tirer aucun ſecours du Saint *Siège. Sixte V.* en excommuniant politiquement le Roi de *Navarre*, ne cachoit pas ſon eſtime pour ce héros. Ce ſont des *Moines*, & non pas *Rome*, qui attenterent à ſes jours.

Le Saint *Office* même, ce tribunal juſtement abhorré, qui, ſous prétexe d'affermir la religion, l'a ſi ſouvent rendue odieuſe, ne doit aux *Papes* ni ſon origine, ni ſon extenſion. C'eſt une réflexion que perſonne n'a jamais faite, même parmi leurs apologiſtes. Ce ſont des mains ſéculieres qui en ont préparé le code : ce ſont des Princes

séculiers qui ont été avides de l'introduire dans leurs états, les Papes n'ont envoyé au-dehors ces étranges missionnaires, que quand ils en ont été priés.

Les premieres loix contre les hérétiques ont été purement civiles : c'est l'autorité laïque qui a donné l'exemple d'attacher la peine de mort aux erreurs dans la foi. Depuis le massacre des *Donatistes*, jusqu'à celui des *Albigeois*, l'église n'employa d'autres armes que l'excommunication contre ses enfans rébelles : Saint *Augustin*, Saint *Martin*, & bien d'autres ecclésiastiques furent les défenseurs de ces infortunés, que leurs maîtres assassinoient.

Quand le Concile de *Toulouse* eut érigé une juridiction directe & précise, pour connoître des crimes d'hérésie, & que l'exercice en eut été confié à des prêtres, les peines ne furent encore que des exils & des amendes. Les constitutions des *Papes* de ce tems-là ordonnent de chasser les *non-conformistes*, d'en tirer de l'argent, & non de les tuer. C'est l'Empereur *Frédéric* II, cet antagoniste violent du Saint *Siege*, qui prononça contr'eux la peine du *feu*, s'ils étoient opiniâtres, & d'une *captivité perpétuelle*, s'ils reconnoissoient leurs torts. Les *Papes* pouvoient-ils résister à la tentation de s'approprier une arme, si favorable à leurs vues, & fabriquée par un de leurs plus mortels ennemis ?

Mais ils en restraignirent d'abord l'usage à l'*Italie*. Ce n'est que sur la demande pressante des autres Princes qu'ils l'ont naturalisée ailleurs : c'est un Roi de *France*, c'est Saint *Louis*, & non pas un Pontife Romain, qui essaya de

l'introduire dans ce Royaume. Quand *Innocent* III, à ſa ſollicitation, y nomma des inquiſiteurs, il eut ſoin de leur enjoindre d'abſoudre les hérétiques qui abjureroient, & non pas de les précipiter, comme l'ordonnoit *Fréderic* II, dans des cachots, pour prix de leur rétractation. Le Saint Office n'avoit point pénétré en *Eſpagne*, ni même travaillé à s'en ouvrir les portes; ce ſont les *Rois* honorés les premiers du nom de *Catholiques*, c'eſt-à-dire le ſcrupuleux *Ferdinand*, la conſcientieuſe *Iſabelle*, qui ont mendié cet établiſſement.

Et ce n'eſt pas l'inquiſition *Romaine* qu'ils y ont adoptée; c'eſt un monſtre féroce & incompatible, qu'ils y ont créé ſous le même nom: rien ne reſſemble moins au Saint *Office* du *Tibre*, que celui du *Tage*, ou du *Mançanarés*. Jamais *Rome* n'a vu d'*auto-da-ſé*. Ce ſpectacle effroyable n'a jamais ſouillé les yeux des *Italiens*. Son nom ſeul en indique aſſez l'origine. C'eſt la barbarie froide, le deſpotiſme hypocrite de *Philippe* II, qui perfectionnerent ce fruit du deſpotiſme perfide de ſon grand Pere: & ce n'eſt que dans les dominations *Eſpagnoles* ou *Portugaiſes*, que le Saint Office a juſtifié le titre d'ennemi du genre humain.

Encore une fois, ſon influence eſt imperceptiblé à *Rome*. Tandis que nous brulions en *France* le malheureux la *Barre*; tandis que nous traînions au bucher un enfant d'un nom illuſtre, ſous prétexte d'un crime imaginaire, & que des Magiſtrats abuſés ſe rendoient complices des manœuvres vindicatives d'un parti-

culier, honoré du nom de juge ; on citoit au Saint *Office*, ſur les bords du *Tibre*, un coupable convaincu d'un attentat, réel en lui-même, & qui devoit paroître là plus horrible qu'ailleurs ; mais l'iſſue en étoit bien différente.

C'étoit un joueur qui avoit beaucoup perdu. En ſortant, déſeſpéré, ſans ſavoir à qui s'en prendre, il avoit trouvé ſur ſon chemin la ſtatue d'une *Madone*, éclairée par une petite lampe, comme c'eſt l'uſage en *Italie*, & ailleurs, Il l'avoit frappée de pluſieurs coups d'épée. Traduit à l'inquiſition, après un examen réfléchi du fait & des circonſtances, il a été condamné à une pénitence de deux ans, ſans peine corporelle, ſans amende, ſans ignominie. Comparez enſemble ces deux arrêts, & voyez de quel côté la vraie philoſophie a fait plus de progrès.

Et ce n'eſt pas d'aujourd'hui que le glaive dont la ſuperſtition & le fanatiſme avoient armé les inquiſiteurs, eſt émouſſé à *Rome*, par une religion éclairée. En 1727, le Pere *Labat*, *Dominicain*, inſtitué lui-même promoteur, ou procureur général de l'inquiſition, à *Civita Vecchia*, y inſtruiſit un procès, dont il a rendu compte depuis en *France*, (*) dans un livre imprimé avec *approbation & privilege*.

(*) Privé de mes livres, & de tous ſecours littéraires, je ne puis citer que de memoire. Il m'eſt impoſſible d'indiquer le volume ; mais je ſuis certain du fait : il ſe trouve dans les Voyages d'*Eſpagne* & d'*Italie*, du Pere *Labat*, écrivain ſecond, & quelquefois agréable.

Un *Turc* converti n'avoit pû renoncer à ſes anciennes habitudes. La plus précieuſe à ſes yeux étoit de ne pas s'abſtreindre aux abſtinences recommandées par l'égliſe. Il ne pouvoit ſe réſoudre à faire *maigre*. Un Vendredi, on le ſurprit mangeant de la viande. On le traduiſit au tribunal redoutable. Il ſe défendit en ſoutenant que ce qu'il mangeoit étoit du poiſſon. « Comment ! du poiſſon, s'écrioit le promoteur ! « n'eſt-ce pas là une cuiſſe de poullarde ? Pa- « tience, répondit le proſélite. Pour faire en moi « d'un *Turc* un *Chrétien*, on m'a jetté de l'eau ſur « la tête, & on m'a dit : Sois *Chrétien*, & je l'ai été « ſur le champ. J'ai baptiſé cette poullarde, & « j'ai dit : Sois poiſſon ; il faut bien qu'elle le ſoit ». Voilà ce que raconte le pere *Labat*, témoin oculaire, acteur dans cette piece fort originale.

Ailleurs, c'eſt par le feu qu'on auroit expié ce blaſphême. L'inquiſiteur *Romain* eut pitié de l'*Oſmanli* irrévérend. Quelques coups de fouet & huit jours de jeune furent toute l'expiation qu'il crut devoir à la religion offenſée. Avouons que ce code-là n'a rien de rigoureux.

La Cour de *Rome* n'a jamais perdu de vue l'idée de l'empire univerſel ; eh tout ce qui l'entoure ne juſtifie-t-il pas à cet égard ſon ambition ? Mais ſon eſprit n'a jamais été de l'acheter par des crimes. Les inſtrumens qu'elle avoit préparés pour s'y élever, ont quelquefois produit des effets funeſtes : l'enthouſiaſme des *moines*, exalté par la ſolitude du cloître, par les ſpéculations miſtiques, s'eſt porté à des excès honteux & criminels : mais ce n'étoit pas-là le but de leur

inſtitution : ils étoient faits pour favoriſer la grandeur de la puiſſance qui les créoit, ſans doute ; mais non pas pour ſcandaliſer & ravager la terre. S'ils ont ſervi à ce triſte uſage, c'eſt que le principe d'activité qui les animoit, ne pouvoit pas toujours être contenu dans les bornes qu'on auroit voulu lui preſcrire.

Quelle puiſſance, ſi elle avoit eu à ſa diſpoſition les mêmes moyens, n'en auroit pas fait un emploi plus terrible encore, & plus meurtrier ?

FRANCE.

La diſſolution des *Jéſuites* a été une affaire de politique, dont la politique avoit droit de diſpoſer. Toutes les puiſſances étant une fois d'accord pour éteindre cette ſociété, il falloit bien qu'elle ſubit ſon ſort. Il n'y a pas d'établiſſement au monde, qui ne puiſſe être détruit par les mains qui l'ont formé. Mais, comme je l'ai déja obſervé, c'eſt au *régime* ſeul que cette rigueur devoit ſe reſtreindre. Les ames honnêtes, les vrais philoſophes, & par conſéquent impartiaux, gémiſſoient de la dureté avec laquelle on avoit puni les membres, des griefs qu'on n'imputoit qu'au corps ; ils voyoient avec douleur des citoyens utiles condamnés à l'oiſiveté, & à l'opprobre, uniquement pour avoir, ſur la foi publique, adopté un genre de vie, dont les loix exiſtant alors, leur garantiſſoient la légitimité. Ils regrettoient leurs talens perdus pour l'état, & faiſoient des vœux pour que le gouvernement, s'élevant enfin au-deſſus d'un préjugé, qu'il n'avoit pas d'intérêt à

reſpecter, établit une diſtinction entre le régime proſcrit, & les individus innocens. C'eſt ce que la ſageſſe du Roi régnant vient d'opérer, par l'édit que j'ai conſigné dans le N°. 4. de ces *Annales*.

Le Parlement de *Paris*, comme on l'a vu, en enregiſtrant cet Edit, y avoit joint des modifications humiliantes. Cet incident a engagé le Roi à donner la déclaration que voici.

» LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de *France* & de « *Navarre* : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront: « *Salut*. Par notre Edit du mois de Mai dernier, nous « aurions jugé à propos de pourvoir au ſort des Eccléſiaſtiques qui ont été ci-devant de la Société & Compagnie des *Jéſuites* : Nous aurions, en ce point, ſuivi « l'eſprit de juſtice qui nous animera toujours, & ſatisfait « l'affection tendre que nous avons pour tous nos Sujets, « & qui nous engage à donner en toute circonſtance une « attention particuliere à ce qui intéreſſe leur bonheur, « ainſi que le bon ordre & la tranquillité dans nos Etats : « l'extinction de ladite Société & Compagnie ayant été « ordonnée par le Roi, notre très-honoré Seigneur & Aïeul, « dans tous ſes Etats, Pays, Terres & Seigneuries de ſon « obéiſſance, par ſon Edit du mois de Novembre 1764, « le régime de ladite Société & Compagnie ayant été « anéanti dans tous les Etats *Catholiques* de l'*Europe*, par « un concert unanime de toutes les Puiſſances, il n'eſt plus « poſſible qu'elle ſoit jamais rétablie ; les circonſtances qui « avoient pu engager le feu Roi à différer de ſtatuer d'une « maniere plus préciſe ſur le ſort deſdits ci-devant *Jéſuites* « n'exiſtant plus, nous avons cru devoir ſuivre la route « que ſa ſageſſe nous avoit tracée : ces Eccléſiaſtiques étant « rentrés dans l'ordre des autres Eccléſiaſtiques Séculiers de « notre Royaume, nous avons jugé qu'ils devoient jouir « des mêmes avantages, & participer aux effets civils ainſi « que tous nos autres Sujets. Nous avons cependant « eſtimé néceſſaire de prendre encore de juſtes précautions,

« afin de conſerver le repos des familles, & d'éviter tout ce « qui pourroit troubler l'ordre & la paix que nous voulons « maintenir dans notre Royaume. Notre Edit du mois de « Mai dernier ayant été adreſſé à notre Parlement, il auroit, « le treize dudit mois, en procédant à ſon enregiſtrement, « appoſé, ſous notre bon plaiſir, différentes modifications, « que ſon zèle pour le bien de notre ſervice lui a inſpirées, « mais que nous ne pouvons néanmoins laiſſer ſubſiſter en « entier, attendu que quelques-unes ſont directement op- « poſées à nos volontés exprimées par notredit Edit, & « qu'elles priveroient leſdits Eccléſiaſtiques d'une partie « des avantages que nous avons reconnu, qu'ils pouvoient « ſans inconvénient, partager avec nos autres Sujets; notre- « dite Cour les auroit obligés de ſe retirer & de réſider dans « les Diocèſes de leur naiſſance, ſi ce n'eſt dans le cas où « ils pourroient poſſéder ailleurs des Bénéfices; elle les « auroit exclus des Canonicats, & des Dignités dans les « Egliſes Cathédrales & Collégiales des Villes, & leur « auroit interdit d'exercer aucunes fonctions publiques du « Miniſtere dans leſdites villes; elle auroit en outre « ordonné que la ſoumiſſion exigée par l'Article VIII. de « notredit Edit, contiendroit celle de maintenir & pro- « feſſer les Libertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment « les quatre Articles de la Déclaration du Clergé de 1682, « & qu'il ſeroit envoyé à notre Procureur Général des « expéditions deſdites ſoumiſſions, pour être icelles dépoſées « au Greffe de notredite Cour. Nous ne pourrions, ſans « bleſſer notre juſtice, permettre que des Eccléſiaſtiques « fuſſent privés de la liberté de réſider, du conſentement « de leur Evêque, dans tels des autres Diocèſes où il jugeroit « à propos de leur permettre de réſider, ni qu'il fût porté « atteinte au droit des Ordinaires de donner ces per- « miſſions aux Eccléſiaſtiques de leurs Diocèſes, en mettant « ceux-ci dans l'impoſſibilité d'en profiter. Si, par des « motifs de ſageſſe, nous avons cru devoir exclure les ci- « devant *Jéſuites* des Bénéfices à charge d'ames dans les « Villes, nous ne pouvons ſouffrir qu'ils ſoient exclus « dans leſdites Villes, au préjudice de notre volonté, des « Dignités, Canonicats & Prébendes des Egliſes Cathédrales « & Collégiales qui n'exigent que la réſidence, & qu'ils « peuvent poſſéder ſans aucun inconvénient: nous avons « penſé qu'il étoit de notre ſageſſe de leur interdire toutes

« fonctions relatives à l'éducation publique ; mais nous ne « pouvons permettre que notre Cour étende cette exclusion « au-delà des termes de notre Edit, d'autant que les Juges « ordinaires ne peuvent être privés du droit de réprimer, « suivant les Loix & Ordonnances, ceux qui abuseroient « de leurs talens, & qui contreviendroient aux Loix du « Royaume. A l'égard de la soumission de maintenir & pro- « fesser les Libertés de l'Eglise Gallicane, & notamment « les quatre articles de la Déclaration du Clergé de 1682, « nous avons estimé convenable de confirmer cette dispo- « sition de l'Arrêt de notredite Cour, comme conforme « aux Ordonnances des Rois nos prédécesseurs. *A ces* « *causes*, & autres à ce mouvant, de l'avis de notre « Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance « & autorité Royale, nous avons par ces Présentes, signées « de notre main, dit, déclaré & ordonné, déclarons & » ordonnons, voulons & nous plaît que l'Edit du Roi, « notre très-honoré Seigneur & Aïeul, du mois de No- « vembre 1764, ensemble notre Edit du mois de Mai « dernier, seront exécutés suivant leur forme & teneur ; « en conséquence, & conformément à iceux, les Eccléi- « siastiques mentionnés en notre Edit, pourront, ainsi que » les autres Ecclésiastiques Séculiers de notre Royaume, « résider hors du Diocèse de leur naissance, lorsqu'ils en « auront obtenu la permission de leur Evêque ; pourront » posséder toutes Dignités, Canonicats & Prébendes dans « les Cathédrales & Collégiales, autres néanmoins que « celles qui ont charge d'ames, ou dont les fonctions sont « relatives à l'éducation publique, que nous leur avons « interdites par notre dit Edit ; pourront pareillement, avec « la permission de l'Ordinaire, exercer les fonctions pu- « bliques du Ministere, à la charge par eux de se con- « former dans l'exercice desdites fonctions, aux saints « Canons, aux Loix du Royaume, & à nos Ordonnances ; « voulons au surplus & nous plaît, que ceux desdits Ec- « clésiastiques qui sont ou qui seront à l'avenir pourvus « des Bénéfices, dont la possession leur est permise par « notredit Edit, ou qui exercent ou voudront exercer dans « la suite les fonctions de Vicaires dans les Paroisses de « campagne, ne puissent être maintenus ou mis en pos- « session desdits Bénéfices, ni exercer lesdites fonctions, « sans avoir préalablement fait leur soumission de se con- « former à l'Edit du mois de Novembre 1764, ensemble

« à notre Edit du mois de Mai dernier, & à notre pré-
« ſente Déclaration, & de maintenir & profeſſer les Li-
« bertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment les quatre
« articles de la Déclaration du Clergé de *France* de 1682 ;
« laquelle ſoumiſſion ils ſeront tenus de paſſer dans la
« forme preſcrite par l'Article VIII. de notre Edit du mois
« de Mai dernier, & dont il ſera envoyé expédition à notre
« Procureur Général, pour être dépoſée au Greffe de notre-
« dite Cour. *Si donnons en Mandement* à nos amés & féaux
« Conſeillers, les Gens tenant notre Cour de Parlement à
« *Paris*, que ces préſentes ils ayent à faire regiſtrer, & le
« contenu en icelles garder, obſerver & exécuter ſuivant
« leur forme & teneur, & nonobſtant toutes choſes à ce
« contraires : Car tel eſt notre plaiſir ; en témoin de quoi
« nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes.
« *Donné* à *Verſailles* le 7 du mois de Juin, l'an de grace 1777,
« & de notre regne le quatrieme. (*Signé*) LOUIS.
« *Et plus bas* : Par le Roi, AMELOT. Et ſcellée du grand
« ſceau de cire jaune. »

Le Parlement a donné une preuve de ſa modération & de ſon obéiſſance, en enregiſtrant cette déclaration purement & ſimplement.

Il n'a pas moins ſignalé ces vertus honorables, en abandonnant les chimères, par leſquelles on s'étoit efforcé de l'abuſer, pour l'animer contre ces reſtes de la ſociété. Un des prétextes avec leſquels on a fait le plus d'ennemis aux enfans de St. *Ignace* ; ce ſont leurs prétendus tréſors. Il ſembloit, à entendre les délateurs, que tout ce qu'il exiſtoit de richeſſes dans le monde, appartint aux *Jéſuites*. Leur dénuement, à l'inſtant du déſaſtre, auroit dû ouvrir les yeux : il ne s'eſt pas trouvé dans leurs dépouilles, de quoi éteindre même leurs dettes. Il eſt vrai qu'une grande partie en a été conſommée par les plumes qu'on a employées d'abord à en faire les inventaires, & depuis à en diriger l'emploi :

mais enfin, une adminiſtration fidelle même n'auroit pas produit de grandes preuves d'opulence.

La haine n'a pas été déconcertée. Elle a publié que ces Religieux, prévoyant leur cataſtrophe avoient ſpolié leurs maiſons, avant de les abandonner au pillage des gens de Loi : on a débité des contes, dont pluſieurs n'avoient pas même le mérite de la nouveauté : ils n'étoient que copiés de la *morale pratique*, & des autres libelles, où la calomnie s'eſt développée avec l'audace, qui lui eſt familiere.

En dernier lieu, dans le beſoin d'émouvoir les eſprits, on en avoit imaginé un, très-propre à faire impreſſion. On avoit avancé que pluſieurs particuliers, à *Lyon*, avoient en dépôt, des ſommes conſidérables, appartenant à la défunte compagnie *de Jeſus*. On les faiſoit monter à des millions. On articuloit des noms. Des Membres du *Parlement* ſe ſont même laiſſés aveugler au point de ſe rendre les organes de ce roman, & de ſe conſtituer les délateurs du prétendu tréſor.

Il s'eſt évanoui à l'examen, comme le feroient toutes les illuſions de la calomnie, ſi l'on y apportoit toujours un eſprit impartial & droit, comme l'ont fait ſans doute les Commiſſaires de la Cour, en cette occaſion. On ne parle plus des millions dépoſés à *Lyon*, par les *Jéſuites*.

La Police des Mariages eſt un des articles les plus intéreſſans de l'ordre public. En attendant que les deux puiſſances s'accordent pour chercher les moyens d'en éluder, ou d'en rom-

pre le lien; quand il devient intolérable, le Parlement de *Paris* s'occupe de ceux de le faciliter, dans les momens où il eſt toujours doux & léger. La juriſprudence *Françoiſe* autoriſoit juſqu'ici toute perſonne prévenue contre un mariage, à y mettre obſtacle, juſqu'à la célébration : une ſimple oppoſition ſuffiſoit pour la ſuſpendre. Il eſt vrai qu'on plaidoit ; on obtenoit la main levée; l'oppoſant avoit des frais à payer : mais cette liberté n'en étoit pas moins une licence abuſive; & cette petite peine pécuniaire n'étoit ſouvent pas un frein ſuffiſant pour enchaîner la malignité ou la haine; d'ailleurs, elle ne dédommageoit pas les parties & les familles du tort que ce délai pouvoit leur occaſionner. Le Parlement de *Paris* vient de défendre, par un arrêt de réglement ſolemnel, de former oppoſition à aucun mariage, ou d'interjecter appel comme d'abus des publications de bans, ſous prétexte d'*intérêts civils*, ou de *promeſſes verbales de mariage*, ſous telle peine qu'il appartiendra, même d'être pourſuivi extraordinairement.

Au milieu des productions frivoles, ou licentieuſes, auxquelles notre littérature du jour eſt preſque réduite, on en voit de tems en tems paroître quelques-unes qui peuvent concilier à leurs auteurs l'eſtime & la reconnoiſſance univerſelles. Dans ce nombre, il faut ranger un mémoire, que vient de publier M. *Paulet* Docteur Régent de *Paris*, ſous ce titre : *Seul préſervatif de la Petite Vérole, ou, nouveaux faits & obſervations qui confirment qu'un particulier, un village, une ville, une province, un royaume, peuvent égale-*

ment ſe préſerver de cette maladie ; en Europe ; troiſieme mémoire, pour ſervir de ſuite à l'hiſtoire de la petite vérole, dans lequel on répond à toutes les objections faites à ce ſujet.

L'*inoculation* a d'abord été vantée avec le fanatiſme qui caractériſe preſque toujours les erreurs, & ſur-tout celles des charlatans aſſez hardis pour uſurper le nom de *Philoſophes*. *La Condamine*, homme ardent, opiniâtre, enthouſiaſte de tout, & jaloux à l'excès du titre de *bienfaiteur des hommes*, titre qu'on mérite rarement quand on le cherche avec tant d'affectation, avoit embraſſé ce ſyſtême, à ſon retour de l'équateur. Après avoir perdu, ſans fruit, une partie de ſa vie & de ſa ſanté, dans cette expédition auſſi célèbre que puérile, de la meſure des *dégrés*, il étoit devenu l'apôtre de la petite vérole artificielle.

Il la prêchoit avec toute la chaleur de la ſuperſtition ; on lui en oppoſa d'abord les préjugés. Enſuite la violence, toujours contagieuſe, des ſermons d'un homme perſuadé, fit des proſélites en *France*. Les *Anglois* commencerent à ſe dégoûter de cette méthode, quand ils virent leurs voiſins s'y attacher : on l'avoit reçue à *Londres*, ſans examen, ſur la parole de Milady *Montagu*, parce que c'étoit une choſe nouvelle, dont l'adoption ſembloit ſuppoſer de la force dans l'eſprit : on la quittoit ſans plus de réflexion, parce qu'elle devenoit commune, ſur-tout aux *François*.

M. *Paulet* eſt le premier, qui ait examiné cet objet intéreſſant en philoſophe, & qui ait,

en feſant la véritable analyſe de la petite vérole, tracé le ſeul moyen de s'en préſerver. Il y a peu de perſonnes inſtruites, ou curieuſes de l'être, qui n'aient lû ſon hiſtoire de cette maladie. Il eſt le premier qui ait dit aux hommes, la nature ne vous a pas condamnés indiſtinctement à eſſuyer cette horrible & redoutable peſte; elle n'en a pas mis le germe dans votre ſang; elle n'a pas donné à l'air la cruelle faculté de le répandre.

L'exiſtence de ce venin entroit apparemment dans les combinaiſons néceſſaires pour la conſtitution de ce monde; mais la mere commune l'avoit caché dans un coin du globe, dont mille barrieres devoient vous écarter: n'accuſez que l'imprudence qui vous y a conduits, à la pourſuite de je ne ſais quels tréſors, dont l'avarice vous a déguiſé l'eſcorte. C'eſt ainſi que ſa pitié maternelle vous ayant dérobé les contrées où elle avoit relégué un autre fléau plus nuiſible encore, plus douloureux, plus meurtrier, vous avez rendu, pour la ſeconde fois, ſes ſoins inutiles, & franchi les mers, pour en rapporter de même des richeſſes empoiſonnées.

Vous avez donné, à ces deux ennemies de votre eſpèce, le même nom; vous avez par-là, ſans le ſavoir, indiqué une grande vérité; c'eſt que l'une ne ſe communique, comme l'autre, que par un contact immédiat: vous êtes ſûrs de vous garantir de la plus récente, en vous abſtenant de tout commerce avec les perſonnes infectées; la même méthode n'eſt pas moins infaillible contre les atteintes de l'ancienne: ſeulement celle-ci contenant un levain plus péné-

trant, & s'infinuant dans le ſang indifféremment par tous les pores, ce n'eſt pas tel ou tel organe, en particulier, mais tous qu'il faut préſerver de la communication. Laiſſez toujours un eſpace entre ſes victimes & vous : Si l'humanité vous force de les approcher, ayez ſoin, avant de paſſer dans une autre compagnie, de quitter tous les vêtemens qui pourroient être impregnés de quelques particules peſtilentielles : noyez-les dans des bains fréquens, & ſoyez ſûr que non-ſeulement vous en ſerez à l'abri vous-même, mais vous ne courrez pas le danger infiniment plus grand, & beaucoup moins ſenti, d'en devenir les propagateurs involontaires : bientôt cette furie périra, faute d'alimens ; & ſans inoculateurs, ſans ſaignées, ſans véſicatoires, la beauté qu'elle aſſaſſine, l'enfance qu'elle ſemble pourſuivre, la vieilleſſe qu'elle ne reſpecte pas toujours, ſeront pour jamais à l'abri de ſes fureurs.

M. *Paulet* a démontré la juſteſſe de ſes avis par des faits. Un ſyſtême ſi ſimple a éprouvé le ſort de la vérité produite ſans appareil : Il n'a excité ni empreſſement, ni confiance.

Les *nourrices* & les *gardes-malades* forment un corps plus important qu'on ne le penſe. Elles influent plus qu'on ne l'imagine ſur toutes les opérations de ce bas monde : or, elles croient au germe *inné* de la petite vérole, comme les docteurs aux idées *innées*. Il n'y avoit donc pas moyen de faire prévaloir l'opinion contraire.

Les honnêtes gens capables de raiſonner un peu, & de ſentir qu'il n'y a pas de germe de

petite vérole, plus que de *fievre maligne*, ou de *pleuréſie*; mais que toutes les maladies ſont l'effet d'une fermentation accidentelle, n'ont pu ſe déſabuſer de l'influence de l'air : on entre dans la chambre d'un malade : on en ſort avec le principe de la maladie ; c'eſt donc par la reſpiration qu'on s'en eſt inoculé naturellement. Dès-lors comment ſe garantir ? & puis, en ſuppoſant que ce fluide ne ſoit pas un inoculateur univerſel, quand en effet les miaſmes varioleux ne ſeroient pas volatiles ; quand ces ſemences de mort n'auroient pas des aîles qui les diſperſent d'un hémiſphere à l'autre, les précautions néceſſaires pour ſe ſauver de leur atteinte, ſont ſi gênantes, ſi minutieuſes ! cette néceſſité de ſe laver, de ſe deshabiller, eſt ſi incommode ! il eſt bien plus ſimple de ne pas penſer du-tout, & de laiſſer aller les choſes comme elles peuvent, avec l'inoculation & les *rôties au ſucre*, ou la *limonade*, ſuivant qu'on a pour médecin, une Bonne-femme, ou un Docteur.

A ces argumens déciſifs, M. *Paulet*, animé du vrai deſir d'être utile à ſes ſemblables, prend la peine de répondre en regle, de nouveau, par ce mémoire.

Il commence par démontrer que l'air ne communique pas la *petite vérole*, pas plus que la *gale*, pas plus que la *lépre*, pas plus que les *maux vénériens*, pas plus que la *peſte* même. La Nature, qui a fait dépendre la vie des êtres animés de la mécanique de la reſpiration, n'a pas voulu qu'ils puſſent riſquer de s'empoiſonner néceſſairement 25, 000 fois par jour. Une

preuve que ce fluide n'eſt pas le véhicule, même de la peſte, c'eſt qu'on vit impunément dans un pays infecté, pourvu qu'on n'ait pas d'autre communication avec les individus atteints; c'eſt qu'un cordon de troupes qui intercepte tout autre commerce, étouffe ce fléau, comme un incendie, en l'iſolant.

Enfin, parmi les exemples récens qui confirment cette vérité, M. *Paulet* cite une expérience qui ſuffiroit ſeule. Il a pris, en 1775, un ballon de verre, d'environ neuf pintes, fermé par un robinet: il l'a purgé d'air avec la machine *pneumatique*. L'ayant enſuite fait porter à l'*Hôtel-dieu* de *Paris*, dans la ſalle de S. *François*, où ſont les petites véroles, en préſence d'un chirurgien, d'une ſœur de la maiſon, & de pluſieurs autres témoins, il l'a placé à la bouche d'un agoniſant, qui expiroit de cette maladie. Aſſurément jamais air n'a dû être plus varioleux. Il l'a fait reſpirer à trois enfans d'une dame, qui demeurant dans un village près de *Paris*, rempli de petite vérole, vouloit, diſoit-elle, les mettre dans le mauvais air: il n'en a réſulté depuis cette époque, ni maladie, ni accident d'aucune eſpece. Jamais théorie n'a été appuyée ſur un fait plus convaincant.

Il y a des cataſtrophes produites par l'air, quand il eſt chargé tout d'un coup de vapeurs peſtilentielles: mais alors ce n'eſt pas une maladie qu'il cauſe, c'eſt la mort. Il ne fait pas fermenter le ſang: il le coagule tout d'un coup, & le décompoſe au point d'en intercepter le cours, & d'étouffer le ſujet. C'eſt ce qui arrive

dans toutes les mophétes artificielles, ou naturelles : les particules meurtrieres ne le ſont dans ce cas-là que par leur réunion en maſſe. Elles produiſent l'effet d'un coup ſubit qui frappe & tue.

Mais dès le moment que l'air a pû les pénétrer, il les diviſe, par l'action naturelle à tous les fluides, & dès qu'elles ſont diviſées, au point de devenir volatiles, elles ceſſent d'être nuiſibles : cette théorie eſt auſſi lumineuſe, que facile à ſaiſir. Les principes de contagion de tous les genres, ſe diſſiperoient donc toujours d'eux-mêmes, s'ils étoient diſſolubles, au point que l'air put en devenir le véhicule.

Malheureuſement ils ne ſont que trop fixes : ils s'attachent aux matieres, qui peuvent s'en charger, pour ſe gliſſer de-là dans les corps ſuſceptibles de s'en laiſſer pénétrer. Ce ſont des eſpèces d'aiguilles qui s'enfoncent d'elles-mêmes, comme les barbes de certains épis, dès que leur pointe a trouvé un interſtice, où elle peut s'inſinuer. Elles portent avec elles le ravage ; elles cauſent des inflammations, des cloches, des boutons, des bubons, & tous les ſymptômes qui ſe remarquent dans les maladies contagieuſes. Quiconque ſe rend inacceſſible à ces pointes mortelles, eſt ſûr de pouvoir les braver.

La petite vérole eſt ſoumiſe, à cet égard, à la loi univerſelle de ſes terribles camarades. M. *Paulet* le prouve par des faits inconteſtables. Par-tout où elle s'eſt montrée, elle y a été apportée d'ailleurs, & avec du ſoin, on peut retrouver les traces du chemin qu'elle a parcouru. Il ne s'agit donc que de fermer

cette route funeſte, & c'eſt ce qu'il eſt toujours aiſé de faire, avec très-peu d'embarras : il ne faut que de l'exactitude à iſoler les malades attaqués ; de la précaution de la part de ceux qui les ſervent, pour ne rien laiſſer ſortir au-dehors, qui puiſſe faire circuler le venin qu'ils combattent ; des attentions de la part de ceux qui les viſitent, pour ſe débarraſſer, en ſortant, des corpuſcules dangereux dont leurs habits peuvent s'être chargés : cela n'eſt ni ſi pénible, ni ſi accablant, qu'on ne puiſſe s'y ſoumettre, quand on ſonge au prix qui y eſt attaché.

« On ſe laſſe, & on rougit preſque pour les « hommes, s'écrie M. *Paulet*, d'être obligé « de multiplier les exemples & les faits pour « les ramener à des principes ſi vrais, ſi na- « turels, à des vérités ſi ſimples, ſi utiles ; de « retracer à leur mémoire ce dont ils ont été tant « de fois témoins, & de leur dire : Ne con- « ſultez que vos yeux ; ne vous en rapportez « qu'au témoignage de vos ſens, que vous « apprennent-ils ? que dans la petite vérole « tout ſe réduit à un principe contagieux, que « tout eſt inoculation naturelle ou factice, effet « des abus, de la communication, des pré- « jugés ou de l'aveuglement ; que cette ma- « ladie prend comme une gale, comme un mal « vénérien, ſur les individus, comme le feu « dans une forêt ſur les habitations ; qu'il « faut toujours la préſence d'un levain pour la « produire, qu'elle ne ſauroit exiſter ſans cette « condition. Que vous faut-il de plus, lorſque « cette vérité vous eſt démontrée ? Tantôt, « vous fouillez dans les voûtes obſcures du ſang « ou de la lymphe, dans le cloaque impur des

« menſtrue, dans le cordon ombilical, pour y « chercher un germe que vous n'y trouverez « jamais ; tantôt il vous échappe dans l'air ; « vous croyez le trouver dans la fatalité aveugle, « tandis que l'inoculateur le tient dans ſa main, « qu'il le met ſous vos yeux. Vous préférez « des conjectures vagues, incertaines, à ce que « l'expérience vous démontre, des ſyſtêmes « merveilleux qui vous égarent, vous rendent « malheureux & tremblans, à des vérités ſim- « ples qui vous raſſurent, qui vous ramenent « à un état de tranquillité, de bonheur phyſique « & réel. Vous préférez le joug des préjugés « les plus funeſtes, aux maximes les plus con- « ſolantes, aux pratiques les plus utiles. Vous « aimez mieux faire violence à la nature, que « d'écouter ſes mouvemens. Eſt-ce là faire « uſage de cette ſublime raiſon dont elle vous fit « préſent ?

« Lorſque je demande au jardinier la graine « d'une plante, & qu'il me la donne, ai-je « beſoin d'aller fouiller dans les cieux, dans « l'air, ou dans les entrailles de la terre, « pour y trouver d'autre principe de ſa repro- « duction ? Ne me ſuffit-il pas, lorſque je tiens « cette ſemence, de trouver un terrein propre, « une matrice convenable à ſon développement ? « & lorſque j'ai trouvé ce terrein, cette matrice, « que me faut-il de plus ? L'inoculateur ne « ſeme-t-il pas ſa graine de petite vérole ? « Le corps humain n'eſt-il pas le terrein « propre à la faire germer ? Qu'on étouffe « donc la graine, qu'on défende le terrein, il « n'y aura plus de reproduction. . . . . « Vous vous faites un monſtre des précau-

« tions vous vous perſuadez qu'étant ordon-
« nées par le gouvernement, elles ne pourroient
« pas réuſſir; je vais vous prouver que la pre-
« miere fois que ce même gouvernement a voulu
« s'en occuper, il a préſervé de la maladie tous
« les individus qu'il cherchoit à garantir, &
« cela, ſans peine, ſans plainte, & ſans murmure
« de la part des citoyens.

« Lorſqu'on prit *Minorque* ſur les *Anglois*,
« la petite vérole étoit dans l'iſle. Que fit le
« gouvernement ? Craignant que la contagion
« ne ſe mit parmi les troupes, il défendit toute
« eſpece de communication entre celles-ci &
« ceux qui en étoient atteints, & toutes les ma-
« tieres ſuſpectes. On poſa des ſentinelles
« pour l'empêcher: on prit en outre, du côté
« de la mer, des meſures ſages, pour ſe pré-
« cautionner. Qu'en arriva-t-il ? C'eſt que la
« petite vérole, ni les autres maladies conta-
« gieuſes qui régnoient dans l'iſle, ne ſe répan-
« dirent point parmi les troupes du Roi; &
« pendant l'eſpace de ſept ans que cette iſle a
« été au pouvoir des *François*, on n'y a pas
« obſervé d'épidémie de petite vérole.

« Je n'ai pas beſoin, pour faire ſentir l'avan-
« tage & la néceſſité des précautions de rap-
« porter ce qui eſt arrivé en *Angleterre*, de dire
« que c'eſt pour les avoir négligées à *Londres*,
« à *Briſtol*, & dans d'autres lieux, que, pendant
« la pratique de l'inoculation, cet état a fait
« une perte de plus de trente mille ſujets, dans
« un eſpace de quarante-cinq années; fait
« prouvé par les bills de mortalité de ces deux
« villes (*). Je n'ai pas beſoin non plus, de

(*) Voyez le Journal de Phyſique, Janvier 1776.

« faire voir la ſageſſe & la conduite du Parle-
« ment de *Paris*, à cet égard, dans ſon arrêt
« de 1764, qui défend la pratique de l'inocula-
« tion dans l'enceinte de cette capitale. Il me
« ſuffit de dire que tout dépoſe en faveur des
« précautions, & que l'uſage le plus dan-
« gereux que quelques philoſophes bouillans
« & égarés, à l'occaſion de l'inoculation, aient
« pu faire de leurs talens & de leurs lumieres,
« c'eſt d'avoir cherché à jetter du ridicule ſur
« les précautions que pouvoit preſcrire le Par-
« lement de *Paris* dans ce cas. »

On peut voir, par cet échantillon du ſtyle de M. *Paulet*, qu'il eſt bon écrivain, & philoſophe ſenſible, autant que médecin éclairé.

ANGLETERRE.

S'il y a jamais eu un fait propre à confirmer ce que j'ai dit dans le N°. 5. de ces *Annales*, ſur l'impuiſſance d'une marine pour les conquêtes, & le danger auquel s'expoſent les états qui en font leur reſſource unique, c'eſt la poſition où ſe trouve aujourd'hui l'*Angleterre*. Forcée de tout tirer de l'ancien monde, pour recouvrer le nouveau, le ſort de ſon expédition actuelle, s'il eſt poſſible qu'elle réuſſiſſe, dépend des renforts qu'elle envoye au Général *Howe*. Or, une des eſcadres qui doivent les voiturer, eſt retenue par les vents à *Plimouth*, depuis cinq ſemaines, & il n'eſt pas aiſé de prévoir quand il lui ſera permis de marcher. Qu'eſt-ce qu'un moyen dont l'uſage dépend d'un élément auſſi capricieux que l'air, d'un élément qui peut nuire par ſa conſtance autant que par ſes variations?

Si l'on ſonge aux dépenſes que cet armement & ſes dépendances entraînent ; ſi l'on raſſemble les intérêts des anciennes ſommes qu'il faut payer, ceux des nouveaux ſubſides, & tous les capitaux qui s'amoncelent ſur l'état ; ſi l'on les compare aux avantages qui peuvent en réſulter, même dans le cas d'un heureux ſuccès, & aux reſſources que le ſol de cette iſle offre pour y ſubvenir, dans tous les cas, il eſt difficile de concevoir comment les *Anglois* peuvent jouir même d'une ſécurité apparente, dans une ſituation auſſi périlleuſe.

Ce n'eſt pas qu'il ne s'éleve de tems en tems des cris, énergiques même, qui prouvent que tout le monde ne dort pas. On voit ſouvent dans les papiers publics des avis donnés au Roi, qui pourroient occaſionner des réflexions : mais puiſqu'en s'aſſurant d'environ 300 voix dans l'aſſemblée nationale, on acquiert le pouvoir de les mépriſer, & qu'un acte du Parlement, qui paſſe néceſſairement à la majorité des ſuffrages, a plus de force que l'évidence & la raiſon, il eſt fort douteux que le droit de manifeſter celles-ci, après leur proſcription, ſoit un avantage.

On ne ceſſe de parler de la *balance* du gouvernement d'*Angleterre ;* parce que le P. de *Montaſquieu* dans ſes ſaillies d'imagination bien plus que de politique, ou de philoſophie, s'eſt aviſé de dire que *pour qu'on ne put abuſer du pouvoir, il falloit que le pouvoir arrêtât le pouvoir ;* & qu'il a cité la *Grande Bretagne* en preuve. Cette idée a produit celle d'un *équilibre*, & depuis on a répété ce mot, parce que l'on a cru y trouver une image ; mais une image

ne fait autorité qu'en poëſie ; en politique, c'eſt autre choſe. Je le répete, je ne connois pas de pays, où il y ait moins d'équilibre, & de balance, qu'en *Angleterre*.

A *Sparte*, on avoit les *Ephores*, reſſource abſurde, à la vérité, qui donnoit des deſpotes aux Rois, & ne faiſoit que changer le nom de la Souveraineté : à *Rome*, on avoit les *Tribuns*, reſſource orageuſe, qui, après avoir ſervi utilement la république, contribua beaucoup à ſa ruine : à *Veniſe*, on a l'*Inquiſition* d'état, reſſource effrayante, à laquelle un homme éclairé préférera tous les abus, toutes les ſervitudes poſſibles : en *Eſpagne*, on a les fantômes des *Juntes*, des *Cortés* ; en *France*, on a les mœurs nationales, l'opinion publique, & ſur-tout l'inſtabilité des eſprits, qui ne pouvant jamais demeurer long-tems dans la même ſituation, ne permettent pas plus de durée à l'oppreſſion, qu'à la liberté.

Dans tous ces pays, ſi l'on ſe trompe ſur les effets que l'on attend des contrepoids, on eſt cependant ſûr qu'il en exiſte. Quelle que ſoit la main en qui réſide l'autorité ſouveraine, il y a du moins l'apparence d'un frein qui la contient : en *Angleterre*, on n'a pas même cette apparence.

On parle toujours des *Trois Pouvoirs* qui dirigent cette iſle : c'eſt une idée fauſſe, une mépriſe que je ne ceſſe d'admirer qu'on n'ait pas encore ſentie. Il n'y a pas *trois pouvoirs* en *Angleterre* : il n'y en a qu'un. Le *Parlement* eſt un corps unique, compoſé, à la vérité, de trois parties, du *Roi* & des *deux Chambres* : mais au

moment où la tête a ſubjugué ſes deux aſſociées; le peuple n'a plus, il ne peut plus avoir, ni défenſeurs, ni aſyle.

Par-tout où le Parlement ſe porte, il entraîne tout avec lui, ſans poſſibilité même de réſiſtance, &, puiſque, de l'aveu des *Anglois* eux-mêmes, il y a des moyens aſſurés de le maîtriſer; puiſque, de ſon ſein, il s'éleve à chaque inſtant des voix qui l'accuſent de prévarication; puiſque les regiſtres des *Pairs* ſont chargés de proteſtations contre ſes bills, fondées ſur-tout ſur ce qu'il eſt dangereux de donner au Roi le *moyen de le corrompre;* (*) puiſqu'à chaque aſſemblée la chambre des Communes retentit des gémiſſemens des Patriotes, ſur la vénalité de leurs collegues; puiſqu'enfin, au lieu de dire à *Londres*, ce que *Jugurtha* diſoit à *Rome*, *ô ville vénale, tu ſerois bientôt eſclave, ſi tu trouvois un marchand pour t'acheter*, les citoyens zélés diſent hautement que ce marchand eſt trouvé; c'eſt une dériſion que de ſoutenir que dans un état ainſi conſtitué, il y a un équilibre.

Auſſi n'en a-t-on jamais vu où les révolutions aient été auſſi faciles, & auſſi complettes. L'article ſur lequel les hommes ſont en général le plus opiniâtres, où il eſt moins aiſé de les dompter, c'eſt la religion : tous les peuples tiennent à leur culte. Le cœur de chaque particulier eſt un tribunal, où il cite la Loi même qui veut forcer ſon opinion. Pour amener de grands changemens, on tâche de convaincre avant que de contraindre : Les prédicateurs précedent les

(*) Voyez entre autres, la proteſtation du C. de *Radnor*, du 26 Avril dernier.

bourreaux ; & les trônes s'expoſent, s'ils eſſayent, ſans cette précaution, d'ébranler les autels.

L'*Angleterre* eſt le ſeul pays au monde où la tyrannie ſe ſoit étendue, même ſans prétexte, juſqu'aux eſprits : c'eſt le ſeul où l'autorité ait dit aux hommes, ſans préliminaires. » Croyez aujourd'hui le contraire de ce que je vous ai commandé de croire hier, & n'en demandez pas d'autres raiſons que mon caprice. » Les variations ſur ce point eſſentiel, ont été multipliées avec une facilité ſcandaleuſe. On a vu la *Grande Bretagne* en moins de 15 ans, ſucceſſivement *Schiſmatique* ſous *Henri* VIII. *Luthérienne* ſous *Edouard* VI. *Catholique* ſous *Marie*, *Anglicane* ſous *Elizabeth* ; & cette flexibilité ignominieuſe n'étoit pas le fruit d'une indifférence philoſophique, puiſque chaque révolution allumoit des buchers ; chaque nouvelle *Lithurgie* faiſoit couler du ſang. On n'étoit pas convaincu : mais on étoit bas, hypocrite, & cruel.

Et comment pouvoit ſe dégrader à ce point le caractere généreux de la nation ? Comment pouvoit ainſi plier ſon humeur, fiere & indépendante ? Il n'en faut point chercher d'autre cauſe que celle que je viens de dire : tout citoyen capable de quelque réſiſtance, manquoit de point d'appui, quand il vouloit l'exercer.

Dans les pays où le Souverain s'appelle *Roi*, on peut n'être pas de ſon avis, ſans bleſſer ſes prérogatives. Il ne s'indigne pas des remontrances ; le pouvoir qu'il conſerve de les rejetter, l'empêche de ſe refuſer à les entendre. Dans celui-ci, où le Souverain porte le nom de *Parlement*, dès que ſa volonté eſt connue, le doute

même eſt un crime de *Lèze-Majeſté*. Il n'y a point de nuance entre l'obéiſſance aveugle, & la rébellion : il faut donc fléchir, ou porter ſa tête ſur un échaffaud ; vérité démontrée par toute l'hiſtoire d'*Angleterre ;* vérité qui peut ſeule donner la clef de toutes les contradictions que l'on y voit, & qui explique comment il y a, dans cette iſle, tant de licence, & ſi peu de liberté.

La perſonne de chaque particulier eſt aſſez bien garantie contre les violences de l'autorité publique, ſur-tout depuis la célebre affaire de M. *Wilkes ;* car auparavant les *Warants généraux* étoient pires que les *Lettres de cachet*. Un *Warant* général étoit un ordre arbitraire expédié par un Miniſtre d'empriſonner une telle perſonne, de ſaiſir ſes papiers, &c. La loi *habeas corpus*, il eſt vrai, lui procuroit la conſolation de ſavoir ſous quel prétexte on lui avoit enlevé ſa liberté ; mais elle ne la lui faiſoit pas toujours rendre. Il eſt fort douteux que cette loi réſiſtât à une envie bien décidée du Miniſtere, de la faire ſupprimer, par les Chambres.

On la ſuſpend de tems en tems. Par exemple, en ce moment, elle eſt ſans activité dans ce qui concerne les affaires d'*Amérique :* un *Anglois* ſoupçonné d'avoir connivé avec les *Rebelles*, reclameroit inutilement la faculté que cette loi lui aſſûre. Cet anéantiſſement n'eſt, à la vérité, que paſſager : mais c'eſt ainſi que l'on s'eſſaye, dans les coups que l'on veut porter à une inſtitution révérée.

D'ailleurs, il ſeroit d'une politique très maladroite au Miniſtere, de l'attaquer trop ouvertement à l'époque où nous ſommes : il lui importe

même de paroître la ménager : il lui importe de perſuader aux *Anglois* que chacun d'eux eſt libre, pourvu que la nation ne le ſoit pas. Qu'ils *parlent*, qu'ils *chantent*, diſoient le cardinal *Mazarin* & *Denys* le tyran, *pourvu qu'ils payent*. Tous les deſpotes experts en diront autant.

Ce n'eſt pas chaque individu en particulier qu'il faut aſſujétir d'abord, pour aſſurer la dépendance commune : cela ſeroit trop long, & répandroit trop d'alarmes : dès qu'il y a un moyen de ſubjuger en un moment la nation entiere, c'eſt celui-là qu'il faut employer. Le *pêcheur* qui ne ſe ſerviroit que d'une *ligne*, pour s'emparer de tous les *poiſſons* d'un étang, n'y réuſſiroit pas : mais avec une *ſeine*, qui en embraſſe toute l'étendue, il eſt ſûr de ſon opération : tandis que les deux extrémités du filet ſe rapprochent imperceptiblement, le fretin du vivier s'agite, & ſe croit libre encore, parce qu'il n'a pas perdu le pouvoir de ſauter, dans l'enceinte maillée qui l'environne.

Le droit que les *Anglois* conſervent de citer devant le tribunal du Public le *Roi*, & ſes *Miniſtres*, n'eſt donc rien moins qu'un caractere de la liberté. Peut-être, au contraire, eſt-ce une des plus adroites reſſources du deſpotiſme qui les menace. En tout pays, ce ne ſont pas les individus qu'il eſt utile aux Miniſtres d'opprimer : c'eſt la richeſſe publique dont il leur eſt avantageux de ſe rendre Maîtres. Ce ſont les taxes dont ils ambitionnent de fixer l'aſſiete, & de diriger l'emploi. Les lettres de cachet ſont un plaiſir du moment : la diſpoſition des deniers

publics eſt un gain ſolide & durable. Or, l'*Angleterre* ne me paroît pas, à cet égard, avoir plus de préſervatifs que ſes voiſins : peut-être en a-t-elle moins, comme je viens de le dire. Tout ce que j'y vois de plus clair, ſe réduit à ceci.

Chez les autres peuples, le gouvernement prend la peine de fouiller lui-même dans les poches des ſujets : cette opération a un appareil de violence & de tyrannie, qui en écarte ſouvent l'idée. La nation que l'on vole, ſauve toujours quelque choſe à force de ſe débattre. Ici, c'eſt avec la main du peuple qu'on vuide ſa bourſe : & comme on a eu l'art de lui perſuader que c'eſt lui-même qui y donne le mouvement, on arrive ſans ſcrupule & ſans embarras juſqu'au fond. C'eſt, ſans doute, le plus ingénieux de tous les eſcamotages ; mais ce n'eſt pas la plus conſolante de toutes les politiques.

Les affaires de l'*Amérique* ſont toujours dans le même état, & l'on déſeſpère de les voir terminées encore de cette année, ce qui affermiroit probablement la ſéparation ſans retour : mais il eſt aſſez ſingulier que les deux états ſe copient, pour ainſi dire, dans leurs démarches : que de part & d'autre on ait recours aux mêmes procédés pour aſſurer ce qu'on appelle les *droits* de la *Liberté* d'une part, & ceux du *Commandement* de l'autre. Tandis que le *Parlement* à *Londres* levoit d'un côté la barriere poſée contre les uſurpations de l'autorité, en ſuſpendant l'*habeas corpus*, le *Congrès*, à *Philadelphie*, conféroit à quelques perſonnes de ſon corps un pouvoir illimité, & leur remettoit, à raiſon de l'invaſion prochaine, une juriſdiction ſans bornes. Dans

les deux pays, c'eſt une imitation de la formule *Romaine*, *Videant Conſules, ne quid detrimenti Reſpublica capiat.*

C'eſt peut-être une preuve déciſive de la ſupériorité du véritable gouvernement monarchique, ſur toutes les autres eſpeces d'adminiſtration, que l'empreſſement de celles-ci à s'y ſoumettre, dès qu'elles ont un danger imminent à redouter. Peut-être auſſi dira-t-on que c'eſt un remede, & que les qualités ſalutaires d'un ſpécifique, quel qu'il ſoit, ne le rendent cependant pas capables d'entrer dans un régime habituel.

On vient de donner ici, le même jour, deux ſpectacles que j'ai vus, tous deux, & qui m'ont, malgré moi, conduit à bien des réflexions: c'eſt le ſupplice du Docteur *Dodd*, & le Prince de de *Dannemarc*, ou l'*Hamlet* de *Shakeſpeare*. L'un a commencé la journée, l'autre l'a finie. Mais la *tragédie* eſt beaucoüp plus patibulaire que l'*exécution*, & *Tyburn* auroit été mieux ſur le théâtre, qu'au bout de la rue où il eſt placé.

Le Docteur *Dodd* étoit ici un Miniſtre conſidéré, ſur-tout par ſon éloquence. Il avoit été *Aumônier* du Roi. Trop d'empreſſement pour arriver à un évêché, qui ne pouvoit lui manquer, l'avoit perdu à la cour. Il avoit eu l'indiſcrétion de faire offrir durement, par ſa femme, mille guinées à celle d'un Miniſtre, dont la voix a le plus d'influence, ſur la nomination de ces grands bénéfices. Ces choſes-là, ſans doute, ne ſe vendent pas en *Angleterre*, ou bien l'on y met, comme ailleurs, plus de précautions. L'offre avoit éclaté. Le Roi avoit chaſſé l'aumônier

ſcandaleux : celui-ci n'en avoit pas moins conſervé une exiſtence diſtinguée : un bénéfice conſidérable, une chapelle où il prêchoit avec éclat, & la tendre amitié de pluſieurs dévotes, aſſuroient à la fois ſa gloire & ſon aiſance.

Il avoit été Gouverneur, & en quelque ſorte Tuteur de l'Héritier d'un Miniſtre célébre dans ce pays-ci, du Lord *Cheſterfield*. Voyant à ſon pupille une fortune immenſe, il céda à la tentation de s'en approprier quelque parcelle. Il fit, au nom du jeune Lord, une obligation de 4000 guinées, qu'il ſigna lui-même du nom néceſſaire pour la rendre valide. La Loi ici exige qu'un acte de cette eſpece ſoit ſouſcrit par un témoin, qui déclare l'avoir vu ſigner par la partie contractante. Le Docteur engagea un courtier à remplir cette formule, ſur ſa parole, qu'il étoit en effet difficile de ſuſpecter, dans une ſemblable matiere : & l'argent fut délivré en conſéquence.

Le prétendu débiteur, inſtruit de ſon emprunt, a nié : on a tout éclairci : le Docteur arrêté a reconnu ſa ſuppoſition : c'eſt ce qu'on appelle ici crime de *forgery*. La Loi prononce la peine de mort : le fait étoit conſtant ; les preuves déciſives : la ſentence eſt intervenue, & le Docteur condamné, après de longues & nombreuſes tentatives pour obtenir ſa grace, a enfin hier, 27 Juin, ſubi le ſort auquel la Loi l'a livré.

Un étranger accoutumé au fracas, à l'appareil avec lequel la juſtice, dans le reſte de l'*Europe*, fait exécuter ſes décrets, doit être bien ſurpris de la maniere dont ſe rend ici ce triſte hommage à la ſûreté publique. Par-tout ailleurs la marche de ſes miniſtres reſſemble à une décla-

ration de guerre : on les fait eſcorter par une armée, dont le bourreau paroît le général : des ſoldats menaçans préſentent de toutes parts les inſtrumens, & l'idée de la violence. L'autorité ſemble regarder tous les ſpectateurs comme les complices du patient ; & ne prendre des précautions que pour ne pas perdre le fruit de ſa vengeance. Si l'on ſonge de plus à la marche de la procédure par laquelle le coupable l'eſt devenu, au miſtere dans lequel reſtent les attaques & les défenſes, à la torture qui précéde le dernier tourment & qui ne paroît être qu'une jouiſſance de plus pour le juge qui l'ordonne, enfin à l'attitude de l'exécuteur au moment fatal, on ſera forcé de convenir, comme je l'ai déja obſervé, que tout ce qui s'appelle en *Europe*, *exécution*, a bien plus l'air d'un *aſſaſſinât*.

Il n'en eſt pas de même ici : l'humanité, que la Loi ſemble avoir oubliée, depuis l'inſtant où les Jurés ont prononcé à l'accuſé le mot terrible de *guilty*, (*) reprend ſes droits, dès que la priſon

(*) C'eſt devant les *Jurés* que l'on plaide. Ce ſont eux qu'il s'agit d'inſtruire. C'eſt à eux que parlent les témoins, l'accuſateur, l'accuſé, & même le juge. Celui-ci pendant toute l'inſtruction n'a, en *Angleterre*, que les fonctions de ce qu'on appelle en *France* le *Miniſtere public*. Il écoute tout ce qui ſe dit, & à la fin il le réſume, dans un diſcours fait ſur le champ, & adreſſé encore aux *Jurés*. Quand il a fini, ceux-ci vont aux voix entr'eux. Si leur délibération eſt longue, ils ſe retirent dans une chambre voiſine, & il ne leur eſt permis ni de ſortir, ni même de boire ou manger, qu'ils ne ſoient unanimement d'accord. Quand ils ſont tous du même avis, l'un d'eux l'annonce, en prononçant à haute voix, *Guilty*, ſi l'accuſé leur paroît convaincu ; & *Not guilty*, s'ils trouvent les preuves inſuffiſantes.

s'ouvre pour le livrer au *Shérifs*, chargés de ſon ſupplice. Ces *Shérifs* ne ſont point des militaires, des miniſtres du meurtre : ils ne commandent point à des mercenaires accoutumés à donner leur ſang pour une rétribution modique, & à verſer celui des autres pour rien. Ils n'ont ſous eux que des *Conſtables*, bourgeois dont tout l'uniforme conſiſte dans un long bâton, peint & doré à moitié.

Le patient lié ſans contrainte de la corde même qui doit terminer ſes jours, eſt aſſis ſur une charrette, tendue de noir ; il peut obtenir la permiſſion de ſe ſervir d'un caroſſe, tendu de même, & c'eſt ce qui a eu lieu hier. Il traverſe lentement la rue d'*Oxford*, qui eſt une des plus longues & des plus larges de *Londres*. Il n'a d'autre garde qu'un petit nombre de ces *Conſtables*, à pieds, & quelques officiers des *Shérifs* à cheval. C'eſt la Loi qui l'a condamné : c'eſt elle qui le conduit : elle ne marque au peuple ni défiance, ni crainte, qu'il s'oppoſe à une rigueur dont ſa tranquillité eſt l'objet. Un ſilence encore plus reſpectueux que lugubre, règne dans cette populace immenſe, qui remplit toutes les avenues, ſur-tout quand les affaires ont eu de l'éclat, comme celle-ci.

Arrivé au terme, celui qui eſt venu en caroſſe le quitte, & monté dans la charette, qui s'eſt arrêtée ſous la traverſe qui forme la potence : l'exécuteur, qui juſques-là eſt reſté éloigné, s'approche : il dénoue la corde, l'attache à la traverſe ; après l'avoir ajuſtée au col du patient. Celui-ci converſe avec le Miniſtre, qui lui rappelle ſon crime, & la néceſſité de l'expier. Après un certain tems, l'exécuteur lui couvre

la tête d'un bonnet : il le rabat ſur le viſage, juſqu'au menton : au ſignal que fait le premier *Shériff*, il touche le cheval, & la charrette avançant, l'office du Bourreau ſe trouve rempli d'une maniere imperceptible : il ne ſe précipite point ſur le patient, pour lui arracher la vie, avec une férocité ſcandaleuſe. Le viſage de celui-ci, dérobé aux regards, n'eſt point déformé par des convulſions ; ſa mort eſt plutôt une ceſſation d'être qu'un ſupplice.

Après une heure de ſuſpenſion, on détache le corps : on le rend aux parens. (*) Ce n'eſt plus un coupable : c'eſt un citoyen qui rentre dans tous les droits que lui avoit fait perdre ſon crime. La juſtice ne s'acharne point ſur ces reſtes inſenſibles. Sa mémoire n'eſt pas flétrie, même dans l'opinion publique. Sa veuve, & ſes enfans, n'en trouvent pas moins des partis proportionnés à leurs agrémens, à leur opulence : on ne rougit point de ſon nom. Le frere du Docteur *Dodd* a ſuccédé à ſon bénéfice, ſur la préſentation du Lord *Cheſterfield*.

Rien, comme on le voit, ne reſſemble moins aux uſages *François*, que ces uſages d'une nation dont la nôtre n'eſt ſéparée que par un trajet de ſept lieues : & cette contrariété abſolue de mœurs ne ſe borne pas à ce ſeul objet : en général on peut être ſûr que dans tout ce qui peut être différent, l'*Angleterre* offre au voya-

(*) Hors les cas d'aſſaſſinat, où il eſt livré aux écoles d'*anatomie*, pour y être diſſequé, & ceux de vols ſur les grands chemins. Les coupables de ceux-ci ſont ſuſpendus ſur les routes qu'ils ont ſouillées, dans des eſpèces de cages de fer, où ils reſtent juſqu'à une entiere diſſolution.

geur qui quitte la *France*, précisément l'opposé de ce qu'il vient de voir.

Il y a des points où les deux peuples ne pourroient justifier leurs coutumes respectives, que par le caprice, & le droit qu'a chacun de faire chez soi ce qu'il aime le mieux : il y en a où les étrangers, véritables juges de la préférence, ne sont pas embarrassés à la donner.

Dans tout ce qui regarde l'aisance de la vie, la facilité du commerce social, les agrémens de l'esprit, le véritable luxe, ou du moins le luxe éclairé, qui consiste à jouir doucement, sans fracas, & sans affectation, leur empressement à se fixer en *France*, prouve assez que c'est le séjour qui l'emporte à leurs yeux. Les désagrémens qui compensent tous ces avantages n'y sont guères sensibles aux hommes assez heureux pour ne prétendre à rien, & se borner à une vie voluptueuse. Dans ce qui concerne l'indépendance extérieure, la richesse apparente, les grands mouvemens, la facilité de ne tenir à rien, & de se détacher de tout, la dureté des mœurs, plutôt que leur pureté, on ne peut refuser la supériorité à l'*Angleterre*. Mais dans la partie importante de la police, qui préside à l'expiation des crimes, il est difficile de décider si la philosophie *Angloise*, qui embrasse sans répugnance un cadavre flétri par le crime, vaut mieux, politiquement, que la superstition *Françoise*, qui nous le fait abhorrer.

A force d'adoucir les approches du supplice & ses suites, les *Anglois* en énervent peut-être l'effet : peut-être la législation & les mœurs *Françoises*, en poussant à l'excès le desir de rendre l'exemple frappant, l'affoiblissent-elles aussi. Pour former une bonne constitution, il faudroit

prendre ce qu'il y a de mieux dans celles qui ſe contrediſent : mais un tel ouvrage exigeroit des êtres ſans préjugés & ſans paſſions.

Il y a dès à préſent un fait inconteſtable, à l'avantage des mœurs *Angloiſes*. Au moins leur indifférence eſt égale, envers tous les ſuppliciés. Elles ne flétriſſent pas le gentil-homme qui a mérité la rigueur de la Loi ; mais elles ne flétriſſent pas non plus le roturier. Au lieu que parmi nous, la loi ayant établi des peines diverſes, pour le même délit, & les mœurs n'attachant cependant l'opprobre qu'à la peine, il en réſulte une injuſtice évidente. Il eſt révoltant que le fils d'un *pendu* ſoit deshonoré, tandis que celui d'un *décapité* ne l'eſt pas, puiſque c'eſt la condition, & non la faute, qui regle le châtiment. Ce préjugé eſt inique autant que déraiſonnable.

Maintenant, en réfléchiſſant à la douceur de la légiſlation & des coutumes *Angloiſes*, dans les matieres criminelles, il devroit être permis de demander, comme il ſe fait qu'un peuple qui abhorre le ſang, en général ; qui craint le meurtre ; chez qui le poiſon, l'aſſaſſinat ſont inconnus ; qui pouſſe les égards au point que l'on vient de voir, même envers les individus proſcrits par la juſtice, peut ſe plaire à des ſpectacles auſſi barbares que les ſiens. Les exécutions, à *Londres*, paroiſſent n'être que des jeux ; les tragédies y ſont des boucheries, capables de faire frémir les ſpectateurs les plus familiariſés avec le ſang. La gaité même s'y produit ſous une forme auſſi lugubre que dégoutante.

Hamlet, par exemple, dont j'ai parlé en commençant cet article, eſt ce que la démence d'un frénétique dans ſon accès pourroit raſſembler de

plus affreux, & de plus extravagant. Il n'y a que ſix acteurs vivans, qui tous périſſent de mort violente. Le Roi & la Reine ſont empoiſonnés ſur le théâtre: *Hamlet*, après avoir aſſaſſiné le grand Chambellan, & ſon fils, meurt lui-même d'une bleſſure empoiſonnée. Son amante ſe jette par la fenêtre & ſe noie: & le ſpectre qui vivifie cet amas inconcevable d'horreurs, a été empoiſonné auſſi, mais par l'oreille.

Le Lord Chambellan, qui périt de la main du Prince, eſt un bouffon groſſier: un Seigneur de la cour choiſi pour ſervir de parain aux combattans, eſt un autre *Jodelet*, plus bas encore. Les célébres foſſoyeurs, qui jouent un ſi grand role au cinquieme acte, ſont des *Gracioſo* encore plus inſipides: ils creuſent réellement une foſſe; ils jettent ſur le théâtre une terre noire, préciſément de la couleur, & de l'onctuoſité de celle des cimetieres: cette terre eſt remplie de véritables oſſemens, de cranes effectifs, qu'ils rapportent avec leurs pelles. Pour l'exactitude du coſtume il y en a de grands, & de petits: le Prince *Hamlet* en diſtingue un d'un bouffon qu'il a connu: il le prend dans ſes mains; il le tourne, il ſemble le carreſſer: il lui adreſſe des moralités.

Et tout cela eſt bien reçu: & toute l'aſſemblée, hommes, femmes, filles, matelots, gens de loi, marchands, lords, tout rit: tout s'extaſie: tout bat des mains: tout ſemble reſpirer avec délices la vapeur infecte de cette terre, compoſée de débris de cadavres. Conciliez cette atrocité réfléchie, continue, juſtifiée par des livres, avec la douceur des loix pénales, & des véritables exécutions.

GAGEURE

SUR LE SEXE DU CHEVALIER D'EON,

Jugée à LONDRES, *dans la Cour du* BANC DU ROI, *le premier Juillet* 1777.

DE toutes les Femmes qui ont acquis de la renommée, en empruntant les apparences d'un autre Sexe, la plus ſinguliere peut-être, à tous égards, eſt *Charles-Genevieve-Louiſe-Auguſte-André-Thimothée* D'EON. La poſtérité admirera qu'entrée dans la carriere de la politique, au ſortir de l'enfance, elle ait mérité, dès le commencement, par ſa diſcrétion, ſon exactitude, & ſa prudence, une confiance qui n'eſt pas toujours juſtifiée par l'exercice le plus long & le plus heureux; que tranſportée du Cabinet dans les Camps, elle s'y ſoit diſtinguée par un courage qui, chez les hommes même, ne ſuit pas toujours le talent des négociations; que ramenée aux intrigues diplomatiques, après avoir rendu à la Patrie des ſervices publics, & au feu Roi des ſervices ſecrets, preſque incompatibles, elle l'ait emporté, à force de fermeté & de patience, ſur un Miniſtre, dont le plus grand malheur eſt de l'avoir eue pour adverſaire; & que dans ces différentes ſituations, ſon ſecret ait toujours été, ou ignoré, ou, ce qui revient au même, ſi long-tems gardé, ſoit par elle, ſoit par les confidens qu'elle en avoit pu inſtruire.

Une vie ſi agitée, & dans un pareil traveſtiſſe-

ment, n'a pu manquer d'occaſionner bien des incidens bizarres, qui formeroient peut-être une hiſtoire très-intéreſſante; mais le plus extraordinaire de tous, eſt le procès, dont ſon Sexe vient d'être le prétexte, & où elle a vu la Juſtice s'ingérer, ſans ſon aveu, d'adjuger un prix à la hardieſſe qui avoit cherché à en pénétrer le miſtere.

A *Londres*, on gage ſur tout, & à propos de tout: il n'y a rien qui ne puiſſe devenir l'objet de cette eſpece de jeu: Le Sexe de *Charles-Geneviève*, *&c.* ayant été ſoupçonné, il y a environ ſix ans, occaſionna, en 1771, des *Paris* conſidérables. Les papiers publics *Anglois* ſe trouverent remplis de détails à ce ſujet: les uns le diſoient *Femme*; les autres le ſoutenoient *Homme*: ceux-ci cependant étoient plus hardis, & plus fermes: ils propoſoient, & promettoient *ſix*, *ſept*, *huit*, & juſqu'à *dix* contre *un*, ce qui prouve que l'opinion conforme aux apparences étoit alors la plus accréditée.

La curioſité, aiguillonnée par l'intérêt, devint alors ſi vive & ſi preſſante, que l'objet de tant de mouvemens crut devoir diſparoître pour quelque tems. On lui tendoit des pièges: on travailloit à lui faire accepter des parties, ou, ſe trouvant à la diſcrétion des intéreſſés, il n'y eût pas d'obſtacles aux recherches qui auroient décidé la queſtion. L'ancien Miniſtre *plénipotentiaire* s'éclipſa pendant quelques ſemaines, & laiſſa les combattans dans une incertitude, qui amortit peu-à-peu le deſir d'une déciſion.

On a parlé depuis d'un traité entre la Cour de *France*, & ſon repréſentant deſtitué. Il a paru même un *ſauf-conduit*, ſigné du Miniſtre des affaires étrangeres, expédié au Chevalier *D'Eon*. Cette pièce lui aſſuroit la faculté de retourner librement dans ſa patrie : mais les qualités qu'il y prenoit, ſembloient détruire les ſoupçons répandus ſur ſon traveſtiſſement.

Enfin un des Joueurs, M. *Hayes*, Chirurgien, n'a pu ſoutenir plus long-tems la perplexité. Il a fait aſſigner, au *Banc du Roi*, ſon adverſaire, nommé M. *Jaques*, Banquier, pour avoir à lui payer 700 l. ſterl. par lui promiſes, dans le cas où le Chevalier *D'Eon* ſe trouveroit être une *Femme*; & il a atteſté à la juſtice, qu'il étoit en état d'en faire la preuve. Il avoit pour lui ce que le barreau reconnoit d'Avocats plus célébres.

Il faut ſe rappeller ce que j'ai déja dit, qu'au Civil & au Criminel, à *Londres*, ce ſont des *Jurés* qui prononcent ſur le fonds de la conteſtation : le *Juge* n'a d'autres fonctions que celles du miniſtere public en *France* : il réſume ce qui s'eſt dit : il remet ſous les yeux des *Jurés*, ce qu'il y a de plus frappant dans les moyens réciproques, leur indique le vrai point de la cauſe, & par-là, quoiqu'il ne ſoit pas préciſément celui qui décide, il a cependant preſque toujours une grande influence ſur la déciſion. Cette place eſt remplie, au *Banc du Roi*, par le Lord *Mansfield*, Magiſtrat univerſellement admiré par ſes talens, & reſpecté par ſon amour pour la juſtice.

On a donc préſenté aux *Jurés* le contrat paſſé entre les deux *Joueurs*, ce qui s'appelle *une police d'aſſurance*, c'eſt-à-dire, une promeſſe de payer, en échange d'une ſomme que l'on reçoit, une autre ſomme convenue, dans le cas où le ſujet de la gageure ſe trouveroit vérifié en faveur de la partie déſignée. Voici comme celle dont il s'agit, eſt conçue.

« En conſidération de ſept livres, pour cent « livres ſterling, moi, dont le nom ſe trouve ici « au bas, & pour mes héritiers, exécuteurs teſta- « mentaires & adminiſtrateurs, ... je promets « payer, ou faire payer ſans difficulté, à M.... « ou à ſes héritiers & ayant cauſe, la ſomme « ci-deſſus, dans le cas où l'on parviendroit à « prouver que le Chevalier *D'Eon*, qui eſt venu « en *Angleterre* comme Secrétaire du Duc de « *Nivernois*, Ambaſſadeur de *France*, eſt une « *Femme*, & cette ſomme ſera exigible ſans autre « titre que le préſent Acte..... »

Après cette lecture, l'Avocat de M. *Hayes* a demandé qu'on entendit les témoins : ils étoient au nombre de trois, un *Médecin*, un *Chirurgien*, & un ancien ami de la *Jeanne d'Arc* moderne, mais avec qui depuis elle s'eſt brouillée. Le *Chirurgien* s'eſt d'abord retranché ſur la diſcrétion de ſon état : mais ſur les inſtances qui lui ont été faites, au nom de la Juſtice, il a parlé.

Les dépoſitions ont été uniformes : toutes trois ſe ſont accordées à révéler la ſuppoſition de Sexe, & à reconnoître une véritable *Femme* dans le Chevalier *François*.

L'Avocat du *Banquier* n'a pas même eſſayé d'infirmer les témoignages : il s'eſt réduit à ſoutenir, 1°. qu'une pareille Cauſe étoit indécente, & n'auroit pas dû être ſoumiſe à l'inſpection de la Juſtice : 2°. que le Contrat renfermoit une clauſe frauduleuſe : 3°. que le ſieur *Hayes* avoit une connoiſſance parfaite du miſtere, avant que de gager, & qu'ayant ainſi parié à coup ſûr, la gageure n'ayant pas d'égalité, elle étoit néceſſairement nulle.

On a répondu pour le ſieur *Hayes*, qu'il n'avoit eu d'autre certitude du fait que la voix publique, & la perſuaſion de pluſieurs de ſes amis; qu'il en étoit ſi peu ſûr, que depuis il avoit vendu la moitié de ſon intérêt à l'Ambaſſadeur de *Suède;* que la véritable indécence venoit de la part du ſieur *Jaques*, qui vouloit garder l'argent de ſon adverſaire, ſans remplir les conditions ſous leſquelles il l'avoit reçu; que s'il y avoit un des deux Joueurs qu'on pût ſoupçonner d'avoir été inſtruit, avant la gageure, c'étoit le Banquier, puiſqu'il avoit mis au jeu *ſept* contre *un*, & que dans ces ſortes de cas, la hardieſſe eſt toujours le fruit de la confiance, qui ne naît, ou ne doit naître que des éclairciſſemens antérieurs, &c.

Après ce choc des parties, Milord *Mansfield* a pris la parole, en ces termes, & s'adreſſant aux Jurés leur a dit :

« MESSIEURS,

« Il s'agit ici d'une dette du jeu, & je vou-
« drois qu'il fut poſſible de déclarer nulles

« toutes les dettes de cette eſpèce : je voudrois « même que vous puſſiez vous diſpenſer aujourd'hui de prononcer en faveur de l'une ou de « l'autre des parties : mais comme il faut abſolument que l'une des deux perde, il faut « examiner à laquelle des deux appartient l'avantage.

« Ce pari, en lui-même, eſt une ſpéculation « ſemblable à toutes celles qui ne ſont que trop « uſitées dans ce pays : elles ne ſont pas expreſſément proſcrites par les loix ; il n'y a « point d'acte du Parlement qui les interdiſe : « tout ce qu'on peut exiger, c'eſt qu'il n'y ait « point de ſupercherie : or, ici on n'en voit « aucune : le ſieur *Hayes* ne peut être accuſé de « fraude ; il n'y a point de connivence entre lui « & le Chevalier *D'Eon ;* il paroît qu'ils ne ſe « ſont jamais ni vus, ni parlé.

« Il en eſt de même du contrat qui lui ſert de « titre. Il n'a rien d'illégal. Il oblige également « les deux parties. Il ſuppoſe une découverte « que toutes deux ſe ſont flattées de faire à leur « avantage, & certainement il y avoit au moins « égalité dans les vraiſemblances de leur conjectures reſpectives.

« Tout, à l'extérieur, favoriſoit celles du « ſieur *Jaques*. La perſonne, dont le ſexe étoit ſoupçonnée, paroiſſoit toujours ſous un uniforme « guerrier & connu : elle tiroit des armes : elle « querelloit : elle offroit ſans ceſſe le combat « à tout homme qui vouloit l'accepter : elle « avoit un titre militaire authentique, & juſtifié « par des ſervices réels, dans les dernieres

« guerres en *Allemagne :* elle y a reçu des « bleſſures, & eſt décorée de la récompenſe ho- « norable deſtinée, dans ſa patrie, à ces ſortes « de travaux : elle avoit ſervi d'Aide de Camp « à l'un des plus habiles Généraux qu'ait eu la « *France* : elle a réſidé à la Cour de *Ruſſie*, & à « celle d'*Angleterre*, en qualité de Miniſtre re- « connu ; enfin, toutes les apparences juſtifioient « la confiance du défendeur : auſſi, comme on « vous l'a très-bien obſervé, a-t-il riſqué *ſept* « contre *un*, preuve indubitable de ſa ſécurité.

« Le demandeur, au contraire, avoit tout con- « tre lui : en ſuppoſant qu'il eût réellement dé- « couvert la vérité, rien de plus difficile que « d'en adminiſtrer la preuve. Le Chevalier ſe « refuſoit à la fournir ; perſonne ne pouvoit l'y « contraindre : & il eſt très-probable que ce « myſtere n'auroit jamais pu être juridiquement « éclairci, ſans les querelles particulieres du « Chevalier, avec quelques-uns de ſes com- « patriotes qui l'ont indirectement révélé. (*) « Maintenant vous venez d'entendre les té- « moins indiqués. Ils ont atteſté, ſous la foi « du ſerment, la connoiſſance perſonnelle acquiſe « d'une maniere indubitable, du ſexe conteſté : « où ils ſe ſeroient rendus coupable d'un parjure, « ou leurs dépoſitions doivent être crues.

« On ne peut objecter ni à l'une, ni à l'autre

(*) Le Lord *Mansfield* fait alluſion ici au procès qu'a eu il y a quelques mois le Chevalier *D'Eon*, préciſément contre un des témoins produits dans cette ſeconde affaire. Il y avoit en effet été fortement queſtion du ſexe.

« des parties, la certitude qu'elles ont pu ſe « flatter réciproquement d'avoir du fait. C'eſt « ce qui arrive dans toutes les gageures. Je m'en « rappelle une qui avoit pour objet, les dimen- « ſions de la *Venus* de *Médicis*. Un des conten- « dans propoſoit de gager une ſomme conſidé- « rable à l'appui de ſon avis. *Je vous tromperois*, « dit l'autre; *j'ai meſuré la ſtatue. Je ne ſerois pas « aſſez ſou*, répliqua le premier, *pour parler « comme je le fais, ſi je ne l'avois pas meſurée auſſi.* « La gageure eut lieu.

« C'eſt à vous, Meſſieurs, à peſer ces circonſ- « tances, &c. » (*)

D'après cet avis, les *Jurés*, ſans balancer, & preſque ſans délibérer, ont prononcé en faveur du ſieur *Hayes*. Il ne faut pas oublier une particularité remarquable. Un des *Jurés* étoit intéreſſé dans la gageure du Banquier: il a donné ſa voix contre lui-même, avec plus de promptitude que perſonne: cet homme délicat s'appelle M. *Jacquery*.

Telle a été l'iſſue de cette affaire: maintenant me ſera-t-il permis de ſoumettre au *Barreau Anglois*, quelques réflexions qu'elle me fait naître? Il me ſemble que les *Avocats* du Banquier n'ont pas dit un mot de ce qu'ils auroient dû dire, & que les *Jurés* ont prononcé ſur une

(*) Il faut obſerver que ces ſortes de Diſcours, en *Angleterre*, ne ſont recueillis que de mémoire, par les aſſiſtans: ainſi c'eſt plutôt l'idée de l'Orateur, que ſes expreſſions, qu'il faut y chercher. Milord *Mansfield* paſſe, depuis long-tems, pour un des hommes de la nation qui parle le mieux.

queſtion qui n'étoit pas de leur compétence. Ceux-ci avoient à juger de la validité, ou de l'invalidité, de la preuve offerte par le Sr *Hayes*: & ceux-là avoient à attaquer cette preuve : or il ſemble que rien n'étoit plus aiſé que l'attaque, & moins praticable que le jugement.

D'abord, dans toute affaire où il exiſte une piece réelle, qui fait le fond du procès, & qui en emporte la déciſion, il eſt inutile, il eſt dangereux, il eſt injuſte de s'en tenir à des témoins : il s'agiſſoit de la perſonne du Chevalier *D'Eon* : le Chevalier *D'Eon* eſt en vie : il eſt à *Londres* : c'étoit lui, & lui ſeul qu'il falloit conſulter. Mais il n'auroit pas voulu ſe prêter à la vérification ! & l'on ne pouvoit pas l'y forcer ! donc l'affaire n'étoit pas de nature à être jugée : donc la gageure étoit nulle : il falloit condamner le *Banquier* à rendre ſes primes, & le *Chirurgien* ſa police.

Enſuite, en ſuppoſant qu'on eût pu admettre des témoins, le genre de deux de ceux qui ont été appellés, ne permettoit pas d'exiger d'eux la révélation indiſpenſable : obligés au ſilence par leur profeſſion même, ils ne pouvoient y manquer que de l'aveu du Chevalier *D'Eon* : il auroit donc fallu mettre celui-ci en cauſe avant tout, & ſavoir ſi c'étoit par ſon ordre que ſes confidens compromettoient ſon ſecret : la Juſtice n'avoit pas le droit de le leur arracher. Cette violence ne lui eſt permiſe que quand il s'agit de l'intérêt public, de la découverte d'un crime : or ce n'étoit pas ici le cas : donc le Sr *Hayes*

n'étoit pas fondé à citer ces deux témoins, ni la juſtice à les interroger. Par-là le Sr *Hayes* ſe trouvoit réduit à un ſeul témoin, & par conſéquent la dépoſition ſans effet : donc la preuve n'étoit pas acquiſe, ni le Sr *Jacques* obligé de payer.

Ce n'eſt pas tout : j'ai dit que la queſtion n'étoit pas de la compétence des *Jurés* : & cela eſt ſenſible. Vrai ou faux, le traveſtiſſement du Chevalier *D'Eon* n'eſt ni un délit, ni une affaire dont la police publique puiſſe ſe mêler. Si cet individu, quel qu'il ſoit, abuſoit de ſon eſpece de maſque, pour tromper, ou ſcandaliſer tantôt le Sexe dont il emprunteroit l'uniforme, tantôt celui dont la nature lui auroit imprimé le caractere, ſans doute la Loi ſeroit en droit de mettre fin à cette ſuppoſition, & de prévenir les mépriſes, en réformant les apparences qui les occaſionneroient : mais que ſans plaintes, ſans abus, ſans ſcandale d'aucune eſpece, le nom d'un citoyen paiſible ſoit traduit devant les Tribunaux, parce qu'il a plu à des curieux imprudens de haſarder leur argent ſur la découverte d'un ſecret qui ne leur appartient pas ; qu'à leur demande, cet Etre, dont le ſilence, ou le déguiſement peuvent être fondés ſur mille raiſons qu'il lui importe de cacher, voie diſcuter publiquement ce qu'il ne veut pas montrer ; qu'on ſe prévaille des confidences faites ou à l'amitié, ou à la néceſſité ; que ſans avantage pour lui, ſans intérêt, ou plutôt à ſon préjudice, en ſon abſence, on le dépouille, au mépris de la pudeur ; qu'on le livre à une curioſité inſultante, & à une métamorphoſe douloureuſe, c'eſt,

j'oſe le dire, ce que l'honnêteté défend, & ce que les Loix d'aucun peuple policé n'autoriſent.

On aſſure qu'il y a encore une infinité de gagueres du même genre : ſans doute les ſcrutateurs adroits, qui ont imité M. *Hayes*, vont s'empreſſer de venir demander à partager ſa victoire. Si leurs adverſaires oſent eſſayer une ſeconde fois le ſort de la Juſtice, je ne doute pas que les Jurés, à qui je ſoumets ces réflexions, & qu'il ſera facile d'en inſtruire, ne révoquent, dans une ſeconde diſcuſſion, ce qu'ils ont ſtatué, peut-être un peu trop précipitamment, dans la premiere.

Il faut reſtituer les *Primes*, ſans contredit : mais les aſſurances ſont nulles, & le ſeront toujours, à moins qu'on ne mette en cauſe le Chev. *D'Eon :* & à quel titre peut-on le mettre en cauſe ?

Ce procès n'étoit donc de la compétence d'aucun tribunal, & ne devoit pas même y être admis : il n'y a qu'un cas dans lequel la juſtice auroit pu en connoître : c'eſt celui où le Chev. *D'Eon* étant lui-même intéreſſé dans les gagueres, ſe préſenteroit volontairement pour reclamer le prix propoſé : alors il faudroit qu'il ſe ſoumit aux viſites juridiques : mais les experts nommés ne ſeroient plus des témoins ; ce ſeroient des Juges délégués, aſſociés aux fonctions des Jurés, revêtus d'une portion de leur pouvoir, enfin, des yeux empruntés par eux pour les diriger dans le jugement que prononceroit leur bouche : il n'y auroit plus, ni ſecret violé, ni abus de confiance.

On ne pourroit pas objecter au Chevalier

la connoiſſance intime qu'il auroit eue du fait, & la certitude de ſon opération. Il diroit à ſes adverſaires, la ſomme que vous devez me payer eſt le prix du ſecret que vous m'avez arraché, & de l'humiliation à laquelle vous m'avez réduit : c'eſt le châtiment de votre indiſcrete curioſité : vous avez déchiré le voile dont je me couvrois : je n'ai gagé que parce que vos doutes m'avoient déja compromis : ne pouvant eſpérer de réparation, il m'étoit permis de m'aſſurer un dédommagement.

Voilà, à mon avis, la ſeule ſuppoſition dans laquelle il ſeroit permis à la juſtice d'intervenir dans cette étrange conteſtation.

On a gravé, à *Londres*, en 1773, en maniere noire, le portrait de cette Femme étonnante : elle eſt repréſentée en *Pallas*, le Caſque en tête, l'Egide au bras gauche, & la main droite armée d'une Lance. D'un côté ſont des fuſils, des tambours, des boulets, des drapeaux, ſur leſquels on lit, *Impavidam ferient ruinæ*, & dans le lointain, on apperçoit un Camp dreſſé. On trouve au bas, en *Anglois*, un abrégé hiſtorique de ſa vie, en ces termes :

« CHARLES GENEVIEVE, LOUISE, AUGUSTE,
« ANDRÉ, TIMOTHÉE D'EON DE BEAU-
« MONT, Chevalier de l'ordre Royal & Mi-
« litaire de St. *Louis*, Capitaine de Dragons,
« Aide de Camp du Maréchal Duc de
« *Broglio*, Miniſtre Plénipotentiaire de *France*
« auprès du Roi de la *Grande Bretagne* ; ci-
« devant *Docteur* en droit Civil & en droit
« *Canon*, *Avocat* au Parlement de *Paris*,

« *Cenſeur Royal* pour l'Hiſtoire & les Belles « Lettres, Envoyé en *Ruſſie* avec le Cheva- « lier *Douglaſs* pour la réunion des deux « Cours, Secrétaire d'Ambaſſade du Marquis « de l'*Hoſpital*, Ambaſſadeur Extraordinaire & « Plénipotentiaire de *France*, près ſa Majeſté « Impériale de toutes les *Ruſſies*, Secrétaire « d'Ambaſſade du Duc de *Nivernois* Ambaſ- « ſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de « *France* en *Angleterre*, pour la concluſion de « la paix, &c.

« Notre Chevaliere naquit à *Tonnerre* ſur l'*Ar-* « *mençon*, aux confins de la *Bourgogne* & de la « *Champagne*, le 5 Octobre 1728. Le ſecret de « ſon Sexe fût découvert à *Londres* en Février, « 1771, par divers accidens, & particuliere- « ment par la déclaration de la Princeſſe « d'*Askoff*, & de pluſieurs autres Dames dignes « de foi, tant en *Angleterre* qu'en *France* & en « *Ruſſie*; ce qui a été confirmé non ſeulement « par le grand nombre de témoignages de Ma- « trones & de Chirurgiens pris à la Police de « *Paris* en 1765, par ordre du Duc de *Praſlin* « Miniſtre & Secrétaire d'Etat; mais encore « par l'aveu tacite de ſa Nourrice, de ſa Mere, « & de ſes plus proches Parens; ce qui a en- « couragé les Citoyens de *Londres* à ouvrir des « polices d'aſſurance ſur le Sexe mâle ou fe- « melle de notre Heroïne, auſſi fameuſe dans « le tems même de ſa vie que la *Papeſſe Jeanne* « & la *Pucelle d'Orléans*. Elle s'eſt trouvée à « pluſieurs Siéges & Batailles, a été bleſſée au « combat d'*Ultrop*; & près d'*Oſterwich* s'étant

« trouvée en 1761 Capitaine d'une Troupe de » 80 Dragons en détachement aux volontaires « de l'armée, elle chargea ſi à-propos, & avec « tant de réſolution, le Bataillon *Franc-Pruſſien* « de *Rhées*, qu'elle le fit priſonnier de guerre, « malgré ſa grande ſupériorité.

« Elle eſt l'Auteur d'un grand nombre d'ou- « vrages ; plus célebre encore par ſa vertu que « par ſon nom, par ſon Epée que par ſa plume, « par ſes actions que par ſes talens, & ſur-tout « par ſon courage héroïque & inébranlable « contre les plus rudes coups de la Fortune, « par la fermeté invincible de ſon cœur & de « ſon eſprit, dans l'oppreſſion, & dans les di- « vers procès & combats qu'elle a ſoutenus & « livrés tant en *France* qu'en *Angleterre*, contre » le pouvoir arbitraire, deſpotique, & tyran- « nique, du ....., du ..... « ....., & de leurs Troupes Auxiliai- « res ; dont elle eſt ſortie innocente & victo- « rieuſe, après une guerre de plus de dix « ans. »

Enfin, on lit en Latin au bas de la même eſtampe :

» A *Pallas* bleſſée ; mais non vaincue,

« devenue célebre par des combats, & des « actions publiques en l'honneur de ſa Patrie, « dont les ennemis n'ont jamais pu ternir les « vertus, dont peu d'hommes ont pu égaler le « courage, dont l'ingrate Patrie n'aura pas même « les oſſemens.

« Par ſes anciens Camarades de guerre, en « mémoire de leur tendre attachement. »

Après une ſemblable pièce, il eſt aſſez ſingulier que ſon Sexe ait pu paroître encore un problême.

Au reſte, pour terminer cet article, je dois faire une obſervation. Un des témoins cités, eſt M. *Legoux*, chirurgien accoucheur, *François*, établi à *Londres* depuis trente ans, où il a acquis une réputation juſtifiée par ſa probité, & ſa diſcrétion, comme par ſes talens. Dans ſa révélation forcée, il a dit ce qui lui avoit procuré les connoiſſances, dont il venoit de rendre compte: c'étoit une incommodité incompatible, par ſa nature, avec la réſerve à ſon égard. Il s'eſt ſervi du mot *diſorder*, qui a, en *Anglois*, comme preſque tous ceux de cette langue, pluſieurs ſignifications. Il y en a une ſur-tout qui ſuppoſeroit aux ſecours du chirurgien, une origine honteuſe pour les mœurs de la malade. Elle a été malignement ſaiſie dans pluſieurs papiers publics: Le Docteur *Legoux* a donné une déclaration authentique, qui leve toute équivoque à cet égard, & conſtate que ce *diſorder*, ce dérangement, étoit un de ceux auxquels la vertu la plus pure eſt expoſée.

LETTRE

Ecrite de Madrid, à l'Auteur de ces Annales.

VOUS avez été, Monſieur, martyr de la vérité; vous l'êtes encore: vous avez, dans tous les tems, ſignalé votre amour pour elle & pour les hommes. A force de vouloir vous punir de

votre franchiſe à la dire, on vous a obligé à vous mettre en pleine liberté. Vous voilà, pour le bien de l'*Europe*, dans un pays, où l'intolérance, & les perſécuteurs ſont en exécration, où l'homme libre ne doit compte qu'à lui de ſes penſées. Voulez-vous bien donner place à ma lettre, dans le monument que vous y élevez à la vraie philoſophie ? Elle révélera à vos Lecteurs, un fait encore peu connu, & qui annonce bien d'autres barbaries, ſi le cri univerſel de toutes les nations, n'effraie les Auteurs de ces attentats. Voici de quoi il s'agit.

Vous ſçavez que ſous la brillante, mais trop courte adminiſtration du Comte d'*Aranda*, les vrais principes de gouvernement ont été entrevus ici. Le Commerce & l'Agriculture ont repris une vie nouvelle : Des montagnes connues uniquement par un nom lugubre (*), & un aſpect qui le juſtifioit, ſont devenues les aſiles de l'induſtrie & de la fécondité. Mais les uſurpations eccléſiaſtiques ont été réduites : Le Clergé licentieux s'eſt vu obligé à plus de décence. Les *Moines* ont été forcés à une apparence de réforme : l'Inquiſition a, pour la premiere fois, connu un frein, & l'on s'eſt flatté que la main puiſſante qui produiſoit ces heureux changemens, auroit le tems de les conduire à une entiere perfection.

On s'eſt trompé. Il eſt difficile de faire le bien ſans contradiction, & rare que l'homme

(*) La *Sierra morena.*

capable de l'opérer, le ſoit auſſi de ſurmonter les dégoûts qui y ſont attachés pour l'Auteur. Notre Cour eſt fertile en intrigues, comme toutes les autres. Les Collègues du Comte d'*Aranda*, du moins par les titres, ſe ſont ſentis humiliés de ſa ſupériorité dans le reſte : ils ſe ſont unis pour le contrarier, pour le décréditer dans l'eſprit du Maître : Le Confeſſeur s'eſt joint à la Ligue, & y a apporté un poids redoutable. Un *Irlandois*, contre lequel le ſang *Eſpagnol* répandu ſur les rivages de l'*Afrique*, crie encore vengeance, a ſecondé le complot : enfin, un homme en qui le Comte d'*Aranda* avoit trouvé un aſſocié digne de lui, qu'il devoit croire ſon ami, qui l'étoit, peut-être, mais dont le cœur ſimple & naïf n'a pas ſçu ſe défendre des piéges qu'on lui a tendus. M. de *Campomanès*, a augmenté le nombre des ennemis qui travailloient à néceſſiter la retraite du *Comte ;* elle a eu lieu ; & dès ce moment, nous n'avons plus connu que des humiliations au-dehors, & des alarmes au-dedans.

Un *Moine*, devenu depuis Evêque, s'eſt aviſé d'écrire, pour démontrer la poſſibilité de détruire *Alger*. Sur la parole de ſon confrere, le Confeſſeur a conſeillé l'expédition. M. *O-Reilly* a été nommé Directeur de cette nouvelle *Croiſade :* elle a eu le ſuccès de toutes les *Croiſades :* ſept mille braves ſoldats ont payé de leur vie, les fautes du chef, & conſtaté au prix de leur ſang l'imprudence du projet. La Nation s'eſt indignée. Ce peuple ſuperſtitieux, mais fier, & juſte, a annoncé un mécontentement, qui a fait trembler

la Cour. L'exil d'*O-Reilly* ne paroiſſoit qu'une ſatisfaction inſuffiſante. On a cherché dans les Arſénaux de la Monarchie, quelque reſſource, pour contenir une Nation furieuſe, que l'honneur & le reſſentiment conduiſoient à la vengeance : on n'en a pas trouvé de plus ſûre que l'*Inquiſition*.

Mais ſes griffes étoient émouſſées : le miniſtere du Comte d'*Aranda* lui avoit limé les dents ; il étoit queſtion de lui rendre les armes terribles qu'elle tient de ſa nature, & dont une ſage politique l'avoit privée. Qu'a-t-on fait ? Par le conſeil du Confeſſeur, le grand Inquiſiteur ſe préſente devant le Roi, & le ſupplie d'aggréer ſa démiſſion : » La Religion, lui dit-il, eſt « foulée aux pieds : je n'ai plus la force de « corps & d'eſprit qu'exige l'étendue de mes « devoirs. Le mal eſt extrême : les remedes « doivent l'être : & quand j'aurois la vigueur « néceſſaire pour les appliquer, je n'en ai pas « le pouvoir. »

Le Monarque ſurpris, refuſe la démiſſion : il ordonne au *Moine* de conſerver ſon emploi.

« Non, Sire, répond l'adroit Orateur, non, « l'*Inquiſition* n'eſt plus : ce rempart aſſuré de « l'autorité Royale, qui dérive de celle de Dieu, « a cédé aux efforts des mains ſacriléges qui « l'ont miné. La chûte de la Religion, & de « ce tribunal deſtiné à la venger, préſage celle « du trône. Les malheurs dont votre ame « gémit, ſont les fruits de cette révolution « terrible. Si votre Majeſté ne ſeconde ce qui

» lui reſte de ſujets fidèles, tout eſt perdu : les « ennemis de Dieu ſont auprès de votre per- « ſonne ; dans vos tribunaux ; dans vos armées. « Ah ! Sire, » ajoûta-t-il, en ſe jettant aux pieds du Prince, avec une action paſſionnée, » par « ces pieds ſacrés, que j'embraſſe, & que je « baigne de mes larmes, ſauvez la Couronne, « ſauvez votre famille, ſauvez la Nation. «

Les meilleurs cœurs ſont ceux qu'il eſt plus aiſé d'émouvoir, & de ſéduire. » J'ignorois ce que « vous m'apprenez, » repliqua le Prince effrayé : « reprenez tous vos droits : je vous revêts d'une « autorité abſolue : agiſſez en conſéquence. »

Auſſitôt le St. *Office* a commencé à procéder : il s'eſt eſſayé ſur deux *Avocats ;* l'eſprit de cette profeſſion eſt de s'inſtruire, quand elle ne ſe déshonore pas par celui d'intrigue ou d'intérêt : ces deux Juriſconſultes n'en avoient que les lumieres & la nobleſſe : on les a mis en priſon. Après ſix mois de captivité, on en a fait ce qu'on appelle un *autillo*, un petit *auto-da-fé*. L'un & l'autre ſont précédés d'une proceſſion, où l'on montre au public, avec un appareil effrayant, les victimes que l'*Inquiſition* ſe ſacrifie : mais le grand *acte de foi* ſe termine par un *Bucher :* le diminutif n'aboutit qu'à une priſon, entre quatre murailles, pour la vie.

Un des condamnés, nommé *Scarty*, avoit, dans le cours de la procédure, ſouvent embarraſſé les théologiens députés pour le confondre. Après leur avoir oppoſé tout ce que la raiſon & la ſcience éclairée peuvent fournir à un bon eſprit, on aſſure qu'il termina par ces mots ;

« Si ma mort pouvoit détromper mes conci-
« toyens, & les engager à ſecouer le joug bar-
« bare que vous leur impoſez, je mourrois con-
« tent : mais comme le martyre, que vous me
« préparez, ſeroit en pure perte pour ce peuple
« aveugle, qui aime & qui bénit ſon eſclavage,
« je me rétracte : je me repens : je crois tout
« ce que vous voudrez : je me ſoumets à tout :
« ſans exception. » D'après cela, on n'a oſé le brûler vif : mais quelques jours après avoir joué ſon rôle dans l'*autillo*, il a été trouvé mort ſur la paille de ſon cachot.

Ce ſuccès a ſervi de préparatif à un plus brillant. Parmi les créatures de l'ancien Miniſtere, on diſtinguoit ſur-tout M. *Olabidès*, Intendant de *Séville :* il s'étoit ſignalé par un goût avoué pour la philoſophie ; il faiſoit une guerre ouverte à la ſuperſtition : il avoit traduit des tragédies *Françoiſes*, pour les introduire ſur les Théatres nationnaux : il demandoit la ſuppreſſion, ou du moins la réforme effective des *Moines :* il n'avoit pas, d'ailleurs, il faut l'avouer, des mœurs régulieres : il mépriſoit trop le ſcandale : enfin, ſon adminiſtration étoit dure, & pluſieurs fois des plaintes violentes s'étoient élevées, du ſein de ces montagnes peuplées par le Comte d'*Aranda*, qui ſe trouvoient dans ſon département : toutes les eſpèces de haines ſe réuniſſoient donc contre lui : mais la plus redoutable étoit celle du *St. Office.*

Le 22 Novembre, il a été arrêté à onze heures du ſoir, à *Madrid*, où on l'avoit attiré, ſous prétexte de le conſulter ſur le projet d'une Statue Equeſ-

tre du Roi, que l'on feignoit de vouloir ériger dans la *Sierra-Morena*. C'eſt un Grand d'*Eſpagne*, de la premiere Claſſe, le Comte de *Mora*, *Alguaſil-Major* de l'*Inquiſition* qui a exécuté cet exploit, à la tête des *Alguaſils* ordinaires du *St. Office*.

On inſtruit actuellement ſon procès : on s'attend à une ſentence cruelle. Le Confeſſeur du Roi, ne manque pas une ſéance. Les principaux crimes dont on l'accuſe, ſont d'avoir troublé le St. *Miniſtere*, en défendant de ſonner pour les enterremens, dans la *Sierra Morena*, & d'avoir défendu aux *Colons* de donner de l'argent pour les Meſſes.

Ces deux imputations ne ſont produites que par une police ſage que l'Intendant avoit établie dans les *Montagnes noires*, au commencement de l'établiſſement. Une mortalité terrible avoit d'abord affligé la *Colonie* : ces ſonneries lugubres, qui conſtatoient les progrès de l'épidémie, n'étoient propres qu'à multiplier inutilement les alarmes. Quant aux meſſes, le Roi payoit également & les *Prêtres* qui les célébroient, & les *Allemands* qui les entendoient : ces derniers, en ſe dépouillant, par foibleſſe, de ce que la libéralité du gouvernement leur fourniſſoit, ne faiſoient que perpétuer la néceſſité des ſecours, & les *Prêtres* qui ſe faiſoient payer une ſeconde fois le prix de leurs fonctions, étoient de vrais concuſſionnaires qu'il auroit fallu punir.

Tels ſont, Monſieur, les crimes qui conduiront probablement au bucher, un des pre-

miers Magiſtrats de la Nation, un homme illuſtre par lui-même, & par ſes alliances, qui a bien mérité de la *Patrie*, en plus d'un genre. Tous ſes biens, ſuivant l'uſage, ſont déjà confiſqués.

Le ſeul grief peut-être qu'on pourroit lui objecter avec juſtice, & le ſeul dont on ne ſe prévaudra pas contre lui, c'eſt ſon ingratitude envers le Comte d'*Aranda*: il lui devoit ſon élévation: il en avoit reçu mille biens: il en poſſédoit la confiance & l'amitié: il n'en eſt pas moins entré dans la cabale formée pour écarter ce Miniſtre.

Cette conſidération peut affoiblir les regrets qu'inſpire ſon ſort perſonnel; mais ſon exemple n'en eſt que plus propre à faire frémir les honnêtes gens, que leurs liaiſons, leur fortune & leur état fixe dans ce malheureux Royaume.

Informez, Monſieur, l'*Europe* de notre ſituation: faites parvenir juſqu'au trône, par l'organe du Public, les gémiſſemens que nous ſommes forcés d'étouffer ici. Rappellez au Monarque vertueux que nous chériſſons, & qu'on abuſe, que *Jeſus-Chriſt* a toujours recommandé la ſoumiſſion envers les Princes; mais qu'il ne s'eſt jamais fait précéder par un *étendard noir*, ni par des bourreaux; que le véritable inſtituteur de l'*Inquiſition*, dans la *Bétique*, *Philippe* II. a laiſſé une mémoire abhorrée; que ſa politique barbare, loin d'affermir ſon trône, n'a fait que l'ébranler; que les buchers allumés

par ſes ordres, ont amené la honte & les pertes de ſes Succeſſeurs ; qu'enfin, après avoir été rongé d'une maladie auſſi effrayante que honteuſe, il eſt deſcendu au tombeau dans un âge peu avancé, pourſuivi par les ombres de tant de victimes, ſacrifiées à ſa meurtriere hypocriſie, & chargé d'une exécration, qui ſe renouvelle tous les jours.

Portez, Monſieur, portez aux pieds de ce Roi bienfaiſant, les larmes & l'épouvante de ſes peuples ; & ſi le malheur de l'*Eſpagne* veut qu'il ſoit inſenſible à ces plaintes reſpectueuſes, au moins que les nations, témoins de nos infortunes, nous en vengent, par une vigilance qui les en préſerve. Si les Auteurs, ou les complices de ces ſcandales ſont encore ſuſceptibles de quelques remords, de quelques ſentimens de honte, qu'ils trouvent, dans l'indignation d'un ſiècle éclairé, le prélude de l'opprobre que leur prépare la poſtérité.

MORT *de* MM. CREBILLON FILS & GRESSET.

CES deux pertes cauſent de juſtes regrets ; mais elles n'occaſionnent pas de vuide ſenſible dans la littérature. Ces deux Ecrivains parvenus à l'âge de la retraite, ne laiſſoient plus eſpérer de productions nouvelles, & le ſecond avoit depuis long-tems devancé cet âge.

Tous deux ont joui, de leur vivant, d'une réputation que la poſtérité aura peut-être peine

à ratifier ſans retranchement. Jamais rien n'a égalé le ſuccès du *Ververt*, quand il parut : les perſonnes qui en ont été témoins, & qui vivent encore, atteſtent que c'étoit un enthouſiaſme ſans exemple : ce qui ſembloit le juſtifier, c'étoit la profeſſion même de l'Auteur, au moment où il l'avoit compoſé, & le contraſte très-ſingulier, en effet, de l'habit lugubre de *Jéſuite*, avec le ton plaiſant & gai de l'ouvrage.

M. *Greſſet*, arraché à cette robe infortunée, fut quelque tems l'idole de *Paris* : les Grands ſe diſputoient l'honneur de le protéger : il fut aſſez aviſé pour tirer promptement des fruits ſolides de cette émulation, très rares en elle-même, & plus rarement encore fructueuſe pour ceux qui en ſont les objets : des penſions conſidérables ſur le *Mercure*, d'autres ſur la *Caſſette* ; le titre aſſez puérile de *Poëte de Paris*, mais ſoutenu par 5000 liv. d'appointemens annuels, effectifs, lui firent une fortune indépendante, qu'il n'auroit pas acquiſe, s'il n'avoit fait que des Ouvrages ſérieux & utiles.

Quelques autres pièces, ſans égaler le *Ververt*, ſoutinrent la réputation de facilité, de légereté qu'il s'étoit faite. Le ſtyle du *Méchant*, & les Epigrammes heureuſes dont cette piece étoit remplie, confirmerent à l'Auteur le titre d'Ecrivain agréable, ſans le placer au rang des bons *Comiques*.

Tant d'éclat le menoit néceſſairement à l'*Académie Françoiſe*, & il y fut reçu d'aſſez bonne heure. La voix du Public étoit alors comptée pour quelque choſe dans les choix. La philoſo-

phie n'avoit pas encore introduit cette audace qui brave les ſuffrages de la Nation.

Une remarque aſſez ſinguliere, & qu'une infinité d'exemples juſtifient, c'eſt que les Auteurs des Ouvrages les plus gais ſont preſque toujours d'un caractere mélancholique, & qu'au contraire les méditatifs occupés des ſpéculations les plus profondes, ſont ceux qui répandent dans l'uſage ordinaire de la vie, le plus d'aménité. *Moliere* étoit fort triſte, dans ſon intérieur. *Renard*, avec une fortune conſidérable, & un bon tempérament, s'eſt tué lui-même avant le tems de la vieilleſſe: *Vadé*, très-groſſier imitateur de ces hommes célébres, mais qu'on auroit regardé en le liſant, ou en l'entendant, comme le reſtaurateur des *Baccanales*, étoit d'une complexion froide & modérée. M. *Greſſet* avoit reçu de la nature cette organiſation contradictoire: il aimoit la retraite, la ſolitude même: dès qu'il eût une aiſance aſſurée, il ne penſa qu'à en jouir avec tranquillité, & préféra le ſéjour d'*Amiens*, à celui de la Capitale, où il avoit joué un rôle flatteur pendant quelques années.

Il y a fait une démarche que l'on a diverſement interprêtée: il a paru s'y repentir de ſes ouvrages profanes: il a même inſtruit le public de ſes regrets, & a conſigné, dans les mains de l'Evêque d'*Amiens* de ce tems-là, une eſpèce d'amende honorable du paſſé, avec une abjuration pour l'avenir.

Les Dévots ont vu, dans cet acte, la déli-

cateſſe d'une ame timorée, qui n'ayant plus, pour ſe diſtraire, la reſſource des illuſions voluptueuſes de ce qu'on appelle le grand monde, avoit rendu à la Religion un hommage d'autant plus eſtimable, qu'il eſt plus rare, & qu'il ſemble moins néceſſaire. D'autres l'ont conſidéré comme la preuve d'une tête affoiblie, & d'un cœur puſillanime, que la ſolitude livroit, ainſi que *Paſchal*, à des Syndereſes chimériques.

Quelques-uns même, fouillant plus avant, combinant les circonſtances, rapprochant l'époque de cette eſpèce de converſion, avec les places littéraires que la Cour s'apprêtoit à diſtribuer, dans la Maiſon de *France*, & le caractere que l'on exigeoit dans les aſpirans, ont cru & publié que M. *Greſſet* prétendoit ſecrétement à être *Sous-précepteur:* qu'il avoit abandonné le Théâtre avec éclat, pour faciliter ſa nomination à ce poſte intéreſſant: qu'ayant été trompé dans ſes vues, il avoit rougi de retourner au ſiecle, & qu'il étoit reſté, par chagrin, par bienſéance, dans l'éloignement où l'ambition l'avoit conduit: c'eſt ce qu'il eſt aſſez inutile de diſcuter.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les talens de M. *Greſſet* ſe ſentirent bientôt de l'exil auquel il s'étoit condamné lui-même: ils s'étoient développés malgré l'eſclavage auſtere du Cloître; ils s'éclipſerent dans la vie libre, mais ſombre, qu'il menoit au milieu de ſa famille. Si les Editeurs de ſes Œuvres ſont jaloux de ſa gloire, ils ſupprimeront de ſon recueil tout ce qui lui eſt échappé dans ſes derniers tems: il n'a fait

qu'eſſayer de copier lui-même la maniere de ſa jeuneſſe : ce ſont des haillons uſés, où l'on reconnoit les reſtes d'une ancienne & brillante draperie.

Quant à M. *Crébillon*, la nature, & le nom de ſon Pere peut-être, l'écarterent du Théâtre, où celui-ci s'étoit aſſuré la place, la plus voiſine de *Racine* & de *Corneille*,

« Proximus Eurialus, magno ſed proximus intervallo. »

Le fils étoit né avec cette ſorte d'eſprit qui n'a point de caractere marqué, & dont les circonſtances plutôt que le goût, décident l'emploi. La révolution qui s'opéroit alors dans les mœurs *Françoiſes ;* la diſſolution, fruit de la Régence, le détermina à écrire des *Romans :* il vivoit dans le Grand Monde, il en ſaiſit les mœurs, & les repréſenta avec trop de reſſemblance. Il n'a preſque crayonné que des vices. S'il a mérité par-là le nom de peintre fidèle, il s'eſt banni du nombre des auteurs utiles.

Ecrire comme il l'a fait, c'eſt pervertir la deſtination du *Roman* : Dans l'*Hiſtoire*, où il faut dire ce qui eſt, il n'eſt pas permis à l'Auteur de corriger ce que ſon ſujet offre de difforme : mais dans le *Roman*, où il crée ſes Héros, il eſt répréhenſible quand il n'en produit que de coupables. Il eſt triſte que M. *Crébillon* n'ait pas fait aſſez tôt cette réflexion : je la lui ai pluſieurs fois communiquée à lui-même, & il en a reconnu la juſteſſe.

Il a ſur-tout trop avili les Femmes. En ſup-

poſant qu'une funeſte expérience l'eût convaincu qu'il pouvoit en exiſter d'auſſi mépriſables, que celles qu'il a peintes, il falloit cacher ces monſtres odieux, & ne pas préparer aux cœurs effrénés qui en imiteroient les excès, la reſſource de croire ſe juſtifier, en diſant, d'après ſes tableaux, qu'on peut encore aller plus loin.

Ce n'eſt qu'en faveur de la vertu qu'il eſt permis d'outrepaſſer la vérité, comme la vraiſemblance; & c'eſt en quoi les *Romans* de l'autre ſiècle, que *Boileau* a ſi cruellement diffamés, étoient mille fois plus utiles, plus reſpectables, que ces mignatures *Ciniques*, ſi multipliées, au commencement de celui-ci, ou ces ſermons en proſe platte, & en petits vers par leſquels les philoſophes du jour feignent de vouloir les remplacer.

Béliſaire, ſans être auſſi ſcandaleux, n'eſt pas plus inſtructif que le *Sopha*. Les *Incas*, ou le *Silvain*, ou la *Mauvaiſe Mere*, n'inſpirent pas plus de régularité que *Tanzai*, quoiqu'ils ne menent pas de même au libertinage. Mais le puritain Philoſophe, qui parle froidement aux eſprits, n'eſt guerre plus propre à ſe les concilier, que le crapuleux Epicurien qui les révolte. Si l'un effraie la pudeur, par la licence, l'autre l'endort par l'ennui.

Ce n'eſt que quand on parle au nom de la *Religion*, qu'il eſt permis de négliger les graces, & de ſe paſſer de talens : la force des idées ſupplée alors au charme du ſtyle; on ne gagne pas les cœurs; on les ſubjugue : mais un ſimple moraliſte, qui ne peut s'accréditer que par des moyens humains, ne peut auſſi rendre trop

aimable, la vérité qu'il veut faire aimer : & je le répéte, la froide analyſe de l'*Encyclopédiſme*, ou ſes convulſions factices, s'éloignent autant du vrai caractere du *Roman*, que les *Orgies* de *Pétrone*.

M. *Crébillon* s'apperçut à la fin de ſon erreur ; il en eut du regret : il eſſaya, dans les *Lettres Athéniennes*, de donner un ouvrage décent, & digne d'être avoué par un homme grave : mais le tems de la compoſition étoit paſſé pour lui : n'ayant jamais eu beaucoup de vigueur dans les idées, même à l'âge qui la comporte le plus, il ne parut que languiſſant, dans cette production de ſa vieilleſſe : il ſe borna, depuis, à cultiver ſes amis, & la ſociété, où il étoit chéri. Ce qu'il y a d'aſſez ſingulier, c'eſt qu'il fut nommé, à ce qu'on appelle, à *Paris*, la *Cenſure de la Police*. L'Auteur le plus fécond en ouvrages licentieux, fut chargé, par le Gouvernement, de veiller à ce qu'il ne parut pas d'écrit contraire à la décence.

Il n'a pas été de l'*Académie Françoiſe*, pas plus que *Moliere*, que *Renard*, que *Piron*, que *le Sage*, que l'Abbé *Prévôt*, & tant d'autres, dont la langue & la nation s'honoreront toujours.

M. *Greſſet* y laiſſe une place vacante : on mande de *Paris* qu'elle ne ſera remplie qu'à la fin de l'*Automne*. Quelques ſpéculateurs inſinuent que ce retard a pour cauſe l'abſence de pluſieurs *Académiciens*, qui ſont à la campagne, & qui ne doivent être de retour que dans ce tems-là. Rien n'eſt moins probable.

D'abord l'abſence de quelques Membres

n'empêche pas que le Corps ne puiſſe agir : enſuite, quelqu'un qui connoit *Paris*, ſait bien que les gens de lettres, décorés de ce brevet, ne s'en écartent pas : ils tiennent trop aux délices de *Sybaris*, & s'ils ſe déterminent à quelque éloignement, leurs voyages ſe bornent aux tables des campagnes voiſines.

Pour moi, j'oſe aſſurer que ſi le délai a lieu en effet, il ne faut l'attribuer qu'à quelque nouvelle intrigue, que ſes moteurs ont beſoin de laiſſer murir. Il eſt queſtion apparemment de quelque choix, dont eux-mêmes rougiſſent. On médite, ſans doute, un nouveau paſſe-droit, à M. M. *Lemierre*, ou *Dorat*, qui ſont aujourd'hui les ſujets les plus éligibles, & dont le public a ratifié les droits. Les chefs de factions de cet étrange Conclave, voulant élever à la poupre, un rival inconnu, ſe ménagent ce répit, pour familiariſer, peu-à-peu, les eſprits avec l'idée de ſa promotion ; & quand ils ſe flatteront d'y être parvenus, on apprendra tout-d'un-coup que l'élection eſt faite. Le Pape de ce Conſiſtoire, M. d'*Alembert*, dira un matin, *Habemus fratrem*, & il faudra bien que le public ſe ſoumette.

L'ESPRIT *des uſages & des coutumes des différens Peuples, ou, Obſervations tirées des voyageurs & des divers Hiſtoriens : Par* M. de Meunier ; 3 *vol. in*-8°. *à* Paris, *chez* Piſſot, *Libraire, Quai des Auguſtins, près la rue Git-le-cœur.*

A La tête de cette compilation, on lit un avertiſſement, où l'Auteur annonce, que ſon

plan eſt de ſuivre les *progrès de la civiliſation* dans les diverſes Sociétés; de comparer enſemble les Coutumes de chaque Nation; de préſenter les réſultats de ces rapprochemens; d'*approfondir les uſages des anciens peuples de l'Europe; de développer l'hiſtoire de ces Barbares*, &c. Malheureuſement il déclare en même-tems qu'il n'a pas vingt-cinq ans.

Il obſerve, il eſt vrai, que ſa jeuneſſe doit le *rendre circonſpect*, & le faire ſouvenir qu'un *ton déciſif ne lui convient pas.* Les Lecteurs trouveront beaucoup d'endroits où il paroît ne s'être pas aſſez ſouvenu de cette maxime: mais la totalité du livre inſpirera peut-être un autre regret: c'eſt qu'avant tout l'Ecrivain n'ait pas bien examiné ſi ſon âge en étoit capable; qu'en penſant à la néceſſité de la réſerve dans le ſtyle, il n'ait pas ſenti que le jugement étoit encore plus néceſſaire pour le fond des choſes, & qu'il ait ambitionné la gloire de l'érudition, plus que celle de la juſteſſe.

Pour un ouvrage de la nature de celui-ci, l'eſprit, le talent même ne ſuffiſoient pas. Il eſt aiſé de compiler des paſſages. Il ne l'eſt pas de les réduire dans un ordre intéreſſant; d'en tirer des notions claires & inſtructives; d'en approfondir les obſcurités; d'en concilier les contradictions, &c. C'eſt le travail de la vie entiere. On applaudira au plan du jeune Auteur: on attendra probablement qu'il ait refondu ſon livre, pour le féliciter ſur l'exécution.

Il l'a diviſé en 18 parties, ſous différens titres;

dont plusieurs paroissent des répétitions, & en ont nécessité. Il traite, 1°. *Des Alimens & Repas*; 2°. *Des Femmes*; 3°. *Du Mariage*; 4°. *De la Naissance & de l'Education des Enfans*; 5°. *Des Chefs, des Souverains*; 6°. *De la Guerre*; 7°. *Des Rangs*; 8°. *De l'Esclavage*; 9°. *De la Beauté, & de la Parure*; 10°. *De la Pudeur, & de la Chasteté*; 11°. *Des superstitions vulgaires, de l'Astrologie*, &c. 12°. *De la Société*, ou *des usages domestiques*; 13°. *Des Loix pénales*; 14°. *Des Epreuves*; 15°. *Des Supplices*; 16°. *De l'Homicide, du Suicide*; 17°. *Des Maladies, de la Médecine*; 18°. *Des Funérailles*; chacun de ces livres se répartit en différens chapitres.

Il est impossible qu'une collection de cette espèce ne présente pas un grand nombre de faits singuliers: mais elle donne lieu en même-tems à bien des réflexions.

D'abord l'Auteur semble ne s'être attaché qu'à ce qui peut humilier la nature humaine. Presque tous les usages qu'il présente, en supposent & en confirment la dégradation. Sans doute, ceux-là entrent dans le grand & affligeant tableau de la Société: mais ne falloit-il pas le varier, par les Coutumes honnêtes & les Loix sages, qui en sont, en quelque sorte, la compensation? Il en existe, & beaucoup. Si la corruption amène des désordres parmi les hommes assemblés en troupeaux, les réflexions & l'expérience leur ont aussi dicté des préservatifs louables. Il y a même beaucoup des premieres qui en sont le fruit, & jamais les Lé-

giſlateurs ne les ont combattues : au contraire, ils les ont ſans ceſſe encouragées : voilà ce qu'il auroit fallu voir & dire. Il auroit fallu montrer la Légiſlation aux priſes avec la Nature dépravée, & celle-ci ne parvenant que par dégrés à la ſupériorité que l'autre lui dénie toujours. Ce combat de la pratique contre la théorie, auroit été vraiment intéreſſant.

Enſuite, dans un livre intitulé, *Eſprit des Uſages*, il ne falloit pas accumuler des anecdotes particulieres, qui n'ont aucune connexité avec les *Coutumes*. Qu'un tyran de *Padoue* ait fait maſſacrer, par la main du bourreau, *onze mille de ſes Sujets, qu'il avoit dans ſon Armée*, en ſuppoſant ce fait vraiſemblable, il eſt évident qu'il n'explique pas les *Loix pénales de Padoue*. La conſpiration de *Mitridate* contre les *Romains*, qui en fit, à ce qu'on dit, égorger *quatrevingt mille* en un jour, n'eſt pas plus utile pour indiquer l'*eſprit* des Loix de *Rome*, ou de l'*Aſie*. Ce ſont les crimes de deux brigands, & non point des opérations de Légiſlateurs. Si M. de *Meunier* vouloit groſſir ſon recueil, de toutes les abominations que le fanatiſme, ſoit religieux, ſoit politique, a multipliées ſur la Terre, il auroit donc dû rappeller auſſi les *Vêpres Siciliennes*, la proſcription des *Vaudois*, la *Dragonade*, &c. mais s'il ne vouloit ſaiſir que les traits propres à peindre l'*eſprit* caractériſtique des Nations, & de leurs Loix, il ne devoit ſouiller ſa nomenclature, ni des uns, ni des autres.

De même, au chapitre des *Aliments*, il raconte qu'un *Moine* ſoutenoit « que le bon Gibier a

été créé pour les habitans des Cloîtres ; que ſi les *Perdreaux*, les *Faiſans*, les *Ortolans*, pouvoient parler, ils s'écrieroient : *Serviteurs de Dieu, ſoyons mangés par vous, afin que notre ſubſtance incorporée à la vôtre, reſſuſcite un jour, avec vous, dans la gloire, & n'aille pas en Enfer, avec celle des impies.* » Cette Turlupinade d'un Moine ivre, devoit-elle être conſignée dans l'*eſprit des uſages des différens peuples* ?

Troiſiemement, après avoir promis de développer l'hiſtoire des anciens habitans de l'*Europe*, & d'*approfondir les premiers tems de ces Barbares*, n'a-t-on pas lieu d'être étonné que l'Auteur les oublie entierement ; qu'il ne nous apprenne rien de ces ſiecles ignorés ; qu'il ſe perde ſans ceſſe dans les uſages modernes de l'*Aſie*, de l'*Afrique*, de l'*Amérique* ; qu'il répéte des anecdotes ſcandaleuſes, ou indifférentes, dont une partie a déja été cent fois démontrée fauſſe, mais toutes étrangeres à notre *Europe* ? Il ne parle de cette partie du monde, que pour nous rappeller des puérilités ſans conſéquence, qui ne donnent aſſurément aucune lumiere ſur l'hiſtoire de nos Ancêtres.

Eſt-on bien ſavant, par exemple, quand on a lu que ſous *Henri III*, les converſations les plus graves étoient interrompues par l'exercice du *Bilboquet* ; que chacun en portoit un, & que le but de tous les travaux des gens du bel air, étoit d'arriver à placer avec plus de grace, ou d'aſſurance, *la boule dans l'écuelle ou ſur la pointe* ? C'eſt bien-là un *uſage*, ſans doute : mais où en eſt *l'eſprit* ? En quoi, par conſéquent, revient-il

au titre du livre ? Il falloit donc auſſi rappeller les *Pantins*, les *Tabatieres*, &c. Mais ces délires paſſagers de la partie oiſeuſe, & la plus mépriſable d'une nation, en caractériſent-ils l'*eſprit* & *les Loix* ?

Quatriemement, on eſt bien plus ſurpris de voir M. de *Meunier* ſuivre à la piſte, avec une fidélité, ſervile même, l'Auteur des *Recherches*, prétendues *Philoſophiques*, *ſur les Américains & les Chinois*, cet Ecrivain qui eſt venu nous apprendre que les habitans du *Canada* & de la *Floride*, étoient tous des *poltrons ;* que des chaſſeurs capables de ſoutenir des voyages de huit cens lieues, ſans abri, ſans vivres, ſans habillemens, étoient des Corps mous, énervés ; que des hommes aſſez généreux pour braver ſans ceſſe la mort, & conſerver leur ſang froid au milieu des plus affreux ſupplices, n'avoient aucune eſpece de courage ; que c'étoient des Etres imparfaits, qui n'avoient ni vigueur auprès des Femmes, ni fermeté contre les Hommes, &c. & tant d'autres nouveautés vraiment curieuſes. Si les liaiſons de M. *Paw* avec la Secte qui diſpoſe aujourd'hui de la gloire & des rangs littéraires, lui ont ſauvé les imputations prodiguées à d'autres *Ecrivains*, qui ont toujours reſpecté la raiſon & la vérité, dans leurs ſpéculations ; ſi elles ont empêché un A. *Moreller*, par exemple, de faire, ſur ſes ouvrages, une *Théorie du Paradoxe*, ou d'autres libelles de ce genre ; aſſurément ce n'eſt pas qu'ils n'en fourniſſent une ample matiere. Ces reveries-là n'auroient pas dû être adoptées, ce ſemble, dans un ouvrage, où l'on annonce des développemens philoſophiques, fondés ſur des uſages poſitifs.

Cinquiemement, dans l'eſpece d'intempérance de citations, & d'interprétations, qui étoit inſéparable de cet ouvrage, il y en a une infinité qui m'ont paru peu juſtes. Par exemple au Chapitre des *Epreuves*, l'Auteur parle du *Duel*, des Loix ſur le *Duel*, des Requêtes préſentées pour obtenir le *Duel Juridique*, & il dit à ce propos : *Les Egliſes & les Communautés elles-mêmes ſe battoient les unes contre les autres. On vit la Chambre des Comptes ſe battre contre le Parlement dans l'Egliſe de Notre-Dame, pour la préſéance.* Ne croiroit-on pas qu'il s'agit-là d'un *Cartel* en forme, préſenté par une de ces *Cours* à l'autre ? & que toutes les *Simarres*, rangées en *front de bandierre* avoient choiſi le *Parvis Notre-Dame*, pour vuider leur querelle, l'Epée à la main ?

Au livre des *Supplices*, chapitre II, on lit ce paſſage : *Voici une biſarrerie qu'il faut expliquer. La profeſſion des Tanneurs eſt abhorrée au Japon, parce qu'ils paſſent leur vie à écorcher des cadavres, & ils exercent l'office de Bourreau. Il paroît que les Japonois ont un goût très-vif pour les parfums, & ils déteſtent les Tanneurs, qui ſont fort ſales, & qui ſentent mauvais.*

Il n'eſt pas beſoin d'aimer les bonnes odeurs à la fureur, pour haïr les mauvaiſes : mais la répugnance qu'inſpire une profeſſion rebutante pour les ſens, ne va pas juſqu'à donner de l'horreur pour ceux qui l'exercent. Si les *Tanneurs*-écorcheurs du *Japon* n'étoient que *ſales*, ils ne ſeroient pas *abhorrés* : mais ils trempent leurs mains dans le ſang ; mais ils dépouillent les

Cadavres : ce miniſtere, qui réunit l'idée de la cruauté à celle de la lâcheté, doit rendre en effet abominable quiconque s'y dévoue.

Cette maniere de l'enviſager, n'eſt point une *biſarrerie* particuliere au *Japon*. Elle eſt commune à tous les hommes, dans toutes les parties du monde. Le métier d'*écorcheur* eſt univerſellement le dernier des métiers. Aujourd'hui encore, en *Allemagne*, & dans une grande partie de la *France*, un homme qui écorche un animal mort, même ſans en faire habitude, eſt pollu, & odieux à ſes voiſins. On en a vu dernierement un exemple frappant dans une grande ville. La prétendue ſingularité des *Japonois*, n'eſt donc ni ſinguliere, ni puérile.

La lecture de l'ouvrage que j'examine, fait naître une multitude de réflexions, qui toutes juſtifient ce que j'ai dit, que l'Auteur auroit dû laiſſer mûrir ſon plan, & le combiner pluſieurs années avant que de l'exécuter. Le plan de ces *Annales* & ſes limites m'obligent de les paſſer ſous ſilence : mais il y en a une qu'il n'eſt pas poſſible de ſupprimer.

Ce n'eſt pas aſſez que les chapitres préſentent rarement ce que les titres annoncent : ſouvent ils ſont remplis de détails que la *philoſophie* n'excuſe pas, ou plutôt qu'elle proſcrit ſévérement. La décence, le reſpect pour les Mœurs auroient dû empêcher l'Auteur, d'abord de les ramaſſer, & enſuite d'y joindre des aſſertions très-peu fondées. Rien de ſi étonnant que les 9me. & 10me. Livres, l'un ſur la *Parure* & la *Beauté*, l'autre ſur la *Chaſteté* & la *Continence*,

Le premier ne préſente preſque que des recettes pour ſe défigurer : le ſecond n'offre que des outrages à la pudeur. On y lit, page 290, un titre conçu en ces propres termes : *Débauche autoriſée par les Loix* : & immédiatement après, celui-ci, page 293 : *Débauche conſacrée par la Religion.*

A l'appui du premier de ces titres ſcandaleux, on cite l'*Utopie* de Thomas *Morus*, comme ſi un *Roman* étoit une *Loi* ; *Hérodote*, qui parle d'une coutume dépravée, très-douteuſe, & non pas d'une *Loi* ; *Monteſquieu*, qui a haſardé une réflexion très-problématique, ſur les intentions des Empereurs *Romains*; & puis des voyageurs, qui parlent de *Java*, de *Ternate*, du *Pégu*, où il eſt viſible, d'après eux-mêmes, que la Loi a voulu remédier au déſordre, & non pas le favoriſer.

Le ſecond titre eſt encore moins fondé. L'Auteur parle des prétendues proſtitutions de *Babilone* ; mais elles ne ſont rien moins que prouvées. Dans la *Théorie des Loix civiles*, dans les *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, & ailleurs, on a juſtifié la Religion *Aſſyrienne* de ces crimes, qu'on oſe lui imputer. M. de *Meunier* cite le culte rendu au *Phallum* ; mais ce culte n'eſt pas plus l'autoriſation de la *débauche*, que les expreſſions naïves dont les Auteurs anciens, & même nos livres ſaints ſont remplis, ne ſont un encouragement au Libertinage. C'étoient des Coutumes anciennes qui prouvoient au contraire l'innocence & la ſimplicité.

On trouve ici l'exemple de *Otahitiens*, & l'hiſtoire rapportée par M. *Banks*, du Congrès ordurier dont on donna le ſpectacle aux voyageurs *Anglois*; mais tout cela ne paroît avoir aucun rapport à la Religion de ces Peuples. Quand il ſeroit vrai que dans cette Ile, l'adoration de l'Etre ſuprême fut jointe à cette eſpece de cérémonie, il faudroit la regarder comme l'oſtenſion publique du *Phallum*, & y voir bien plus d'ingénuité que de corruption.

Enfin il n'y a perſonne qui ne doive être affligé de rencontrer dans un livre intitulé, *Chaſteté, Continence*, un chapitre roulant ſur la *corruption de l'Amour*, &c. où l'Auteur non-ſeulement ſuppoſe que chez les anciens, l'Amour contre nature étoit *autoriſé par les Légiſlateurs*, (*) mais veut rendre raiſon de cette affreuſe démence politique.

« Le patriotiſme, dit-il, ſacrifioit tout à la « proſpérité de l'Etat. On cherchoit à réunir « les hommes par l'attrait du plaiſir : & l'on « imagina que cette liaiſon affermiroit la Ré- « publique. La politique écartoit les femmes « des affaires : elles vivoient dans la retraite : « c'étoit une foibleſſe de les aimer. On dé- « clamoit ſans ceſſe contre les effets de cet « amour, & chacun prenoit des précautions « pour les éviter. Cependant les beſoins des « ſens ſe feſoient ſentir, & on ſe livroit aux « hommes»....

(*) Page 310, tom. ii.

Je ne puis, dans un ouvrage périodique, deſtiné à tomber entre toutes ſortes de mains, tranſcrire ce qui ſuit; mais je crois remplir les devoirs d'Ecrivain & de Citoyen, en invitant M. de *Meunier* à ſe picquer, à l'avenir, d'une réſerve convenable à ſon âge, & même à tous les âges; à ſe défier d'une prétendue franchiſe *philoſophique*, qui n'eſt, au fond, qu'un *Cinifme* révoltant; à ne point ſouiller ſes talens, par des compilations auſſi dangereuſes pour les mœurs, auſſi déshonorantes pour l'eſprit humain; à ne jamais dire ſérieuſement qu'il y ait eu des tems & des peuples, où le penchant le plus doux de la nature, le plus précieux pour la politique, ait paru, aux Adminiſtrateurs publics, une foibleſſe qu'il fallut contrebalancer par une dégradation que la nature abhorre, & que la politique a toujours néceſſairement proſcrite. C'eſt réunir la calomnie à la licence, & le ſcandale à la fauſſeté.

Dans des écrits tels que l'*hiſtoire naturelle*, ou des *recherches de Chirurgie*, des détails naïfs ſont à leur place, comme dans les Ecoles d'*Anatomie*. Il en réſulte une utilité effective : on eſt prévenu de leur objet avant que d'y porter les yeux, & la ſimplicité avec laquelle on les expoſe, en écarte l'idée de licence. Il n'en eſt pas de même dans un traité de *morale* politique. Il faut que la pudeur jette toujours un voile ſur les déſordres, & la philoſophie doit en combattre les progrès, plutôt qu'en faire l'hiſtoire. S'ils ſont croyables, elle ne doit en parler que pour en inſpirer l'horreur; s'ils ne le ſont pas, elle doit rougir de contribuer à en perpétuer la

mémoire. Dans un cas comme dans l'autre, il eſt indigne d'elle d'en chercher les raiſons : elle devroit preſque toujours leur appliquer ce que diſoit *Solon* du Parricide : il n'avoit pas établi de peine pour ce crime, *parce qu'il ne le croioit pas poſſible.*

M. de *Meunier* me pardonnera, ſans doute, cet avis : il annonce des talens dont il ſeroit fâcheux qu'il pervertît l'uſage. C'eſt lui qui a traduit le voyage en *Sicile*, de M. *Brydonne*, voyageur *Anglois*, dont la relation eſt un modele en ce genre. L'Original paroît n'avoir rien perdu entre ſes mains : j'oſe l'exhorter, s'il veut traduire, à prendre toujours de pareils modeles ; s'il veut compiler, à être délicat ſur ſes citations ; & ſi, ce qui vaudroit mieux, il ſe livre à ſes propres forces, s'il travaille d'après ſes propres idées, à conſulter ſur-tout la décence & la raiſon, qui ſeules peuvent aſſurer à un Ecrivain des ſuccès durables.

ESSAI *ſur les révolutions de la Muſique en France*, *Par* M. Marmontel, *de l'Académie* Françoiſe, *in*-8°. *de* 60 *pages.*

C'*Eſt moi qui l'ai ſouffié*, crioit le *Bedeau* d'une Egliſe, à un groupe d'Amateurs, enchantés d'un morceau d'Orgue qu'ils venoient d'entendre. On parle aujourd'hui beaucoup *Muſique* en *France*. M. *Marmontel* a fourni quelques petits cannevas à M. *Grétry* : il met actuelle-

ment *Quinaut* en cannevas, à ſa façon, pour M. *Piccini*. Les noms de ces deux compoſiteurs célebres étant ſouvent cités dans la guerre qui s'éleve entre leurs partiſans, & ceux de M. *Gluck*, M. *Marmontel* a voulu qu'il y fut auſſi queſtion de lui : ce petit ouvrage veut préciſément dire, *C'eſt moi qui l'ai ſouffié.*

Dans un *Eſſai ſur les révolutions de la Muſique en France*, on s'attend à trouver l'hiſtoire de cet *Art*, depuis qu'il a pu être cultivé par les *François :* on s'attend à des obſervations curieuſes & inſtructives ſur la naiſſance, ſur les progrès, ſur les variations qu'il a ſubies, & aſſurément le ſujet étoit fécond : la Muſique ſauvage des *Druïdes ;* la Muſique militaire des *Romains ;* la Muſique groſſiere des *Francs ;* la Muſique vagabonde des *Troubadours*, étoient autant d'Epoques, ſur leſquelles les Lecteurs avoient le droit d'eſpérer quelques détails : l'hiſtoire ſeule de *Goudimel* & de ſes productions, prouve que les recherches n'auroient pas été infructueuſes.

D'un autre côté, d'un Auteur qui a rimé beaucoup d'*Opera Comiques*,

« Que *Gretry* réchauffa du feu de ſa Muſique. »

& qui n'a eu quelque apparence de ſuccès au théâtre, qu'en ſe prévalant ainſi d'un mérite étranger, on pouvoit eſpérer des réflexions ſur ce genre, qui n'eſt point particulier à la *France*, à beaucoup près. *Les Anglois* donnent tous les jours, après la grande pièce, ce qu'ils appellent *Farce ;*

c'eſt-à-dire, un intermède, ſouvent entremêlé de *ſongs*, ou de chanſons. Les pièces divines du divin *Shakeſpear* lui-même en ſont remplies. Les *Beggars*, ou les *Gueux*, pièce auſſi dégoûtante que dangereuſe, & célebre, ſont un véritable *Opéra comique* : il n'y eſt, à la vérité, queſtion que de *Voleurs*, de filles publiques, de *Gibets*, &c. on y voit en action ce que la débauche a de plus crapuleux, & le crime de plus révoltant : mais au milieu de ces horreurs, on eſt un peu conſolé par quelques Airs intéreſſans.

Les *Eſpagnols* ont leurs *Tonadilles*, couplets qui viennent diverſifier la proſe, ſouvent très-languiſſante, de leurs *Drames*, & qui ne ſont pas ſans agrémens. Les *Italiens* ont les *Opera Buffa*, qui réuniſſent quelquefois le mérite d'une repréſentation plaiſante, avec les charmes de la Muſique.

Nous avions modifié ce genre, d'une maniere propre à la gaité *Françoiſe*, dans nos premiers *Opéra comiques*. Ces *Vaudevilles* légers & malins de la *Foire*, qui ont occaſionné des perſécutions ſi ridicules & ſi odieuſes, * étoient faits pour le caractere de la nation : on ne diſputoit pas ſur

* L'hiſtoire des tracaſſeries ſuſcitées à ces petites productions pleines de ſel, & de vivacité, eſt peut-être ce qu'il y a de plus propre à faire connoître la gaité de la nation *Françoiſe*, & ſes reſſources. On ſe précipitoit en foule à ces ſpectacles, qui dédommageoient de la majeſté ſoporifique des autres : l'autorité intervint : on commença par reſtraindre l'orcheſtre des *forains* : on fixa le nombre des violons qu'ils pourroient ſoudoyer : l'empreſſement du public n'en fut pas moindre. On ne leur permit plus d'avoir d'orcheſtre du tout : la ſalle n'en fut que plus pleine. Alors

la Muſique : on ne heurloit ſur aucun théâtre des Drames Lugubres : on n'étoit pas *Philoſophe :* mais on rioit ; mais on chantoit ; mais on étoit *François.* Tout cela auroit dû être au moins rappellé dans une diſſertation *ſur les révolutions de la Muſique* en *France.*

Enfin, dans la production d'un des *Sénateurs* de la Langue ; dans l'écrit d'un des *Magiſtrats* ſpécialement chargés de veiller à la pureté de l'idiome *François*, on auroit pû s'attendre que les régles n'en ſeroient pas violées ; que l'Auteur, en parlant du *Chant*, reſpecteroit les loix de la *Proſe.*

L'eſſai de M. *Marmontel* eſt le contraire de tout cela : ſix lignes ſur *Lulli*, une page ſur

---

on leur rendit les violons ; mais on leur défendit de chanter, & même de parler en vers. Voici ce qu'ils firent.

Tous leurs Vaudevilles étoient ſur des airs connus : ils s'aviſerent de les écrire ſur des cartons, en gros caracteres : Les acteurs prononçoient en proſe tout ce qui devoit leur ſervir de liaiſon : & au moment où ils auroient dû chanter, le carton deſcendoit du ceintre : les violons jouoient l'air, & le public qui liſoit les paroles, les chantoit lui-même en chœur : alors la ſalle ſe trouva trop petite : on ne ſe raſſaſioit pas d'un ſpectacle qui devenoit une action commune, à laquelle chacun prenoit part : il eſt impoſſible d'imaginer la joie que donnoit ce tumulte agréable, & réglé, joint au plaiſir d'éluder les vexations de l'autorité.

Enfin, celle-ci, & la jalouſie, dont elle ſe rendoit l'organe, déconcertées, n'eurent plus d'autre reſſource que de fermer ces théâtres rébelles. On les a rouverts depuis : on les a incorporés à des établiſſemens privilégiés : mais à l'inſtant où l'on en alloit jouir, la torpeur philoſophique s'en eſt emparée : elle en a banni la ſaillie *Françoiſe*, pour y ſubſtituer des lambeaux de morale, auſſi mauſſadement traitée qu'inutile.

Rameau, deux ſur M. *Gretry*, dont M. *Marmontel* eſt le *ſouffleur* excluſif, voilà tout ce qu'il dit des *révolutions de la Muſique en France*. Le reſte de ſes ſoixante pages eſt employé à inſinuer que M. *Gluck* n'eſt pas le ſeul grand Compoſiteur qui exiſte, & qu'il faut entendre ceux qui feront de bonnes choſes après lui; vérité très-difficile à ſaiſir, & qui exigeoit, ſans contredit, tout le faſte d'une diſſertation philoſophique.

Le grand malheur, c'eſt que M. *Marmontel*, avec un texte auſſi ſimple, n'a rien prouvé du tout: quand on l'a lû, on ſe demande, on cherche ce qu'il a voulu dire. On devine bien qu'il eſt le Panégyriſte du genre *Italien*: il dit lui-même ici, page 37, qu'il a aigri M. *Gluck* contre lui, *en eſſayant de rendre les meilleurs Opéra François ſuſceptibles des beautés de la Muſique Italienne*; de ſorte que ſi l'illuſtre Auteur du *Silvain* n'avoit pas eû la charité de racommoder le pauvre *Roland*, celui-ci n'auroit pas valu le travail de M. *Piccini*: ſi la nobleſſe, l'énergie, la douceur de la poëſie de M. *Marmontel* n'étoient venues au ſecours de *Quinaut*, le Compoſiteur *Italien* manquoit de ſujet. Il auroit fallu qu'il ſe bornât au *co co co* du *miroir magique*, ou à *Céphale & Procris*.

Cela eſt évident; mais c'eſt tout ce que M. *Marmontel* dit de clair: car ce n'eſt pas parler clairement que de nous exhorter à *tranſporter ſur nos théâtres la* MÉLODIE ITALIENNE *que nous admirons dans nos concerts*, à nous approprier *ces deſſeins élégants & purs de la* PÉRIODE

MUSICALE, *dont les Italiens poſſèdent le ſecret* (1); ce n'eſt pas ſe rendre bien intelligible que d'aſſurer, *qu'après la* PÉRIODE *oratoire, les Grecs ont ſenti qu'il n'y avoit plus rien à deſirer au-delà de cette belle forme* (2); que les *Italiens ayant inventé la* PÉRIODE *muſicale*, s'y ſont attachés de même; que tous les muſiciens *célebres de l'Europe, à l'exception de* GLUCK, *ont regardé le chant* PÉRIODIQUE *comme le chef-d'œuvre de la mélodie* (3); & ſi vous voulez ſavoir ce que ſignifie ce mot de *périodique*, ſi cher à M. *Marmontel*, il va vous le dire : c'eſt l'art *de faire que la pointe de douleur dont on eſt atteint au ſpectacle, laiſſe du baume dans la plaie* (4).

Ce Légiſlateur nouveau décide que la *queſtion élevée ſur le genre de Muſique théâtrale qu'il s'agit d'adopter en France, ne ſera bien décidée, que quand le goût de la nation aura fait, dans cet art, ce qu'*IL *a fait en poëſie, c'eſt-à-dire, lorſqu'*ELLE *aura épuiſé les comparaiſons, &, à force d'expériences, trouvé le* POINT FIXE DU BEAU (5), phraſe qui n'a pas plus de juſteſſe que d'élégance. En poëſie, & en général dans tous les arts, ce n'eſt jamais le goût d'une nation qui décide de ce qui lui convient; c'eſt un homme de génie qui trouve ſeul ce point d'agrément, ou d'utilité; qui le produit ſeul : les ames ſenſibles ſe paſſionnent; les jaloux combattent; les petits écrivains diffèrent; mais la révolution eſt faite

(1) P. 19.
(2) P. 27.
(3) Ibidem.
(4) P. 24.
(5) P. 1.

avant même qu'on ait ſongé, ſi elle ſe feroit: le goût eſt formé, quand on diſpute ſur le goût.

M. *Marmontel* va juſqu'à mettre en doute ſi la Muſique n'eſt *faite que pour accompagner la pantomime de l'action, ou ſi l'action n'eſt pas deſtinée à développer les tréſors & les charmes de la muſique* (*). Il dit que cela *reſte encore à ſavoir:* par la même raiſon il reſte donc à ſavoir auſſi ſi la poëſie eſt faite pour relever les beautés des idées, ou ſi les idées ne ſont pas deſtinées à développer les tréſors & les charmes de la poëſie; il reſte à ſavoir ſi le Peintre, en s'approchant de ſa toile, doit penſer à proportionner ſes couleurs à la nature des objets qu'il veut repréſenter, ou s'il doit ſubordonner ſa compoſition à l'effet des couleurs; il reſte à ſavoir ſi un Orateur, quand il cherche à ſubjuguer ſes auditeurs, par les yeux, & par l'oreille, doit faire des geſtes pour accompagner ſes paroles, ou parler pour expliquer ſes geſtes. Enfin, il reſte à ſavoir ſi la nature n'eſt pas faite pour ſe plier aux caprices de l'art, ou ſi l'art doit ſe borner à étudier, à embellir les productions de la nature.

M. *Marmontel* ne ſe contente pas de ſuppoſer de l'incertitude dans les choſes qui en ſont le moins ſuſceptibles: il ſe trompe auſſi cruellement, quand il affirme, que quand il doute. Il conteſte à M. *Gluck* le mérite de plaire; il ne lui laiſſe que celui de toucher, de déchirer, & il prétend que ce n'eſt pas-là ce que les beaux arts doivent ſe propoſer. Il faut l'entendre lui-même.

« Ce n'eſt pas aſſez, dit-il, que l'émotion

(*) P. 32.

« ſoit forte, il faut encore qu'elle ſoit agréable. « Ce principe eſt reçu en *poëſie*, en *peinture*, en « *ſculpture :* on ſait que la regle conſtante des « anciens étoit de ne jamais permettre à la dou- « leur d'altérer les traits de la beauté. Le « *Gladiateur* mourant, la *Niobé*, le *Laocoon* en « ſont l'exemple. Ce n'eſt pas qu'une expreſſion « convulſive dans les traits du viſage n'eût été « bien plus effrayante ; mais la peine qu'elle « auroit faite n'eût pas été mêlée de plaiſir. « Les *Grecs* prenoient le même ſoin de donner « dans la tragédie aux paſſions les plus violentes, « ſoit dans l'action, ſoit dans le langage, tout « le charme de l'expreſſion : la force même avoit « ſon élégance. » (*)

Rien n'eſt moins vrai que le fait ; rien n'eſt moins juſte que la conſéquence. Non-ſeulement les *Grecs* ne ſongeoient pas à modifier les effets des paſſions ; non-ſeulement ils dédaignoient l'élégance, ſur-tout au théâtre ; mais ils ne croioient jamais avoir aſſez fait pour émouvoir : les ſpectacles les plus affreux étoient prodigués dans leurs tragédies. On entendoit les ſanglots de *Clitemneſtre*, aſſaſſinée par ſon fils ; elle crioit, *Reſpecte ce ſein qui t'a nourri.* Les furies vengereſſes de ce parricide, ne tardoient pas à ſe répandre ſur le théâtre ; leurs maſques étoient ſi hideux, leur équipage ſi conforme à leur emploi, qu'à la premiere repréſentation pluſieurs ſpectateurs ſuccomberent à l'épouvante ; des femmes accoucherent ; des hommes perdirent connoiſſance. *Œdipe* parricide, inceſtueux, proſcrit par les hommes & par les dieux, quoiqu'innocent,

(*) P. 22.

Œdipe paroiſſoit ſur la ſcène, le viſage inondé du ſang de ſes yeux qu'il venoit d'arracher.

Pour la Comédie, c'eſt la même choſe, quoique dans l'extrémité oppoſée : la bouffonnerie la plus baſſe l'éloignoit autant de l'élégance, de la douceur, que l'atrocité des tableaux en éloignoit la tragédie. Les *Gueſpes* d'*Ariſtophane*, les bravades de *Polyphème* dans *Euripide*, & la comparaiſon qu'il fait entre le tonnerre & les ſuites de ſa digeſtion, n'ont aſſurément pas pour objet de cauſer une émotion douce & agréable. Je ne dis pas qu'un théatre où l'on réuſſiſſoit avec de pareilles horreurs, fut la ſcene du bon goût ; mais je dis que c'étoit encore moins celui d'une élégance douce, ménagée, & réfléchie.

Quant à la ſculpture, M. *Marmontel* abuſe de deux ou trois exemples particuliers, pour en tirer un principe général, très-déplacé. De ce que les artiſtes, qui ont fait les trois ſtatues qu'il cite, y ont imprimé le caractere de l'épuiſement, plutôt que celui du déſeſpoir, qu'en réſulte-t-il ? que telle a été leur volonté ; peut-être la preuve de leur impuiſſance, mais non pas qu'ils euſſent eu tort de choiſir une autre expreſſion. Le *Milon* du *Puget* repréſente les convulſions de la ſouffrance, & n'en eſt pas moins une belle ſtatue. Le Naufrage de *Vernet* offre des noyés, avec toute la difformité de cette eſpèce de mort : ce n'en eſt pas moins un tableau admirable. Le précepte de M. *Marmontel* ne tend qu'à énerver les arts, & les ames : il convient ſans doute, à la délicateſſe éphémère

de notre petite philoſophie, à vapeurs, du moment; redoutant par-tout une énergie qu'elle n'a pas; bien plus jalouſe que ſenſible, elle ne veut que des mignatures, parce qu'elle eſt incapable de compoſer de grands tableaux.

Gardons-nous de nous laiſſer ſéduire par elle; ſouvenons-nous de l'axiome conſacré par un homme digne d'en être cru :

Il n'eſt point de ſerpent, point de monſtre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puiſſe plaire aux yeux. (1)

Je hazarderai même une choſe, que perſonne n'a encore oſé dire; c'eſt que les ſpectacles les plus atroces ne ſont choquans, que quand, à force de vouloir approcher de la vérité, on fait oublier que c'eſt une repréſentation. Si, par exemple, un ſculpteur, en modelant *Milon* mordu par un animal féroce, avoit coloré ſa ſtatue; qu'il eût rendu la nuance du ſang, coulant ſur la partie déchirée, & ſur les levres du Lion, on frémiroit, ou fuiroit. C'eſt l'effet que produiſent les figures en cire, où l'imitation trop fidèle préſente un mêlange de vérité & d'impoſture, de mort & de vie, qui bleſſe réellement nos organes : mais quand ſur ce marbre, dont la couleur vous avertit que c'eſt une illuſion, vous retrouvez toute l'expreſſion de la nature; quand cette ſubſtance inflexible a reçu du ciſeau une molleſſe, une ame qui rend ſenſible à vos yeux ſans danger & ſans dégoût, le tableau qui ſe forme dans votre eſprit, alors la difficulté vaincue vous étonne. L'exactitude de la repréſentation vous charme : c'eſt moins la choſe figurée qui vous affecte, que le plaiſir de la voir ſi parfaitement ſaiſie par l'art.

(1) Boileau, Art Poetique.

C'eſt la même choſe dans la Peinture : à la vérité, elle eſt obligée de ſe conformer à la nuance des objets qu'elle copie : mais elle a un autre préſervatif contre les mépriſes de l'œil : ce qu'opere dans la ſculpture la différence des couleurs, celle des ſurfaces le fait dans les tableaux. Quelque vivante que ſoit l'image, on eſt averti que c'eſt une image, & l'on ſe livre de même à la ſatisfaction de comparer celle qui frappe la retine, au type que la mémoire ou l'imagination fourniſſent.

Et cela eſt ſi vrai, qu'on n'eſt pas moins tranſporté d'un beau payſage, d'un coucher du ſoleil bien nuancé, d'un fruit qui trompe la vue, comme l'on dit, que des ſcenes les plus intéreſſantes. Dans les décorations qui contribuent eſſentiellement à la beauté d'un ſpectacle, eſſayez de ſubſtituer la réalité à la repréſentation ; placez de véritables arbres, au lieu de la toile qui figure une forêt, vous verrez le plaiſir s'éclipſer, avec les apparences de l'illuſion : il n'y a pas juſqu'aux ridicules chevaux de carton, qu'on ne préfere, ſur la ſcene, à des chevaux vivans, parce que dans ces temples de l'art, ce ne ſont que des productions de l'art que l'on cherche.

D'après ce principe, que je crois plus ſûr que celui de M. *Marmontel*, il eſt aiſé de décider juſqu'où il eſt permis aux artiſtes de porter leur hardieſſe, dans les copies de la nature, & quels ſpectacles on peut riſquer ſur les théatres, comme ſur la toile : ce ſont ceux où le ſpectateur ſait que ce qui eſt expoſé à ſes yeux, eſt un fruit de l'art, & où il n'eſt pas en danger de s'abuſer, de

confondre ce qui eſt une erreur de l'optique, avec les réalités de la nature.

C'eſt ce qui me fait regarder comme affreux, les ſpectacles *Anglois*, où l'on cherche à tromper la vue ; où les mourans ſouillent leurs viſages & leur habits de ſang véritable, ou de vermillon que l'on n'en diſtingue pas ; où des foſſoyeurs arrachent avec effort, du ſein d'une terre cadavéreuſe de véritables parcelles de corps morts ; c'eſt ce qui me feroit abhorrer un *Œdipe* enſanglanté, comme il l'étoit à *Athènes*, & offrant à l'aſſemblée le vuide de ſes yeux cernés de ſa propre main, quoiqu'encore une fois, & l'*Œdipe*, & les foſſoyeurs puſſent fournir à des peintres, & à des ſculpteurs, le ſujet d'un tableau, & d'une ſtatue admirable.

La regle eſt univerſelle pour tous les arts. Si le muſicien, qui ſaiſit un accent de la douleur, le faiſoit élancer de la bouche de l'acteur, ſans préliminaire, ſans qu'on en eût vu la cauſe, ſans qu'on en eût deviné le moment, on ſeroit révolté : on ſe boucheroit les oreilles. La pitié & une pitié douloureuſe, prendroit alors la place de la joie, comme elle le fait dans les triſtes & trop fréquens ſacrifices, offerts par la légiſlation, au maintien de l'ordre. Obſervez le peuple qui y court avec avidité : vous lui voyez l'extérieur de la curioſité ſatisfaite & du plaiſir, juſqu'au dernier moment, parce que juſques-là, c'eſt un ſpectacle, qui l'émeut : mais à l'inſtant fatal, il eſt accablé : tous les cœurs ſe déchirent, & tous les yeux ſe mouillent, parce qu'on ſent que ce n'eſt plus une repréſentation.

Des hommes de génie, à portée de vérifier ces idées, de les rectifier, de les étendre, pourront en tirer parti un jour. Quant à moi, je ne puis que les préſenter, & c'en eſt aſſez pour les lieux & la poſition où je ſuis.

Il ſeroit trop long de relever tous les paralogiſmes de M. *Marmontel* : ils ſont énoncés dans un ſtyle qui en eſt digne. Si M. *Marmontel* veut ſe mocquer des éloges donnés à la *Muſique* de M. *Gluck*, il dit que *la feuille du ſoir l'a commentée avec la même profondeur que l'on a commenté l'*APOCALIPSE. (1) Il gronde l'eſprit humain, parce que *la vanité fait croire à un ſiècle qu'il touche aux* BORNES DES POSSIBLES (2) : il dit qu'*à l'égard du beau, comme à l'égard du vrai, il* FAUT LAISSER FAIRE AU TEMS : (3) il aſſure que dès que la muſique de *Pergoleſe* eût fait ſentir aux *François* les *effets du nombre, les gradations du* CLAIR OBSCUR, *l'intelligence des* DESSEINS, *enfin le grand ſecret de la* PÉRIODE *muſicale, leur propre muſique commença à leur paroître inanimée ſans caractere & ſans* COULEUR : (4) Pour les *Italiens* eux-mêmes, le *vrai moment de leur gloire fut celui où* VINCI *traça le premier le* CERCLE *du chant* PÉRIODIQUE, *de ce chant qui, dans un* DESSEIN PUR, *élégant, & ſuivi, préſente à l'oreille, comme la* PÉRIODE, *à l'eſprit, le développement d'une penſée com-*

(1) Page 19.
(2) Page 3.
(3) Ibidem.
(4) Page 7.

plettement rendue. (1) Jamais à propos de muſique, & même d'aucun des beaux arts, on n'a autant parlé de *période* & de *périodique.*

On ne ſçait qui l'emporte ici de la fauſſeté des idées, ou du ridicule des expreſſions. Qu'eſt-ce qu'un *cercle de chant ?* Qu'eſt-ce que la *pureté du deſſein*, d'un chant renfermé *dans le cercle d'un chant ?* Qu'eſt-ce qu'une *penſée préſentée à l'oreille*, & faite uniquement pour elle, puiſqu'on la met en oppoſition avec celles qui ſont faites pour l'eſprit ? M. *Marmontel* explique cette expreſſion, page 55, en diſant qu'un BEAU MOTIF *de chant, eſt une belle penſée en muſique.*

A quoi ſert donc la juſtice que *Moliere* a faite des *Cathos* & des *Maſcarilles*, ſi dans le ſanctuaire même de la langue, à la fin du 18e ſiècle, on oſe impunément rappeller ce ton précieux & inintelligible ? Partout vous liſez que le CERCLE *des Airs Italiens eſt trop étendu, leur* DESSEIN *trop développé*, (2) que dans les *adieux d'Alceſte & Iphigénie la modulation eſt facile, & le* CERCLE *bien arrondi ;* (3) il ſouhaite que les concurrens de M. *Gluck aient une harmonie auſſi expreſſive, mais plus pure & plus* TRANSPARENTE. (4) Et ailleurs, il parle *d'une harmonie auſſi* CLAIRE *dans ſa force que dans ſa douceur.* (5)

Quand on examine de ſang froid toutes les réputations littéraires du jour, & ſur quoi elles ſont fondées, la plume tombe des mains : on n'a plus le courage de critiquer. Comment parler de

(1) Page. 26.
(2) Page. 54.
(3) Page 55.
(4) Page 58.
(5) Page. 19.

gout, de décence dans le ſtyle, de juſteſſe dans les idées, à une nation chez laquelle des hommes qui écrivent ainſi, ſont promûs malgré la voix publique à tous les honneurs de la littérature, & ſont proſcrire quiconque oſe le trouver mauvais ? (1)

Je ne m'aviſerai pas, ſur-tout éloigné comme je le ſuis des objets, & des ſecours néceſſaires pour les traiter, d'intervenir dans cette querelle : je deviens politique. J'ai trop bien appris, à mes dépens, que quand deux partis ſe choquent, celui qui ſe contente de reſter entre les deux, ne peut manquer d'être écraſé, parce qu'on le ſerre des deux côtés : la raiſon, la vérité ſont de bien foibles armes contre le fanatiſme.

Je ne pourrois cependant ſuivre d'autres enſeignes : je ſerois forcé de dire à mes Compatriotes : « Peuple frivole, & charmant, dignes « héritiers des ingénieux & volages *Athéniens*, « ſi vous ne décerniez toujours des exils contre

(1) Ce qu'il y a d'aſſez étrange, c'eſt que le ſeul ouvrage de M. *Marmontel* qui ait eu quelque ſuccès, ſes *contes Moraux*, ne ſont pas mieux écrits que les autres. C'eſt le même entortillage, la même affectation, le même néologiſme : pourquoi donc ces contes ſemblent-ils avoir réuſſi, tandis que tout le reſte des ouvrages du même auteur, n'eſt pas ſorti de l'obſcurité, ou y eſt rentré, comme *Béliſaire*, après un éclat paſſager, dû ſeulement au ſcandale ? Pourquoi ? D'abord, parce qu'ils ſont courts, ce qui eſt un très-grand mérite ; enſuite, parce qu'il y a peu de bons juges, & que la variété des tableaux eſt, pour une infinité de lecteurs, plus attrayante que leur perfection. Enfin, le ſuccès éphémère d'un ouvrage, n'eſt point du tout une preuve de ſa bonté, ni même de ſon agrément. Il y a vingt éditions de *Scudéry* : & en moins d'un an, on en a fait trente-ſix de *Dubartas*.

« vos *Sophocles* & vos *Démoſthènes*, avant que de « leur ériger des ſtatues ; enfans pleins de pé- « tulance, de gaité, de graces, & de malice ; qui « careſſez par inſtinct, & déchirez par jeu ; « aux yeux de qui l'objet amuſant eſt tou- « jours l'objet eſſentiel ; qui oublieriez *Turenne* « pour une actrice, & qui parlez d'une pièce « nouvelle, ou d'une ariette, avec le même in- « térêt, le même enthouſiaſme que de *Fontenoi* « & des *Inſurgens* ; aimables & inconſéquens « *Pariſiens* en liſant les brochures de M. *Mar-* « *montel*, voyez donc à quoi votre impru- « dence vous expoſe. Que la crainte de ces « triſtes pamphlets vous préſerve au moins des « débats qui les occaſionnent.

« Ne pouvez-vous rien apprécier doucement, « ou diſcuter ſans tranſports ? *Lulli* étoit, pour « ſon tems, un grand homme : il a eu le bon- « heur de s'attacher à un poëte que toute l'*Aca-* « *démie* d'aujourd'hui ne remplacera jamais. Il « eſt plus que probable que ſes pièces ne ſont « pas exécutées comme elles l'étoient de ſon « tems : le goût même de la déclamation a « varié ſur des théatres, où il étoit plus facile « de le fixer : il ne nous reſte aucun renſeigne- « ment ſur le jeu de *Baron*, qui a été admiré de « ſon ſiècle, ni ſur celui de la *Champmêlé*, qui « avoit eu pour maître, pour inſtituteur, *Racine* « lui-même. Si la méthode primitive ne s'eſt « pas conſervée pour des Drames remis journel- « lement au théatre, & où il étoit ſi facile d'en « tranſmettre l'eſprit, combien a-t-elle dû s'ou- « blier plus aiſément à l'égard des pièces de « *Lulli*, que de longues interruptions ont ſouvent

« fait perdre de vue, & qui trouvoient, en re-
« paroiſſant, une génération nouvelle, tant dans
« les Acteurs, que dans les Spectateurs ?

« Ne jugez donc pas ce qu'eſt *Lulli* en lui-
« même, mais ce qu'il vous paroît ; dites que
« ſa marche eſt lente, pour vous ; ſon récitatif,
« tel qu'on vous le traîne, lourd & ennuyeux :
« dites que ſes pièces ſont trop longues, & ex-
« cédent la juſte durée d'une repréſentation ;
« ce qui eſt une preuve évidente qu'elles ont
« ſubi quelque métamorphoſe imperceptible,
« dans l'exécution, puiſque les heures du ſpec-
« tacle n'ont pas changé, & qu'autrefois ces
« pièces étoient aiſément renfermées dans la
« meſure qu'elles paſſent aujourd'hui : plaignez-
« vous de n'avoir pas le véritable *Lulli*, mais ne
« le jugez pas.

« Rendez juſtice à *Rameau* : mais que ce ſoit
« ſans excluſion : convenez que ſi quelques-uns
« de ſes airs ſont faits pour être univerſelle-
« ment goûtés, comme celui des *Sauvages*, par
« exemple, il y en a beaucoup dont le mérite ne
« peut être ſenti, que par des oreilles exercées
« & ſavantes, ce qui eſt, quoiqu'on en diſe, un
« mérite fort ſuſpect, ou fort inutile.

« Applaudiſſez-vous des efforts heureux de
« M. M. *Philidor*, *Monſigny*, *Gretry*, &c. Re-
« grettez que ce dernier n'ait pas cherché un
« *Quinaut*, qu'il auroit vraiſemblablement trouvé,
« & qu'il ait ſouvent glacé ſa muſique, d'ailleurs
« ſi agréable, par la froideur des ſquélettes
« philoſophiques qu'il a eu la foibleſſe d'en
« habiller.

« Si des compoſiteurs étrangers, regardant « votre ſcène comme l'arène de la gloire, vous « prennent pour juges de leur rivalité ; s'ils « diſent, comme *Alexandre*, ô *Athéniens*, com- « bien il nous en coûte pour être loués par vous ! « ſi par-là, en vous demandant une couronne, « ils vous en décernent une ; s'ils vous recon- « noiſſent pour les meilleurs juges de l'*Europe*, « pour ceux dont les ſuffrages ſont plus glorieux, « plus flatteurs ; gardez de vous enorgueillir, ou « de vous paſſionner : ne dégradez pas le carac- « tere de juges, par celui d'enthouſiaſtes ; d'ap- « préciateurs éclairés, ne devenez pas ſatellites « aveugles.

« Que vous importe ce qu'a fait M. *Gluck*, « ou ce qu'il n'a pas fait, à *Vienne*, à *Milan*, à « *Veniſe* ? Que vous importent tous les eſſais, « ou tous les chefs-d'œuvres de M. *Piccini* ſur « des ſcènes qui ne ſont pas la vôtre ? Jugez ce « que vous voyez, ce que vous entendez, & non « pas ce que les autres ont vu, ou entendu : « n'aviliſſez, ne découragez, ne diviniſez per- « ſonne : ſoyez prêts & prompts à rendre juſtice : « jouiſſez ; mais ne vous battez pas ; ſongez tou- « jours à ce que péſent les brochures de M. *Mar- « montel*, & pour Dieu, ne nous expoſez plus au « retour *périodique* de ſes *périodes* ».

CHANGEMENT *dans l'Adminiſtration des Finances, en France.*

CE qui occupe maintenant tous les eſprits, à *Paris*, c'eſt l'eſpèce de révolution arrivée, non pas dans l'adminiſtration des *finances*, mais dans

ſa forme. Cette portion de la hiérarchie politique étoit la ſeule qui n'eût pas ſubi de grands changemens, depuis quelques années. La *Robe* & le *Militaire* ayant eſſuyé de très-grandes variations, il ne paroît pas que la *finance* dut en être exempte.

Il n'y a jamais rien eu de bien conſtant, en *France*, à cet égard. Quand les Rois, bornés aux revenus de leurs domaines, n'étoient que des propriétaires moins riches que beaucoup de leurs vaſſaux, leur *fiſc* n'étoit ni plus embarraſſant, ni plus ſurchargé de coopérateurs, que celui des particuliers. Tous les offices de *finances* ſe réduiſoient à un *Tréſorier*, pour la recette, avec une eſpèce de Contrôleur, pour la dépenſe. Comme les amendes, les confiſcations, les dépouilles tant des ſujets, que des ennemis, & les altérations des monnoies formoient une partie conſidérable du caſuel Royal, il y avoit pour ces objets, une Régie particuliere, confiée à des *adminiſtrateurs*, appellés *Généraux des finances*, *Souverains* des monnoies.

Enfin le Monarque jouiſſoit d'une autre eſpèce de revenu, qu'il étoit obligé de percevoir, & de conſommer en perſonne : c'étoit ſon droit d'être hébergé gratuitement, pendant un tems fixe, lui & ſa ſuite, dans toutes les Abbayes, & chez tous les Seigneurs, ſur les terres de qui il jugeoit à propos de ſe préſenter. Cette prérogative étoit celle de tous les ſouverains. Pendant la réſidence du *Saint Siège* à *Avignon*, & enſuite pendant le *ſchiſme* qui en fut le fruit, les *Egliſes* de *France* étoient ruinées, par la faveur que leur faiſoient les *Papes* de les honorer

de leur préſence, en ſe promenant de l'une à l'autre.

Les Rois ne trouvoient pas toujours des Seigneurs-Châtelains auſſi dociles : leurs cours n'étoient ni auſſi errantes, ni auſſi couteuſes ; & même, pour ne rien perdre, on en vint, avec le tems, à évaluer en argent, ce droit de *gîte*, qu'on n'exigeoit pas en nature ; ce qui prouve combien, dans tous les ſiècles, la finance a été attentive & ſcrupuleuſe à ne rien laiſſer échapper.

Du reſte, il eſt difficile d'imaginer à quoi auroit ſervi aux Princes d'être plus riches. On peut juger de l'énorme différence qu'a produite la ſucceſſion des années par les détails que nous conſervent les hiſtoriens, du tems de *Charles VI.* tems où l'on parloit déja de magnificence, & où les prédicateurs ſe récrioient, tout comme aujourd'hui, contre les progrès du luxe. Le Roi n'avoit pour tous ſièges, dans ſon Palais, que des fauteuils de bois. On mettoit aux fenêtres du château *des Tournelles*, qui étoit le *Louvre* du ſiècle, des treillis de fil de fer, pour empêcher les pigeons royaux de venir ſalir les appartemens. Son pere, *Charles V.* ayant fait planter dans ſes jardins 180 *pommiers*, & 150 *pruniers*, cette entrepriſe devint la nouvelle du jour : elle fit autant de bruit qu'en feroit maintenant une *Loterie Royale*, ou la création de pluſieurs millions de rente.

Au milieu de cette indigence, ou ſi l'on veut, de cette ſimplicité, il y avoit pourtant des concuſſions : mais auſſi l'on en faiſoit juſtice : on vit pluſieurs fois des financiers accrédités, pendus

en forme, & ce qui n'eſt pas moins extraordinaire, il eſt fort douteux qu'ils fuſſent coupables.

L'autorité royale gagne toujours aux troubles, quand elle n'en eſt pas écraſée : elle ſe développa au milieu de l'anarchie introduite par les uſurpations des *Anglois*. Sous *Charles VII.* & plus encore ſous *Louis XI.* les fonctions des financiers commencerent à devenir importantes, en raiſon de ce que la recette royale groſſit par les *Tailles* & les *Douannes*, qui ſe multiplierent. L'argentier Jacques *Cœur*, maître du tréſor public, & jouiſſant d'un crédit conſidérable, en profita pour s'établir un commerce particulier immenſe. Son induſtrie n'eut pas d'imitateurs. On trouva plus court de s'approprier les revenus du Roi, que de les faire valoir, & la prodigieuſe diverſité d'impôts de toute eſpèce, introduiſit une obſcurité favorable aux déprédations des *Surintendans* & de leurs créatures.

Ce titre, ſur-tout dans les tems malheureux de la Ligue & de la Fronde, fit des concuſſionnaires autoriſés & impunis. L'hiſtoire ne peut nommer qu'un ſeul homme qui l'ait porté, ſans le ſouiller ; c'eſt le célebre Duc de *Sulli* : mais ſa vertu auſtere & déſintéreſſée eût bien moins d'imitateurs, que les rapines impudentes & lucratives du Marquis *D'O*, ſon prédéceſſeur.

Enfin *Louis XIV.* par le même eſprit éclairé, qui lui fit ſupprimer les charges trop puiſſantes de *Connétable*, d'*Amiral*, &c. ne voulut plus de *Surintendant*. Un grand homme, avec un titre modeſte & ſubordonné, fut ſubſtitué à ces pillards indépendans, qui ſe faiſoient,

des revenus de la couronne, un patrimoine fécond. *Colbert*, ſimple *Contrôleur général*, & comptable de ſes actions, fit, avec un pouvoir borné, le bien que les *Surintendans* ne faiſoient pas, & ne fit pas le mal qu'ils commettoient impunément.

Il ne travailloit qu'avec le Roi : mais il ſe faiſoit ſoulager, dans les différentes branches de ſon département, par des officiers, qui n'ayant d'abord été que des premiers commis, étoient devenus des titulaires d'offices en régle, ſous le nom d'*Intendans des finances :* ils dirigeoient, ſous les ordres du *Contrôleur général*, les *manufactures*, les *grands chemins*, la perception des différens impôts : c'étoient des eſpèces de *Rapporteurs*, deſtinés à abréger au Miniſtre le travail de l'examen, & à lui faciliter les diſcuſſions, dans les matieres litigieuſes.

Colbert avoit cependant intention de tout ſimplifier, & ce n'en étoit pas-là le moyen : mais les hommes en place ne ſont pas toujours les maîtres d'exécuter toutes leurs idées.

Sous la *régence*, dans ce premier inſtant de ferveur, qui éclate ordinairement à tous les commencemens de regne, on établit un conſeil pour les *finances*, comme pour la *guerre*, comme pour la *religion* : tout alloit être réformé : on alloit détruire l'adminiſtration arbitraire : la cour ne vouloit plus gouverner que ſur les avis des gens de bien : le célebre & crédule Abbé de *Saint-Pierre*, écrivit en faveur de la *Poliſynodie*, ou de cette multiplicité de conſeils : l'*Académie Françoiſe* prétendit que c'étoit critiquer la mémoire du feu Roi : elle fit, à ce citoyen

reſpectable, l'affront de l'exclure de ſon corps, en cérémonie; affront qui n'auroit dû deshonnorer que ſes auteurs. Le Duc *Régent* n'oſa ſoutenir l'apologiſte de ſes réformes : après les avoir décréditées par cette foibleſſe, il fut obligé de les détruire lui-même. L'ordre ancien fut rétabli.

Il fut maintenu par le Cardinal de *Fleury :* ce Miniſtre n'y ajouta qu'un reſpect profond pour les *Fermiers généraux*, & une confiance aveugle dans cette maniere d'adminiſtrer les revenus de l'état. Depuis lui, on a vu les impôts s'accroître également pendant la *guerre* & pendant la *paix*. La place de *Contrôleur général* ſembloit n'être qu'un moyen donné ſucceſſivement à quelques hommes privilégiés, pour y développer des projets. Aucun d'eux ne pouvant réuſſir à faire agréer des nouveautés utiles, tous étoient forcés d'en revenir à l'ancienne méthode, & de créer des *rentes viagères*, des *vingtièmes*, & *des ſols pour livre*. Preſque tous, après une adminiſtration peu fortunée, finiſſoient par un retraite encore moins honorable.

Les places d'*Intendans des finances* plus ſtables, plus lucratives par le maniement des détails, s'étoient enrichies des pertes de leur chef. Ces officiers, tous ſortis de la magiſtrature, avoient acquis une très-grande conſiſtance : ils étoient devenus de véritables Miniſtres, qu'il falloit payer en cette qualité.

Le Roi actuellement régnant, vient de les ſupprimer par un édit : ils ſeront remplacés par un comité de trois *Conſeillers d'Etat*, qui en exerceront les fonctions, dans la partie contentieuſe. M. *Taboureau*, dernierement fait *Con-*

trôleur général, ſe démet; il n'eſt pas remplacé; M. *Neker* reſte chef, avec la qualité d'*adminiſtrateur des finances.*

Quod felix, fauſtum, fortunatumque ſit.

N. B. *Je reçois en ce moment, par la poſte, la pièce ſuivante, imprimée. J'ignore ſi c'eſt une plaiſanterie, ou un projet ſérieux : dans un cas, ou dans l'autre, je crois devoir contribuer à la rendre publique.*

« ANALECTES Politiques, Civiles, & « Littéraires : Ouvrage périodique, pour « ſervir de ſupplément aux Annales de « M. Linguet.

Avec cet Epigraphe,

« Tu cave defendas, quamvis mordebere dictis. »
SEN. *C. ult. de Tranquil.*

à Bruxelles, 1777.

« CE n'eſt plus dans un *Journal*, mais dans des « *Annales*, dont la réunion doit former une *Hiſtoire* « *Univerſelle*, que M. Linguet ſe propoſe de venger « déſormais l'humanité des outrages qui la flétriſſent, « d'éclairer la raiſon ſur les écarts qui la deshonorent, « & de fixer le jugement de la poſtérité ſur les événe- « mens, les loix, & les mœurs de notre ſiècle.

« Il n'y a pas, dit-il, de déciſions des tribunaux, que « le Public n'ait droit de revoir.

« Mais les ſiennes ſeroient-elles ſans appel ? L'a- « mour de la vérité nous fera ſuivre ce nouveau Sa- « luſte dans ſes récits, comme dans ſes raiſonnemens, « & toutes les fois qu'il empruntera le tonnerre de Dé- « moſthène, nous ſaiſirons la hache de Phocion. La « diſcuſſion peut ſeule aſſurer un caractere d'équité « aux jugemens du tribunal que M. Linguet préfere

« aujourd'hui à celui de Thémis. L'Hiſtoire ſur-tout « ne peut être la leçon des ſiècles à venir, ſi l'Hiſtorien « n'eſt impaſſible comme elle. La ſcene du monde ſe « remplit ſans ceſſe d'Acteurs & de Juges nouveaux, « & l'impartiale poſtérité ne flétrit pas du nom d'op- « preſſeurs, tous ceux contre leſquels des contempo- « rains inquiets ont élevé le cri de l'oppreſſion.

« Graces au goût du ſiècle pour tout ce qui a un air « de nouveauté & d'audace, dès qu'un déclamateur « hardi ſe croit poſſeſſeur de quelques grandes vérités, « parce qu'il a des opinions biſarres, il monte im- « punément dans la tribune, où s'admirant avec « complaiſance, pour avoir eu la force de ſecouer « quelques préjugés, & s'applaudiſſant de ſes décou- « vertes, il s'érige en génie tutélaire *de l'humanité & « de la raiſon.*

« Heureuſement pour l'une & pour l'autre, ces ſages « éphémères n'en impoſent qu'aux ignorans & aux « étourdis, qui croient ridiculement que tout eſt faux, « lorſqu'on leur a perſuadé que tout n'eſt pas vrai.

« Ce qui étoit ſage dans l'ancienne Grece, où l'on « vouloit être libre, eût été vicieux dans la Perſe où « l'on aimoit une tranquille ſoumiſſion. Une guerre « ouverte entre les politiques *empiriques* & les *métho- « diques*, peut être utile à *Londres ;* & une *inquiſition « cenſoriale*, ſagement exercée, peut être néceſſaire à « *Paris.*

« Cependant malgré la liberté que les mœurs ac- « tuelles comportent en Angleterre, nous ne conſeil- « lons pas à l'Avocat *de l'humanité & de la raiſon*, d'y « prêcher la tolérance en faveur de ceux qui ont le « malheur de tenir au *Papiſme* ; la cour *du banc du « Roi* le déclareroit bientôt coupable *de grande incon- « duite*, & lui prouveroit par pluſieurs bonnes raiſons, « qu'il n'eſt pas l'*homme qui manquoit à l'Angleterre.*

« Tout homme qui ne tient ni à *Apollon*, ni à *Céphas*, « ni aux *Torys*, ni aux *Wighs*, ſera ſuſpect aux deux « partis, lorſqu'il voudra s'ériger en déclamateur ; « & les *Coroners* ſont auſſi inquiétans à Londres, pour « la ſecte nouvelle des *infaillibles*, que le Lieutenant « de Police à Paris.

« La politique, bien différente de cette inquiétude « qui égare les hommes dans une courſe incertaine « & trompeuſe, doit les rendre citoyens. Qu'on in- « terroge ceux-là même qui rougiſſent des mœurs do- « meſtiques, & qui traitent la modeſtie de baſſeſſe ou « de ruſticité, s'il leur eſt indifférent que leurs valets « ſoient des voleurs ; leurs voiſins, des frippons ; « leurs conſeils, des traîtres ; leurs femmes, des « proſtituées ; & leurs enfans, des monſtres.

« Or l'homme qui ne ſait être ni mari, ni pere, ni « voiſin, ni ami, ni ſujet, ni client, ni patron, ne ſaura « pas être citoyen.

« C'eſt donc ſur les mœurs privées, que la poli- « tique doit veiller, parce qu'elles décident à la fin « des mœurs publiques.

« A quoi ſerviroit en effet de donner la conſtitution « la plus ſage à des hommes corrompus, dont on ne « corrigeroit pas d'abord les vices ?

« Lorſqu'une fois les courtiſanes ſont devenues les « arbitres du goût, que les ſophiſtes, ſous le titre im- « poſant de *philoſophes*, proſtituent leurs leçons mer- « cénaires au ſervice des paſſions ; le moyen que les « Magiſtrats craignent les regards & le jugement « d'une multitude plus vicieuſe qu'eux ! le moyen que « ceux qui gouvernent, plient ſubitement à la re- « forme un ſiècle, qui croiroit qu'on veut lui arracher « ſon bonheur avec ſes vices !

» Ainſi le pompeux étalage des idées de M. *Linguet* « ſur une *légiſlation univerſelle*, & ſur la réformation « d'un code *commun & raiſonnable*, ne nous touchera, « qu'autant qu'il nous fera voir, que l'art de tromper « les hommes, n'eſt pas l'art de les rendre heureux ; « que la politique eſt la médecine des états, & qu'elle « ne doit pas être un recueil de charlataneries ; que « l'art de gouverner a des principes fixes & déterminés, « & qu'il ne doit varier que dans la maniere de les « appliquer.

« Notre but à nous ſera de montrer en politique, « comme en juriſprudence & en littérature, qu'il « exiſte entre la politique & la morale, une liaiſon « intime & néceſſaire ; nous compterons les vertus

« & les vices des différens peuples, & nous ſaurons « les biens & les maux auxquels ils doivent s'attendre.

« C'eſt ſous ce double rapport, que nous obſerve- « rons la marche des états, qui s'éloignent ou s'appro- « chent du but, ſuivant leur négligence ou leur atten- « tion à épier les occaſions de réprimer le luxe, ce « monſtre à deux têtes, compoſé d'avarice & de pro- « digalité, qui traîne à ſa ſuite mille ſources de dépé- « riſſement ; de faire diſparoître dans la fortune des « citoyens une diſproportion révoltante, qui les cor- « rompt tous par des voies différentes ; de réveiller « dans les cœurs l'amour de la gloire, ſeule vertu, qui « peut ſe montrer à découvert au milieu de la cor- « ruption ; de corriger, s'il eſt poſſible, les loix de « ſang qui rendent la populace féroce, ſans rendre « le citoyen meilleur ; de dompter enfin le goût domi- « nant des théatres, qui amollit les hommes, remplit « de délires la tête des femmes, & crée dans l'état un « ordre nouveau, qui ne peut fonder ſon importance, « que ſur la décadence des mœurs.

« La légiſlation qui, la premiere, ſaura ſe ſervir des « paſſions mêmes, pour affoiblir peu à peu & ruiner « leur empire, c'eſt celle-là que nous propoſerons « pour modele aux autres.

« Ces Analectes ſuivront exactement, de mois en « mois, les *Annales* de M. *Linguet*, & elles ſeront « diſpoſées, pour le format, à leur ſervir, ſi l'on veut, « de ſupplément.

« Comme nous avons auſſi conſacré une partie de « notre vie à l'étude de l'Hiſtoire & de la Juriſpru- « dence, ſur leſquelles nous avons raſſemblé des « matériaux de toute eſpece, nous ſerons en état d'ap- « précier les raiſonnemens & les idées de M. Linguet, « tant ſur les conſtitutions des différens peuples, que « ſur les conteſtations fameuſes qui naîtront parmi les « particuliers.

« Nous nous ferons d'ailleurs un devoir de publier « tous les Mémoires intéreſſans, que daigneront « nous adreſſer ceux qui voudront concourir avec « nous à la recherche du *vrai*, du *juſte*, & de l'*hon-* « *nête*, dans tous les genres. Ils voudront bien ſeule- « ment affranchir le port de leurs lettres & paquets.

« Le prix de l'abonnement ſera d'un louis d'or de « France.

« On pourra s'abonner en tout tems à Paris, chez « M. BATTILLIOT, Banquier, rue S. Jacques, chargé « de la correſpondance générale, & qui aura dans les « principales villes, tant de la France que des autres « pays, des Correſpondans particuliers, chargés de ré- « pandre ce Proſpectus, & de recevoir les abonnemens, « & les Mémoires.

« On pourra s'abonner pour ſix mois, comme pour « un an.

« Le premier Numéro paroîtra le 10 Août prochain. « On a pris ce tems pour donner aux Souſcripteurs « celui de ſe faire connoître, & déterminer le nombre « des Exemplaires à imprimer. Ceux qui n'auront « pas le premier Numéro, le recevront avec le ſe- « cond.

Je le répete, je ne puis deviner ſi l'auteur, ou les auteurs de cette eſpèce de *Proſpectus* ont entendu faire un badinage, ou ſi c'eſt une entrepriſe effective, qui doive être ſuivie de l'exécution. Dans le premier cas, ils n'auroient pas réuſſi : quand on parodie, il faut être plus gai.

Dans le ſecond, je les ſoupçonnerois fortement de n'avoir lu que le proſpectus de mes *Annales*, & de s'engager à y répondre, à y ſuppléer, ſans les connoître : ce n'eſt pas la premiere fois que j'aurois été ainſi apprécié & réfuté.

Ils annoncent préciſément ce que je me propoſe, & ce que j'ai juſqu'ici tâché de faire. Si leur intention & leur eſpérance ſont de faire mieux que moi, je ſerai le premier à les en féliciter : ils auront beaucoup plus de moyens. Ils ſont paiſibles, ſans doute ; jouiſſant de leur état, de leur fortune, de leurs amis, de leurs livres, d'une correſpondance facile : je ſuis privé de toutes ces conſolations, comme de

toutes ces reſſources. Je ne doute donc pas qu'ils ne donnent un ouvrage infiniment ſupérieur au mien. Le leur eſt déjà de moitié meilleur marché.

Je deſire qu'ils démontrent encore mieux que je ne l'ai fait, dans mes *Annales*, & dans tous mes autres ouvrages, la néceſſité, pour les *Princes*, d'être humains, équitables, ſoigneux, juſtes ſur-tout, juſtes, & par conſéquent inexorables contre les abus ; pour les *Magiſtrats*, celle d'être fermes, laborieux, ſans préjugé, comme ſans complaiſance ; pour les *particuliers* de tous les ordres, celle d'être bons peres, bons maris, épouſes tendres, & fidelles, enfans reſpectueux & reconnoiſſans ; domeſtiques ſoumis, & même réſignés. C'eſt à rappeller ces devoirs, à prouver que le véritable intérêt de chaque individu eſt de les accomplir avec exactitude, que la *Théorie des Loix* & tous mes autres écrits ſont conſacrés. Si les *Analectes* les peignent d'une maniere plus preſſante, & plus perſuaſive, je n'en ſerai ni humilié, ni découragé.

Je ferai comme ce *Lacédémonien* qui voyant deux places vacantes dans le Senat, s'étoit préſenté pour en remplir une : il n'avoit pas été élu : il ſe retiroit plein de joie. *Qui peut donc vous réjouir ainſi*, lui dit un voiſin, *quand vous venez d'eſſuyer un refus ? Je me réjouis*, répondit ce Patriote, *de ce qu'il y a dans la République deux plus honnêtes hommes que moi.*

Au reſte j'invite mes *cenſeurs* ou *imitateurs*, à s'inſtruire mieux, non-ſeulement de mes *Annales*, mais mêmes des objets ſur leſquels ils s'apprêtent à me donner des avis. Ils *ne conſeillent pas*, diſent-ils, à *l'avocat de l'humanité*

& de la raiſon de prêcher, à Londres, la tolérance en faveur de ceux qui ont le malheur de tenir au Papiſme ; parce qu'ajoutent-ils, *la Cour du Banc du Roi le déclareroit bientôt coupable de grande inconduite.* S'ils avoient fait un voyage ici, ils verroient que leur conſeil n'eſt pas plus juſte que leurs expreſſions.

Le *Banc du Roi* n'eſt pas une *Cour :* l'idée même qui eſt attachée à ce mot de *Cour*, en *François*, n'exiſte pas à *Londres.* Quand dans ce tribunal quelqu'un eſt déclaré coupable, la formule, comme dans les autres, eſt le *Guilty*, ou *Not guilty*, prononcé par les *Jurés :* Les Auteurs des *Analectes* feront bien de garder pour eux la *grande inconduite*, qui ne prendra pas ici.

Quant au danger de prêcher la *tolérance*, à *Londres*, en faveur du *Papiſme*, je ſuis fâché pour eux qu'ils puiſſent même le ſuppoſer. Ils ignorent donc que cette tolérance eſt actuellement dans l'eſprit, & dans les cœurs de la nation ; que les loix de ſang, néceſſitées, ou excuſées par les circonſtances, n'ont preſque plus de panegyriſtes ici ; qu'un juriſconſulte eſtimé, un des douze *grands Juges* de l'*Angleterre*, a conſigné dans un ouvrage, dont toutes les bibliothèques s'enrichiſſent, ſes vœux pour les voir abolies ; que ſuivant toutes les apparences elles le ſeront avant peu, & que ce point-là n'eſt pas un de ceux ſur leſquels il eſt dangereux, à *Londres*, comme ailleurs, de s'expliquer avec liberté.

Quand aux *Coroners*, j'invite mes *Suppléteurs*, avant que d'en parler, & de les comparer à perſonne, à ſe bien informer de leurs fonctions : je

les invite à ne pas croire qu'en *Angleterre* tout ſoit partial, fanatique & corrompu. Je crois bien que toutes les factions s'y réuniroient contre un *déclamateur* qui les outrageroit toutes : mais les honnêtes gens y rendroient juſtice à un homme honnête, qui ſans *déclamer*, ſans être ni *Whig*, ni *Tory*, s'efforceroit de ſaiſir la vérité, & de la rendre ſenſible.

J'ignore à quoi tend la menace des *Coroners*, mais je dois apprendre aux Auteurs de ce proſpectus, une très grande, très précieuſe, très eſtimable différence, qui ſe trouve ici, entre les pourſuites qui s'y font, en quelque genre que ce ſoit, & celles qui ont lieu dans les autres Royaumes ; c'eſt qu'à *Londres*, au moins un jugement définitif ne ſe rend jamais ſans examen ; c'eſt qu'il n'y a ni particulier, ni *compagnie*, qui puiſſe dire aux juges : » Voilà un homme que « nous voulons perdre, parce qu'il nous im- « portune ; prêtez-nous votre main pour l'aſſaſ- « ſiner ; « ni juges qui ſe rendent à cette ſollicitation, & puniſſent un homme irréprochable de n'avoir ſû oppoſer que de l'innocence & de la fermeté, aux déclamations de quelques hommes foibles, ſubjugués par les manœuvres de trois ou quatre lâches Rivaux. Il ſe commet des injuſtices en *Angleterre*, comme ailleurs ; parce que ce ſont des hommes qui y exercent, comme ailleurs, le miniſtere redoutable de la juſtice : mais elles y ſont plus rares, parce que la défenſe ne peut jamais y être interdite, & qu'elle eſt toujours publique : texte très-intéreſſant, & que les *Analectiers*, ou leurs moteurs feront bien de méditer.

Enfin, ce que je viens de dire de l'*Angleterre*

me rappelle une imputation à laquelle je n'ai pas encore répondu : un homme qui a pris un maſque *Anglois*, pour m'attaquer, m'a reproché, dans un papier *François*, qui ſe publie ici, (1) de varier dans mes critiques, comme dans mes éloges ; de ne louer la *France* que quand je cherche à humilier l'*Angleterre*, & de ne devenir l'apologiſte de *celle-ci*, que quand je me permets d'être le détracteur de *celle-là*. Les Auteurs des *Analectes* ſe rendroient peut-être les échos & les garans de cette calomnie.

Je leur obſerve d'avance, qu'elle eſt de mauvaiſe foi ; & ne peut que me faire honneur aux yeux des juges impartiaux. Tout louer dans une nation, eſt d'un bas flatteur ; tout déprimer, eſt d'un fanatique mépriſable. L'homme modéré, le vrai philoſophe, l'écrivain qui peut eſpérer de la poſtérité la juſtice que ſes contemporains lui refuſeroient, eſt celui qui, ſans être arrêté par les préjugés, de *Patrie*, d'*Etat*, ou même par les intérêts de *fortune*, loue ſans emphaſe, & ſans projet, dans chacune des nations dont il parle, ce qui lui paroit digne de cet hommage, & critique ſans paſſion, ſans emportement, ce qui lui ſemble digne de réforme, en produiſant ſcrupuleuſement ſes raiſons au tribunal du public. Les reproches qu'on me fait déja, prouvent que j'ai rempli impartialement ce devoir. Si les *Analectes* n'y ſont pas expoſées, tampis pour elles.

---

(1) Le Courrier Littéraire de l'*Europe*.

N. B. *L'Auteur de ces* Annales *conſent volontiers à donner de la pâture à ſes ennemis. Dans la poſition où il eſt, obligé d'employer des mains & des preſſes étrangeres, des Ouvriers qui n'entendent pas ſa langue, ne peuvent manquer d'ajoûter bien des fautes aux ſiennes : Il s'abſtient, ſans regret, de les relever : mais celles qu'on lui imputeroit avec une apparence de raiſon, & qui autoriſeroient les Cenſeurs impartiaux à lui reprocher des contradictions, il ſe doit à lui même l'égard de les rectifier d'avance. Ainſi, dans le dernier* N°. *on lit, à la premiere page, en titre,* Gageure, &c. jugée dans la COUR du banc du Roi, *& dans l'avant-derniere, on trouve que le* BANC DU ROI n'eſt pas une COUR. *Il eſt bon d'avertir les lecteurs que le premier titre eſt une mépriſe à laquelle l'auteur n'a pas de part ; ils ne doivent s'arrêter qu'à l'aſſertion du* TEXTE, *qu'il avoue & garantit.*

SUEDE.

LA Reine de *Saba* ſe déplaçoit pour aller rendre viſite à *Salomon* : ſi cette héroïne avoit eu la renommée qu'elle méritoit probablement, on peut croire que le Prophete l'auroit prévenue, qu'il auroit pris ſur lui la fatigue & les dangers du voyage : c'eſt du moins ce que nous

voyons aujourd'hui dans le nord de l'*Europe*; preſſés l'un & l'autre de ſe voir, c'eſt *Guſtave* qui ſe tranſporte chez *Catherine*.

Les ſpéculateurs ſoupçonnent que ce pélerinage galant & royal, n'eſt pas un ſtérile tribut d'admiration. A les en croire, quelque négociation ſérieuſe eſt le but de cette viſite brillante. En combinant la ſituation de l'*Europe*, les intérêts de la *Ruſſie*, & ſes alliances, avec le beſoin de maintenir l'équilibre preſque rompu par l'union des maiſons de *Bourbon* & d'*Autriche*, ils prétendent que l'objet de la courſe du Monarque *Suédois*, eſt d'accéder aux traités particuliers de cette puiſſance avec l'*Angleterre*, &c.

Cela changeroit bien le ſyſtême de cette cour invariablement attachée à la *France*, depuis *Guſtave Adolphe*: mais ſi ce ſiecle-ci n'eſt pas le ſiecle des miracles dans l'ordre naturel, il eſt celui des prodiges dans l'ordre politique. La réconciliation des héritiers de *Charles V.* & de *François premier*, le *pacte de famille*, le partage de la *Pologne*, la ſéparation de l'*Amérique Angloiſe*, ſont autant d'événemens qui doivent nous apprendre à ne compter ſur aucun calcul. Il n'y auroit rien d'étonnant dans l'acceſſion de la *Suede*, & même du *Dannemarc*, à une ligue, qui auroit pour objet de contrebalancer avec la *Ruſſie*, l'*Angleterre* & la *Pruſſe*, la puiſſance maritime ou terreſtre, de la *France*, de l'*Eſpagne*, de *Naples*, réunies à l'*Autriche*: mais

une choſe certaine, c'eſt que ſi les princes qui ſe mettent déja dans le goût de voyager pour s'inſtruire, ou pour s'amuſer, prenoient auſſi l'habitude d'aller traiter leurs affaires par eux-mêmes, ſans agens, ſans médiateurs, il en pourroit réſulter une politique toute nouvelle. Le Miniſtere des Ambaſſadeurs ſeroit un peu reſtraint : mais les négociations en ſeroient plus rapides : ſeroit-ce un bien ou un mal pour les ſujets ?

Il n'eſt pas difficile d'appercevoir que la *Suede* redevenue Monarchie, ſonge à recouvrer la conſidération que l'anarchie *Ariſtocratique* lui avoit fait perdre, depuis la mort de *Charles XII.* Il ſemble qu'elle a tout à ſe promettre d'un Roi jeune & éclairé, poſſédé de l'amour de la gloire, & qui ayant, en quelque ſorte, conquis ſa couronne, ne doit rien épargner pour la rendre brillante. La mémoire de l'éclat avec lequel ont régné deux *Guſtaves*, ſes prédéceſſeurs, peut l'encourager à les imiter.

Mais trouvera-t-il dans ſes domaines, des reſſources capables de favoriſer ce grand projet ? La politique peut-elle donner à un empire ce que le climat lui refuſe ? Quand *Guſtave Adolphe* fit trembler l'*Allemagne*, & menaça l'*Europe* entiere d'un nouvel *Alexandre*, de petites armées ſuffiſoient pour opérer de grandes choſes. Ce n'étoient pas les canons qui faiſoient la guerre ; les batailles décidoient du ſort des états : & les talens d'un général influoient plus ſur le ſuccès, que le nombre des régimens.

Aujourd'hui que les puiſſances ne ſont comptées pour quelque choſe dans le monde,

qu'autant q'elles peuvent prodiguer l'or & le ſang des hommes, un Pays à qui la nature a refuſé les richeſſes & les moyens d'en acquérir, un Pays qui ne peut nourrir qu'un petit nombre d'habitans, ſur un vaſte eſpace de terrein, doit-il ſe flatter d'acquérir une prépondérance ſenſible? C'eſt ce qui n'eſt gueres vraiſemblable. Au milieu des ſix Coloſſes qui écraſent aujourd'hui l'*Europe* de leur poids, les puiſſances ſecondaires ne peuvent aſpirer qu'à une exiſtence ſubordonnée. Ce n'eſt qu'en s'attachant à l'une ou à l'autre de ces maſſes politiques qu'il leur eſt permis de prétendre à occuper un rang dans la mémoire des hommes.

Je dois au reſte renouveller, à l'égard de la *Suede*, ce que j'ai déja obſervé en parlant du ſyſtême financier de la *Pologne*. S'il eſt difficile de voir ſans ſurpriſe des patriotes, un corps légiſlatif, qui devroit être éclairé par l'exemple de ſes voiſins, muni d'un pouvoir abſolu pour régler les taxes, & réformer les abus dans la perception des deniers publics, admettre la méthode la plus compliquée, la plus abuſive, la moins fructueuſe; & ſe livrer eux-mêmes à des fermes de *Tabac*, à des employés, à des gardes, à tout ce cruel cortége d'une avidité tyrannique & abſurde, la *Suede* n'offre-t-elle pas, dans le même genre, un ſpectacle auſſi étonnant?

La diſtillation des grains y eſt regardée comme un objet de conſommation néceſſaire. Soit habitude, ſoit expérience, on eſt perſuadé qu'il faut des liqueurs fortes, dans ces climats,

où la nature engourdie, pendant les deux tiers de l'année, ſemble en effet avoir beſoin de ces ſecouſſes artificielles, pour ſe dérober à ſa propre langueur. Comme cependant il y a toujours deux manieres d'enviſager les choſes, & que la médecine fournit, pour proſcrire l'uſage des eſprits concentrés, autant de bonnes raiſons que le préjugé, pour le favoriſer, nous l'avons vu ſupprimé à l'inſtant de la révolution en *Suede*. Les philoſophes n'ont pas manqué de louer un gouvernement, qui ne ſe prévaloit de ſon pouvoir, que pour empêcher ſes ſujets de s'empoiſonner journellement par des boiſſons brulantes & meurtrieres.

On s'eſt apperçu bientôt que ce qu'on avoit pris pour une précaution de l'humanité, n'étoit qu'une ruſe de la politique. On n'avoit interdit aux particuliers la compoſition des eaux diſtillées, que pour l'approprier au Roi ſeul. Quand toutes les braſſeries privées ont été détruites, le privilége d'en conſtruire, s'eſt trouvé une prérogative de la couronne : elle l'a fait valoir. A l'inſtant le goût national aiguiſé par la privation, a fait du débit de ces venins agréables, une ſource abondante de bénéfices, & de revenus pour elle.

Cette adminiſtration eſt imitée de la *Ruſſie*, où le Souverain eſt, de tems immémorial, diſtillateur unique, & ſeul marchand *d'eau-de-vie*. Je dirai toujours que dans des Royaumes, où cette eſpece de perceptions eſt, en quelque ſorte, légitimée par l'ancienneté, & où la foibleſſe des Miniſtres, ou bien leur prévarication ne permet pas de la remplacer par des taxes

honnêtes, on peut être excuſable de la conſerver : mais je ne me fais pas à la voir introduire dans des états qui, ayant eû le bonheur de s'en préſerver, & ſe trouvant au moment d'une naiſſance nouvelle, où ils peuvent adopter la maniere d'être qui leur convient le mieux, pourroient ſe diſpenſer de ſe ſoumettre à des entraves auſſi terribles que honteuſes.

Encore une fois, comment nos voyageurs, nos Miſſionnaires oſent-ils critiquer les Rois *Nègres*, qui font ſeuls le commerce de *toile* & d'*eſclaves ;* le grand *Mogol*, ou ſes *Nababs*, qui veulent ſeuls trafiquer des *Diamans ;* le Roi de *Candi*, ou celui de *Ternate*, qui ſe conſtituent ſeuls facteurs de la *Canelle* & du *Géroſle*, quand nous voyons les Rois de l'*Europe* tenir boutique excluſive de *ſel*, de *tabac*, d'*eau-de-vie*, &c. &c. ? Ce qu'il y a de bien pis encore, c'eſt que ces terribles monopoleurs, pour aſſurer leur débit, employent des potences, & des bourreaux ; ils envoyent aux galeres, ils font pendre les confreres qui oſent, ſans armée, eſſayer clandeſtinement de partager leurs profits.

ANGLETERRE.

Quelque ſoit l'empreſſement du public pour avoir des nouvelles de la grande guerre, de la ſeule qui, depuis deux cens ans, ait dû avoir des ſuites ſérieuſes, & une influence ſenſible ſur le genre humain, la curioſité n'eſt cependant pas ſatisfaite. Les expéditions militaires en *Amérique* ſe ſont, juſqu'à préſent, bornées à des

eſcarmouches, dont les détails, & même le ſuccès ſont toujours douteux. *Jupiter* n'a pas encore peſé les deux peuples dans ſa balance d'or. On ne ſait rien de ce qui ſe paſſe devant cette nouvelle *Troie*. Tout ce qui paroît certain, c'eſt que cette campagne ne produira encore rien de déciſif.

Les Politiques prétendent que cette indéciſion termineroit la querelle à l'avantage des *inſurgens*, & leurs aſſertions, à cet égard, paroiſſent fondées. Il n'eſt guère probable que l'*Angleterre* puiſſe renouveller à l'avenir les efforts qu'elle a faits dans les campagnes dernieres, & ſur-tout celle-ci. C'eſt de quoi l'on paroît ici très-peu s'inquiéter. Les étrangers ne peuvent avoir d'idée du peu d'impreſſion que la querelle d'*Amérique* fait à *Londres*, & de l'indifférence de la nation en général pour le ſuccès. Ce n'eſt qu'au *Parlement*, qu'on ſe paſſionne pour & contre.

Du reſte, les cultivateurs & les négocians regardent ces nouvelles éloignées comme un objet de curioſité, plus que comme une diſcuſſion à laquelle ils aient un intérêt perſonnel. Le crédit public & particulier n'en a pas été altéré; les affaires vont comme à l'ordinaire : le commerce intérieur ne languit pas : il y a des manufactures qui ont plus d'activité qu'elles n'en ont jamais eu. Les taxes même ne produiſent preſque pas de ſenſation : on ne s'en plaint pas plus que du renchériſſement de pluſieurs denrées, entre autres, du *Charbon*, dont le prix eſt très-hauſſé, faute de bâtimens pour le tranſporter. Sans les papiers publics, à peine ſongeroit-on

que l'on eſt en guerre : c'eſt une vérité incroyable : il faut en être témoin pour y ajoûter foi.

Cependant il eſt vrai auſſi que l'eſprit général de la nation & ſon vœu ſont décidés contre les *Américains :* ils n'ont preſque plus ici que des Partiſans iſolés : on peut aſſurer que l'*Angleterre*, c'eſt-à-dire, la pluralité des voix, eſt contre eux : mais c'eſt plutôt ennui de leur réſiſtance, que reſſentiment. Je le répéte, jamais peut-être les annales du monde n'ont offert, & n'offriront d'exemple d'une guerre civile auſſi froidement enviſagée, au moins d'un des côtés ; & peut-être en *Amérique*, les eſprits ne ſont-ils pas beaucoup plus échauffés. Il eſt permis de le ſoupçonner, à la lenteur des opérations, de part & d'autre ; l'animoſité n'eſt que dans les *Gazettes*, & peut-être dans le cœur de quelques Membres du *Congrès*, ou des principaux Officiers de l'Armée, qui, tenant à leur grandeur, plus qu'aux intérêts de leurs commettans, enviſagent, dans leur emploi, un moyen de fortune, & non pas un inſtrument de la liberté du pays qu'ils défendent.

J'oſe à peine le dire : mais en vérité, en étudiant l'hiſtoire de cette guerre ; en remontant à ſon principe ; en combinant ce que les *Américains* ont à eſpérer de la victoire, ou à craindre de la défaite, je ne puis encore concevoir comment, ni pourquoi l'on ſe bat.

D'un côté, comment les *Anglois* ont-ils pu ſe déterminer à égorger leurs propres ſujets, plutôt que de leur accorder le droit, aſſez indifférent, de ſe *taxer* eux-mêmes.

Je dis que ce droit eſt indifférent, puiſque la *Cour* étant maîtreſſe en *Amérique*, des dignités, des emplois, des penſions, & même des élections, comme ici, & pouvant, par conſéquent, employer, pour gouverner les *Parlemens* de l'autre hémiſphère, les mêmes moyens qui lui donnent tant d'influence ſur celui de l'*Europe*, elle auroit toujours diſpoſé à ſon gré des eſprits, quand elle en auroit eu le deſir. La couronne, par cette condeſcendance politique, perdoit-elle aſſez de ſon éclat, & de ſes prérogatives, pour que la guerre lui parût préférable ?

Quand le peuple, à *Rome*, diſputa ſucceſſivement au *Sénat* le partage de l'autorité, ce corps céda, plutôt que de combattre, & ce fut le ſalut de la république : ſans cela, elle auroit péri dans ſon berceau. Quand les alliés ambitionnerent le titre de citoyens *Romains*, on n'uſa pas de la même prudence ; on combattit : mais après avoir perdu beaucoup d'hommes, il fallut finir par communiquer aux ſurvivans un titre que l'affoibliſſement mutuel rendoit moins précieux. Comment ces traits frappans de l'hiſtoire n'ont-ils pas éclairé une nation qui doit être inſtruite, & qui influant quelquefois ſur les démarches de ſon gouvernement, n'a qu'à vouloir avec force, pour en maîtriſer les opérations ?

D'un autre côté, eſt-il poſſible que cette conceſſion, ce privilége de ſtatuer perſonnellement ſur la quotité des taxes, ait paru aſſez précieux à des *Colonies*, pour les avoir déterminées, ſur le refus, à renoncer à tous les autres avantages

qu'elles retiroient de leur union avec la métropole? Car c'eſt-là le grief eſſentiel, & même l'unique, dont elles ſe ſont autoriſées. Si elles s'étoient récriées contre la tyrannie qui ſacrifioit leur commerce à celui de l'*Angleterre*, & réduiſoit les *colons* laborieux, à n'être que les inſtrumens ſubordonnés de la fortune des *Anglois* oiſifs, la ſciſſion ſeroit plus excuſable, & le motif de la guerre plus plauſible : mais ce n'eſt que quand elle a été déclarée que ce ſujet de plainte s'eſt produit : la faculté de ſe taxer eſt la premiere & la ſeule cauſe qui ait mis les armes à la main des enfans rebelles, contre des Peres opiniâtres. Les *Colonies* ne tiroient-elles donc pas de leur union, aſſez d'autres avantages, pour contrebalancer le refus de celui-là ?

Etoient-elles d'ailleurs opprimées par le Parlement d'*Angleterre*, dans la fixation de l'impôt, ou par ſes agens dans la perception ? Leurs habitans n'étoient-ils pas aſſociés aux bienfaits des Loix que les *Anglois* regardent comme les protectrices de leur repos, de leur honneur, de leurs biens ? Ne jouiſſoient-ils pas, comme leurs fondateurs, de ce droit, conſidéré par les publiciſtes, de la *Grande Bretagne*, comme le rempart de tous les autres, d'être jugés, dans le civil & le criminel, par leurs Pairs, par des *Jurés* ? Je ne vois, dans leurs manifeſtes, rien qui tende à donner le moindre ſoupçon d'aucune allarme de leur part, ſur tous ces articles.

Quant aux taxes mêmes, leur poſition étoit-elle plus fâcheuſe que celle de tant de bourgs en *Angleterre*, qui n'ont pas de Repréſentans au

Parlement, & qui par conſéquent, dans le fait, ne participent point à la fixation de l'impôt ? Sont-ils pour cela réputés eſclaves ? Se ſoulevent-ils ſous ce prétexte ?

La moitié, les deux tiers peut-être, de l'aſſemblée nationale, avoient des poſſeſſions en *Amérique*, ou des intérêts conſidérables dans ſon commerce. Ce mêlange de propriétés & de rapports n'aſſuroit-il pas dans le Parlement des défenſeurs aux ſujets éloignés ; & des défenſeurs animés par l'intérêt perſonnel, ne ſont-ils pas plus ſûrs encore que des repréſentans élus par la brigue, & ſéduits par la corruption ?

Si les *Américains* ſont vainqueurs, ou du moins invincibles, comme tout autoriſe à le préſumer, quel bien effectif tireront-ils de la ſéparation ? La ruine de leurs héritages ; la perte d'un tiers de leurs freres, tués par le fer, ou par les maladies ; des diſputes inteſtines, où après avoir été l'inſtrument de l'ambition de quelques conſpirateurs adroits, ils en deviendront les victimes ; la néceſſité de combattre pour le choix d'un tyran réel & prochain, après avoir combattu pour ſe dérober à une tyrannie chimérique & éloignée, voilà quels ſeront, pour eux, les fruits de l'enthouſiaſme paſſager qui les tranſporte aujourd'hui.

Ou ils proſpéreront, comme je l'ai dit, dans mon premier N°, ils prétendront à la gloire des armes, à l'éclat d'un commerce excluſif, auquel leur poſition leur donne des droits, & alors ils deviendront tôt ou tard la proie des uſurpateurs ; brillans comme les chevaux de bataille, ce ſera en rongeant un frein impérieux qu'ils porteront

au loin la terreur ; ces mouvemens fiers & impétueux qui les feront admirer, ne ſeront que des ſymptômes de ſervitude. Ou diviſés bientôt par l'intérêt particulier de leurs chefs, aſſervis ſous les loix fiſcales, contrariés par un climat, qui, ſuivant bien des ſpéculateurs, n'admet qu'une population bornée, ils languiront ſans avoir même le bonheur pour dédommagement de leur obſcurité, ou l'éclat en compenſation de la dépendance. Dans un cas, comme dans l'autre, ſeront-ils bien récompenſés d'avoir obſtinément revendiqué le droit de ſe taxer ?

Les *Anglois*, je l'avoue, ne ſe trouveront pas mieux de l'avoir refuſé. Auſſi, je le répéte, ſi la lecture de l'hiſtoire ne familiariſoit avec les inconſéquences de ces vaſtes corps, que l'on appelle des états, des monarchies ; ſi l'on ne voyoit que leurs affaires ſont toujours plus indiſcrétement conduites, que celles des particuliers ; ſi l'expérience & la force n'établiſſoient en leur faveur, le droit de déraiſonner gravement, & de ſacrifier ſans ceſſe la vie des hommes à leurs mépriſes, on demanderoit pourquoi les *Anglois* & leurs *colonies* ſe font la guerre ?

Le Parlement eſt prorogé au mois de Septembre prochain. Cela donnera le tems, avant la rentrée de cette aſſemblée, de recevoir des nouvelles déciſives de l'*Amérique*, s'il y en a.

Les papiers publics ſont chargés d'une liſte des vaiſſeaux de guerre *Anglois*, qui croiſent actuellement autour des iſles de la *Grande Bretagne*, pour en écarter les corſaires *Américains*.

Ils ſont au nombre de 28. Cette Liſte eſt curieuſe, & mérite d'être conſignée ici.

	Canons.		*Canons.*
Le Foudroyant -	80	Le Prince de Galles	74
L'Invincible - -	74	Le Boyne - - -	74
Le Ramilly - - -	74	Le Courageux - -	74
Le Centaure - -	74	Le Torbay - - -	74
Le Terrible - -	74	Le Culloden - -	74
Le Chêne Royal -	74	L'Egmont - - -	74
La Princeſſe Royale	74	L'Hector - - -	74
Le Mars - - -	74	L'Albion - - -	74
Le Burford - - -	74	Le Stirling-Caſtle	74
Le Bedford - - -	74	Le Cornwall - -	74
Le Vaillant - - -	74	Le Sans-pareil - -	64
Le Belliſle - - -	64	L'Exeter - - - -	64
L'Ardent - - -	64	Le Raiſonnable - -	64
Le Trident - - -	64	Le Bienfaiſant - -	64

Les *François* ne verront pas ſans quelque regret un tableau qui leur retrace les déſaſtres de la derniere guerre. Les *Grecs* érigeoient autrefois des trophées après les victoires, pour en conſerver le ſouvenir. Garder ainſi des vaiſſeaux captifs, & les forcer, ſous leur ancien nom, de ſervir les nouveaux maîtres à qui la fortune les a donnés, eſt une eſpece de trophée plus douloureuſe encore, & dont cependant on ne peut pas blâmer l'orgueil.

FRANCE.

C'eſt le titre de *Directeur*, & non pas d'*Adminiſtrateur général* des Finances, que porte M. *Necker*. On eſt dans l'impatience d'apprendre de quels projets il s'occupe, pour la reſtauration de l'Etat. Sa double qualité d'*étranger* & de *Proteſtant*, ſemble lui impoſer la néceſſité de travailler plus heureuſement & plus promptement que ſes prédéceſſeurs.

A la ſuppreſſion des offices d'*Intendans des Finances*, le Roi vient de joindre un changement dans ceux des *Intendans* du *Commerce*. Ces Magiſtrats ne ſeront plus des titulaires en charge; mais de ſimples commiſſaires, révocables à volonté. On donne aux Gardes des regiſtres du *Contrôle général*, des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux dont ils ont joui juſqu'à préſent. Ces mouvemens annoncent ſans doute des vues utiles qui ne ſe ſont pas encore manifeſtées.

La deſtruction des Communautés d'Arts & Métiers, ayant été ſuivie immédiatement de leur rétabliſſement, dans *Paris* & à *Lyon*, il reſtoit à ſtatuer ſur l'exiſtence de celles des autres villes du Royaume, à y enrégimenter, d'une maniere uniforme, les membres deſtinés à les compoſer. C'eſt ce que le Roi vient de faire par un Edit du mois d'Avril dernier, regiſtré au Parlement, & qui doit être conſigné ici.

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de « Navarre : A tous préſens & à venir; SALUT. Le « deſir de contribuer au progrès du Commerce & des Arts, « nous a engagé à créer différentes Communautés d'Arts

« & Métiers dans notre bonne ville de *Paris*, & enſuite « dans celle de *Lyon*. Le ſuccès ayant répondu à nos « vues, nous nous ſommes fait rendre compte de l'état des « Communautés d'Arts & Métiers qui exiſtent dans les « autres villes de notre Royaume; & nous avons reconnu « que pluſieurs ſe ſont formées ſans Lettres patentes en « différentes époques; qu'elles ont été aſſujetties à des « Réglemens nuiſibles à la concurrence; qu'enfin les abus « qui s'y ſont introduits, & les dettes qui en ont été la « ſuite, ont porté le prix des réceptions ou les contributions « annuelles à des ſommes ſouvent exceſſives : c'eſt pour « remédier à tant d'inconvéniens que nous avons réſolu de « ſupprimer toutes les anciennes Communautés, en nous « chargeant néanmoins d'acquitter les engagemens qu'elles « ont contractés; mais comme l'aſſociation de ceux qui ſe « deſtinent au même genre de commerce, & qui exercent « la même profeſſion, eſt le moyen le plus aſſuré d'exciter « l'induſtrie & d'entretenir l'émulation; que d'un autre « côté, cette réunion eſt néceſſaire au maintien du bon « ordre & de la bonne police, nous nous ſommes déterminé « à former de nouvelles Communautés d'Arts & Métiers « dans les Villes qui nous en ont paru ſuſceptibles par la « nature ou l'étendue de leur Commerce, à leur preſcrire « des regles générales & uniformes, qui temperent la ri- « gueur des anciens Réglemens, à fixer les droits d'ad- « miſſion & réception dans ces nouvelles Communautés à « des ſommes modiques & qui puiſſent nous mettre en « état de rembourſer ſucceſſivement les Créanciers légi- « times des Communautés ſupprimées, ſans être trop « onéreux à ceux qui deſireront y être admis. *A ces* « *cauſes*, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre « Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance « & autorité royale, nous avons, par le préſent Édit per- « pétuel & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné, diſons, « ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit.

« ART. Ier. Les Marchands & Artiſans de différentes « villes du reſſort de notre Parlement de *Paris*, ſeront claſſés « & réunis ſuivant le genre de leur commerce, profeſſion ou « métier; &, à cet effet, nous avons éteint & ſupprimé, éte- « gnons & ſupprimons toutes les Communautés d'Arts & « Métiers ci-devant établies dans leſdites villes, autres « néanmoins que celles de *Paris* & *Lyon*. Et, de la même « autorité, avons créé & établi de nouvelles Communautés

« d'Arts & Métiers dans celles deſdites villes qui nous ont « paru ſuſceptibles par la nature ou l'étendue de leur com- « merce, & dont l'état arrêté en notre Conſeil demeurera « annexé ſous le contre ſcel du préſent Edit. A l'égard « des autres Villes & Bourgs, il ſera libre à toutes per- « ſonnes d'y exercer tout commerce & métier, ſous l'au- « torité des Officiers de Police du lieu, nous réſervant « d'étendre les diſpoſitions du préſent Edit à celles deſ- « dites Villes dont les Marchands & Artiſans deſireront « être mis en Communauté.

« II. Les Communautés établies par l'article précédent, « jouiront excluſivement du droit & faculté d'exercer dans « les villes de leurs établiſſemens, les Commerces, Métiers « ou Profeſſions qui ſont attribués à chacune d'icelles, par « l'état arrêté en notre Conſeil : en ce qui concerne les « Métiers ou Profeſſions qui ne ſont pas compris audit état, « il ſera libre à toutes perſonnes de les exercer dans leſ- « dites Villes, à la charge d'en faire déclaration au Juge « de Police. Leſdites déclarations contiendront les nom, « ſurnom, âge & demeure du Déclarant, & le genre de « commerce, profeſſion ou métier qu'il ſe propoſera d'exer- « cer. Elles ſeront inſcrites ſur un regiſtre à ce deſtiné.

« III. N'entendons comprendre dans les diſpoſitions de « l'article précédent, la profeſſion de la Pharmacie, celle « de l'Imprimerie & Librairie, ni la Communauté des « Maîtres Barbiers-Perruquiers-Etuviſtes, par rapport aux- « quelles il ne ſera rien innové, quant à préſent. Per- « mettons néanmoins aux Coëffeuſes de femmes d'exer- « cer librement leur profeſſion comme par le paſſé : Voulons « pareillement que les Femmes & Filles puiſſent exer- « cer librement les profeſſions de Couturieres, Brodeuſes, « Ouvrieres en Linge & Faiſeuſes de Modes, à la charge de « faire les déclarations preſcrites par l'article précédent.

« IV. Tous nos Sujets, même les Etrangers, qui voudront « être admis dans les Communautés établies par l'article « premier, ſeront tenus de payer indiſtinctement, pour tout « droit de réception, les ſommes fixées par les tarifs arrêtés « en notre Conſeil & annexés au préſent Edit : Voulons « que les Etrangers qui décéderont membres deſdites « Communautés, ſoient affranchis du droit d'*Aubaine* pour « leur mobilier & leurs immeubles fictifs ſeulement.

« V. Les Filles & Femmes pourront être admiſes & « reçues dans les Communautés, en payant les droits

« fixés par les Tarifs, ſans cependant qu'elles puiſſent, « dans les Communautés d'Hommes, aſſiſter à aucune « aſſemblée, ni exercer aucune charge.

« VI. Les Veuves des Maîtres qui ſeront reçus à l'avenir, « ne pourront continuer d'exercer le Commerce, Profeſ- « ſion ou Métier de leurs Maris, que pendant une année, « ſauf à elles à ſe faire recevoir dans la Communauté, en « payant moitié des Droits de réception.

« VII. Les Maîtres ou Maîtreſſes qui voudront cumuler « deux ou pluſieurs Profeſſions dépendantes de différéntes « Communautés, ſeront tenus de ſe préſenter devant le « Juge de Police du lieu de leur réſidence; &, dans le cas « où il eſtimera qu'il n'y a point d'incompatibilité, & que « la réunion ne peut nuire ni à la Police ni à la ſûreté pu- « blique, il leur délivrera une permiſſion par écrit, en « vertu de laquelle ils ſeront admis & reçus dans leſdites « Communautés, en payant les Droits de réception.

« VIII. Les Maîtres des Communautés ſupprimées par « l'Article premier, & leurs Veuves pourront continuer « d'exercer le Commerce, Profeſſion ou Métier de la Com- « munauté dans laquelle ils avoient été reçus, ſans payer « aucun nouveau Droit: & ils ſeront ſeulement aggrégés « aux nouvelles Communautés; & dans le cas où ils vou- « droient y être admis en qualité de Maîtres, ils ſeront « reçus en payant le quart des Droits fixés par le Tarif, « s'ils ſe préſentent dans les trois mois qui ſuivront la publi- « cation du préſent Edit. Ceux qui ne ſe préſenteront « qu'après ledit délai, ne pourront plus y être admis qu'en « payant moitié des droits.

« IX. Voulons pareillement que ceux qui exerçoient « publiquement à Boutique ouverte, avant la publica- « tion de notre préſent Edit, quelques-unes des Profeſſions « ou Métiers libres, & qui ſe trouvent dépendans d'une « des Communautés établies par l'Article premier, puiſſent « continuer, comme par le paſſé, ſans payer aucuns Droits, « à la charge ſeulement de faire la déclaration preſcrite en « l'Article II, au moyen de laquelle ils ſeront aggrégés « auxdites Communautés: leur permettons néanmoins de « ſe faire recevoir Maîtres dans leſdites nouvelles Commu- « nautés, en payant le tiers du Droit de réception; & ce dans « trois mois, pour tout délai; paſſé lequel, ils ne pourront « y être reçus qu'en payant les deux tiers deſdits Droits.

« X. Il ſera formé tous les ans, dans chaque Commu-
« nauté, deux Tableaux qui ſeront arrêtés ſans frais par le
« Juge de Police. Le premier contiendra les noms, par
« ordre d'ancienneté, des Maîtres qui auront payé les
« Droits ci-deſſus fixés. Le ſecond contiendra les noms de
« ceux qui, n'ayant pas acquitté leſdits Droits, ne ſeront
« qu'aggrégés. Ceux ou celles qui ſeront reçus à l'avenir,
« ſeront inſcrits à la ſuite du premier Tableau. Les autres
« ne ſeront inſcrits que ſur le ſecond Tableau.

« XI. Ceux qui ne ſeront inſcrits que ſur le deuxieme Ta-
« bleau, ne pourront être admis aux aſſemblées, ni par-
« ticiper à l'adminiſtration des affaires de la Communauté :
« ils ſeront tenus de ſe renfermer dans les bornes de leur
« ancien Commerce ou Profeſſion, ſous l'Inſpection des
« Syndics & Adjoints de la Communauté à laquelle ils
« ſeront aggrégés, tant pour l'exercice de leur Commerce
« ou Profeſſion, que pour le paiement des Impoſitions.

« XII. Il ſera établi, dans chaque Communauté, un
« Syndic & un Adjoint, qui ſeront tenus conjointement
« de veiller à l'adminiſtration des affaires, à la recette &
« emploi des revenus communs, & à l'obſervation des
« Statuts & Réglemens : ils exerceront leſdites fonctions
« pendant deux années. La premiere, en qualité d'Ad-
« joint ; & la deuxieme, en qualité de Syndic. Leſdits
« Syndics & Adjoints ſeront choiſis & nommés par la Com-
« munauté : voulons néanmoins qu'ils ſoient nommés,
« pour cette fois, par le Juge de Police.

« XIII. Les Communautés qui ne ſeront pas compoſées
« de plus de vingt-cinq Maîtres, pourront s'aſſembler en
« commun, tant pour la nomination de leurs Syndics & Ad-
« joints, que pour les affaires importantes qui intéreſſeront
« leurs Droits & Privileges ; & à l'égard des Communau-
« tés plus nombreuſes, elles ſeront repréſentées par dix
« Députés, leſquels ſeront choiſis par la voie du Scrutin
« dans une Aſſemblée générale de la Communauté, qui ſera
« tenue chaque année au jour, heure & lieu qui ſeront in-
« diqués par le Juge de Police, & dans la forme qui ſera
« par lui preſcrite, ſuivant le nombre des Maîtres dont la
« Communauté ſera compoſée. Les Députés ainſi nommés
« repréſenteront l'entiere Communauté, & les délibéra-
« tions qui ſeront par eux priſes obligeront tout le Corps.

« XIV. Trois jours après la nomination des Députés,

« ils ſeront tenus de s'aſſembler en préſence du Juge de « Police, à l'effet de procéder, par voie de Scrutin, à l'élec- « tion de l'Adjoint qui devra remplacer celui qui devien- « dra Syndic, & ainſi d'année en année : voulons au ſurplus « que, dans les Communautés qui ſeront dans le cas de nom- « mer des Députés, les Adjoints ne puiſſent être choiſis « que dans le nombre de ceux qui auront été Députés.

« XV. Les Aſſemblées des Communautés, & celle de « leurs Députés, ſeront préſidées par les Syndics & leurs « Adjoints ; & les délibérations qui ſeront priſes dans leſ- « dites Aſſemblées, à la pluralité des voix, ſeront exécu- « tées à la diligence des Syndics & Adjoints, leſquels ſe- « ront tenus de les préſenter préalablement au Juge de Po- « lice, pour être par lui autoriſées s'il y échoit.

« XVI. Les droits du Juge de Police demeureront fixés « à ſix livres, pour ſon aſſiſtance à l'élection des Adjoints, « & à pareille ſomme pour la réception des Maîtres & « Maîtreſſes ; & ceux du Greffier ſeront fixés à deux livres, « en ce non compris le Droit de ſcel & ſignature : & à « l'égard des déclarations dont eſt fait mention ci-deſſus, « les Droits en demeureront fixés à trente ſols.

« XVII. Le quart des Droits de réception à la Maîtriſe « ſera perçu par les Syndics & Adjoints, & ſera employé, « (à la déduction du cinquieme dudit quart, que nous leur « attribuons pour leurs Honoraires) aux dépenſes com- « munes de la Communauté ; &, dans le cas où ledit quart « ne ſuffiroit pas, nous y pourvoirons ſur les Mémoires qui « nous ſeront remis. Les trois autres quarts ſeront perçus « à notre profit ; nous réſervant néanmoins de modérer, « s'il y a lieu, leſdits droits, eu égard aux facultés des dif- « férentes corporations d'Artiſans dans les Villes du ſecond « ordre, ſur les Mémoires qui ſeront addreſſés à cet effet « au Sr. Contrôleur-Général de nos Finances.

« XVIII. Les Syndics & Adjoints procéderont à l'ad- « miſſion des Maîtres & à l'enregiſtrement de leur réception « ſur le Livre de la Communauté, ſans qu'il ſoit beſoin « d'aſſembler à cet effet les Communautés ou leurs Députés. « Voulons au ſurplus que les Syndics & Adjoints ne puiſ- « ſent procéder auxdites admiſſions & enregiſtrement qu'a- « près s'être fait repréſenter l'Acte de preſtation de ſer- « ment de l'Aſpirant devant le Juge de Police, & la quit- « tance des Droits de réception, ainſi que celle du droit « des Pauvres, s'il eſt d'uſage d'en payer dans la Ville où

« ils ſe feront recevoir. Défendons auxdits Syndics &
« Adjoints d'exiger ou recevoir aucuns repas ou préſens,
« ni autres ſommes que celles ci-deſſus fixées, ſous peine
« d'être procédé contre eux extraordinairement comme
« Concuſſionnaires, ſauf aux Récipiendaires à acquitter
« par eux-mêmes le coût de leurs lettres de Maîtriſe.

« XIX. Il ſera inceſſamment procédé, s'il y a lieu, à la
« vente & adjudication des effets appartenans aux Com-
« munautés ſupprimées par l'Article premier ; & le pro-
« duit de ladite vente ſera employé, ſans divertiſſement,
« au paiement de leurs dettes : à l'effet de quoi les Créan-
« ciers d'icelles ſeront tenus de remettre, dans trois mois
« pour tout délai, entre les mains du Contrôleur-Général
« de nos Finances, leurs titres de créances, pour être pro-
« cédé en notre Conſeil à la liquidation d'icelles, & par
« nous pourvu à leur acquittement, tant ſur le produit
« deſdites ventes, que ſur le produit des trois quarts des
« Droits de réception, nous réſervant, en cas d'inſuffiſan-
« ce, d'y pourvoir de nos deniers, ainſi qu'il appartiendra.

« XX. Les Syndics & Adjoints ne pourront former au-
« cune demande en Juſtice, à l'exception néanmoins des
« demandes en validité de ſaiſie faite pour contravention,
« appeller d'une Sentence, ni intervenir en aucune cauſe,
« ſoit principale, ſoit d'appel, qu'après y avoir été ſpé-
« cialement autoriſés par une délibération de la Commu-
« nauté ou de ſes Repréſentans : leur défendons de faire
« aucun accommodement, même ſur des ſaiſies, que du
« conſentement de nos Procureurs en la Police, ou de ceux
« de Seigneurs Hauts-Juſticiers dans les lieux où ils ont la
« Police, ſous peine de deſtitution de leurs Charges, & de
« deux cens livres d'amende, dont moitié à notre profit &
« moitié à celui de la Communauté.

« XXI. Défendons aux Syndics & Adjoints de faire au-
« cunes dépenſes extraordinaires, autres que celles qui ſe-
« ront fixées par les Réglemens particuliers que nous nous
« propoſons de donner aux différentes Communautés pour
« leur police intérieure, & ce, ſous peine de radiation deſdi-
« tes dépenſes dans leurs comptes, & d'être tenus perſon-
« nellement des obligations qu'ils auroient prétendu faire
« contracter à la Communauté : défendons en outre à tou-
« tes Communautés d'Arts & Métiers de faire aucuns em-
« prunts, de quelqu'eſpece qu'ils ſoient, ſans y être autori-
« ſées ſpécialement par nos Lettres duement enregiſtrées.

« XXII. Les Syndics & Adjoints de chaque Communauté ſeront tenus, dans les deux mois après la fin de « chaque année de leur exercice, de rendre compte de leur « geſtion en la forme ordinaire, à la Communauté ou aux « Repréſentans d'icelle, en préſence des Adjoints qui auront été élus pour leur ſuccéder ; & , après que ledit « compte aura été examiné, contredit, s'il y a lieu, & arrêté, « le reliquat ſera remis aux Syndics & aux Adjoints lors en « Charge. Et ſera payé à noſdits Procureurs la ſomme de « dix livres pour leurs honoraires & droits de préſence, & « à ceux des Seigneurs Hauts-Juſticiers en proportion : dé- « fendons de porter dans leſdits comptes aucunes dépenſes « ou préſens, étrennes ou autres objets de même nature, « ſous peine de radiation deſdites dépenſes, dont les Syndics & Adjoints demeureront reſponſables en leur propre & privé nom : voulons qu'un double deſdits comptes « ſoit adreſſé au Contrôleur-Général de nos Finances.

« XXIII. Les Maîtres & Aggrégés ne pourront céder leur « Maîtriſe ni prêter leur nom directement ou indirectement « à d'autres Maîtres, ni à gens ſans qualité, ſous peine « d'être privés du droit d'exercer leur Commerce ou Profeſſion, même d'être condamnés à des dommages & in- « térêts & en une amende envers la Communauté ; défendons pareillement à tous gens ſans qualité d'entreprendre ſur les droits des Communautés, ſous les mêmes « peines, ſans préjudice néanmoins de l'exécution de nos « Ordonnances par rapport au Commerce en gros : n'entendons empêcher les particuliers habitans leſdites Villes « ou les Campagnes, d'employer, comme par le paſſé, « les Maçons & autres Ouvriers parcourant les Provinces, « ſans que leſdits Ouvriers, non domiciliés, puiſſent être « inquiétés par les Maîtres des Communautés.

« XXIV. Les Maîtres & Aggrégés de chaque Communauté pourront ouvrir boutique par-tout où ils jugeront « à propos dans les Villes de leur réſidence, ſans avoir égard « à la diſtance des Boutiques ou Atteliers : Voulons néanmoins que les Garçons & Compagnons qui s'établiront « à l'avenir, ſoient tenus de ſe conformer, à l'égard des « Maîtres chez leſquels ils auront travaillé, aux uſages de « chaque Communauté, & que les anciens Réglemens « concernant les Apprentifs & Compagnons, notamment « les Lettres patentes du 2 Janvier 1749, ſoient exécutés « juſqu'à ce qu'il en ſoit par nous autrement ordonné.

« XXV. Tous Procès qui exiſtoient dans les Commu-
« nautés avant l'enregiſtrement de notre préſent Edit, de-
« meureront éteints & aſſoupis à compter dudit jour, ſauf
« à être pourvu proviſoirement & ſans frais, ſi fait n'a été
« à la reſtitution des ſaiſies par le Juge de Police, ainſi
« qu'il appartiendra : Voulons qu'à l'avenir la connoiſſance
« de toutes les conteſtations concernant la Police générale
« & particuliere deſdites Communautés d'Arts & Métiers,
« appartienne en premiere inſtance aux Juges de Police en
« la maniere accoutumée.

« XXVI. Avons éteint & ſupprimé toute Confrérie,
« Congrégation ou Aſſociation formée par les Maîtres,
« Compagnons, Apprentiſs & Ouvriers des Communau-
« tés d'Arts & Métiers : défendons de les renouveller ou
« d'en établir de nouvelles, ſous quelque prétexte que ce
« ſoit, ſauf à être pourvu par les ordinaires des lieux à l'ac-
« quit des fondations & à l'emploi des biens qui y étoient
« affectés.

« XXVII. Tous ceux qui prétendroient droit ou au-
« roient poſſeſſion d'accorder des priviléges d'Arts & Mé-
« tiers dans les Villes du reſſort de notre Cour de Parle-
« ment, ſeront tenus, dans trois mois pour tout délai, de
« remettre entre les mains du ſieur Contrôleur-Général de
« nos Finances, leurs titres & mémoires, pour être par
« nous pourvu à la confirmation de leurs droits ou à leur
« indemnité; & juſqu'à ce, voulons qu'ils ne puiſſent ac-
« corder aucun nouveau privilège.

« XXVIII. N'entendons, par les diſpoſitions de l'Arti-
« cle précédent, donner atteinte ni préjudicier aux droits
« d'aucuns Seigneurs Hauts-Juſticiers, tant Laïcs qu'Ec-
« cléſiaſtiques, dans l'étendue de leurs Juſtices.

« XXIX. Avons dérogé & dérogeons par le préſent Edit,
« à tous Edits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts,
« Statuts & Réglemens contraires à icelui. *Si donnons en*
« *Mandement* à nos amés & féaux Conſeillers les Gens
« tenant notre Cour de Parlement à *Paris*, que notre pré-
« ſent Edit ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le con-
« tenu en icelui garder, obſerver & exécuter ſelon ſa forme
« & teneur, nonobſtant toutes choſes à ce contraires: Voulons
« qu'aux copies du préſent Edit, collationnées par l'un de
« nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée
« comme à l'original : *Car tel eſt notre plaiſir ;* &, afin que ce
« ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous y avons fait

« mettre notre Scel. *Donné à Verſailles* au mois d'Avril, « l'an de grace mil ſept cent ſoixante dix-ſept, & de notre « regne le troiſieme. (*Signé*) LOUIS. (*Et plus bas :*) « Par le Roi, AMELOT. *Viſa* HUE DE MIROMENIL. Vu « au Conſeil, TABOUREAU. Et ſcellé du grand Sceau de « cire verte, en lacs de ſoie rouge & verte ».

Du Dérangement dans l'ordre des SAISONS.

TANDIS que tout eſt dans le déſordre ſur ce globe, & que les gouvernemens s'occupent, ou feignent de s'occuper à chercher les moyens d'y remédier, cette confuſion ſemble s'étendre juſqu'à la nature : les *Saiſons* paroiſſent auſſi dérangées que la *Politique*. La fin de l'*Hyver* nous a donné des jours dont on auroit remercié le ſoleil au milieu de l'*Eté*, & l'*Eté* vient de nous en faire eſſuyer qui auroient excité des murmures au milieu de l'*Hyver*. Un froid embrumé, des pluies morfondantes, ont deshonoré le mois de *Juin* & le commencement de *Juillet*, & il paroît que cette mépriſe du tems étoit preſque générale dans tous les pays compris entre le *Rhône* & la *Tamiſe*. Du moins par les Lettres de *Paris*, de *Lyon*, de *Bruxelles*, je vois qu'on éprouvoit la même température qu'à *Londres*.

On y gémiſſoit triſtement auprès des foyers, quand le bruit s'eſt répandu qu'on avoit découvert des taches nombreuſes ſur le ſoleil. Quelques ſpéculateurs ſe ſont imaginés auſſitôt que le froid n'avoit point d'autre cauſe. Des femmes & beaucoup d'hommes, encore plus frivoles, qui ont étudié l'*aſtronomie* dans la *pluralité des Mondes*,

ont rappellé ce qui y eſt dit des ſoleils *encroutés*; on a déclaré que le nôtre couroit riſque de ſe trouver ainſi étouffé ſous une enveloppe opaque, & que l'affoibliſſement de ſes rayons étoit déja une annonce, un ſymptôme de ſa langueur.

Un *Aſtronome* que le public s'accoutume à donner pour garant de ces prédictions malencontreuſes, M. de *La Lande* a cru que celle-là alloit encore lui être attribuée, comme celle des *Cometes* meurtrieres en 1773, comme celle de l'*Eclipſe totale* en 1764, &c. Il s'eſt hâté de ſe juſtifier : il vient de publier une lettre, où il aſſûre qu'il n'y a rien à craindre; que les pluies dont on s'allarme n'ont rien d'extraordinaire aux mois de *Juin* & de *Juillet*; que cette humidité déſordonnée eſt une eſpèce de criſe, à laquelle la nature eſt aſſujettie à-peu-près tous les neuf ans, *Soit*, dit-il, *par la révolution de l'Apogée de la* LUNE, *ſoit par une Période phyſique*. Il cite en preuve les journaux des années 1767, 1768 & 1769, par leſquels on voit qu'en effet ces trois *Etés* n'ont dû être ni moins triſtes, ni moins déſolans que celui-ci : il repouſſe fortement le préjugé, qui veut que, depuis quelques années, il y ait du dérangement dans la marche du globe, & exhorte tous ceux qui l'habitent à y dormir en paix. Il traite même de *Balivernes* toutes les inquiétudes que l'on peut concevoir ſur la mobilité des Saiſons, ſur les *croutes* du ſoleil, ſur le changement de direction dans l'*Axe* de la terre, &c.

M. de *La Lande* eſt bien ſupérieur à tout ce qui reſſemble à la charlatanerie; il n'a ſûrement qu'une relation paſſive avec tous ces

propos : il n'y participe que par le malheur d'en être l'objet, & la néceſſité de s'en défendre. Mais de la part d'un homme qui auroit moins de philoſophie & de célébrité, on pourroit regarder comme une manœuvre très-adroite, le ſoin de répandre de pareils bruits, afin de s'aſſurer le mérite de les détruire. C'eſt un beau rôle à jouer, que celui de conſolateur univerſel : il eſt doux, quand tous les eſprits ſont émus, quand l'effroi glace les cœurs, quand les femmes s'imaginent déja voir une *comete*, qui ſe roule à grand bruit vers la terre, & tremblent de ſe trouver écraſées dans le contact des deux globes, de ſe conſtituer médiateur entre la crainte & la raiſon, de dire, comme l'Etre Suprême, au corps menaçant ; *Tu viendras juſqu'ici, & tu n'iras pas plus loin.*

M. de *La Lande*, obligé malgré lui de remplir cette fonction, y a parfaitement réuſſi, à l'égard des *cometes :* il n'exiſte probablement plus d'alarmes à ce ſujet, je crois que de tous les habitans du monde, il n'y en a plus un ſeul qui craigne de ſe voir mettre en pieces, par la chute de ces aſtres vagabonds. Peut-être n'en ſera-t-il pas de même de la ſentence rendue par cet *Aſtronome*, contre l'idée d'une ſubverſion ſurvenue dans l'intérieur de la terre, ou dans la direction de ſon *axe*, & l'influence que cet accident peut avoir eue ſur les ſaiſons, depuis environ vingt ans.

Il eſt certain qu'il s'eſt opéré, à cet égard, ſous la génération actuelle, un changement ſenſible, dans nos climats Septentrionaux. Nous n'avons plus de *Printems ;* l'*Eté* même eſt très-rare-

ment favorable; & l'*Automne* preſque univerſellement beau & ſec, uſurpe ſur l'*Hyver* tout ce que celui-ci s'approprie de la diviſion qui le ſuit. Or, il ne faut que faire uſage de ſa mémoire pour ſe rappeller qu'il n'en étoit pas ainſi dans nos premieres années.

Tous tant que nous ſommes aujourd'hui d'individus de 40 ans, nous avons vu, un autre ordre de choſes. Notre enfance avoit des *Etés* brûlans, & des *Hyvers* rigoureux. L'année 1740 n'eſt devenue célébre, que parce qu'alors cette interverſion de la loi générale étoit rare. 1741, 1743, 1745, 1748, 1753, & même les années intermédiaires, ont éprouvé les careſſes & les rigueurs de la nature, dans les momens fixés pour cette viciſſitude, peut-être néceſſaire.

En remontant plus haut, on eſt autoriſé à croire que la regle n'étoit pas moins conſtante; les variations annuelles amenées dans les habillemens par celles de la température, avoient d'autres époques, que celles que nous reconnoiſſons aujourd'hui. L'étiquette de la cour eſt un monument ſubſiſtant, qui prouve que le commencement des chaleurs avoit alors un terme, dont il eſt fort éloigné actuellement. Les femmes y prennent le *taffetas* à la *Pentecôte*. Mais après avoir rendu un inſtant cet hommage à la coutume, elles le démentent par raiſon, en reprenant des étoffes plus moëlleuſes, juſqu'à ce que l'été effectif vienne réhabiliter les taffetas.

Il y a ſans doute, dans ce pays-là beaucoup d'uſages ridicules, & auxquels il ſeroit abſurde

de ſuppoſer une origine raiſonnable. Les *grandes coëffures*, les *grands paniers*, les *longues queues*, & toutes les bizarreries de la mode, ou de la vanité, ne prouvent que des caprices: mais il n'en eſt pas de même de l'uſage qui fait préférer, à une époque préciſe, une étoffe légere à une plus chaude. Comme la vanité n'auroit rien perdu à reculer la métamorphoſe de la garderobe du *Printems* en celle de l'*Eté*, & que l'heure de cette révolution n'a pu être déterminée que par un uſage fondé ſur l'expérience; il eſt permis de croire que ce qui a fait choiſir la *Pentecôte* pour ſignal du changement, c'eſt que cette fête ſe trouvoit compriſe dans l'intervalle où la ſaiſon changeoit auſſi. Or, aſſurément ſi l'étiquette ſur cet article important, n'exiſtoit pas aujourd'hui, ce n'eſt pas la *Pentecôte* qui en auroit l'honneur. A peine oſeroit-on le confier à la Saint-*Jean*, plus tardive, communément de près d'un mois.

Il y a donc quelque mutation extraordinaire, mais très-réelle & très-ſenſible dans l'ordre des ſaiſons.

Si l'on m'en demandoit la cauſe, je ne me hazarderois pas à parler des *Balivernes* réprouvées par M. de *La Lande*. J'aurois peine, à la vérité, à croire avec lui, que les *taches du ſoleil ne puiſſent avoir aucun rapport avec les révolutions de notre globe, parce que celui-ci eſt à 34 millions de lieues du ſoleil.* La diſtance n'y fait rien; ſi les rayons de cet aſtre ont aſſez de force, à 34 millions de lieues, pour produire ſur la terre une impreſſion auſſi ſenſible, auſſi active,

que celle dont nous ſommes tous les jours les témoins, tout ce qui tend à en diminuer la vigueur, ou la quantité, ne peut pas être regardé comme indifférent. Ce n'eſt pas parce que je ſuis plus près ou plus éloigné d'un foyer ardent, qu'un écran, placé près de la cheminée, me ſoulage ou me morfond : c'eſt parce que ce corps opaque, placé entre moi & la ſource de la chaleur, en intercepte les émanations : or, des *taches* en aſſez grand nombre, ou aſſez vaſtes pour nous dérober une portion conſidérable des rayons ſolaires, deviendroient un écran funeſte, dont il ſeroit difficile que nous n'ayons bientôt à nous plaindre.

Heureuſement cette eſpece d'incruſtation ne pourroit, comme toutes les grandes révolutions de la nature, être qu'infiniment lente : nous ne devons donc pas beaucoup la redouter. Quelle que ſoit la quantité, ou la dimenſion des taches que les lunettes nous montrent, il ſe paſſera néceſſairement encore une infinité de générations, avant qu'elles aient pu ſe conſolider, s'unir, au point de former ce voile qui étouffera la nature.

Dès à préſent elles n'apportent aucun obſtacle à la lumiere : elles ne peuvent donc en être un aux gradations de la chaleur. D'ailleurs, en leur ſuppoſant même l'activité d'inertie, dont elles ſeroient ſeules capables, ce n'eſt pas l'ordre de la ſucceſſion des ſaiſons qu'elles attaqueroient, mais leur eſſence même : elles y jetteroient plutôt de la langueur, que du déſordre : elles affoibliroient la chaleur, au lieu de

la tranſpoſer. Nous pouvons donc les braver tranquillement, & laiſſer à nos arrieres neveux les plus éloignés, cette ſpéculation à vérifier, ou cette cataſtrophe à ſubir.

Mais il y a une cauſe préſente & prochaine qui nous maîtriſe nous-mêmes, & menace notre calendrier de la néceſſité d'une réforme. Quelle eſt-elle? Peut-être ne ſera-t-il pas difficile de la trouver, ſi l'on prend la peine d'examiner l'inſtant où ſon action a commencé à ſe manifeſter.

Ces caprices apparens de la nature, ne ſe font ſentir que depuis l'éruption mémorable de 1756: Ils ne remontent qu'au tremblement de terre de cette année, dont on n'a pas aſſez médité les détails. En réfléchiſſant ſur l'immenſité de l'entonnoir qu'a ſoulevé cette terrible mine, on voit qu'avec une autre direction, & un foyer un peu plus profond, elle auroit pu faire ſauter la moitié du globe. Heureuſement l'effort s'en eſt perdu dans la mer, & dans les déſerts de l'*Afrique*: L'eau & les ſables offrant moins de réſiſtance, nous ont tout à la fois ſauvé le danger & la frayeur de la ſecouſſe. Nous avons pleuré ſur les débris de *Lisbonne*, ſans ſavoir qu'il s'en étoit fallu très-peu de choſe, que nous n'en euſſions partagé le déſaſtre.

Peut-on croire, cependant, qu'une pareille convulſion n'ait pas produit ſur les élémens un effet durable? Les exhalaiſons nitreuſes, métalliques qui ſe ſont néceſſairement répandues dans l'Atmoſphere, ont dû l'affecter d'une maniere ou d'une autre. Les cavités produites

par l'exploſion, n'ont ceſſé, depuis ce tems-là, de ſe remplir de vapeurs, dont la dilatation a enfanté des courans d'air, qui n'exiſtoient pas. Ils ont dû influer ſur les ſaiſons, en proportion de leur violence, & de la qualité des particules dont ils étoient chargés.

Cette eſpece de température accidentelle, ſortie des entrailles de la terre, n'étant ſoumiſe à aucune eſpece de regles, étant abſolument indépendante, de la révolution annuelle du ſoleil, & de ſa place dans le *Zodiaque ;* elle a dû fréquemment en contrarier les effets. Avec une expiration ſulphureuſe, elle a mitigé les phlegmes du mois de *Janvier*, & diſſipé les *neiges* qui ordinairement le précédent, ou le ſuivent : avec des vents glacés par le *nître*, elle a donné des froids en *Juin* & *Juillet*, & ces froids condenſant plus promptement les vapeurs que la force des rayons ne laiſſe pas d'attirer, ont occaſionné des pluies plus abondantes & plus longues.

Il n'eſt même pas beſoin que cette impulſion déſordonnée ſe renouvelle ſouvent, pour que les ſuites en ſoient très-long-tems ſenſibles. Tout eſt lié dans la grande machine phyſique du globe ; la moindre altération dans une de ſes parties, doit en produire de ſucceſſives dans toutes les autres. L'*Eté* qui remplace un *Hyver* ſans neige, & un printems glacial, ne peut pas être le même que celui qui ſuccéderoit à des frimats bien caractériſés, & à un *printems* digne de ſon nom. La nature une fois malade, ne peut, comme ſes enfans, rétablir qu'avec de la patience & du régime, ſes organes dérangés.

Et il ne faut pas regarder *vingt années* comme

un eſpace ſuffiſant pour diſſiper l'effet de ces convulſions, dont tout ce qui dépend d'elle partage néceſſairement les douleurs. Qu'eſt-ce que ce petit nombre de jours, pour la convaleſcence d'un auſſi vaſte corps? M. de *Buffon* dans ſa généalogie des *planètes*, a calculé ce qu'il falloit de tems à ces fragmens de la maſſe ſolaire, pour devenir habitables à leur ſurface. Il y en a tel à qui 60 & 80 mille ans ſuffiſent à peine. Seroit-ce hazarder beaucoup que de penſer qu'une criſe comme celle de 1756, doit influer ſur la température du globe, pendant plus d'un demi-ſiecle? Ce n'eſt que peu à peu que l'oſcillation, dont nous ſommes actuellement les jouets, ſe calmera, & que nous pourrons, comme nos peres, nous attendre à geler en *Hyver*, ou à ſuer en *Eté*.

Peut-être même ce retour eſt-il impoſſible: peut-être, après ces grandes commotions, l'état du globe ſe trouve-t-il tellement changé, qu'il en réſulte pour certaines de ſes parties, une poſition, un caractere, des propriétés toutes différentes de celles qu'elles avoient auparavant. Au moment de la détonation, il doit éprouver ce qui arrive à un canon au départ du boulet. Balancé, maintenu en équilibre par les loix de la gravitation, comme la bouche à feu l'eſt ſur les roues de ſon affût, il doit reculer de même à l'éruption de la vapeur enflammée qui le frappe dans tous les ſens, en cherchant à s'ouvrir un chemin à travers ſes entrailles.

Ce recul ne peut pas être toujours aſſez conſidérable pour changer abſolument ſa route an-

nuelle, & éluder ou détruire les loix qui le retiennent dans ſon orbite : mais il peut déranger ſon *axe :* il peut produire des aſpects différens, & l'obliger à préſenter au ſoleil, plutôt, ou plus tard, des points qui étoient différemment placés dans l'ancienne direction. Alors cette cauſe toujours agiſſante, concourant avec la corruption momentanée des vapeurs, & des vents, créeroit, pour de certains pays, une nature nouvelle. Après avoir lutté long-tems contre la néceſſité ; après avoir attribué à des caprices bizarres, une altération dont on méconnoîtroit la ſource, il faudroit cependant prendre des mœurs, & ne demander à la terre que des productions conformes aux regles établies par la combinaiſon récente.

Peut-être eſt-ce par cette méchanique bien ſimple que s'operent, tantôt tout d'un coup, tantôt par une dégradation imperceptible, les prodigieux changemens que notre globe eſt condamné à ſouffrir. Si les tremblemens de terre ne ſont qu'à la ſurface ; ſi ce ne ſont, pour ainſi dire, que des démangeaiſons, qui en ulcerent un peu l'Epiderme, on en eſt quitte pour des *ouragans*, des *grêles*, des *tourbillons*, dont on ne ſe ſouvient plus le lendemain. Si le foyer en eſt plus profond ; s'il ébranle une vaſte circonférence, & ne donne jour aux principes douloureux qui déchirent le ſein de la mere commune, qu'après une ſecouſſe proportionnée à la maſſe des obſtacles, il cauſe dans quelques-unes de ſes parties, une langueur, ou paſſagere, ou incurrable : & quand enfin c'eſt le cœur même

qu'il attaque ; quand ces palpitations enflammées s'étendent juſqu'au centre, c'eſt une agonie, c'eſt la mort qu'il amene. On a, ou un *déluge*, ou un *incendie*, ou tous deux enſemble ; & les déplorables témoins de cette cataſtrophe ſont enſevelis, eux & la mémoire de tout ce qui les a précédés, dans un oubli éternel.

Nous ſommes peut-être dans le ſecond de ces trois cas.

La violence du tremblement de terre de 1756 s'étant développée ſur-tout vers le midi de l'*Europe*, c'eſt peut-être dans le nord de cette partie du monde que les effets du contre-coup en ſont & en ſeront plus ſenſibles. L'*Angleterre*, les provinces de la *France* qui l'avoiſinent, ſont peut-être devenues plus ſeptentrionales.

Alors les productions qui exigent une chaleur tempérée, ne pourroient plus s'y ſoutenir. La *Champagne* par exemple remarque, préciſément depuis cette époque, une diminution ſenſible dans la qualité de ſes vins : elle ſera peut être à la fin obligée de ceſſer de prétendre à cette précieuſe récolte. La charrue alors y prendroit les fonctions de la houe, & *Cérès* y remplaceroit *Bacchus*, comme il eſt arrivé en *Picardie*.

Cette derniere province, il y a trois ſiecles, étoit encore couverte de vignes, même dans le voiſinage de la mer. J'ai vu les titres de pluſieurs Abbayes, où des terres qui ne peuvent pas s'honorer aujourd'hui ſeulement d'une *treille*, ſont déſignées comme des vignobles féconds, réſervés pour la table de la maiſon : elles ont perdu cette propriété. Si le globe avoit reçu une certaine

impulſion, elles auroient pû la recouvrer. Celle qui va leur aſſimiler peut-être la *Champagne*, les en éloignera de plus en plus. Le tour viendra ſans doute, pour la *Bourgogne*. Elle partagera cette humiliation, après avoir joui de la même gloire.

Du tems des *Romains* & des *Druides*, on ne ſoupçonnoit pas ſeulement qu'il pût croître un ſep de vigne au-delà des *Alpes*. La *Provence* & le *Languedoc*, ſe ſont ſucceſſivement approprié cette culture, probablement à l'aide de quelque petite convulſion de la terre; le même principe a étendu la même fécondité à *Pomar*, à *Nuis*, à *Hay*, à *Hauevillers*, &c. Le *Clos Vougeau* a proſpéré ſous la main des Confreres de Saint *Bernard*, tandis que *Falerne* & *Cecube*, s'évanouiſſoient. Cet éclat ſera ſuivi par des diſgraces; une colique du globe peut le faire évanouir à tout moment; elle flétrira les pampres de la *Bourgogne*, comme celle de 1756 a preſque ſéché celle de ma pauvre patrie.

Je ne hazarde qu'en ſoupirant, ce pronoſtic lugubre; mais les *Aſtronomes* nous rendront infailliblement le ſervice de le combattre: ils ne manqueront pas de ſoutenir que s'il étoit arrivé quelque changement dans les relations du ciel & de la terre, ils en auroient été avertis par leurs lunettes, & que puiſqu'ils n'en ont rien ſû, il faut qu'il n'en exiſte pas.

Je deſire fort qu'ils aient raiſon. Je les reſpecte de tout mon cœur: mais cependant cet ar-

gument ne me paroîtroit pas ſuffiſant pour nous raſſurer. D'abord les obſervations ſont ſi pénibles, les diſtances ſi grandes, les moindres mépriſes entraînent de ſi prodigieux mécomptes, & par conſéquent les réſultats ſont ſi incertains, qu'il eſt très-permis de ſe défier du ſilence des lunettes.

Il y a plus. Peut-être ont-elles parlé, & les a-t-on accuſées de menſonge. N'a-t-on pas droit de croire qu'il en eſt de l'*Aſtronomie*, comme de toutes les autres ſciences, où l'on voit par l'opinion, autant que par les yeux? Un Obſervateur exact qui s'appercevroit d'un réſultat nouveau, & contraire aux regles reçues, ſoupçonneroit long-tems ſon *Téleſcope*, & ſes organes, avant d'oſer dire qu'il a mieux vu que tous les autres; il méconnoîtroit lui-même long-tems ſa découverte.

On s'énorgueilliroit de celle d'un *Satellite*, d'une *Comète*, d'une *Etoile* quelconque: on ſe hâteroit d'en faire retentir les Papiers publics, & de s'en aſſurer la gloire, au hazard même de trouver à la fin qu'on s'eſt trompé, parce que pour perſuader l'exiſtence d'un objet nouveau, il n'y a rien à changer dans les eſprits. Un homme qui diroit, « *Mars* a un ſatellite, & le « voilà, » ne ſeroit accuſé ni d'audace, ni d'ignorance: mais celui dont les calculs démentiroient l'infaillibilité des regles, & expoſeroient les anciens maîtres à la fatigue d'en chercher, ou d'en étudier de nouvelles, auroit la plus terrible guerre à eſſuyer; dans tous les genres, les habitudes des *Docteurs* ſont bien plus difficiles à changer, que l'*axe* de la terre.

ITALIE.

Rome eſt dans la joie, par la réſolution qu'a priſe la Cour de *Naples*, de rendre encore au *Saint Siège* l'hommage de *la Haquenée*, qui marque la vaſſalité de cette couronne. Il eſt difficile cependant de concevoir quel prix on peut attacher à cette cérémonie, dans l'état où ſont aujourd'hui les choſes en *Europe*. Il ſemble que le Roi des *deux Siciles* peut très-bien, ſans conſéquence, faire préſent d'un cheval blanc, tous les ans, au *Saint Pere:* il n'en réſulteroit aſſurément aucun droit réel pour la *thiarre*, aucune juriſdiction temporelle, ſi elle hazardoit d'y prétendre, dans *Naples:* mais c'eſt ſouvent quand on a perdu l'eſſentiel, qu'on eſt plus attaché aux formalités. Le *Dairi* au *Japon*, n'eſt plus qu'un Priſonnier illuſtre. Le *Cubofama* régle juſqu'à la qualité, & au nombre des plats qu'on doit lui ſervir. Cependant il ſeroit déſeſpéré ſi la même vaiſſelle paroiſſoit deux fois ſur ſa table : & le terrible Maître d'hôtel qui l'a chaſſé du trône, obſerve ſcrupuleuſement de ne jamais lui faire préſenter que des aſſiètes neuves.

Un événement plus honorable au ſouverain *Pontife*, & plus utile à ſes ſujets, c'eſt la ſuppreſſion de tous les *péages*, & droits de *tranſit*, entre les différentes provinces de l'état eccléſiaſtique. Il eſt digne du Pere commun des Chrétiens de donner l'exemple d'une réforme

auſſi ſage. Il eſt bien étrange que dans les Royaumes les plus floriſſans de l'*Europe*, chaque membre de l'état ſoit étranger aux autres parties du même corps ; que le drap ou la toile fabriquée dans une ville, ait des taxes à payer pour paſſer dans un autre lieu de la même domination ; que l'avarice en ſentinelle ſur les chemins, & les rivieres, en intercepte les communications, & rançonne, ſoit le commerce, ſoit les voyageurs, ſur ces paſſages qui ne ſont précieux, que quand ils ſont libres. Il viendra peut-être enfin quelque *Théſée*, qui délivrera l'*Europe* des brigandages de ces *Procruſtes* de la finance.

On écrit de *Veniſe* un événement très-ſingulier, s'il eſt réel, & que ce ne ſoit pas une de ces chimères que les *Gazetiers* inventent quelquefois pour réveiller la curioſité de leurs Lecteurs. A *Padoue*, dit-on, une *ſage-femme*, groſſe elle-même, & près du terme, a été appellée dernierement, pour délivrer une femme en travail. A peine arrivée, les douleurs la prennent : elle accouche la premiere, avec l'aide de la ſervante du logis, qui a été obligée ſur le champ de rendre les mêmes ſervices à ſa maîtreſſe. Il n'y avoit qu'un berceau de préparé. L'accoucheuſe novice y a jetté les deux enfans, & par une négligence très-excuſable, dans un trouble pareil, elle a oublié de leur mettre des marques pour les reconnoître. Au bout de quelques minutes, un des deux nouveaux nés s'eſt trouvé mort. Les deux meres réclament le ſurvivant. Voilà une cauſe dans laquelle *Salomon* lui-même ſe trouveroit fort embarraſſé.

MÉMOIRES SECRETS, *pour ſervir à l'hiſtoire de la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES, *en France, depuis* 1762 *juſqu'à nos jours. Ou* JOURNAL D'UN OBSERVATEUR, *contenant les analyſes des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les relations des aſſemblées littéraires; les notices des livres nouveaux, clandeſtins, prohibés: les pièces fugitives, rares ou manuſcrites, en proſe ou en vers; les vaudevilles ſur la cour; les anecdotes & bons mots; les éloges des ſavans, des artiſtes, des hommes de lettres, morts*, &c. &c. &c.

PAR FEU M. DE BACHAUMONT, 8 vol. in-12. avec cette épigraphe,

huc propius me,
vos Ordine adite.
Hor. L. II. Sat. 3. v. 81 & 82.

ON dit que les *Chinois* ont une méthode aſſez ingénieuſe pour donner à l'hiſtoire toute l'authenticité dont elle eſt ſuſceptible. Des *Mandarins* d'une probité reconnue, & d'un âge avancé, ſont chargés, au nom de la nation, de tenir des journaux exacts de tout ce qui ſe paſſe dans ce vaſte empire. Ils ne ſe communiquent point leur travail; mais tous les matins, chacun va jetter ſon regiſtre de la veille dans de vaſtes *troncs* conſacrés à cet uſage, & ſoigneuſement gardés.

On ne les ouvre point tant que la dinaſtie régnante eſt ſur le trône : mais quand elle eſt

éteinte, ou renverſée, on pénétre dans l'intérieur de ces archives. Des hiſtoriens élus avec la plus grande maturité ſe ſervent des matériaux qu'ils y trouvent, pour compoſer une hiſtoire véritablement digne de foi.

En ſuppoſant que ce récit lui-même en mérite, il peut donner lieu a trois réflexions.

1°. Les Rédacteurs des pièces qui doivent diriger la croyance de la poſtérité, ſont des hommes choiſis avec appareil. Ils ſont en quelque ſorte inſtitués *Prêtres* de la vérité. Ils reçoivent une miſſion expreſſe, pour la dire, & n'ayant pas plus de châtimens à craindre, que de récompenſes à eſpérer; étant parvenus à l'âge où les paſſions perdent de leur empire, on peut ſe flatter qu'ils ſe piquent de remplir leurs devoirs.

2°. Il ſeroit difficile que tous ſe laiſſaſſent également corrompre, ou abuſer ſur le même fait, qu'ils formaſſent une ligue générale pour favoriſer la calomnie. S'il ſe trouvoit quelque différence dans leurs récits, l'impartialité, l'exactitude des uns, ſeroient pour les hiſtoriens encore plus déſintéreſſés qu'eux, des préſervatifs contre la dépravation, ou les mépriſes des autres.

3°. Quand tous ſeroient capables de prévariquer à la fois, les générations qu'ils pourroient compromettre, étant déja évanouies, au moins les victimes de leur malignité n'auroient pas elles-mêmes la douleur de ſe voir immolées de leur vivant, aux amuſemens du Public. Elles n'auroient pas à pleurer ſur des vérités inutiles, ou ſur des impoſtures criminelles.

Les prétendus *Mémoires ſecrets*, que j'annonce ici, ſont bien éloignés, en tous ſens, de cette inſtitution. Ce ſont d'étranges *Mémoires*, d'étranges *ſecrets*, & encore plus d'étranges *nouvelles de la république des lettres*. Ils comprennent depuis 1762, juſqu'en 1776, & c'eſt ſur-tout ſur les années 1770, 1771, 1772, 1773 & 1774, qu'ils ſont féconds. Dès-lors, on en devine le fonds & la nature.

Tout ce que la licence, l'oiſiveté, la corruption d'une grande ville peuvent, dans un tems de trouble, enfanter de ſatyres, d'ordures, contre des hommes, des femmes, de tous les états, s'y trouve raſſemblé : & chacun y eſt nommé tout au long. Obligé de citer quelques-unes des épigrammes atroces qu'on y a ſcrupuleuſement recueillies, on me pardonnera ſans doute, de me donner la préférence : je ne pourrois en rapporter d'autres, ſans partager le crime du compilateur.

En voici une qui m'eſt adreſſée, à la page 66 du 7e volume.

Ce pâle & débile ſquelette,
Détracteur de *Titus*, défenſeur de *Molette*, (*)
Du cordon noir veut être décoré.
Pour rendre ſon nom plus célebre,
Il faut, à ce cordon funebre,
Joindre la *croix de Saint André*.

Il eſt bon d'apprendre aux étrangers, qui pourroient l'ignorer, que ce qu'on appelle en *France*

(*) De peur qu'on ne reconnut pas les maſques, l'éditeur a eu ſoin de joindre à ce mot, la note ſuivante : *Molette eſt le nom de famille des Morangiès.*

la *croix de St. André*, eſt la charpente ſur laquelle on exécute les criminels, condamnés à la *Roue*. Voilà la pointe d'une épigramme, & ce qu'on appelle, dans un ſiècle philoſophique, des *bons mots*, des nouvelles de la *république des lettres*.

Ce n'eſt-là qu'un échantillon des honnêtetés que l'on me fait dans cet ouvrage. On y va juſqu'à donner, ſous mon nom, des lettres infâmes, qui ſuppoſeroient un libertinage, dont j'ai toujours eu pour moi la même horreur, que des injuſtices pour les autres. Il n'y a pas de maniere de décréditer un homme qui n'y ſoit employée.

Les Lecteurs obſerveront, ſans doute, ſans qu'il ſoit beſoin de le leur rappeller, que l'homme ainſi traité, ſans interruption, depuis ſix ans, & inſulté de nouveau d'une maniere durable par la collection de tous les traits qui lui ont été lancés ſéparément dans cet intervalle, ne s'eſt jamais permis un ſeul ouvrage clandeſtin ; qu'il n'a paru ſur la ſcène que quand il y a été appellé par ſes devoirs ; qu'il n'y a déployé de force que ce qu'il en falloit pour ſauver l'innocence & confondre le crime ; que ſes travaux ont été couronnés par le ſuccès, & que cependant on ne ceſſe de l'accuſer de traiter ſes ennemis avec *indécence* ; que c'eſt-là le prétexte ſous lequel on lui a enlevé ſa fortune & ſon état, quand on a vu qu'on ne pouvoit lui enlever l'honneur.

Au reſte, la licence & la diffamation ſont à peu près générales dans ce recueil : depuis le trône,

juſqu'aux claſſes les plus viles, tout ce qui a pu être l'objet d'un mot cruel, ou d'une plaiſanterie orduriere, s'y trouve conſigné.

Si l'on veut ſavoir comment il a été compoſé, le voici.

Tout le monde ſait combien en général la converſation eſt libre & méchante à *Paris*. Il n'y a pas de pays où l'on ait jamais joui, à cet égard, d'une plus entiere indépendance. Il n'y en a pas qui produiſe plus de nouvelles fauſſes, plus de ſatyres ſanglantes, plus de confidences diffamatoires & licentieuſes. Cette reſſource eſt peut-être néceſſaire, ou bien cet abus attaché à l'oiſiveté d'une grande Ville, où tout eſt faction, où l'amuſement & la nouveauté ſont regardés comme les premiers beſoins; où les méchancetés les plus criminelles ſont accueillies, dès qu'elles ont une tournure plaiſante; où enfin le gouvernement n'ayant jamais de principes certains, & eſſuyant ſans ceſſe les variations les plus contradictoires, la cabale qui domine dans un tems eſt forcée de ménager, ou de laiſſer impunis les ſoutiens de celle qui dominoit la veille, & qui reprendra peut-être le deſſus le lendemain; delà cette hardieſſe à tout dire, & cette avidité à tout recevoir; de-là cette licence dont les *Démocraties* les plus orageuſes n'ont jamais approché.

Comme cependant chacun, dans ce qu'on appelle le Grand Monde, reçoit en ce genre à peu près autant qu'il donne, & eſt intéreſſé par conſéquent à ne prêter qu'une demie con-

fiance à ces diffamations du moment ; que d'ailleurs dans ces têtes légères, rien ne produit d'impreſſion profonde ; il réſulte de ces brocards mutuels, moins de mal qu'on ne le croiroit d'abord. Ils ſeroient preſque ſans conſéquence, s'ils reſtoient enſevelis dans les ſociétés où ils ſont éclos.

Mais quelques Valets de chambre encouragés, & ſouvent endoctrinés par leurs Maîtres, les rédigent dans un ſtyle groſſier : on en fait des compilations manuſcrites, qui ſe diſtribuent à aſſez bon marché, ſous le nom de *Gazettins*, de *Bulletins*. La clandeſtinité leur donne un certain prix, pour les curieux des Villes éloignées, qui croient être inſtruits par-là, de ce qui ſe paſſe de plus ſecret dans la Capitale.

C'eſt un recueil de ces légendes reſpectables, que quelque Libraire s'eſt aviſé d'imprimer, tout ſimplement, comme elles ont été ſaiſies dans le tems, & digérées par quelqu'écho obſcur de la malignité publique. On n'a pas même pris la peine de remplir les lacunes, de rectifier les fautes, de réformer les articles devenus abſurdes par la ſucceſſion des événemens. Je ne connois pas le prétendu Philoſophe, à la mémoire de qui l'on fait l'outrage d'imputer de ſemblables notices : mais quelque ſoit le rédacteur, il étoit difficile de pouſſer plus loin l'ignorance & la groſſiereté.

Il s'eſt cependant aſſujetti à un travail : il a eu ſoin de ſupprimer tous les traits qui auroient pu effaroucher quelqu'un des perſonnages do-

minans aujourd'hui. Il y en a pluſieurs qui, les années paſſées, ont été expoſés à ces mêmes attaques ténébreuſes, dont la délicateſſe & l'innocence ne garantiſſent perſonne. D'autres étoient loin de la ſplendeur où ils ſont parvenus depuis. On a métamorphoſé en éloges les diffamations, dont les premiers avoient ſans doute eu leur part, dans la caricature univerſelle, & on accable les ſeconds de flatteries relativement aux événemens nouveaux. Tant de politique va bien avec tant d'impudence.

Ce ſeroit ſouiller ma plume & mon ouvrage, que de m'occuper plus long-tems de celui-là. Mais je ne puis me refuſer à une réflexion bien naturelle. Si du moins cette publicité empoiſonnée ne compromettoit que des gens en place, ou ceux qui, par leur naiſſance ou leur fortune, ont aſſez d'amis pour les défendre, & de reſſources pour ne pas craindre les ſuites de la calomnie, l'inconvénient ſeroit moindre, & l'injuſtice plus excuſable. C'eſt la grande loi de la nature : plus un corps occupe de ſurface, plus il eſt expoſé aux coups que l'on veut lui porter. Le déſagrément de ſe voir attaqués ſans ceſſe & publiquement, eſt pour les *Périclès* & pour les *Créſus*, la compenſation de leur grandeur ou de leur opulence.

Mais il eſt affreux que les ſimples particuliers partagent les dangers de cette guerre, dont ils n'ont pas les indemnités. L'impoſture les déchire même avec d'autant plus d'audace & de ſécurité, qu'ils ont moins de moyens pour s'en garantir ou s'en venger. Avant l'invention de

l'imprimerie, les armes du menſonge n'étoient pas ſi meurtrieres : l'homme inconnu échappoit du moins à ſes ennemis, à la faveur de ſon obſcurité. Si les juſtifications étoient plus difficiles, le ſuccès des calomnies étoit moins aiſé : au lieu qu'aujourd'hui, par la méthode expéditive des nouvelles *imprimées*, la diffamation a acquis une mobilité, une influence qui ne ſont pas devenues communes aux réfutations. Celles-ci ne trouvent ni le même empreſſement chez les Gazettiers, ni le même accès chez les lecteurs. Si l'imprimerie a été de quelque utilité pour les arts, ce qui eſt peut-être aſſez douteux, on ne peut ſe diſſimuler qu'elle ne ſoit aujourd'hui un des plus cruels fléaux de la ſociété. Cette compilation en eſt la preuve.

ANECDOTES *ſingulieres ſur un homme de Lettres.*

L'Idée d'une prédeſtination n'a rien que de conforme à la foi : la raiſon peut en être effrayée ou humiliée : mais une expérience journaliere en démontre la vérité. On voit des hommes vertueux, irréprochables, avec des talens reconnus, n'éprouver que des traverſes ; & des ſcélérats ſans délicateſſe & même ſans mérite, réuſſir, s'élever par les mêmes moyens qui devroient les rendre l'horreur de la ſociété, comme ils en ſont l'opprobre ; ce qui ne peut s'expliquer que par un ſceau, dont ils ont été marqués à leur naiſſance, par une force impérieuſe qui a dévoué les uns à l'infortune, les autres à la proſpérité. Cette ſpéculation, comme bien d'autres, eſt plus vraie que conſolante.

On trouveroit dans ce ſiècle-ci, plus d'un exemple qui la juſtifie, & le jeune M. *François de Neufchâteau* en fournit maintenant un très-frappant.

A 13 ans, il a eu une réputation littéraire. Quoiqu'il ait eſſuyé quelque choſe du ſort de ces phénomènes précoces, qui tiennent rarement, en avançant en âge, tout ce que ſembloit promettre leur enfance, il s'eſt trouvé néanmoins un eſprit très-facile, des connoiſſances très-étendues, & le talent d'écrire, ſoit en vers, ſoit en proſe, avec autant d'agrément que de pureté.

Ses premieres années n'avoient été rien moins qu'heureuſes du côté de la fortune. Par une autre fatalité, ſon entrée dans le monde s'eſt trouvée concourir avec la révolution ſurvenue au *Barreau* en 1771. Il m'avoit fait l'honneur de m'adopter pour conſeil & pour guide. Je crus faire, pour cet état, une acquiſition utile, en le déterminant à s'y conſacrer; il reçut, de la part du Magiſtrat qui ſubjuguoit alors la hiérarchie judiciaire, l'accueil & les encouragemens les plus flatteurs; il alloit être initié, quand le nouvel édifice s'eſt évanoui.

Les traitemens que j'ai eſſuyés, n'ont acquis que trop de célébrité. M. *François* annonçoit des liaiſons avec moi & des talens diſtingués. On ne manqua pas de le trouver coupable. Il fut cité devant les *Minos* du *Tableau*. On lui feſoit trois crimes : 1°. Il avoit compoſé une

Ode à la louange de M. le *Chancelier*. 2°. A la recommendation de ce Miniſtre, il avoit été reçu *Docteur* à *Rheims*, ſans examen & ſans argent. 3°. En m'honorant de ſon amitié, il publioit que ſon projet étoit de me prendre pour modèle.

Il ſe tira de ce pas embarraſſant un peu comme St. *Pierre*, non pas en coupant des oreilles, mais en employant des *négatives*: peut-être du courage auroit-il été une reſſource auſſi ſûre: cependant celle-là lui réuſſit. Il en fut quitte pour une rude réprimande du Sénat enfumé.

Il s'attacha pour lors à ſa profeſſion: il donna quelques mémoires heureux, tels que ceux du Sr *Ruby* dans l'affaire de M. le Maréchal de *Richelieu*, & du Sr *Lonvay de la Sauſſaye*, contre les Comédiens *François*. Il ne fit par-là qu'avertir l'envie. Malheureuſement on lui offrit dans le même-tems un parti avantageux: une demoiſelle honnête, avec de la fortune, conſentit à lui donner ſa main: il l'épouſa.

On ſût bientôt qu'elle étoit nièce d'un *Comédien*, & fille d'un ancien *Danſeur*: auſſitôt grand bruit au Palais: aſſemblée des *Députés*. On arrêta de ne jamais recevoir ſur le *tableau* un homme ſouillé par une pareille alliance.

Il eſt bon d'obſerver que ce même *tableau* des Avocats de *Paris* eſt chargé de noms qui ſe trouvent journellement à la porte des *Comédiens*; qu'il y a vingt *Avocats* connus; les uns, pour avoir été *Comédiens* eux-mêmes, Directeurs de troupes; les autres, pour avoir joué la Comédie publiquement, pour la jouer encore dans les

ſociétés, & même avec opprobre ; pour faire les *paillaſſes* de ce même *Comédien*, dont on trouvoit l'adoption deshonorante, & dont les talens au contraire devoient la rendre honorable (*) : mais tous ces hommes-là ſont des hommes médiocres. Le jeune Candidat n'avoit pas ce droit à la tolérance.

Effrayé par mon hiſtoire, perſuadé qu'il combattroit en vain contre un coloſſe qui a le droit de ne reſpecter aucun droit, il crut trouver, chez les *Avocats aux Conſeils*, plus de juſtice & des rivalités moins meurtrieres. D'ailleurs les offices de ces derniers étant des charges, on pouvoit croire en effet qu'ils ne ſe piqueroient pas d'une ſi fiere délicateſſe : mais dans tout ce qui s'appelle corps, il eſt dangereux de s'annoncer avec de la ſupériorité. Les *Avocats aux Conſeils* lui dirent qu'ils n'admettroient jamais un homme rejetté par les *Avocats au Parlement* ; qu'ils n'avoient pas beſoin de juger du motif du refus ; qu'ils s'en tenoient au fait, & que le ſecond *tableau* ne s'ouvriroit pas plus pour lui que le premier.

Le jeune homme foible & déſeſpéré ne penſa plus qu'à enſevelir ce qu'il appelloit ſa honte, dans une province : il ne ſongea pas que par une diſcuſſion publique, il ne pouvoit que s'honorer, même en ſuccombant ; que ſi je n'avois pas réuſſi, c'étoient les circonſtances ſeules qui m'en

(*) Le Sr *Préville*, le premier acteur, à mon avis, qui ait jamais exiſté ; comme Mademoiſelle *Dangeville* eſt la premiere actrice.

avoient empêché; que d'ailleurs j'avois amaſſé des matéraux, dont un autre pouvoit faire un uſage plus heureux; qu'enfin on ne commet pas deux fois, coup ſur coup, des injuſtices auſſi révoltantes, que celle dont j'avois été la victime, & que mon exemple, loin de décourager mes ſucceſſeurs, devoit être pour eux le gage certain du ſuccès.

Il fut ſourd à mes repréſentations; il acheta une charge de *Lieutenant général* dans un petit bailliage de *Lorraine* (1). Il étoit preſſé d'acquérir; on la lui fit payer très-cher. Dans l'intervalle de ſon inſtallation, ſa jeune femme, témoin de la douleur que lui cauſoit la prétendue infamie dont il ſe croyoit couvert; pénétrée du ſacrifice qu'il faiſoit, en s'arrachant de *Paris*, en a eu le cœur ſerré: elle n'a plus fait que languir: elle eſt morte, après une maladie douloureuſe, produite par le chagrin, le 18 Avril 1776 (2).

(1) A Mirecourt.

(2) On héſitera peut-être à croire tous ces faits: on ne manquera pas, ſuivant l'uſage, de m'accuſer d'infidélité, ce qui eſt très-commode & très-efficace, ſur-tout quand on eſt en troupe. Je déclare que rien n'eſt plus certain: il y a, dans *Paris*, cent témoins qui en ſont inſtruits: l'année derniere, en Avril, j'en ai rendu compte dans le *Journal de Politique & de Littérature*, page 555, autant que la gêne avec laquelle j'écrivois alors, a pu me le permettre. On n'a pas oſé réclamer. Ce ſeroit donc inutilement qu'on employeroit aujourd'hui cette reſſource. Le moment viendra tôt ou tard où l'on ouvrira les yeux ſur le danger de tolérer des compagnies capables de ces excès, & d'expoſer des hommes & des familles honnêtes à de pareils déſaſtres.

M. *François* eſt reſté oublié depuis ce moment. Il paroît avoir chéri ſon obſcurité. Mais il y a quelque tems, les papiers publics ont divulgué une avanture ſinguliere, d'un homme de lettre, qui, au moment de ſe rendre chez un *Notaire*, pour y ſigner un contrat de mariage, avoit diſparu, ſans laiſſer aucune trace de ſon évaſion. Cet homme étoit M. *François de Neufchateau.*

L'incertitude a ſubſiſté de ſon ſort, juſqu'à ce moment, où la *Gazette Françoiſe de Londres* vient d'imprimer une lettre de lui qui ne peut être trop répandue. On y voit une ame honnête, un vrai talent, & la confirmation de ce que j'ai dit, en commençant, ſur la fatalité.

« Vous avez, Monſieur, dit-il au Rédacteur, « mis mon nom, dans votre N°. VII, à une « anecdote ſinguliere; permettez-moi de vous « faire quelques obſervations à ce ſujet: puiſ- « que vous m'avez jetté ſur la ſcene des événe- « mens & des nouvelles, dont le ſpectacle pé- « riodique amuſe la curioſité de vos ſouſcrip- « teurs, je crois avoir le droit de leur dire un « mot. Votre récit me dénonceroit comme « le plus capricieux ou le plus extravagant des « hommes, tandis que j'en ſuis le plus à plain- « dre, & le plus infortuné. Il n'eſt que trop « vrai, Monſieur, qu'à la veille de former des « nœuds qui auroient fait le bonheur de ma vie, « au moment même où je pouvois compter « ſur ce bonheur avec quelque certitude; j'ai « appris à mes périls, qu'il ne falloit pas que je « comptaſſe ſur rien. J'ai perdu tout d'un coup, « par des circonſtances étrangeres, impré-

« vues, effrayantes, ma fortune, mes reſſources « & mes eſpérances. N'exigez pas que je vous « rende compte d'un malheur que ſa publicité « rendroit encore plus intolérable; ne demandez « pas que je dévoile à tous les yeux des plaies « intérieures, qui ne ſauroient être trop cachées, « puiſqu'elles ne ſauroient être guéries; des « conſidérations ſacrées m'empêchent de lever « le voile qui cache des événemens ſi étranges. « Vous ſavez, Monſieur, qu'on eſt réduit quel- « quefois à ménager la main qui nous aſſaſſine. « Les perſécutions du ſort les plus funeſtes, ſont « celles qui ne laiſſent à l'honnête homme mal- « heureux d'autre aſile que ſa conſcience; qui « l'accablent, ſans qu'il oſe ſe défendre; qui le « forcent à ſe renfermer dans lui-même, à « étouffer ſes plaintes, à dévorer ſes larmes, « à enchaîner ſon courage, & qui lui permet- « tent tout au plus de murmurer douloureuſe- « ment ce vers trop appliquable à ma ſitua- » tion :

« Donnez-moi des rivaux, que je puiſſe immoler. »

« Croyez-moi, Monſieur, ſi j'étois libre de ré- « véler l'énigme de mon ſort, j'intéreſſerois, « j'attendrirois, je ferois frémir d'horreur & de « pitié tout à la fois ces mêmes lecteurs que vous « n'avez prétendu qu'égayer par une narration « bizarre. Mais quand le ciel m'a ravi tous les « objets de mon ambition, je n'ai pas celle de « conſigner mes infortunes dans une gazette, & « de faire deſcendre l'attention générale ſur la « deſtinée d'un particulier. . . . . Eloigné, « par un malheur inoui de toutes les carrieres

« que j'avois ſucceſſivement embraſſées, je ſens « malgré moi que je ſuis reſté fort au-deſſous des « éloges; mais je renonce à tout, excepté à « l'eſtime. Je me retranche derriere le mur « d'airain dont parle Horace, & je dis de moi-« même avec confiance:

« *hic murus aheneus eſto,*
« *Nil conſcire ſibi, nullâ palleſcere culpâ.*

« Je ſuis, &c.

Signé FRANÇOIS DE NEUCHATEAU ».

Cette lettre eſt datée du 10 Juillet : mais elle ne porte le nom d'aucune ville. Si ces *Annales* parviennent juſqu'à la retraite de ce jeune & eſtimable infortuné, qu'il ſe ſouvienne qu'il lui reſte un ami par-delà la mer, un ami à qui ſes propres pertes n'ont pas ôté le deſir d'obliger, & qui, à force de ſouffrir, n'en eſt devenu que plus ſenſible. Il n'en eſſuiera jamais d'autre reproche, que celui d'avoir douté, peut-être, de ſes diſpoſitions.

ELOGE

De l'Art du COEFFEUR *de* FEMMES,

Dédié à toutes les Académies.

DANS un ſiecle penſeur comme le nôtre; dans un ſiecle où la couronne de la vertu ne peut plus ſe former que de guirlandes *académiques;* où les objets de véritable utilité l'emportent, dans ces reſpectables aſſemblées, ſur les bagatelles

frivoles dont ſe ſont occupés nos peres; les Eloges *Philoſophico-Economico-Politico-Littéraires* ſont devenus la plus douce récompenſe des actions utiles, & l'aiguillon le plus vif pour les multiplier. Ce ſecret inconnu aux générations paſſées produit déja un effet ſenſible. Des inventions étonnantes, des traits héroïques brillent de toutes parts dans les villes éclairées par ces flambeaux; chaque jour voit éclore de nouveaux noms, aſſociés aux liſtes des Pontifes de la Gloire, deſtinés à diſtribuer l'encens, en attendant qu'ils deviennent eux-mêmes l'objet du culte qu'ils ont rendu.

Perſonne aſſurément n'eſt plus que moi pénétré d'un reſpect ſincere pour eux: perſonne, en rapprochant leurs actions de leurs diſcours, leur conduite de leurs préceptes, n'eſt plus émerveillé de voir comment l'*harmonie* univerſelle de la ſociété, eſt le *produit net* de ces *forces* & de ces *maſſes* adroitement combinées. S'il étoit cependant permis de faire quelque obſervation aux *Maîtres*, & de deſirer quelque choſe de plus dans ces vénérables inſtitutions, j'oſerois les exhorter à ne pas ſe borner, comme elles l'ont fait juſqu'ici, à donner des *individus* pour objets de leurs panégyriques.

Je ſais que cette moiſſon eſt trop abondante pour qu'il ſoit permis de craindre la diſette: à voir ce que la *France* a déja eu de grands hommes, ce qu'elle en a, ce qu'elle en attend, on peut être bien ſûr que la ſource des éloges *académiques* eſt intariſſable.

Horace diſoit des *Romains* de ſon temps ; « qu'engendrés par des peres plus méchans que « leurs *aïeux*, & dont ils ſurpaſſoient les vices, « ils laiſſeroient une *poſtérité* encore plus cor- « rompue » (1). Pour nous, c'eſt tout le contraire : nous allons de vertus en vertus, & les talens de nos prédéceſſeurs ſont éclipſés par les nôtres.

L'*Académie Françoiſe*, par exemple, offre une ſucceſſion de noms illuſtres, qui remplira la poſtérité d'étonnement & de joie. Naiſſant avec *Chapellain* & *Caſſagne*, ſe développant à l'aide de *Scudéri* & de *Cotin ;* acquérant plus de conſiſtance ſous MM. *Marmontel* & *la Harpe*, elle ſe prépare de loin des *Elevés* capables d'ajoûter à cette gradation brillante. Les héritiers de cette gloire ne ſeront embarraſſés que de leur propre éclat, & les vigilans Inſpecteurs de notre langue ne le ſeront que de trouver des mots propres à le fixer. On eſt donc bien fondé à croire que les *Académies* auront toujours un fonds de ſujets propres à recevoir le fonds inépuiſable de louanges qui fait leur principale richeſſe, & leur plus eſtimable utilité.

La carriere deviendroit cependant plus facile encore & plus fructueuſe, ſi les corps eux-mêmes étoient expoſés à la vénération publique, ainſi que les membres ; ſi, après avoir exalté le

(1) Ætas Parentum pejor Avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

mérite des particuliers, on développoit éloquemment celui des professions : il en résulteroit une infinité d'avantages : l'émulation seroit bien autrement animée par cette gloire collective, dont chacun s'appliqueroit une parcelle, qu'elle ne peut l'être par un encens exclusif.

D'après cette idée, j'oserois proposer aux Sénats littéraires qui annoblissent aujourd'hui la *France*, & qui ont adopté la méthode de ne distribuer leurs prix qu'à des éloges, de donner alternativement pour sujet, une profession, un art quelconque, & ensuite le particulier qui y aura le plus excellé. Peut-être même faudroit-il, dans cette seconde partie, laisser aux Orateurs, la faculté du choix. Pourquoi n'admettre qu'une palme, dans un champ où il y en a eu plusieurs de cueillies? Donnez la couronne à celui qui aura le mieux loué son héros : mais ne forcez pas tous les aspirans à n'en peindre qu'un seul. L'exemple des trois glorieuses couples que j'ai citées dans la seule *Académie Françoise*, ne prouve-t-il pas qu'il peut exister, dans le même genre, plusieurs génies dignes des mêmes hommages.

Je laisse aux esprits profonds qui dominent aujourd'hui la littérature, le soin de discuter mon idée, de la perfectionner, afin d'en tirer le plus d'avantages possibles, pour l'honneur de la philosophie, & le bien de l'humanité. En attendant, pour joindre la pratique au précepte, je vais offrir à toutes les *Académies* de l'*Europe*, l'éloge du plus difficile de tous les arts, du plus noble, du plus sublime par les vertus qu'il

exige, comme du plus utile pour la ſociété; en un mot de l'art du *Coëffeur* de *femmes*.

Que ce ſoit un art, je n'ai pas beſoin de le prouver : il ne faut pas beaucoup de réflexions pour s'en convaincre. Modifier par des formes agréables de longs filamens, dont la nature ſemble avoir voulu faire un voile, plutôt qu'une parure; aſſurer à ces formes une conſiſtance, dont la matiere qu'on y aſſujettit ne paroît pas ſuſceptible; donner à l'abondance une diſpoſition réguliere, qui faſſe diſparoître la confuſion, & ſuppléer à la diſette, par une richeſſe factice qui trompe l'œil le plus clairvoyant; combiner les acceſſoires avec le fonds, qu'ils doivent adoucir ou relever; ſoutenir une figure délicate par des treſſes légeres : en accompagner une majeſtueuſe par des touffes ondoyantes; ſauver la rudeſſe des traits ou des yeux, par un contraſte, & quelquefois par un accord réfléchi; opérer tous ces prodiges ſans autres reſſources qu'un peigne, & quelques poudres diverſement colorées; c'eſt là ſans doute ce qui caractériſe eſſentiellement un art; & ce n'eſt qu'une partie de ce que fait tous les jours le *Coëffeur*.

Si ſon induſtrie le place réellement au rang des artiſtes, l'objet ſur lequel il s'exerce lui aſſure, dans cette claſſe même, un rang diſtingué. Le pinceau ne ſe promene que ſur la toile. Le cizeau du Sculpteur s'uſe ſur le marbre qu'il dompte : copiſtes toujours froids des charmes dont ils ne préſentent jamais que

l'image, leurs travaux portent néceſſairement l'empreinte de la dépendance, à laquelle eux-mêmes ſont aſſujettis : il leur faut des modeles pour diriger leur imagination & leur main : leur plus grand mérite eſt d'imiter fidélement ce qu'ils ont vu ; & l'ombre morte qu'ils vendent ſi cher au luxe, n'eſt qu'une eſquiſſe imparfaite de l'original qu'elle lui apprend à regretter.

Quelle différence entre eux & le *Coëffeur!* C'eſt la beauté vivante que celui-ci embellit : c'eſt un ſexe à qui tout céde, qui implore ſes ſecours. La nature a-t-elle prodigué ſes dons? il en augmente l'éclat. A-t-on moins à ſe louer de ſes faveurs? il y ſupplée.

Les chefs-d'œuvres des deux autres arts même, lui doivent en partie leurs ſuccès. Quand il leur a été permis d'expoſer à l'adoration des *François*, par exemple, la vertu la plus ſévere, ſous la figure la plus aimable, c'eſt-à-dire, le portrait ou la ſtatue de MARIE-ANTOINETTE, ils ont eu beſoin, pour copier ces traits chéris, dans tout leur éclat, qu'un autre artiſte les précédât, & qu'aux miracles de la nature, il joignît ce qu'une illuſion innocente peut y ajouter ; or, cet artiſte, dont les *Apelles* & les *Phidias* ne peuvent ſe paſſer, eſt un *Coëffeur*. Il eſt donc leur aſſocié indiſpenſable : ou s'il n'eſt pas leur aſſocié, il faut qu'il ſoit leur ſupérieur.

Et c'eſt peut-être ce dernier titre qui lui convient le mieux. La parure dont ſes rivaux chargent la tête qui leur eſt confiée, leur eſt

toujours livrée faite, & complette : ils n'ont rien à y changer, à y réformer : les contours que leurs inſtrumens ſaiſiſſent ſont ſous leurs yeux; le modele ſtable qu'ils copient, ne peut leur échapper; & quand une fois ils en ont fixé l'image, leur fonction eſt remplie; leur gloire eſt aſſurée.

Il n'en eſt pas de même du *Coëffeur :* il lui faut un génie particulier d'invention, de combinaiſon, qui n'eſt donné qu'à lui.

Il faut qu'à l'aſpect d'une phiſionomie il devine tout d'un coup le genre d'acceſſoires qui lui conviendra ; il faut qu'en ſe ſoumettant à la mode générale, il la maîtriſe, par des modifications particulieres : il faut qu'une femme, en paroiſſant coëffée comme les autres, le ſoit cependant plus encore à l'air de ſon viſage; par conſéquent il n'y a pas de toilette où l'artiſte qui opere dans ce temple ſacré, ne renouvelle à chaque inſtant le plus difficile des prodiges de la nature, celui d'être toujours uniforme, & cependant toujours varié dans ſes productions.

Il eſt vrai que les mains induſtrieuſes à qui la toile & le marbre doivent leur métamorphoſe, ont quelque ſupériorité dans un ſens ſur le *Coëffeur :* leurs ouvrages ont une ſolidité qui les immortaliſe. La génération ſuivante s'enrichit des travaux de celle qui les a précédés. Comme on ſe proſterne aujourd'hui devant le buſte de *Henri IV.* on vénérera un jour avec la même idolâtrie, l'effigie de celui de ſes petits-fils qui lui aura le plus reſſemblé.

Le *Coëffeur* n'a pas ce bonheur. Les fruits de ſon art durent encore moins que ceux du

Printems. Pareils aux bouquets, dont ils ont l'éclat, ils diſparoiſſent avec la journée qui les a vus naître, & trouvent leur tombeau dans le ſommeil, où les charmes qu'ils ont fait briller, vont puiſer une fraîcheur nouvelle. C'eſt un déſavantage, ſans doute : mais le *Coëffeur* en doit-il être humilié ? Son art en cela reſſemble à ce que nous admirons le plus dans la nature. C'eſt la deſtinée de tout ce qui eſt beau, de s'évanouir, au moment où la reconnoiſſance en rend le culte plus vif : avec cette différence à la gloire du *Coëffeur*, qu'il triomphe ſans ceſſe de cette fatalité envieuſe par des créations nouvelles : chaque toilette eſt un champ fertile où il ſeme des *roſes*, & la prodigalité de la veille n'eſt chez lui qu'un gage de celle du lendemain.

Je ne l'ai enviſagé juſqu'ici que comme un artiſte agréable : mais que ſeroit-ce, ſi j'entrois dans le détail des *vertus* dont il a beſoin ? Ce n'eſt pas au hazard que j'employe ce mot. La diſcrétion, la retenue, la patience, l'exactitude, ne ſont-elles par des vertus ? & de tous les artiſtes y en a-t-il un ſeul à qui elles ſoient plus familieres qu'au *Coëffeur ?*

Admis au miſtere des toilettes, ne doit-il pas, comme *Job*, faire un pacte avec ſa *langue*, & ſes *yeux ?* Plus la confiance eſt ſans réſerve, plus celui qui en eſt honoré doit être circonſpect : quelle doit être ſa vigilance pour ſe tenir ſans ceſſe en garde contre les charmes qu'on lui livre, en quelque ſorte, en lui commandant de les orner ? Nouveau *Pigmalion*, ne court-il pas

riſque, à chaque moment, de ſentir ſa raiſon troublée par ces Divinités qu'il a ornées ? La ſainte idée d'un devoir à remplir, une modeſtie ſcrupuleuſe, eſt la barriere qu'il oppoſe à ces dangers toujours renaiſſans : mais il n'y a aucune claſſe d'artiſtes, pour qui ils ſoient auſſi multipliés & auſſi redoutables.

S'il doit être ſilentieux comme *Job*, il ne doit pas être moins patient. Ce n'eſt pas un métal immobile qu'il façonne : ce ſont des êtres ſenſibles & clairvoyans qu'il a à ſatisfaire ; des êtres délicats, accoutumés à l'empire ; qui peuvent regarder chaque tour donné à leurs cheveux, comme faiſant partie de leur couronne : il faut donc ſuivre de l'œil ces yeux intéreſſés & pénétrans : il faut y deviner l'effet d'une boucle, ou d'une treſſe : il faut ſaiſir, en un moment, toute l'immenſité des combinaiſons rapides que chaque coup de peigne fait naître, & répondre ſans intervalle, avec cet inſtrument, à toutes les objections, même muettes, que produit ſon uſage. On conviendra ſans peine que cet exercice ſuppoſe une humeur calme, un deſir exceſſif de bien faire, une attention ſoutenue à en étudier tous les moyens, & par conſéquent, comme je l'ai dit, une véritable patience.

Quant à l'exactitude, il ne faut que penſer un moment au déſordre qui réſulteroit pour toute la ſociété, dans des occaſions eſſentielles, comme des bals, des aſſemblées, des ſpectacles, ſi par malheur un *Coëffeur* alloit manquer de mémoire, ou s'abandonner à la négligence ; combien de

loges vuides, combien de familles déſolées, combien d'engagemens rompus, & dès-lors quelle confuſion, quel embarras en public & en particulier.

Les philoſophes ne donnent qu'à l'opinion le titre magnifique de *Reine du monde:* s'ils l'avoient oſé, c'eſt à la beauté qu'ils l'auroient donné, comme le reſte des hommes: & ſi cette reſtitution eſt évidemment néceſſaire; s'il faut rendre à cette émanation céleſte le trône qui lui eſt dû, quelle gloire en rejaillit ſur l'art dont elle veut bien ne pas dédaigner les ſervices! De beaux yeux, des traits réguliers, un teint brillant, une fois reconnus pour les Rois du monde, les *Coëffeurs* ne ſont-ils pas leurs premiers Miniſtres?

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Matieres contenues dans ce premier Volume.

Pages.

ABBÉ DE L'EPÉE, (L') connu à *Paris* pour rendre la parole aux ſourds & muets 138
——— L'empereur lui rend viſite *Ibid.*
ABBÉ DE ST. PIERRE, (L') écrit en faveur de la Poliſinodie; eſt exclus de l'Académie *Françoiſe* ſur ce grief 444
AFFRANCHISSEMENT (des ſerfs) forcé; ordonnance de *Louis-Hutin* à cet égard 97
——— Miſere des peuples née de l'affranchiſſement 98
(Voyez SERVITUDE)
AFRIQUE, ſituation politique de cette partie du globe 11
AIGUILLON, (Le Duc d') 122—126
ALLEMAGNE, état politique de cet empire 8
——— Obſervation ſur le traité conclu entre l'*Angleterre* & les Princes *Allemans*, pour fournir des troupes contre l'*Amérique* 39
——— Différence entre les Stipendiaires *Suiſſes*, & les Stipendiaires *Allemans* 51
ANALECTES (politiques, civiles & littéraires) ouvrage périodique 446
——— Réflexion ſur le projet de cet ouvrage 450
ANGLETERRE; ſa ſituation politique 7
——— De la preſſe des matelots 33
——— Tableau de l'*Angleterre* 249 *& ſuiv.*
——— Liſte des vaiſſeaux de guerre armés 467
ARANDA, (Le Comte d') Miniſtre en *Eſpagne* 398
ARCHITECTURE, ce qu'elle eſt au 18e ſiecle 71
——— Supériorité de l'architecture moderne, dans la conſtruction des ponts 72
ARTOIS, (M. le Comte d') ſon projet d'établir des courſes de chevaux *François* 183
ASIE, état politique des puiſſances de cette partie du monde en 1777 10
ASTRONOMIE, de ſes progrès juſqu'en 1777 66

Pages.

B

BELLEGARDE; (Chevalier de) obtient ſa liberté proviſoire, la réviſion de ſon procès renvoyée pardevant des Conſeillers d'état 222
BISZEUSCA, Polonoiſe d'un courage extraordinaire 338
BOISGERMAIN (Luneau de) perd ſon procès avec les Libraires de l'Encyclopédie 221
BUFFON (le Comte de) ſon calcul ſur les *Planètes* 485

C

CALENDRIER, de la néceſſité prochaine d'une réforme dans le calendrier 483
CHAMPAGNE, diminution dans la qualité de ſes vins, depuis 1756 487
CHINE, méthode ingénieuſe des *Chinois*, pour rédiger l'hiſtoire 492
CICERON, comment il définit l'éloquence 269
COEFFURE, éloge de l'art de la coëffure 506 *& ſuiv.*
CŒUR (Jacques) maître du tréſor public en *France* 443
COLBERT, premier contrôleur général ſans ſur-intendant en *France* 444
COLONIES (*Angloiſes*) réflexion ſur leur défection 314
——— De la peine de mort portée par le Congrès contre les déſerteurs *ibid. & ſuiv.*
——— Etat politique actuel de l'*Amérique* 11
——— Du nouveau gouvernement *Américain* 374
——— Réflexion ſur la lenteur des opérations, & ſur les motifs de la guerre d'*Amérique* 461 *& ſuiv.*
COMÉDIENS, qu'il eſt dangereux qu'ils ſoient juges des pieces de théâtre 184
COMMERCE, que la découverte de l'*Amérique* a changé les idées ſur le commerce 46
——— Que l'avidité financiere eſt un obſtacle aux progrès du commerce 48
COMETE, Crainte ridicule de la chûte d'une comète 479
CONCUBINES, leur influence ſur les gouvernemens 9
CONSEIL DE GUERRE, queſtion, ſavoir ſi les loix permettent de défendre un accuſé devant un Conſeil de guerre 174
CONSTABLES, ce qu'ils ſont en *Angleterre* 378
CONTREBANDE, comment & pourquoi érigée en crime 37
CORNEILLE, dans quelles circonſtances il a donné ſes chefs-d'œuvres 184

Pages.
COURSES DE CHEVAUX, en *France* 181
CRÉBILLON (fils) ſon caractère & ſes ouvrages 409 & *ſuiv.*
——— il a été cenſeur de la police 411
CRETIEN (L'Abbé) cenſeur de la *philoſophie de la nature*, décrété & empriſonné 363

D

DANTZICK, obſtination de cette ville à ſe ſouſtraire à la domination *Pruſſienne* 338
——— Projet du Roi de *Pruſſe* de bâtir une nouvelle *Dantzik* 339
D'EON (Chevalier) abrégé de ſa vie 383
——— gagure à *Londres* ſur ſon ſexe 384
——— réflexions ſur cette affaire 391
——— gravure dans laquelle le Chevalier D'EON eſt repréſenté en *Pallas* 394
——— inſcription contenant les particularités de ſa vie *ibid. & ſuiv.*
DELILE, auteur de la *philoſophie de la nature* 160
——— procès & détails ſur cet ouvrage 161
——— jugement de ce procès 221
DESPOTISME, preuves que le gouvernement *Anglois* eſt très-propre au deſpotiſme 295
——— que tous les grands ſont deſpotes 304
DES RUES empoiſonne Madame de *Lamotte* 175
——— ſon exécution, réflexion ſur ſa ſentence 218
DETTES (nationales) des puiſſances de l'*Europe* 38
——— comment peuvent ſe liquider les dettes nationales 39 & *ſuiv.*
DIMANCHE, comment il eſt obſervé en *Angleterre* 274
DODD, Miniſtre *Anglican*, abrégé de ſa vie, & ſon exécution 375
DOUANES, en *Angleterre* 38
——— en *Portugal* 139
DUJONQUAI, eſcroc, dans l'affaire du Comte de *Morangiés* 180

E

ECLIPSE (L') fameux coureur (cheval) 182
ELECTRICITÉ, négligée; poiſſon électrique 68—69
ELOQUENCE, ce qu'elle eſt en *Angleterre* 169—170

Pages.

EMPEREUR, (L') ſon arrivée à *Paris* 157
——— comparaiſon de ſon voyage avec celui de *Charles* V. *Ibid.*
——— Anecdotes ſur ce voyage 232
EMPRISONNEMENT pour dettes 80
——— Loi *Angloiſe* à ce ſujet 82
EPITRE au Roi 1
ESPAGNE, ſon état politique en 1777 7
——— idée des Politiques ſur les armemens de ce Royaume 147
——— vaiſſeau *Anglois* attaqué par un garde-côte *Eſpagnol* 332
ESPRIT, de la culture de l'eſprit 57 *& ſuiv.*
——— des ſectes qui ont nui, en *France*, aux progrès de l'eſprit 62
EUROPE, révolution ſinguliere dont cette partie du globe eſt menacée 83
——— que la partie inférieure de la Société, ce qu'on appelle *peuple*, n'y a jamais été plus malheureuſe qu'actuellement 84
——— état politique de l'*Europe* en 1771 104

V

FEODALITE détruite par l'autorité Royale 53
FINANCES, de l'état des finance en *Europe* 35
——— des raiſons qui ont fait imaginer de répandre de l'obſcurité dans la perception des impôts 36
——— changement dans l'adminiſtration des finances en *France* 440
——— obſervation ſur l'hiſtoire de la finance en *France* 441 *& ſuiv.*
FLETCHER, auteur *Irlandois*, ſon ſentiment ſur la ſervitude perſonnelle 86
FLEURY, (Cardinal de) miniſtre en *France*, conſolide les fermes générales 445
FOI-PUBLIQUE, décréditée en *Europe* 76
FORMEY, Profeſſeur, Académicien en *Pruſſe* 339
——— ſon diſcours à l'Académie, ſur la paix perpétuelle *Ibid. & ſuiv.*
FRANCE, ſon état politique en 1777 6
——— inconſéquence de la *Loi ſalique* 9

Pages

FRANCE, circonſtance favorable à la *France* pour recouvrer l'ancien patrimoine de la maiſon de *Bourgogne* 107
——— changement dans les offices des Intendans du commerce 468
FURAUT, domeſtique d'une fidélité extraordinaire 248

G

GARRIK, Comédien *Anglois* 268
GAZETTIN, ou BULLETIN, ce que c'eſt à *Paris* 497
GEOMÉTRIE, ſes progrès juſqu'en 1777 67
GERBIER, Avocat à *Paris*, patron de Dujonquai, contre le Comte de *Morangiés*, décrété pour ſuggeſtion de témoignage 115—158
GILBERT, faux témoin dans l'affaire du Comte de *Morangiés*, conndamné aux galères, pour faux 180
GRESSET, Académicien, ſa mort 405
——— de ſes ouvrages 406
——— obſervation ſur une démarche de cet Auteur, diverſement interprétée 407 *& ſuiv.*
GUERRE, cruauté des guerres actuelles 28
——— réflexions ſur les ſuites de la guerre, pour les bleſſés 241
GUINES (le Duc de) incident relatif à ſon procès avec le ſieur *Tort* 114
——— copie d'une lettre adreſſée par lui à MM. du Parlement 117

H

HOLLANDE, obſervation ſur ſa poſition 286
HISTOIRE NATURELLE au 18e ſiècle 70

I

INAUGURATIONS (des Rois) la maniere dont elle ſe fait dans différens pays 319
INDES, des barbaries exercées par les *Européens* aux *Indes* 278
INDOSTAN, ſon état politique en 1777 10
INQUISITION, ſon rétabliſſement en *Eſpagne* 335
——— que le St. Office ne doit aux *Papes*, ni ſon origine, ni ſon extenſion 346
——— que ce n'eſt pas l'inquiſition Romaine qui s'exerce en *Eſpagne* 348

Pages
——— lettre écrite de *Madrid* ſur l'Inquiſition 397
ITALIE, ſon état politique en 1777 7

J

JÉSUITES, diſſipation de leurs biens 56
——— édit du Roi de *France*, concernant les membres de cette ſociété 228
——— modification du Parlement à cet édit 231
——— obſervation ſur la diſſolution des Jéſuites 351
——— projet de les rétablir en *Ruſſie* 345 *& ſuiv.*
JURÉS, ce qu'ils ſont en *Angleterre* 377
——— différence des *Jurés* & du *Juge* à *Londres* 385

L

LABARRE, (Chevalier de) brûlé à *Paris* 388
LABAT, Dominicain, promoteur du *St. Office* 349
——— hiſtoire plaiſante qu'il raconte 350
LACORBIERE, Genevois, inventeur du projet de la loterie du canal de *Murcie* 148
——— empriſonné & relâché *Ibid.*
LALANDE (de) Aſtronome, ſa lettre ſur les croutes du Soleil 478 *& ſuiv.*
LALLY (Comte de) préſente requête en réviſion du procès de ſon pere, qui eſt admiſe 174
——— la réviſion renvoyée à un conſeil de guerre 222
LAMOTTE (Mde de) empoiſonnée par *Des Rues* 175
LÉGISLATION, ſon état actuel, (en 1777) 16
——— de la confuſion & de la contrariété des loix 18
LISBONNE, ſon bouleverſement en 1756 483
LITTÉRATURE, comment avilie par la prééminence de Comédiens 184
——— de la littérature *Angloiſe* 263
LUXE, dans les villes d'*Europe* 83

M

MADRAS, révolte du Conſeil de cette régence, contre le Gouverneur 203
——— rappel du Conſeil de *Madras* & du Lord *Pigot* 190
MADRID, établiſſement d'une ſociété royale économique en *Eſpagne* 333
——— réflexion ſur cet établiſſement *Ibid. & ſuiv.*
MANSFIELD (Milord) Chef de Juſtice à *Londres* 385
——— ſon Diſcours aux Jurés, dans le procès ſur le ſexe du Chevalier *D'Eon* 388 *& ſuiv.*

Pages.

MARINE, observation sur la marine militaire 32
——— des enrôlemens forcés des matelots 33
——— dissertation sur la marine 282
——— du *Cabotage* 290
——— qu'il n'est pas difficile de créer une marine 291
——— preuves de l'impuissance d'une marine pour les conquêtes 367
MARMONTEL, Académicien, refond *Quinaut* 186
——— son essai sur les révolutions de la musique en *France* 423
MÉCHANIQUE, ses progrès jusqu'en 1777 67
MÉDECINE, ses progrès jusqu'en 1777 69
MÉMOIRES SECRETS, 8 vol. *in*-12. Examen de cet ouvrage 499 *& suiv.*
MENDOÇA, Aumônier du feu Roi de *Portugal*, enfermé pour sa vie dans un couvent 323
MEUNIER, (De) son ouvrage *de l'esprit des usages & coutumes*, &c. 412
MILICE, du tirage de la Milice 96
MILITAIRE, état militaire de l'*Europe*, (en 1777) 20
——— de l'*arriere-banc* 21
——— de la peine de mort prononcée contre les déserteurs *Ibid.*
——— comparaison de la subordination des *moines* à celle des *soldats* 23
——— à quoi les forces militaires sont nécessaires dans un état 24
MOEURS, des mœurs en général 74
——— que la religion sert plus aux mœurs que la philosophie 76
MOLIERE, Auteur comique 184
MONOPEDE, aux *Ormes* 285
MONSILHA, Prieur général des *Dominicains*, & directeur d'une douane en *Portugal*, empriſonné 323
MORALE, problême intéressant 247
MORANGIÉS, son procès avec les *Dujonquai*; six de ses accusateurs ont déja été flétris par la Justice, ou pendus, ou roués, depuis ce procès 179
MURCIE, tirage de la loterie du canal 147

N

NECKER, Administrateur des finances, en *France* 446
NEUCHATEAU (*François* de) de plusieurs Académies; anecdotes singulieres 499 *& suiv.*

Pages

O

OLABIDES, Intendant de *Séville*, traduit à l'Inquiſition 402
O-REILLY, chef de l'expédition *Eſpagnole* contre *Alger* 399

P

PADOUE, événement ſingulier ſur un double accouchement 491
PAPES, diſcours du Pape actuel ſur la mort du Roi de *Portugal* 327
——— obſervation ſur une lettre du même Pape, écrite à la nouvelle Reine de *Portugal* 331
——— que les Papes n'ont jamais ordonné les barbaries exercées pour cauſe de religion 344
PARLEMENT (d'*Angleterre*) comment le Roi y eſt reçu 312
PAULET, Médecin, ſon ouvrage ſur la *petite vérole* 357
PEINTURE, ſes progrès juſqu'en 1777 70
PETITE VEROLE, moyens de l'exterminer 337 *& ſuiv.*
PICARDIE, cette province étoit autrefois un vignoble 487
POLOGNE, ſon état politique en 1777 8
——— mémoire ſur un partage de *Pologne*, propoſé en 1771 104
——— publication des déciſions de la derniere diète 139
——— réflexion ſur l'établiſſement des douanes dans ce Royaume *Ibid.*
——— célébration de la fête du Roi en 1777 336
——— taxe miſe ſur les perruquiers 338
POMBAL, Miniſtre en *Portugal*, ſa diſgrace 149
——— ce qu'étoit ce Miniſtre 150
——— perſécutions qu'il éprouve après ſa diſgrace 151 *& ſuiv.*
——— liſte des empriſonnemens ordonnés par ce Miniſtre 326
POMPE A FEU, perfectionnée par M. *Perrier* 68
PORTUGAL, mort du Roi *Joſeph*, & avènement de ſa fille ſous le nom de *Marie* 149
——— recommendations du Roi mourant à ſa fille 156
——— proclamation de la Reine *Marie* 328
——— introduction de la philoſophie moderne à *Lisbonne* 321
POUVOIRS, de l'équilibre politiqne des pouvoirs; qu'il n'y a pas trois pouvoirs en *Angleterre* 369
PREVAL, Docteur-Régent de la Faculté de *Paris*, ſon procès avec la Faculté 224

Pages

PROCÉDURE CRIMINELLE, différence entre la procédure criminelle de *France* & celle d'*Angleterre* 19
——— réflexion ſur la procédure criminelle en *Angleterre* 177
——— que la procédure criminelle en *Angleterre* eſt douce & humaine juſqu'à l'exécution 306
——— obſervation ſur les loix qui condamnent un homme à mort ſur la dépoſition d'un ſeul témoin 308 *& ſuiv.*
PRUSSE, ſon état politique (en 1777) 8
——— projet du Roi d'établir une nouvelle *Dantzick* auprès de l'ancienne 339

Q

QUINAUT, refondu par *Marmontel* 186

R

RACINE, en concurrence avec *Pradon*, dans la repréſentation de ſa *Phèdre* 184
RELIGION, ſa décadence dans les états catholiques 53
——— la diſpoſition actuelle du St. Siège 54
——— de la religion en *Angleterre* 272
RICHELIEU, (Maréchal de) ſon procès avec Mde de *St. Vincent* 158, 187 *&* 216
ROME, de ſon plan de l'empire univerſel 342 *& ſuiv.*
——— réjouiſſance à *Rome*, pour l'hommage de la haquenée rendu au St. *Pere*, par la Cour de *Naples* 490
——— ſuppreſſion des *Péages* & droit de *tranſit*, dans l'état eccléſiaſtique *Ibid. & ſuiv.*
RUSSIE, ſon état politique actuel 8
——— préparatifs de guerre contre les *Turcs* 131
——— ſupercherie tentée par les *Ruſſes* 133
——— érection d'une colonne à *Pétersbourg*, en mémoire de la conquête de la *Crimée* 144
——— ſituation des *Ruſſes* envers la *Turquie* 313

S

SAILLANT, Libraire, impliqué dans le procès de la *philoſophie de la nature* 161
SAISONS, dérangement dans l'ordre des ſaiſons 477 *& ſuiv.*
SCARTY, Avocat à *Madrid*, traduit à l'Inquiſition 401
ST. VINCENT, (Mde. de) ſon procès avec le Mal. de *Richelieu* (Voyez RICHELIEU) 158
STE CATHERINE, (Iſle de) priſe par les *Eſpagnols* ſur les *Portugais* 314
——— Détails ſur cette conquête 321